



**UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE**

**BIBLIOTHÈQUES  
UNIVERSITAIRES**

## AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact bibliothèque : [ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr)  
*(Cette adresse ne permet pas de contacter les auteurs)*

## LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

[http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg\\_droi.php](http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

**Thèse**

**Présentée et soutenue publiquement pour l'obtention du titre de**

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE**

**Mention : LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS**

par **Willy SOUMAHOU IGOUMOU**

**Sous la direction de Nicolas BRUCKER**

**De la promotion Voltaire (ENA 1980) à Charlie Hebdo (2015) :  
Présence de Voltaire dans la société et dans les textes (aire  
française et francophone)**

**21 octobre 2022**

**Membres du jury :**

<b>Directeur(s) de thèse :</b>	<b>M. Nicolas BRUCKER</b>	<b>Professeur, Université de Lorraine, Metz</b>
<b>Président de jury :</b>	<b>M. Jean-Michel WITTMANN</b>	<b>Professeur, Université de Lorraine, Metz</b>
<b>Rapporteurs :</b>	<b>Mme Marie-Emmanuelle PLAGNOL</b>	<b>Professeure, Université Paris-Est Créteil, Créteil</b>
	<b>Mme Rotraud von KULESSA</b>	<b>Professeur, Université d'Augsbourg, Augsbourg</b>
<b>Examineur :</b>	<b>Mme Laurence MACÉ</b>	<b>Maîtresse de Conférences, Université de Rouen, Rouen</b>



## Résumé (*abstract*)

La constitution du mythe Voltaire, commencée du vivant de l'écrivain, coïncida dès l'origine avec le mythe des Lumières, et se développa parallèlement à celui-ci. Les notions et valeurs qui lui furent associées devinrent au fil du temps des composantes à part entière de la pensée constitutionnelle française, du discours politique, et plus largement de l'idée de nation. Cette assimilation, qui ne se produisit pas sans déformation, correction ni critique, s'est effectuée par le détour de la littérature, au gré de différentes modalités de réemploi, selon une fortune sérielle et des jeux intertextuels d'une grande complexité. La présente étude examine cette histoire des idées et des textes entre deux repères temporels : 1978, année du bicentenaire de la mort de Voltaire, dont le nom fut donné à une promotion de l'Ecole Nationale d'Administration, qui compta des hauts fonctionnaires, des responsables politiques et des grands patrons qui ont marqué de leur empreinte les trente dernières années ; janvier 2015, date de l'attentat commis au siège de la rédaction du journal satirique *Charlie-Hebdo*, qui, dans ses combats, s'était souvent revendiqué de la pensée de Voltaire. Tout en inscrivant son enquête dans le temps long de deux siècles de mémoire voltairienne, cette thèse se focalise donc sur un intervalle resserré, dans le champ contemporain, afin d'étudier dans la production littéraire, mais aussi dans le discours social, journalistique et politique, la façon dont est convoquée la référence à la figure de Voltaire, à ses idées, à son œuvre. Elle cherche aussi à mesurer les écarts de réception entre le contexte français et les pays francophones.



## REMERCIEMENTS

Il me sera très difficile de remercier tout le monde car, c'est grâce au concours de nombreuses personnes que nous avons pu mener cette thèse à son terme.

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Nicolas BRUCKER, mon directeur de thèse et Professeur à l'Université de Lorraine à Metz, pour toute son aide. Au-delà de son appui scientifique, qu'il soit aussi remercié pour sa bienveillance, sa disponibilité permanente et pour les nombreux encouragements qu'il nous a prodigués.

J'adresse mes remerciements à Monsieur Pierre HALEN, Professeur à l'Université de Lorraine à Metz, ancien directeur du Laboratoire ECRITURES, ainsi qu'à Madame Elena DI PEDE, Professeure à l'Université de Lorraine à Metz, directrice du Laboratoire ECRITURES pour leur disponibilité durant toutes ces années.

J'adresse tous mes remerciements à Madame Rotraud von KULESSA, Professeure à l'Université d'Augsbourg, à Madame Marie-Emmanuelle PAGNOL, Professeure à l'Université Paris-Est Créteil, à Madame Laurence MACÉ, Maîtresse de conférences à l'Université de Rouen, ainsi qu'à Monsieur Jean-Michel WITTMANN Professeur à l'Université de Lorraine à Metz, de l'honneur qu'ils nous ont fait en acceptant d'être membres du jury de cette thèse.

J'exprime ma gratitude à Monsieur Borja Di Agua, directeur adjoint du Musée Voltaire à Genève, qui a bien voulu nous accueillir au sein de la Bibliothèque et pour ses conseils.

Je tiens aussi à remercier Monsieur Sylvain MENANT, Professeur émérite à Sorbonne Université, qui nous a proposé le sujet, pour ses conseils et ses encouragements.

Enfin, je remercie mon épouse Marina BOTTY-DIVINGU, pour son dévouement et ses encouragements, qui m'ont permis de tenir le cap tout le long de ce travail.



## DÉDICACES

Cette thèse est dédiée à mes parents.



## EXERGUE

« Que répondre à un homme qui vous dit qu'il aime mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et qui en conséquence est sûr de mériter le ciel en vous égorgeant ? »

« fanatisme », Voltaire, *Dictionnaire philosophique (I)*, éd. C. Mervaud, OVC, vol. 35 (Oxford, VF, 1994)



### *Abréviations*

Bnf : Bibliothèque Nationale de France

E.N.A : Ecole Nationale d'Administration

OCV : Œuvres Complètes de Voltaire

SVEC : *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century* (Voltaire Foundation)

VF : Voltaire Foundation

### *Convention*

Le travail de traduction et de retranscription sont de notre fait.



## SOMMAIRE

RESUME (ABSTRACT) .....	1
REMERCIEMENTS.....	3
DÉDICACES.....	5
EXERGUE.....	7
SOMMAIRE .....	11
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	15
<b>PARTIE I : REPRESENTATION ET MANIFESTATION DE VOLTAIRE ET DE LA LAICITÉ EN MILIEU SCOLAIRE.....</b>	<b>27</b>
INTRODUCTION .....	29
CHAPITRE 1 - LA LECTURE DE VOLTAIRE A L'ÉCOLE .....	31
CHAPITRE 2 : L'ÉCOLE FRANÇAISE ET LA LAÏCITÉ.....	41
CHAPITRE 3 – LA PERMANENCE DE VOLTAIRE AUX CONCOURS D'AGREGATIONS DE LETTRES .....	48
CONCLUSION .....	55
<b>PARTIE II : L'INSCRIPTION IDEOLOGIQUE DE VOLTAIRE CHEZ CHARLIE HEBDO ET LA RECEPTION PUBLIQUE DU PATRIARCHE .....</b>	<b>57</b>
INTRODUCTION .....	59
CHAPITRE 4 – VOLTAIRE DES MANUELS SCOLAIRES A LA SATIRE DE CHARLIE HEBDO .....	61
CHAPITRE 5 – LA PRESSE ET LA CARICATURE EN FRANCE : ENTRE LIBERALISME ET REPRESSION.....	78
CHAPITRE 6 – LA RECEPTION PUBLIQUE DE VOLTAIRE ET DES « AFFAIRES » .....	97
CHAPITRE 7 – VOLTAIRE : UNE IMAGE APAISEE DES LUMIERES.....	116
CONCLUSION .....	124
<b>PARTIE III - L'INSCRIPTION IDEOLOGIQUE ET LA RECEPTION DE CHARLIE HEBDO AU-DELA DES FRONTIERES FRANCAISES.....</b>	<b>127</b>
INTRODUCTION .....	129
CHAPITRE 8 – LA RECEPTION DE CHARLIE HEBDO EN AFRIQUE FRANCOPHONE .....	129
CHAPITRE 9 – VOLTAIRE ET LE MONDE ARABE .....	139
CHAPITRE 10 - UN HERITIER DE VOLTAIRE EN ALGERIE : BOUALEM SANSAL.....	163
CONCLUSION .....	181
<b>PARTIE IV : LA PRÉSENCE CULTURELLE ET ORGANIQUE DE VOLTAIRE DANS L'ESPACE FRANÇAIS ET FRANCOPHONE.....</b>	<b>183</b>
INTRODUCTION .....	184
CHAPITRE 11 – REPRESENTATION DE VOLTAIRE A TRAVERS LE PRISME AUDIOVISUEL.....	185
CHAPITRE 12 – LA PRESENCE DE VOLTAIRE DANS LA CULTURE POPULAIRE .....	203
CHAPITRE 13 – VOLTAIRE ET LE THEATRE.....	210
CHAPITRE 14 – LES RELIQUES DE VOLTAIRE .....	220
CONCLUSION .....	226
<b>PARTIE V : LES LUMIERES COMME ENJEU POLITIQUE DE LA RESTAURATION A LA VE REPUBLIQUE .....</b>	<b>228</b>
INTRODUCTION .....	230
CHAPITRE 15 – LAICITE, TOLERANCE ET LIBERTE DE CONSCIENCE .....	231
CHAPITRE 16 – LA POSSIBILITE D'UN MODELE ECONOMIQUE ET POLITIQUE INSPIRE DE LA LAICITE VOLTAIRIENNE.....	240
CHAPITRE 17 – LA PHILOSOPHIE POLITIQUE DES LUMIERES .....	250
CHAPITRE 18 – LE RETOUR DES ANTI-LUMIERES .....	264
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>274</b>

TABLE DES MATIÈRES .....	278
BIBLIOGRAPHIE .....	281
ANNEXES .....	303





## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Intitulé « De la promotion Voltaire (E.N.A 1980) à *Charlie Hebdo* (2015) : *Présence de Voltaire dans la société et dans les textes (aire française et francophone)* », notre travail ambitionne de réaliser une étude sur la réception de l'œuvre polymorphe de Voltaire et de sa pensée. Plus généralement, nous évaluerons l'impact de la pensée des Lumières dans le temps et à travers son héritage légué à la postérité. Ainsi, il s'agira d'observer sa présence sur 35 ans, aussi bien dans le champ social, culturel, médiatique, que politique, en France et en Afrique francophone.

« Je suis Charlie », ce slogan qui a envahi les rues de Paris et de nombreuses autres villes de France en janvier 2015, fut à la fois un hommage et un ralliement symbolique au journal satirique du même nom (*Charlie Hebdo*), victime d'un attentat terroriste qui coûta la vie à de nombreux journalistes et dessinateurs de la rédaction. Cette attaque contre l'hebdomadaire qui faisait l'objet de nombreuses critiques et menaces de mort de la part d'intégristes religieux depuis ses débuts, a marqué un tournant important dans la résurgence mémorielle de Voltaire et ses combats mais plus globalement de celui des Lumières. Véritable onde de choc sans précédent au sein de la société française, ce crime avait vocation à sanctionner la ligne éditoriale (polémiste) du journal, soutenue à travers les caricatures jugées blasphématoires du point de vue de certains croyants des religions monothéistes (notamment catholique et musulmane). Voltaire qui occupait jusqu'alors une place discrète mais réelle (par ses idées) dans les pages du journal, était désormais beaucoup plus présent avec notamment la présence assidue de son visage, de son nom et de certaines citations apocryphes. L'hebdomadaire et ses dessinateurs ayant échappé à la mort, se font désormais l'écho privilégié des idées du Patriarche. Le dessin <sup>1</sup> de Plantu illustrant la marche sur le boulevard Voltaire où les assassins se retrouvent dans un chaudron du diable et se demandant : « C'est qui Voltaire ? » témoigne de cette volonté. Voltaire et *Charlie Hebdo* liés idéologiquement ? Le principe fondamental de notre démocratie, la liberté d'expression et son corollaire, la liberté de critiquer, sont sérieusement remis en cause au nom d'une vision erronée de la lutte contre la critique des dogmes religieux et notamment l'islam, en la qualifiant d'islamophobie. Bon nombre de penseurs, d'intellectuels, d'écrivains ou de journalistes (le cas de Zineb El Rhazoui ancienne journaliste franco-marocaine à *Charlie Hebdo*) font encore l'objet de graves persécutions, voire de menaces de mort en raison de leur détermination à user de ce droit. En conséquence, des poursuites judiciaires sont désormais intentées tout azimut afin de museler quiconque use de sa liberté de parole, tuant ainsi le débat public. En France, les affaires Houellebecq (2002) et Philippe Val et des caricatures de *Charlie Hebdo* (2007) en ont préfiguré le terrifiant engrenage.

Si le mouvement intellectuel du XVIII<sup>e</sup> siècle qualifié de philosophie des Lumières ou les Lumières tout simplement, est resté pour le contenu de sa pensée dépendant des siècles précédents – la Renaissance, l'Humanisme et le Classicisme, Voltaire amorce en France un combat pour briser la forme périmée de la connaissance philosophique, sa forme métaphysique. À contre-courant, il ne croit plus au privilège ni à la fécondité de l'« esprit de système », il y voit non la force, mais l'obstacle et le frein de la raison philosophique. Toutefois en abandonnant l'*esprit de système* et en prenant expressément les armes contre lui, Voltaire ne renonce nullement pour autant à l'*esprit systématique* auquel il veut au contraire, conférer plus

---

<sup>1</sup> « C'est qui Voltaire ? » [En ligne], consulté le 3 janvier 2020. URL : <https://societe-voltaire.org/cqv/>

de valeur et d'efficacité. D'Alembert à propos du système des connaissances humaines dans le *Discours préliminaire à l'Encyclopédie*<sup>2</sup>, énonce les fondations sur lesquelles repose l'entendement des êtres physiques : la Mémoire, la Raison et l'Imagination. Si les deux premiers qui sont respectivement à l'origine de l'Histoire et de la Philosophie, se subdivisent chacun en trois points communs : le sacré, le civil/l'humain et la nature, l'Imagination qui est le troisième pilier de son système, découlerait de l'Imaginaire, et par conséquent ne serait que fiction. Alors, bien que les systèmes de la connaissance humaine soient nombreux, Voltaire exclura tout système qui reposerait sur l'entendement divin, arbitraire et non vérifiable. « Au lieu de s'enfermer dans les limites d'un édifice doctrinal définitif, au lieu de s'astreindre à la tâche de déduire des vérités à la chaîne d'axiomes fixés une fois pour toutes, la philosophie doit prendre librement son élan et ouvrir dans son mouvement immanent la forme fondamentale de la réalité, forme de toute existence, tant naturelle que spirituelle. Philosophie ne signifie plus, à la mesure de ces nouvelles perspectives, tel domaine particulier de connaissance situé à côté ou au-dessus des vérités de la physique, des sciences juridiques et politiques, etc., mais le milieu universel où ces vérités se forment, se développent et se fondent. Elle n'est plus séparée des sciences de la nature, de l'histoire, du droit, de la politique, elle est en un mot le souffle vivifiant de toutes disciplines, l'atmosphère hors de laquelle elles ne pourraient vivre. Elle n'est plus la substance séparée, abstraite de l'esprit, elle offre l'esprit comme un tout, dans sa vraie fonction, dans le mode spécifique de ses recherches et de ses problèmes, dans sa méthode, dans la marche même du savoir. »<sup>3</sup> Nous comprenons que le XVIII<sup>e</sup> siècle dessiné par Voltaire et ses disciples, veut rompre avec son héritage pour évoluer et se diriger vers un changement profond de paradigme. Le mouvement des Lumières est désormais pensé comme un impératif pour l'Humanité. À partir de là, l'esprit systématique cher à Voltaire est nécessaire à la reconfiguration des sociétés pour accéder à la modernité. Aujourd'hui encore, les Lumières sont représentées comme une force agissante, sempiternel rappel que la matérialisation des sociétés guidées par la raison et les connaissances humaines est la condition *sine qua non* à leur développement. Les Lumières résonnent désormais comme un enjeu de progrès, allant même dans leur versant politique à être considérées comme un enjeu civilisationnel.

Alors remonter de ses conséquences contemporaines jusqu'à ses principes et ses aspirations originelles, nous semble une initiative pertinente pour une meilleure compréhension de notre étude. Voltaire a par ailleurs longtemps projeté l'image d'un penseur soucieux de l'histoire de la nation, puisque dès le XIX<sup>e</sup> siècle et ce jusqu'au XX<sup>e</sup>, penseurs, philosophes et historiens n'ont cessé d'examiner ses textes consacrés à l'histoire de France et de l'Europe. Nous citerons ici : *Histoire de Charles XII* (1731), le *Siècle de Louis XIV* (1751), *l'Essai sur l'histoire générale, et sur les mœurs et l'esprit des Nations, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours* (1757). Si ses travaux sont relativement bien accueillis au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, la critique se montre très vite sévère et Voltaire, désormais devenu encombrant, ne cessera de hanter le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle. Evoquant les Lumières comme étant une période singulièrement pâle, Emile Faguet considère que ce siècle « a vu un abaissement notable du sens moral qui, sans doute, ne pouvait guère aller sans un abaissement de l'esprit littéraire et de l'esprit philosophique [...] le XVIII<sup>e</sup> siècle littéraire, qui s'est trouvé si à l'aise dans les grands sujets et les a traités si

---

<sup>2</sup> J. D'Alembert, *Discours préliminaire à l'Encyclopédie*, éd. F. Picavet, Paris, Armand Colin et C<sup>ie</sup>, 1894, pp. 22-26 [En ligne], consulté le 12 août 2020. URL : [https://books.google.com.bn/books?id=5LYT-i18T90C&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.com.bn/books?id=5LYT-i18T90C&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)

<sup>3</sup> E. Cassirer, *La philosophie des lumières*, traduit de l'allemand et présenté par P. Quillet, Paris, Fayard, 1932, p. 33.

légèrement, n'a été ni chrétien ni français. »<sup>4</sup> De Veillot à Faguet, le nom de Voltaire n'évoque plus désormais - et ce jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle - que celui de l'homme qui a ruiné les valeurs traditionnelles et qui inspira la Révolution de 1789. Ainsi, l'environnement sous la Restauration n'en sera que plus favorable à une croisade anti-Voltaire avec entre autres, la charte de 1814 qui remettra l'Eglise en position dominante en faisant du catholicisme la religion de l'Etat. Dans ce contexte, et comme le rappelle Raymond Trousson, « l'Eglise ne tarde pas à réorganiser l'Ecole normale et les Facultés noyautées par les libéraux, tandis que la réaction reçoit le soutien de la puissante Société des Missions et de la Congrégation et agit sur l'opinion par des journaux influents, comme *l'Ami de la religion et du roi* ou *Le drapeau blanc*. »<sup>5</sup> Le XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle voient donc dans les Lumières et ses penseurs, les représentants de la sédition et de la subversion.

Toutefois, du XVIII<sup>e</sup> siècle jusque sous la V<sup>e</sup> République, Voltaire fut étroitement impliqué dans la vie publique française, de son entrée à l'Académie Française en 1746 à son inhumation au Panthéon en 1791. Son aura demeure associée à grand nombre de valeurs dites républicaines telles que la laïcité ou encore la liberté de conscience et d'expression, notamment d'opinion et de presse. Bien que la laïcité à la française soit un concept récent, l'idée philosophique et politique de laïcité apparaît en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle avec les Lumières. Cette dernière va être à l'origine de l'idée d'égalité, elle va semer l'idée des droits de l'Homme, développer la tolérance religieuse pour l'émergence de la liberté de conscience. La lutte contre l'obscurantisme appelle de ses vœux la séparation entre l'Eglise catholique et l'Etat. Dans une Europe historiquement monarchique, l'ébranlement de l'une des bases de la légitimité monarchique ouvre dès lors la voie à l'instauration d'un régime démocratique et la remise en cause de l'autorité cléricale, qui va s'accompagner d'une libération des mœurs. Voltaire qui s'inscrit dans cette dynamique, va renforcer son image de défenseur de la liberté de conscience et de la laïcité à l'occasion du procès de Jean Calas en 1761. En effet, c'est durant ce procès que sera publié et diffusé son *Traité sur la tolérance* (en 1763) à l'intérieur duquel il soutient que l'ordre politique peut se passer des contraintes religieuses, comme cela l'a déjà été par le passé chez les Grecs et les Romains. L'année 1766 et l'affaire du chevalier de La Barre marquent également un tournant majeur dans l'avènement de la laïcité.

« La mort d'un personnage célèbre est un enjeu pour la postérité, souvent bien avant le terme de son existence. Celle de Voltaire constitue un point d'équilibre, entre la construction du discours ferneysien et les témoignages posthumes, entre la production de l'icône et ses déformations successives, entre l'articulation de la gloire vécue et celle espérée pour l'éternité. »<sup>6</sup> La question de la réception des Lumières et particulièrement de Voltaire encensé par la Révolution de 1789, est aujourd'hui à leur seule évocation, un symbole auquel est associé une charge sémantique importante. Il existe désormais un discours universitaire traditionnel qui n'évoque plus - en parlant du Patriarche- que son combat d'avant-garde, son hymne à la tolérance religieuse universelle, sa méfiance à l'égard de tous les dogmatismes<sup>7</sup>. Ce discours universitaire vient désormais soutenir le témoignage politique qui ne voit dans les Lumières et en Voltaire, que l'esprit du progrès et de l'audace française. Le discours de l'ancienne garde

---

<sup>4</sup> E. Faguet, *XVIII<sup>e</sup> siècle : Etudes littéraires*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1890,

<sup>5</sup> R. Trousson, *Visages de Voltaire (XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 128.

<sup>6</sup> R. Flamein, *Voltaire à Ferney : Adresse à la postérité moderne (1758-2015)*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 133.

<sup>7</sup> N. Masson, *Voltaire à la conquête de la liberté*, Paris, Chêne, 2015, p. 19.

des sceaux socialiste, Christiane Taubira l'illustre parfaitement. En effet, lors de la cérémonie d'hommage à Tignous, un des dessinateurs assassinés lors des attentats de *Charlie Hebdo*, elle déclara que la France est le pays de Voltaire et de l'irrévérence<sup>8</sup>. Chef de file des Lumières, Voltaire est à l'image des philosophes et autres écrivains de son temps, en première ligne face aux dérives obscurantistes de l'époque, faisant la promotion de la raison en impératif absolu et exaltant dès lors trois idées fondamentales : le libéralisme, le déisme et l'humanisme. Cependant, s'il est tombé dans l'oubli durant une période encore récente, il est essentiel de rappeler que Voltaire a en son temps défendu certaines positions polémiques, au point d'être taxé de « raciste », « misogyne », « antisémite », « homophobe », « islamophobe », « ultralibéral » ou encore « esclavagiste »<sup>9</sup>. Des positions qui *de facto*, sont bien éloignées de notre horizon républicain. Et même s'ils sont loin de s'attacher à la littéralité des combats menés par Voltaire contre les aveuglements propres à son temps, loin aussi de lui reprocher ses errements d'un autre âge, ses défenseurs préférant ne voir en lui qu'un « produit » de son temps, comment comprendre que sa mémoire ait été convoquée dans des termes que nous avons entendus et lus durant et après les événements de janvier 2015 ? Après la série d'attentats commis alors à Paris, on a en effet vu émerger dans les marches dites républicaines du 11 janvier, en plus des slogans « Je suis Charlie », un autre plus évocateur, « Voltaire est Charlie » en signe de solidarité et de protestation par les manifestants. Et bien que Voltaire ne fût plus beaucoup lu, et que par ailleurs *Charlie Hebdo* ne fit pas l'unanimité, les ventes du *Traité sur la tolérance*, publié pour la première fois en 1763, connurent alors un regain puisqu'il s'en est écoulé plus de 120 000 exemplaires<sup>10</sup>. Voltaire revenait au-devant de la scène publique, aussi bien dans les médias télévisés que dans la presse écrite.

Si l'intolérance religieuse et la superstition sont autant de maux qui rongent l'Europe depuis le Moyen-Âge, l'enlisement va s'accroître après la mort de Louis XIV en 1715. Ainsi, Voltaire avant 1750 et même avant 1726, en atteste son *Œdipe* ou le rejet du Dieu terrible, s'il croit en une force supérieure qui fait le bien sur terre, un « Être suprême » qui punit sans cruauté les crimes et récompense avec bonté les actions vertueuses, ce déiste à l'instruction jésuite (Voltaire a fait de brillantes études au collège Louis-le-Grand), remet en cause les fondements même du christianisme et du monothéisme d'une manière plus générale. Un autre document nous indique que vers 1715, Voltaire prêchait déjà un déisme. Une lettre d'un dévot anonyme, dénonçant ce dernier après son arrestation en 1726, en témoigne :

Vous venez de mettre à la Bastille un homme que je souhaitais y voir il y a plus de 15 années. Il y en a 10 à 12 qu'étant allé voir à Saint-Sulpice M. l'abbé d'Albert, je me plaignis à lui du métier que

---

<sup>8</sup> « Déclaration le 15 janvier 2015 de Christiane Taubira lors de la cérémonie d'obsèques de Tignous » [En ligne], publié le 16 janvier 2015, consulté le 2 mai 2020. URL : [https://www.liberation.fr/societe/2015/01/16/taubira-aux-obseques-de-tignous-on-peut-tout-dessiner-y-compris-un-prophete\\_1181989/](https://www.liberation.fr/societe/2015/01/16/taubira-aux-obseques-de-tignous-on-peut-tout-dessiner-y-compris-un-prophete_1181989/)

<sup>9</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (I-IX)*, éd. B. Bernard, J. Renwick, N. Cronk, J. Godden, OCV, vol.21-27 (Oxford, VF, 2019) ; Voltaire, *Dictionnaire Philosophique (I-II)*, éd. C. Mervaud, OCV, vol.35-36 (Oxford, VF, 1994).

<sup>10</sup> Selon *Le Figaro*, les ventes du *Traité sur la tolérance* se sont multipliées depuis les attaques djihadistes. « Nous avons déjà vendu 120 000 exemplaires et nous procédons à une nouvelle réimpression » a affirmé à l'époque Folio (collection de poche de Gallimard) au quotidien.

« « Charlie Hebdo » : Voltaire, star de la rentrée de janvier » [En ligne], publié le 13 janvier 2015, consulté le 2 mai 2019. URL : [https://www.lepoint.fr/culture/charlie-hebdo-voltaire-star-de-la-rentree-de-janvier-13-01-2015-1896116\\_3.php](https://www.lepoint.fr/culture/charlie-hebdo-voltaire-star-de-la-rentree-de-janvier-13-01-2015-1896116_3.php)

faisait l'homme en question, prêchant le déisme tout à découvert aux toilettes de nos jeunes seigneurs ; je voudrais être homme d'autorité pour un jour seulement, lui dis-je, afin d'enfermer ce poète entre quatre murailles pour toute sa vie ; il ne m'a pourtant jamais fait ni bien ni mal, n'en ayant jamais été connu ; mais tout homme qui se déclare ennemi de Jésus-Christ, notre divin maître et bon sauveur, est un impie que nous devons poursuivre à cor et à cris [...] l'Ancien Testament, selon lui, n'est qu'un tissu de contes et de fables, les apôtres étaient de bons gens idiots, simples et crédules, et les pères de l'Eglise, Saint Bernard surtout, auquel il en veut le plus, n'étaient que des charlatans et des suborneurs.<sup>11</sup>

Voltaire comme historien dénonce le privilège d'une histoire dite « sacrée » et situe l'origine des religions dans un contexte humain et culturel. Pour lui, les croyances et les dogmes divisent les hommes et servent à justifier leurs dérives barbares, sectaires et criminelles. Ces prises de positions lui vaudront d'ailleurs toute sa vie durant, les pires intimidations, du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir parlementaire, mais également chez une partie du public. Les nombreuses postures polémiques de Voltaire font scandale en son temps : il se fait chasser de son poste de secrétaire du marquis de Châteauneuf, alors ambassadeur à La Haye, en raison de sa relation tumultueuse avec la fille d'Anne-Marguerite Petit du Noyer. Ou encore Voltaire satiriste et injurieux à l'encontre du Régent et de sa fille la duchesse de Berry, qui lui vaudront dans l'ordre son exil à Tulle en 1716, puis son embastillement par cachet le 16 mai 1717, nous ont naturellement conduits à faire l'analogie avec un protagoniste contemporain, le journal satirique *Charlie Hebdo*.

Véritable figure de proue du XVIII<sup>e</sup> siècle, Voltaire se révèle selon la tradition universitaire, être notre contemporain. En effet ses nombreuses facettes - celles de l'écrivain, du philosophe, du défenseur des protestants, profondément attaché à la liberté de conscience, à la défense des droits de l'Homme mais également à la tolérance religieuse et à la laïcité - le font naturellement apparaître comme tel car elles représentent parfaitement les valeurs républicaines. Voltaire, qui a été porté en triomphe par l'affaire Calas, celle du chevalier de La Barre puis par l'affaire Sirven, se présente dès lors comme l'héritage français dont la société française revendique fièrement aujourd'hui l'esprit éclairé, la liberté d'expression et l'humanisme qui était le sien face à la (aux) religion (s) qu'il entrevoit comme un dogme sectaire. Les notions et valeurs qui lui furent associées devinrent au fil du temps des composantes à part entière de la pensée constitutionnelle française, du discours politique, et plus largement de l'idée de nation. Cette assimilation qui ne se produisit pas sans déformation, correction ni critique, s'est effectuée au moyen de la littérature, de représentations culturelles, de la presse et d'autres prises de parole publique, au gré de différentes modalités de réemploi, selon une fortune sérielle et des jeux intertextuels d'une grande complexité. Nous examinerons ce processus d'assimilation par une évaluation des programmes scolaires de français dans l'enseignement secondaire, précisément l'évaluation du récit sur Voltaire. Nous procéderons également à l'analyse du discours de la presse sur et autour de Voltaire et de la pensée des Lumières. Nous nous attacherons à montrer comment les médias de masse, certains lieux de culture dépeignent la figure de Voltaire à travers leurs canaux de diffusion. Les productions télévisées, les romans, la bande dessinée ou encore la réappropriation par les politiques dans leurs discours de la pensée des Lumières, sont autant de moyens qui concourent à l'affaiblissement de l'image de Voltaire et également à des tentatives de détournement de sa pensée et de celle des Lumières.

---

<sup>11</sup> R. Pomeau, *La religion de Voltaire*, Paris, Nizet, 1974, p. 82.

La présente étude s'assigne dès lors comme but l'examen de cette histoire des idées et des textes entre deux repères temporels. Symboliquement, nous partirons de 1980. Deux ans après le bicentenaire de la mort de Voltaire, son nom fut donné à une promotion de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) ; une promotion qui compta des hauts fonctionnaires, des responsables politiques et des grands patrons qui ont marqué – eux aussi - de leur empreinte les trente dernières années de la vie publique et économique française.

Lui se prénomme François, est devenu président de la République [...] Elle s'appelle Ségolène, a tenté d'accéder à la même fonction suprême cinq ans auparavant. Sans eux, la promotion Voltaire ne serait qu'une parmi d'autres. [...] un jeune homme du nom de Dominique deviendra Premier ministre et rêvera d'un destin présidentiel. [...] la jeune Frédérique accédera au poste de ministre. [...] Renaud, qui siégera dans d'autres gouvernements [...] Michel, également futur ministre. Parmi les autres, on peut encore identifier deux futurs secrétaires d'Etat, deux futurs députés, un futur secrétaire général de l'Elysée et sa directrice de cabinet, une future sage du conseil Constitutionnel, des pontes du secteur privé, des maires, des responsables d'entreprises et d'institutions publiques. Ceux que l'on ne reconnaît pas sont devenus préfets, diplomates, cadres dirigeants et hauts-fonctionnaires de toutes obédiences. Quelques promotions de l'ENA ont eu leur heure de gloire éphémère mais aucune d'elles n'a jamais atteint le degré de notoriété de celle des voltairiens.<sup>12</sup>

Une promotion qui a suscité toute une imagerie et bien des fantasmes autour d'elle, tant la solidarité et l'influence de son réseau a marqué l'opinion. Cette promotion fut-elle jadis bien inspirée, tant Voltaire fut également en son temps, un homme de réseau très influent. L'attrait pour le pouvoir marque, selon toute vraisemblance, une caractéristique symbolique commune.

Le *terminus ad quem* est janvier 2015, date de l'attentat commis au siège de la rédaction *Charlie-Hebdo*, qui, dans ses combats, s'était revendiquée de la pensée de Voltaire, notamment sur une question hautement sensible, celle de la liberté d'expression dans un domaine tout de même particulier : le domaine religieux. Tout en inscrivant son enquête dans le temps long de deux siècles de mémoire voltairienne, cette thèse se focalise cependant sur un intervalle resserré, afin d'étudier dans la production littéraire contemporaine et plus largement dans le discours social (presse, témoignages, discours politique), les manières dont sont convoquées la référence à la figure de Voltaire, son œuvre et ses idées. Elle cherche aussi à mesurer les écarts de réception entre le contexte français et le contexte francophone.

L'objet de notre étude ainsi posée, l'approche méthodologique qui sera la nôtre emprunte à l'herméneutique de Hans-Georg Gadamer, dans la mesure où elle interviendra dans le champ des textes, de leur compréhension, de leur circulation et de leur réception. En effet, l'une des problématiques qui se posent aujourd'hui aux sciences humaines et sociales, ainsi qu'à la philosophie, tient à la persistance d'une conception individualiste du sujet. Aussi, d'une façon que nous comprenons mais qui n'en est pas moins illégitime à y regarder de près, nous identifions un sujet donné à notre type d'humanité. Or durant les Lumières, il a existé – et Voltaire en est un exemple - des expériences qui ne peuvent être rapportées à notre modèle sociétal. Ainsi reposer nos travaux sur une anthropologie historique du sujet nous enjoint d'extraire la notion d'historicité de sa conception ontologique et historiciste, pour la redéfinir sur de nouvelles bases. C'est dans ce sens que Pascal Michon rappelle que « l'une et l'autre

---

<sup>12</sup> M. Leprince, *Le roman de la promotion Voltaire*, Paris, Jacob-Duvernet, 2013, pp. 6-7.

déshistoricisent le sujet, en le substantialisant ou, à l'inverse, en le dissolvant purement et simplement <sup>13</sup> ».

Partant de là, la poétique gadamerienne à travers son herméneutique, même si elle n'est pas aisée de compréhension et peut présenter quelques difficultés, semble être la plus à même de nous permettre de déployer notre analyse et vérifier nos hypothèses. D'ailleurs, nous observons aujourd'hui que plusieurs disciplines lui empruntent ses concepts, ses modèles de penser, notamment la sociologie, la théologie, l'histoire, la critique littéraire pour ne citer que celle-là. Avant de continuer notre propos, il convient ici d'expliquer en quoi consiste l'herméneutique de Gadamer, les notions qui la définissent, ses principes et son application. La *Sprache* (terme totalisant utilisé par Gadamer rassemblant plusieurs concepts tels que le langage, la langue, la conversation) joue un rôle essentiel chez Gadamer et son herméneutique, puisqu'il considère que son médium constitue la condition de possibilité de toute pensée, le monde de la langue comme monde de « l'être ». « Si la vérité ne peut plus résider dans un rapport discret de représentation-adéquation des signes aux choses, il faut la faire reposer sur le contenu du discours <sup>14</sup> ». Le primat de la *Sprache* chez Gadamer ne tombe pas dans le relativisme d'une interprétation subjectiviste ; au contraire, il affirme que « la vérité des choses repose dans le discours (*Rede*). <sup>15</sup> » Le discours occupe une place prépondérante, dès lors qu'il est perçu comme une visée intentionnelle de la langue (*Sprache*). Gadamer le dit d'ailleurs clairement : « Le discours (*die Rede*) [est], en fin de compte, l'acte de viser qui anime dans son unité globale une opinion portant sur les choses et non pas les mots isolés. » <sup>16</sup> La littérature se conçoit dès lors également comme une expression de la *Sprache*, car seule l'écriture permet une véritable présence, elle suspend et immobilise le temps. Plus loin : « Sous la forme de l'écrit (*der Schrift*), tout ce qui est transmis est contemporain de tout présent. Il y a donc dans l'écriture une coexistence unique du passé et du présent, dans la mesure où la conscience présente est en état d'accéder librement à toute tradition écrite <sup>17</sup> ». En conceptualisant donc le « cercle » herméneutique de la *Sprache* et de l'être, Gadamer pense comme Heidegger avant lui, pouvoir déconstruire efficacement les conceptions anthropologico-historiques modernes. Si l'idée du cercle nous paraît confuse, Jean Grondin nous dit qu'il serait possible de parler ici d'une constellation du comprendre, qui lui procure sa luminosité. Toute compréhension se tient alors sous une constellation spécifique, à une période donnée, sur un point géographique donné et en réponse à un contexte de dialogue donné (voir figure 1 sur les applications du cercle du comprendre chez Gadamer). Commence alors un procès de compréhension conduisant à l'établissement d'une nouvelle perspective (la vérité). Ce qui intéresse Gadamer, c'est moins la structure formelle de la *Sprache* que ce qu'elle donne à comprendre. Retenons dès lors qu'il est question d'une herméneutique de la compréhension chez Gadamer. Le texte de Gadamer préconise ainsi que la distance temporelle n'est pas ce qui nous sépare, mais plutôt ce qui nous relie au sens puisque que bénéficiant d'un recul suffisant sur un sujet. Les vérités d'hier n'ayant plus forcément cours aujourd'hui.

Enfin, Gadamer dans *Vérité et Méthode* nous met en garde contre l'instrumentalisme de la conscience historique, qu'il est toutefois possible de juguler avec ce qu'il a nommé

---

<sup>13</sup> P. Michon, *Poétique d'une anti-anthropologie : L'herméneutique de Gadamer*, Paris, J. Vrin, 2000, p. 8.

<sup>14</sup> *Idem*, p. 75.

<sup>15</sup> H.G Gadamer, *Vérité et Méthode*, P. Fruchon sous la dir., avec la collaboration de G. Merliot et J. Grondin, Paris, Seuil, 1996, p. 435.

<sup>16</sup> *Idem*

<sup>17</sup> H. G. Gadamer, *Vérité et Méthode*, *op.cit.*, p. 412.

*Wirkungsgeschichte* (le travail de l'histoire). En effet, avec le temps et les réceptions consécutives, tout évènement ou toute œuvre s'enrichit de sens, de pertinences renouvelées par les horizons nouveaux, tout en tenant compte des interprétations antérieures qui les influencent. La conscience sinon, la vigilance du travail de l'histoire nous permet alors de rester en éveil, notion qui nous renvoie d'ailleurs à l'idée d'*Aufklärung*, définie par Kant comme l'éveil actif après une longue période de sommeil (méconnaissance). Cette idée du travail de l'histoire germera également chez Gadamer qui, dans la réédition de *Vérité et Méthode* de 1986 évoquera alors son concept de « fusion des horizons ». Le point de départ de Gadamer est alors de comprendre si la construction de l'horizon du passé ne s'opère pas toujours selon nos paradigmes actuels, même si elle vise précisément à comprendre ce qui est autre dans le passé. Et l'horizon du présent est-il véritablement indépendant du passé ? Gadamer conclut en ces termes : « la compréhension consiste plutôt dans un processus de fusion de ces horizons soi-disant indépendants ». Ainsi, lorsque la compréhension a lieu, c'est que les horizons de sens du passé et du présent font corps. La compréhension-application de cette approche nous permettra l'établissement d'un processus dialogique avec Voltaire, les Lumières et leur véritable vocation. Ce dialogue essentiel qui jettera les ponts entre le passé et le présent, entre Voltaire et « Charlie », sera le moyen pour nous d'affirmer ou d'infirmer la présence réelle de Voltaire et de ses idées aujourd'hui dans la société française. Un examen qui sera révélateur de l'état de la société et des acteurs politiques français aujourd'hui. Cela passe dès lors par la critique du texte, le comprendre comme une réponse à des questions. Aussi la perspective qui est la nôtre ne viendra-t-elle pas se superposer au texte, bien au contraire, mieux une interprétation réussira, plus elle s'effacera devant le texte à interpréter. Toutefois, nous nous sommes interrogés sur la pertinence des outils qui nous permettraient de rendre cette compréhension possible. Sur quoi reposerait la validité de notre interprétation ?

Jean Grondin qui souscrit à l'approche de Gadamer y répond en affirmant que le texte ne peut parler que dans les termes, les soulignés, les accents et les tonalités que lui prête l'interprète (et, déjà, l'acte de lire). C'est sur ce terrain de la mise en langage de l'interprétation que s'opère le dialogue essentiel avec le texte. On en trouve un parallèle dans l'office de la traduction : plus le génie du traducteur passera inaperçu, plus la traduction sera correcte. De même, toute interprétation qui vise à rendre le sens d'un texte gardera le cap sur la chose même du texte. Ce qu'il y a de convaincant dans une interprétation, c'est d'ailleurs le bien-fondé de la chose qui s'y fait valoir. Si ce bien-fondé ne devient pas apparent, c'est que l'interprétation échoue. En revanche, là où le bien-fondé de la chose s'impose, mais à chaque fois grâce à un effort souterrain d'interprétation et de traduction, celui-ci ne se fera pas remarquer comme tel. L'application la mieux réussie est celle qui s'efface comme interprétation. La fusion est alors totale.<sup>18</sup>

En somme, la fusion des horizons ou *Horizontverschmelzung* en allemand, prétend que la tâche de la compréhension est à comprendre comme « une fusion (*Verschmelzung*) d'horizons, entre le passé et le présent. »<sup>19</sup>

Les présupposés herméneutiques ainsi posés, nous comprenons que la littérature et la lecture des œuvres participent donc de cette activité cognitive, de la perception d'un monde à travers le prisme temporel : elle produit et reproduit des représentations de ce dernier, exprimant

---

<sup>18</sup> H.G. Gadamer, *Vérité et Méthode*, *op.cit.* p. 186.

<sup>19</sup> H.G. Gadamer, *Vérité et Méthode*, *op.cit.*, p. 326.

les sentiments communs qui le traversent et symbolisent des valeurs. Walter Benjamin disait en 1931 :

(...) il ne s'agit pas de représenter les œuvres littéraires dans le contexte de leur temps, mais de représenter, à travers le temps où elles sont nées, le temps qui les perçoit – c'est-à-dire le nôtre. Ainsi la littérature deviendra un *organon* de l'histoire, et la tâche de l'histoire littéraire est bien de faire qu'elle devienne cela – et non pas de faire de la littérature un domaine spécialisé de l'histoire.<sup>20</sup>

Comprendre ce que nous disent les Lumières et Voltaire (à travers ses œuvres) de notre temps, de ses valeurs et de ses luttes est la condition qui nous permettra de répondre à la problématique de la pertinence et de l'anachronisme supposés de Voltaire en 2015. En ce sens, un accent particulier sera mis sur le public des arts et de la culture. Les philosophes nous enseignent en effet – de René Descartes à Theodor W. Adorno, en passant par les Lumières –, que cet objet ne saurait être donné d'avance, ni dans les pratiques artistiques et culturelles, ni dans les concepts théoriques. Le public n'existe pas en soi, la notion ne décline aucune essence. Le public des arts et de la culture n'est pas une chose déposée en un lieu où aller la chercher. Ce public se construit et se reconstruit en permanence, concrètement – dans des présences aux œuvres et des paroles : dialogues, controverses et résistances – et de manière théorique, le terme évoluant sans cesse que ce soit historiquement, sociologiquement que politiquement. Par ce terme « public », il faut ainsi entendre aussi bien un espace d'interaction à prétention universelle (les affaires publiques, un intérêt commun), l'assurance d'une autorité profane de référence, une instance d'opiner (l'opinion publique, la publicité des débats, le jugement public) et des échanges ou sociabilités artistiques et culturels<sup>21</sup>.

Il paraît dès lors possible d'interroger les relations que l'œuvre de Voltaire entretient avec l'espace socio-politique des sociétés françaises et francophones entre 1980 et 2015. Si plusieurs travaux remarquables ont étudié Voltaire et son œuvre au travers de différentes problématiques et différents prismes disciplinaires, tels que *La Bible dans la correspondance de Voltaire* par François Bessire, *L'Édition Kehl de Voltaire : une aventure éditoriale et littéraire au tournant des Lumières* de Linda Gil ou encore cette thèse sur « Les pamphlets d'avant le Pamphlet : formes stylistiques et rhétorique du genre. À l'exemple de l'affaire Calas » de Sara Rejeb, il s'agit pour nous ici, d'aborder les thématiques de la laïcité et de la liberté d'expression chez Voltaire de manière à renouveler les perspectives qu'elles donnaient à voir jusqu'en 2015 et les événements tragiques contre *Charlie Hebdo*, mais également de mesurer la présence réelle ou fictive de Voltaire parmi nous.

C'est donc l'actualité autour de la laïcité, de la liberté d'expression et de conscience qui renouvelle la question. Ainsi l'intérêt de notre sujet ne se limite pas à une simple approche de l'interprétation discursive de l'œuvre Voltairienne et des Lumières dans le temps et dans l'espace français, mais au-delà : en Afrique francophone. Nous avons jugé utile de rendre compte de cette doctrine à l'échelle africaine, sur cette période durant laquelle l'œuvre de Voltaire et ses émanations ont sans cesse suscité des réactions, aussi diverses que variées. Le regain d'intérêt pour certains de ses écrits dans un contexte de restriction de la liberté

---

<sup>20</sup> G. Picon, *Introduction à une esthétique de la littérature*, Paris, Gallimard, 1953, voir note 1, p. 456.

<sup>21</sup> Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics [En ligne], consulté le 23 novembre 2021. URL : <http://publictionnaire.huma-num.fr/>

d'expression et d'islamophobie nous invite à poser un regard neuf et distancié sur l'histoire de son engagement et sur sa contribution à la production d'une vision de la société laïque. D'autant plus que les représentations traitées dans ses textes semblaient profondément enfouies dans l'inconscient collectif, avant de connaître un regain d'actualité.

Notre projet avec cette étude est donc de savoir, sinon de comprendre l'engouement autour des Lumières et de Voltaire, considéré comme une grande figure de ce mouvement à travers la nomenclature contemporaine, du monde éducatif au monde politique, en passant par la presse. En effet les présupposés sur la manière dont Voltaire sinon sa doctrine, a réussi à traverser les époques et les horizons d'attente des Français et des francophones, nous ont conduits à nous interroger et à poser comme question principale de départ : l'engouement pour Voltaire en 2015, après les attentats contre *Charlie Hebdo*, était-il justifié ? Autrement dit, pourquoi Voltaire est-il considéré encore aujourd'hui comme une figure de la liberté et de la laïcité dans les sociétés contemporaines françaises ?

En effet, il n'est pas si évident que cela de reconnaître dans cet écrivain élitiste, aristocratique (par ses réseaux et son devenir), « capitaliste » (et esclavagiste), anti-religieux, un camarade de lutte. Cette interrogation soulève donc la question de la perception par le public français et francophone, de son œuvre, mais aussi et surtout, des sentiments que son héritage suscite. Si pendant longtemps une telle interrogation aurait pu paraître naïve car relevant de l'évidence sinon d'une vérité historique, tant Voltaire fut le chantre de la tolérance religieuse, civile et des libertés, nous tâcherons d'observer si ces sentiments ont été partagés de façon unanime et sans discontinuité selon les générations et les différents espaces politiques, sociaux et culturels. L'engouement, sinon une mode d'un certain public pour la notion de tolérance et pour Voltaire, redécouvert au gré des attentats (notamment le *Traité sur la tolérance*) contre *Charlie Hebdo* reste à élucider.

Il est intéressant de déterminer quelles ont été les horizons d'attente autour de Voltaire et des Lumières, aussi bien durant les événements tragiques de Paris en janvier 2015 que durant les années 1980. Pour nous aider dans cette enquête, nous nous appuierons sur différents corpus qui participent aujourd'hui encore à la légende de Voltaire. Sans en énoncer l'exhaustivité, nous nous appuierons sur un complexe de discours et de représentations qui englobent non seulement l'œuvre de l'écrivain, mais le discours tenu sur lui (c'est-à-dire une nébuleuse d'écrits dont on ne peut prétendre fixer les contours. Il s'agira de déceler les mécanismes de production d'un ensemble d'idées et de croyances, de valeurs et de représentations éclairant des enjeux insoupçonnés et inattendus. Et au-delà de l'analyse du contexte français, articulant *distant reading* (sociologie de la littérature <sup>22</sup>) et *close reading* (œuvres littéraires, essais critiques et écrits politiques), cette recherche propose également une analyse syntaxique et sémantique de la pensée de Voltaire à travers des textes et analyses d'auteurs étrangers.

C'est donc fort de ce qui précède, que notre recherche s'articule autour de cinq principaux axes :

Le premier axe présente et analyse les représentations et les manifestations de Voltaire et de la laïcité en milieu scolaire français (I).

---

<sup>22</sup> Lire F. Moretti, *Graphes, cartes et arbres. Modèles abstraits pour une autre histoire de la littérature*, trad. Etienne Dobenesque, Paris, Les Prairies ordinaires, 2008 ; G. Sapiro, *La sociologie de la littérature*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », n°641, 2014.

Le deuxième axe examine l'inscription idéologique et la réception de Voltaire et de « l'esprit *Charlie Hebdo* » en France (II). Il s'agit d'établir l'influence de Voltaire en France par le canal de *Charlie Hebdo*. Il est question de la constitution du mythe à travers l'hebdomadaire satirique comme modèle éthique et vecteur des valeurs républicaines. Ici nous évoquons les polémiques, les « Affaires » mais aussi les rapports de Voltaire avec la presse. Nous établissons les points de convergence et de divergence entre Voltaire et *Charlie Hebdo* : deux époques liées par le même leitmotiv, la liberté d'expression. Il s'agit de rendre compte de ces grandes thématiques emblématiques de notre époque et qui agitaient déjà le XVIII<sup>e</sup> siècle, montrer leur fortune diverse au sein de la libre pensée et de certains espaces de sociabilité.

Le troisième axe examine l'inscription idéologique et la réception de *Charlie Hebdo* et de Voltaire en Afrique francophone (III).

Le quatrième axe évoque la présence culturelle et organique de Voltaire dans l'espace français et francophone (IV). Il s'agit là d'un examen critique de Voltaire dans la société française et francophone à travers le prisme audiovisuel, et les autres formes de représentations culturelles. Il s'agit également d'examiner le récit national autour de pérégrination des reliques de Voltaire, sa présence organique entre le Panthéon et la Bibliothèque nationale de France.

Enfin le cinquième axe évoque les Lumières comme enjeu politique de la Restauration à la Ve République (V). Nous menons une réflexion critique sur les notions de laïcité et de tolérance religieuse chez Voltaire et sur ce que cela signifie de nos jours. Identifier l'inscription idéologique de Voltaire sous la Ve République revient à montrer et justifier la place qu'il occupe dans l'esprit de certains courants politiques et dans leurs discours, entre utopies et usurpations. Nous évoquons aussi le retour en France, d'une mouvance conservatrice dans la pensée et dans le discours : le retour des Anti-Lumières et de l'Infâmie politique.



**PARTIE I : REPRESENTATION ET MANIFESTATION DE VOLTAIRE ET  
DE LA LAICITÉ EN MILIEU SCOLAIRE**



## Introduction

La seule évocation de son nom a, au XVIII<sup>e</sup> siècle divisé, tant Voltaire a été un grand polémiste. Son exégèse biblique durant plus de quarante ans lui a mis à dos le pouvoir ecclésiastique. Et ses pamphlets et autres épigrammes satiriques contre la régence de Philippe d'Orléans lui ont valu plusieurs peines, entre exils hors de Paris et hors de France. Aujourd'hui encore sa figure crée un clivage notamment dans l'université. Nous distinguerons ainsi l'école publique comme étant une institution républicaine. Nous entendons école d'après la définition que nous donne Gérard Fourez <sup>23</sup>, qui la définit tout d'abord comme une institution sociale car elle remplace, d'une part, le système éducatif des corporations, et d'autre part, l'action socio-éducative de l'Église. L'école est aussi la « manufacture » de la transmission du savoir et de valeurs. L'école est une institution qui prend le relais de plusieurs institutions antérieures, telles que l'Église (lieu où les gens apprenaient ce qu'ils avaient à croire dans cette société), la corporation (institution économique promouvant la formation technique de ceux qui en avaient besoin) et la famille (groupe élargi, pratiquement coextensif à la société civile donnant une formation et une tradition aux jeunes). Si pendant longtemps l'Église et l'école s'opposent en vue de garder ou de conquérir l'hégémonie en matière d'éducation (mais chacune dans une perspective de modernité, visant la construction d'une raison – ou d'une religion – qui devrait être universelle et pour tous), l'école républicaine est depuis plusieurs années déjà, résolument engagée à être le lieu où la transmission du savoir et des valeurs humanistes, obéissant aux idéaux des Lumières pour une école totalement laïque.

En effet, l'éducation des enfants est un sujet qui a donné lieu, au XVIII<sup>e</sup> siècle déjà, à de nombreux écrits et débats. Que ce soit sur le contenu pédagogique des ouvrages, que sur les bénéficiaires de cette éducation, nombreux sont ceux qui s'opposent à l'idée de l'instruction publique. Louis-René de Caradeuc de La Chatolais (1701-1785), procureur général au Parlement de Bretagne, n'est pas convaincu de la nécessité de développer l'instruction du grand nombre. Pour lui, l'éducation de l'élite seule est nécessaire, une opinion que partage d'ailleurs Voltaire. En effet, dans une lettre écrite à Damilaville, celui-ci écrit :

Il est à propos que le peuple soit guidé et non pas qu'il soit instruit ; il n'est pas digne de l'être... <sup>24</sup>

Voltaire est en effet très méfiant à l'égard des écoles, il est résolument monarchiste et défend dès lors l'ordre des classes établies. Il lui convient de laisser le cultivateur à sa place – c'est-à-dire au travail champêtre - et sans aucune instruction :

Plusieurs personnes ont établi des écoles dans leurs terres, j'en ai établi moi-même, mais je les crains. Je crois convenable que quelques enfants apprennent à lire, à écrire, à chiffrer ; mais que le grand nombre, surtout les enfants des manœuvres, ne sachent que cultiver, parce qu'on n'a besoin que d'une plume pour deux ou trois cents bras. La culture de la terre ne demande qu'une intelligence très commune ; la nature

---

<sup>23</sup> G. Fourez, *Éduquer : Enseignants, élèves, écoles, éthiques, sociétés*, Paris, De Boeck Supérieur, coll. « Pédagogies en développement », 2006, p. 52.

<sup>24</sup> Lettre à M. Damilaville, 1er avril 1766

a rendu faciles tous les travaux auxquels elle a destiné l'homme : il faut donc employer le plus d'hommes qu'on peut à ces travaux faciles, et les leur rendre nécessaires.<sup>25</sup>

Les opinions de Voltaire sur l'éducation ne revêtent qu'un caractère pratique, voire utilitaire, et pour lequel le seul bénéficiaire ne doit être que l'Etat. Chez Voltaire, nous verrons que nous sommes plutôt dans un schéma de reproduction sociale qui ne laisse nulle place à ce que nous appelons aujourd'hui « ascenseur social » par l'école, et que l'école républicaine promeut. Ne disait-il pas d'ailleurs par l'intermédiaire du conseiller :

Non, il faut que chacun apprenne de bonne heure tout ce qui peut le faire réussir dans la profession à laquelle il est destiné.<sup>26</sup>

Les positions et la place de l'éducation chez Voltaire, semblent alors bien éloignées des aspirations contemporaines de l'école et de son rôle dans la société. Quelle place Voltaire occupe-t-il alors en milieu scolaire aujourd'hui ? Comment y est-il perçu ?

Ce sera ici le lieu d'appréhender et d'analyser la présence, sinon la place des idées de Voltaire en milieu scolaire – par le biais de ses programmes - et de la réception qui y est faite. Porte d'entrée dans l'enseignement, le concours d'agrégation nous donne également une indication significative sur la présence de Voltaire et des Lumières dans la matrice de la formation des professeurs, que prône le ministère de l'Education Nationale français. Il sera alors opportun d'examiner la place que ses œuvres occupent depuis 1981 à nos jours, dans le programme commun des agrégations littéraires.

---

<sup>25</sup> Voltaire, « Fertilisation », *Questions sur l'Encyclopédie* (V), éd. N. Cronk, OCV, vol. 41 (Oxford, VF, 2010), p. 372.

<sup>26</sup> Voltaire, « Education. Dialogue entre un conseiller et un ex-jésuite », *Questions sur l'Encyclopédie* (IV), éd. N. Cronk, OCV, vol. 40 (Oxford, VF, 2010), p. 623.

## Chapitre 1 - La lecture de Voltaire à l'école.

### Section 1 – Les biographies scolaires de Voltaire.

Dans l'enseignement secondaire, la place qui est faite aux œuvres et autres textes de Voltaire ainsi qu'à sa biographie sont irrégulièrement présents de tous les manuels, allant du premier au second cycle – de la sixième à la Terminale - de l'enseignement secondaire. Les biographies scolaires de Voltaire, nous apprend Béatrice Bomel-Rainelli <sup>27</sup>, hormis celles des écoles chrétiennes en raison de leur faible diffusion, sont par nature moins idéologiques et violentes que les autres biographies. En effet les biographies scolaires visent surtout à établir un canon esthétique, tout en reconnaissant toutes l'importance littéraire de Voltaire. Et parce qu'elles s'adressent donc au jeune public, elles évitent ou font à peine quelques rares allusions à la vie sentimentale de l'écrivain. Ayant pour vocation d'initier les élèves du second degré au XVIII<sup>e</sup> siècle et à ses illustres figures - en l'occurrence Voltaire -, elles préfèrent taire certaines controverses religieuses et morales de l'auteur.

Et bien que les universitaires et les professeurs de lycée, pour évoquer Voltaire, cherchent à trouver un juste milieu, force est de constater qu'ils ont longtemps été influencés par les polémiques anti-voltairiennes. De fait, ils ont décidé de faire l'impasse sur cet homme autour duquel flotte une odeur de soufre. Au-delà donc de la pluralité du système éducatif français (privé et confessionnel), notre choix de l'école républicaine se justifie par le fait que les écoles publiques sont celles qui scolarisent et socialisent le plus grand nombre d'enfants français <sup>28</sup>.

Souscrivant à l'étude de Béatrice Bomel-Rainelli qui a étudié une quarantaine de biographies scolaires de Voltaire parues de 1841 à 2003, pour les plus anciennes en raison de la célébrité de leur auteur (tel Brunetière) ou de l'importance de leur diffusion (comme Des Granges), nous ne prendrons en charge que la moitié de son étude. C'est-à-dire que nous ne retiendrons que les vingt manuels parus entre 1981 et 2003 qui s'inscrivent dans la période de notre étude, nous y ajouterons près d'une trentaine d'autres manuels scolaires recensés sur la période allant de 2004 à 2015 et sélectionnés uniquement selon l'importance de leur diffusion (les éditions les plus renommées), ce qui représente le plus fidèlement possible l'ensemble des manuels utilisés en milieu scolaire durant cette période. Cela nous fait un total de douze biographies scolaires allant de 1981 à 1998, huit pour les années 2000 à 2003 et enfin près de vingt-trois pour les années 2004 à 2015, soit un total de quarante-trois biographies. Parmi ces quarante-trois (43) ouvrages, nous avons voulu étudier l'évolution des représentations des biographèmes de Voltaire en milieu scolaire afin d'en cerner le déterminisme et la fonction. Ce recensement global mais dont nous ne prétendons pas l'exhaustivité, nous a permis d'évaluer la présence réelle ou non des biographies de Voltaire dans l'enseignement secondaire en France, et d'observer de quelle manière ce dernier y était représenté. Nous examinerons la constitution et la disparition de ces biographies avant d'examiner leurs variations axiologiques sur différents

---

<sup>27</sup> B. Bomel-Rainelli, « Le rire du roi Voltaire : 160 ans de biographies scolaires », *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques, XVIIe – XXIe siècles*, SVEC, n° 2008 : 04 (Oxford, VF, 2015), p. 407.

<sup>28</sup> Selon les chiffres officiels du Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports 8 élèves sur 10 parmi les 12 352 200 écoliers, collégiens et lycéens en France métropolitaine et Drom, public et privé (prévision rentrée 2020) que compte la France sont dans le public [En ligne], consulté le 15 avril 2021. URL : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

points : sa relation avec Frédéric II de Prusse, son séjour à la Bastille, son exil hors de la France, les Affaires, sa relation avec Madame Denis et sa vie à Ferney. Nous tenterons à travers ses grands axes que nous avons dégagés, d’apprécier la dimension morale de Voltaire et de son œuvre en milieu scolaire. Nous verrons également quelle place occupent les contes de Voltaire dans la rédaction de ses biographies. En définitive, il sera question de découvrir ce que nous enseignent réellement les biographies de Voltaire en milieu scolaire.

Tout d’abord, il est important de rappeler qu’au départ (c’est-à-dire au XIXe siècle) la biographie ne se présente pas telle que nous la connaissons aujourd’hui. Elle a pendant longtemps été assimilée à une forme d’histoire positiviste. Elle n’est pas encore un genre littéraire à part entière, et les tous premiers manuels parus ne comportaient que très peu d’indications biographiques, sinon aucune, à la seule exception d’une étude esthétique et morale des œuvres majeures <sup>29</sup>. Force est de constater que ces dernières années n’ont pas non plus été favorables à des biographies fournies de Voltaire. Nous avons évalué (Tableau 1) sur une quarantaine de manuels scolaires <sup>30</sup> couvrant la période de 1981 à 2015, la forme des biographies scolaires de Voltaire sur deux points : leur existence comme discours autonome et leur découpage en épisodes.

Tableau 1 : Forme des biographies scolaires de Voltaire

Manuels scolaires	Biographie indépendante	Biographie découpée en épisodes titrés
Egéa (1981)	X	
Biet (1982)	X	
Darcos (1986)		
Mitterand <i>LTD</i> (1987)	X	X
Décote (1989)	X	X
Pagès-Pindon (1990)	X	
Parpais (1991-1992)		
Mitterand <i>LLA</i> (1992)	X	X
Pagès-Rincé (1995-1996)	X	
Sabbah <i>LTM</i> (1996)	X	X
Alluin (1998)	X	
Kelle (1998)	X	
Amon-Bomati (2000)	X	

<sup>29</sup> B. Bomel-Rainelli, *op.cit.* p. 408.

<sup>30</sup> Le tableau 1 reprend une partie des résultats de l’étude de Béatrice Bomel-Rainelli.

Béguin (2000)		
Lancrey-Javal (2000-2001)		
Sabbah <i>LTS</i> (2000-2001)		
Winter (2000-2001)	X	
Aviérinos (2000-2001)		
Jordy (2001-2002)		
Desaintghislain (2003)	X	
Belin (2009)		
Magnard (2009- 2010)		
Bordas (2009- 2010)		
Nathan (2009-2010)		
Hachette (2010)		
Hatier (2009-2010)		
Belin (2011)		
Nathan (2011)	X	
Bordas (2011)	X	
Hatier (2011)		
Magnard (2011)	X	
Hachette (2011)	X	
Hachette (2012)		
Nathan (2012)		
Hatier (2012)		
Le Robert (2012)		
Magnard (2012)		
Hatier (2013-2014)		
Nathan (2013)		
Hatier (2015)	X	
Belin (2015)	X	
Hachette (2015)	X	

Magnard (2015)		
Total : 43	20	4

Ce premier tableau nous indique que la biographie autonome de Voltaire est grandement présente dans les manuels scolaires dans les années 1981 (Egée) et que cette tendance se confirme jusqu'en 2000 (Amon-Bomati). Nous en tirons comme résultat que 66,66% des manuels de cette période sont ainsi formés au moins d'un paragraphe séparé de l'analyse des œuvres (colonne 1). Depuis 2000 jusqu'en 2015, nous observons une certaine disparité dans l'édition des ouvrages possédant une biographie indépendante de Voltaire. Nous pouvons ainsi affirmer que globalement, la biographie de Voltaire est peu représentée dans le système éducatif en France puisqu'il est représenté dans 46,5,5% des manuels du corpus. Qu'en est-il donc de la périodisation biographique sur ces différentes périodes. En effet, 9% des manuels pourvus d'une biographie séparée la découpent en épisodes titrés (colonne 2). Ce phénomène qui était majoritaire de 1887 à 1996 (73,3%)<sup>31</sup>, est globalement minoritaire sinon absent de 1981 à 2015 avant de totalement disparaître ensuite. Et s'il est vrai que la présence d'une biographie dans les manuels scolaires relève de la décision des auteurs ou des éditeurs de manuels, de la taille des biographies, cela est moins vrai depuis la fin des années 1990 avec notamment la réforme de 2000 suite au rapport de l'inspecteur général de l'époque Dominique Borne, jugeant les livres scolaires trop onéreux, trop épais et bien peu pratiques pour les apprenants. Désormais les manuels scolaires - plus légers - couvrent l'ensemble de l'histoire littéraire en un ou deux volumes.

Tableau 2 : Présence des biographies de Voltaire dans les manuels scolaires

	Biographies indépendantes scolaires	En Biographies indépendantes %
<i>Présence biographique dans les manuels scolaires</i>	20	46,5%
<i>Absence biographique dans les manuels scolaires</i>	23	53,5%
<b>Total des manuels scolaires</b>	<b>43</b>	<b>100%</b>

Tableau 3 : Présence des biographies découpées en épisodes titrés

	Biographies découpées en épisodes titrés	% Biographie découpée en épisodes titrés
<i>Présence dans les biographies scolaires découpées</i>	4	9%
<i>Absence dans les biographies scolaires découpées</i>	39	91%
<b>Total des manuels scolaires</b>	<b>43</b>	<b>100%</b>

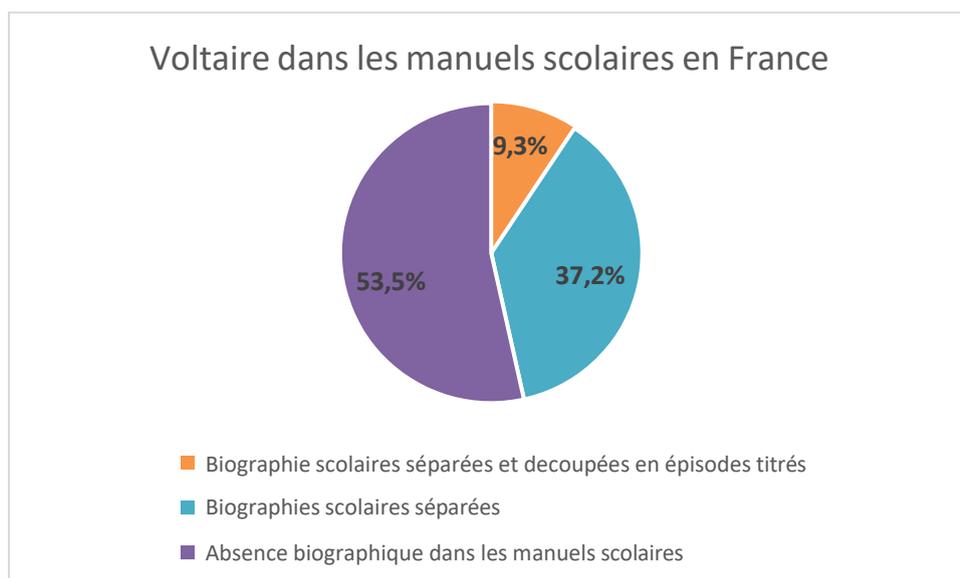
En observant les résultats produits par Béatrice Bomel-Rainelli <sup>32</sup>, nous relevons qu'entre 1981 et 2000, les biographies de Voltaire étaient fournies et séparées des analyses de textes (colonne 1). Bien souvent ces biographies sont découpées en épisodes titrés, ce qui *in*

<sup>31</sup> B. Bomel-Rainelli, *op.cit.*, p. 408.

<sup>32</sup> *Idem*

*fine* donne lieu à des biographies beaucoup plus détaillées de l’auteur, présentant Voltaire dans sa globalité, et permettant de mieux mesurer son œuvre. Cependant nous observons depuis 1996, la (quasi) disparition des biographies de Voltaire découpées en épisodes titrés (colonne 2). Cela supposerait un texte unique, qui associe l’analyse de l’œuvre et la biographie de Voltaire, les deux semblant tenir et couvrir toute l’histoire littéraire dans un ouvrage en un ou deux tomes. Notre étude qui démontre que depuis 2000, les biographies de Voltaire en plus d’être moins détaillées et précises du fait de leur présence irrégulière en tant que discours autonomes dans les manuels scolaires (colonne 1), ajouté à l’absence totale de biographies découpées en épisodes titrés (colonne 2), suggère donc comme conséquence auprès d’un public scolaire : dans le meilleur des cas, une connaissance moins complète de Voltaire. Et dans le pire des cas, une méconnaissance pure et simple du patriarche de Ferney.

Tableau 4 : Récapitulatif de la présence de Voltaire en milieu scolaire



## Section 2 : Les thématiques abordées dans les biographies scolaires de Voltaire

Chez Voltaire, le texte n’est jamais loin de son vécu. Il est d’autant plus pertinent de s’intéresser au deuxième critère – nature des biographèmes - de constitution de la biographie scolaire de Voltaire, car cela nous révèle plus encore sur les procédés de réception de l’auteur chez un jeune public. En effet, pour comprendre la réception de Voltaire en milieu scolaire, et donc à travers les manuels scolaires, nous avons considéré l’analyse de la présentation axiologique de certains épisodes de sa vie, à savoir sa relation avec Frédéric II, sa rivalité avec Jean-Jacques Rousseau, son voyage en Angleterre, son embalement, son entrée à l’Académie, ses relations familiales ou encore ses relations amoureuses avec Mme du Châtelet ou sa nièce, Marie-Louise Mignot plus connue sous le nom de Mme Denis. Nous nous appuyons sur une liste d’indicateurs hétérogènes, établie par Bomel-Rainelli et que nous avons pris soin d’étoffer pour en donner une plus large interprétation. Ce tableau (Tableau 2) contient

ainsi de manière globale, des indicateurs de thématiques abordées dans les biographies scolaires de Voltaire et révélant ainsi la réception qui en est faite en milieu scolaire.

Tableau 5 : Les vingt-trois indicateurs biographiques les plus choisis pour Voltaire

1	Famille, père, mère, origine sociale
2	Education par les jésuites au collège Louis le Grand
3	Fréquentation des milieux libertins, société du Temple
4	Premier séjour à la Bastille
5	Succès d' <i>Œdipe</i>
6	Conflit avec le chevalier de Rohan
7	Exil en Angleterre
8	Découvertes en Angleterre
9	1745 : historiographe du roi
10	1746 : Académie française
11	Souffrance à la mort d'Emilie du Châtelet
12	Liaison avec Emilie du Châtelet
13	Invitation à Berlin par Frédéric II
14	Brouille avec le roi de Prusse
15	Mme Denis

16	Installation en Suisse
17	Collaboration à l' <i>Encyclopédie</i>
18	1755 : importance du désastre de Lisbonne (et éventuellement 1756 : guerre de Sept Ans)
19	1760 : Installation à Ferney
20	Défense des Calas
21	Défense du chevalier de La Barre
22	Ecrasons l'infâme
23	1778 : description du triomphe

« Le premier indicateur, la description de la famille de Voltaire, marque le début d'une analyse proprement biographique. En effet, il n'apparaît pas à l'occasion d'une étude esthétique des œuvres, contrairement à l'éducation par les jésuites (indicateur 2), ni à l'occasion d'une analyse morale comme l'allusion aux libertins (indicateur 3). Or les origines sociales de Voltaire n'apparaissent qu'en 1885 avec Petit de Julleville. Elles sont présentes [...] dans 50 pour cent des quatorze manuels de 1990 à 2003. De plus ce premier indicateur est fortement prédictif d'une réponse positive sur les vingt-trois autres indicateurs »<sup>33</sup> Si les indicateurs qui reviennent les plus dans les biographies scolaires de Voltaire entre 1980 et 2015 sont : ses origines sociales, son embalement, son exil en Angleterre, son immense correspondance, l'Affaire Calas, l'Affaire du Chevalier de La Barre et son installation à Ferney. D'autres indicateurs essentiels, et qui ont contribué à faire de Voltaire le philosophe qu'il a été, ne sont pas mentionnés, sinon très rarement : fréquentation des milieux libertins, société du Temple, souffrance à la mort d'Emilie du Châtelet, liaison avec Emilie du Châtelet ou encore Mme Denis. Plus étonnant encore, sa querelle avec Jean-Jacques Rousseau semble ne jamais avoir existé. Cette querelle est absente de 2001 à 2003 d'après Bomel-Rainelli et n'apparaît pas non plus dans les biographies scolaires que nous avons étudiées (2009 à 2015). La faute semble-t-il au nouveau format des manuels scolaires depuis la réforme de 2000, qui laisse trop peu de place à de tels développements. Une approche par groupements de textes sur la base des perspectives et des objets d'étude ne favorise pas la présence de cette querelle, sauf à créer un groupement sur les querelles dans le cadre de la perspective d'étude production et singularité des textes. Cependant la relation qu'entretenait Voltaire avec le roi de Prusse Frédéric II apparaît plus fréquemment dans les manuels scolaires jusqu'en 2015, malgré une baisse progressive. Là

<sup>33</sup> B. Bomel-Rainelli, *op.cit.*, pp. 410-411.

encore, le nouveau format des manuels scolaires y a sûrement contribué. La présence de Voltaire dans les manuels scolaires et la manière dont il y est représenté ont beaucoup évolué au fil des années, confirmant la tendance observée dès les années 2000, à savoir un appauvrissement des connaissances de l'auteur du *Traité sur la tolérance* en milieu scolaire.

### Section 3 : Une perception partielle et partielle de Voltaire dans l'enseignement secondaire

Les manuels scolaires participent d'une perception partielle et partielle en ce qui concerne Voltaire. Nous affirmons sans prendre trop de risque qu'il y a à travers leur enseignement - auprès d'un jeune public - une orientation idéologique qui est privilégiée aux dépens d'une biographie plus complexe. La première guerre mondiale a également joué un rôle primordial dans la représentation qui a été faite de Voltaire dans les manuels scolaires car, si les manuels scolaires d'avant 1945 jugent défavorablement Voltaire, mettant l'accent sur l'avidité financière de ce dernier, nous observons qu'après la seconde Guerre mondiale et jusqu'à nos jours, Voltaire est devenu l'incarnation du Philosophe combattant les despotes tyranniques. Quand les manuels scolaires d'avant la Grande guerre présentaient l'arrestation de Voltaire à Francfort comme un épisode prêtant volontiers le flanc à une franche rigolade, il est désormais raconté comme l'expression d'un pouvoir autoritaire et arbitraire après la Seconde guerre. L'image que les manuels scolaires ont donnée de Voltaire après la Seconde guerre mondiale jusqu'à une période très récente, est révélatrice de la transformation positive de la présence mais aussi de la fonction scolaire de Voltaire dans la société française. Voltaire qui fut jadis contesté, ce notamment au XIXe siècle pour ses idées séditionnaires est aujourd'hui incontestable, puisque désormais les valeurs qu'il a incarnées sont le ciment de la République. Destinés à un jeune public donc, les manuels voire les biographies scolaires de Voltaire n'évoquent jamais ses mœurs. Seulement deux manuels indiquent qu'il y aurait des relations autres que filiales entre Voltaire et Mme Denis, et tous deux datent de 2000 (Amon-Bomati et Béguin).<sup>34</sup> L'examen de notre échantillon révèle alors une forme de parti pris dans les manuels scolaires au sujet de Voltaire, le fait que Mme Denis y apparaisse très peu et que dans la grande majorité, elle soit présentée uniquement comme sa nièce et sa gouvernante est révélateur d'une idéologie. Il est difficile de ne pas admettre que l'école participe à l'idéalisation de la figure de Voltaire en occultant certains éléments essentiels de sa vie, des faits majeurs qui ont pourtant participé à faire du Patriarche l'homme qu'il était. N'est-on pas suffisamment éduqué au collège et au lycée pour découvrir, comprendre et se faire sa propre opinion des Lumières et surtout de Voltaire ? Pourquoi occulter le fait que Voltaire a entretenu une liaison incestueuse avec Mme Denis, fille de Marguerite-Catherine Arouet qui n'était autre que sa sœur aînée, si ce n'est que par idéologie. Ce dont parlent en revanche la plupart des manuels, c'est bien de la relation de Voltaire avec Emilie du Châtelet, mais là encore, en des termes bien policés. Aucun voire peu de manuels scolaires développent le thème de l'immoralisme de Voltaire ; les quelques allusions qui y sont faites atténuent cette part pourtant bien réelle chez lui. Les rares manuels qui abordent le sujet associent généralement ce thème à sa période de formation, mettant ainsi l'accent sur son caractère dissipé et sa fougue de jeunesse. L'examen de notre échantillon révèle enfin la disparition du thème du libertinage après son exil en Angleterre, comme si le « nouveau » Voltaire renonçait à toute forme de frivolité dans ses relations amoureuses.

---

<sup>34</sup> B. Bomel-Rainelli, *op.cit.*, p. 416.

La biographie scolaire de Voltaire revêt alors un caractère axiologique visant à révéler le meilleur de l'auteur. Après sa mésaventure de Francfort, Voltaire devient roi en s'installant à Ferney. Cette figure de roi sinon de sage des Lumières, se confirme dans les manuels scolaires qui couvrent la période de 1980 à 2015 : son installation à Ferney et sa nombreuse correspondance, la défense des Calas, ses contes philosophiques, sont les indicateurs biographiques dominant dans notre corpus et finissent de graver dans la mémoire des jeunes adolescents, l'image de justice, de défenseur et de bienveillance dont bénéficie encore Voltaire aujourd'hui. Notre analyse semble se confirmer à la lecture des propos de Béatrice Bomel-Rainelli qui déclare :

La vie de Voltaire est narrée comme un roman d'apprentissage et donc comme un conte philosophique. Aussi beaucoup de manuels, surtout depuis les années 1980, comparent Voltaire à ses propres héros. En effet, le conte est devenu le genre voltairien majeur dans le monde scolaire depuis 1990 [...] En 160 ans, l'évolution axiologique des ouvrages scolaires est nette. Les reproches adressés au caractère de Voltaire disparaissent dans les derniers manuels pour plusieurs raisons : la diminution de la taille des biographies mais aussi et surtout l'assomption de Voltaire en écrivain engagé modèle, en père de la laïcité et de la tolérance française. C'est pourquoi certains épisodes de sa vie ne sont plus évoqués avec humour ou de façon moralisatrice, comme son emprisonnement à la Bastille, sa bastonnade ou l'arrestation de Francfort. Sa brouille avec Frédéric II est narrée depuis 1998 de façon favorable à Voltaire. Ses spéculations sont vues dans la perspective toute positive d'une libération de l'intellectuel et les manuels ne citent plus la formule de Frédéric II qui renvoyait dos à dos Hirsch et Voltaire. C'est pourquoi aussi la querelle entre Voltaire et Rousseau s'efface des manuels. Et l'on trouve autant d'estampes qui montrent la complémentarité des deux écrivains que de gravures qui illustrent leur querelle.<sup>35</sup>

Depuis 35 ans, l'école de la République participe donc à retransmettre une image apaisée de Voltaire, une vision naïve et embellie. « Les manuels traitent Voltaire comme Mme Suard à Ferney. 'Voltaire', dit Lanson, 'ce grand rieur qui passa sa vie à se moquer de tout le monde, devient [...] un apôtre attendri, doux et bénin : c'est un Voltaire idéalisé, le Voltaire des âmes sensibles, à mettre en face de Rousseau sur une console »<sup>36</sup>.

---

<sup>35</sup> B. Bomel-Rainelli, *op.cit.*, p. 420.

<sup>36</sup> *Idem*

Comme nous l'avons indiqué dans les sections précédentes, les biographies scolaires de Voltaire ont quasiment disparu depuis les années 2000 (voir Tableau 1), s'inscrivant désormais dans la tendance de fond à limiter la part de biographie. Le phénomène tient peut-être à un manque d'intérêt de manière générale pour l'auteur, au détriment d'un autre (Molière par exemple). Dans l'enseignement secondaire, la biographie de Voltaire est quasiment absente des manuels du premier cycle (de la 6<sup>e</sup> en 3<sup>e</sup>), pour ne réapparaître que dans les manuels du second cycle (Seconde à Terminal) et de manière irrégulière. La présence de Voltaire et de ses idées dans l'Ecole française si elle n'est jamais neutre, est désormais très inégale. Depuis 2003, les biographies de Voltaire n'ont été présentes dans les manuels scolaires que durant les années 2011 et 2015, et là encore, seulement au lycée. En définitive, la présence des biographies de Voltaire dans les manuels scolaires met en évidence que les priorités données à telles de ses œuvres, résultent d'une certaine vision passéiste et ne semblent pas tenir compte des attentes actuelles, en rupture avec l'idée de roman nationale sans nuance et ce, même si le public à qui elles sont destinées semble être beaucoup plus outillé pédagogiquement que par le passé. Toutefois, nous lisons à travers l'enseignement de Voltaire et de ses biographèmes, une volonté politique d'un engagement républicain par la transmission des valeurs humanistes, notamment celles de justice, de la raison en impératif, de tolérance, et de laïcité.

## Chapitre 2 : L'école française et la laïcité

### Section 4 – Le projet des Lumières pour une école laïque

L'école pensée par les Lumières est un espace intellectuel libre, dégagé de toute connotation religieuse, qui encourage la construction individuelle de choix de vie spirituels ou idéologiques, afin que chaque citoyen puisse recevoir un savoir dégagé de toute idéologie religieuse. Amorcé par le progrès des sciences aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, et développés par les philosophes des Lumières (triomphe de la raison et de la science sur la religion), les prémices de l'école laïque se dessinent.

Afin de mieux comprendre cette évolution et le moment critique où la société française se retrouve aujourd'hui, nous remonterons à l'époque de Jules Ferry, le XIX<sup>e</sup> siècle fondateur du modèle laïc français. Réexaminer la signification originelle de la laïcité telle qu'énoncée par ses « Pères », c'est rappeler que la III<sup>e</sup> République qui s'est employée à penser et reconstituer le lien social et politique, la relation entre l'Eglise et l'Etat s'est grandement inspirée du projet des Lumières pour l'école. Ce modèle qui se réalise alors autour d'un double dispositif légal : le premier datant de 1880 établi à la faveur des premières lois scolaires, la séparation de l'Eglise et de l'Ecole républicaine. Le second mettra fin au concordat en instaurant par la loi du 9 décembre 1905, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Avant tout, il est essentiel pour notre étude de mettre en relief la vision de Voltaire par rapport à l'enseignement au XVIII<sup>e</sup> siècle, puisque la Troisième République et ses réformes trouvent leurs origines dans les idées qui ont émergé de la Révolution.

Si nous sommes encore sots et barbares, c'est aux instituteurs qu'on doit s'en prendre <sup>37</sup>.

La fermeture amorcée en 1761 jusqu'en 1762, des collèges des jésuites sur l'ensemble du territoire français avait conduit à une « décadence de l'enseignement » <sup>38</sup> Voltaire appelle alors à une réforme de l'enseignement en France et dont la responsabilité incombera aux instituteurs. Dans son article « Education », il relève les exigences de la modernité face à la désuétude d'un système éducatif. Dans son dialogue entre le conseiller et l'ex-jésuite, on peut lire sinon y entrevoir les fondations du système éducatif actuel, en ce qui concerne notamment les bénéfices de l'enseignement professionnel.

#### LE CONSEILLER

Vraiment vous m'avez donné là une plaisante éducation, il est vrai que je m'accommodais fort du blond Ligurinus. Mais lorsque j'entrai dans le monde, je voulus m'aviser de parler et on se moqua de moi; j'avais beau citer les odes à Ligurinus et le Pédagogue chrétien : je ne savais ni si François Ier avait été fait prisonnier à Pavie, ni où est Pavie; le pays même où je suis né était ignoré de moi; je ne connaissais

---

<sup>37</sup> Best. D12550

<sup>38</sup> R. Mortier, « Les Philosophes français et l'éducation publique », *Clartés et ombres du siècle des Lumières*, Genève, Droz, 1969, p. 107.

ni les lois principales, ni les intérêts de ma patrie : pas un mot de mathématiques, pas un mot de saine philosophie; je savais du latin et des sottises.

#### L'EX-JÉSUIITE

Je ne pouvais vous apprendre que ce qu'on m'avait enseigné. J'avais étudié au même collège jusqu'à quinze ans ; à cet âge un jésuite m'enquinauda ; je fus novice, on m'abêtit pendant deux ans, et ensuite on me fit régenter. Ne voudriez-vous pas que je vous eusse donné l'éducation qu'on reçoit dans l'Ecole militaire ?

#### LE CONSEILLER

[...] J'avoue que ma confusion a redoublé quand j'ai lu nos ordonnances ; il y en a la valeur de quatre-vingts volumes, qui presque toutes se contredisent : je suis obligé quand je juge de m'en rapporter au pu de bon sens et d'équité que la nature m'a donnée ; et avec ces deux secours je me trompe à presque toutes les audiences ;

J'ai un frère qui étudie en théologie pour être grand-vicaire ; il se plaint bien davantage de son éducation : il faut qu'il consume six années à bien statuer s'il y a neuf chœurs d'anges, et quelle est la différence précise entre un trône et une domination ; si le Phison dans le paradis terrestre était à droite ou à gauche du Géon ; si la langue dans laquelle le serpent eut des conversations avec Eve était la même que celle dont l'ânesse se servit avec Balaam [...] Vous voyez entre nous que la plupart de nos éducations sont ridicules, et que celles qu'on reçoit dans les arts et métiers sont infiniment meilleures.

#### L'EX-JÉSUIITE

D'accord ; mais je n'ai pas de quoi vivre avec mes quatre cents francs, qui font vingt-deux sous deux deniers par jour ; tandis que tel homme, dont le père allait derrière un carrosse, a trente-six chevaux dans son écurie, quatre cuisiniers et point d'aumônier.

#### LE CONSEILLER

Eh bien, je vous donne quatre cents autres francs de ma poche ; c'est ce que Jean Despautère ne m'avait point enseigné dans mon éducation.<sup>39</sup>

Nous comprenons que Voltaire appelle à la réforme de l'enseignement scolaire au XVIII<sup>e</sup> siècle car il estime ce système en décalage avec la réalité du moment. Voltaire semble tenir en haute estime l'enseignement professionnel qu'il considère plus utile, car il permet à celui qui le reçoit de bien gagner sa vie. Il fustige également l'enseignement des langues anciennes, de la religion et des miracles par les jésuites, qu'il assimile à des sottises et qui ne créent que de la confusion dans l'esprit des apprenants. Pour Voltaire, il faut donc sortir

---

<sup>39</sup> Voltaire, « Education », *Questions sur l'Encyclopédie (IV)*, op.cit., pp. 620-625.

l'enseignement religion de l'école. Il est explicite dans sa lettre à M. le président de Ruffey, le 18 avril 1762 :

De mon temps on n'apprenait que des sottises au collège dit de Louis-le-Grand <sup>40</sup>

Aussi les républicains de 1880 souscrivent à la vision révolutionnaire en s'inscrivant dans son sillage, le système concordataire établi par Napoléon est remis en question par une majorité de républicains qui relèguent la croyance religieuse dans la seule sphère privée. « Sous l'effet des politiques menées par plusieurs régimes de conservation sociale (Restauration, Empire autoritaire, Ordre moral), la législation napoléonienne aurait été détournée de ses objectifs initiaux et aurait permis au catholicisme de reconquérir une position centrale dans l'espace public. Se trouvait désigné, en particulier, le cas de l'enseignement primaire où le maître, à la faveur notamment de la loi Falloux de 1850, se trouvait de plus en plus soumis à la tutelle du prêtre. La chose n'aurait pas été si grave, si l'Eglise de France, conformément à ce qu'espéraient Bonaparte et Portalis, s'était rapprochée des idéaux de 1789. Mais il n'en était rien : elle demeurait fixée dans une hostilité « intransigeante », « syllabique », à la civilisation moderne. » <sup>41</sup> L'affaire Dreyfus confortera ces républicains dans leur démarche, et sous l'influence de Jules Ferry, de Ferdinand Buisson et tant d'autres, les mesures de laïcisation de l'école vont se multiplier. C'est comme ça que dans l'enseignement primaire, en dehors de la journée libre dans la semaine qui était consacrée à l'enseignement religieux, la loi indiquait que désormais ces enseignements devraient se tenir en dehors de l'école. Les dispositions de la loi Falloux <sup>42</sup> (1850) étaient *de facto* abrogées. L'Eglise sortait définitivement de l'Ecole. D'ailleurs dès 1886 (avec la loi Goblet), il est institué que dans toutes les écoles publiques de la République, l'enseignement est confié à un personnel exclusivement laïc. L'instruction religieuse laisse place dans les programmes scolaires à l'instruction civique et morale censée renvoyer les élèves aux impératifs que lui révèlent sa conscience et sa raison.

En 1959, le même principe a été retenu lorsqu'il a été question de défendre la primauté de l'école publique contre les dispositions du gouvernement Debré, jugé trop favorable à l'idée de l'école confessionnelle. Tout comme lors du premier mandat de la Gauche au pouvoir (sous la présidence de François Mitterrand), il était question de la volonté politique d'une école libre contre les manœuvres d'uniformisation de l'école publique que la droite conservatrice appelait de ses vœux. Désormais : « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses. » <sup>43</sup>

L'année 1980 marque donc le retour du débat sur la laïcité dans l'école française avec l'affaire du foulard, ce tissu que Voltaire aurait sans doute lui aussi banni de l'école, tout en l'acceptant dans l'espace public. Dans cette affaire, deux visions s'opposent : celle qui déclare que les nombreuses réformes du système éducatif français depuis plusieurs années a mis à mal l'esprit républicain, car il s'ouvre désormais à la dimension de pluralité culturelle. Et l'autre,

---

<sup>40</sup> Best. D10420

<sup>41</sup> J. Baudouin, P. Portier, *La laïcité, une valeur d'aujourd'hui ? Contestations et renégociations du modèle français*, Rennes, PUR, coll. « *Res Publica* », 2001, p. 19.

<sup>42</sup> Ces dispositions accordaient aux ecclésiastiques un droit de surveillance dans les écoles publiques

<sup>43</sup> Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, art. 10, 26 août, 1789 [En ligne], consulté le 7 janvier 2022.

URL : <https://www.education.gouv.fr/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-du-26-aout-1789-10544#:~:text=10.,public%20%C3%A9tabli%20par%20la%20Loi>.

insistant en revanche sur la permanence d'un régime séculier restrictif et exclusif. Or comme nous l'avons énoncé précédemment, depuis les années 1970, la conception de la laïcité française a su tenir compte du pluralisme au sein de sa société, et n'a pas hésité à l'inclure dans l'école avant de se rétracter sous la pression des gouvernements de droite attachés à l'esprit de 1880, celui d'un modèle d'assimilation et d'homogénéisation de la société civile.

De nos jours, nous avons comme réflexe d'opposer deux modèles d'intégration sociale, l'un dit communautariste, inspiré du modèle américain et qui juxtapose en son sein une pluralité de groupes ethniques et culturels, dont le but n'est d'uniformiser ni la pensée ni la conduite. L'autre modèle, français, c'est le modèle dit « universaliste » qui ne veut connaître que l'individu, s'appliquant à réduire sinon à invisibiliser ses structures traditionnelles et d'homogénéiser les habitudes dans l'espace. Ces modèles présentent alors deux visions antinomiques de l'Etat et de son école républicaine puisque dans l'un (communautariste), l'autorité politique se contente uniquement d'assurer les enseignements, sans altérer leur personnalité référentielle, garantissant ainsi la coexistence pacifique des communautés. En revanche, l'autre proposition (universaliste) dans laquelle nous identifions Voltaire, s'emploie à extraire les individus de leurs cercles référentiels d'appartenance pour les élever au niveau de la généralité civile ou publique. Si au premier abord, nous retrouvons Voltaire dans le second modèle en ce qui concerne l'école, nous verrons un peu plus tard que cela est un peu plus complexe car une identité universaliste selon Voltaire ne conduit pas nécessairement à un effacement de soi ni de ses origines. Du moins, la lecture de ses œuvres ne l'indique pas. Nous souscrivons dès lors à la thèse développée par Claude Nicolet<sup>44</sup>, qui soutient que le modèle laïc inauguré par la III<sup>e</sup> République s'apparente au modèle universaliste qui promeut le dépassement des identités particulières pour favoriser une identité de raison. Cette conception de la laïcité, dans l'esprit des Lumières est transposable à l'organisation de l'école publique. « L'Etat est le foyer de l'unité morale de la collectivité. Il a charge d'âmes aussi bien que les Eglises mais à un titre universel. »<sup>45</sup>

En France, le projet des Lumières pour l'école républicaine renvoie alors à la construction d'une figure citoyenne type, vouée à participer à un projet commun, loin des particularismes et poussée par la raison. Dans cette configuration de l'individu-citoyen universaliste, l'Ecole de la République joue donc un rôle fondamental, et c'est Jules Ferry qui résume le mieux cette aspiration pédagogique dans sa lettre aux instituteurs datant de 1883 :

Nous avons promis la neutralité religieuse. Nous n'avons pas promis la neutralité philosophique, ni la neutralité politique.<sup>46</sup>

Toutefois, si le projet des Lumières pour l'école semble avoir abouti et semble donc attester de leur présence aujourd'hui encore au sein de la société française, nous constatons certaines contradictions qui viennent en marquer les limites.

---

<sup>44</sup> C. Nicolet, *L'Idée républicaine en France - Essai d'histoire critique (1789-1924)*, Paris, Gallimard, 1982, p. 189.

<sup>45</sup> C. Renouvier, « D'où vient l'impuissance actuelle de la pensée laïque ? », *Critique philosophique*, 1876, t.2, p. 100.

<sup>46</sup> J. Ferry, *Lettre aux instituteurs*, 17 novembre, 1883 [En ligne], consulté sur le 23 novembre 2021. URL : [https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/pl\\_1153893/lettre-aux-instituteurs-jules-ferry-17-novembre-1883](https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/pl_1153893/lettre-aux-instituteurs-jules-ferry-17-novembre-1883)

## Section 5 – Les limites de l'école laïque en France : l'aide à l'école confessionnelle, le Concordat et les Universités en Alsace-Moselle

Si dans son article 2, la loi de 1905 indique que : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte »<sup>47</sup>, nous observerons sa non-application à l'ensemble du territoire français, ce qui marque une limite importante à la conception de l'école laïque par Voltaire et les Lumières. Car si l'espace scolaire est considéré comme un lieu symbolique de la laïcité à la française, le Concordat y marque une limite fondamentale.

L'aide à l'école confessionnelle est révélatrice de cette évolution sinon de cette rupture avec l'esprit originel de la laïcité. Une étape importante a été franchie après les lois Barangé-Marie sous la IV<sup>e</sup> république, puis par les lois Debré (1959) et Guermeur (1977) sous la V<sup>e</sup>. Ces lois sont venues fixer les conditions d'une couverture publique des frais de personnels et de fonctionnement des établissements d'enseignement général sous contrat. Ainsi depuis les années 1970, les fonctions sinon le rôle joué par l'école publique a sans cesse été réévalué. L'Etat semble avoir rompu avec la logique universaliste de l'assimilation pour progressivement prendre en compte la dimension de la différence comme en témoigne la prise en compte par l'Etat durant l'Affaire du Foulard et les avis pris par le Conseil d'Etat (27 novembre 1989 et l'arrêt Kherouaa du 2 novembre 1992) et suivis par les circulaires Jospin et Bayrou, qui tenant compte du principe de « la liberté de conscience », ont estimé qu'il fallait reconnaître aux élèves le droit d'exprimer et de manifester leurs croyances religieuses à l'intérieur des établissements scolaires. En revanche, pour ce qui concerne les maîtres d'école, le Conseil d'Etat demeure fidèle à la lettre de Jules Ferry aux Instituteurs : ils sont soumis à la neutralité religieuse. En 2004, la loi sur les signes religieux dans les écoles publiques marque le retour de la pensée des Lumières dans l'école et vient définitivement clore les polémiques successives. En interdisant à nouveau le port de signes religieux ostensibles aux élèves dans les écoles, collèges et lycées publics, elle rappelle le rôle de l'école qui est de sortir la religion de son sein afin que les élèves puissent se forger leurs propres opinions, sans subir de pressions. En revanche, dans l'enseignement supérieur, les étudiants ont la liberté de porter des signes religieux s'ils le désirent, car la loi estime qu'ils sont majeurs et surtout qu'ils se sont déjà forgés leurs propres opinions. Ainsi si le projet des Lumières pour l'école républicaine ne concerne *a priori* que les établissements primaires et secondaires, l'enseignement de la théologie dans des universités publiques interroge. C'est notamment le cas dans les universités du Grand Est qui sont les seules à proposer une formation publique de théologie en France. Cependant, il nous est possible de considérer que l'enseignement de la théologie serait une forme de subventionnement du culte pourtant prohibé par l'article 2 de la loi de 1905. C'est d'ailleurs en application de ce raisonnement que la faculté de théologie protestante de l'université de Paris a été supprimée en 1905 et transformée en institut privé. Cet examen de la situation qui prévaut en Alsace-Moselle nous amène à nous interroger sur le régime concordataire qui y subsiste. Abrogé en 1905 par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, le régime concordataire tout comme le droit local, subsistent en Alsace-Moselle (Grand Est), permettant ainsi aux collectivités locales de financer des projets culturels dans les limites prévues par le Concordat. Au prétexte de la laïcité,

---

<sup>47</sup> « Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat », art. 2 [En ligne], consulté le 23 novembre 2021. URL : [https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000006340314](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006340314)

l'apprentissage de la culture dite « religieuse » (et non de la religion) dans les écoles en Alsace et Moselle permet l'acquisition de connaissances précieuses pour la compréhension de l'autre d'après ses défenseurs. Ce statut particulier relève à notre sens de la coutume spécifique au Grand-Est, et sur cette question Voltaire avait déjà son avis. Il dénonce dans son article « Coutume », non sans sarcasmes, la diversité des coutumes qui va à l'encontre d'un alignement législatif national qu'il appelle de ses vœux.

Il y a cent quarante-quatre coutumes en France qui ont force de loi ; ces lois sont presque toutes différentes. Un homme qui voyage dans ce pays change de loi presque autant de fois qu'il change de chevaux de poste.<sup>48</sup>

L'ironie de Voltaire apparaît dans la comparaison qu'il opère entre la multiplicité des lois en France auquel un homme serait soumis et le nombre de fois qu'il changerait de cheval. Voltaire dénonce là, l'absurdité de la situation législative en vigueur à son époque. Une situation qui nous rappelle donc celle en vigueur dans le Grand Est.

Enfin, aujourd'hui la jurisprudence s'est tellement perfectionnée, qu'il n'y a guère de coutume qui n'ait plusieurs commentateurs ; et tous, comme on croit bien, d'un avis différent. Il y en a déjà vingt-six sur la coutume de Paris. Les juges ne savent auquel entendre ; mais pour les mettre à leur aise, on vient de faire la coutume de Paris en vers. C'est ainsi qu'autrefois la prêtresse de Delphes rendait ses oracles.

Les mesures sont aussi différentes que les coutumes ; de sorte que ce qui est vrai dans le faubourg de Montmartre, devient faux dans l'abbaye de Saint-Denis. Dieu ait pitié de nous !<sup>49</sup>

L'appel à l'aide à Dieu témoigne, sinon vient renforcer la position de Voltaire sur le sujet. Il le convoque ainsi comme dernier recours afin qu'il résolve l'absurdité de la situation. Ainsi, si les partisans du Concordat en Alsace-Moselle avancent l'idée que le régime concordataire favoriserait un rapport à la laïcité moins rigide et moins conflictuelle, car en reconnaissant et en acceptant la pluralité des convictions religieuses et la liberté des pratiques, il favoriserait l'apaisement de la société, Voltaire leur dirait sûrement tout l'inverse. Si Voltaire croit lui aussi au bénéfice de la religion comme catalyseur des passions, il considère en revanche que celle-ci doit être exclusivement enseignée dans les temples ou dans le cadre privé.

---

<sup>48</sup> Voltaire, « Coutume », *Questions sur l'Encyclopédie (IV)*, *op.cit.*, p. 282.

<sup>49</sup> Voltaire, « Coutume », *op.cit.* pp. 282-283.

## Section 6 – L'école de la République, un projet inachevé

Avec la mise en place du Concordat par Napoléon Bonaparte en 1801 et supprimé depuis, sauf dans le Grand Est, un nouveau type de relation entre les « Chapelles » et l'Etat s'est mis en place. En effet, il reconnaissait désormais quatre cultes officiels, par conséquent la religion catholique n'était plus la seule religion officielle comme cela était sous la monarchie. Elle devenait « la religion de la grande majorité des français » (une obsession française sous la Ve République) à côté du protestantisme sous ses deux variantes (luthérien et réformé) et du culte israélite. Voltaire aurait sans doute apprécié cette évolution qui, affaiblissant le pouvoir ecclésiastique, permettait désormais l'égalité et la pluralité confessionnelle. En revanche, il aurait sûrement été en opposition avec le subventionnement de l'Etat aux cultes <sup>50</sup> associés à l'enseignement public. Si ce système concordataire marque donc une première étape dans le processus de laïcisation de la société française, elle représente toutefois une limite du point de vue des Lumières et de Voltaire. En maintenant, aujourd'hui encore, les subventions publiques des frais de personnels et de fonctionnement des établissements d'enseignement général sous contrat, l'autorisation des cours de religion à l'école sous couvert d'enseignement culturel et religieux, l'enseignement de la théologie dans les universités du Grand Est, voilà autant de motifs qui nous font dire que le projet des Lumières pour l'école républicaine reste un projet inachevé, car il se heurte à la coutume en vigueur d'une partie du(es) territoire(s) français <sup>51</sup>. La mise en place sinon le processus pour l'effectivité totale de la laïcité dans l'école française, demeure un prisme privilégié pour observer les évolutions profondes de la démocratie, et de la comparer avec celle en vigueur ailleurs.

---

<sup>50</sup> Le culte israélite ne sera subventionné qu'à partir de de 1831. D'ailleurs, il n'est reconnu qu'en 1808

<sup>51</sup> Le Concordat est également en place en Guyane, à Mayotte et dans certaines collectivités d'Outre-Mer

## Chapitre 3 – La permanence de Voltaire aux concours d’agrégations de lettres

### Section 7 – Les œuvres de Voltaire aux programmes depuis 1981

Années	Œuvres	Fréquence des programmations
1983	<i>Candide, L’ingénu</i>	2 ans
1989	<i>Lettres philosophiques</i>	6 ans
1995	<i>Dictionnaire philosophique</i>	6 ans
2000	<i>Traité de la Tolérance</i>	5 ans
2009	<i>Dictionnaire Philosophique</i>	9 ans
2020	<i>Zadig, L’ingénu, Candide</i>	11 ans

Le tableau ci-dessus vient attester de la présence de Voltaire aux concours d’agrégation des lettres depuis trente-cinq ans. Si ses ouvrages sont aux programmes cinq (5) fois entre 1980 et 2015 (six (6) fois entre 1980 et 2020), nous observons également la présence des œuvres de Rousseau, de Marivaux et de Diderot sur cette même période <sup>52</sup> (5 œuvres chacun pour les premiers cités et 4 œuvres pour Diderot). Si nous constatons la récurrence de Voltaire aux concours d’agrégation (tous les 5 ans et demi en moyenne), ce tableau atteste surtout d’un grand intérêt pour les Lumières, pour ses auteurs et ses thématiques. En effet, en trente-cinq (35) ans, les programmes dudit concours ont dix-neuf fois porté sur des auteurs des Lumières. Une fois que nous avons établi cela, il nous faut dégager la (les) thématique(s) dominante(s) dans chacune des œuvres de Voltaire mentionnées, afin d’établir ou non, un lien par rapport à notre problématique principale, à savoir si la convocation de la figure de Voltaire après les attentats en 2015 était justifiée ? Enfin, intéressons-nous au même titre que la promotion Voltaire de l’ENA, à la symbolique derrière le concours d’agrégation qui demeure un concours élitique.

### Section 8 – L’émancipation des Hommes, la justice et la tolérance religieuse au centre des préoccupations du concours

Une connaissance abstraite des œuvres de Voltaire au programme du concours d’agrégation de Lettres modernes ces trente-cinq dernières années, nous permet de dégager les grandes tendances qu’elles contiennent. Toutefois, il nous paraît impératif de les énoncer partiellement mais dans le détail, afin de mesurer, sinon d’envisager les desseins qui se jouent à travers leur programmation.

Les *Lettres philosophiques* ou *Lettres anglaises* est une œuvre de Voltaire écrite en 1734. Elle est composée de vingt-cinq lettres qui abordent des sujets assez variés : la religion,

---

<sup>52</sup> Tableau récapitulatif des épreuves de l’agrégation en lettres portant sur Voltaire.

les sciences, les arts, la politique et la philosophie (de Pascal entre autres). Il nous apparaît certain que cet ouvrage ne revêt pas la même ambition que le *Traité sur la tolérance* ni mêmes les contes que nous évoquerons plus tard. En effet, les *Lettres philosophiques* semblent plutôt destinées à un lectorat cultivé, par la manière dont elles sont écrites. Les destinataires de ces lettres adressées par Voltaire lui-même, doivent impérativement avoir un niveau d'instruction assez élevé pour en saisir la portée, en témoigne le choix de les proposer au concours de l'agrégation de Lettres. Toutefois, si cet ouvrage de Voltaire a largement été commenté au XVIII<sup>e</sup> siècle, il ne semble plus bénéficier du même intérêt aujourd'hui, relégué au rang d'ouvrage ennuyeux, difficile à lire. Or, la vérité est tout autre. En effet, publiées il y a presque trois cents ans (300), bien avant l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de Diderot et D'Alembert, les *Lettres Philosophiques* gardent une actualité remarquable. En vingt-cinq lettres, rédigées pour la plupart durant son exil à Londres, Voltaire aborde les questions religieuses (quakers, anglicans, presbytériens, sociniens), politiques (parlement, gouvernement, commerce), scientifiques (Newton, Locke, la chronologie, l'infini), littéraires (la comédie, la tragédie, l'Académie), philosophiques (Pascal), avec une liberté d'esprit inédite. En effet, Voltaire est guidé par la volonté d'approfondir toutes les questions de l'époque même les plus compliquées ; elles préfigurent les Lumières. Force est alors de constater que de ce point de vue, si le concours d'agrégation des Lettres en France met l'accent sur les Lumières de manière générale, en ce qui concerne Voltaire, il semble prendre le parti de l'érudition. Du savoir comme affranchissement du conditionnement religieux et politique, de l'émancipation individuelle et de la liberté de conscience. C'est dans tous les cas les tendances lourdes qui s'y dégagent.

Le *Dictionnaire philosophique* (1764) qui se présente sous la forme d'un dictionnaire classique (son organisation obéissant à la logique de l'ordre alphabétique) est un « précis » des connaissances de Voltaire, un essai qui contient ses analyses et ses réflexions, ses idées philosophiques, morales, politiques et religieuses. Le *Dictionnaire philosophique* fut publié anonymement et hors de France en 1764 à la suite de l'histoire mouvementée de l'*Encyclopédie*<sup>53</sup>, Voltaire savait et à raison, que les idées défendues dans son « dictionnaire diabolique »<sup>54</sup> provoqueraient un scandale en Europe et par conséquent, le mettrait une fois encore en danger. C'est ce qu'il confie à Mme Du Deffand dans sa correspondance du 15 janvier 1761, alors qu'il réfléchissait encore à son projet du *Portatif* :

D'ailleurs, je suis si insolent dans ma manière de penser ; j'ai quelquefois des expressions si téméraires ; je hais si fort les pédants ; j'ai tant d'horreur pour les hypocrites ; je me mets si fort en colère contre les fanatiques, que je ne pourrais jamais tenir à Paris plus de deux mois.<sup>55</sup>

Cet ouvrage, qui fait suite à l'affaire Calas, vise une fois de plus à ériger la raison en impératif absolu, contre les dogmes religieux, le fanatisme et la superstition. Il vise à anéantir l'Infâme. Il augmentera son Dictionnaire en 1765, en 1767 puis en 1769. Une fois que nous avons noté cela, continuons notre examen avec les contes philosophiques de Voltaire, dont la présence au concours susmentionné est également récurrente. À la différence des *Lettres* ou du

---

<sup>53</sup> Le 6 février 1759, l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert a été condamné et son privilège révoqué le 8 mars par les autorités françaises

<sup>54</sup> Expression empruntée à Voltaire lui-même dans sa correspondance à d'Alembert (D12027)

<sup>55</sup> D9542

*Portatif*, les contes philosophiques de Voltaire nés de la réflexion sur la dualité optimisme-pessimisme, sont beaucoup plus faciles d'accès, et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils sont donnés en lecture dans l'enseignement secondaire. Si les contes philosophiques sont destinés à un plus large public et moins averti, il n'en demeure pas moins que Voltaire y distille des messages tout aussi essentiels, s'inscrivant toujours dans le leitmotiv des Lumières. En effet, à la lecture de *Candide*, *Zadig* et de *l'Ingénu*, il nous est possible d'affirmer que le message de Voltaire s'inscrit contre la prépondérance du dogme religieux et le providentialisme, doctrine expliquant le fonctionnement du monde par la providence divine. Voltaire rejetait cette conception de l'existence et c'est en substance ce qu'il exprime dans *Candide* qui est une réponse à la philosophie de Pope et son « *Whatever is, is right* » ou à l'optimisme de Leibniz. Ces derniers affirmaient que nous vivons dans un monde en harmonie, puisque préétabli par Dieu qui est omniscient et bienveillant. Par conséquent, nous vivons dans le meilleur des mondes possibles (Pangloss). C'est ainsi que le *Poème sur le désastre de Lisbonne* va engager la polémique contre l'optimisme. La lecture de ce poème par Jean-Jacques Rousseau, durant l'été 1756, l'affecte profondément dans sa foi. C'est ainsi qu'en août 1756, à propos de la providence, il répond à Voltaire que « s'il est vrai que le tout est bien est indémontrable, il la sent, il la croit, il la veut, il l'espère »<sup>56</sup>

Les guerres en Europe et en Allemagne sont également remises en cause par Voltaire, qui n'y voit pas non plus le fait de la providence divine, mais bien celui des hommes. Il écrira ironiquement à la duchesse de Saxe-Gotha, partisane du providentialisme :

Ah ! que ce meilleur des mondes possibles est aussi le plus fou !<sup>57</sup>

À la providence et l'optimisme, pour que règne la paix et la prospérité, Voltaire oppose le travail qui émancipe l'Homme, et qui chasse l'ennui, produit de la richesse et éloigne le vice :

Travaillons sans raisonner, dit Martin, c'est le seul moyen de rendre la vie supportable.

Toute la petite société entra dans ce louable dessein ; chacun se mit à exercer ses talents. La petite terre rapporta beaucoup. Cunégonde était à la vérité bien laide ; mais elle devint une excellente pâtissière ; Paquette broda ; la vieille eut soin du linge. Il n'y eut pas jusqu'à frère Giroflée qui ne rendît service ; il fut un très bon menuisier, et même devint honnête homme : et Pangloss disait quelquefois à Candide : Tous les événements sont enchaînés dans le meilleur des mondes possibles ; car enfin, si vous n'aviez pas été chassé d'un beau château [...] vous ne mangeriez pas ici des cédrats confits et des pistaches. Cela est bien dit, répondit Candide, mais il faut cultiver notre jardin.<sup>58</sup>

*L'ingénu*, paru en 1767, traite de la « vérité dogmatique » que Voltaire oppose à la raison. Dans ce conte philosophique proche de la satire, Voltaire y dénonce les contraintes religieuses, les abus de pouvoirs du siècle de Louis XIV et la corruption à travers les aventures d'un Huron du Canada d'origine française (surnommé l'Ingénu, parce qu'il dit toujours

---

<sup>56</sup> D6973

<sup>57</sup> D7051 : D7052

<sup>58</sup> Voltaire, *Candide*, éd. R. Pomeau, OCV, vol.48 (Oxford, VF, 1980), p. 260.

naïvement ce qu'il pense, comme il fait tout ce qu'il veut <sup>59</sup>). Attribué au Père Quesnel, *L'ingénu* dénonce l'intolérance religieuse (avec notamment l'évocation de la révocation de l'édit de Nantes le 18 octobre 1685 par Louis XIV et la proscription des jansénistes hors de France en 1764 <sup>60</sup>. Ce qui eut un effet domino à travers toute l'Europe). Nous citerons un premier extrait qui illustre l'intolérance religieuse :

L'impitoyable bailli qui ne pouvait réprimer sa fureur de questionner, poussa enfin la curiosité jusqu'à s'informer de quelle religion était M. le Huron ? s'il avait choisi la religion anglicane ou la gallicane, ou la huguenote. Je suis de ma religion, dit-il, comme vous de la vôtre. Hélas ! s'écria la Kerkabon, je vois bien que ces malheureux Anglais n'ont pas seulement songé à le baptiser. Eh mon Dieu, disait Mlle de Saint-Yves, comment se peut-il que les Hurons ne soient pas catholiques ? est-ce que les RR. PP. jésuites ne les ont pas tous convertis ? L'Ingénu l'assura que dans son pays on ne convertissait personne ; que jamais un vrai Huron n'avait changé d'opinion, et que même il n'y avait point dans sa langue de terme qui signifiât inconstance. Ces derniers mots plurent extrêmement à Mlle de Saint-Yves.

Nous le baptiserons, nous le baptiserons, disait la Kerkabon à M. le prieur [...] <sup>61</sup>

À cette injonction, Voltaire à travers le Huron revendique et défend la liberté de conscience, une valeur républicaine chère en France de nos jours. Valeur d'ailleurs exprimée majoritairement après les attentats contre le journal satirique *Charlie Hebdo* :

L'Ingénu répondit qu'en Angleterre on laissait vivre les gens à leur fantaisie. Il témoigna que la proposition ne lui plaisait pas point du tout, et que la loi des Hurons valait pour le moins la loi des Bas-Bretons ; <sup>62</sup>

Aussi sommes-nous d'accord avec Richard A. Francis lorsqu'il déclare à propos de *L'ingénu* que « It has become part of literary history, and it exercises its influence in a different, more diffuse way » <sup>63</sup> Autre fait notable dans *L'ingénu*, Voltaire remet une nouvelle fois en cause l'enseignement religieux dans l'instruction des enfants, qu'il qualifie d'« inutilités et des sottises » <sup>64</sup>.

À travers l'enseignement à la Bastille par Gordon son codétenu, des sciences, de la philosophie, et de l'Histoire qui permet à l'Ingénu de s'émanciper, de penser par lui-même et de se former un esprit critique, Voltaire met en exergue la raison comme impératif absolu face à l'obscurantisme des dogmes et l'hypocrisie d'une religion (catholique) qui fait tout le contraire de ce que Dieu veut, qui donne la mort au lieu de propager l'Amour de son prochain. Voltaire fait ainsi dire à son Huron :

---

<sup>59</sup> Voltaire, *L'ingénu*, éd. R. Francis, OCV, vol.63C (Oxford, VF, 2006), p. 195.

<sup>60</sup> Le Pape Clément XIV dissout l'ordre de la Compagnie de Jésus en 1773.

<sup>61</sup> Voltaire, *L'ingénu*, *op.cit.* p. 201.

<sup>62</sup> Voltaire, *L'ingénu*, *op.cit.*, pp. 201-202.

<sup>63</sup> Voltaire, *L'ingénu*, *op.cit.*, p. 156.

<sup>64</sup> Voltaire, *L'ingénu*, *op.cit.*, p. 211.

Je serais tenté, dit-il, de croire aux métamorphoses, car j'ai été changé de brute en homme.<sup>65</sup>

Ou encore :

Ah ! s'il nous faut des fables, que ces fables soient du moins l'emblème de la vérité ! J'aime les fables des philosophes, je ris de celles des enfants, et je hais celles des imposteurs<sup>66</sup>

Autre grande idée défendue par Voltaire, est celle d'une justice équitable pour tous. En effet, à travers l'embalement du Huron et de son « nouveau maître » Gordon, ce sont bien les dérives judiciaires qu'il dénonce. C'est par le biais d'une conversation entre les deux hommes que Voltaire laisse apparaître son sentiment :

Après quoi il demanda à son compagnon, pourquoi sa machine était depuis deux ans sous quatre verrous ? Par la grâce efficace, répondit Gordon : je passe pour janséniste, j'ai connu Arnaud et Nicole : les jésuites nous ont persécutés. Nous croyons que le pape n'est qu'un évêque comme un autre, et c'est pour cela que le père de La Chaise a obtenu du roi son pénitent un ordre de me ravir, sans aucune formalité de justice, le bien le plus précieux des hommes, la liberté.<sup>67</sup>

Paru à la fin des années 1740 sous le titre de *Memnon, histoire orientale* (1747) avant d'être republié par la suite sous celui de *Zadig, ou la destinée* (1748), ce conte de Voltaire aborde la question du providentialisme (comme dans *Candide*) à travers les mésaventures de son personnage dans un Orient imaginaire. Dans ce texte, l'accent est une fois encore mis sur les vertus de la raison, de tolérance religieuse, de politique et de justice équitables. Des vertus nécessaires à la conduite d'une vie dégagée de la superstition. Deux extraits de textes, résument parfaitement l'œuvre mais aussi ces valeurs défendues par Voltaire. Le premier présente comment Zadig à travers des audiences publiques, réglait les querelles à Babylone :

C'est ainsi qu'il montrait tous les jours la subtilité de son génie et la bonté de son âme ; on l'admirait, et cependant on l'aimait. Il passait pour le plus fortuné de tous les hommes ; tout l'empire était rempli de son nom ; toutes les femmes le lorgnaient ; tous les citoyens célébraient sa justice ; les savants le regardaient comme leur oracle, les prêtres même avouaient qu'il en savait plus que le vieux archimage Yébor. On était bien loin alors de lui faire des procès sur les griffons ; on ne croyait que ce qui lui semblait croyable.

Il y avait une grande querelle dans Babylone, qui durait depuis quinze cents années, et qui partageait l'empire en deux sectes opiniâtres ; l'une prétendait qu'il ne fallait jamais entrer dans le temple de Mitra que du pied gauche ; l'autre avait cette coutume en abomination, et n'entrait jamais que du pied droit. On attendait le jour de la fête solennelle du feu sacré, pour savoir quelle secte serait favorisée par Zadig. L'univers avait les yeux sur ses deux pieds, et toute la ville était en agitation et en suspens. Zadig entra dans le temple en sautant à pied joints, et il prouva ensuite par un discours éloquent que le Dieu du ciel et de la terre, n'a pas acception de personne, ne fait pas plus de cas de la jambe gauche que de la jambe droite. L'Envieux et sa femme prétendirent que dans son discours il n'y avait pas assez de figures, qu'il n'avait pas fait assez danser les montagnes et les collines. Il est sec et sans génie, disaient-ils, on ne voit

---

<sup>65</sup> Voltaire, *L'ingénu*, op.cit., p. 262.

<sup>66</sup> Voltaire, *L'ingénu*, op.cit. p. 265.

<sup>67</sup> Voltaire, *L'ingénu*, op.cit., pp. 245-255.

chez lui ni la mer s'enfuir, ni les étoiles tomber, ni le soleil se fondre comme de la cire : il n'a point le bon style oriental. Zadig se contentait d'avoir le style de la raison.<sup>68</sup>

Le second extrait, aborde la question de la tolérance religieuse, mais surtout il met en évidence la véritable religion de Voltaire : le déisme. C'est dans le chapitre intitulé « Le souper » que commence une violente dispute entre plusieurs hommes de culture et de religion différentes : moment choisi par l'auteur pour nous délivrer son message :

Ce fut pour Zadig une consolation sensible de voir tant d'hommes de diverses contrées réunis dans la même place. Il lui paraissait que l'univers était une grande famille qui se rassemblait à Balzora. Il se trouva à table dès le second jour avec un Egyptien, un Indien gangaride, un habitant du Cathay, un Grec, un Celte et plusieurs autres étrangers, qui dans leurs fréquents voyages vers le golfe Arabe avaient appris assez d'arabe pour se faire entendre [...] La querelle s'échauffa pour lors, et Sétoc vit le moment où la table allait être ensanglantée. Zadig, qui avait gardé le silence pendant toute la dispute, se leva enfin. Il s'adressa d'abord au Celte, comme au plus furieux ; il lui dit qu'il avait raison, et lui donna du Gui ; il loua le Grec pour son éloquence, et adoucit tous les esprits échauffés. Il ne dit que très peu de chose à l'homme du Cathay, parce qu'il avait été le plus raisonnable de tous. Ensuite il leur dit ; Mes amis, vous alliez vous quereller pour rien, car vous êtes tous du même avis. A ce mot il se récrièrent tous (...) Le Grec qu'on admirait, dit que Zadig avait très bien pris sa pensée. Vous êtes donc tous de même avis, répliqua Zadig, et il n'y a pas là de quoi de se quereller. Tout le monde l'embrassa.<sup>69</sup>

Enfin le *Traité sur la tolérance*, publié en 1763, est une œuvre qui a pour visée la réhabilitation de Jean Calas, ce chef de famille protestant accusé et exécuté à tort, pour avoir assassiné son fils qui voulait se convertir au catholicisme. Parce qu'une fois n'est pas coutume, Voltaire avec ce texte appelle de ses vœux à combattre la superstition et le fanatisme religieux, il invite à la tolérance religieuse. C'est aussi, nous l'avons dit, l'ouvrage de Voltaire qui a connu récemment le plus grand succès en librairie. Les grandes tendances des textes précédemment cités ainsi mises en évidence, nous permettent d'affirmer que le concours d'agrégation des Lettres modernes, bien que destiné à une classe élitiste, participe de la formation sinon de l'appropriation intellectuelle des valeurs républicaines qui sont : la liberté de conscience, la tolérance religieuse, l'esprit critique (la raison) à travers l'enseignement des sciences et l'égalité. Des valeurs chères à Voltaire, lesquelles à la lumière des événements de 2015, nous permettent de mesurer les enjeux qui avaient cours au XVIII<sup>e</sup> siècle. Aussi les textes de Voltaire que nous avons relevés n'ont-ils jamais semblé autant être d'actualité que durant la période que nous couvrons (et au-delà). L'émancipation de l'humanité par la connaissance et le savoir, la tolérance, la liberté de conscience, le rejet de l'emprise religieuse et de la superstition sont autant de valeurs qui participent au progrès et à la cohésion de notre société.

## Section 9 - L'agrégation : un concours d'élite

Une fois que nous avons attesté de la permanence des Lumières et de Voltaire dans la société française par le biais du concours de l'agrégation des Lettres, il nous faut faire un rappel

---

<sup>68</sup> Voltaire, *Zadig, ou la destinée*, éd. H. Mason, OCV, vol.30B (Oxford, VF, 2004), pp. 146-147.

<sup>69</sup> Voltaire, *Zadig, ou la destinée*, *op.cit.*, pp. 170-174.

de ce que représente ce concours mais également des personnalités publiques qui l'ont obtenu. Les concours d'agrégation de Lettres modernes <sup>70</sup> sont organisés (avec celui des lettres classiques et de grammaire) pour le recrutement des professeurs agrégés enseignant le français, les lettres modernes et les langues anciennes dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur en France. Il est considéré comme élitiste car seuls y ont accès des personnes titulaires d'un diplôme universitaire de niveau Master ou Doctorat. Cela montre déjà le niveau d'instruction qu'il faut avoir pour pouvoir y prétendre. D'ailleurs, Voltaire ne destinait-il pas son *Dictionnaire philosophique* « aux personnes déjà instruites » <sup>71</sup> ? Mais au-delà de cet aspect formel, il nous suffit de mentionner quelques personnalités publiques l'ayant obtenu pour confirmer notre propos. En effet, des personnalités comme Alain Juppé, ancien Premier ministre (lettres classiques), Laurent Fabius, lui aussi ancien Premier Ministre (lettres modernes), Bruno Lemaire (lettres modernes), actuel ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, qui a par ailleurs été le directeur de cabinet de l'ancien Premier ministre Dominique de Villepin, Aurélie Filippetti, ancienne ministre de la Culture (lettres classiques), François Bayrou, ancien ministre de l'Education nationale sous trois gouvernements de droite (lettres classiques) ou encore Léopold Sédar Senghor, célèbre écrivain africain et ancien Président de la République du Sénégal (grammaire) sont tous, pour ne citer qu'eux, agrégés des Lettres. Par conséquent, si comme nous l'avons indiqué précédemment, la promotion Voltaire de l'ENA a rendu hommage au Patriarche et à ses combats, il semblerait que le concours de l'agrégation des Lettres soit encore plus lié du moins idéologiquement, au combat des Lumières et à Voltaire. L'ironie veut ainsi que Voltaire par la permanence de ses idées, ne soit jamais éloigné des cercles de pouvoir.

---

<sup>70</sup> « Arrêté du 1 juillet 1959 portant création d'une agrégation de Lettres » paru dans le Journal Officiel de la République Française du 8 juillet 1959 [En ligne], consulté le 04/02/2022. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000802829>

<sup>71</sup> D10894

## Conclusion

À l'école de la République, et particulièrement dans l'enseignement secondaire, la place qui est faite aux œuvres et autres textes de Voltaire, ainsi qu'à sa biographie est désormais mineure. Irrégulièrement présents de tous les manuels, allant du premier au second cycle – de la sixième à la Terminale - de l'enseignement secondaire, les manuels scolaires participent d'une perception partielle et partiale en ce qui concerne Voltaire. Nous affirmons sans prendre trop de risque qu'il y a à travers leur enseignement - auprès d'un jeune public – une orientation idéologique qui est privilégiée aux dépens d'une biographie plus complexe. La biographie scolaire de Voltaire revêt alors un caractère axiologique visant à révéler le meilleur de l'auteur. Depuis 35 ans, l'école de la République participe donc à retransmettre une image apaisée de Voltaire, une vision naïve et embellie. Lorsque nous nous intéressons au fonctionnement de l'école, au-delà de son programme, nous avons su démontrer que les Lumières semblait ne pas avoir totalement imprégnées l'école de la République. Si dans son article 2, la loi de 1905 indique que : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte »<sup>72</sup>, nous observerons sa non-application à l'ensemble du territoire français, ce qui marque une limite importante à la conception de l'école laïque par Voltaire et les Lumières. Car si l'espace scolaire est considéré comme un lieu symbolique de la laïcité à la française, le Concordat y marque une limite fondamentale. La permanence de Voltaire aux concours d'agrégations de lettres atteste de la vigueur des idées de l'auteur et de l'importance qu'il y a à continuer de faire vivre les idées des Lumières et de Voltaire dans nos sociétés. Les *Lettres philosophiques* ou *Lettres anglaises*, Le *Dictionnaire philosophique* (1764) gagneraient à être plus mis en avant et lu plutôt que *Candide* qui demeure aujourd'hui, l'ouvrage de Voltaire le plus populaire jusqu'aux événements de 2015, remplacé alors (temporairement) par le *Traité sur la Tolérance*.

Nous attestons alors de la permanence des Lumières et de Voltaire, mais également de leurs limites, dans la société française par le biais de l'école et du concours de l'agrégation des Lettres.

---

<sup>72</sup> « Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat », art. 2 [En ligne], consulté le 23 novembre 2021. URL : [https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000006340314](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006340314)



PARTIE II : L'INSCRIPTION IDEOLOGIQUE DE VOLTAIRE CHEZ  
*CHARLIE HEBDO* ET LA RECEPTION PUBLIQUE DU PATRIARCHE



## Introduction

L'examen du journal satirique *Charlie Hebdo* a pour objectif de cerner l'identité du journal, admettre sinon contester quand cela est nécessaire, toute association entre le journal satirique et Voltaire. La complexité, les incohérences et les ambiguïtés de *Charlie Hebdo* s'expliquent avant tout par la liberté de parole dont chaque membre du journal jouit pleinement. Et malgré certaines discordances, les collaborateurs de *Charlie Hebdo* possèdent ce que Cavanna a appelé « une pensée commune de l'Humanisme. » Cette doctrine que nous avons relevée chez Voltaire – l'Humanisme – trouve racine dans *Charlie Hebdo* dans le refus catégorique de la violence sous toutes ses formes, mais aussi dans la défense des libertés individuelles et la promotion de l'émancipation individuelle. *A priori* donc, l'image de Voltaire semble compatible avec celle du journal et ce qu'il entend défendre. Aussi faut-il commencer par présenter brièvement *Charlie Hebdo*, avant de procéder à une analyse plus en détail de ce qui marque un rapprochement, mais aussi un écart avec Voltaire.

*Charlie Hebdo* est un journal hebdomadaire satirique français, qui a été fondé en 1970 par François Cavanna et Georget Bernier (dit le professeur Choron). Né à la suite d'un « hommage irrévérencieux »<sup>73</sup> ayant conduit à l'interdiction de son aîné le magazine *Hara-Kiri*, *Charlie Hebdo* occupe une place très importante en France dans le milieu de la presse depuis plusieurs décennies. Bénéficiant d'une publication régulière jusqu'en 1981, la succession des procès, les uns plus onéreux que les autres ainsi que l'épuisement de l'esprit libertaire de mai 68, ont contraint le journal à sa fermeture. *Charlie Hebdo* cessera jusqu'en 1992, date à laquelle il est relancé par une partie des membres de l'ancienne équipe, Cabu en tête. Le journal, dont la ligne éditoriale consiste à pouvoir rire de tout, va connaître sa première polémique en 2002 après la publication d'un article faisant l'éloge d'un livre<sup>74</sup> jugé islamophobe par le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP). Coutumier des polémiques (et des procès) tout comme l'était Voltaire au XVIIIe siècle, le journal satirique, désormais sous la direction de Philippe Val après le décès de Georges Blondeaux dit Gébé en 2004, va connaître sa deuxième grosse controverse en 2006, avec la republication des caricatures de Mahomet du journal danois *Jyllands-Posten*. Cette étape préfigurera l'engrenage de la violence dans lequel le journal semble désormais empêtré, et qui débouchera sur les événements tragiques de 2015. En 2008, soit peu de temps après l'affaire des caricatures de Mahomet, la ligne éditoriale du journal va de nouveau faire parler d'elle avec « l'affaire Siné ». Fondée sur l'accusation d'antisémitisme du journaliste du même nom, à l'encontre du fils du président de l'époque, Nicolas Sarkozy, cette nouvelle affaire conduira au licenciement du dessinateur et caricaturiste politique.

En 2009, *Charlie Hebdo* va connaître sa troisième mue avec le départ de Philippe Val, remplacé par Charb. Puis en novembre 2011, le journal va être la cible de cyber-attaques et ses locaux vont être la cible d'un incendie criminel. Ces attaques sont la conséquence de l'annonce de la sortie du numéro baptisé « Charia Hebdo », avec Mahomet comme rédacteur en chef pour célébrer ironiquement l'arrivée au pouvoir du mouvement *Ennahdha* en Tunisie. *Ennahdha* est connu pour être un mouvement islamiste et conservateur, aux antipodes donc des valeurs défendues par le journal. La une de *Charlie* se voulait être une ironie corrosive, alertant la

---

<sup>73</sup> Le magazine *Hara-Kiri* va être interdit à la suite d'un titre polémique suite à la mort du général de Gaulle

<sup>74</sup> Le livre querellé est *La Rage et l'orgueil* d'Oriana Fallaci, Paris, Plon, 2002.

société sur les dangers du retour de l'intégrisme religieux. Mais comme Voltaire, le journal doit faire face à la barbarie des dévots. Loin de baisser les bras dans ce qu'il considère être son combat, le journal restera fidèle à ses convictions jusqu'en janvier 2015, moment des attentats terroristes.

Une fois que nous avons relevé l'attachement du journal satirique aux valeurs laïques, souligné son anticléricalisme, et son effort contre l'obscurantisme religieux, nous conviendrons qu'il est légitime de tenter un rapprochement entre *Charlie Hebdo* et Voltaire. Cependant, l'attachement de Voltaire pour la monarchie reste une limite fondamentale dans son assimilation, voire son association au journal qui reste lui en revanche, profondément démocratique, libertaire, anarchiste. Le rire et l'ironie communs à *Charlie Hebdo* et à Voltaire ont la même visée : ils sont conçus comme des moyens de ridiculiser tout en condamnant les pouvoirs « tyranniques » et les idéologies ténébreuses.

Il est question dans les chapitres qui suivent, d'évoquer les similarités entre Voltaire et *Charlie*, du point de vue de leur volonté de justice et de leur caractère anticlérical. Voir, analyser et comprendre comment peu à peu le journal s'est approprié cette figure aussi symbolique que politique, et pourquoi cette appropriation n'a pas toujours été aisée. Il s'agit de présenter les modalités selon lesquelles s'est faite cette appropriation des luttes de Voltaire par le journal. Où situer le journal satirique *Charlie Hebdo*, ses caricatures mais aussi ses controverses dans cette configuration où l'équilibre entre liberté de conscience, liberté religieuse et liberté d'expression s'avère être aujourd'hui encore un défi ? Où Voltaire se situe-t-il par rapport à *Charlie Hebdo* ? L'esprit *Charlie Hebdo* traduit-il une forme de permanence de la pensée de Voltaire ?

Section 10 – *Charlie Hebdo* et Voltaire : justice et anticléricalisme

Jean-Michel Ribes a écrit :

Le rire est le propre de l'homme », clame Rabelais, mais il peut en être aussi le sale et de résistant devenir collabo. Par je ne sais quel soudain abandon de sa nature rebelle, à moins qu'il ne s'agisse d'une poussée de candeur d'âme un peu crétine, il arrive parfois au rire de rendre visite à ses adversaires : évêques constipés, bourgeois coiffés en brosse, savants universels, artistes civilisés, militaires emplumés et autres dindons qui font commerce d'ordre et de bonne conscience dans la basse-cour d'un monde où rien ne doit crotter leur vertu bien cirée [...]<sup>75</sup>

*Charlie Hebdo* est un journal satirique hebdomadaire qui fait la part belle à la caricature. Et à travers ses caricatures teintées d'un certain humour corrosif, le journal s'attaque aux hommes politiques, aux célébrités, aux dogmes et aux figures religieuses de tous bords. Une intrépidité que nous concédons à Voltaire et qui évoque en nous ses pamphlets contre la Régence, contre Jean-Jacques Rousseau, la superstition et l'Eglise catholique. Toutefois, la mutation des sociétés et les grandes vagues migratoires ont conduit le journal à s'adapter à l'actualité. La cible n'est dès lors plus majoritairement l'extrême droite et les intégristes catholiques chez *Charlie Hebdo*, les musulmans et l'islam font désormais leur apparition.

Historiquement, il est admis que les religions et les cultures n'ont pas toutes toujours eu le même rapport à l'image<sup>76</sup>, et que ce rapport a évolué en fonction des circonstances ou au terme d'un travail sur soi. Aussi, l'histoire comparée des religions et des iconographies démontre que bien avant « l'Affaire Charlie », il existait entre le XIII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle dans les pays de chrétienté, un système répressif qui punissait sévèrement voire cruellement toute atteinte à l'honneur et à l'image de Dieu. Louis IX prônait par exemple une justice ferme en cas de blasphème. Sous son règne, le blasphème vécu comme une subversion, devient un crime d'Etat réprimé très durement voire de mort. L'ensemble de lois réprimant le blasphème restera en vigueur jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (1789), soit onze ans après le décès de Voltaire. Et même si elle se développe sous la Révolution, avec la monarchie, le clergé et les émigrés comme cibles privilégiées, la caricature ou tout autre forme de représentation du Christ (rapporté aujourd'hui à Mahomet) en toute impunité, reste un phénomène européen récent - à l'échelle des siècles passés.

Dans un pareil contexte, le « rire » de *Charlie Hebdo* à travers ses caricatures ne saurait être anodin, tout comme l'était le rire de Voltaire<sup>77</sup>. L'humour est toujours féroce, prompt à censurer et à critiquer les dogmes religieux et toutes formes d'obscurantisme. L'humour de « Charlie » ne connaît pas la pitié, et par l'ironie, il n'y a plus de tabous, plus de sacré. L'usage sans réserve de la liberté d'expression à travers ses articles et ses dessins, de la liberté de

---

<sup>75</sup> J-M. Ribes, *Le rire de résistance : de Diogène à Charlie Hebdo*, Paris, Beaux-Arts/Théâtre du Rond-Point, 2018, p. 6.

<sup>76</sup> F. Boespflug, *Religions et caricatures*, Montrouge, Bayard, 2016, p. 56.

<sup>77</sup> P. Debailly, J-J. Robrieux, J. Van Del Heuvel, *Le rire de Voltaire*, Paris, éd. du Félin, 1994.

conscience et d'une remise en question permanente du dogme religieux à travers ses prises de positions publiques, la pratique de la dérision, voici comment qualifier en substance, le « rire » de *Charlie Hebdo*. Si l'ancien directeur du journal satirique, Charb, assassiné lors des attentats de janvier 2015, s'était toujours défendu de toute volonté de provocation et de stigmatiser les musulmans, son combat était plutôt dirigé contre l'intégrisme religieux sans aucune distinction. À cet égard, il déclarait : « Nous avons critiqué beaucoup plus les intégristes catholiques. En 19 ans, nous avons eu 13 procès avec certains d'entre eux et un seul avec les musulmans. On ne se lève pas chaque matin en se disant : qu'est-ce qu'on va pouvoir raconter sur l'islam aujourd'hui ? »<sup>78</sup>

Rire résistant donc à tous les conformismes et intégrismes religieux, tout comme Voltaire. Les procès succèdent aux procès, mais les plaignants sont à chaque fois déboutés. La publication en 2006 des caricatures de Mahomet par *Charlie Hebdo*, avec en couverture un Mahomet « débordé par les intégristes » et titré : « C'est dur d'être aimé par des cons » crée un scandale national et même international. La Mosquée de Paris, l'UOIF<sup>79</sup> et la Ligue islamique mondiale portent plainte. Le procès a lieu au tribunal de grande instance de Paris le 7 février 2007, où Maître Georges Kiejman et Maître Richard Malka, avocats de *Charlie Hebdo*, plaident avec succès. Ils démontrent que l'hebdomadaire, tout en nous faisant rire (même si l'humour reste soumis à la subjectivité), nous encourage à lutter sans violence contre la violence extrême. Ainsi les plaignants sont déboutés en première instance et en appel, la cour estimant ne pas constater avec ces dessins de volonté d'offenser directement et gratuitement l'ensemble des musulmans. La menace contre *Charlie Hebdo* dès lors se fait plus pesante. D'ailleurs quelques plaidoiries en faveur du journal nous édifient et font directement échos à certains textes de Voltaire. L'occasion pour nous de citer quelques extraits de la plaidoirie de Maître Richard Malka, avocat de *Charlie Hebdo* :

C'est à nous, et à personne d'autre, de trouver les mots, de les prononcer pour recouvrir le son des couteaux sous nos gorges. A nous de rire, de dessiner, de jouir de nos libertés, face à des fanatiques qui voudront nous imposer leur monde de névroses et de frustrations. C'est à nous de nous battre pour rester libres. C'est ça qui se joue aujourd'hui.<sup>80</sup>

Cet autre extrait fait résonner cruellement le message de Voltaire et des Lumières en faveur de l'Humanité :

En 1789, la liberté d'expression est proclamée comme un des droits les plus précieux de l'homme. Deux ans plus tard, on sort le blasphème du code pénal. En 1881, on vote la grande loi sur la liberté de la presse. Les débats font rage à l'Assemblée et c'est frappant de constater à quel point ils se focalisent sur ceux d'aujourd'hui : le dessin et la religion. C'est comme si *Charlie Hebdo* existait déjà ! « Dieu se défendra

---

<sup>78</sup> « Un incendie d'origine criminelle ravage les locaux de "Charlie Hebdo" », *Le Monde*, publié le 02 novembre 2011, mis à jour le 02 novembre [En ligne], consulté le 3 mai 2019. URL : [https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2011/11/02/le-siege-parisien-de-charlie-hebdo-a-ete-incendie\\_1597146\\_3236.html](https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2011/11/02/le-siege-parisien-de-charlie-hebdo-a-ete-incendie_1597146_3236.html)

<sup>79</sup> L'Union des Organisations Islamiques de France

<sup>80</sup> Extrait du journal *Le Monde* qui a sélectionné de larges extraits et a publié un verbatim dans son édition du 5 décembre 2020. Avec l'accord de maître Richard Malka, le CLEMI (Le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information) a diffusé ce document à l'occasion de la 32e édition de la Semaine de la presse et des médias dans l'École. [En ligne], consulté le 17 décembre 2021. URL : [https://www.clemi.fr/fileadmin/user\\_upload/Plaidoyer\\_Malka.pdf](https://www.clemi.fr/fileadmin/user_upload/Plaidoyer_Malka.pdf)

bien lui-même, il n'a pas besoin pour cela de la Chambre des députés ! », répond Clemenceau à l'évêque d'Angers qui invoque la blessure des catholiques outragés.<sup>81</sup>

Et enfin :

On nous reproche des caricatures des religions. Mais en réalité, nous n'en avons jamais fait. Ce n'est pas vrai. Toutes les caricatures dont nous avons parlé ici ne sont pas des caricatures de la religion, ce sont des caricatures du fanatisme religieux, de l'irruption de la religion dans le monde politique.<sup>82</sup>

La portée hautement symbolique des extraits énoncés nous renvoie au message de Voltaire. Réduire sinon annihiler l'emprise, l'influence de la religion sur les hommes et sur le pouvoir politique. Un extrait du *Traité sur la tolérance* résume parfaitement la plaidoirie de Maître Richard Malka :

Plus la religion chrétienne est divine, moins il appartient à l'homme de la commander ; si Dieu l'a faite, Dieu la soutiendra sans vous.<sup>83</sup>

Dénonçant les exactions commises au nom de Dieu (les croisades chrétiennes ou le djihad chez les musulmans) et le statut de « martyr » ou de « saint »<sup>84</sup> attribués aux terroristes, Voltaire déclare que « ce sont là d'étranges titres pour la gloire éternelle. »<sup>85</sup> Et à l'inverse d'un Voltaire qui a parcouru toute l'Europe pour échapper à ses détracteurs et aux dévots (ses voyages à la Haye, en Angleterre, en Prusse, etc.) avant de poser ses bagages aux Délices puis définitivement à Ferney, la rédaction parisienne du journal satirique n'entend pas choisir l'exil, et encore moins l'autocensure. Le 7 janvier 2015, Charb, Cabu, Wolinski, Tignous, Honoré, Bernard Maris, Elsa Cayat sont assassinés par deux terroristes se réclamant de l'islam. Face à l'horreur, la réponse des Français fut populaire : ce sont deux millions de personnes qui ont défilé à Paris auprès d'une cinquantaine de chefs d'États et de gouvernements, et plus d'un million de manifestants en provinces.<sup>86</sup> Parmi ces dirigeants, la présence de certains présidents de pays africains où la presse fait face à la censure d'Etat, semblait paradoxale au regard des valeurs défendues ce jour. Pour une fois, tout le monde sans distinction semblait tolérer

---

<sup>81</sup> *Idem*

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> Voltaire, *Traité sur la tolérance*, éd. J. Renwick, vol.56C (Oxford, VF, 2000), p. 186.

<sup>84</sup> Les terroristes sont considérés comme des saints voire des martyrs chez les intégristes religieux. Le mot *martyr* n'a pas toujours été compris au sens que nous le connaissons aujourd'hui. En effet, le *Dictionnaire Historique de langue française*, éd. A. Rey, Paris, Le Robert, 2010, définit *martyre* comme un nom masculin (1080, *martirie* ; 1119, *martire*) qui représente *martyrium* « action de témoigner le Christ dans la persécution » et, par métonymie, le lieu où est enterré un martyr. Le mot latin est un emprunt au grec *marturion* « témoignage, preuve » et, à l'époque chrétienne, « sanctuaire dédié à un martyr ». En français, *martyr* est attesté dans *La Chanson de Roland* (1080) au double sens de « mort endurée par la religion chrétienne » et, laïquement, de « massacre, défaite sanglante ». Par affaiblissement il est employé pour toute grande souffrance physique ou morale (1119), dans la locution souffrir le martyr et en parlant d'une situation très désagréable (1160).

<sup>85</sup> Voltaire, *Traité sur la tolérance*, *op.cit.*, p. 191.

<sup>86</sup> « Une marche républicaine historique : plus de 3,7 millions de Français ont défilé », publié le 11 janvier 2015 [En ligne], consulté le 23 août 2021. URL : <https://www.leparisien.fr/societe/en-direct-marche-republicaine-la-place-de-la-republique-noire-de-monde-11-01-2015-4437327.php>

l'anticléricisme du journal derrière le slogan : « Je suis Charlie »<sup>87</sup>. Tout le monde était-il vraiment *Charlie* ? Il semblerait que cela relevait plus de la posture et moins de la conviction chez certains, puisqu'en France comme ailleurs tout le monde « n'est pas Charlie ». Nous évoquerons ce point dans une prochaine analyse. Ainsi, l'anticléricisme comme dénominateur commun établi entre Voltaire et *Charlie Hebdo*, il nous apparaît pertinent de considérer Charb, Cabu, Honoré, Tignous et Wolinski et tous les collaborateurs du journal satirique comme des composantes de l'héritage des Lumières et de Voltaire. Des « héritiers » idéologiques du discours antireligieux, sacrifiés sur l'autel du fanatisme islamiste : Voltaire semble alors, bien être Charlie<sup>88</sup>. Nous portons également un grand intérêt aux réflexions personnelles de Voltaire sur l'« Impie » et qui sont contenues dans *l'Encyclopédie* augmentée de 1771.

Quel est l'impie ? c'est celui qui donne une barbe blanche, des pieds et des mains à l'Être des êtres, au grand Demiourgos<sup>89</sup>, à l'intelligence éternelle par laquelle la nature est gouvernée. Mais ce n'est qu'un impie excusable, un pauvre impie contre lequel on ne doit pas se fâcher. Si même il peint le grand Être incompréhensible porté sur un nuage qui ne peut rien porter ; s'il est assez bête pour mettre Dieu dans un brouillard, dans la pluie, ou sur une montagne, et pour l'entourer de petites faces rondes, joufflues, enluminées, accompagnées de deux ailes ; je ris, et je lui pardonne de tout mon cœur. L'impie qui attribue à l'Être des êtres des prédictions déraisonnables et des injustices me fâcherait, si ce grand Être ne m'avait fait présent d'une raison qui réprime ma colère. Ce sot fanatique me répète, après d'autres, que ce n'est pas à nous à juger de ce qui est raisonnable et juste dans le grand Être, que sa raison n'est pas comme notre raison, que sa justice n'est pas comme notre justice. Eh ! comment veux-tu que je marche autrement qu'avec mes pieds, et que je te parle autrement qu'avec ma bouche ?

L'impie qui suppose le grand Être jaloux, orgueilleux, malin, vindicatif, est plus dangereux. Je ne voudrais pas coucher sous le même toit avec cet homme.

Mais comment traiterez-vous l'impie qui vous dit : Ne vois que par mes yeux, ne pense point ; je t'annonce un Dieu tyran qui m'a fait pour être ton tyran ; je suis son bien-aimé ; il tourmentera pendant toute l'éternité des millions de ses créatures, qu'il déteste pour me réjouir ; je serai ton maître dans ce monde, et je rirai de tes supplices dans l'autre ?

Ne vous sentirez-vous pas une démangeaison de rosser ce cruel impie ? Et si vous êtes né doux, ne courrez-vous pas de toutes vos forces à l'occident quand ce barbare débite ses rêves atroces à l'orient ? A l'égard des impies qui manquent à se laver le coude vers Alep ou vers Erivan, ou qui ne se mettent pas à genoux devant une procession de capucins à Perpignan, ils sont coupables sans doute, mais je ne crois pas qu'on doive les empaler<sup>90</sup>.

Voltaire avait compris les dangers que faisaient courir le fanatisme, la superstition et le radicalisme religieux. Les deux derniers paragraphes de son article « Impie » laissent déjà présager ce qui arriverait à quiconque serait confronté au fanatisme religieux, et ne se plierait pas au dogme. Il mettait déjà en garde le lecteur contre le péril de la liberté de conscience et les autres libertés fondamentales, face à la dictature de l'intégrisme religieux. Voltaire classe ainsi « l'Impie » dans deux différentes catégories, nous admettons *Charlie Hebdo* dans la première et les terroristes du 7 janvier 2015 dans la seconde. Voltaire nous dit que l'impie qui personnalise Dieu en lui donnant « une barbe blanche, des pieds et des mains », qui le peint

---

<sup>87</sup> Voir illustrations en Annexes

<sup>88</sup> Voir Annexe

<sup>89</sup> Mot grec signifiant créateur du monde

<sup>90</sup> Voltaire, « Impie », *Question sur l'Encyclopédie (VI)*, éd. N. Cronk, C. Mervaud], OCV, vol.42A (Oxford, VF, 2011), pp. 374-376.

« porté sur un nuage qui ne peut rien porter », « dans un brouillard, dans la pluie, ou sur une montagne, et pour l'entourer de petites faces rondes, joufflues, enluminées, accompagnées de deux ailes », est « bête » et drôle mais qu'il reste pardonnable de son fait. Par conséquent, ce dernier ne mériterait pas la mort du fait de sa grossièreté voire son inconvenance. Cette première catégorisation de l'Impie nous renvoie alors à *Charlie Hebdo* et à ses caricatures dont Voltaire rirait.

En revanche, le terroriste est selon Voltaire, l'« Impie » qui attribue à Dieu les pires desseins. Il l'estime dangereux au même titre que les fanatiques ou encore les despotes dans les régimes tyranniques. Cette lecture confirme que Voltaire, un des héritiers du discours antireligieux au XVIII<sup>e</sup> siècle aurait probablement été « Charlie », ou du moins, il ne les condamnerait pas. Cependant, force est de constater que trois siècles plus tard, la situation est alarmante. Le fanatisme et l'obscurantisme religieux semblent même avoir gagné plus de terrain du fait de l'effacement des frontières et d'une résurgence de la censure au niveau mondial.

La question de la justice et, *in fine* du milieu carcéral, sont des sujets qui intéressent fortement la rédaction de *Charlie Hebdo* depuis les années 1960. En effet, le fonctionnement du système judiciaire lui semble partial, tyrannique et dépassé. Rappelons que dans les années 70, le journal s'intéresse déjà au sort des prisonniers et à la question cruciale de la peine de mort, encore en vigueur en France. Cette dernière fait d'ailleurs l'objet de nombreux débats auxquels le journal prend part de manière très active. Le journal est favorable à l'abolition de cette peine, qui interviendra en 1981 avec l'arrivée de la gauche au pouvoir. Cette réforme fera de la France le 36<sup>e</sup> pays à abolir la peine de mort. Le journal satirique tout comme Voltaire de son temps, est à l'avant-garde sur ces sujets comme nous le rappelle la couverture du journal illustré par Reiser, intitulée ironiquement : « Le peuple de France : métro, boulot, guillotino. »<sup>91</sup> En revanche, si Voltaire n'est pas défavorable à la peine de mort, il est toutefois favorable à sa limitation. En témoigne ses commentaires *Des délits et des peines* de Beccaria dont il est un défenseur :

On a dit il y a longtemps qu'un homme pendu n'est bon à rien, et que les supplices inventés pour le bien de la société doivent être utiles à cette société. Il est évident que vingt voleurs vigoureux condamnés à travailler aux ouvrages publics toute leur vie, fervent l'État par leur supplice, et que leur mort ne fait de bien qu'au bourreau que l'on paye pour tuer les hommes en public<sup>92</sup>

Comparant le système judiciaire en France à celui dont il c'était fait le témoin en Angleterre, Voltaire déclara : « Heureusement en Angleterre aucun procès n'est secret. »<sup>93</sup> À l'occasion de nombreuses affaires, Voltaire se fera l'avocat d'une réforme d'un système judiciaire français où l'arbitraire n'avait que trop sévi. En témoigne l'énergie et les procédés qu'il déploie dans les affaires Martin (1767), Montbailli (1770), Lally-Tolendal (1766-1773), Sirven, Calas, Chevalier De La Barre et Morangiès (1772-1773). Autant d'affaires où Voltaire s'impliqua directement ou indirectement, au « cri du sang innocent » et qui démontre son

---

<sup>91</sup> Reiser, *Charlie Hebdo*, Paris, Les éditions du Square, n°47, 11 octobre, 1971, couverture

<sup>92</sup> Voltaire, *Commentaire sur le livre Des délits et des peines*, éd. C. Cave, OCV, vol.61A (Oxford, VF, 2012), pp. 52-53.

<sup>93</sup> Voltaire, *Histoire d'Elizabeth Canning et de Jean Calas*, éd. R. Grandroute, OCV, vol.56B (Oxford, VF, 2000), p. 351-352.

attachement au principe d'une justice équitable. L'émancipation de l'individu pour Voltaire comme pour *Charlie Hebdo* passe nécessairement par un anticléricalisme, un dépassement de la religion et une véritable justice pour tous. Le journal qui assimile le catholicisme à une secte, ne fait pas preuve de plus de complaisance à l'égard des autres religions. De ce fait, *Charlie Hebdo* s'inscrit donc dans la lignée des Lumières radicales et son versant politico-littéraire clandestin. Sur ces points également, le rapprochement avec Voltaire nous apparaît justifié. Après mai 68, les interrogations sociétales font irruption dans le débat public et politique. Désormais, le rôle de l'individu dans la société, le rapport entre le singulier et le collectif, les limites entre espace privé et public se retrouvent profondément modifiées. *Charlie Hebdo* va largement puiser dans cet héritage culturel de Mai 68 en accordant une place de choix aux thématiques sociales, plus importantes à ses yeux que les instabilités politiques. Le journal satirique témoigne de l'imprégnation libertaire nouvelle qui contribue à la mutation des comportements et des valeurs dans la société française, en défendant l'émancipation de l'individu sous toutes ses formes, et en dénonçant les entraves économiques, politiques et juridiques. À la fin des années 70, quelques jours avant la fête religieuse de Noël, la couverture de *Charlie Hebdo* interpelle de nouveau. Elle se compose d'un texte indiquant quelques recommandations aux lecteurs du journal :

Chiez dans les crèches. Achez les handicapés. Fusillez les militaires. Etranglez les curés. Ecrabouillez les flics. Incendiez les banques. <sup>94</sup>

En dehors des cibles collatérales de son humour, opposé à la bien-pensance et à toute forme de conformisme, à savoir les enfants ou encore les handicapés, nous observons à travers cette couverture un aperçu des cibles privilégiées de *Charlie Hebdo*. Il s'agit alors de tous ceux qui incarnent une forme d'autorité, une figure de l'ordre, les puissants. Nous citerons la Police, les prêtres, les imams, les rabbins, l'Eglise, les différents ministres de l'Intérieur, les présidents de la République, les banques, etc.

*Charlie Hebdo* poursuit alors la longue tradition française d'anticléricalisme chère à Voltaire, des « bouffeurs de curés. » <sup>95</sup> Tous ont en commun, sinon incarnent des valeurs contraires à celles que partage le journal, à savoir : la soumission (opposée à la liberté), la crédulité (opposée à la raison), la violence (opposée à l'Humanisme). D'ailleurs, dans son affrontement en 1979 avec l'Eglise de scientologie – considérée comme une secte par le journal – *Charlie Hebdo* convoque avec Diderot le Patriarche de Ferney <sup>96</sup> : il entend ainsi défendre la raison contre le fanatisme et la manipulation mentale. Cabu qui avait effectué des reportages immersifs au sein de différentes sectes durant cette période, déclare ironiquement à propos de l'Eglise de scientologie et de ses pratiques :

---

<sup>94</sup> *Charlie Hebdo*, Paris, éditions du Square, n°266, 18 décembre, 1975, couverture

<sup>95</sup> S. Mazurier, *Bête, méchant et hebdomadaire : une histoire de "Charlie Hebdo" (1969-1982)*, Paris, Cahiers dessinés, 2009, p. 453.

<sup>96</sup> S. Mazurier, *op.cit.*, p. 468.

La scientologie promet la guérison des maladies physiques et mentales, la promotion professionnelle et la réussite maternelle. Avec quoi ? Avec des séances d'audition sur un électromètre : une sorte de détecteur de mensonge...<sup>97</sup>

Un journal « anticurés », c'est par ce vocable que Cavanna décrivait *Charlie Hebdo* d'après Stéphane Mazurier, qui évoque un entretien privé datant du 4 avril 2002. Reprenons ici les propos de ce dernier :

L'esprit de *Charlie Hebdo*, qui se veut rationaliste, est foncièrement incompatible avec toute croyance religieuse, et les membres de la rédaction se définissent eux-mêmes comme des « mécréants » (Georges Bernier, entretien du 2 novembre 2004). Cette aversion pour la religion trouve ses racines dans leur éducation catholique : Bernier, Cavanna, Reiser, Cabu et Fournier ont été inscrits au catéchisme. L'apprentissage des dogmes et des rites catholiques n'a eu comme effet sur eux que la détestation des religions, comprises comme des entreprises d'aliénation des masses. Plus encore que l'agnosticisme, le *credo* de *Charlie Hebdo* est l'athéisme. Quelques couvertures font bien référence à Dieu, mais c'est pour mieux railler la transcendance, et la fête de Noël est l'occasion de manifester joyeusement le caractère impie du journal. On ne compte plus dans *Charlie Hebdo* les annonces en faveur d'organisations athées, comme la Libre pensée et l'Union des athées. Cavanna est même l'auteur de deux réécritures caustiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, *Les Aventures de Dieu* et *Les Aventures du Petit Jésus*. Enfin, Cavanna justifie à plusieurs reprises son incroyance dans les colonnes de l'hebdomadaire, comme en 1978, au lendemain de l'intronisation du Pape Jean-Paul II. On y retrouve, par bribes, la pensée de Bergson – la religion comme antidote à la peur – et celle de Camus – l'absurdité d'un monde sans Dieu.<sup>98</sup>

L'athéisme de *Charlie Hebdo* s'accompagne nécessairement d'un anticléricalisme ardent, qui a pour cible les catholiques et son Eglise dans un premier temps avant d'observer un glissement, à partir de la période post-attentat de 2001, vers l'islam et les musulmans. Rappelons tout de même que le journal en 1980 n'hésite pas à caricaturer le Prophète en le représentant en homme débauché aux côtés de l'ayatollah Khomeyni, haut dignitaire religieux iranien. Intitulé : « Le retour de Mahomet et déjà l'islam en discorde<sup>99</sup> », ce dessin ne provoquera alors aucune polémique contrairement à celles de 2006 et 2014. Si la religion catholique semblait jusqu'alors compter les pires dévots défavorables au journal satirique, il semblerait que la période post-attentat de 2001 ait opéré une aversion chez les Musulmans envers le journal. Se sentant désormais stigmatisée, la communauté musulmane prête désormais plus attention à ce qui se dit et se dessine sur et autour d'elle. Et si en 1980 la caricature du Prophète passe totalement sous les radars, nous pensons que c'est par désintérêt de la communauté musulmane pour le journal mais aussi par souci de discrétion. Désormais sous la lumière à cause des attentats, cela a donné l'occasion à certains dévots de s'engouffrer dans la brèche, prétendant non plus défendre leur honneur, mais celle du Prophète.

Chez les catholiques, le Pape que le journal considère comme un gourou à la tête d'une secte est alors la cible toute désignée, surtout après des révélations<sup>100</sup> sur l'homosexualité du Pape Paul VI (ou encore de Jean XXIII). Sous le titre « J'ai enculé le pape »<sup>101</sup>, le journal proposera une série de dessins où l'on peut voir le Pape en plein coït homosexuel. D'ailleurs ce

---

<sup>97</sup> Cabu, *Charlie Hebdo*, Paris, éditions du Square, n° 464, 3 octobre, 1979, p. 7.

<sup>98</sup> S. Mazurier, *op.cit.* p. 461.

<sup>99</sup> Reiser, *Charlie Hebdo*, Paris, Les éditions du Square, n°477, 2 janvier, 1980, p. 14.

<sup>100</sup> Révélations de l'écrivain Roger Peyrefitte (Prix Renaudot 1945) en 1976.

<sup>101</sup> Gébé, *Charlie Hebdo*, Paris, Les éditions du Square, n°290, 3 juin, 1976, couverture

caractère blasphématoire est visible dans la chronique nécrologique signée par Cavanna, à la mort de Paul VI, empreint d'ironie :

Poursuivant ses révélations modernistes, le pape nous apprend que la Sainte Vierge se mettait du rouge à lèvres et se parfumait les organes génitaux, mais avec discrétion car ce n'était pas une salope.<sup>102</sup>

En 1981, pour démontrer la non-sincérité du souverain pontife, en l'occurrence Jean-Paul II, Cavanna déclara :

La preuve est faite que le pape ne croit pas en Dieu. A cause de son état de santé, Sa Sainteté Jean-Paul II renonce à son voyage à Lourdes, initialement prévu pour la fin juillet. Donc, le pape refuse d'aller à Lourdes parce qu'il est souffrant, alors que des millions de chrétiens malades y vont justement pour y chercher la guérison, encouragés par le pape ! Ceci est énorme. Le pape est un hypocrite ! Quand il est malade, il envoie chercher le médecin. Nous saurons nous en souvenir.<sup>103</sup>

À plusieurs reprises, *Charlie Hebdo* s'indignera de la position du souverain pontife sur l'usage du préservatif ou encore de l'avortement. Aux yeux du journal, cela s'apparente à une dérive patriarcale dans laquelle un homme déciderait pour les femmes. L'équipe de *Charlie Hebdo* publiera également le 27 février 2013, sur sa une : « Le 'lobby gay' en conclave. Alors la fumée, ça vient ? »<sup>104</sup> En référence au scandale homosexuel qui touche le Vatican et le départ du Pape Benoît XVI, la caricature signée Cabu montre des évêques en plein coït tout en faisant la ronde. L'anticléricalisme corrosif de *Charlie Hebdo* est indissociable de l'exigence absolue de respect de la laïcité, particulièrement de la part des hommes politiques français. Nous l'observerons un peu plus tard avec le défunt Georges Marchais, homme politique et Secrétaire Général du Parti communiste français ou encore avec Jean-Luc Mélenchon, président du parti politique La France Insoumise. La question du blasphème, toujours selon Voltaire qui distingue le blasphème du sacrilège, est relative selon les pays et les situations, quand il ne porte que sur des superstitions variables. Pour Voltaire l'accusation de blasphème dont il se moque, relève de l'appartenance à une secte ou à une religion établie. Rappelons que les jésuites traitaient les jansénistes de blasphémateurs. Voltaire différencie le blasphème qui relève de la controverse, du sacrilège qui selon lui est plus grave car portant directement atteinte à l'orthodoxie, au sacré. Pour Voltaire, les grands sacrilèges ont toujours été punis de mort dans toutes les nations, et surtout les sacrilèges avec effusion de sang. Ainsi, selon lui il serait absurde de mettre au même niveau le blasphème et le sacrilège. Voltaire signe ainsi : « Christmoque<sup>105</sup> », salue les philosophes « en Belzébuth », et plaisante avec Frédéric II sur « la maculée Vierge » et « son fils le pendu »<sup>106</sup>. Sur ce point, nous voyons certaines similitudes caustiques entre Voltaire et *Charlie*, bien que le premier cité s'inscrive dans une tradition anti-chrétienne. Voltaire précise ainsi que le blasphème est une « atteinte à la réputation. *Blasphemia* se trouve dans

---

<sup>102</sup> S. Mazurier, *op.cit.*, p. 462.

<sup>103</sup> F. Cavanna, *La semaine de Charlie*, éd. Bureau du journal, n°2, 21 mai 1981, p. 2.

<sup>104</sup> Cabu, *Charlie Hebdo*, n°1080, 27 février, 2013, couverture. Voir annexe

<sup>105</sup> R. Pomeau, *La religion de Voltaire, op.cit.*, p. 309.

<sup>106</sup> M-H. Cotoni, « Blasphème », *Inventaire Voltaire*, J. Goulemot, A. Magnan, D. Masseur (sous la dir.), Paris, Gallimard, 1995, p. 160.

*Démosthène*. De là vient, dit Ménage, le mot de blâmer. Blasphème ne fut employé dans l'église grecque que pour signifier injure faite à Dieu. Les Romains n'employèrent jamais cette expression, ne croyant pas apparemment qu'on ne pût jamais offenser l'honneur de Dieu comme on offense celui des hommes <sup>107</sup> ». Encore une fois, nous insistons pour dire que pour Voltaire, tout blasphème ne saurait être condamné de mort :

L'homme sacrilège est celui qui se parjure sur l'Évangile ; qui étend sa rapacité sur les choses consacrées, qui détruit les autels, qui trempe sa main dans le sang des prêtres. Les grands sacrilèges ont toujours été punis de mort chez toutes les nations, et surtout les sacrilèges avec effusion de sang <sup>108</sup>

En définitive, le positionnement de *Charlie Hebdo* reflète assez bien le militantisme du journal, qui entend veiller au maintien sinon, au respect des valeurs dites républicaines. Sur ce dernier point, Christiane Mervaud évoque un Voltaire tout aussi militant, à propos du *Dictionnaire philosophique* et d'autres ouvrages, dont la démarche « relève bien souvent du prosélytisme <sup>109</sup> ». Un prosélytisme dicté non seulement par la raison en impératif absolu mais également par son attachement à la justice, à l'impartialité des juges et au respect des procédures judiciaires. Abondant dans le même sens, Charles Rihs affirme à propos des textes de Voltaire que « tous ses écrits, dans des genres forts différents, reposent sur les mêmes principes : amour de la vérité, horreur de l'injustice [...] » <sup>110</sup>

---

<sup>107</sup> Voltaire, « Blasphème », *Questions sur l'Encyclopédie (III)*, éd. C. Mervaud, N. Cronk, OCV, vol.39, (Oxford, VF, 2008), pp. 394-395.

<sup>108</sup> Voltaire, « Blasphème », *Questions sur l'Encyclopédie (III)*, *op.cit.*, p. 395.

<sup>109</sup> C. Mervaud, *Le Dictionnaire philosophique de Voltaire*, Paris/Oxford, VF, 1994, p. 106.

<sup>110</sup> C. Rihs, *Voltaire – Recherches sur les origines du matérialisme historique*, Genève/Paris, Stalkine/Champion 1977, p. 201.

## Section 11 - La pensée politique de *Charlie Hebdo* et de Voltaire : convergences et divergences

Les lois sont-elles justes au XVIII<sup>e</sup> siècle ? Voltaire y a répondu par la négative, et c'est pour cette raison, en plus de l'emprise de l'infâme, qu'il s'est mobilisé au cœur de tant d'affaires judiciaires dans la dernière partie de sa vie. Son installation à Ferney, domaine qu'il achète en 1758 (il a 64 ans), est une période durant laquelle Voltaire fait apparaître une part importante de sa pensée politique. Passant de philosophe à seigneur, Voltaire commence par s'occuper des marais dans cette région abandonnée des pouvoirs locaux et écrit dans une lettre à Madame de Fontaine, cette formule qui résume bien son esprit pratique : « J'ai fait défricher des bruyères immenses, en un mot, j'ai mis en pratique la théorie de mon Epître. »<sup>111</sup> Pour Voltaire, il est de bon sens que ceux qui détiennent les ressources et font figure de pouvoir, participent à l'aménagement de leur région. L'historien Pascal Ory, dans *L'Entre-deux-mai*, évoque solennellement le rôle politique joué - et jusqu'à aujourd'hui - par *Charlie Hebdo*. Il considère que « le destin météorique de Pierre Fournier, les textes-dessins de Cabu, de Gébé, de Reiser, de Wolinski, marquèrent la pensée politique de leur temps plus profondément que la plupart des manifestes de partis. »<sup>112</sup> En effet le journal satirique traite souvent de politique française mais également de politique internationale et, en parcourant les pages de notre échantillon de publications, il apparaît que Cabu et Wolinski sont les caricaturistes qui se prêtent le plus à cet exercice, avec un attrait affirmé pour les personnalités politiques.

Et si *Charlie Hebdo* prétend régulièrement que les hommes politiques de gauche sont tout aussi méprisables que les hommes politiques de droite, nous retrouvons cette rhétorique « ni de droite ni de gauche » dans nombre de leurs numéros, comme avec cette couverture signée Siné et datant du 2 avril 1981<sup>113</sup>. Intitulée « Dans quelques jours : le tirage ! », cette couverture fait apparaître une femme s'appêtant à voter et tenant un bulletin de vote circulaire à l'image d'une grande roue, et sur lequel on lit : « Elections, Droite, Centre, Gauche ». Cette dernière déclare : « à tous les coups, l'on perd ! ». Mais en réalité, nous pensons que pour déceler l'engagement de *Charlie Hebdo* sinon sa « Voltairomanie », il faut lire entre les lignes, comprendre le sous-texte et l'esprit des caricatures, l'esprit « Charlie Hebdo ». En effet, *Charlie Hebdo* est bien plus virulent envers la droite que la gauche, car d'une sensibilité plus progressiste que conservatrice. Selon François Cavanna, la figure de droite et de gauche chez *Charlie Hebdo* obéit à une codification précise. La figure de droite est représentée sous la forme « bourgeoise et cynique »<sup>114</sup> et celle de gauche sous les dehors de « l'ouvrier sympathique »<sup>115</sup>. Cette représentation symbolique à travers le dessin, mais assez classique finalement de la classe politique française nous permet de dégager quelques tendances significatives qui mettent en lumière la pensée politique de *Charlie Hebdo* et tenter le parallèle avec Voltaire. Le militant de gauche voire d'extrême gauche apparaît souriant, aimable, intelligent, en opposition à la figure d'autorité tels que les policiers, les prêtres, les imams, etc. Et même s'il déclare dans *Le Monde* « n'avoir jamais été communiste, gauchiste ni maoïste »<sup>116</sup>, nous observons que Cabu dessine régulièrement l'homme de gauche de sorte qu'il inspire de la sympathie. Si à plusieurs reprises

---

<sup>111</sup> *Correspondance année 1761*, Paris, Garnier, Œuvres complètes de Voltaire, t. 41, p. 252-253.

<sup>112</sup> P. Ory, *L'entre-deux-mai. La crise d'où nous venons (1968-1981)*, Alma, Paris, 2018, p. 172.

<sup>113</sup> Siné, *Charlie Hebdo*, n°544, 2 avril, 1981, couverture

<sup>114</sup> F. Cavanna, *Gauche Droite, piège à cons*, Paris, J.-J. Pauvert, p. 280.

<sup>115</sup> F. Cavanna, *idem*.

<sup>116</sup> « Cabu l'enragé volontaire », *Le Monde*, publié le 15 janvier 2005 [En ligne], consulté le 23 novembre 2021.  
URL : [https://www.lemonde.fr/archives/article/2005/01/15/cabu-l-enrage-volontaire\\_394388\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/2005/01/15/cabu-l-enrage-volontaire_394388_1819218.html)

Voltaire a adopté une posture progressiste, notamment sur des questions judiciaires, religieuses, il est incontestable qu'il reste un conservateur car très attaché au système monarchique. Sa préférence pour un régime politique monarchique représente un point de divergence important, en total inadéquation avec le journal. Mais cet attrait pour la monarchie ne suffit pas pour l'instant à le considérer comme étant de droite. « Progressistes »<sup>117</sup>, c'est en ces termes que Cavanna qualifiait ses collaborateurs en 2002, et c'est également en ces mêmes termes que la société contemporaine française, la classe politique, la presse et même certains spécialistes qualifient Voltaire<sup>118</sup>. Cabu pour se décrire, utilise les épithètes de « républicain, démocrate et humaniste, laïc, écolo et rationaliste »<sup>119</sup>. Ces différentes notions nous permettent de dire que les journalistes de l'hebdomadaire satirique ne se positionnent pas sur les extrêmes de l'échiquier politique français. Au contraire, le journal adopte une position sans ambiguïté dans sa lutte contre les idées extrêmes, plus particulièrement l'extrême droite qui le lui rend bien d'ailleurs. En effet ce rejet absolu est réciproque et s'explique par leur positionnement idéologique situé sur deux échelles de valeurs radicalement opposées. Et bien que certains dessins et textes du journal soient taxés de populistes voire racistes ou encore islamophobes, *Charlie Hebdo* se revendique sans jamais l'assumer d'être de gauche. Une étiquette de journal révolutionnaire lui est d'ailleurs souvent accolée en raison de ses nombreuses prises de position, comme son soutien à Coluche lors des élections présidentielles de 1981. Voltaire lui-même n'avait-il pas soutenu Philippe V, roi d'Espagne et petit-fils de Louis XIV à la mort de ce dernier (avec le duc du Maine, il s'est opposé au Régent Philippe d'Orléans) ? Nous observons également que le journal satirique au cours des années 80 jusqu'à une période récente, dans les différentes luttes sociales l'opposant à l'Etat (tous gouvernements confondus sous la Ve République), *Charlie Hebdo* a toujours eu une sensibilité « gauchiste ». Nous souscrivons ainsi au propos de Mazurier lorsqu'il déclare que « si le journal se situe aux cotés des contestataires radicaux du régime, c'est parce qu'il entend défendre inlassablement la liberté d'opinion. »<sup>120</sup> Ainsi, l'indignation du journal faisant suite à la condamnation à treize mois de prison et 3000 Fr d'amende de Frédérique Delange, jeune militante de gauche ayant participé au pillage de l'épicerie Fauchon, est très révélatrice de cette pensée politique du journal très ancrée à gauche. D'ailleurs, la rédaction de l'hebdomadaire choisira l'ironie pour exprimer sa colère :

Jean Valjean : le bain pour un pain. Frédérique Delange : 13 mois pour du caviar.<sup>121</sup>

Il est notable de rappeler que dans la pensée politique gauchiste du journal, nous retrouvons également l'anarchisme, auquel plusieurs journalistes et historiens assimilent la philosophie politique de *Charlie Hebdo*. D'ailleurs, quelques collaborateurs de *Charlie Hebdo* soutiennent effectivement les héritiers de Boukine. En 1972 par exemple, Reiser signe une planche dithyrambique à leur adresse, où il exprime son admiration pour leur rejet de toute structure organisée et leur défense de l'individualisme. Il écrit : « Faudrait des manifs, mais les

<sup>117</sup> F. Cavanna, *op.cit.*, p. 281.

<sup>118</sup> « Voltaire, le premier des modernes », *Le Monde*, publié le 16 septembre 1994 [En ligne], consulté le 23 novembre 2021. URL : [https://www.lemonde.fr/archives/article/1994/09/16/voltaire-le-premier-des-modernes\\_3818049\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1994/09/16/voltaire-le-premier-des-modernes_3818049_1819218.html)

<sup>119</sup> F. Cavanna, *op.cit.* p. 281.

<sup>120</sup> F. Cavanna, *op.cit.*, p. 283.

<sup>121</sup> Willem, *L'Hebdo Hara-Kiri*, éditions du Square, n°69, lundi 25 mai, 1970, p. 7.

anarchistes (les vrais) ne défilent jamais. »<sup>122</sup> Ce dernier dénonce également la répression que les anarchistes subissent : « Peines lourdes, preuves légères sont les deux mamelles des procès anarchistes. »<sup>123</sup>

« Cependant, lorsque l'on demande à Cavanna si *Charlie Hebdo* était un journal « anarchiste », il préfère utiliser le mot « libertaire », comme si « anarchiste » marquait déjà un engagement déterminé derrière une doctrine précise, alors que l'hebdomadaire a toujours refusé toute étiquette politique. Le terme « libertaire » relève davantage d'une posture sociale et morale, c'est-à-dire la défense inconditionnelle des libertés individuelles. Au vu des luttes incessantes de *Charlie Hebdo* en faveur de la liberté de la presse, de la liberté d'opinion ou de la liberté de disposer de son corps, c'est cette appellation qui paraît, en effet, être la plus convaincante. »<sup>124</sup> *Charlie Hebdo* et Voltaire : libertaires ?

Comme nous l'avons indiqué, l'hebdomadaire se revendique sans jamais l'afficher publiquement de gauche et de ses valeurs, à savoir : solidarité, justice et liberté des mœurs. Cependant, si le journal a toujours été très critique envers les pouvoirs politiques successifs (notamment la droite), ses rapports avec le pouvoir politique vont relativement se pacifier avec l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand en 1981. Cette déclaration de Wolinski, à la suite de l'arrivée de la gauche au pouvoir fait foi :

Enfin ! Les riches vont devenir pauvres ! Enfin ! La minorité devient la majorité ! Enfin ! Castel nationalisé ! Enfin ! Des ministres communistes !<sup>125</sup>

C'est donc par le comparatisme que Voltaire semble envisager toute la chose politique, dévoilant ainsi sa pensée. Au-delà de son attachement à un pouvoir judiciaire partial, on le voit mettre en balance les mérites de la république romaine et des démocraties athéniennes dans son article « Démocratie »<sup>126</sup> que l'on retrouve également dans les *Questions sur l'Encyclopédie*. Dans son article « Gouvernement »<sup>127</sup>, il évoque les systèmes politiques de plus d'une dizaine de pays. Voltaire « écrit pour agir », et sa vie entière sera dictée par l'action. Sa conviction est d'autant plus forte lorsqu'il compare la France avec le reste du monde. En Angleterre, « il n'y a jamais eu un tel fossé entre théoriciens critiques et gouvernants pragmatiques. Lors de son séjour anglais, Voltaire avait déjà constaté le phénomène et en avait conclu à l'infériorité, en cette matière, de son pays d'origine. »<sup>128</sup>

Dans la section suivante, nous tâcherons de mettre en évidence l'humanisme et le caractère anticapitaliste du journal satirique, qui s'oppose totalement au libéralisme économique cher à Voltaire. Mais auparavant, nous évoquerons une philosophie – l'Humanisme - commune au journal et à Voltaire.

---

<sup>122</sup> F. Cavanna, *op.cit.*, p. 286.

<sup>123</sup> *Idem*

<sup>124</sup> F. Cavanna, *op.cit.*, p. 287.

<sup>125</sup> S. Mazurier, *op.cit.*, p. 467.

<sup>126</sup> Voltaire, « Démocratie », *Questions sur l'Encyclopédie (IV)*, *op.cit.*, p. 367.

<sup>127</sup> Voltaire, « Gouvernement », *Questions sur l'Encyclopédie (VI)*, *op.cit.*, p. 113.

<sup>128</sup> D. Masseau, « Le pouvoir des intellectuels », *L'invention de l'intellectuel dans l'Europe du XVIIIe siècle*, Paris, PUF, coll. « Perspectives littéraires », 1994, p. 159.

## Section 12 – *Charlie Hebdo* : un lanceur d’alerte

Si Jésus, le pape, les évêques, les curés, les imams, les rabbins, pour ne citer qu’eux, alimentent l’anticléricalisme du journal, son combat contre l’obscurantisme vaut pour toutes les religions. Le 18 février 1979, Sylvie Caster <sup>129</sup>, journaliste et femme de lettres française, nous mettait en garde contre la révolution islamique qui avait cours en Iran en déclarant : « Dans la révolution islamique, ce n’est pas le mot ‘révolution’ qui compte, c’est le mot islamique. » <sup>130</sup> Elle ajoutait : « L’islam n’est pas le seul à sonner le glas de la liberté de pensée de tout individu. Toutes les religions qui détiennent le credo d’une seule vérité le sonnent pareillement. [...] Seulement, face à la religion catholique, qui déjà réduit la femme marie-salope sans âme du haut de l’autel de sa flamboyante Marie, vierge et épouse de Dieu, la religion islamique détient le privilège d’une redoutable surenchère. Avec sa révolution curetonne, revoici la polygamie. Les filles qu’on marie à neuf ans. Les femmes adultères qu’on lapide. [...] Il ne faut pas être grand prophète pour saisir d’avance que les grandes endeillées de cette révolution-là seront celles qui portent aujourd’hui son voile. Impitoyablement blousées. Et celles qui refuseront de le porter. Impitoyablement punies. » <sup>131</sup>

Cette mise en garde qui s’inscrivait dans le contexte d’une fatwa à l’encontre de Salman Rushdie, et de l’observation du retour d’un islam rigoriste dans un grand nombre de pays musulmans, Voltaire nous l’adressait jadis et continue aujourd’hui encore à travers son immense œuvre. Même si dans ce cas de figure, c’est l’islam qui est directement mis en cause, se révélant aussi impitoyable que le catholicisme voire plus, ces mots font écho à ceux de Voltaire à propos « Du danger des fausses légendes, et de la persécution » dans le chapitre x du *Traité sur la tolérance*.

Le mensonge en a trop longtemps imposé aux hommes. <sup>132</sup>

Les monothéismes sont ici directement remis en cause par Voltaire, qui les accuse d’empêcher la liberté de conscience. Dans son « Manifeste des douze », réunissant de nombreuses personnalités et intellectuels de tous horizons, et publié le 1<sup>er</sup> mars 2006, *Charlie Hebdo* met en garde contre le totalitarisme religieux. Intitulé « Ensemble contre le nouveau totalitarisme, l’islamisme », il est question de « la nécessité de la lutte pour [les] valeurs universelles, qui ne se gagnera pas par les armes mais sur le terrain des idées. » <sup>133</sup> Le journal s’érige en défenseur des principes de la laïcité. En 1994 par exemple, « Charlie » manifeste aux côtés des organisations laïques pour protester contre la loi « Bourg-Broc » votée quelques mois auparavant à l’Assemblée nationale, et qui permet aux collectivités locales de financer les établissements privés, majoritairement catholiques. D’ailleurs un numéro spécial y sera

---

<sup>129</sup> Elle a notamment publié de nombreuses chroniques dans *Charlie Hebdo* de 1976 à 1981

<sup>130</sup> C. Delporte, *Charlie Hebdo : la folle histoire d’un journal pas comme les autres*, Paris, Flammarion, 2020, p. 93.

<sup>131</sup> *Idem*

<sup>132</sup> Voltaire, *Traité sur la tolérance*, *op.cit.*, p. 180.

<sup>133</sup> C. Delporte, *op.cit.*, p. 233.

consacré : « Un numéro écolo ! Pas un arbre coupé ! Entièrement imprimé sur de la peau de curé ! Un numéro qui foutra le feu aux soutanes ! »<sup>134</sup> La loi sera déclarée anticonstitutionnelle par le Conseil constitutionnel.

L'historien Christian Delporte rappelle cependant que « même si les charges contre l'Église catholique ne manquent pas, celles-ci ne représentent qu'une vingtaine de couvertures en 1992 et 2000. »<sup>135</sup> Derrière la figure récurrente du pape, visé durant cette période du fait de ses positions jugées très conservatrices par le journal, c'est la société toute entière qui est scrutée par le journal qui entend nous prévenir en cas de dérives sociétales avec toujours la religion, comme axe principal. Pour illustrer nos propos, évoquons un certain nombre de couvertures emblématiques comme celle de Riss représentant le pape, le 3 mars 1993<sup>136</sup>, évoquant le viol subi par les femmes ou encore cette autre couverture de Willem, datant du 8 novembre 1995<sup>137</sup> faisant suite au meurtre du Premier ministre israélien et qui suggère que « Dieu est un tueur fou d'extrême droite ». En 1993, le journal publie des pages spéciales « vingt-trois dessinateurs contre l'intégrisme », en soutien à l'écrivain iranien Salman Rushdie condamné à une fatwa en Iran pour ses *Versets sataniques*, un ouvrage jugé blasphématoire.

Le 12 décembre 2002, Philippe Val signe un éditorial dans lequel il rappelle son attachement au blasphème qui est un droit en France depuis la loi du 29 juillet 1881 :

Le droit - que l'on a acquis de haute lutte - de se moquer du petit Jésus ou de Mahomet, on n'est pas près de l'abandonner. Il est constitutif du monde dans lequel nous voulons vivre. Ceux qui ne sont pas d'accord avec nous peuvent librement se foutre de notre gueule, on ne risque pas de les menacer pour ça [...] La critique des idées - y compris des idées religieuses - est la raison d'être même de notre journal. Si l'on s'en excusait, cela reviendrait à dire que l'on regrette d'exister, ce qui est une impossibilité logique.<sup>138</sup>

Parce qu'il est essentiel pour nous de n'évoquer que les faits, Delporte nous invite à la prudence lorsqu'il est question d'évoquer la supposée islamophobie de *Charlie Hebdo*. En effet nous dit-il, « seule l'actualité détermine le journal à évoquer l'intégrisme musulman. Pour *Charlie Hebdo*, l'islam, comme religion, rejoint toutes les autres dans les ténèbres de la pensée, mais les musulmans ne sont jamais l'objet de charges pour leur croyance. Entre 2001 et 2005, l'extrémisme islamique lui-même n'est le sujet central que de 11 couvertures sur 260<sup>139</sup> ».

À la suite des propos de Jacques Chirac prononcés en Conseil des ministres le 8 février 2006, qui avait condamné la parution du numéro spécial « Mahomet », accusé d'exacerber dangereusement les passions :

Sur la question des caricatures et des réactions qu'elles provoquent dans le monde musulman, je rappelle que si la liberté d'expression est un des fondements de la République, celle-ci repose également sur les valeurs de tolérance et de respect de toutes les croyances.

---

<sup>134</sup> *Idem*

<sup>135</sup> C. Delporte, *op.cit.*, p. 190.

<sup>136</sup> Riss, *Charlie Hebdo*, Paris, Les éditions du Square, n°36, 3 mars, 1993, couverture

<sup>137</sup> Willem, *Charlie Hebdo*, Paris, Les éditions du Square, n°177, 8 novembre, 1995, couverture

<sup>138</sup> J.W Vauclair, D. Vauclair, *De Charlie Hebdo à #Charlie : enjeux, histoire, perspectives*, Paris, Eyrolles, p. 50.

<sup>139</sup> C. Delporte, *op.cit.*, p. 223.

Tout ce qui peut blesser les convictions d'autrui, en particulier les convictions religieuses, doit être évité. La liberté d'expression doit s'exercer dans un esprit de responsabilité. Je condamne toutes les provocations manifestes, susceptibles d'attiser dangereusement les passions. Je condamne également toutes les violences perpétrées contre les ressortissants ou représentations étrangères où que ce soit dans le monde et je rappelle que, conformément au droit international, les gouvernements sont responsables de la sécurité des personnes et des biens étrangers installés sur leur territoire.

Par ailleurs, je demande au Gouvernement d'être particulièrement vigilant sur la sécurité de nos ressortissants à l'étranger.<sup>140</sup>

La réponse de Philippe Val ne tardera pas :

L'exercice de la liberté d'expression ne peut pas être considéré comme une provocation. Ce n'est pas parce que les gens ne la supportent qu'il faut y renoncer.<sup>141</sup>

Le journal reste engagé en faveur de l'émancipation des mœurs. Il porte un regard affûté sur la société, ses productions culturelles, dédaignant le conformisme et le conservatisme des uns, et louant l'avant-gardisme des autres.

### Section 13 - *Charlie Hebdo* et les accusations d'antisémitisme, de racisme et d'islamophobie

*Charlie Hebdo*, nous l'avons vu, n'est pas un journal comme les autres ou du moins, il s'en démarque par son ton, les idées qu'il entend défendre mais surtout par ses caricatures qui ne sont pas du goût de tous. Si le goût est soumis à la subjectivité de tout un chacun, il y a certaines caricatures qui au-delà du goût, ont indigné de nombreuses personnes pour la plupart des politiques et les croyants (de toutes confessions). Cette indignation, nous la retrouvons également au sein de certaines communautés telles que la communauté musulmane, juive et même la communauté noire vivant en France. Le journal dont nous tentons de montrer les points de convergences avec Voltaire, afin de saisir les combats et les enjeux menés durant les Lumières, semble lui aussi jouir d'une mauvaise réputation. Tout comme l'a été Voltaire par une postérité parfois virulente à son égard, le journal est accusé d'antisémitisme, d'islamophobie et de racisme. En effet, l'attitude préjudiciable de Voltaire envers les Juifs, résiste à tout éclaircissement simple tant son œuvre regorge de textes laissant apparaître une tendance à l'antisémitisme. Néanmoins et même si de nombreux travaux sur lesquels nous nous sommes appuyés, nous permettent de comprendre l'attitude de Voltaire envers les Juifs, et l'utilisation des religions de l'Orient et notamment de l'islam pour combattre l'Infâme, Voltaire aujourd'hui encore ne semble pas convaincre tout le monde. Charles Rihs, dans ses *Recherches sur les origines du matérialisme historique*, relève ce préjugé antisémite de Voltaire. Il

---

<sup>140</sup> « Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la liberté de la presse et le respect des convictions religieuses dans le cadre de l'affaire des caricatures du prophète Mahomet » [En ligne], consulté le 18 janvier 2021. URL : <https://www.vie-publique.fr/discours/161261-declaration-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-sur-la-lib>

<sup>141</sup> « "Charlie Hebdo" se défend de faire de la provocation », *Le Monde*, publié le 8 février 2006 [En ligne], consulté le 18 janvier 2021. URL : [https://www.lemonde.fr/societe/article/2006/02/08/charlie-hebdo-se-defend-de-faire-de-la-provocation\\_739363\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2006/02/08/charlie-hebdo-se-defend-de-faire-de-la-provocation_739363_3224.html)

déclare qu'« on n'exagérera pas en disant qu'il existe un véritable 'anti-sémitisme' voltairien. De nombreux textes confirment cette haine des Juifs, traités avec une rigueur qui étonne chez un philosophe, apôtre de la tolérance <sup>142</sup> ». Nous retrouvons la même accusation chez Paul H. Meyer dans *The Attitude of the Enlightenment towards the Jew* :

The is no question but that Voltaire, particularly in his late years, nursed a violent hatred of the Jew <sup>143</sup>.

*Le Point* publiait sur son site internet le 2 août 2012 un article <sup>144</sup> dans lequel il dénonçait la misogynie, l'homophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie de Voltaire. C'est pour dire comment cette réputation du patriarche est tenace et semble résister au temps. En ce qui concerne *Charlie Hebdo*, il a souvent été accusé par ses détracteurs d'antisémitisme (voir l'affaire Siné), de racisme et régulièrement depuis quelques années déjà, d'islamophobie. Les nombreux procès judiciaires à leur rencontre sont révélateurs de la pensée d'une partie du public et des associations à leur égard. En août 1998, le journal perd son procès où il est accusé de racisme à l'égard d'un membre <sup>145</sup> du Front national d'origine arabe. Cabu, qui dénonce les discours de haine de ce membre du Front national, le traite d'« Arabe de service » du FN. Le tribunal reconnâtra l'insulte raciste. En février 2006, avec l'affaire des caricatures, de nombreux musulmans, des associations notamment, accusent *Charlie Hebdo* d'islamophobie. La Grande Mosquée de Paris, l'Union des organisations islamiques de France et la Ligue islamique poursuivent le journal pour « injure envers un groupe de personnes en raison de sa religion ». Le procès se déroule du 7 au 8 février 2007 au tribunal de Grande Instance de Paris. *Charlie Hebdo* est relaxé le 22 mars de la même année. En juillet 2013, après le massacre des Frères musulmans par l'armée égyptienne, Riss signe sa Une « Le Coran c'est de la merde, ça n'arrête pas les balles <sup>146</sup> ». La Ligue de Défense Judiciaire des Musulmans dépose une plainte pour incitation à la haine raciale à Paris, et une plainte pour délit de blasphème à Strasbourg (un délit qui n'existe qu'en Alsace-Moselle en vertu du Concordat comme nous l'avons indiqué à la section 6). *Charlie Hebdo* gagnera également ce procès. En 2015, des caricatures représentant des hommes noirs, affublés de grandes lèvres roses, d'un gros nez et à la peau très sombre, coulant au fond de la méditerranée sont dénoncés par certaines associations et médias afro-caribéens qui y voient du racisme <sup>147</sup>. Le 27 avril 2015, le média en ligne *Afrikmag*, dans un article intitulé « *Charlie Hebdo* se moque des migrants africains qui sont morts dans la Méditerranée <sup>148</sup> », accuse également le journal de racisme.

---

<sup>142</sup> C. Rihs, *Recherches sur les origines du matérialisme historique*, Genève/Paris, Droz/Minard, 1962, p. 90.

<sup>143</sup> P. H. Meyer, *The Attitude of the Enlightenment towards the Jew*, SVEC, n°26, 1963, p. 1177 [in] M. G. Badir, *Voltaire et l'Islam, op.cit.*, p. 57.

<sup>144</sup> R-P. Droit, « La face cachée de Voltaire », *Le Point*, publié le 02 août 2012 [En ligne], consulté le 18janvier 2021. URL : [https://www.lepoint.fr/livres/la-face-cachee-de-voltaire-02-08-2012-1494397\\_37.php](https://www.lepoint.fr/livres/la-face-cachee-de-voltaire-02-08-2012-1494397_37.php)

<sup>145</sup> Farid Smahi, militant FN

<sup>146</sup> Riss, *Charlie Hebdo*, Paris, Les éditions du Square, 10 juillet, 2013, n°1099, couverture.

<sup>147</sup> Le média *NOFI (Noir et Fier)* dans un article publié le 24/04/2015 sur Facebook, intitulé « Quand Ali Dilem et Licra unissent leurs forces, ça donne une caricature au goût très douteux ! On peut rire des Noirs comme on veut ? » dénonce le caractère raciste de la caricature du journal. Voir Annexe

<sup>148</sup> F. Essan, « Charlie Hebdo se moque des migrants africains qui sont morts dans la Méditerranée », *Afrikmag*, publié le 25 avril 2015 [En ligne], consulté le 24 août 2021. URL : <https://www.afrikmag.com/charlie-hebdo-se-moque-des-migrants-africains-qui-sont-morts-dans-la-mediterrancephotos/>

Le 9 septembre de la même année, le journal consacrait son numéro de la semaine à la crise des réfugiés. A l'intérieur, une série de caricatures inspirées de la mort du petit Aylan, retrouvé noyé sur une plage turque et devenu symbole du drame des migrants en Europe fait également polémique. Le journal est une fois de plus critiqué et accusé de racisme envers les immigrés et suscite de nombreuses critiques sur les réseaux sociaux. L'avocat britannique et militant des droits de l'Homme, Peter Herbert, a accusé sur Twitter le journal d'être « une publication purement xénophobe <sup>149</sup> ». En réponse à cette énième polémique, M. Biard le rédacteur en chef de *Charlie Hebdo* répondra que ces dessins parlent du drame des milliers de réfugiés « qui cherchent un refuge en Europe et à qui on est seulement en mesure d'offrir la société de consommation », avant de rajouter que ces caricatures représentaient « l'opinion du dessinateur, on est en droit de ne pas être d'accord <sup>150</sup> ». D'autres dessins susciteront l'indignation, c'est notamment ceux de Riss, intitulé « la preuve que l'Europe est chrétienne », représentant un enfant musulman qui se noie à côté de Jésus-Christ marchant sur l'eau, et celui d'Emmanuel Chaunu représentant Aylan en écolier. Sur cette dernière caricature, on voit l'enfant portant un cartable sur le dos, avec en légende : « C'est la rentrée ». Interrogé par *Libération*, Emmanuel Chaunu a montré son étonnement face à ces réactions virulentes.

Le 7 janvier a laissé des traces, et pas forcément dans la défense des dessinateurs. Les réactions sont beaucoup plus passionnelles depuis ces événements, les gens commentent sans aucune analyse de l'image. J'ai déjà fait des dessins un peu difficiles, mais cette photo, les gens se la sont appropriée <sup>151</sup>.

Mais *Charlie Hebdo* n'a pas que des détracteurs. Face à la succession des polémiques et des accusations de xénophobie, d'islamophobie, d'antisémitisme et de racisme, le journal sait compter sur des soutiens et autres alliés importants. Dans une tribune sobrement intitulée : « Génération Charlie », le président de SOS racisme Dominique Sopo qui rappelle que *Charlie Hebdo* dénonce le racisme et la haine antimusulmans à travers ses dessins. Adressant un message à ceux qui ne veulent pas « être Charlie », prétextant que le journal serait raciste et islamophobe :

Charlie Hebdo est le plus grand hebdomadaire anti-raciste, prétendre le contraire est injurieux et manipulateur <sup>152</sup>

---

<sup>149</sup> « Polémique : Charlie Hebdo choque en caricaturant le petit Aylan », *La Dépêche*, publié le 15 septembre 2015 [En ligne], consulté le 20/10/2020. URL : <https://www.ladepeche.fr/article/2015/09/15/2177521-polemique-charlie-hebdo-choque-en-caricaturant-le-petit-aylan.html>

<sup>150</sup> *Idem*

<sup>151</sup> S. Gindensperger, « Aylan en écolier : « C'est un dessin poétique, symbolique » », *Libération*, publié le 8 septembre 2015 [En ligne], consulté le 20 octobre 2020. URL : [https://www.liberation.fr/france/2015/09/08/aylan-en-ecolier-c-est-un-dessin-poetique-symbolique\\_1378263/](https://www.liberation.fr/france/2015/09/08/aylan-en-ecolier-c-est-un-dessin-poetique-symbolique_1378263/)

<sup>152</sup> D. Sopo, « Message à ceux qui ne veulent pas « être Charlie » prétextant que Charlie est raciste et islamophobe » [En ligne], consulté le 20 octobre 2020. URL : <https://sos-racisme.org/a-ceux-qui-ne-veulent-pas-etre-charlie/>

## Chapitre 5 – La presse et la caricature en France : entre libéralisme et répression

### Section 14 – L’émancipation de la presse avec le *Mercurus historicus et politicus*

Dès la Renaissance, jusqu’au XVIII<sup>e</sup> siècle, une partie de la presse écrite était manuscrite et clandestine. Les premiers périodiques, qui étaient surtout des mensuels, sont apparus dès le XVI<sup>e</sup> siècle pour répondre à une forte demande d’information et de connaissance des lecteurs de l’époque. C’est ainsi que le premier périodique imprimé fut lancé à Strasbourg par Jean Carolus. « Après avoir diffusé des nouvelles à la main, il fonde en 1605 le premier hebdomadaire d’information imprimé, la *Relation aller Fürnemmen und gedenckwürdigen Historien*, qui sera publiée jusqu’en 1667. »<sup>153</sup>

Dans le registre politique, le premier grand périodique en France fut *La gazette*, qui fut créé en 1631 par Théophraste Renaudot à Paris. Médecin du roi, Renaudot a obtenu du ministre Richelieu certaines faveurs, notamment le monopole pour publier son périodique et acceptant en contrepartie de se soumettre à la censure qu’exerçait le pouvoir royal. Cette configuration politique et économique que l’on ne retrouvait qu’en France, imposait d’imprimer en dehors du royaume, toutes les publications identiques, rendant absente toutes concurrences. Dès lors, le dynamisme unique en Europe de la librairie néerlandaise, ainsi que l’accueil positif dont bénéficièrent aux Provinces-Unies les protestants français exilés à la suite de la révocation de l’édit de Nantes, expliquent l’essor des gazettes en Hollande à partir des années 1680. C’est ainsi que nous apprenons que la Gazette d’Amsterdam, l’une des plus importantes au XVIII<sup>e</sup> siècle, est fondée en 1688 après une brève expérience en 1663. L’avènement des gazettes puis des « mercurus » marquèrent l’émergence de la presse politique imprimée. Produites et diffusées à travers l’Europe, ces publications se veulent le relais sinon la vulgarisation d’une information internationale qui, progressivement, renferme de plus en plus d’analyses et d’interprétations d’événements publics. De l’action politique, des décisions gouvernementales et même la santé des princes jusqu’aux déplacements des représentations diplomatiques et des armées, mais également les affaires religieuses et les questions économiques, tous ces sujets sont désormais décryptés. C’est la naissance du journalisme politique.

Après la création de l’*Histoire abrégée*<sup>154</sup>, paraît à La Haye le *Mercurus historicus et politicus*, fondé par Courtilz de Sandras en novembre 1686. Sans doute inspiré par le succès de son prédécesseur, le journal entend reprendre les objectifs et la forme tout en les enrichissant. Entre 1686 et 1782, il traite de sujets « concernant l’état présent de l’Europe, ce qui se passe dans toutes les Cours, l’intérêt des Princes, leurs brigues, et généralement tout ce qu’il y a de curieux, accompagné de *Réflexions politiques* sur chaque Etat »<sup>155</sup>. 192 volumes seront publiés

---

<sup>153</sup> « Johann Carolus (1575-1634) » [En ligne] Consulté le 23 novembre 2021. URL : [https://data.bnf.fr/fr/atelier/12230367/johann\\_carolus/](https://data.bnf.fr/fr/atelier/12230367/johann_carolus/)

<sup>154</sup> C’est à Leyde que paraît un petit fascicule d’une centaine de pages, simplement broché et sans couverture, intitulé *Histoire abrégée de l’Europe*, pour le mois de juillet 1686, où l’on voit tout ce qui se passe de considérable dans les Etats, dans les Armes, dans la Nature, dans les Arts et dans les Sciences. Ouvrage sélectif en même temps que synthétique, l’*Histoire abrégée* se distingue de la presse existante par une prise de recul vis-à-vis de l’actualité : au récit des faits est ajoutée leur interprétation.

<sup>155</sup> J. Sgard, *Dictionnaire des Journaux 1600-1789 (J-V)*, Universitas/Paris, Oxford, VF, 1991, p. 870.

et vendus durant cette période à La Haye, Amsterdam et Leyde, puis vendus à travers l'Europe. Certains sont même traduits en anglais ou en espagnol, voire contrefaits dans divers pays. Cette vaste diffusion repose sur une vaste organisation des libraires comme Henry Van Bulderen (Parme et La Haye), les frères Louis et Henri Van Dole (La Haye), Henri Scheurleer et fils (La Haye), Frédéric Staatman (La Haye), de L'Essaert (Maestricht), Philippe Ponet (Cologne) pour ne citer qu'eux<sup>156</sup>. Cette diffusion repose également sur un système d'abonnement international et sur des réseaux clandestins, puisque dans certains pays – au premier titre desquels la France –, ces ouvrages sont prohibés dans un premier temps car jugés subversifs. C'est en mai 1763, que le véritable *Mercur* de Hollande est vendu et distribué en France, mais seulement à Sedan chez les frères Jacquemare et en Flandre française, à Lille. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la production de ce modèle éditorial s'exporte hors de Hollande, dans les principaux centres d'imprimerie européens, si bien qu'à partir des années 1730, le *Mercur historique et politique* francophone est fabriqué dans les Pays-Bas autrichiens, l'Empire, le duché de Lorraine, les Cantons suisses ou encore, le royaume de France. L'homogénéité de forme et de contenu de ces périodiques en fait un objet singulier et identifiable sur le marché éditorial du temps, qui se caractérise donc par un contenu, un dispositif éditorial et un discours réflexif sur l'écriture de l'actualité. Progressivement, ces ouvrages sont désignés collectivement par le qualificatif de « mercures » (à distinguer du *Mercur galant/ de France* victime constante du *Mercur historique et politique*) et ainsi distingués des gazettes et des « journaux » – ce dernier terme désignant à l'époque les mensuels érudits consacrés à ce qui se passe de nouveau dans la République des lettres, non dans le gouvernement des États. Pour Gatien de Courtilz de Sandras (fondateur du journal), La Brune, Saint-Élier et les autres auteurs du journal, ces ouvrages sont consacrés à faire connaître des lecteurs, les nouvelles utiles (sociales, culturelles, faits divers), les principaux événements en Europe, les intérêts des différentes puissances, mais surtout ils participent au dévoilement de l'action politique. Les auteurs sont d'autant plus exigeants et consciencieux dans leur travail qu'ils savent qu'ils sont essentiellement lus par un public averti. Dans l'*Avis au lecteur* du premier numéro, le ton est donné :

Au reste, je parlerai des gens de qualité avec quelque sorte de connaissance ; j'ai été dans plusieurs Cours où j'ai eu quelques habitudes avec eux. Je voudrais bien pouvoir dire la même chose du Cabinet des Princes, cela me ferait espérer de contenter le lecteur dans les Réflexions politiques que je prétends mettre à la tête de cet ouvrage sur l'état général des affaires de l'Europe, et à la fin des Nouvelles de chaque pays. À ce défaut j'y suppléerai par quelque connaissance que j'ai des affaires du monde, et si je suis si malheureux que de n'y pas réussir, ce ne sera pas ma faute.<sup>157</sup>

La dimension de dévoilement des « mercures » réside donc dans les analyses et les interprétations proposées par leurs rédacteurs, grâce à la compilation de pièces et surtout à leurs commentaires, inédits et originaux. En explicitant et en interprétant les faits, ils attribuent une logique aux actions des gouvernements, de manière à faciliter la compréhension de leurs lecteurs. Et même si le leitmotiv du journal reste la vérité en prérogative absolue et le souci de

---

<sup>156</sup> J. Sgard, *op.cit.* pp. 870-871.

<sup>157</sup> J. Sgard, *op.cit.* pp. 871-872.

l'impartialité dans les informations qui sont données, ces points ne sont pas toujours faciles à observer comme le déplore Rousset en novembre 1738 :

Les uns se plaignent lorsque les nouvelles ne sont pas accompagnées de réflexion ; d'autres voudraient qu'on ne leur racontât les faits que nûment et simplement ; d'autres enfin voudraient des réflexions, mais suivant leurs idées. La Religion s'en mêle même : les uns voudraient que je fusse Janséniste, et d'autres, qu'emporté par le torrent, je ne pensasse qu'en Moliniste. Comment faire ? <sup>158</sup>

*Le Mercure historique et politique* nous permet de dégager une déontologie de la presse et de relever les éléments relatifs à la technique journalistique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dès lors, il marque, à notre avis, l'apparition d'un journalisme d'analyse et d'opinion politique en langue française. En même temps que la nature de l'information s'est modifiée et a évolué, le statut de ceux qui l'écrivaient s'est métamorphosé. Ainsi, marqué par l'apparition de nouvelles formes éditoriales qui cohabitent avec les supports manuscrits antérieurs, le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle constituent donc un tournant dans l'histoire de l'information, de sa production et de sa circulation européenne grâce à la langue internationale du temps, le français.

La ligne éditoriale du journal suggère la prise en compte des sujets religieux qui animent le XVIII<sup>e</sup> siècle. La religion occupe donc une place très importante, surtout en ce qui concerne la France. Les questions qui y sont traitées sont les persécutions contre les protestants, avec les « dragonnades » et la révolte des Camisards dans les Cévennes, la lutte contre le Jansénisme. Le journal s'interroge également sur la superstition, et notamment sur les phénomènes d'apparence surnaturelle qu'il conteste. Par exemple, en mai 1697, La Brune se montre sceptique sur le saint Suaire de Turin <sup>159</sup>, véritable objet d'idolâtrie. En septembre de l'année suivante, il est convaincu que les faits de ce genre ont une explication naturelle car dit-il, ils sont dorénavant dans le siècle des encyclopédies, où « les hommes sont devenus philosophes, ou pour mieux dire raisonnables <sup>160</sup> ». En novembre 1737, Rousset, autre auteur du journal critique le miracle de saint janvier à Naples <sup>161</sup>. Le journal évoque également l'actualité des écrivains célèbres qui ont marqué l'époque, et c'est ainsi qu'en juin 1764, il rédige un article sur Voltaire et l'affaire Calas, faisant l'éloge « du meilleur des Rois<sup>162</sup> » et condamnant la doctrine de l'Eglise catholique.

De manière générale, et même si son orientation idéologique varie selon ses auteurs, le *Mercure historique et politique* est un journal acerbe à l'encontre des politiques menées par Louis XIV et de l'Eglise catholique. Il attaque les Jésuites et admire les mœurs ayant cours en Angleterre et la Hollande. Il met en avant la liberté, la tolérance et la raison. Ses auteurs prônent

---

<sup>158</sup> J. Sgard, *op.cit.* p. 873.

<sup>159</sup> Le saint Suaire est drap de lin jauni montrant l'image floue (de face et de dos) d'un homme qui présente les traces de blessures ressemblant à la crucifixion de Jésus-Christ décrite dans les évangiles canoniques. Le saint Suaire est un objet de piété populaire et il est considéré par l'Eglise catholique comme une icône. Certains croyants le vénèrent.

<sup>160</sup> J. Sgard, *op.cit.*, p. 874.

<sup>161</sup> *Idem*

<sup>162</sup> *Ibid.*

le respect de la morale en politique, ils dénoncent les persécutions contre les protestants. J. Sgard nous indique que leur anticléricalisme les fait se lever contre les Jésuites et les moines, la dévotion à la Vierge et l'attachement aux images. S'ils ne sont pas athées, les différents auteurs du journal prônent une religion naturelle se rapprochant du déisme, c'est ainsi qu'en mai 1704, après l'annonce de sa mort, Bossuet est critiqué par le journal tandis que le même journal fera l'éloge de Pierre Bayle en février 1707. Rousset, auteur du journal pendant vingt-six ans déclarera en avril 1736 :

La superstition et l'ignorance avaient établi cette aveugle soumission : la Science et une religion éclairée ont dissipé ces ténèbres. <sup>163</sup>

En revanche, le journal connaîtra avec le successeur de Rousset au *Mercur*, une période plus modérée voire à contre-courant de ses prédécesseurs. « C'est ainsi qu'en juillet 1776 il critique Voltaire, « dictateur de la littérature française <sup>164</sup> », pour « son inconstance et le peu de fonds qu'on peut faire sur les éloges qu'il prodigue ». Evoquant Beaumarchais en février 1780, il déclare que « c'est un de ces enfants perdus que, selon les circonstances, on lâche en avant et qu'on désavoue, punit même, quand la mission fut indiscreète ou se trouve malheureuse <sup>165</sup> ». Cette période qui va durer vingt-six années, ne remet pas pour autant en question l'esprit du journal qui nous rappelle grandement (sans les caricatures) *Charlie Hebdo*.

## Section 15 – La presse : entre droit de blasphème et respect des bonnes mœurs

« Il avait disparu de notre horizon politique. Voltaire en avait fait une infraction d'un autre âge. La Révolution française allait le congédier du domaine de la loi, pour l'ériger en « crime imaginaire ». Et voici que le blasphème, notion si longtemps désuète, s'invite à nouveau dans notre vie publique, sourdement d'abord, puis au grand jour, dans le fracas des attentats sanglants de janvier 2015 <sup>166</sup> ».

Après avoir évoqué le *Mercur historique et politique*, proche idéologiquement de *Charlie Hebdo*, et qui a participé à l'émancipation de la presse politique en France et en Europe, nous pensons qu'il est nécessaire de poursuivre avec l'Histoire de la presse durant la Révolution et sous l'Empire avec en toile de fonds, la notion de blasphème. Il est nécessaire donc de comprendre et d'observer l'évolution de cette notion de blasphème dans la presse à travers les siècles jusqu'à nos jours.

---

<sup>163</sup> J. Sgard, *op.cit.*, p. 875.

<sup>164</sup> *Idem*

<sup>165</sup> J. Sgard, *op.cit.*, pp. 875-876.

<sup>166</sup> J. de Saint Victor, *Blasphème. Brève histoire d'un "crime imaginaire"*, Paris, Gallimard, 2016, 4<sup>e</sup> de couverture.

Le terme *blasphème* selon certaines études provient d'un mot grec qui fut traduit en latin ecclésiastique par *blasphemia*. Il désignait chez les Anciens une forme de « blessure »<sup>167</sup>. Aussi, le deuxième commandement contenu dans Le décalogue hébraïque et repris dans le catéchisme de l'Église catholique, l'énonce de la façon suivante :

Son saint nom tu respecteras, fuyant blasphème et faux serment<sup>168</sup>

C'est à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle avec les Décrétales du pape Grégoire IX et le développement du droit canonique que le blasphème va intégrer le champ pénal. Il correspond alors à tout propos public offensant Dieu, la Vierge ou les saints nous dit Eric Gojosso<sup>169</sup>. Les historiens nous disent que proférer des paroles impies, prendre Dieu, la Vierge et les saints à partie était une pratique banale et très courante dans l'ancienne France et que le juron favori<sup>170</sup> d'Henri IV était « Jamidié », « je renie Dieu ». Ce sont toutes les couches sociales qui étaient alors concernées. Mais dès son avènement, Louis XIV va renforcer la répression du blasphème. L'importance qu'il accorde à cette question est d'autant plus grande que, le jour de sa majorité, il instaure un nouvel édit contre le blasphème (7 septembre 1651). Bien avant l'abrogation de l'édit de Nantes, plusieurs autres déclarations vont être prises contre « le blasphème hérétique que l'on qualifiera désormais de blasphème énorme<sup>171</sup> ». C'est ainsi que deux édits, celui du 7 septembre 1651 et celui du 30 juillet 1666, sonnent la répression judiciaire contre toutes les formes de blasphème, écrits y compris, actant la peine de mort. C'est d'ailleurs la déclaration de 1666 qui servira de fondement juridique à la condamnation à mort du chevalier de La Barre. Le préambule de la *Déclaration contre les jureurs et blasphemateurs du saint nom de Dieu, de la Vierge et des saints* du 30 juillet 1666 est on ne peut plus clair :

Louis, considérant qu'il n'y a rien qui puisse davantage attirer la bénédiction du ciel sur notre personne et sur l'Etat que de garder et de faire garder les saints commandements inviolablement et punir avec sévérité ceux qui s'emparent à cet excès de mépris que de blasphémer, jurer et détester son saint Nom. Nous aurions, lors de notre entrée à notre majorité et à l'imitation des rois, nos prédécesseurs, fait expliquer une déclaration du 7 septembre 1651 portant défense, sous de sévères peines, de blasphémer, jurer, détester la Divine Majesté et de proférer aucunes paroles contre l'honneur de la Très Sainte Vierge sa Mère et des saints : mais ayant appris avec déplaisir qu'au mépris de nos défenses, au scandale de l'Eglise et à la ruine du salut d'aucuns de nos sujets, ce crime règne presque par tous les endroits des provinces de notre royaume, ce qui procède particulièrement de l'impunité de ceux qui le commettent. Nous nous estimerions indignes du titre que nous portons de Roy Très Chrétien, si nous n'apportions tous

---

<sup>167</sup> J. de Saint Victor, *op.cit.* p. 13.

<sup>168</sup> Le « décalogue » représente les dix commandements reçus de Dieu par Moïse sur le Sinaï. Il est la charte du peuple de Dieu contenu l'Ancien Testament de la Bible de Jérusalem

<sup>169</sup> E. Gojosso, « Le blasphème dans une société démocratique. Perspective historique », *Le blasphème dans une société démocratique*, Fabien Marchadier / Céline Lageot, Paris, Dalloz, 2016, p. 34.

<sup>170</sup> E. Gojosso, *op.cit.* p. 36.

<sup>171</sup> J. de Saint Victor, *op.cit.* p. 43.

les soins possibles pour réprimer un crime si détestable qui offense directement et au premier chef la divine Majesté <sup>172</sup>.

En revanche, il faut ici rappeler que tout blasphème, n'entraînait pas systématiquement ni immédiatement la mort de celui qui le commettait. Ainsi les peines physiques n'intervenaient qu'au bout de la cinquième récidive, et la mort uniquement en cas de circonstances aggravantes. Ce qui conduit Voltaire à qualifier cette loi de sage et humaine :

L'ordonnance de Louis XIV, de l'année 1666, statue : "Que ceux qui seront convaincus d'avoir juré et blasphémé le saint nom de Dieu, de sa très sainte mère ou de ses saints, seront condamnés : pour la première fois, à une amende ; pour la seconde, tierce et quatrième fois, à une amende double, triple et quadruple ; pour la cinquième fois, au carcan ; pour la sixième fois, au pilori, et auront la lèvre supérieure coupée ; et la septième fois auront la langue coupée tout juste."

Cette loi paraît sage et humaine ; elle n'inflige une peine cruelle qu'après six rechutes qui ne sont pas présumables.

Mais pour des profanations plus grandes qu'on appelle sacrilèges, nos collections de jurisprudence criminelle, dont il ne faut pas prendre les décisions pour des lois, ne parlent que du vol fait dans les églises, et aucune loi positive ne prononce même la peine du feu ; elles ne s'expliquent pas sur les impiétés publiques, soit qu'elles n'aient pas prévu de telles démenches, soit qu'il fût trop difficile de les spécifier. Il est donc réservé à la prudence des juges de punir ce délit. Cependant la justice ne doit rien avoir d'arbitraire <sup>173</sup>

Pour les « énormes blasphèmes », l'appréciation était laissée à l'arbitraire des juges qui décidaient de la peine qui pouvait aller jusqu'à la mort. Pour autant, cette volonté royale dans la pratique pouvait se montrer indulgente, notamment dans le domaine de la presse et de l'édition, rappelle Jacques de Saint Victor, indiquant que la nouvelle censure de 1673 rendit beaucoup plus rares les blasphèmes écrits. C'est ainsi que Molière, malgré son *Tartuffe*, ne sera jamais inquiété par le pouvoir <sup>174</sup>. Tout cela n'empêcha pas que la répression contre le blasphème se poursuive tout au long du siècle et même au début du règne de Louis XV.

Nous comprenons alors que le blasphème est un acte fondamentalement hérétique, puisqu'il est considéré comme une profanation du nom de Dieu. « D'emblée apparaît ainsi une tension entre le caractère courant et banal de cet acte langagier et la rhétorique du discours religieux, qui en fait un délit, un « crime de lèse-majesté divine », et le criminalise <sup>175</sup> ». Ainsi, nous observons que le blasphème revêt historiquement un caractère criminogène : la « parole impie » devient un délit, et ce délit est puni. Mais, nous l'avons dit, la notion de blasphème a sans cesse évolué au gré des époques, l'œuvre des révolutionnaires français s'inscrivant dans

---

<sup>172</sup> A. Cabantous, *Histoire du blasphème en Occident : Fin XIV milieu XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 193.

<sup>173</sup> Voltaire, *Commentaires sur le livre des délits et des peines*, op.cit., p. 98-99.

<sup>174</sup> *Tartuffe* fut interdit en partie mais Molière ne sera jamais inquiété car bénéficiant de la protection de Louis XIV, qui était un grand mécène du milieu culturel.

<sup>175</sup> F. Hildesheimer, « La répression du blasphème au xviiiè siècle », *Injures et blasphèmes*, Paris, Imago, n°2, 1989, p. 65.

ce mouvement. La Révolution de 1789 a conduit à une hostilité envers le catholicisme, et sa première matérialisation fut la Constitution civile du clergé (1790) qui supprime le blasphème. Ce dernier ne figurera plus parmi les délits réprimés dans le code pénal de 1791<sup>176</sup>. Le blasphème va donc s'éclipser dès 1791 des manières de penser de la société française. Les fondamentaux de Voltaire et des Lumières restent donc fortement présents dans ce qu'il nous est possible d'appeler le mode de vie français. Car c'est bien de cela qu'il s'agit en 2015, d'un mode de vie (le blasphème) qui n'est plus incriminé en droit français depuis deux siècles. La dépénalisation française est la conséquence d'une évolution majeure de l'histoire des idées. À l'instar de Voltaire et de l'affaire de La Barre, les Lumières ont milité pour l'abrogation des incriminations religieuses. Voltaire évoque le blasphème dans ses *Questions sur l'Encyclopédie* :

Ce qui fut blasphème dans un pays fut souvent piété dans un autre (...) Il est triste parmi nous que ce qui est blasphème à Rome, à Notre-Dame de Lorette, dans l'enceinte des chanoines de San Gennaro, soit piété dans Londres, dans Amsterdam, dans Stockholm, dans Berlin, dans Copenhague, dans Berne, dans Bâle, dans Hambourg<sup>177</sup>

En démontrant la relativité de cette notion, d'une ville européenne à une autre, Voltaire se montre très critique envers toute condamnation à mort pour un « péché de bouche ». Comme nous l'avons vu précédemment, s'il se montre ravi de l'indulgence sinon de la non-application systématique de la peine capitale par le pouvoir royal envers les blasphémateurs, Voltaire dans l'ensemble est plutôt favorable au blasphème. Il estime que les hommes ne peuvent offenser Dieu, mais seulement d'autres hommes. En ce sens, le slogan « Voltaire est Charlie » semble avoir une vraie pertinence.

C'est dans le sillage de cette dynamique d'idées que la caricature et la satire ont pu se développer tout en permettant l'éclosion de nouvelles modalités de contestation. Étymologiquement, le mot *caricature* nous vient de l'italien *caricatura* qui signifie charger de façon exagérée. *Caricatura* est un dérivé de *caricare* ; il est issu du latin *carrus*, qui signifie fourgon. Dans l'*Encyclopédie* (1751), la *charge* est définie comme suit :

Ce mot est francisé, de l'italien *caricatura* ; et c'est ce qu'on appelle autrement charge. Il s'applique principalement aux figures grotesques et extrêmement disproportionnées soit dans le tout, soit dans les parties qu'un Peintre, un Sculpteur ou un Graveur fait exprès pour s'amuser, et pour faire rire. Calot a excellé dans ce genre. Mais il en est du burlesque en Peinture comme en Poésie ; c'est une espèce de libertinage d'imagination qu'il ne faut se permettre tout au plus que par délassement.<sup>178</sup>

---

<sup>176</sup> J.-M. Carbasse, *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, PUF, 2014, p. 439.

<sup>177</sup> Voltaire, « Blasphème », *Question sur l'Encyclopédie (III)*, *op.cit.* p. 132.

<sup>178</sup> D. Diderot, J.L d'Alembert, « caricature », *l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 1<sup>re</sup> éd. t.2, 1751, p. 684 [En ligne], consulté le 21 septembre 2020. URL : [www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr)

Ainsi posé, l'objectif de la caricature se donne à lire comme l'excès et le jeu avec la limite. C'est après la caricature de la famille royale en 1789 que la caricature prend toute son ampleur dans la société française. Evoquons ici le pape Pie VI qui, condamnant la Constitution civile du clergé votée par l'Assemblée nationale constituante au printemps 1791, s'est vu opposé en réaction à sa condamnation, une estampe <sup>179</sup> représentant un personnage s'essuyant le derrière avec le « Bref du Pape », un document administratif rédigé par le Pape qui intime un ordre aux fidèles catholiques. Une représentation triviale donc, qui exprime clairement le rejet de l'opinion du Pape.

Sous l'Empire, la liberté de la presse redevenait très réglementée sans pour autant remettre en question les acquis de la Révolution. Dès le début de la Restauration en 1814, les débats autour de la liberté de la presse sont très animés. Les périodiques étaient de plus en plus nombreux, bien loin de la réglementation imposée sous l'Empire. Nous pouvons d'ailleurs lire sur le site internet du Conseil constitutionnel que la Charte de juin 1814, en son article 8 disposait que : « Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté <sup>180</sup> ». À la suite de cela, il fallut réfléchir aux lois qui devaient encadrer ce nouveau principe. Des discussions très vives à la Chambre des députés, en sortirent des éléments clés qui allaient régir la liberté de la presse durant les décennies suivantes : autorisation préalable (la censure), le cas échéant poursuites judiciaires ; recours à la justice correctionnelle ou criminelle et reconnaissance de la responsabilité de l'imprimeur, du rédacteur ou du propriétaire du journal. C'est ainsi que jusqu'en 1816 furent imposées des autorisations préalables pour les libraires, les maisons d'impression et d'édition ainsi que la possibilité de déférer devant les tribunaux tous journaux troublant l'ordre public, ne respectant pas sinon attaquant le pouvoir royal et les autorités établies. Ce dispositif qui pour les monarchistes n'allait pas suffisamment loin dans la répression, suscita un vif débat, les républicains le trouvant excessif. Cela entraîna sa modification à trois reprises durant la seule année 1815. Alors en 1817, le gouvernement Richelieu-Decazes dut faire face à Chateaubriand et Casimir Perier, qui combattirent tous les deux ce dispositif. Entre libéralisme et répression, c'est finalement en 1819 que la presse française bénéficia d'une grande liberté, sous l'impulsion du Garde des Sceaux d'alors, Hercule de Serre. Ainsi trois projets « dont on estime que l'équilibre n'a pas été égalé jusqu'à la grande loi républicaine de 1881 <sup>181</sup> » furent adoptés : il s'agit de la suppression de l'autorisation préalable, de la responsabilité de l'imprimeur dérogée de fait. Mais cette liberté fut de courte durée puisqu'en 1821, la censure fit son retour sous l'impulsion de la droite, qui la durcit davantage. À partir de 1829, jusqu'à la chute du régime, les journalistes vont lutter contre des gouvernants tourmentés par une presse libre, et les caricatures se montrent toujours plus acerbes

---

<sup>179</sup> « Bref du Pape en 1791. », [En ligne], consulté le 21 septembre 2020. URL : <https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-carnavalet/oeuvres/bref-du-pape-en-1791-0#infos-principales>

<sup>180</sup> « Charte constitutionnelle du 4 juin 1814 » [En ligne], consulté le 21 septembre 2020. URL : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/charte-constitutionnelle-du-4-juin-1814>

<sup>181</sup> L. Theis, « On a fouetté Charles X », *L'Histoire : de Voltaire à Charlie, combats pour une presse libre*, n°400, avril, 2015, p. 48.

envers la figure du roi. Cette période trouble pour la presse donna naissance à l'article 7 de la Charte d'août 1830, lequel stipule :

Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois. La censure ne pourra jamais être rétablie <sup>182</sup>.

Au cours de la III<sup>e</sup> République, une loi importante pour la presse est votée en juillet 1881 sur la liberté de la presse. Elle affirme que l'imprimerie et la librairie sont libres. En France, pratiquer et révéler la critique graphique ou textuelle fait dès lors partie intégrante de la culture. D'ailleurs quelques dessins polémiques lors de l'affaire Dreyfus ont aujourd'hui acquis un statut particulier. C'est le cas par exemple de la caricature de Caran-d'Ache (de son vrai nom Emmanuel Poiré) publiée en 1898 à l'occasion de l'affaire dans *Le Figaro*. Ce dessin nous dit les querelles au sein même des familles lorsqu'était évoquée « l'Affaire ». Le laconisme de l'image « Un dîner en famille <sup>183</sup> » renforce la puissance du propos puisque seules deux légendes apparaissent : « Surtout ne parlons pas de l'affaire Dreyfus » en dessous de l'image supérieure, représentant un repas ordinaire d'une famille. L'image inférieure, intitulée « Ils en ont parlé », représente la tournure chaotique qu'a pris le repas de famille, quand la dispute a éclaté après l'évocation de l'affaire Dreyfus.

Malgré le chemin parcouru, après la Révolution et l'Empire napoléonien, il est difficile d'envisager qu'en 1881, les pionniers de la République auraient admis les caricatures de *Charlie Hebdo* s'ils en avaient été les contemporains. En effet, il existe un aspect du journal satirique qui aurait été unanimement condamné à cette époque : il s'agit de l'atteinte aux bonnes mœurs. En effet, les législateurs furent tous d'accord sur le fait qu'il fallait punir tout individu qui porterait atteinte aux bonnes mœurs. Les législateurs indiqueront également, qu'ils n'apporteraient jamais leur soutien aux journalistes exerçant dans des rédactions ou autres organes de presse jugés sulfureux, participeraient à la diffusion d'images ou d'écrits « licencieux ». Il s'agit alors ici de sanctionner les journalistes et non pas de signer leur arrêt de mort, comme le préconisait également Voltaire. Au Sénat, des débats sur la pénalisation des dessins (caricatures), gravures et autres emblèmes obscènes vont donner lieu à de nouveaux dispositifs législatifs. « Alors que les « outrages aux bonnes mœurs » étaient déferés au jury des cours d'assises, on décida par exception (article 27 et 43) que l'exposition de ces images serait « correctionnalisée » afin de rendre la répression à la fois plus sévère et plus facile <sup>184</sup> ». Exception faite à cet aspect des pudeurs, le legs de la Révolution et de 1881 fut protégé durant toute la III<sup>e</sup> République et reste l'essence de la loi Pleven (1972) qui encadre

---

<sup>182</sup> « Charte constitutionnelle du 14 août 1830 » [En ligne], consulté le 21 septembre 2020. URL : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/charte-constitutionnelle-du-14-aout-1830#:~:text=%2D%20Les%20ministres%20de%20la%20religion,en%20sc%20conformant%20aux%20lois.>

<sup>183</sup> « Un dîner en famille », *Le Figaro*, Paris, 14 Février, 1898, p.3 [En ligne], consulté le 21 septembre 2020. URL : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Un\\_d%C3%AEner\\_en\\_famille](https://fr.wikipedia.org/wiki/Un_d%C3%AEner_en_famille)

<sup>184</sup> J-N. Jeanneney, « III<sup>e</sup> République. Droit au blasphème », *L'Histoire : de Voltaire à Charlie, combats pour une presse libre, op.cit.*, p. 59.

la liberté de la presse aujourd'hui. Si Voltaire n'hésitait pas à user de sa verve comique et caustique, tantôt calomnieux, tantôt licencieux, comme cela était le cas par exemple dans son opposition face au Régent et sa fille la duchesse de Berry, son combat d'idées a grandement participé au droit de blasphème amorcé dès 1791. Cependant, blasphémer pour le simple plaisir de le faire ou pour faire rire - comme c'est le cas de *Charlie Hebdo* - ne l'intéressait pas. Chez Voltaire, le blasphème a des visées politiques. Ainsi les débats récents autour de la liberté de la presse en France, du blasphème, des propos tendancieux ou encore des propos portant atteintes aux mœurs nous évoquent directement 1881, le 29 juillet plus précisément, date à laquelle fut votée la loi qui garantirait dorénavant la liberté à la presse française. Il ne fallut pas moins de deux années pour évaluer tous les contours de ce texte législatif avant son adoption, mettant en lumière les querelles et la difficulté à trouver un consensus ce sujet sensible. Le 29 juillet 1881 marque alors le début de l'histoire de la presse libérale en France. Les intentions de la majorité républicaine (la Gauche aujourd'hui) de l'époque, avec l'adoption de ce texte à la majorité totale (444 voix contre 4) se laissent lire aisément. Il est question de la protection juridique des croyances religieuses et de tout organisme les portant et les exprimant de quelconques manières. Qu'elles soient liées aux institutions politiques, culturelles ou sociales, cette protection juridique demeure. C'est ainsi que « le député du Rhône Arthur Ballue, journaliste de la gauche extrême, arrière-petit-fils de conventionnel, fut l'un des défenseurs passionnés de l'idée que dans le champ de la liberté de la presse on ne pouvait pas s'arrêter en chemin. »<sup>185</sup> Cela traduit l'importance sous la IIIe République de l'attachement profond au principe de liberté de la presse et d'expression comme l'atteste le journal officiel d'antan<sup>186</sup>.

Les événements tragiques de janvier 2015, l'émotion nationale suscitée, ravivent donc avec force des thématiques que nous pensions closes sous la IIIe République. Rappelons-nous le discours de Manuel Valls, le 13 janvier 2015 devant la représentation nationale, lorsqu'il déclara :

Et allons jusqu'au bout du débat. Allons jusqu'au bout du débat, Mesdames et Messieurs les députés, quand quelqu'un s'interroge, un jeune, un citoyen ou un jeune, et qu'il vient me dire à moi ou à la ministre de l'Éducation nationale « mais je ne comprends pas, cet humoriste, lui, vous voulez le faire taire et les journalistes de *Charlie Hebdo*, vous les montez au pinacle » mais il y a une différence fondamentale et c'est cette bataille que nous devons gagner, celle de la pédagogie auprès de notre jeunesse, il y a une différence fondamentale entre la liberté d'impertinence – le blasphème n'est pas dans notre droit, il ne le sera jamais – il y a une différence fondamentale entre cette liberté et l'antisémitisme, le racisme, l'apologie du terrorisme, le négationnisme qui sont des délits, qui sont de crimes et que la justice devra sans doute punir avec encore plus de sévérité<sup>187</sup>.

---

<sup>185</sup> J-N. Jeanneney, « IIIe République : Droit au blasphème », *L'Histoire : de Voltaire à Charlie, combats pour une presse libre, op.cit.*, p. 50.

<sup>186</sup> *Journal Officiel*, Treizième année. — N° 206, samedi 30 juillet 1881 [En ligne], consulté le 3 novembre 2020. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6223338n/f1.item.texteImage>

<sup>187</sup> « Discours du Premier ministre à l'Assemblée nationale en hommage aux victimes des attentats », publié le 13 janvier 2015 [En ligne], consulté le 25 janvier 2021. URL : <https://www.gouvernement.fr/partage/3118-seance-speciale-d-hommage-aux-victimes-des-attentats-allocation-de-manuel-valls-premier-ministre>

« Le blasphème n'était pas dans le droit français et qu'il ne le serait jamais », cette phrase du Premier ministre de l'époque rappelle l'attachement en France, à la liberté d'expression, valeur cardinale legs de la Révolution de 1789 et de la III<sup>e</sup> République.

## Section 16 – Voltaire et son rapport à la presse : Desfontaines et Fréron

Les rapports que Voltaire entretient avec la presse sont peut-être à reconsidérer à la lumière des événements contemporains et des attentats de 2015, qui relancent l'interprétation des textes anciens. Nous constatons une inversion qui s'est produite au fil du temps : alors que Voltaire s'est signalé par des écrits très véhéments à l'égard des journalistes, de critiques littéraires - même s'il faut nuancer, puisqu'il a lui aussi utilisé la presse -, il apparaît aujourd'hui comme l'un des plus grands défenseurs de la liberté de la presse, voire comme l'un des fondateurs du journalisme moderne. En ce sens, la Une du numéro spécial de *L'Histoire*<sup>188</sup> publié après les attentats contre *Charlie Hebdo*, nous semble être un véritable contresens d'un point de vue historique. La surprise est d'autant plus grande quand nous observons à quel point les journalistes associent spontanément Voltaire à la défense du journalisme et à la liberté de la presse. Observons dès à présent ce renversement dans la réception de Voltaire et de son rapport au journalisme au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Je vous prie de m'envoyer les *Observations sur les écrits modernes* depuis le nombre 225 inclusivement – mais qu'on ne sache pas que c'est pour moi.<sup>189</sup>

Cette phrase extraite d'une lettre de Voltaire à l'abbé Moussinot du 18 janvier 1739 où il commande plusieurs numéros de l'hebdomadaire de Desfontaines, reflète bien l'attitude de Voltaire à l'égard de la presse en son temps. Il la lit continuellement, se tient au courant des nouveautés, s'informe des projets journalistiques en cours ou à venir et va parfois essayer d'influencer le contenu même de ces périodiques. Cependant, l'immense correspondance de Voltaire fait apparaître un paradoxe. En effet, Voltaire ne veut rien laisser transparaître de cette fascination pour les périodiques. Il répète à ses correspondants la nécessité de garder le silence sur ses activités concernant la presse écrite, du simple fait de se procurer des journaux, ou ses contributions directes ou indirectes à des périodiques, tout cela doit rester secret. Il y a donc bien là, pour reprendre une expression de Jean Sgard, une « passion de Voltaire pour le journalisme<sup>190</sup> ». Cet attrait pour le journalisme chez Voltaire se donne à voir comme une passion secrète, sinon avilissante, et par conséquent elle ne s'avoue jamais clairement. Nous tenterons de comprendre les raisons pour lesquelles Voltaire a cherché obstinément, et contre l'évidence, à cacher l'intérêt qu'il portait aux journalistes et à leurs écrits.

La première explication est à rechercher du côté des rapports que Voltaire entretient avec certains journalistes de l'époque. Voltaire éprouve une grande haine pour certains

---

<sup>188</sup> Voir Annexe : *L'Histoire : de Voltaire à Charlie, combats pour une presse libre*, n°410, avril 2015, couverture

<sup>189</sup> Best. D1794. Voltaire se réfère ici aux *Observations sur les écrits modernes*, périodique rédigé par Pierre-François Guyot Desfontaines en collaboration avec François Granet, et publié entre mai 1735 et août 1743.

<sup>190</sup> J. Sgard, « Voltaire et la passion du journalisme », *Le Siècle de Voltaire. Hommage à René Pomeau*, C. Mervaud et S. Menant, OCV, vol.2 (Oxford, VF, 1987), pp. 847-854.

journalistes et c'est ce sentiment qui va l'empêcher d'admettre qu'il est un lecteur régulier de leurs périodiques. Il s'agit bien sûr de Desfontaines et de Fréron, pour qui Voltaire voue une détestation viscérale mêmes si ces derniers ne sont pas pour lui des cas isolés. Desfontaines et Fréron sont aux yeux du Patriarche des figures qui laissent entrevoir la capacité de nuisance de la presse. S'il ne peut rester silencieux, ce n'est donc pas seulement parce qu'il est obsédé par certains « folliculaires <sup>191</sup> », mais parce qu'il entend prendre les armes contre ce qu'il considère comme une menace : le journalisme. Voltaire ne cessera dans ses lettres, comme dans le reste de son œuvre, d'afficher son indifférence voire son mépris pour la presse écrite : qu'il s'agisse des gazettes, des *mercures* hollandais ou des feuilles de critique littéraire, aucune catégorie d'écrits périodiques ne trouve réellement grâce à ses yeux. Seuls le *Journal des savants*, les *Nouvelles de la République des Lettres* de Pierre Bayle, des journaux qui revendiquent une méthode fondée sur l'objectivité et l'impartialité trouvent grâce à ses yeux. « Soyez impartial » <sup>192</sup> écrit-il dès les premières lignes de ses *Conseils à un journaliste*. Cette conception du journalisme, le refus de toute subjectivité, vient s'inscrire à contre-courant du développement du journalisme littéraire au XVIII<sup>e</sup> siècle et les *Conseils* de Voltaire, ont de ce point de vue, un « parfum un peu suranné dans l'environnement journalistique du temps » <sup>193</sup>. L'avanie de Voltaire pour la plupart des périodiques de son temps ne concerne pas seulement le contenu de ces journaux mais également le format. Pour lui, le recours à un support aussi éphémère que la feuille périodique suffit à discréditer son auteur - bien que lui-même ait fait usage de ce support notamment durant l'affaire Calas. Cela donnera lieu à la multiplication de dénominations méprisantes, en référence au support et à la matérialité, pour désigner le contenu et leurs rédacteurs. Le terme « folliculaire » est le plus connu, mais plusieurs autres termes désignent clairement la périodicité de la publication. C'est notamment le cas de « malsemaines » utilisées par Voltaire renvoyant aux feuilles périodiques de Desfontaines <sup>194</sup> et à celles de Fréron <sup>195</sup> : ces deux auteurs ont sans nul doute été les deux journalistes qu'il a le plus combattus. Pour Voltaire, Fréron et Desfontaines vont de pair, comme en atteste son poème *Le Pauvre Diable*, dans lequel Fréron est présenté comme un « vermisseau né du cul de Desfontaines » <sup>196</sup>. Dans la même veine, il présente leurs périodiques comme des « impertinences hebdomadaires » <sup>197</sup> ou comme des « méchancetés hebdomadaires » <sup>198</sup>. Tout cela montre le peu d'estime qu'a Voltaire pour la presse et pour les journalistes, particulièrement les deux suscités qui, lorsqu'il ne les appelle pas « folliculaires », les nomme « écrivain de feuilles » ou « faiseur de feuilles ». Par ailleurs nous retrouvons ces deux expressions dans son conte philosophique *Candide* :

<sup>191</sup> Mot créé par Voltaire à partir du latin *folliculus*, avec un jeu de mot sur *folium*, « feuille ». Ce mot est employé pour désigner un journaliste médiocre et sans scrupule.

<sup>192</sup> Voltaire, *Conseils à un journaliste*, éd. F. Moureau, OCV, vol.20A (Oxford, VF, 2003), p. 477.

<sup>193</sup> F. Moureau, « L'Agence Voltaire de Ferney et d'ailleurs », *La Plume et le plomb. Espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, PUPS, 2006, p. 445.

<sup>194</sup> Voltaire utilisera ce terme à propos des *Observations sur les écrits modernes*, dans une lettre à l'abbé d'Olivet le 4 octobre 1735 (*Correspondance, op.cit.*, t. I, p. 640 : D923). Il l'utilisera à nouveau le 22 mars 1738, dans une lettre à Thieriot (*ibid.*, p. 1107 : D1471).

<sup>195</sup> Voltaire utilisera encore ce terme le 15 octobre 1754, dans une lettre à d'Argental Best. D5954). Voir aussi la lettre au comte de Tressan datée du 16 août 1760 (Best. D9152) et la lettre à Damilaville du 18 janvier 1764 (Best. D11651)

<sup>196</sup> Voltaire, *Le Pauvre Diable*, éd. G. Pink, OCV, vol.51A (Oxford, VF, 2015), p. 89.

<sup>197</sup> Lettre à Thieriot le 24 septembre 1735 (*Correspondance, op. cit.*, t. I, p. 636 : D918).

<sup>198</sup> Lettre au comte et à la comtesse d'Argental du 11 mars 1764 (*Correspondance, op.cit.*, t.VII, p. 610 : D11761)

Qu'appellez-vous folliculaire ? dit Candide. – C'est, dit l'abbé, un faiseur de feuillets, un Fréron <sup>199</sup>.

Dans *La Pucelle d'Orléans*, Fréron se fait appeler « l'homme aux semaines »<sup>200</sup>, comme le caractère périodique de ses écrits le déterminait. Ainsi, en étudiant la correspondance mais aussi les contes et les pièces de théâtre où Voltaire évoque des journalistes, il semble exister lettre après lettre, d'un texte littéraire à l'autre, une représentation fantasmatique du journaliste : il apparaît évidemment comme un être vil et méprisable, mais également comme pouvant prendre une multitude de formes, donc insaisissable et dont les pouvoirs, l'influence et la capacité de nuisance se déploient dans l'ombre. « En accord avec un stéréotype largement répandu à l'époque, il représente ainsi les journalistes comme des individus misérables et rejetés de tous, que leur activité infâme condamne à vivre à l'écart du monde. »<sup>201</sup>

Pour illustrer notre propos, nous pouvons citer plusieurs extraits tirés de sa correspondance :

Desfontaines est détesté, et vit seul comme un lézard. <sup>202</sup>

Dans des lettres ultérieures, Voltaire ira jusqu'à prétendre que l'auteur des *Observations* est :

Un homme détesté universellement par ses méchancetés. <sup>203</sup>

Et en septembre 1744, soit un an avant la mort de Desfontaines, Voltaire dépeint de manière péjorative dans un poème adressé au président Hénault, son adversaire qu'il présente comme une personne en exil, réduite à vivre dans un grenier infecté de rats :

Grand Dieu ! je ne m'étonne pas  
Qu'un ennuyeux, un Desfontaine,  
Entouré dans son galetas,  
De ses livres rongés des rats,  
Nous endormant dorme sans peine,  
Et que le bouc soit gros et gras <sup>204</sup>

---

<sup>199</sup> Voltaire, *Candide*, *op.cit.*, p.

<sup>200</sup> Voltaire, *La Pucelle d'Orléans*, éd. J. Vercauteren, OCV, vol.7 (Oxford, VF, 1970), p. 538.

<sup>201</sup> A. Levrier, « Voltaire et les « oiseaux de nuit » du journalisme : l'impossible secret », p.7. [En ligne], consulté le 8 avril 2020.  
URL : [https://www.academia.edu/19511093/2016\\_Voltaire\\_et\\_les\\_oiseaux\\_de\\_nuit\\_du\\_journalisme\\_l\\_impossible\\_secret](https://www.academia.edu/19511093/2016_Voltaire_et_les_oiseaux_de_nuit_du_journalisme_l_impossible_secret)

<sup>202</sup> Best. D1202

<sup>203</sup> Best. D1736

<sup>204</sup> Lettre à Thieriot, le 2 janvier 1739 (Correspondance, *op.cit.*, t. II, p. 893 : D3002)

Fréron n’y échappera pas non plus, lui que Voltaire représentera en des termes très similaires durant tout le temps que durera leur affrontement. Il apparaîtra dans toute l’œuvre de Voltaire sous des traits défavorables, estimant Fréron comme un individu que l’Histoire ne retiendra pas. La pensée de Voltaire sur les journalistes, la presse et le recours au support de la feuille volante, suffisent à disqualifier Fréron et Desfontaines et à en faire des individus infréquentables. Voltaire fait évidemment preuve de mauvaise foi dans sa querelle contre les journalistes et dans ses invectives, l’image sociale de Desfontaines et de Fréron qu’il dépeint et qu’il voudrait sans doute vraie est en totale contradiction avec la réalité. En effet, Desfontaines tirait déjà des revenus confortables de ses activités journalistiques tandis que Fréron, comme les travaux <sup>205</sup> de Jean Balcou l’ont notamment montré, a mené une existence luxueuse et mondaine grâce au succès de *L’Année littéraire*. La méfiance de Voltaire s’explique donc par le fait qu’il a peur du pouvoir grandissant de la presse et des journalistes, qui font et défont l’opinion publique. Autre indicateur de l’aversion de Voltaire pour la presse et les journalistes, les métaphores animalières auxquelles il a très souvent recours pour désigner et pour représenter les « folliculaires ». Dans sa correspondance comme dans le reste de son œuvre, Voltaire présente les journalistes comme des « chiens<sup>206</sup> », des « serpents<sup>207</sup> », des « araignées<sup>208</sup> », des « scorpions<sup>209</sup> », des « moucheron<sup>210</sup> », des « guêpes<sup>211</sup> », des « chenilles<sup>212</sup> ». Nous pensons donc à la lumière de ce florilège bestiaire, toutes ces métaphores ont pour objectif de représenter le journaliste comme un parasite et comme un être malfaisant. Cette menace représentée par les « folliculaires » apparaît plus clairement lorsque Voltaire utilise la métaphore de l’araignée. L’image de l’araignée est d’ailleurs présente dans *L’Écossaise*, dans la cinquième scène de l’acte II, à propos de Fréron :

Fabrice :

Voulez-vous les feuilles de Frélon ?

Freeport :

Non, que m’importe ce fatras. Je me soucie bien qu’une araignée dans le coin d’un mur marche sur sa toile pour sucer le sang des mouches.<sup>213</sup>

Par cette image persistante de l’araignée, Voltaire sous-entend que la solitude de Fréron lui permet de surgir de l’obscurité – le coin du mur – pour se jeter sur ses victimes. Dans *L’Envieux*, Voltaire mettra en scène un personnage de journaliste tout aussi menaçant et nuisible. Si cette pièce n’est pas la plus connue de l’œuvre de Voltaire, c’est parce qu’elle ne fut jamais jouée<sup>214</sup>. Il nous apparaît comme une évidence d’établir une analogie entre ces deux

<sup>205</sup> J. Balcou, « Fréron dans l’intimité », *Dix-huitième siècle*, n°11, 1979, p. 372-374.

<sup>206</sup> Lettre à Frédéric II datée du 18 janvier 1739 (*Correspondance, op.cit.*, t. II, p. 43 : D1793).

<sup>207</sup> Lettre à Thieriot du 15 novembre 1750, (*Correspondance, op.cit.*, t. IV, p. 278 : D4266.)

<sup>208</sup> Lettre à Madame de Champbonin, le 28 septembre 1739, (*Correspondance, op.cit.*, t. II, p. 252 : D2082.)

<sup>209</sup> Lettre à d’Argental du 13 juin 1760 (*Correspondance, op.cit.*, t. V, p. 944 : D8972).

<sup>210</sup> Lettre à Pierre Rousseau du 19 novembre 1764, (*Correspondance, op.cit.*, t. VII, p. 925 : D12195.)

<sup>211</sup> La censure lui imposa d’abandonner dans *L’Écossaise* le nom Frélon, qui désignait de manière trop transparente Fréron, Voltaire le rebaptisa Wasp.

<sup>212</sup> Best. D11502.)

<sup>213</sup> Voltaire, *L’Écossaise*, éd. Colin Duckworth, OCV, vol.50 (Oxford, VF, 1986), p. 398.

<sup>214</sup> Voltaire, *L’Envieux*, éd. R. Goulbourne, OCV, vol.18B, (Oxford, VF, 2007), p. 13.

comédies puisque Voltaire, dans *L'Envieux*, multiplie les moqueries contre Desfontaines en des termes qui annoncent clairement les mots employés dans *L'Écossaise*. Ainsi, Voltaire ne s'attaque pas seulement à l'homme, mais bien à toute une profession. C'est le métier même de journaliste qui est visé par Voltaire, puisque tout ramène Desfontaines à son activité professionnelle. Ainsi, le personnage de Zoïlin est présenté comme un « écrivain de feuilles périodiques »<sup>215</sup>, et il apparaît dans la première scène « une gazette à la main »<sup>216</sup>. Voltaire attribue à cette figure de journaliste un pouvoir de nuisance considérable. Il sous-entend que Zoïlin (ou Zoïle) de par sa caractéristique associable à la capacité de fomenter des complots, d'écrire des pamphlets ou des journaux dans l'ombre – la métaphore de l'araignée tissant sa toile –, dans le but de s'en prendre efficacement à l'innocent Ariston.

Pour illustrer notre propos, nous citerons un extrait de la pièce où Voltaire attribue à Ariston des propos sans ambiguïté, lorsqu'il parle des auteurs de libelles :

Je souhaiterais qu'on pût guérir la rage  
De ces lâches esprits tout remplis de venin [...]  
Qui, toujours cachés, bravent le genre humain ;  
De ces oiseaux de nuit que la lumière irrite,  
De ces monstres formés pour noircir le mérite.  
Que je les hais, monsieur !<sup>217</sup>

Si Voltaire utilise ces différentes images pour montrer que les journalistes sont des créatures répugnantes dont il faut se débarrasser, il l'utilise surtout pour rappeler à ses correspondants et à ses lecteurs la dangerosité des journalistes. En témoigne une lettre à Damilaville, datant du 4 mai 1764 :

La littérature est devenue un champ de bataille [...] où l'araignée de L'Année littéraire a sucé son sang.<sup>218</sup>

« Malfaiteur, oiseau de nuit, araignée : quelle que soit l'image utilisée, l'intention de Voltaire est au fond toujours la même. Il s'agit pour lui de présenter les journalistes comme des individus dont l'ombre et la nuit sont le territoire, mais qui se servent de cette obscurité pour mieux s'abattre sur leurs proies innocentes. Ainsi s'explique peut-être son incapacité à dissimuler comme il le souhaiterait, qu'il a jusqu'à sa mort, lu des journaux avec obstination. Même si les « folliculaires » ne méritent selon lui que le silence et l'opprobre, Voltaire semble

---

*L'Envieux* a été écrit entre 1736 et 1738, au moment du conflit avec Desfontaines. D'après Russell Goulbourne, les personnages renvoient à des personnes réelles. Desfontaines est représenté sous les traits de Zoïlin, critique de profession, jaloux du philosophe Ariston (Voltaire).

<sup>215</sup> Voltaire, *L'Envieux*, *op.cit.*, p.30.

<sup>216</sup> Voltaire, *L'Envieux*, *op.cit.*, p. 31.

<sup>217</sup> Voltaire, *L'Envieux*, *op.cit.*, p. 47.

<sup>218</sup> Voltaire, *L'Envieux*, *op.cit.*, p. 72.

céder à une urgence. Il ne trahit en somme son secret que pour en révéler un autre, celui de ces « folliculaires » qui tissent leur toile dans l'obscurité pour mieux y attirer leurs victimes. »<sup>219</sup>

Par conséquent, il nous apparaît que l'analogie faite en 2015 après les attentats contre *Charlie Hebdo* entre Voltaire et la liberté de la presse est totalement erronée tant Voltaire craignait le pouvoir de la presse, et par-dessus tout avait en horreur les journalistes, symbolisés par Desfontaines et Fréron, qu'il désignait dans sa pièce comme « barbouilleur de feuilles »<sup>220</sup>.

## Section 17 – L'aversion de Voltaire pour les périodiques

Pour Voltaire, les publications périodiques sont méprisables, car elles ne sont vouées qu'à disparaître aussitôt après avoir été imprimées. Donc rien à voir avec des manuscrits scientifiques basés sur l'objectivité et censés éclairer la société. Il a de nombreuses idées de qualificatifs pour désigner ce support qu'il juge indigne par son caractère éphémère. Ainsi dans une correspondance datée du 19 mars 1761, il compare le sort des brochures périodiques aux feuilles des arbres de Ferney, à l'automne venu :

Vous parlez de brochures ; il y a autant de feuilles dans Paris qu'à mes arbres ; mais aussi la chute des feuilles est fréquente.<sup>221</sup>

Voltaire conseille également à ses correspondants de se servir des feuilles de Fréron comme d'un combustible, sous-entendant parfois une utilisation plus dégradante encore, comme l'atteste cette correspondance du 25 février 1765 :

Vous m'apprenez, monsieur, que l'auteur de *L'Année littéraire*, a fait usage de ces lettres, vous ne me dites pas quel usage, et si c'est celui qu'on fait ordinairement de ses feuilles. Tout ce que je peux vous répondre, c'est que je n'ai jamais lu *L'Année littéraire*, et que je suis trop propre pour en faire usage.<sup>222</sup>

Nous comprenons aisément dès lors que si Voltaire affiche peut-être de manière ostentatoire son détachement à l'endroit de la presse, tout en prétendant comme il le fait dans une lettre à Berger, ne jamais lire les feuilles périodiques et encore moins *L'Année Littéraire* c'est parce que l'auteur du *Traité* n'assume pas son obsession ou sa passion pour la presse. L'obsession est essentielle chez Voltaire pour mener tous les combats de sa vie. Certains travaux, et en particulier ceux d'Alexis Levrier démontrent que certaines lettres de Voltaire sont ainsi saturées de dénégations en tous genres : « à partir de la fin des années 1730, il répète par exemple à ses correspondants qu'il ne lit jamais les feuilles de Desfontaines. De même, au cours

---

<sup>219</sup> A. Levrier, « Voltaire et les « oiseaux de nuit » du journalisme : l'impossible secret », *op.cit.*, pp. 11-12.

<sup>220</sup> Voltaire, *L'Écossaise*, *op.cit.*, p. 416.

<sup>221</sup> Best. D9685.

<sup>222</sup> Best. D12413.

des décennies suivantes, et jusqu'à la fin de sa vie, il affirmera imperturbablement et sur tous les tons qu'il se refuse à lire les feuilles de Fréron. »<sup>223</sup>

En janvier 1760, alors que sa querelle contre Fréron est bien engagée, Voltaire prétend dans une lettre à Pierre Rousseau, « ne connaître ni *L'Année littéraire* ni son auteur, et dit son mépris pour ce type de brochure satirique »<sup>224</sup>. *Idem* en juin de la même année, dans une lettre à d'Argental où il affirme : « Je ne lis point les feuilles de Frelon »<sup>225</sup>. Son refus de lire les publications périodiques ne vaut pas seulement pour les journaux de Fréron ou de Desfontaines, ses principaux ennemis. Son indignation est bien dirigée contre l'ensemble de la presse de l'époque, comme en atteste cette lettre à Marmontel, en décembre 1749 :

Il n'entre, Dieu merci, dans ma maison, mon cher ami, aucune brochure satirique.<sup>226</sup>

Voltaire restera fidèle à lui-même durant les décennies qui suivront puisqu'il déclarera de la même manière à plusieurs correspondants ne lire ni le *Mercur galant*, ni les « mercures » hollandais, ni même les *gazettes*.<sup>227</sup>

Toutefois le caractère extrêmement répétitif de ces dénégations vient parasiter l'image du détachement que Voltaire voudrait afficher, ce d'autant plus que Voltaire n'est pas honnête avec ses correspondants. Tout en affirmant que les folliculaires ne méritent que le silence, et tout en promettant à leurs publications un oubli immédiat, Voltaire lit la presse comme en témoigne cette lettre du 17 juin 1738 :

[...] si le libraire n'est pas exact à suivre mes intentions, je vous prierai d'en choisir un autre pour fournir la maison. Je suis las de n'avoir les *Mercur* et les journaux que trois mois après les autres, et d'avoir moutarde après diné.<sup>228</sup>

Voltaire est trop fier et orgueilleux pour avouer qu'il est un lecteur de périodiques, mais ses lectures sont motivées par le but de mieux affûter sa plume contre ses ennemis désignés : les journalistes. Comme nous l'avons étudié précédemment, si Voltaire s'obstine à taire l'intérêt qu'il éprouve pour les journaux de son temps c'est parce qu'il voue une véritable détestation pour les journalistes et en particulier Desfontaines et Fréron, ses deux plus grands ennemis dans le milieu. D'ailleurs, nous savons par les témoignages de ses visiteurs à Cirey ou plus tard à Ferney, que les critiques de ces deux « folliculaires » le transportaient dans des états de rage proches de l'hystérie. Nous évoquerons ici un paradoxe chez le défenseur de la liberté

---

<sup>223</sup> A. Levrier, *op.cit.*, p. 4.

<sup>224</sup> *Correspondance, op.cit.*, t.V, pp. 744-747: D8696.

<sup>225</sup> *Idem*, p. 945: D8972.

<sup>226</sup> *Correspondance, op.cit.*, t. III, p. 143 : D4075. Cependant, la suite de cette lettre vient nuancer cette affirmation. Il raconte en effet que l'on a récemment fait devant lui « la lecture d'une feuille qu'on dit qui paraît toutes les semaines ».

<sup>227</sup> Lettre à Thieriot datée du 2 janvier 1756, Voltaire écrit : « Je lirai pour vous le *Mercur*, que je ne lis jamais ; je ne connais dans ma retraite que les vieux livres et les vieilles amitiés. » (*Correspondance*, éd. cit., t. IV, p. 663 : D6671).

<sup>228</sup> Best. D1523.

d'expression selon une certaine postérité : la censure. Pas celle que l'auteur a subie mais bien celle exercée par lui contre ses adversaires. En effet, l'énorme succès de *La Voltairomanie* de Desfontaines a conduit Voltaire à tenter de censurer par tous les moyens son adversaire. Madame de Graffigny affirmera que « cette affaire ronge sa vie et le met dans une torture égale à celle de Ravallac »<sup>229</sup>. Si Voltaire ne peut s'avouer lecteur de Desfontaines et de Fréron, c'est donc parce qu'il ne supporte pas leurs attaques qu'il tente de censurer. Alors pour garder l'image d'un auteur détaché, indifférent à la critique, il se devait de taire la colère que lui inspirait la lecture des périodiques. La liberté d'expression et en l'occurrence celle de la presse ne semblent pas s'appliquer à tous chez l'auteur de *la Henriade*. Voltaire a, nous l'avons observé, construit tout un imaginaire obscur autour du journalisme. La noirceur de ce portrait et la récurrence de ces attaques montrent que l'essor de la presse lui inspire une véritable crainte. Cet étonnement apparaît notamment quand il prend conscience de l'impressionnant volume de tirages dont bénéficient les journaux de ses adversaires. Dans une lettre à d'Argental datée du 6 mai 1739, Voltaire se dit impuissant et préoccupé devant le succès et l'influence des *Observations* de Desfontaines :

Vous ne savez pas à quel point l'abbé Desfontaines est l'oracle des provinces. On me crie à Paris que mon ennemi est méprisé ; et moi je vois que ses *Observations* se vendent mieux qu'aucun livre.<sup>230</sup>

Au-delà des journaux et des périodiques de Desfontaines et de Fréron, c'est bien le développement de la presse dans son ensemble qui l'effraie. Nous le lisons dans une correspondance au marquis Francesco Albergati Capacelli datée du 21 décembre 1764 :

C'est une chose prodigieuse que le nombre de journaux dont l'Europe est inondée. La rage d'imprimer des livres, et d'imprimer son avis sur les livres, est montée à un tel point qu'il faudrait une douzaine de bibliothèques du Vatican pour contenir tout ce fatras. Les belles-lettres sont devenues un fléau public.<sup>231</sup>

Malgré ses craintes, Voltaire décèle rapidement le potentiel et la souplesse de ce nouveau mode d'expression. Il comprendra malgré lui combien il est difficile de s'opposer à la propagation des feuilles périodiques. En effet, il tente à plusieurs reprises de faire censurer les journaux de Desfontaines et de Fréron, allant jusqu'à donner l'adresse de ce dernier aux autorités pour qu'elles puissent mieux l'interroger. Toutes ces tentatives sont vaines car il ne parviendra jamais durablement à s'opposer à l'essor des journaux et ne peut que constater leur mobilité continue, leur pouvoir de renouvellement. C'est fort de ses observations qu'il reconnaîtra le 4 février 1739 que l'interruption du journal de Desfontaines ne l'empêcherait pas de continuer aussitôt sous un nouveau titre :

---

<sup>229</sup> F. de Graffigny, *Correspondance*, éd. English Showalter, Oxford, Voltaire foundation, t. I, 1985, lettre 93 (18 février 1739), p. 328.

<sup>230</sup> Best. D1862.

<sup>231</sup> Best. D11252.

D'ailleurs supposons qu'il [le chancelier] empêche de donner des Observations, il [Desfontaines] donnera le lendemain des Disquisitions, et tout Paris y courra.<sup>232</sup>

*Le Journal encyclopédique* de Pierre Rousseau, de même que la *Gazette littéraire* d'Arnaud et Suard avec lesquels Voltaire collaborera secrètement, revendiquent en effet une impartialité qui correspond dans une certaine mesure à la méthode journalistique préconisée dans les *Conseils à un journaliste*. Toutefois les recommandations que Voltaire donne à Arnaud et Suard sont en complète contradiction avec cet idéal d'un journalisme impersonnel. Il préconise pour ce journal une écriture percutante, sachant répondre efficacement à la critique pratiquée par Fréron. Dans plusieurs lettres, il juge la *Gazette littéraire* trop sérieuse, trop « sèche »<sup>233</sup> et recommande à ses auteurs de mettre du « sel »<sup>234</sup>, du « piquant » dans leurs feuilles, seul moyen selon lui de rivaliser avec « le gros poivre de Fréron »<sup>235</sup>.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, nombreux sont les philosophes et hommes de Lettres tels que Diderot ou Rousseau à porter sur la presse un regard craintif. Si le journaliste est souvent méprisé, il incarne progressivement un pouvoir avec lequel il faut compter, et dont il faut parler. Les travaux de François Moureau nous montrent l'importance que vont prendre les journalistes durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, puisque ce n'est pas moins de vingt-neuf pièces de théâtre qui mettront en scène des personnages de journalistes ou de nouvellistes entre 1672 et 1806<sup>236</sup>. Le cas de Voltaire n'est donc pas un cas isolé, il reflète surtout les contradictions de son temps : la mauvaise image de la presse tout au long des Lumières n'empêchera ni son succès commercial ni son influence grandissante sur l'opinion publique. Les réticences d'une classe aristocratique et bourgeoise, et plus encore celles des encyclopédistes, témoignent de la crainte que suscite la montée en puissance du pouvoir de la presse. De nos jours, ce nouveau pouvoir c'est celui des médias de masse.

---

<sup>232</sup> *Correspondance*, éd. cit., t. II, p. 78 : D1847.

<sup>233</sup> Le 21 juillet 1764, (*Correspondance*, éd. cit., t. VII, p. 784 : D11999).

<sup>234</sup> Best. D11320

<sup>235</sup> *Idem*

<sup>236</sup> F. Moureau, « Journaux et journalistes dans la comédie française des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *La Diffusion de la presse et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime*, Hans Bots (éd.), Amsterdam, APA Holland University Press, 1988, pp. 153-166.

## Chapitre 6 – La réception publique de Voltaire et des « Affaires »

### Section 18 : L'espace public

C'est grâce aux travaux majeurs de Jürgen Habermas sur ses concepts d'« espace public », d'« agir communicationnel », de « raison communicationnelle », de « démocratie délibérative », que nous tâcherons d'aborder cette question de l'interaction, de la réception de Voltaire dans l'espace public en France. D'abord, il est propice de rappeler le concept Kantien de « publicité » - *Öffentlichkeit* -. Emmanuel Kant a théorisé le concept d'un « usage public de la raison » en réponse à la question « qu'est-ce que les Lumières ? ». Dès lors, il conçoit la somme de raisonnements individuels rassemblés en un public et s'articulant autour du langage, comme un processus nécessaire à la formation d'une société juste et autodéterminée. L'*Öffentlichkeit* permet alors « à la fois d'unifier les consciences dans l'entente, d'articuler la morale et la politique, de relier le privé et le public, et d'envisager une transformation collective conforme à la raison. »<sup>237</sup> Partant de là, le mode de fonctionnement dans un État de droit, aussi bien sur le plan social que politique nous dit Emmanuel Kant, doit être soumis au contrôle de la raison pratique, et le public y joue une part importante notamment sur le plan législatif. Aussi Nicolas Brucker nous rappelle-t-il que si « on a parfois dit que Voltaire avait inventé l'opinion publique. Il est plus exact de dire que son œuvre a coïncidé avec ce moment historique où le jugement du public, sortant du périmètre des arts et des lettres, s'est porté sur des questions relevant de la compétence des magistrats et des gouvernants. Les « affaires », où s'est illustré le talent médiatique de l'écrivain, permettent de saisir le processus par lequel l'opinion fait ainsi incursion dans le domaine politique. »<sup>238</sup>

C'est donc sur le principe d'*Öffentlichkeit* que repose la conception habermassienne de l'espace public. Roger Chartier définit d'ailleurs la notion comme « processus dynamique et créateur », et lui donne une dimension heuristique, au rebours d'une conception téléologique de l'histoire. La pensée philosophique n'est ainsi plus appréhendée comme un corps de doctrine, cohérent et unifié, mais comme le croisement d'influences souvent contradictoires, et les philosophes non plus comme un pouvoir mais comme une libre association de penseurs désireux d'exercer sans entrave leur esprit critique. »<sup>239</sup> C'est dans *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*<sup>240</sup> qu'Habermas théorise sa conception de l'espace public, il y explique également son affaiblissement qui a débuté au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Selon lui, « la subversion du principe de *Publicité* critique au profit d'une publicité manipulatoire marque l'étiollement du principe de *Publicité* et le déclin de l'espace public bourgeois. Alors qu'il projetait des relations d'échange entre des propriétaires individuels supposés égaux, le *modèle libéral* a conduit à une concentration sans précédent de la puissance économique et sociale dans les mains de quelques-

---

<sup>237</sup> Je vous renvoie à l'article « Habermas (Jürgen), Public critique et raison communicationnelle », *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics* [En ligne], consulté le 15 décembre 2021. URL : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/habermas-jurgen/>

<sup>238</sup> N. Brucker, « Voltaire », *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics* [En ligne], mis en ligne le 23 octobre 2020. Dernière modification le 05 novembre 2020, consulté le 15 décembre 2021. URL : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/voltaire>

<sup>239</sup> *Idem*

<sup>240</sup> J. Habermas, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. M. B. Launay, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 1978.

uns. Cela a engendré des liens de dépendance et de domination qui sont, à un moment donné, devenus insupportables pour la société. Sous le coup de ses propres contradictions, le modèle libéral s'est effondré en laissant un vide qui a été rempli par une intervention étatique grandissante, dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La séparation entre le domaine privé et le domaine public, qui était constitutive du modèle libéral de la sphère publique bourgeoise, s'est alors effritée. Surtout, la fonction critique de la *Publicité*, au sens de l'usage public du raisonnement, s'étiola au profit d'une « démonstration » croissante du pouvoir, en quête d'« acclamation » collective et non pas de discussions critiques. Le public critique et réflexif devient alors un public « vassalisé » et apathique. Alors que la *Publicité* « signifiait autrefois démystifier la dimension politique devant le tribunal d'un usage public de la raison ; la publicité d'aujourd'hui se contente d'accumuler les comportements-réponses dictés par un assentiment passif <sup>241</sup> ». C'est cette nouvelle conception de l'« espace public » qui expliquerait selon nous, le retour de Voltaire au-devant de la scène en 2015 après les attentats contre *Charlie Hebdo*. Nous pensons que c'est sous l'effet conjugué des techniques et supports de diffusion massive de l'information (presse, radio, télévision et réseaux sociaux) et de la marchandisation de la société, que Voltaire a fait son grand retour dans la société française, même s'il ne l'avait jamais véritablement quittée. L'espace public désormais dominé par la propagande politique et culturelle, n'est dès lors plus un tribunal critique porteur d'un idéal d'émancipation, mais le réceptacle passif de manipulations. Il est le résultat de la diffusion de discours, d'images et d'émotions à travers les *mass media* et par conséquent : même si ces « médias de masse » ont une dimension démocratique, car favorisant une large diffusion de la pluralité des discours politiques et culturels, et même si nous ne remettons pas en cause la sincérité des émotions ressenties par le public après les attentats contre *Charlie Hebdo*, nous pensons que ce sont les médias qui sont à l'origine des rassemblements spontanés et éphémères qui ont donné lieu à des slogans ambigus « Voltaire est Charlie ». De ce point de vue, l'espace public après les attentats contre *Charlie Hebdo*, nous semble avoir manqué de neutralité.

## Section 19 – L'opinion publique au temps des affaires : l'affaire Calas et l'affaire du Chevalier de La Barre

Dans l'historiographie française, si l'opinion publique a longtemps été considérée comme une addition d'individualités conduisant à un fait, sa conception a beaucoup évolué au point d'être « désormais regardée comme une construction littéraire, reposant sur un art de l'illusion qui s'actualise dans l'acte de réception, porté à l'existence par le lecteur <sup>242</sup> ». C'est donc à travers ce regard renouvelé, que nous allons analyser les ressorts de l'opinion publique au temps des grandes affaires voltairiennes. Mais c'est surtout par lui, que nous établirons un

---

<sup>241</sup> « Habermas (Jürgen), Public critique et raison communicationnelle », *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics [En ligne]*, consulté le 15 décembre 2021. URL : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/habermas-jurgen/>

<sup>242</sup> N. Brucker, « Voltaire », *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics [En ligne]*, mis en ligne le 23 octobre 2020. Dernière modification le 05 novembre 2020, consulté le 15 décembre 2021. URL : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/voltaire>

lien avec *Charlie Hebdo*. L'occasion pour nous d'évoquer les travaux de Keith M. Baker<sup>243</sup> et de Nicolas Veysman<sup>244</sup>.

Le premier cité a montré que la nature de l'opinion publique est d'abord une figure de rhétorique, et qu'en tant que telle, elle est liée aux mots et produite par le langage. Le second aborde la question du point de vue de la « mise en scène », avec un accent particulier sur la production de l'artifice et sur la liberté créatrice du metteur en scène. Ainsi posée, l'étude de l'imaginaire littéraire devient un préalable indispensable à celle de l'imaginaire politique. Le déploiement au XVIII<sup>e</sup> siècle des nouveaux « médias », conjugué à l'intensification de l'imprimé, a ainsi fortement participé à la mutation de l'opinion publique, aux mutations sociales et culturelles. Des informations, des récits, des images circulèrent de plus en plus largement à destination d'un public plus large, sans distinction de statut social (l'affaire Calas et l'affaire de La Barre), transformant profondément la perception de Voltaire par ses contemporains et la postérité. Antoine Lilti nous rappelle en ce sens que l'historiographie telle que nous la connaissons depuis deux siècles est entièrement dépendante de ce rapport moderne au temps, qui permet au présent de saisir le passé comme un objet de connaissance, soit pour le tenir à distance, soit pour affirmer ce que nous lui devons, et ce qui, en lui, nous concerne<sup>245</sup>. Aussi, avant de comprendre le rôle joué par l'espace public au temps des affaires et au temps de *Charlie*, il nous faut le décomposer. Cette compréhension des publics passe par une remise en question de la supposée unicité de l'opinion publique, son caractère soi-disant national, voire européen. Antoine Lilti nous invite d'ailleurs à considérer un lien existant entre privé et public, pour enfin reconnaître à l'espace public sa dimension intime, et notamment le rôle qu'y joue la littérature. C'est en partie le reproche qu'il adresse à Habermas, celui « d'avoir restreint la définition de l'opinion publique à sa seule dimension rationnelle et d'avoir sous-estimé l'effet des images et des fictions. »<sup>246</sup> À la suite de Nicolas Brucker, distinguons l'opinion publique de l'opinion populaire. Mais auparavant, il nous faut rappeler le sens qu'en donnait Voltaire dans ses *Questions sur l'Encyclopédie* :

On la nomme la reine du monde ; elle l'est si bien que, quand la raison vient la combattre, la raison est condamnée à la mort. Il faut qu'elle renaisse vingt fois de ses cendres pour chasser enfin tout doucement l'usurpatrice<sup>247</sup>

L'opinion a un caractère péjoratif chez Voltaire, proche de la rumeur et s'opposant donc à la raison. L'opinion définit alors « le discours sur les erreurs humaines, et l'histoire voltairienne est le tableau des opinions humaines, des erreurs et des crimes des hommes<sup>248</sup> ».

---

<sup>243</sup> K.M. Baker, *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIIIe siècle*, trad. de l'anglais par L. Évrard, Paris, Payot, 1993.

<sup>244</sup> N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique dans la littérature des Lumières*, Paris, H. Champion, coll. « Les dix-huitièmes siècles », éditions Champion, 2004.

<sup>245</sup> A. Lilti, *L'Héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, Paris, École des hautes études en sciences sociales/Le Seuil/Gallimard, 2019, p. 21.

<sup>246</sup> A. Lilti, *L'Héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité, op.cit.*, p. 190.

<sup>247</sup> Voltaire, « Opinion », *Questions sur l'Encyclopédie (VII)*, éd. N. Cronk, C. Mervaud, OCV, vol.42B (Oxford, VF, 2012), p. 312.

<sup>248</sup> N. Brucker, « Voltaire », *idem*

Dans son œuvre, Voltaire oppose souvent l'opinion populaire à l'opinion publique. Citons le *Dictionnaire philosophique* une fois encore, en son article « Liberté de penser » où Voltaire oppose milord Boldmind, officier général anglais, au comte Médroso :

BOLDMIND

Quelle horrible alternative ! vous étiez cent fois plus heureux sous le joug des Maures qui vous laissaient croupir librement dans toutes vos superstitions, et qui tout en vainqueurs qu'ils étaient ne s'arrogeaient pas le droit inouï de tenir les âmes dans les fers.

MÉDROSO

Que voulez-vous ! il ne nous est permis ni d'écrire, ni de parler, ni même de penser. Si nous parlons, il est aisé d'interpréter nos paroles, encore plus nos écrits. Enfin, comme on ne peut nous condamner dans un autodafé pour nos pensées secrètes, on nous menace d'être brûlés éternellement par l'ordre de Dieu même, si nous ne pensons pas comme les jacobins. Ils ont persuadé au gouvernement que si nous avons le sens commun, tout l'Etat serait en combustion, et que la nation deviendrait la plus malheureuse de la terre.

BOLDMIND

Trouvez-vous que nous soyons si malheureux nous autres Anglais qui couvrons les mers de vaisseaux, et qui venons gagner pour vous des batailles au bout de l'Europe ? Voyez-vous que les Hollandais qui vous ont ravi presque toutes vos découvertes dans l'Inde, et qui aujourd'hui sont au rang de vos protecteurs, soient maudits de Dieu pour avoir donné une entière liberté à la presse, et pour faire le commerce des pensées des hommes ? L'empire romain en a-t-il été moins puissant parce que Cicéron a écrit avec liberté ?

MÉDROSO

Quel est ce Cicéron ? je n'ai jamais entendu parler de cet homme-là ; il ne s'agit pas ici de Cicéron, il s'agit de notre Saint-Père le pape, et de St Antoine de Padouë, et j'ai toujours ouï dire que la religion romaine est perdue si les hommes se mettent à penser.

BOLDMIND

Ce n'est pas à vous à le croire, car vous êtes sûrs que votre religion est divine, et que les portes d'enfer ne peuvent prévaloir contre elle : si cela est, rien ne pourra jamais la détruire.<sup>249</sup>

À travers son personnage Médroso, Voltaire représente la crédulité populaire qui s'oppose à la raison et au progrès de l'esprit de Boldmind, qui quant à lui représente l'opinion publique. Voltaire implicitement y manifeste à nouveau son admiration pour l'Angleterre, la Hollande et leurs mœurs en opposition au modèle français. Evoquons l'affaire du Chevalier de La Barre en 1766, à Abbeville, qui fut torturé, décapité puis brûlé avec le *Dictionnaire philosophique*, car accusé de blasphème. Le corps de doctrine et le corps charnel sont réunis, soulignant le lien de la cause à l'effet. Son exécution fut si atroce que son supplice émut toute l'Europe. En effet, c'est après la profanation d'un crucifix dans la nuit du 8 au 9 août 1765, que la rumeur publique le désigna lui et d'autres fils de notables (Moisnel, d'Étallonde...) comme les coupables de ce sacrilège. Certains d'entre eux s'étaient fait remarquer pour avoir chantonné des chansons paillardes et pour avoir refusé de se découvrir au passage d'une procession.

---

<sup>249</sup> Voltaire, « Liberté de penser », *Dictionnaire Philosophique (II)*, éd. C. Mervaud, OCV, vol.36 (Oxford, VF, 1994), pp. 296-298.

L'opinion populaire faisait donc d'eux les coupables idéaux. Cet épisode, pourtant si éloigné des attentats contre *Charlie Hebdo*, évoque en nous la condamnation populaire, incluant une partie de la population musulmane de France, dont a fait l'objet le journal au moment de la publication des caricatures de Mahomet en 2006 puis en 2015. La rumeur a ceci de dangereux qu'elle permet la manipulation de la population qui, passé un certain seuil, devient incontrôlable. Elle reproduit alors de manière inconsciente, les pensées, les paroles qu'on lui a suggérées, mais peut aussi, dans des accès de violence et de cruauté, déchaîner sa rage sur les cibles qu'on lui aura désignées. Voici donc ce qui s'est passé en 2015, et dont Voltaire sonnait l'alarme avec les affaires de La Barre et Calas notamment.

L'affaire Calas, qui évoque la situation précaire des protestants en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, à travers l'histoire d'un père qui sur de simples allégations va être accusé du meurtre de son fils, torturé et conduit à l'échafaud sans plus de preuves, consacre la victoire de la foule de Toulouse, de l'opinion populaire sinon de la rumeur. Le texte de Voltaire articule dès lors l'opinion populaire locale à l'opinion publique parisienne et européenne. Il vise ainsi à confondre l'une par l'autre. C'est le rôle qu'entend jouer son *Traité sur la tolérance* à l'occasion de la mort de Jean Calas, qui dévoile le double objectif de l'engagement de Voltaire : l'attention prêtée à une cause livrée à une opinion populaire aveuglée par le fanatisme religieux, mais également la forte conscience que cette affaire fixera pour la postérité, une grande injustice causée par les préjugés. Si l'affaire Calas trouve son origine en partie à travers l'espace public (opinion populaire) qui y voit un parricide au motif religieux, l'espace public (opinion publique) jouera également un rôle déterminant dans la réhabilitation des Calas après une campagne de propagande menée par Voltaire auprès de l'opinion publique parisienne – française - et à travers toute l'Europe.

Quelque fanatique de la populace s'écria que Jean Calas avait pendu son propre fils Marc-Antoine. Ce cri, répété, fut unanime en un moment ; d'autres ajoutèrent que le mort devait le lendemain faire abjuration ; que sa famille et le jeune Lavaisse l'avaient étranglé par haine contre la religion catholique : le moment d'après, on en douta plus ; toute la ville fut persuadée que c'est un point de religion chez les protestants qu'un père et une mère doivent assassiner leur fils dès qu'il veut se convertir.<sup>250</sup>

Voltaire, aidé de trois avocats convaincus de l'injustice faite à la famille Calas, M. de Beaumont, M. Loiseau et M. Mariette portaient ensemble, la conviction de l'innocence de Jean Calas dans tous les esprits. Le public parisien et européen s'émut de pitié pour cette famille, et demanda unanimement justice pour Dame Calas. L'arrêt cassant le jugement de Toulouse fut prononcé par tout le public longtemps avant l'édit du Conseil du roi en juin 1764, qui cassa officiellement les arrêts du Parlement de Toulouse.

Ainsi, souscrivons-nous au jugement de Richard Flamein, qui pense que « Voltaire ne se trompe guère, lorsqu'il a l'intuition que le jugement des générations à venir pèse sur ces « moments philosophiques », et qu'il se joue là, sans aucun doute, les batailles les plus décisives d'une opinion publique dans la guerre contre l'Infâme ? La longue postérité de l'affaire Calas, du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, suffit, sur ce point, à lui donner raison<sup>251</sup> ». Ces affaires viennent figer le biographème du Patriarche dans le temps, opérant également une rupture avec l'image

---

<sup>250</sup> Voltaire, *Traité sur la Tolérance*, *op.cit.*, p. 131.

<sup>251</sup> R. Flamein, *op.cit.*, p. 59.

classique de la retraite Ferneysienne. L'opinion publique est la voix des opprimés chez Voltaire, cela est d'autant plus vrai que cela a été mis en lumière lors de la marche du 11 janvier 2015, pour la liberté d'expression après les attentats contre *Charlie Hebdo*. Marche durant laquelle le nom de Voltaire revêtait un caractère héroïque, son engagement pendant les « affaires » nous renvoyant à l'utilité publique de ses textes et plus particulièrement du *Traité sur la tolérance*. Durant ces moments, il s'est donc agi d'une postérité de l'engagement, un espace public en adéquation avec les « affaires voltairiennes », les combats contre l'obscurantisme religieux menés par l'auteur du *Traité*. Aux discours universalistes des Encyclopédistes à l'adresse d'une certaine élite, Voltaire compte désormais un public circonstanciel, plus large, motivé par une conscience collective de justice et d'un engagement s'inscrivant désormais dans ses combats. L'opinion populaire est sans lien avec l'opinion publique, indique Nicolas Brucker : « la seconde n'est pas la version corrigée de la première. Elles sont séparées par une distance abyssale. L'opinion populaire, on ne peut que la dénoncer, non la réformer. Ce rapport statique explique le caractère mécanique et répétitif du texte voltairien. Il s'agit de pointer du doigt les méfaits d'une opinion non éclairée, par un recours à l'ironie et au pathétique selon un subtil dosage : l'exercice de l'esprit d'une part, du sentiment de l'autre, pour dénoncer ou pour compatir <sup>252</sup> ».

L'affaire du Chevalier de La Barre, l'affaire Calas par le biais du *Traité sur la tolérance*, tout en nous invitant à la lutte contre le fanatisme et à la tolérance entre les religions, dépasse ainsi les époques, participant à la transmissibilité de la grandeur de Voltaire au sein de l'espace public. Par ailleurs, comme nous l'avons étudié dans la lecture scolaire de Voltaire, l'affaire Calas fait partie des vingt-trois indicateurs qui reviennent le plus dans ses biographies, occupant une place prépondérante dans la connaissance qu'a le public français de l'auteur. Si cette affaire est largement connue du public français, notamment depuis les attentats de *Charlie Hebdo*, Candide reste encore la référence publique en France.

## Section 20 – La controverse autour de la richesse de Voltaire

Voltaire qui était avant toute chose, homme de lettres, possédait également un sens très développé pour les affaires. D'ailleurs, il se définissait lui-même comme un « commerçant philosophe. » <sup>253</sup> Et si le succès de ses pièces de théâtre et de ses différents placements financiers, notamment ses prêts avec intérêts lui ont rapporté beaucoup d'argent comme en atteste la biographie de Jean Orioux : « C'est un bien honnête homme que l'abbé Moussinot, sa probité était si bien reconnue qu'il était trésorier de son chapitre – il fut aussi celui de Voltaire. Il faisait les placements, il achetait des tableaux, touchait les intérêts [...] Moussinot rendait cette conséquence « inévitable » sans fâcher personne. Quel homme précieux pour Voltaire qui prêtait à des taux avantageux des sommes importantes [...] » <sup>254</sup>. Le commerce colonial a également constitué une partie importante de ses revenus. Ainsi, en dépit d'une connaissance de plus en plus précise sur les origines de la fortune de Voltaire, la persistance de l'idée selon laquelle Voltaire se serait enrichi grâce au commerce triangulaire - qu'il aurait donc été négrier

---

<sup>252</sup> N. Brucker, *idem*

<sup>253</sup> Lettre À André Morellet, 14 juillet 1759, D15747

<sup>254</sup> J. Orioux, *Voltaire : ou la royauté de l'esprit*, Paris, Flammarion, 1966, pp. 226-227.

- à travers des placements dans la compagnie des Indes est tenace. Analysons ici les termes du débat autour de Voltaire, figure de la tolérance et des libertés.

Aujourd'hui encore, nombreux sont ceux qui reprochent à l'auteur du *Traité sur la tolérance* son côté trop affairiste, au point de s'être laissé aveugler uniquement par le profit. S'il est vrai qu'une totale indépendance financière lui était nécessaire pour mener le train de vie qui était le sien, la richesse de Voltaire lui a surtout permis d'assurer son indépendance intellectuelle, mais également permis de mener les nombreux combats contre le fanatisme religieux. C'est dans ce débat contemporain, qu'Alain Badiou, philosophe, dramaturge et écrivain, écrivait ses réflexions sur notre monde « investi en totalité par la figure du capitalisme global, soumis à l'oligarchie internationale qui le régent, et asservi à l'abstraction monétaire comme seule figure reconnue de l'universalité »<sup>255</sup>. Dans cet article intitulé « Le rouge et le tricolore » et qui a paru quelques semaines après les attentats contre *Charlie Hebdo*, l'auteur oppose deux visions caractéristiques selon lui de l'opinion démocratique française : l'une placée « du côté constamment progressiste et réellement démocrate de Rousseau »<sup>256</sup>, l'autre « du côté de l'affairiste coquin, du riche spéculateur sceptique et jouisseur, qui était comme le mauvais génie logé dans ce Voltaire par ailleurs capable, parfois, d'authentiques combats »<sup>257</sup>. « Affairiste coquin » et « riche spéculateur », le ton est donné, alors qu'un parti pris se déclare en faveur de Rousseau. L'auteur relève par des qualificatifs péjoratifs le côté mercantile et le mauvais goût de Voltaire qu'il compare au journal satirique durement éprouvé quelques semaines auparavant :

*Charlie Hebdo*, en un sens, ne faisait qu'aboyer avec ces mœurs policières dans le style « amusant » des blagues à connotation sexuelle. Ce n'est pas non plus très nouveau. Voyez les obscénités de Voltaire à propos de Jeanne d'Arc : son *La Pucelle d'Orléans* est tout à fait digne de *Charlie Hebdo*. A lui seul, ce poème cochon dirigé contre une héroïne sublimement chrétienne autorise à dire que les vraies et fortes lumières de la pensée critique ne sont certes pas illustrées par ce Voltaire de bas étage<sup>258</sup>

En qualifiant le texte de Voltaire de « poème cochon », Alain Badiou reprend là l'accusation d'obscénité présente au XVIII<sup>e</sup> chez les tenants de la bienséance et des bonnes mœurs comme Guillaume Postel par exemple, qui demandait à l'époque dans *Les Très merveilleuses victoires des femmes* : « la mort, l'infamie perpétuelle ou du moins le bannissement des 'dépravés d'impies affections' qui osaient mettre au rang des fables antiques la vie et les prouesses de Jeanne<sup>259</sup> ». Ne s'attardant que sur la forme et non le fond, Badiou passe à côté de l'essentiel tout comme les détracteurs de *Charlie Hebdo*. La préface, espiègle comme bien souvent chez Voltaire, présente l'œuvre comme « un remède excellent contre les vapeurs qui affligent en ce temps-ci plusieurs dames et plusieurs abbés<sup>260</sup> ». Si ce passage, tout comme l'œuvre entière, revêt un caractère impudique au XVIII<sup>e</sup> siècle, car considérée comme irrespectueux envers l'héroïne nationale Jeanne d'Arc : l'outrage ne vise bien évidemment pas l'héroïne, mais bien

---

<sup>255</sup> A. Badiou, « Le rouge et le tricolore », *Le Monde*, publié le 26 janvier 2015 [En ligne], consulté le 27 octobre 2020. URL : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2015/01/27/le-rouge-et-le-tricolore\\_4564083\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2015/01/27/le-rouge-et-le-tricolore_4564083_3232.html)

<sup>256</sup> *Idem*

<sup>257</sup> *Ibid.*

<sup>258</sup> *Idem*

<sup>259</sup> Voltaire, *La Pucelle d'Orléans*, *op.cit.*, p. 11.

<sup>260</sup> Voltaire, *La Pucelle d'Orléans*, *op.cit.* p. 257.

la superstition comme toujours chez Voltaire. Jan Herman, professeur de littérature médiévale et moderne à l'Université de Louvain, nous rappelle alors que ce texte de Voltaire doit se lire à travers la perspective déiste<sup>261</sup>. Citons ici un extrait du deuxième chant de l'œuvre :

Denis arrive, et Jeanne se réveille.

O Dieu ! qu'un saint fait trembler tout pêcheur !

Nos deux rivaux se renversent de peur.

Chacun d'eux fuit, en portant dans le cœur

Avec la crainte, un désir de mal faire.

Vous avez vu sans doute un commissaire

Cherchant de nuit un couvent de Vénus ;

Un jeune essaim de tendrons demi-nus

Saute du lit, s'esquive, se dérobe

Aux yeux hagards du noir pédant en robe.

Ainsi fuyaient mes paillards confondus.

Denis s'avance, et reconforte Jeanne,

Tremblante encor de l'attentat profane.

Puis lui dit : vase d'élection,

Le Dieu des rois, par tes mains innocentes,

Veut des Français venger l'oppression

Et renvoyer dans les champs d'Albion

Des fiers Anglais les cohortes sanglantes.

Dieu sait changer d'un souffle tout puissant

Le roseau frêle en cèdre du Liban,

Sécher les mers, abaisser les collines,

Du monde entier réparer les ruines.

Devant tes pas la foudre grondera,

Autour de toi la terreur volera,

Et tu verras l'ange de la victoire

Ouvrir pour toi les sentiers de la gloire.

Suis-moi, renonce à tes humbles travaux,

Viens placer Jeanne au nombre des héros.

A ce discours terrible et pathétique,

Très consolant et très théologique,

---

<sup>261</sup> J. Herman, « La Pucelle d'Orléans, ou comment Voltaire écrase l'infâme », *Romanesque*, 37/3, 2012, pp. 42- 45.

Jeanne étonnée ouvrant un large bec,  
Crut quelque temps que l'on lui parlait grec.  
La grâce agit : cette augustine grâce  
Dans son esprit porte un jour efficace <sup>262</sup>.

Dans la version voltairienne de *La Pucelle d'Orléans*, saint Denis est la voix céleste que Jeanne entend durant ses visions. Ce dernier est en quête du pucelage de Jeanne, parce qu'il sait que seule la virginité de cette dernière peut sauver la France de la défaite face aux Anglais. Aussi surgit-il au moment où Le Grisbourdon l'espion anglais et le muletier, voulaient tous les deux prendre le « beau palladion <sup>263</sup> » de Jeanne, victime d'un sortilège. Le burlesque, emprunté à François Rabelais, vise donc bien l'Église et la superstition qu'elle engendre puisqu'il faut rappeler que chez Voltaire, la foi en Dieu se départit des légendes et des miracles. Les visions de Jeanne et la voix céleste de saint Denis sont des miracles que Voltaire met en exergue, pour tourner en ridicule le fanatisme religieux.

Un autre point dans la déclaration de Badiou mérite qu'on s'y attarde. En qualifiant Voltaire d'« Affairiste coquin » et de « riche spéculateur », Badiou sous-entend que la richesse de Voltaire aurait des origines troublantes. Mais quelle était en réalité la psychologie de Voltaire sur son rapport à l'argent ? Pour mieux comprendre sur quoi reposent les débats contemporains autour de la figure de Voltaire, citons d'abord ici ses *Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire* entrepris vers 1758.

Il faut être, en France, enclume ou marteau : j'étais né enclume. Un patrimoine court devient tous les jours plus court, parce que tout augmente de prix à la longue, et que souvent le gouvernement a touché aux rentes et aux espèces. Il faut être attentif à toutes les opérations que le ministère, toujours obéré et toujours inconstant, fait dans les finances de l'État. Il y en a toujours quelqu'une dont un particulier peut profiter, sans avoir obligation à personne ; et rien n'est si doux que de faire sa fortune par soi-même : le premier pas coûte quelques peines ; les autres sont aisés. Il faut être économe dans sa jeunesse ; on se trouve dans sa vieillesse un fonds dont on est surpris. C'est le temps où la fortune est le plus nécessaire, c'est celui où je jouis ; et, après avoir vécu chez des rois, je me suis fait roi chez moi, malgré des pertes immenses <sup>264</sup>.

Citons également cette autre lettre à Jean-Robert Tronchin :

Je suis riche, et même très riche pour un homme de lettres.

Je suis né assez pauvre, j'ai fait toute ma vie un métier de gueux, celui de barbouilleur de papier, celui de Jean-Jacques Rousseau, et cependant me voilà avec deux châteaux, deux jolies maisons, soixante-dix mille livres de rente, deux cent mille livres d'argent comptant et quelques feuilles de chêne en effets royaux que je me donne garde de compter.

Savez-vous qu'en outre, j'ai environ cent mille francs placés dans le petit territoire où j'ai fixé mes tabernacles ? Quelquefois, je prends toute ma félicité pour un rêve. J'aurais bien de la peine à vous dire

---

<sup>262</sup> Voltaire, *La Pucelle d'Orléans*, op.cit., pp. 284-285.

<sup>263</sup> Voltaire, *La Pucelle d'Orléans*, op. cit., p. 281.

<sup>264</sup> Voltaire, *Paméla-Mémoires pour servir à la vie de Monsieur de Voltaire*, éd. J. Mallinson, OCV, vol.45C (Oxford, VF, 2010), p. 402-403.

comment j'ai fait pour me rendre le plus heureux des hommes. Je m'en tiens aux faits tout simplement sans raisonner. Je plains le roi mon maître dont les finances n'ont pas été aussi bien administrées que les miennes, je plains Marie-Thérèse et le roi de Prusse, et encore plus leurs sujets <sup>265</sup>.

À la lecture de ces extraits, Voltaire reconnaît qu'il fut effectivement très riche, mais cela en fait-il pour autant un homme d'affaires avant tout préoccupé du profit ? Il est essentiel de se rappeler le statut des écrivains au XVIII<sup>e</sup> siècle mais aussi sous l'Ancien Régime, qui n'étaient protégés par aucun droit spécifique concernant leurs œuvres. En effet, ce n'est qu'en 1791, avec la loi des 13 et 19 janvier, que l'Assemblée constituante va reconnaître aux auteurs dramatiques l'exploitation sur la représentation de leurs œuvres. Cette loi n'est élargie qu'en 1793 aux écrivains et aux peintres. D'ailleurs, Voltaire ne commence véritablement à gagner de l'argent pour ces pièces qu'avec les souscriptions de *La Henriade*, grand succès de l'auteur. Ainsi, ayant conscience de cela, c'est sans doute pour toutes ses raisons qu'il multiplie les placements financiers et les prêts avec intérêts. Il faut également rappeler ici que Voltaire voit sa fortune s'accroître également par des héritages, mais plus encore par le commerce de Cadix. Loin de « l'affairiste coquin » et « sceptique », c'est donc un homme avisé, lucide et économe que donne à lire cette lettre. Si durant l'année 1749, l'ensemble des revenus de Voltaire atteignait pratiquement 100.000 livres <sup>266</sup>, soit 90 millions d'anciens francs <sup>267</sup>, il employa cet argent à conquérir sa liberté d'expression vis-à-vis des puissants, son indépendance intellectuelle était à ce prix :

Jean Jacques n'écrit que pour écrire et moi j'écris pour agir <sup>268</sup>.

La liberté d'expression et l'indépendance intellectuelle sont chez Voltaire deux critères essentiels qui vont lui permettre de mener ses combats et de revêtir dans le même temps son habit de bienfaiteur, comme en témoignent ses différents dons et autres actes de générosité, reconnus même par son ennemi Jean-Jacques Rousseau :

Je ne sache point d'homme sur la terre dont les premiers mouvements aient été les plus beaux <sup>269</sup>.

Avons-nous besoin de rappeler que c'est grâce à sa richesse, que Voltaire a bâti Ferney, contribuant à sa prospérité, nourrissant plusieurs dizaines de familles, favorisant l'artisanat et l'industrie, notamment horlogère. Citons ici une lettre adressée à Antoine Le Bault le 18 novembre 1758 :

---

<sup>265</sup> Lettre à Jean-Robert Tronchin, le 21 janvier 1761 (D9563)

<sup>266</sup> L. Nicolardot, *Ménages et finances de Voltaire*, Paris, Dentot & C<sup>ie</sup>, 1887, p. 54, p. 93.

<sup>267</sup> Soit 137204.12 euros aujourd'hui, ce qui représente une somme très importante.

<sup>268</sup> Lettre à Jacob Vernes, vers le 15 avril 1767, D14117

<sup>269</sup> J.-J. Rousseau, *Œuvres Complètes de J.J. Rousseau avec des notes historiques*, éd. M.A. Ryerson, University of Chicago Library/Francfort, coll. « Berlin », Tome 1, 1855, p. 219 [En ligne] consulté le 13 janvier 2022. URL : <https://books.google.fr>

Face à « la rapacité des fermes générales », « des infortunés [...] ont à peine de quoi manger un peu de pain noir [...]. Le cœur est déchiré quand on est témoin de tant de malheurs. Je n'achète la terre de Ferney que pour y faire un peu de bien <sup>270</sup>.

Et même si nous pouvons convenir qu'à travers tous ces actes de grandes générosité, Voltaire assouvit surtout son envie (voire son complexe) de grand Seigneur régnant sur son royaume de Ferney, Voltaire a bien contribué grâce à sa fortune à l'amélioration des conditions de vie d'un grand nombre de personnes : de la veuve Calas à Le Kain, un des acteurs les plus doués du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il n'était pas né roi, et Ferney lui a offert l'occasion de le devenir.

Nous pensons donc que les propos d'Alain Badiou qui à tort se font l'écho d'une critique ancienne et réactionnaire (et qui figure l'idée que partage une partie de l'opinion publique, pré et post attentat, à l'égard de Voltaire, à défaut de n'avoir aucune connaissance de l'auteur) et qui réduisent Voltaire en « affairiste coquin » et en « spéculateur sceptique et jouisseur », sont à nuancer. Il convient ici plutôt de décrire Voltaire à travers l'image d'un bourgeois ambitieux et avisé, qui a joui d'une situation confortable, et qui aspirait en somme au bonheur. Une lettre de 1764, nous éclaire et vient confirmer nos propos à ce sujet :

J'ai fait bâtir un château bien petit, mais bien commode où je me suis précautionné contre ces ennemis de la nature [la grêle et la neige] : j'y vis avec une nièce que j'aime ; nous y avons marié mademoiselle Corneille à un gentilhomme du voisinage qui demeure avec nous ; je me suis donné une nombreuse famille que la nature m'avait refusée, et je jouis d'un bonheur enfin que je n'ai jamais goûté que dans la retraite <sup>271</sup>

Il était important pour nous d'évoquer cette partie de l'origine de la richesse de Voltaire, ses motivations et les bonnes actions que cette fortune lui a permis de réaliser. Non pas pour réhabiliter le Patriarche de Ferney, mais plutôt pour montrer qu'il reste aujourd'hui encore une figure clivante par ses paradoxes. Et parmi quelques idées convenues sur une époque de mieux en mieux connue, nous constatons malgré tout un parti pris au sujet de la richesse de Voltaire. Une position visant à minimiser, sinon à occulter la participation de ce dernier au commerce triangulaire.

## Section 21 – Voltaire à l'heure de la « cancel culture »

L'homme des Lumières aux antipodes des valeurs de notre temps : voilà comment une partie de la postérité perçoit Voltaire. La participation de Voltaire au commerce triangulaire lui vaut aujourd'hui une image de négrier, sous la menace de la culture de l'effacement encore appelée « Cancel culture ». La « cancel culture » d'après Judith Lussier, est le fait d'éjecter des personnes, des œuvres, des idées ou des monuments historiques de l'espace public parce qu'ils ne correspondent pas à certaines valeurs <sup>272</sup>.

---

<sup>270</sup> Correspondance à Antoine Le Bault, le 18 novembre 1758

<sup>271</sup> D11694

<sup>272</sup> J. Lussier, *Annulé(e). Réflexions sur la cancel culture*, Montréal, Cardinal, 2021, p. 47.

Mais cette image de Voltaire en négrier ou encore le phénomène récent du déboulonnage de statues ne sont pourtant pas nouveaux. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Eugène Villemain et ensuite Charles Levavasseur déclareront que Voltaire « avait pris une action de cinq mille livres sur un bâtiment négrier armé à Nantes, par M. Michaud <sup>273</sup> ». Pour soutenir leur propos, successivement ils publieront une lettre imputée au célèbre philosophe sans jamais prouver son authenticité. Dans cette lettre, Voltaire aurait ainsi déclaré :

Je me félicite avec vous du succès du navire le Congo, qui est arrivé fort à propos sur la côte d’Afrique pour soustraire à la mort tous ces malheureux noirs. Je sais, d’ailleurs, que les nègres embarqués sur vos bâtiments sont traités avec autant de douceur que d’humanité, et, dans cette circonstance, j’ai à me réjouir d’avoir fait une bonne affaire, en même temps qu’une bonne action <sup>274</sup>.

Historiquement, cette période amorce la diffusion d’une « rumeur » qui va jouer un rôle décisif dans la réception que les générations successives auront de Voltaire. La représentation de Voltaire en esclavagiste partirait donc d’une lettre faussement attribuée au Patriarche. Ainsi, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, c’est naturellement qu’on affirme que Voltaire a investi dans la traite nantaise. D’ailleurs, nous retrouvons des citations partielles de cette lettre dans les écrits des leaders du courant abolitionniste, comme Victor Schoelcher <sup>275</sup>. Des biographes du philosophe participeront également à pérenniser cette image au travers de leurs écrits, notamment dans les années entourant le centenaire de sa mort en 1878, célébré d’ailleurs par la III<sup>e</sup> République. Parmi ces écrivains, citons Jean-Félix Nourrisson, auteur de *Voltaire et le voltairianisme* (1896). Toutefois, nombreux sont les spécialistes qui réfutent cette thèse arguant la non-certification de Voltaire comme en étant l’auteur. Nous pensons cependant que ce premier argument présente certaines limites. Voltaire a en effet signé nombre de ses pamphlets et autres textes, avec des pseudonymes quand ils ne paraissaient pas sous anonymat. Ces différentes postures lui permettaient, comme nous le savons, de ne pas se faire reconnaître en cas de polémique, et ainsi éviter toutes actions à son encontre. Aussi nous est-il possible d’envisager cette non-certification par Voltaire, comme obéissant à une stratégie afin de couvrir ses arrières. Poursuivons notre analyse en nous intéressant à d’autres sources consultables à Nantes, connu pour avoir été la capitale française de la traite négrière au XVIII<sup>e</sup> siècle. En parcourant par exemple l’édition 2008 du *Guide vert de Bretagne*, nous comprenons aisément que cet ouvrage ait participé également à ternir l’image et la réputation de Voltaire. Il y est fait mention que « [...] Voltaire, dont on connaît le sens aigu des affaires, a une part de 5000 livres dans un négrier nantais » <sup>276</sup>. Il nous est donc possible de comprendre que dans les débats actuels autour de l’image de Voltaire, ce dernier soit perçu par une partie du public, à travers le prisme de l’esclavage. Et ce peut-être même depuis des années, au gré des éditions successives du *Guide Vert*, sans cesse mises à jour <sup>277</sup>. Mais là encore, les défenseurs de Voltaire prétextent l’absence de sources dans la bibliographie de l’ouvrage. Ils déclarent : « Nous sommes donc ici en présence d’une information totalement coupée de ses sources, dont il est aussi difficile de

---

<sup>273</sup> C. Levavasseur, *Esclavage de la race noire aux colonies françaises*, Paris, César Bajat, 1840, p. 75-76. [En ligne] Consulté le 17 juin 2021. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5790408v.texteImage>

<sup>274</sup> *Idem*.

<sup>275</sup> V. Schoelcher, *Des colonies françaises : abolition immédiate de l’esclavage*, Paris, CTHS, 1998, p. 175.

<sup>276</sup> *Le Guide vert : Bretagne*, Paris, Michelin, Éditions des voyages, 2008, p. 368.

<sup>277</sup> Cette information existe au moins depuis l’édition de 1960.

prouver la véracité que la fausseté. »<sup>278</sup> Malgré l'absence de sources matérielles authentifiées, confirmant les propos de Villemain et de Levavasseur, il n'en demeure pas moins que certains agissements de Voltaire, sans évoquer certains passages de ses textes, créent un doute suffisamment raisonnable sur sa non-participation supposée à la traite négrière. En témoigne sa correspondance avec Jean-Gabriel Montaudouin de La Touche qui s'est énormément enrichi grâce à la traite des Noirs.<sup>279</sup> Nous pensons raisonnablement que Voltaire, en homme d'affaires avisé, avait connaissance de la nature des activités de Montaudouin. D'autres faits viendront conforter la thèse du négrier soutenue par une partie de la postérité de Voltaire. Ainsi nombreux sont ceux qui, aujourd'hui réfutent l'image apaisée de Voltaire en figure majeure et digne représentant des Lumières. Au contraire, ils militent pour supprimer la figure de Voltaire de l'espace public en France, comme nous le verrons un peu plus tard.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le trafic était tel que nul ne l'ignorait dans la société française, au point d'être relayé par les périodiques avec lesquels Voltaire ne fut pas tendre. Nous avons évoqué cet aspect précédemment. Malgré l'absence quasi-totale d'allusion directe à ce commerce dans sa correspondance, les nombreuses ressources aujourd'hui nous permettent d'affirmer que Voltaire y a malgré tout été impliqué. Citons par exemple cette lettre à son ami Jean-Robert Tronchin :

On dit que nous n'avons plus de nègres pour travailler à nos sucreries. J'ai bien fait de me pourvoir<sup>280</sup>.

Dans cet extrait, Voltaire admet faire travailler des esclaves dans ses plantations de cannes à sucres, échappant ainsi une pénurie de mains d'œuvres.

L'implication de Voltaire est incontestable au regard aussi de sa participation financière dans le commerce de Cadix, de ses actions et de ses rentes au sein de la Compagnie des Indes : un système dont l'importance durant l'esclavage est admise des historiens. Comme le montre les travaux<sup>281</sup> de Robert Chamboredon, « le 1er décembre 1751, le Saint-Georges, qui était un bateau négrier, est parti de Cadix pour la Guinée. Et Voltaire, qui ne pouvait ignorer que Cadix était un port négrier, avait personnellement engagé plus de 2000 piastres dans cette expédition, et spéculé sur les produits coloniaux qui arrivaient des Antilles à Cadix et qui résultaient du travail des esclaves. » :

Quant au commerce de Cadix, avoue Longchamp, il lui fut aussi très favorable. Les expéditions pour l'Amérique et les retours donnèrent également un grand profit, et par une circonstance heureuse et rare, il arriva que sur un bon nombre de vaisseaux dans lesquels il était intéressé pendant la guerre de 1746, un seul fut pris par les Anglais. L'argent qui provenait de ces sources fécondes, dans les mains de

---

<sup>278</sup> « Genèse d'un faux : « pièces à charge » d'aujourd'hui à hier » [En ligne], consulté le 27 octobre 2020. URL : <https://societe-voltaire.org/cqv/negrier.php>

<sup>279</sup> Lettre à Jean-Gabriel Montaudouin, 1768 (D15032). Voir également les lettres à Mme Denis et Marie-Françoise Dupuits, 11 juin 1768 (D15067), et le 20 juin 1768 à d'Argental (D15085).

<sup>280</sup> Lettre à Jean-Robert Tronchin, chargé à titre amical des intérêts de Voltaire et datant du 1er février 1757, D7138 et 17 février 1759, D8126

<sup>281</sup> R. Chamboredon, « Toutes antennes déployées : Les enseignements de la correspondance des frères Fornier entre Nîmes et Cadix (1748-1786) », *Rives méditerranéennes*, n° 27, 2007, pp. 65-84.

M. de Voltaire, n'y restait pas longtemps oisif ; l'esprit de cet homme était partout, suffisait à tout. Il savait mettre à profit les circonstances favorables pour affermir et accroître sa fortune [...] <sup>282</sup> ;

Pendant son séjour en Prusse, Voltaire, dit Longchamp, prit part à l'établissement d'une espèce de compagnie des Indes que le roi formait au port d'Emden, et mit 2 millions dans cette entreprise ;<sup>283</sup>

Rappelons ici que la traite négrière a été « l'activité principale de la Compagnie des Indes vers 1725, cela va en faire et de loin, le premier armateur négrier français du XVIIIe siècle <sup>284</sup>. Il nous apparaît évident, au grand dam des défenseurs du Patriarcat, qu'il avait une bonne connaissance du fonctionnement de cette Compagnie. Par conséquent, réfuter que c'est en toute connaissance de cause que Voltaire a tiré profit par le canal de cette Compagnie, de la traite négrière, nous paraît difficile. Disposant d'un compte courant à Cadix comme l'atteste une lettre à Tronchin <sup>285</sup> son banquier, il était tenu informé de l'état de ses fonds par les gérants qui lui envoyaient des comptes d'opérations. À la lumière de tous ces éléments, nous abondons dans le même sens que Jean Ehrard, qui déclare que « la position consistant à minimiser la responsabilité de Voltaire dans la traite négrière, nous paraît aujourd'hui difficilement tenable <sup>286</sup> ». Nous sommes dès lors bien loin du Voltaire idéalisé par une partie du public, de la classe politique française et de certaines institutions nationales. Bien loin du Voltaire enseigné à l'école de la République. Un Voltaire complice d'un système odieux, qui n'aura pas su tenir une position philosophique plus critique et plus morale envers ce que nous qualifions aujourd'hui de crime contre l'Humanité.

Cette analyse ne doit pas ignorer sinon réduire les écrits antiesclavagistes de Voltaire à une posture stratégique, qui aurait consisté à masquer le cynisme d'un calcul économique. Il est ici question de rendre compte du débat actuel, sur un point controversé de la vie de Voltaire et ses incidences politiques. Il est question de rendre compte de la responsabilité morale de l'écrivain. La lecture rétrospective empruntée à Gadamer, consistant à faire la critique des œuvres ou des actes du passé en tenant compte des valeurs du présent, nous semble en ce sens, une démarche nécessaire. Elle nous éclaire sur la perception très souvent biaisée qu'une partie de la société française et de certains hommes politiques se fait de Voltaire, participant à brouiller le reflet des valeurs de nos sociétés contemporaines, donnant l'impression de dissimuler un sentiment de culpabilité postcoloniale. Toutefois cette connaissance d'une partie de l'origine de la richesse de Voltaire, et de son implication dans le commerce triangulaire par une partie du public est, comme nous l'avons dit précédemment, à l'origine de nombreuses controverses autour de son image. Des controverses dans lesquelles nous voyons émerger un appel à supprimer culturellement (*Cancel Culture*) Voltaire de l'espace public français.

De nos jours, l'usage ne consiste-t-il pas dans nos sociétés, à construire une représentation consensuelle de Voltaire à partir des seuls textes qui lui apparaissent comme étant les plus accessibles ? À la lecture du *Traité sur la tolérance*, c'est un Voltaire moderne

---

<sup>282</sup> L. Nicolardot, *Ménages et Finances de Voltaire*, op.cit., pp. 71-72.

<sup>283</sup> L. Nicolardot, *op.cit.*, p. 79.

<sup>284</sup> B. Nicolas, « Lorient, port de traite de la Compagnie des Indes », *Cahiers des anneaux de la mémoire*, n°11, 2007, pp. 82-100.

<sup>285</sup> Voir lettres à Jean-Robert Tronchin, datée du 15 octobre 1755, D6543, et 5 novembre 1757, (D7448).

<sup>286</sup> J. Ehrard, *Lumières et esclavage : l'esclavage colonial et l'opinion publique en France au XVIIIe siècle*, Paris, André Versaille, 2008, p. 46.

que la société française semble avoir redécouvert au gré des attentats de 2015, acclamant son approche critique de l'intégrisme religieux. Son *Essai sur les mœurs* n'est plus lu depuis longtemps, et une partie de la postérité méconnaît les conceptions raciales qui lui sont sûrement moins propres qu'intrinsèquement représentatifs de la pensée des Lumières, et qui penche vers une séparation des races, articulée à une hiérarchie où l'Européen (le Blanc) prévaut sur l'Africain (le Noir) au moins en termes de civilisation. Idéologie qui porte d'ailleurs les germes des dérives de la catégorisation raciale des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Avec *Candide*, nombreux sont ceux qui voient en Voltaire un des premiers philosophes à avoir dénoncé la cruauté de l'esclavage dans les colonies. Pour notre part, nous l'interprétons plutôt comme l'apparition d'une sagesse acquise avec l'âge, et beaucoup de remords compte tenu de son implication dans le commerce triangulaire. Ce d'autant plus que, comme nous le dit René Pomeau, « le célèbre passage du nègre du Surinam, lu et étudié dans toutes les écoles de France comme le témoignage essentiel d'un engagement intellectuel antiesclavagiste au XVIII<sup>e</sup> siècle, n'est qu'un texte de circonstance, absent de la version originale de *Candide*. En effet Voltaire l'a rajouté après sa lecture attentive de *De l'esprit d'Helvétius* afin de réparer cet oubli. »<sup>287</sup>

Auteur étudié dans tous les établissements secondaires de France, Voltaire mais également tous les autres philosophes des Lumières ayant participé à la diffusion du savoir, et combattu contre le fanatisme religieux, sont en permanence invoqués par nos responsables politiques et intellectuels. Mais malgré ce statut, et au regard de la controverse actuelle, nous comprenons que l'appel à la suppression de l'image de Voltaire de l'espace public, serait motivé par la dénonciation et le rejet de cette part « d'ombre » qu'il portait en lui. Lire aujourd'hui certains de ses écrits, est vécue comme une micro-agression par une partie de la société multiculturelle française. Citons ses termes à propos des Juifs :

Vous ne trouverez en eux qu'un peuple ignorant et barbare, qui joint depuis longtemps la plus sordide avarice à la plus détestable superstition<sup>288</sup>

Ou encore :

C'est à regret que je parle des juifs : cette nation est, à bien des égards, la plus détestable qui ait jamais souillé la terre<sup>289</sup>

À propos des Noirs, dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* (1756) :

---

<sup>287</sup> R. Pomeau, *De la cour au jardin 1750-1759*, coll. « Voltaire en son temps », Oxford, VF/Taylor Institution, t.3, 1991, pp. 348-349.

<sup>288</sup> Voltaire, « Juifs », *Dictionnaire philosophique* (III), OCV, tome 19, Garnier, 1879, p. 521 [En ligne] consulté le 27 octobre 2020. URL : [https://fr.wikisource.org/wiki/Page:Voltaire - %C5%92uvres\\_compl%C3%A8tes\\_Garnier\\_tome19.djvu/531](https://fr.wikisource.org/wiki/Page:Voltaire_-_C5%92uvres_compl%C3%A8tes_Garnier_tome19.djvu/531)

<sup>289</sup> Voltaire, *Dictionnaire philosophique* (IV), OCV, vol. 20, Garnier, 1878, p. 519 [En ligne] consulté le 27 octobre 2020. URL : [https://fr.wikisource.org/wiki/Dictionnaire\\_philosophique/Garnier\\_\(1878\)/ToI%C3%A9rance](https://fr.wikisource.org/wiki/Dictionnaire_philosophique/Garnier_(1878)/ToI%C3%A9rance)

Les Portugais les nommèrent Albinos : ils sont petits, faibles, louches. La laine qui couvre leur tête et qui forme leurs sourcils est comme un coton blanc et fin ; ils sont au-dessous des nègres pour la force du corps et de l'entendement, et la nature les a peut-être placés après les nègres et les Hottentots, au-dessus des singes, comme un des degrés qui descendent de l'homme à l'animal <sup>290</sup> ;

La race des Nègres est une espèce d'hommes différente de la nôtre [...] Ils ne sont pas capables d'une grande attention ; ils combinent peu, et ne paraissent faits ni pour les avantages, ni pour les abus de notre philosophie ; ils sont originaires de cette partie de l'Afrique, comme les éléphants et les singes <sup>291</sup>.

Nous avons eu deux de ces albinos en France ; j'en ai vu un à Paris à l'hôtel de Bretagne, qu'un marchand de nègres avait amené ; on trouve quelques-uns de ces animaux ressemblants à l'homme dans l'Asie orientale ;<sup>292</sup>

Des propos similaires avaient déjà été tenus dans son *Traité de métaphysique* :

Les Blancs sont supérieurs à ces Nègres, comme les Nègres le sont aux singes, et comme les singes le sont aux huîtres <sup>293</sup>.

Depuis quelques années, de nombreuses manifestations contre le racisme vont de pair avec les débouonnages de statues d'esclavagistes, de colonialistes dans différents pays à travers le monde. Bien entendu, la France n'échappe pas à ce phénomène global, qui évoque d'ailleurs certains épisodes post-1789. Loris Chavanette, historien de la Révolution française rappelle ainsi que « la Révolution française a dans un premier temps jeté les bases d'une politique de déculturation par la destruction des monuments rappelant le patrimoine monarchique <sup>294</sup> », avant de les condamner plus tard. Rappelant également que les députés de l'époque « ont bel et bien légiféré, dès août 1792, pour détruire les symboles de la royauté partout en France, d'où la tristement célèbre profanation des tombes de la nécropole royale de la basilique Saint-Denis ordonnée par le pouvoir central <sup>295</sup> ». Nous sommes donc confrontés aujourd'hui au même phénomène de représailles populaire que par le passé, le débouonnage des monuments rappelant un souvenir douloureux. Qu'il s'agisse de la statue de Colbert, installée devant l'Assemblée nationale – depuis 1989 - et devenue la cible des vandales (le ministre de Louis XIV a contribué à la rédaction du *Code noir* au XVII<sup>e</sup> siècle, organisant l'esclavage) ou encore de la statue de Voltaire, les militants de la lutte contre l'oubli de l'esclavage réclament un effacement de ces figures historiques de l'espace public. C'est donc l'expression de ce rejet populaire qui a conduit au débouonnage de la statue de Voltaire, le 17 août 2020 à Paris. Située

---

<sup>290</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (VI)*, éd. N. Cronk, OCV, vol.26A (Oxford, VF, 2013), p. 171.

<sup>291</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (VI)*, *op.cit.*, p. 147.

<sup>292</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (VI)*, *op.cit.*, pp. 171-172.

<sup>293</sup> Voltaire, *Traité de métaphysique*, éd. W.H. Barber, OCV, vol.14 (Oxford, VF, 1989), p. 420.

<sup>294</sup> L. Chavanette, « Débouonnage des statues : « La Révolution Française avait ouvert la boîte de Pandore », publié le 16 juin 2020 [En ligne], consulté le 17 septembre 2021. URL : <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/debouonnage-de-statues-la-revolution-francaise-avait-ouvert-la-boite-de-pandore-20200616>

<sup>295</sup> *Idem*

au square Honoré Champion, dans le VI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, cette opération suscita l'émotion sur internet. Nombre d'internautes s'en indignèrent, associant l'opération à une récupération du mouvement antiraciste américain, puis européen, qui, dans la suite du décès d'un afro-américain <sup>296</sup>, voyait les monuments dédiés aux figures ayant participé au commerce triangulaire détruits. Parmi ces réactions, relevons celle de la députée européenne de la majorité, Nathalie Loiseau, qui déclara sur Twitter : « Paris ne peut que protéger et honorer l'auteur du *Traité sur la tolérance* <sup>297</sup> ». Laurence Parisot, ancienne présidente du Medef, a également réagi à ce « vrai-faux » déboulonnage, avec une formule familière des dix-huitiémistes : « infamie <sup>298</sup> ». Un internaute, déclare toujours sur le réseau social : « Je suis en colère de voir une fois de plus les irresponsables politiques se plier face aux ennemis de la République. En ce moment, on déboulonne la statue Voltaire de la rue de Seine à Paris. Car son entretien est devenu trop cher à cause des dégradations des « antiracistes <sup>299</sup> ».

En effet, la figure de l'auto-proclamé Patriarche de Ferney, qui est la cible depuis plusieurs mois d'actes de vandalisme, a en réalité été enlevée pour être nettoyée. Soutenant les revendications exprimées par les antiracistes, Frédéric Régent, professeur d'histoire à la Sorbonne, déclare à propos de Colbert, dont nous faisons le parallèle avec Voltaire, qu'« il y a un paradoxe à avoir d'un côté la devise de la France "liberté, égalité, fraternité", et puis une statue de Colbert devant la représentation nationale <sup>300</sup> ». La Ligue de défense noire africaine semble abonder dans le même sens, puisqu'elle désigna Jean-Baptiste Colbert comme « ce gros fils de p... qui a écrit le Code noir, qui a dit que les Noirs n'étaient pas des êtres humains <sup>301</sup> ».

Nous comprenons encore mieux les intentions de cette association, à la lecture d'un communiqué publié dans le cadre d'une autre affaire <sup>302</sup>, mais dont les griefs exprimés sont analogues à ceux de Colbert et Voltaire. Intitulé : « Déboulonnage des statues de Victor Schœlcher en Martinik », l'association déclare :

[...] Nous avons déjà averti les politiques français et africains de l'urgence de déboulonner, et de jeter littéralement dans les "poubelles de l'Histoire" les anciens bourreaux de nos peuples ; tels les bienfaiteurs des esclavagistes comme Victor Schœlcher qui a obtenu que la France dédommage les esclavagistes et qu'elle dépouille les affranchis de justes réparations ! [...] Avant que la population ne mène elle-même le nettoyage nécessaire qui est juste, la LDNA conseille aux gouvernements de procéder lui-même, au renommage (sic) des rues, places, et lycées ainsi qu'au déboulonnage et à la crémation des statues, au nom de Charles de Gaulle (la statue des Champs-Élysées), Napoléon, Joséphine de Beauharnais, François Mitterrand (notamment la bibliothèque en son nom), Jacques Chirac (notamment le musée en son nom), Louis XIV (place des Victoires à Paris et devant l'entrée du musée du Louvre), et

<sup>296</sup> Georges Floyd assassiné lors de son arrestation par la police le 25 mai 2020 à Minneapolis.

<sup>297</sup> L. Dannery, « À Paris, la statue de Voltaire bientôt de retour dans l'espace public », *L'Express*, publié le 3 novembre 2021 [En ligne], consulté le 27 novembre 2021. URL : [https://www.lexpress.fr/actualite/societe/la-statue-de-voltaire-bientot-de-retour-dans-l-espace-public\\_2161618.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/la-statue-de-voltaire-bientot-de-retour-dans-l-espace-public_2161618.html)

<sup>298</sup> *Idem*

<sup>299</sup> « Paris : le "déboulonnage" de la statue de Voltaire déclenche une vive polémique », *Valeurs Actuelles*, publié le 17 août 2020 [En ligne], consulté le 27 novembre 2021. URL : <https://www.valeursactuelles.com/culture/paris-le-deboulonnage-de-la-statue-de-voltaire-declenche-une-vive-polemique>

<sup>300</sup> M. Boscher, « Déboulonnage de statues » [En ligne], mis en ligne le 11 juin 2020, consulté le 27 novembre 2021. URL : <https://la1ere.francetvinfo.fr/deboulonnage-statues-republique-suffisamment-symboles-forts-elle-n-pas-besoin-colbert-estime-historien-frederic-regent-841712.html>

<sup>301</sup> J. Lalouette, « Esclavage, colonisation : des statues en question », p. 9 [En ligne]. URL : <https://histoire19.hypotheses.org/7074>

<sup>302</sup> Le déboulonnage des statues de Victor Schœlcher en Martinique en 2020

bien sûr Victor Schœlcher ! La LDNA soutient pleinement la démarche courageuse des militants martiniquais et martiniquaises et condamne fermement toute tentative d'intimidation et de répression envers les militants martiniquais pleinement légitimes à revendiquer leur droit à la décolonisation réelle <sup>303</sup>.

Dans l'espace francophone européen, la Belgique et la Suisse sont également touchées par la fièvre iconoclaste. À Bruxelles, nous rapporte Jacqueline Lalouette <sup>304</sup>, ce sont les statues du roi Léopold II qui sont au centre de la controverse. Rappelons en effet que le Congo est une ancienne colonie Belge, et que son exploitation se fit sur la base d'un régime de terreur causant la mort de millions de personnes. Léopold II qui a malgré tout, transformé la ville de Bruxelles et d'autres villes de Belgique, est honoré par un grand nombre de statues qui ont d'ailleurs été la cible de ce mouvement iconoclaste. « Une pétition lancée le 2 juin par le collectif « Réparons l'histoire » pour demander le retrait de toutes les statues de Léopold II, a recueilli 38 500 signatures en deux jours. Autre symbole, « le 5 juin, la grande statue équestre de Bruxelles, œuvre de Thomas Vinçotte et François Malfait installée près du Palais royal en 1926, fut vandalisée : les mains du roi furent peintes en rouge, afin de rappeler le sang des Congolais, et le mot « pardon » tracé en grandes lettres blanches sur sa poitrine. Le 11, à Auderghem (Bruxelles), un buste érigé Square du Souverain, dont la suppression était demandée par des militants depuis plusieurs années, fut déboulonné après avoir reçu de la peinture rouge ; une photographie de Patrice Lumumba le remplace. » <sup>305</sup>

Jacqueline Lalouette rappelle également dans ses travaux, qu'en 2019 en Suisse, l'université de la ville de Neuchâtel avait débaptisé l'espace Louis Agassiz pour lui substituer le nom de Tilo Frey, Helvético-Camerounaise, membre du Parti libéral radical, élue à l'Assemblée nationale suisse en 1971. Louis Agassiz, rappelons-le, était un glaciologue internationalement reconnu, mais également partisan de thèses racistes et ségrégationnistes. Comme en France et en Belgique, le passé des figures historiques valorisées dans l'espace public semble irréconciliable avec une génération qui ne veut plus se taire, ni oublier. Leur seule implication dans le commerce triangulaire, qu'elle soit directe ou indirecte, occulte toutes les actions positives qu'ils auraient posées et sans lesquelles de nombreuses villes en Europe ne seraient peut-être pas ce qu'elles sont. C'est ainsi qu'en juin 2020, « surgit le nom de David de Pury, négociant international enrichi grâce au commerce des diamants, du bois de l'Amazonie, mais aussi du commerce triangulaire qu'il pratiquait depuis Lisbonne et, par ailleurs, propriétaire au Surinam d'exploitations mises en valeur par des esclaves, toutes informations que récusent les défenseurs de sa mémoire. Quelle qu'ait été l'origine de son immense fortune, David de Pury – qui, de son vivant, avait financé l'hospice – la légua à la ville de Neuchâtel qui put ainsi édifier un hôtel de ville, se doter d'une bibliothèque et de deux collèges et détourner la rivière Seyon. La ville lui rendit hommage pour ses nombreuses œuvres de charité, en lui élevant une statue en pied en 1855. » <sup>306</sup> Une pétition demandant le retrait de son portrait a depuis lors, été lancée.

Dans ce grand mouvement iconoclaste, l'Afrique n'est pas en reste. À Saint-Louis au Sénégal, la statue du général Louis Faidherbe suscite la controverse depuis des années. Présenté

---

<sup>303</sup> J. Lalouette, *op.cit.* p. 8.

<sup>304</sup> J. Lalouette, *op.cit.* p. 6.

<sup>305</sup> *Idem*

<sup>306</sup> J. Lalouette, *op.cit.* p. 7.

par les uns comme un gouverneur bâtisseur et par les autres comme un impitoyable colonisateur, la statue inaugurée en 1887<sup>307</sup>, après un accident causé par la météo qui la déplaça, fut replacée sur son piédestal par les autorités locales. Ce qui a provoqué l'ire des militants, favorables à son déboulonnage pour des raisons éthiques et historiques. À Douala, au Cameroun, un activiste anticolonialisme décrocha à sept reprises la tête de la statue du Maréchal Leclerc, et renversa la statue vingt fois au sol pour, dit-il, libérer son pays des symboles coloniaux et les remplacer par les symboles des héros camerounais et africains<sup>308</sup>. L'activiste justifia ses actes en déclarant que « les peuples africains sont exposés à la sculpture et à la violence symbolique des impérialistes<sup>309</sup> ». En réaction à ces actes répétés de vandalisme, les autorités camerounaises ont alors fait ériger des barreaux autour de la statue pour la protéger. La symbolique ne manque pas d'amuser par son ironie, puisque nous y voyons le Maréchal emprisonné.

Indépendamment de cette question patrimoniale, du rejet de l'Occident et particulièrement de la France dans sa relation passée et présente avec l'Afrique à travers le déboulonnage des statues et autres relents anticolonialisme, interrogeons-nous sur les conséquences de ce mouvement iconoclaste. Le débat public actuel autour de grandes figures historiques françaises telles que Voltaire, oppose dès lors deux visions sociétales : l'une privilégiant la nécessité de réécrire ou de « corriger » l'histoire par des méthodes d'effacement, et l'autre par des pratiques pédagogiques. Toutefois, en consultant l'article de Jean-François Lopez intitulé « Les investissements de Voltaire dans le commerce colonial et la traite négrière : clarifications et malentendus<sup>310</sup> », dans lequel le rôle qu'aurait joué Voltaire dans l'esclavage est évoqué, nous pouvons légitimement entendre ces voix qui s'élèvent, et qui s'interrogent sur la légitimité sinon la pertinence aujourd'hui pour Voltaire, d'occuper l'espace public et de recevoir les hommages. Aussi s'interroge-t-il si le chef de file des Lumières, ne devrait-il pas alors être retiré du Panthéon où il est inhumé depuis 1791 ?

Voltaire, à la lecture de ses textes, enfreint grand nombre de valeurs éthiques actuelles, et nous interroge sur la pertinence d'avoir nommé une promotion de l'E.N.A à son nom, mais aussi sur la légitimité de son second « retour » triomphal à Paris, en 2015. Sans remettre en question les sentiments exprimés légitimement par une partie du public, nous pensons que la pédagogie et le consensus doivent prévaloir sur la censure.

---

<sup>307</sup> J. Lalouette, op.cit. p. 11.

<sup>308</sup> « Cameroun : Un activiste cible les statues des colonialistes "pour libérer son pays" » [En ligne], mis en ligne le 2 juillet 2020, consulté le 27 novembre 2021. URL : <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/cameroun-un-activiste-cible-les-statues-des-colonialistes-pour-lib%C3%A9rer-son-pays/1897620>

<sup>309</sup> *Idem*

<sup>310</sup> J-F. Lopez, « Les investissements de Voltaire dans le commerce colonial et la traite négrière : clarifications et malentendus », *Cahier Voltaire*, n°7, 2008, pp. 124-139.

## Chapitre 7 – Voltaire : Une image apaisée des Lumières

### Section 22 – La figure iconique de Voltaire vers la fin du XXe siècle

Nous tâcherons de comprendre ici l'économie autour de la figure publique de Voltaire comme créateur de l'opinion publique, au statut de célébrité. Avec le succès de sa pièce *Œdipe* en 1718, Voltaire qui a donné à la France son épopée *La Henriade* (1723) et son œuvre historique *Histoire de Charles XII* (1731), est depuis considéré comme une célébrité que l'on reçoit dans les cercles de la haute aristocratie. Alors que la célébrité est aujourd'hui un trait caractéristique de nos sociétés, relayée par les journaux, les écrans de cinéma, la télévision, la radio et la presse en ligne, nous nous attacherons ici au rôle du public et aux significations de l'engouement suscité autour de la figure de Voltaire. Il existe une sémiologie et une sociologie de la célébrité et même, plus récemment, une économie de la célébrité<sup>311</sup>. Grâce aux travaux d'Antoine Lilti, et même s'ils ne traitent pas directement de Voltaire, deux interprétations retiennent notre attention : la première affirmant que « la célébrité est un phénomène universel, que l'on retrouve dans toutes les sociétés et à toutes les époques<sup>312</sup> » et la seconde, allant du point de vue opposé affirme qu'elle est « un phénomène très récent, lié à l'essor de la culture de masse, à la société du spectacle et à l'omniprésence des médias audiovisuels<sup>313</sup> ». Ces deux lectures participent à énoncer qu'il a toujours existé des gens connus, mais autrefois ils le devaient à leurs exploits, leurs œuvres comme c'était le cas de Voltaire. Or aujourd'hui, ils ne tirent leur célébrité que de leur exposition médiatique, sans forcément avoir de titres à faire valoir ou sans que le public ne les connaisse vraiment. Pour Antoine Lilti, pour qui il existe trop de façons différentes d'être connu et donc qui réduit la notion de célébrité, il faut distinguer d'autres formes de notoriété que sont la gloire et la réputation : notions essentielles pour l'analyse sociologique, littéraire et historique qui est la nôtre. Lilti définit alors la gloire comme étant :

La notoriété acquise par un être jugé hors du commun pour les exploits qu'ils a accomplis, qu'il s'agisse d'actes de bravoure, d'œuvres artistiques ou littéraires. Elle est essentiellement posthume et s'épanouit à travers la commémoration du héros dans la mémoire collective. La réputation, pour sa part, correspond au jugement que les membres d'un groupe, d'une communauté, portent collectivement sur l'un d'entre eux [...] Elle résulte de la socialisation des opinions, par le biais des conversations et des rumeurs. Elle peut être totalement informelle ou plus formalisée. Si la gloire est réservée à quelques individus, tenus pour exceptionnels, chaque individu, du seul fait qu'il vit en société, est l'objet du jugement des autres et possède ainsi une réputation, qui varie selon les lieux et les groupes de référence. La gloire et la notoriété, deux notions qui s'opposent depuis longtemps à travers l'histoire européenne, nous serviront d'outils analytique, afin de distinguer les écarts entre les postures sociales et culturelles. La gloire qui caractérise les héros, les saints, les hommes illustres, ces figures dont la glorification a joué un rôle prépondérant dans la culture occidentale, et jusqu'à « leur avatar moderne, le « grand homme » cher aux philosophes des Lumières<sup>314</sup>.

---

<sup>311</sup> A. Lilti, *Figures publiques : l'invention de la célébrité 1750-1850*, Fayard, 2014, p. 9.

<sup>312</sup> *Idem*

<sup>313</sup> *Ibid.*

<sup>314</sup> A. Lilti, *Figures publiques : l'invention de la célébrité 1750-1850*, *op.cit.*, p. 12.

Par conséquent, la gloire et la notoriété qui relève du jugement social reposent sur des mécanismes différents. Si la gloire est acquise à Voltaire, notamment avec son entrée au Panthéon, sa réputation continue d'être sujette à de nombreux discours. Cependant et toujours d'après Lilti, la spécificité des sociétés modernes relève également d'un troisième paradigme qui est la notion de célébrité. Selon lui, celle-ci se traduirait, à première vue, par une réputation très étendue. « L'individu célèbre n'est pas seulement connu de sa famille, de ses collègues, de ses voisins, de ses pairs ou de ses clients, mais d'un vaste ensemble de gens avec lesquels il n'a aucun contact direct, qui ne l'ont jamais rencontré et ne le rencontreront jamais, mais qui sont fréquemment confrontés à sa figure publique, c'est-à-dire à l'ensemble des images et des discours associés à son nom »<sup>315</sup>, nous voulons pour preuve les scènes de délire en 1778 lors du retour triomphale de Voltaire à Paris. Voltaire, qui navigue entre ces trois champs, incarne parfaitement la figure des Lumières tout en suscitant la controverse. Voltaire comme figure publique n'est plus jugé au regard de sa seule compétence d'homme de théâtre et de Lettres, mais pour son aptitude à capter et entretenir une certaine curiosité, un attachement et ou une fascination du public. Il s'agira donc de comprendre les ressorts d'une telle fascination publique passée à la reconnaissance culturelle et politique dans la postérité.

Si les prémices des manifestations de la célébrité sont apparues au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui encore, la célébrité supposée de Voltaire ne peut se mesurer uniquement au héros, ni à l'homme jouissant d'une excellente réputation, ni à l'artiste. Le développement de ce concept s'est donc fait autour d'une *topique de la célébrité*<sup>316</sup>. La célébrité détache l'auteur de son œuvre et lui confère alors un statut iconique. Voltaire est désormais identifié à quelques valeurs qu'il incarne pour la postérité : cela s'est vérifié en 2015. Allant des produits dérivés à son effigie, des commémorations en son honneur, Voltaire est partout sans que le public sache véritablement qui il est. Revenu au-devant de la scène au moment des attentats contre *Charlie Hebdo*, la figure publique de Voltaire reste figée au biographème de l'affaire Calas et à son *Traité sur la tolérance*, comme si l'auteur de *la Henriade* n'avait été que cela. Cette réduction de Voltaire à des totems s'est observée au moment des commémorations de sa mort en 1994 à Ferney. La réception de Voltaire au XVIII<sup>e</sup> siècle ne reposait donc plus seulement sur ses tragédies, mais surtout sur les combats menés contre le fanatisme religieux qui lui ont permis d'incarner aux yeux de l'Europe, la figure des Lumières inspirant le changement des mœurs. L'opinion publique au XVIII<sup>e</sup> siècle, vue sous ce prisme, diffère à bien des égards de l'opinion publique de 1994 et de 2015. Antoine Lilti dit que si nous nous réclamons désormais du public à travers nos jugements et critiques et notamment durant les attentats contre *Charlie Hebdo*, cette promotion reste inachevée et incomplète puisque le public est manipulable, s'enthousiasmant pour des causes éphémères. Toutefois, la réception de Voltaire, bien que s'opérant dans deux temporalités distinctes, converge en ce que Voltaire incarne dans l'espace social français les principes de laïcité et de tolérance.

---

<sup>315</sup> A. Lilti, *Figures publiques, op.cit.*, p. 13.

<sup>316</sup> Lilti désigne par ce terme l'ensemble des discours, d'anecdotes, de récits qui, sans prendre la forme d'un savoir cohérent, témoigne d'un effort collectif pour penser un phénomène nouveau et fournit les ressources, narratives ou linguistiques, avec lesquelles les individus essaient de s'orienter dans l'étrangeté du monde social.

La culture visuelle autour de la figure de Voltaire a pris une grande ampleur après sa mort en 1778, l'auteur devient un objet de consommation populaire. Son caractère iconique va se traduire matériellement par de nombreuses fabrications de bustes de Voltaire, très diffusées au XIX<sup>e</sup> siècle, des estampes, des portraits. Au XX<sup>e</sup> siècle, l'« iconisation » de l'auteur va s'amplifier avec notamment, dans les années 1960, des éditions limitées de timbres à son image, des gravures et des dessins en tous genres, sur les billets de banque et les pièces les plus populaires (de dix et de cinq francs français) ; sans parler des plaques des innombrables places, rues et boulevards de France <sup>317</sup>. Des institutions culturelles et éducatives, dans l'art contemporain, le nom et le visage de Voltaire sont partout, jusqu'à saturation de la mémoire : une plume et une perruque poudrée encadrant un visage sans âge suffisent à l'évoquer. « Bustes en plastique moulé, porte-clés, couverture des rééditions de poche bon marché, bandeaux accrocheurs de revues à grands tirages, têtes de pipe en bois sculpté en bruyère garantie, miniatures et médaillons en plâtre, en terre cuite, en biscuit, en cuivre, statuettes de bronze, de régule, de plomb, caricatures humoristiques et polissonnes, cartes postales anciennes, images publicitaires de Liebig, reproductions bon marché des portraits célèbres, images vignettes Panini pour enfant à collectionner et étiquettes de Bordeaux, figurine plastique des paquets de café Mokarex, publicités pour stylo-plumes, régimes amaigrissants ou maison poitevine de nouveautés en lingerie, bons points chromos des chocolat Poulain ou Réveillon, bagues de cigare Alvaro, objets maçonniques, enfin les marchés spéculatifs des éditions anciennes et des autographes : si la « Voltairophilie » n'existe guère officiellement, l'effigie du philosophe traverse toutes les collections, à portée de toutes les bourses et de tous les milieux sociaux <sup>318</sup> ». Ainsi, nous observons un aspect multiforme de la célébrité de Voltaire par sa postérité, avec un impact plus ou moins marquant selon les genres. Tous les usages qui en sont faits participent à une dilution de la figure de Voltaire et de son œuvre dans les imaginaires contemporains. Véritable produit marketing, le Voltaire publicitaire semble bien loin des aspirations des Lumières. Son portrait évocatoire lors du bicentenaire et du tricentenaire de sa mort sur les timbres postaux, sur les emballages de chocolat d'une marque française bien connue, les pièces de monnaies, du Panthéon et des statues et bustes le représentant, dont celle de Houdon à la BnF, son nom donné à une station de métro à Paris, jusqu'aux nombreuses rues des villes de France portant son nom, participent de la mise en relief d'une présence active bien que muette de l'auteur parmi nous. Au regard de la chromolithographie n°43 de la marque Poulain <sup>319</sup>, sur laquelle nous voyons un personnage qui pourrait être n'importe qui, portant une perruque, jambes croisées et que seul le nom de Voltaire en bas permet d'identifier, l'étiquette de chocolat représente bien ce qui reste de Voltaire, le fruit d'une vision stéréotypée qui efface les traits pourtant identifiables de Voltaire. Ces images de Voltaire symbolisent donc les premières représentations modernes du Patriarche.

C'est ainsi que lors du tricentenaire de la naissance de Voltaire à Ferney en 1994, le journal télévisé de France 3 Rhône Alpes consacre un reportage sur les célébrations qui ont cours à Genève et Ferney-Voltaire dans l'Ain. Dans ce reportage, nous voyons une foule amassée autour d'un spectacle de danse Hip-Hop, tentant l'impossible parallèle entre le rap et

---

<sup>317</sup> Voir Annexe

<sup>318</sup> R. Flamein, *op.cit.*, p. 287.

<sup>319</sup> Voir Annexe

Voltaire à travers l'esprit de justice, la détermination de l'auteur. Une comparaison assez audacieuse et bien loin de l'homme de Lettres qu'était Voltaire. Toujours dans ce reportage, ici un homme interrogé déclare ne pas connaître Voltaire malgré quinze années passées dans le pays de Gex. Là, une femme qui déclare hésitante, à la question de savoir qui était Voltaire : « Un grand bonhomme... (rires) je ne sais pas »<sup>320</sup>. Plus tard, un enfant, sûr de lui, déclare que Voltaire était « policier-président de la ville ». Une série de témoignages qui laisse apparaître la méconnaissance dans le grand public de l'homme dont ils sont pourtant en train de célébrer la mémoire. La même année, des représentations sont données au théâtre dans son château de Ferney, avec notamment la pièce *L'Aubergiste de l'Europe* mise en scène par André Morel, qui met en avant la doctrine de tolérance chez Voltaire à travers le prisme de l'affaire Calas. C'est également durant cette même année que sont émises les pièces de cinq francs<sup>321</sup>, sur lesquelles sont figurés un portrait de Voltaire inspiré de la sculpture de Houdon sur une face et, sur l'autre, le Panthéon où est inhumé l'auteur ainsi qu'une plume symbolisant l'écrivain. Les archives de la ville de Genève sont d'une grande richesse pour quiconque veut mesurer l'ampleur des commémorations du tricentenaire de la naissance de Voltaire en 1994. Les manifestations y ont été nombreuses, en termes de productions scientifiques, culturelles, artistiques ou académiques. C'est à ce moment d'ailleurs que le musée Voltaire a connu sa plus importante rénovation, laquelle avait débuté en 1989. A cet égard, Jacqueline Burnand, ancienne conseillère administrative chargée de l'aménagement, des constructions et de la voirie et ancienne maire de Genève, indiquait que « la restauration de l'édifice est moins un retour à un état d'origine qu'un hommage contemporain à la mémoire du philosophe [...] »<sup>322</sup>. C'est également durant cette année que paraît *Voltaire chez lui*<sup>323</sup>, véritable hommage à Voltaire. Le musée Voltaire de la bibliothèque de Genève, lieu d'érudition et de recherche sur les Lumières, jouera le rôle de médiateur culturel durant ces commémorations. Le musée, qui est situé aux Délices, fut la propriété de Voltaire de 1755 à 1765 avant son installation définitive à Ferney. Ce haut-lieu, qui symbolise la présence matérielle de Voltaire parmi nous, accueille une exposition permanente d'une grande richesse sur Voltaire : du mobilier lui ayant appartenu, des sculptures (Largillière), des toiles (Jean Huber) et les premières éditions d'*Irène*, de *La Henriade* ou encore d'*Œdipe* pour ne citer que cela. Le conservateur-adjoint du Musée Voltaire, Flavio Borda d'Agua, nous a confié que si son œuvre était préservée, le musée qui organise des visites guidées scolaires, voit chaque année arriver des visiteurs de moins en moins intéressés par les Lumières et Voltaire dont l'œuvre ne les impressionne plus. Déplorant le désintérêt des jeunes pour Voltaire, il ajoute qu'un lycéen ironisait sur l'immense correspondance de Voltaire, la comparant au nombre « impressionnant » de textos qu'il envoie quotidiennement. Le parallèle entre une correspondance épistolaire d'une très grande richesse historique, littéraire, culturelle et grammaticale ne saurait être fait avec des textos d'adolescents pour qui Voltaire ne représente qu'un vieillard appartenant au passé. De l'aveu même du conservateur-adjoint des lieux, la connaissance de Voltaire à Genève n'a plus rien à voir avec celle d'il y a une quinzaine

---

<sup>320</sup> « La fête du tricentenaire de la naissance de Voltaire à Ferney Voltaire », JT Rhône Alpes soir, [En ligne], mis en ligne le 19 juin 1994, consulté le 7 août 2021. URL : <https://m.ina.fr/video/LYC9406209104/la-fete-du-tricentenaire-de-la-naissance-de-voltaire-a-ferney-voltaire-video.html>

<sup>321</sup> Voir Annexe

<sup>322</sup> Bibliothèque de Genève. Musée Voltaire [En ligne], consulté le 7 août 2021. URL : <http://institutions.ville-geneve.ch/fr/bge/connaitre-la-bibliotheque/sites/musee-voltaire/histoire/>

<sup>323</sup> J. Starobinski, J. D Candaux, E. Deuber-Pauli, *Voltaire chez lui*, Genève, Skira, 1994

d'années, quand le public était curieux et passionné d'histoire et de littérature. Ce peu d'intérêt du public aujourd'hui est un indicateur supplémentaire du déclin programmé de Voltaire.

« Genève a un problème avec ses grands hommes <sup>324</sup> ». Ces mots ne laissent que très peu de doute sur la destinée crépusculaire de Voltaire dans les sociétés occidentales en général et à Genève en particulier. Et malgré le combat d'Hervé Loichmol, ancien directeur de la Comédie à Genève – à différencier du Théâtre de Genève qui propose exclusivement de l'Opéra - ces vingt dernières années pour redynamiser le théâtre et pour une plus grande représentation des pièces de Voltaire sur les planches, la dramaturgie du patriarche de Ferney semble ne plus faire recette.

Toujours dans la lignée des célébrations du tricentenaire de la naissance de Voltaire, deux établissements secondaires se sont réunis pour marquer l'évènement. Elèves et enseignants du collège Voltaire de Genève et du Lycée International Ferney-Voltaire ont réalisé plusieurs projets communs autour des arts, du théâtre, la musique, de la littérature, des idées de Voltaire. Dans le premier numéro des *Voltaireiades*, l'éditorialiste Jean-Michel Fouquet précise la vocation d'une telle initiative : « Au-delà de l'aspect commémoratif, c'est une véritable connaissance réciproque que nous visons, connaissance de nos systèmes scolaires, de nos modes de penser et de vivre l'école, si différents de part et d'autre de la frontière. Apprendre à nous connaître, à nous enrichir de nos différences, voilà un beau projet que Voltaire n'aurait pas manqué d'encourager <sup>325</sup>. »

Les *Voltaireiades* constituent la manifestation éditoriale la plus significative en milieu académique et scolaire durant ce tricentenaire de la naissance de Voltaire à Genève.

Avant de conclure cette section, nous tenons à évoquer la célébration du 250<sup>e</sup> anniversaire de la réhabilitation de Jean Calas à Toulouse, le 9 mars 2015, soit juste après les attentats de *Charlie Hebdo*. « Il faut faire vivre le message de Voltaire <sup>326</sup> », ces mots sont du maire de droite Jean-Luc Moudenc face à un public réuni place Saint-Georges, exactement là où Jean Calas fut exécuté, à l'occasion de l'anniversaire de sa réhabilitation. L'occasion pour lui de rappeler qu'après les attentats contre *Charlie Hebdo*, la lutte contre le fanatisme était autant d'actualité au XXI<sup>e</sup> siècle qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, et par conséquent qu'il était essentiel de « réaffirmer le refus de tous les fanatismes <sup>327</sup> ». La convocation de ce combat judiciaire de Voltaire invite à la vigilance. La création d'une école primaire du nom de Jean Calas fut annoncée, avant l'inauguration d'une plaque commémorative au 50 rue des Filatiers, adresse proche de la maison de la famille Calas. Il est inscrit sur cette plaque : « À la mémoire de toutes les victimes de l'intolérance et du fanatisme. "Criez et que l'on crie" <sup>328</sup>. »

En ce jour de commémoration, l'Élysée publiera également dans la matinée un communiqué :

---

<sup>324</sup> Entretien avec le conservateur-adjoint du Musée Voltaire, Flavio Borda d'Agua durant mon séjour à Genève.

<sup>325</sup> J-M. Fouquet, *Les Voltaireiades*, n°1, 1994, p. 1.

<sup>326</sup> « Toulouse célèbre le 250e anniversaire de la réhabilitation de Jean Calas », *Le Point politique*, publié le 9 mars 2015 [En ligne], consulté le 7 août 2021. URL : [https://www.lepoint.fr/politique/toulouse-celebre-le-250e-anniversaire-de-la-rehabilitation-de-jean-calas-09-03-2015-1911409\\_20.php](https://www.lepoint.fr/politique/toulouse-celebre-le-250e-anniversaire-de-la-rehabilitation-de-jean-calas-09-03-2015-1911409_20.php)

<sup>327</sup> *Idem*

<sup>328</sup> Voir annexe

En définitive, il nous apparaît juste d'admettre que ces différentes manifestations mémorielles ont une portée sociale et politique majeures, bien qu'elles n'aient plus toujours de liens profonds avec la figure qu'elles mettent en avant. Notre examen tente de démontrer également que les commémorations de Voltaire en 1994, sinon la postérité commerciale voltairienne, participent de manière significative à la dilution du sens de l'œuvre entière de Voltaire. Toutes ses représentations renvoient au regard que porte une postérité non pas sur Voltaire, mais plutôt sur elle-même et sur ses propres imaginaires. Un imaginaire oscillant entre une sur-identification d'un Voltaire finalement inconnu et une représentation méconnaissable de l'auteur, au point de nous interroger s'il est bien question du Patriarche de Ferney. Nous trouvons intéressant, avant de clore ce chapitre, d'évoquer la réception historique de la mort de Voltaire à Genève. Cela nous permettra de mieux comprendre pourquoi à Genève Voltaire semble désormais autant appartenir au passé.

#### Section 24 - Les Genevois face à la mort de Voltaire

Il semblerait que les milieux officiels soient restés silencieux sur la mort de Voltaire en 1778. Et qu'au contraire, il y ait eu une forme de soulagement de la population Genevoise au moment d'apprendre le décès de Voltaire, voisin un peu trop encombrant, tandis qu'une grande partie a pleuré la mort de Rousseau, comme celle d'un ami de la vertu et de la vérité. Les travaux de Bernard Gagnebin mettent en évidence la dégradation de la relation idyllique entre Voltaire et les Genevois, laquelle avait pourtant bien commencé dès son installation aux Délices en 1755. Cette relation s'est crispée au fur et à mesure des ambitions de Voltaire, pour se terminer en déception dès lors que Voltaire eut cherché à faire la leçon aux habitants de sa ville adoptive concernant leur manque d'esprit, notamment aux magistrats et aux prédicants dans *La Guerre civile de Genève*. Voltaire y lance tout d'abord, à l'endroit de Genève, de dures vérités qui claquent comme des injures, et, le plus souvent, des injures qui claquent comme des vérités nous dit Renwick <sup>330</sup>. Nous citerons ici un extrait qui révèle l'état de désenchantement de Voltaire :

On voit briller la cité genevoise,  
Noble cité riche, fière, et sournoise ;  
On y calcule et jamais on n'y rit.  
L'art de Barême est le seul qui fleurit :  
On hait le bal, on hait la comédie.  
Du grand Rameau l'on ignore les airs :  
Pour tout plaisir Genève psalmodie

---

<sup>329</sup> « Toulouse célèbre le 250<sup>e</sup> anniversaire de la réhabilitation de Jean Calas », *Le Point politique, op.cit.*

<sup>330</sup> Voltaire, *La Guerre civile de Genève*, éd. J. Renwick, OVC, vol. 63A (Oxford, VF, 1990), p. 31.

Du bon David les antiques concerts ;  
Croyant que Dieu se plaît aux mauvais vers.  
Des prédicants la morne et dure espèce  
Sur tous les fronts a gravé la tristesse. <sup>331</sup>

Sous fond de tension diplomatique et de sa querelle avec Rousseau, Voltaire s'offusquait de l'interdiction des représentations de pièces de théâtre à Genève. Et si les documents qui font mention de la réception de la mort de Voltaire à Genève sont peu nombreux, une lettre « capitale » parmi d'autres faisceaux d'indices et d'archives nous a permis de l'évaluer. Nous commencerons par citer la lettre du célèbre docteur Théodore Tronchin à Charles Bonnet :

Si mes principes, mon bon ami, avaient eu besoin que j'en serrasse le nœud, l'homme que j'ai vu dépérir, agoniser, et mourir sous mes yeux, en aurait fait un nœud gordien, et en comparant la mort de l'homme de bien qui n'est que la fin d'un beau jour à celle de Voltaire j'aurais vu bien sensiblement la différence qu'il y a entre un beau jour et une tempête, entre la sérénité de l'âme du sage qui cesse de vivre et le tourment affreux de celui pour qui la mort est le Roi des épouvantements [...] Dans l'intervalle de deux séances il a pris en bonne fortune tant de drogues, et a fait toutes les folies qui ont hâté sa mort, et qui l'on jeté dans l'état de désespoir et de démence le plus affreux. Je ne me rappelle pas sans horreur, dès qu'il vit que tout ce qu'il avait fait pour augmenter ses forces, avait produit un effet contraire, la mort fut toujours devant ses yeux. Dès ce moment la rage s'est emparé de son âme. Rappelez-vous les fureurs d'Oreste, *Furiis agitatus obiit* <sup>332</sup>

Cette lettre a sans nul doute donné naissance à Genève, à la légende de la mort furieuse de Voltaire. Une lettre à laquelle Charles Bonnet répondit :

Vous avez servi jusqu'à la fin en ami vertueux le vieillard moribond, et offert à Paris le contraste frappant de la philosophie chrétienne avec la philosophie du siècle <sup>333</sup>.

Nous comprenons dès lors que la philosophie chrétienne à laquelle Voltaire était farouchement opposée et dont Rousseau se revendiquait, semblait être au-dessus de celle dont il se voulait l'un des plus grands représentants. Continuons d'évoquer le soulagement qu'a été la mort de Voltaire à Genève, en présentant le cas du conseiller François Tronchin, frère du docteur Tronchin. Après une lettre envoyée à Frédéric-Melchior Grimm dans le but de s'enquérir des circonstances du décès de l'auteur d'*Irène*, ce dernier lui répondit le 13 juin 1778 en ces mots :

Eh bien, nous avons donc enfin perdu Voltaire. Je vous avoue que je ne m'accoutume pas à un monde sans Voltaire. Qu'il a été mal conseillé de quitter son asyle et surtout de n'y pas retourner après son triomphe ! il y aurait vécu heureux encore plus d'une année. Le seul profit que je voie à cette perte, c'est

---

<sup>331</sup> Voltaire, *La Guerre civile de Genève*, *op.cit.*, p. 80.

<sup>332</sup> B. Gagnebin, « Les Genevois devant la mort de Voltaire et de Rousseau », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 79e Année, n° 2/3, mars-juin, 1979, pp. 222-223.

<sup>333</sup> B. Gagnebin, *op.cit.*, p. 223.

que vous ne serez plus gêné dans ce que vous vouliez faire pour Pierre Corneille. Monsieur votre frère m'assure que votre santé est excellente <sup>334</sup>.

Cette réponse de Grimm mais surtout la mention de Corneille nous édifie sur la volonté secrète de François Tronchin de rééditer le théâtre de Corneille, et qui ne pouvait pas le faire du vivant de Voltaire. Soulagement donc, car il avait désormais tout le loisir de se consacrer à sa nouvelle passion pour la littérature et le théâtre, et dont Voltaire avait été son mentor. Après le cas Tronchin, nous évoquerons également Georges-Louis Le Sage, grand physicien genevois, qui indiquera à propos de Voltaire :

Dans les *Eléments* (de la philosophie de Newton) par Voltaire, il n'y a point de propositions qui sont précisément fausses, mais il y en a beaucoup qui sont propres à faire naître des idées fausses avec lesquelles elles sont exprimées. Il a manqué tout à fait de véritable ordre didactique <sup>335</sup>.

Pour Le Sage, Voltaire n'aura jamais été bon physicien à la différence de Mme de Châtelet qui stimulait l'intérêt de ce dernier pour les sciences dites exactes. Son manque de compassion après le décès de Voltaire s'illustre à nouveau dans une lettre à son confrère, le physicien Jean-André de Luc en juin 1778 :

La mort de Voltaire va même reculer d'une semaine de plus, ou environ, la publication de ce premier volume ; voici comment. Dans ses *Lettres philosophiques* publiées il y a justement un demi-siècle ; il y en avait une sur l'Attraction, où il soutenait que c'est une qualité métaphysique de la Matière. Et j'avais placé cette Lettre-là dans mon Recueil. Mais, Je n'y avais joint aucune Remarque critique : parce que je craignais ; que s'il paraissait quelque Réponse de sa façon ou de celle des Beaux-esprits qui lui faisaient la cour ; leurs plaisanteries et leur beau-dire, ne fussent plus écoutés, que mes bonnes Raisons pesamment exprimées ; et ne me fissent perdre beaucoup de temps. Mais à présent que j'aurai seulement à redouter les vengeurs (moins ardents sans doute) de sa mémoire, je mettrai au bas de sa Lettre une Réfutation aussi énergique que je pourrai. Or, une telle Réfutation me prendra bien tous les bons moments d'une semaine entière.

A Genève, commencée ce 9<sup>me</sup> juin 1778 <sup>336</sup>

*A contrario* de celle de Voltaire, la mort de Rousseau est vécue comme un choc à Genève. Ce contraste dans la réception de la mort de l'auteur du *Contrat social* et celle de Voltaire étonne et interroge. Peut-être, pouvons-nous y lire les prémices d'une crise mémorielle qui avait été annoncée à l'avance.

---

<sup>334</sup> *Idem*

<sup>335</sup> B. Gagnebin, *op.cit.*, p. 224.

<sup>336</sup> B. Gagnebin, *op.cit.*, pp. 224-225.

## Conclusion

L'examen du journal satirique *Charlie Hebdo* nous aura en définitive, permis de cerner l'identité du journal, d'admettre sinon de contester quand cela est nécessaire, toute association entre le journal satirique et Voltaire. Le refus catégorique de la violence sous toutes ses formes, mais aussi la défense des libertés individuelles et la promotion de l'émancipation individuelle se révèlent suffisamment pertinents pour établir un lien entre le patriarche de Ferney et le journal satirique. *A priori* donc, l'image de Voltaire semble compatible avec celle du journal et ce qu'il entend défendre. Aussi, en plus de partager un certain humour corrosif, le journal s'attaque aux hommes politiques, aux célébrités, aux dogmes et aux figures religieuses de tous bords. Une intrépidité que nous concédons à Voltaire et qui évoque en nous ses pamphlets contre la Régence, contre Jean-Jacques Rousseau, la superstition ou encore l'Eglise catholique. Sur la question hautement sensible du blasphème, souvent rapportée à la liberté d'expression, l'histoire comparée des religions et des iconographies démontre que bien avant « l'Affaire Charlie », il existait entre le XIII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle dans les pays de chrétienté, un système répressif qui punissait sévèrement voire cruellement toute atteinte à l'honneur et à l'image de Dieu. Louis IX prônait par exemple une justice ferme en cas de blasphème. Sous son règne, le blasphème vécu comme une subversion, devient un crime d'Etat réprimé très durement voire de mort. Aussi l'humour chez Charlie est toujours féroce, prompt à censurer et à critiquer les dogmes religieux et toutes formes d'obscurantisme. L'humour de « Charlie » ne connaît pas la pitié, et par l'ironie, il n'y a plus de tabous, plus de sacré. L'usage sans réserve de la liberté d'expression à travers ses articles et ses dessins, de la liberté de conscience et d'une remise en question permanente du dogme religieux à travers ses prises de positions publiques, la pratique de la dérision, voici comment qualifier en substance, le « rire » de *Charlie Hebdo*. Rire résistant donc à tous les conformismes et intégrismes religieux, tout comme l'était l'ironie chez Voltaire. Nous avons également montré les fondements et les formes diverses que revêtent l'émancipation de l'individu aussi bien chez Voltaire que chez *Charlie Hebdo*, qui passent nécessairement par un anticléricalisme, un dépassement de la religion et une véritable justice pour tous. Le journal qui assimile le catholicisme à une secte, ne fait pas preuve de plus de complaisance à l'égard des autres religions. De ce fait, *Charlie Hebdo* s'inscrit donc dans la lignée des Lumières. L'athéisme de *Charlie Hebdo* s'accompagne nécessairement d'un anticléricalisme ardent, qui a pour cible les catholiques et son Eglise dans un premier temps avant d'observer un glissement, à partir de la période post-attentat de 2001, vers l'islam et les musulmans. Toujours en lien avec les religions, l'attitude préjudiciable de Voltaire envers les Juifs, résiste à tout éclaircissement simple, tant son œuvre regorge de textes laissant apparaître une tendance à l'antisémitisme. Néanmoins et même si de nombreux travaux sur lesquels nous nous sommes appuyés, nous permettent de comprendre l'attitude de Voltaire envers les Juifs, et l'utilisation des religions de l'Orient et notamment de l'islam pour combattre l'infâme, Voltaire aujourd'hui encore ne semble pas convaincre tout le monde. Son implication certes indirecte mais avérée dans le commerce triangulaire, ses écrits sur les Noirs entre autres, son rapport à l'argent, participent à discréditer Voltaire aux yeux d'une partie de la population française qui milite pour son effacement de l'espace public (cancel culture), à l'image par exemple de La Ligue de Défense Noire Africaine. Mais nous avons su démontrer que cette image collée à Voltaire n'était pas justifiée, car s'il n'est pas exempt de tout reproche, Voltaire ne mérite pas d'être au cœur de tant de polémiques, tant son combat et ses idées

restent d'actualité et demeurent essentielles. Il revient également aux autorités culturelles de faire un travail de pédagogie afin d'éviter les amalgames qui ont conduit aux débouonnages des statues de certaines figures du XVIII<sup>e</sup> parmi lesquelles figurait Voltaire. Sur la question de la liberté de la presse, il convient de rester mesuré sur la position de Voltaire qui n'était pas un fervent défenseur de la presse. Les rapports que Voltaire entretient avec la presse sont peut-être à reconsidérer à la lumière des événements contemporains et des attentats de 2015, qui relancent l'interprétation des textes anciens. Une inversion s'est alors produite au fil du temps et alors que Voltaire s'est signalé par des écrits très véhéments à l'égard des journalistes, de critiques littéraires - même s'il faut nuancer, puisqu'il a lui aussi utilisé la presse -, il apparaît aujourd'hui comme l'un des plus grands défenseurs de la liberté de la presse, voire comme l'un des fondateurs du journalisme moderne. Par conséquent, il nous apparaît que l'analogie faite en 2015 après les attentats contre *Charlie Hebdo* entre Voltaire et la liberté de la presse est totalement erronée. Enfin, si les commémorations mémorielles de Voltaire se sont pérennisées dans le temps, force est de constater qu'elles perdent progressivement leur intérêt tant les populations sont de moins en moins impliquées voire totalement détaché de Voltaire, comme c'est par exemple le cas à Genève. Ainsi si la présence de Voltaire parmi nous reste très inégale et contrastée, elle demeure effective.



PARTIE III - L'INSCRIPTION IDEOLOGIQUE ET LA RECEPTION DE  
*CHARLIE HEBDO* AU-DELA DES FRONTIERES FRANCAISES



## Introduction

La précédente étude de l'inscription idéologique de Voltaire chez *Charlie Hebdo*, la mise en évidence des points de contacts entre les deux, nous conduit dans cette partie à poser un regard autre sur le journal. Un regard hors de France, du point de vue de l'Afrique. Il est question ici d'interroger, sinon d'observer la réception de cette analogie dans le contexte francophone et du rapport de la critique postcoloniale aux Lumières. En effet, nombre de ces thématiques chères au journal, ne font pas échos sur le continent noir. Ainsi, pour mieux comprendre ce que représente Charlie et les Lumières dans les courants de pensées en Afrique francophone, nous ferons une étude sur la relation difficile voire impossible entre *Charlie Hebdo* et le monde arabe musulman, du fait de l'aniconisme de l'Islam. Le cas du Niger et du Sénégal, deux pays majoritairement musulmans nous semble dès lors opportun, car révélateur de cette dichotomie autour des Lumières qu'on soit en France où en Afrique. Nous ferons également l'état de lieu et l'étude des relations entre Voltaire et le monde arabe, à travers la perception voltairienne du monde arabe (notamment autour de son *Mahomet*), mais aussi de la réception de l'auteur et de ses œuvres dans le monde arabe, notamment en Égypte. Enfin, à travers l'œuvre de Boualem Sansal, Algérien francophone, romancier et essayiste qui dénonce l'islamisme et qui est considéré par nombres de médias français comme l'héritier de Voltaire, nous mettrons en évidence les ressorts d'un possible parallèle, en nous appuyant sur son roman « orwellien » *2084 : la fin du monde*.

## Chapitre 8 – La réception de *Charlie Hebdo* en Afrique francophone

### Section 25 – L’aniconisme de l’islam

Nous l’avons dit, les religions et les cultures n’ont pas toutes le même rapport à l’image. Nous avons ainsi observé que si de nos jours les catholiques et les autres croyants issus de la chrétienté semblent relativement ouverts face aux caricatures, cela n’a pas toujours été le cas. Il est essentiel de définir cette notion afin de poser les bases de notre raisonnement sur les rapports qu’entretiennent de nombreux musulmans aux images et aux caricatures. En effet l’« aniconisme », qui désigne le fait pour une société ou une religion de n’avoir pas d’images matérielles (dessins, peintures, sculptures, etc.), semble avoir été la singularité des monothéismes abrahamiques par leurs réserves voire leur hostilité à l’égard des figurations : aucune image de Dieu n’était admise. Il est ainsi possible de parler d’« aniconisme temporel et sectoriel »<sup>337</sup> dans la mesure où les trois principaux monothéismes sont particulièrement hostiles à la figuration de Dieu ; or dans *Charlie Hebdo*, l’image de l’« Être suprême » n’est ni tabou, ni immuable, ni éternelle. Dans ses travaux, Boespflug soutient qu’il est alors possible d’affirmer que l’islam en tant que dogme religieux rejette les images figuratives dont il se méfie. Et contrairement à une idée répandue, le Coran ne contient aucune condamnation formelle des images ; d’ailleurs une telle interdiction n’est même pas observable dans les hadiths<sup>338</sup>. *Quid* alors de *Charlie Hebdo* ?

### Section 26 - La prohibition de l’image de Dieu

Nous l’avons dit, l’islam au cours de son histoire n’a jamais interdit de manière formelle la figuration en tant que telle. En revanche, comme les autres monothéismes, dès ses origines, c’est la vénération ou autre usage dévotionnel des images, ainsi que la représentation de Dieu qui sont prohibés. Nous l’avons évoqué précédemment, le manquement à ces règles pouvait être sévèrement réprimé. Aussi Cyril Glassé, dans son *Dictionnaire encyclopédique de l’Islam*, nous livre une analyse de l’« image » en islam qui nous permettra de mieux saisir la relation douloureuse qu’entretiennent les musulmans avec *Charlie Hebdo*. Ce dernier indique que « l’interdiction des images semblerait, d’une part, destinée à éviter la cristallisation de formes [*sura*] dans l’esprit, obstacle au vide qu’il est nécessaire d’accomplir dans son esprit de manière à saisir ce qui est au-delà des formes, et d’autre part, à prévenir la fabrication des idoles ; elle traduit donc la volonté que le visible ne fasse pas obstacle à l’invisible ; l’accès à l’invisible passe par l’ascèse radicale du visible, non par une médiation de celui-ci<sup>339</sup>. »

---

<sup>337</sup> F. Boespflug, *op.cit.* p. 32.

<sup>338</sup> Dans la religion islamique, recueil des actes et paroles de Mahomet et de ses compagnons, à propos de commentaires du Coran ou de règles de conduite. (Les hadith, dont l’ensemble constitue la sunna, sont le second fondement du dogme de l’islam.)

<sup>339</sup> C. Glassé, *Dictionnaire encyclopédique de l’Islam*, Paris, Bordas, 1991, p. 237.

Dès lors, nous comprenons que le statut iconique de Dieu dans l'islam est par conséquent très restrictif. Toutefois, si nous avons pu lire dans la presse à l'occasion des affaires des caricatures danoises (puis *Charlie*), que le Coran interdisait la figuration du Prophète Mahomet (non plus Dieu), il semblerait qu'« il n'en est rien <sup>340</sup> » en réalité. Tout porte donc à croire que le caractère subversif de l'iconographie de Dieu s'est, consciemment ou pas, étendu au Prophète de l'islam. Ainsi la production d'images anthropomorphes est considérée comme un sacrilège ayant force de loi.

Les gens qui auront les châtiments les plus durs sont les dessinateurs <sup>341</sup>

Ces propos attribués au Prophète semblent à première vue expliquer et justifier les attaques terroristes contre la rédaction de *Charlie Hebdo*. À première vue seulement, puisque plus loin il ajoute que seules les images et autres figures auxquelles sont consacrés des cultes sont jugées illicites. Nous en déduisons alors que les caricatures sont admises voire tolérées, et que la rigueur aniconique dont fait preuve de nombreux musulmans rigoristes se justifie par la seule dévotion. C'est donc cela qui explique que tant de pays musulmans à l'instar de l'Iran, de l'Arabie Saoudite, du Niger ou du Sénégal pour ne citer qu'eux, ne tolèrent aucune caricature du Prophète, que ce soit dans *Charlie Hebdo* ou ailleurs. C'est d'ailleurs cet aniconisme de l'islam qui a fait dire à Malek Chebel, anthropologue et penseur algérien des religions que : « [...] la représentation de Mohammed est restée un interdit majeur, le plus haut tabou <sup>342</sup>. »

## Section 27 – La réception de *Charlie Hebdo* au Niger

On se souvient que dans *La Nouvelle Héloïse*, Rousseau évoque l'Afrique noire en faisant dire à Saint-Preux, au retour de son voyage autour du monde avec l'Amiral Anson :

J'ai vu ces vastes et malheureuses contrées qui ne semblent destinées qu'à couvrir la terre de troupeaux d'esclaves. A leur vil aspect, j'ai détourné les yeux de dédain, d'horreur et de pitié, et voyant la quatrième partie de mes semblables changée en bêtes pour le service des autres, j'ai gémi d'être homme <sup>343</sup>.

Ce voyageur, apparemment sensible, qui s'indigne de l'esclavage mais détourne les yeux d'une Afrique considérée comme une contrée malheureuse, correspond à une attitude fréquente chez les penseurs des Lumières avant l'apport de Diderot à l'*Histoire des deux Indes* <sup>344</sup>. Et Voltaire n'est pas en reste, bien au contraire. Il procède de la même manière, pour

---

<sup>340</sup> Les travaux de Cyril Glassé sur le rapport de l'islam aux caricatures tendent à le démontrer

<sup>341</sup> Y. Al-Qaradawi, *Le licite et l'illicite en Islam*, éd. Essalam, 2002, p. 112.

<sup>342</sup> M. Chebel, *La Croix*, 2 février, 2006, p. 4.

<sup>343</sup> J.-J. Rousseau, *La Nouvelle Héloïse*, Paris, Firmin-Didot Frères, 1843, pp. 378-379 [En ligne], consulté le 19 février 2022. URL : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb31257604m>

<sup>344</sup> G.-T. Raynal, D. Diderot, d'Holbach, Naigeon, Pechméja, Saint-Lambert, Lagrange, Naigeon et al., *L'histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, Amsterdam, 1770

exprimer son indignation de l'esclavage au chapitre XIX de *Candide*, quand le héros verse des larmes en regardant son nègre, sans envisager la moindre action pour lui rendre la liberté, ni même pour soulager son dénuement. Rousseau lui-même regrettera, dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* <sup>345</sup>, que la curiosité de ses contemporains pour le continent ne se fasse pas plus précise, se contentant au mieux des récits d'explorateurs et de marchands, familiers uniquement des côtes africaines et non de l'intérieur des terres. Toutefois, avant de voir son opinion évoluer positivement et laisser entrevoir une attitude anti-esclavagiste qu'on lui découvre avec *Candide* et son chapitre « Le Nègre de Surinam », ou encore avec l'article « Esclavage » dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, Voltaire aura défendu des positions plus que discutables voire racistes à l'égard de l'homme Noir, notamment dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des Nations*. La question, quant à sa réception et de celle de ses écrits dans l'espace francophone africain, se pose donc. Quelle place occupe l'image de Voltaire en Afrique francophone ? Sa pensée a-t-elle trouvé un public acquis à sa cause, aux valeurs qu'il a et continue encore de représenter ? Qu'en est-il de la tolérance religieuse, de la liberté de conscience et de la liberté d'expression ? Voici, de manière sommairement présentée, les interrogations auxquelles nous tâcherons de répondre.

Si le XVIII<sup>e</sup> siècle n'a pas été une époque qui a permis l'émancipation de l'Afrique, l'un des objets de sa matrice, à la fois combat de Voltaire, a néanmoins été inégalement atteint dans certaines sociétés africaines. En effet, plusieurs sociétés africaines voient en leur sein la cohabitation de plusieurs religions dans le respect d'un cadre législatif (États de droit), rendant factuelle une tolérance religieuse mutuelle que Voltaire appelait de ses vœux dans son *Traité sur la Tolérance* :

Plus il y a de sectes, moins chacune est dangereuse ; la multiplicité les affaiblit ; toutes sont réprimés par de justes lois, qui défendent les assemblées tumultueuses, les injures, les séditions, et qui sont toujours en vigueur par la force coactive. <sup>346</sup>

Alors si la tolérance religieuse est inégalement perceptible, qu'en est-il de la liberté d'expression, celle-là même qui permet de tourner les religions en dérision ? Cette liberté de ton, propre à Voltaire et dont se revendique *Charlie Hebdo*, semble s'arrêter aux portes de nombreux pays africains. C'est notamment le cas au Niger et au Sénégal, où les unes du journal satirique ont provoqué l'ire des populations et ont conduit à plusieurs manifestations à son encontre, des manifestations au travers desquelles la France fut prise pour cible, mais également l'Eglise catholique. Si le Niger est une société à prédominance musulmane (95% de sa population est de confession musulmane <sup>347</sup>), selon sa Constitution il demeure un Etat laïc. Dans un article intitulé : « The "Protests against *Charlie Hebdo*" in Niger : A Background Analysis », et publié dans *Africa Spectrum* <sup>348</sup>, Jannik Schritt, doctorant-chercheur à l'Institut d'anthropologie sociale et culturelle de l'Université de Göttingen, donne un éclairage sur les

<sup>345</sup> J.-J. Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, éd. B. Bachofen, B. Bernardi, Paris, Flammarion, coll. « GF-Philosophie », 2012, p. 183.

<sup>346</sup> Voltaire, *Traité sur la tolérance*, *op.cit.* p. 154.

<sup>347</sup> A. Sounaye, « L'Islam au Niger : éviter l'amalgame », *Humanitaire* [En ligne], mis en ligne le 20 juillet 2011, consulté le 19 avril 2019. URL: <http://journals.openedition.org/humanitaire/1023>

<sup>348</sup> *Africa Spectrum*, German Institute of Global and Areas Studies, Institute of African Affairs/Dag Hammarskjöld Foundation Uppsala/Hamburg University Press, vol. 50, n°1, 2015

causes de ces mouvements populaires qui ont embrasé ce pays d'Afrique francophone. Il présente le journal satirique comme étant le point de départ d'une série de manifestations violentes dans le pays :

On 16 January 2015 protests took place following Friday prayers Zinder, Niger's former capital, situated in southeastern Hausaland, Agadez, in Niger's uranium-rich North, and ended in massive violence, particularly those in Zinder. By 17 January, these protests had spread Niger's capital, Niamey. One day later, on 18 January, a meeting political opposition in Niamey resulted in clashes between opposition supporters and police forces. During these three days of protests, people died [...] The main protagonists of these protests were disaffected male youth. They built burning street barricades out of tyres and fuel, fought street battles with police forces, burned French flags and shouted slogans like "Je ne suis pas Charlie"<sup>349</sup>

Les manifestations qui se sont déroulées au Niger entre le 16 et le 18 janvier 2015, en protestation contre la publication de la caricature du Prophète Mahomet par *Charlie Hebdo*, et qui ont causé la mort de nombreuses personnes et détruit des dizaines d'églises par le feu, sont le résultat d'un amalgame entre la religion et la politique. Le président nigérien a été accusé par les Nigériens de soutenir et de cautionner le blasphème commis à l'encontre du prophète de l'Islam par *Charlie Hebdo*, là où en réalité, il ne défendait que la liberté d'expression. Brûler le drapeau français a dès lors été la manifestation du rejet des mœurs, sinon des valeurs défendues par la France, elle qui est alors soupçonnée d'islamophobie. Le slogan « je ne suis pas Charlie » exprime solennellement ce désaccord profond entre les Nigériens et le journal satirique (et la France). C'est ainsi que le président Mahamadou Issoufou a été pris à partie dans la rue mais aussi dans la sphère numérique, qui a vu de nombreux messages circuler, lançant un appel quasiment solennel aux populations :

Shame on President Issoufou, who attended the demonstration that was held in Paris because the enemies of Mhamd (S.A.W.) had been killed. Please share this message with Muslim citizens.

Dear brother in ISLAM, charli hebdo again caricatured our PROPHET (S.A.W.) to insult ISLAM. Pray to ALLAH to protect ISLAM and to curse France, charli hebdo and all the presidents of the world who supported them. GOD is the strongest "ALLAH ya issa". Please circulate this SMS.<sup>350</sup>

---

<sup>349</sup> J. Schritt, «The "Protests against Charlie Hebdo" in Niger: A Background Analysis», *Africa Spectrum*, *op.cit.*, p. 50. Traduction : Le 16 janvier 2015, des manifestations ont eu lieu après la prière du vendredi à Zinder, l'ancienne capitale du Niger, située dans le sud-est du pays haoussa, à Agadez, dans le nord riche en uranium du Niger, et se sont soldées par des violences massives, en particulier à Zinder. Le 17 janvier, ces manifestations c'étaient propagé dans la capitale du Niger, Niamey. Un jour plus tard, le 18 janvier, une réunion de l'opposition politique à Niamey a donné lieu à des affrontements entre partisans de l'opposition et forces de l'ordre. Pendant ces trois jours de protestations, des gens sont morts [...] Les principaux protagonistes de ces protestations étaient des jeunes hommes mécontents. Ils ont construit des barricades de rue en feu avec des pneus et du carburant, ont mené des batailles de rue avec les forces de police, ont brûlé des drapeaux français et crié des slogans tels que « Je ne suis pas Charlie »

<sup>350</sup> J.Schritt, *op.cit.*, p. 52. Traduction : Honte au président Issoufou, qui a assisté à la manifestation qui s'est tenue à Paris parce que les ennemis de Mohamed ont été tués. Veuillez partager ce message avec les citoyens musulmans. Cher frère en Islam, *Charlie hebdo* a encore caricaturé notre prophète pour insulter l'Islam. Priez Allah pour qu'il

À travers ces messages, nous notons que *Charlie Hebdo* est présenté comme étant l'ennemi de l'islam et du prophète Mahomet, et qu'il est demandé à Allah et au nom du peuple musulman, de maudire la France et *Charlie Hebdo*, ainsi que tous les présidents leur ayant apporté leur soutien. Si *Charlie Hebdo* est clairement visé à travers ces messages, il nous apparaît également une dimension politique. En effet, le jour suivant la marche de Paris pour la liberté d'expression et qui a vu réunis autour de François Hollande, de nombreux dirigeants politiques et notamment la présence des six présidents africains (du Mali, du Niger, du Togo, du Bénin, du Gabon et du Sénégal - toutes d'anciennes colonies françaises), nous avons observé des formes de résistance dans les pays susmentionnés, témoignant de l'immédiateté de l'histoire coloniale et de la Françafrique.

Il nous paraît opportun de rappeler qu'il y a eu au Niger plusieurs émeutes avant les événements de 2015, notamment pour protestation contre toutes formes d'évènements culturels importés de l'Occident - dont le christianisme en fait partie -. Ce fut en effet le cas en novembre en 1999 et en 2000, pour protester contre le Festival international de la mode africaine ou encore en 2012, contre le film américain et anti-islam intitulé *L'innocence des Musulmans*. Ce film avait également été à l'origine de mouvements similaires à travers le monde et notamment en France. Les émeutes de protestations contre *Charlie Hebdo* apparaissent dès lors comme un modèle de violence récurrent dans ce pays d'Afrique de l'Ouest et non comme un cas isolé. Dès lors, nous comprenons que les émeutes qui ont visé les symboles religieux et gouvernementaux occidentaux à travers le pays (le drapeau français, les installations françaises du groupe Orange et Total, le Centre culturel franco-nigérien et les églises chrétiennes incendiées) sont superficiellement liées aux caricatures de Mahomet qui n'auront été en réalité que le déclencheur. Elles expriment par conséquent un ensemble de griefs, notamment le rejet du pouvoir politique, le rejet du christianisme, de la mondialisation et de l'occidentalisation de la société au détriment de l'identité nationale et d'un réformisme islamique. Afin d'illustrer nos propos, nous citerons deux extraits de textes : le premier, tiré de l'étude de Jannik Schritt, et le second, d'une étude de Robert Charlick :

The people of issoufou charlie are currently shooting at us in Zinder with live ammunition. That does not prevent us from fighting for the cause of the prophet (S.A.W.) because this is the real jihad. The protests continue today and all other days. Long live Islam. Peace and salute to our prophet. Send this SMS to every Muslim on Earth <sup>351</sup>.

Plus loin:

---

protège l'Islam et maudisse la France, *Charlie hebdo* et tous les présidents du monde qui les ont soutenus. Dieu est le plus fort "ALLAH ya issa". Merci de diffuser ce SMS

<sup>351</sup> J. Schritt, *op.cit*, p. 53. Traduction : Les partisans d'Issoufou Charlie nous tirent actuellement dessus à Zinder à balles réelles. Cela ne nous empêche pas de lutter pour la cause du prophète car c'est le vrai djihad. Les manifestations se poursuivent aujourd'hui et tous les autres jours. Vive l'Islam. Paix et salut à notre prophète. Envoyez ce SMS à chaque musulman sur Terre

Izala and other forms of Islamism present in the Sahel today seem to have as their primary objective the forging of a new, autonomous identity. This identity, I argue, involves a new dialectic, selecting and sharing some elements of what it is to be Nigérien Hausa and “modern”, and opposing others, even violently at times. In a sense Izala is the search for a authentic and modern Nigérien society not rooted “Western” norms of “modernization” but not limited by “non-Western” norms of traditional Hausa society <sup>352</sup>.

Dans le premier extrait choisi, si la défense de l’Islam, de son prophète et des musulmans est clairement mentionnée, nous observons que le nom du président Nigérien est associé au nom du journal satirique, « The people of Issoufou charlie », lui établissant une nouvelle filiation. Ce rapprochement revêt un caractère connotatif, et nous permet dès lors de comprendre que c’est le pouvoir politique en la personne d’Issoufou qui est visé, car ce dernier est considéré comme un ennemi du prophète et de l’islam pour avoir été solidaire de la France. Dans le deuxième extrait choisi, Robert Charlick évoque le mouvement réformateur à orientation salafiste appelé *Izala* et d’autres mouvements présents au Niger, dont les aspirations tendent à créer une nouvelle identité nigérienne. Cette nouvelle identité s’affranchirait alors par la force au besoin, de la France dont elle fut une colonie par le passé. Les idées de Voltaire et des Lumières ne sauraient donc exister dans pareil environnement puisque la rupture avec la France se veut totale. Ces heurts violents ont conduit le 17 janvier 2015 le président Mahamadou Issoufou à s’adresser à la population dans un message solennel et dans lequel il a justifié sa présence à Paris comme étant le soutien du Niger à la France face au terrorisme. La précision est importante ici, puisque le président parle de soutien « face au terrorisme » et non pas de « soutien à *Charlie Hebdo* » :

[...] Mes Chers Concitoyens,

Je sais que vous êtes nombreux qui voulez la paix et le bien-être du pays. Tels sont aussi mes objectifs, telles sont mes préoccupations. C’est à cela que je me consacre depuis bientôt quatre (4) ans. Depuis bientôt quatre (4) ans, en effet, je tente de mettre notre pays à l’abri d’une terrible menace, celle du terrorisme [...] car l’islam c’est la paix, la religion du juste milieu, c’est l’amour du prochain, le pardon et la tolérance.

C’est en référence à ces valeurs que, tout en étant pour la liberté d’expression, nous réprouvons les caricatures qui insultent la foi des musulmans. Je comprends, en tant que musulman, le sentiment de dégoût et de révolte qui anime de bonne foi les musulmans qui se sont sentis offensés par les caricatures blasphématoires du prophète Mohamed (PSL) faite par le journal Charlie Hebdo. Je partage entièrement leur sentiment légitime. Je considère que la liberté d’expression ne saurait signifier la liberté d’insulter ce que les autres ont de plus cher, leur foi en l’occurrence.

---

<sup>352</sup> R. Charlick, «Islamism in West Africa, Niger», *African Studies Review*, Cambridge University Press, vol. 47, n°2, september, 2004, p. 102. Traduction : *Izala* et les autres formes d’islamisme présentes aujourd’hui au Sahel semblent avoir pour objectif premier la forge d’une nouvelle identité autonome. Cette identité, selon moi, implique une nouvelle dialectique, sélectionnant et partageant certains éléments de ce que c’est que d’être nigérien haoussa et « moderne », et s’opposant à d’autres, même violemment parfois. En un sens, *Izala* est la recherche d’une société nigérienne authentique et moderne, non enracinée dans les normes « occidentales » de « modernisation », mais non limitée par les normes «non occidentales» de la société haoussa traditionnelle.

Aussi me suis-je rendu en France, à l'invitation du Président François Hollande, non pas pour soutenir un quelconque journal, mais pour prendre part à une marche, intitulée « marche pour la République et la lutte contre le terrorisme » [...] C'est, au demeurant, dans cet esprit, que j'ai ordonné l'interdiction de vente et de diffusion du journal *Charlie Hebdo* [...] <sup>353</sup>

S'il a manifesté son attachement à la liberté d'expression, ce dernier n'a pas manqué d'indiquer qu'il désapprouvait les caricatures de *Charlie Hebdo*, interdisant *de facto* la distribution du dernier numéro de *Charlie Hebdo* au Niger. La déclaration du président Issoufou révèle une contradiction qui met en doute la sincérité de son déplacement à Paris, du moins de son objet. Sa présence, sans remettre en cause sa compassion et sa solidarité à l'égard du peuple français, semble plutôt avoir été une occasion plus opportuniste que réellement guidée par l'esprit républicain attaché à la liberté d'expression. Au Niger, les notions de l'impérialisme occidental se mêlent donc au sentiment général de domination mondiale par l'Occident contre un monde musulman marginalisé. Plus que *Charlie Hebdo*, c'est bien le rejet d'un mode de vie « à la française » dont il est question. La présence de *Charlie Hebdo* dans un tel contexte – social et religieux -, y est fortement contestée voire interdite.

## Section 28 – La réception de *Charlie Hebdo* au Sénégal

Nous le disions, l'affaire « Charlie Hebdo » a eu des répercussions importantes en Afrique. Et après le cas du Niger, nous nous intéresserons au Sénégal, où la participation de son président Macky Sall, le 11 janvier 2015 à la « marche républicaine » a également fait l'objet de vives critiques. Il a notamment été accusé de connivence avec les ennemis de l'islam. Tout comme le Niger, le Sénégal est un pays majoritairement musulman, bien que laïc. L'islam y occupant une place prépondérante, il est intéressant d'observer et d'analyser la présence de *Charlie Hebdo* dans la société sénégalaise et les répercussions qui ont suivi les caricatures du prophète. Au moment de l'affaire « Charlie Hebdo », le président Macky Sall qui s'était déjà mis le pouvoir religieux à dos dès le début de son mandat, en parti à cause de ses positions controversées sur certaines pratiques coraniques – notamment sur la question de la mendicité qu'il voulait faire interdire - a dû faire face à la gronde d'une grande partie de la société sénégalaise. Sa présence à Paris, ajoutée à ses prises de positions sur l'islam au Sénégal a poussé la population dans les rues du pays.

La présence du président sénégalais à la marche pour les valeurs républicaines a eu une pertinence locale, donnant lieu à des commentaires extrêmement négatifs même de la part des membres de son propre parti politique <sup>354</sup>. Les critiques se sont faites plus virulentes quatre jours plus tard, lors de la sortie du numéro commémoratif avec encore une caricature de Mohammed en couverture. À la suite de cela, Macky Sall, à travers son ministère de l'Intérieur,

---

<sup>353</sup> « Message à la nation du président Mahamadou Issoufou », publié le 17 janvier 2015 [En ligne], consulté le 13 juin 2021. URL: <http://www.courrierdesafriques.net/2015/01/message-a-la-nation-du-president-mahamadou-issoufou>

<sup>354</sup> P. Gifford, « The Charlie Hebdo affair in Senegal », *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 49:3, p. 484.

a annoncé interdire la vente du numéro commémoratif et du journal *Libération* qui reprenait les caricatures du journal satirique. Cette manœuvre fut jugée non sincère et circonstancielle par la population sénégalaise et par l'opposition du pays, qui a accusé le Président du Sénégal de chercher à apaiser les critiques. En effet, *Charlie Hebdo* n'a jamais bénéficié d'une grande visibilité dans les kiosques à journaux du Sénégal<sup>355</sup>, car interdit officiellement de diffusion depuis juillet 2013. Dans tout le pays, de nombreuses manifestations ont eu cours pour protester donc contre la présence du président sénégalais à Paris, mais également pour s'indigner contre les couvertures de *Charlie Hebdo* – notamment celle du numéro commémoratif -, allant à exiger de lui des excuses publiques. Lors de ces rassemblements, tout comme cela s'était produit au Niger, la France fut mise sous le feu des projecteurs et à l'exception des églises, nombreux de ses symboles ont été brûlés, particulièrement les drapeaux français. Les réactions étaient indéniablement associées à une réelle ambivalence à l'égard de la France, ancienne puissance coloniale, et dont Dakar avait été la capitale de l'Afrique-Occidentale Française (AOF) entre 1902 et 1960. Dans son article intitulé « *The Charlie Hebdo Affair in Senegal* », Paul Gifford évoque les nombreux slogans à l'encontre de Charlie Hebdo, de la France et du président Macky Sall :

At Touba, the republican march in Paris was called a “marche de la honte.” Placards proclaimed : “Je suis Chérif Kouachi”; “Mort à Charlie” ; “Je ne suis pas Charlie, je suis Mohammed”; “Macky Charlie, nous non”; “Macky dégage, ta place est à l'Elysée”<sup>356</sup>.

Une partie du pays, à travers ces slogans, semble ainsi cautionner les attentats commis contre *Charlie Hebdo* comme viennent l'attester les propos du porte-parole du Khalife général des Mourides, qui considère ces attentats comme une vengeance légitime, la rédaction du journal méritant en retour, le sort qui leur a été réservé par les Musulmans tout en invitant la foule à déclarer le décret du Khalife :

Au nom du Khalife général des mourides, Touba est en phase avec les auteurs de la tuerie de Charlie Hebdo<sup>357</sup>.

Les autorités coraniques sénégalaises ont fermement soutenu la population comme nous l'indique ces paroles tirées du sermon de l'Imam de la Grande Mosquée de Touba-Tharoye :

Blasphémer le prophète, c'est signer son acte de décès. Ils ont eu ce qu'ils méritent<sup>358</sup>.

---

<sup>355</sup> *Idem*

<sup>356</sup> P. Gifford, *op. cit.*, p. 485. Traduction : A Touba, la marche républicaine de Paris a été appelée « marche de la honte ». Des pancartes proclamaient : « Je suis Chérif Kouachi »; « Mort à Charlie » ; « Je ne suis pas Charlie », « je suis Mohammed »; « Macky Charlie, nous non »; « Macky dégage, ta place est à l'Elysée »

<sup>357</sup> *Idem*

<sup>358</sup> P. Gifford, *op. cit.*, p. 485.

Voltaire est là absent et en opposition complète devant les propos du Khalife général des Mourides. Nous l'avons dit, Voltaire est favorable au blasphème mais surtout, pour lui, aucun crime ne saurait être justifié par la religion. Si une partie du Sénégal semble cautionner les attentats de Paris, certaines personnalités religieuses comme le Khalife général de Khadriyya, si elles ont regretté cette énième provocation de *Charlie Hebdo* à l'encontre de l'islam, n'ont pas légitimé les attentats. Au contraire, elles ont plaidé en faveur d'un châtement divin sur la France :

Si les musulmans prient ensemble contre la France, il ne fait l'ombre d'aucun doute que le malheur s'abattra sur elle.<sup>359</sup>

C'est dans ce contexte particulier que le président Macky Sall s'est défendu le 14 janvier 2015 à la télévision nationale, de toute tolérance du blasphème au nom de la liberté d'expression. S'exprimant en *wolof*<sup>360</sup> au détriment de la langue française, qui est la langue administrative et officielle dans le pays, le président sénégalais a semblé prendre quelque peu ses distances avec Paris, insistant sur un devoir de solidarité envers la France face au terrorisme international. Et s'il a rappelé l'intervention quelques semaines plutôt de la France au Mali, pour éviter au pays de tomber sous l'emprise salafiste, le président sénégalais n'a pas osé assumer son soutien à domicile :

Mon déplacement à Paris n'a aucune connotation religieuse. Mon déplacement à Paris répond uniquement à mon souci de présenter mes condoléances suite à l'assassinat d'innocents tout en réaffirmant mon engagement dans la lutte contre tout acte terroriste [...] Certains osent même verser dans des allégations en insinuant que je ne serai pas un bon musulman. D'autres disent même que j'ai totalement fait preuve d'apostasie et que je suis sorti de la religion musulmane [...] Je suis un musulman, je le revendique et l'assume. Nul ne peut se réclamer plus musulman que moi.<sup>361</sup>

Cela n'empêchera pas de nombreux observateurs politiques locaux de continuer à fustiger le président sénégalais sur son déplacement à Paris. Notamment Niass Sidy Lamine qui, dans un article intitulé « Charlie et les Charlatans » et paru dans le journal *Walfadjri*, a déclaré « qu'en se rendant à Paris pour condamner ceux qui avaient réagi violemment au blasphème et soutenir les blasphémateurs, le président sénégalais s'était auto-exclu de l'Islam. »<sup>362</sup> *Charlie Hebdo* apparaît alors comme *persona non grata* au Sénégal qui défend plutôt une forme « religieusement correcte » de la liberté d'expression, et dans laquelle le blasphème n'a pas sa place.

---

<sup>359</sup> S. Dieng, « Sénégal : Protestations contre les caricatures du prophète - Ndiassane descend dans la rue » [En ligne], mis en ligne le 21 janvier 2015, consulté le 13 juin 2021. URL : <https://fr.allafrica.com/stories/201501210873.html>

<sup>360</sup> Le wolof est la langue majoritairement parlée au Sénégal

<sup>361</sup> P. Gifford, *op.cit.* p. 485.

<sup>362</sup> S. Dieng, « Sénégal : Protestations contre les caricatures du prophète - Ndiassane descend dans la rue », *op.cit.*

Section 29 – La perception de Mahomet et de l’islam avant le XVIIIe siècle

Des historiens comme Bossuet ont expliqué la marche de l’Histoire et le développement des sociétés humaines par le providentialisme des religions judéo-chrétiennes, en l’occurrence du christianisme. Cette manière de tout rapporter au judaïsme et au christianisme, passant sous silence l’histoire pourtant réelle des civilisations orientales, est ce qui a poussé Voltaire à s’intéresser aux arabes et à leur religion. Car jusqu’à Bossuet, l’histoire des civilisations orientales et du prophète Mahomet est ignorée, sous prétexte que ce dernier n’est pas reconnu comme une figure historique digne d’attention. Humphrey Prideaux a publié en 1697 une vie de Mahomet intitulée *The True nature of imposture fully displayed in the life of Mahomet. With a discourse annexed, for the vindicating of christianity from this charge.*<sup>363</sup> Cette vie est une véritable charge contre Mahomet et contre le déisme. L’islam ou le mahométisme est considéré comme une des calamités ayant affligé l’humanité. Le point qui a retenu notre attention est la deuxième partie du livre, qui fait suite à une première, consistant en une charge contre Mahomet, et qui porte sur le déisme. C’est par un sermon (*A Letter to the deists ; etc.*) qu’il exprime ses inquiétudes face à la poussée du déisme en Angleterre, remettant en question le christianisme.

That which at present seems mostly to carry Men away into this Infidelity, is the giddy Humour which too many among us, especially of the younger Sort, are liable unto, in following whosoever hath gotten into Fashion and Vogue: For these, looking no farther than what prevails most among such as they converse with, of Course fall in with it, whatsoever it be, without any other Consideration, but that they think it the Dress which is most fashionable and genteel for them to appear in, and the Mode wherein they may make the most acceptable Figure among the Company they keep. And therefore that kind of Infidelity which is called *Deism*, being of late impiously patroniz’d by too many of those who govern the Humours of the Times, abundance of this sort of unthinking People have meerly, out of Compliance with them, run in thereto, and confidently taken upon them to call Christianity a Cheat and an Imposture, without ever having consider’d, what an Imposture is, or whether any of Marks and Properties thereof can possibly agree with this Holy Religion, or no<sup>364</sup>

---

<sup>363</sup> Il eut deux éditions en 1697, suivies de neuf autres jusqu’en 1730. La traduction française parut en 1699 sous le titre de *La Vie de l’imposteur Mahomet recueillie des auteurs arabes, persans, hébreux, caldaïques, grecs & latins* (Paris 1699).

<sup>364</sup> M. G. Badir, *Voltaire et l’Islam*, SVEC, vol. CXXV, 1974, p. 48.

Traduction : Ce qui, à l’heure actuelle, semble surtout entraîner les hommes dans cette infidélité, c’est l’humour vertigineux auquel trop d’entre nous, en particulier parmi les plus jeunes, sont susceptibles, en suivant tout ce qui est entré dans la mode et la vogue : pour ceux-ci, ne cherchez pas plus loin. que ce qui prévaut le plus parmi ceux avec qui ils conversent, bien sûr s’y associer, quel qu’il soit, sans aucune autre considération, mais qu’ils pensent que c’est la tenue la plus à la mode et la plus distinguée pour eux, et le mode dans lequel ils peuvent faire la figure la plus acceptable parmi la société qu’ils gardent. Et donc ce genre d’infidélité qui s’appelle le déisme, étant dernièrement patronné impiement par trop de ceux qui gouvernent les humeurs du temps, l’abondance de ce genre d’irréfléchis que les gens ont simplement, par respect pour eux, couru là-dedans. , et pris avec confiance sur eux pour appeler le Christianisme une Tricherie et une Imposture, sans jamais avoir considéré, ce qu’est une Imposture, ou si l’une quelconque de ses Marques et Propriétés peut éventuellement être d’accord avec cette Sainte Religion, ou aucune.

Prideaux défend alors le christianisme contre les accusations d'impostures et sectaires proférées par les déistes. Dans sa méthode, il oppose alors le christianisme à l'islam, démontrant la légitimité de la première face à la véritable imposture qu'est la seconde. Pour lui, l'établissement de l'islam n'obéit qu'à la soif de pouvoir et de luxure de Mahomet, tout le contraire du christianisme :

What itw as that put Mahomet on his Imposture, the foregoing History of his Life sufficiently shews; it was his Ambition and his Lust. To have Sovereignty over his Country, to gratify his Ambition; and as many Women as he pleased to satiate his Lust, was what he aim'd at; and to gain himself a Party for the compassing of this, was the grand Design of that new Religion which he invented, and the whole end Reason of his imposing it on those he deluded thereinto' <sup>365</sup>

Pour Prideaux, Mahomet a réussi à installer sa nouvelle religion par de fausses promesses et les menaces. Le climat aride de l'Arabie est évoqué pour justifier cette entreprise, insinuant que l'aridité du désert mêlée à la corruption des mœurs et le goût pour les femmes des Arabes, que tout ce qu'ils ne pouvaient pas obtenir en Arabie (la fraîcheur du climat, les fruits délicieux, des rivières, etc.) ils l'auraient s'ils se soumettaient à l'islam. Selon lui, c'est ainsi que Mahomet arriva à faire prospérer l'islam et l'étendre à travers plusieurs pays. L'attitude de Prideaux n'a rien d'original car ses jugements obéissent à la morale puritaine de l'époque, s'inscrivant dans une tradition purement orthodoxe. Avant Prideaux, les Sarrasins ne sont pas vus d'un bon œil, bien au contraire, à cause de leurs différentes conquêtes et reconversions des nations chrétiennes par la force. « Dans les polémiques contre les Arabes, il n'était jamais question de comparer la religion musulmane avec la chrétienne ; on se souciait de ranimer la haine séculaire contre l'Arabe et le Turc. L'écrivain s'adressait à un public populaire et chauvin qui ne demandait pas mieux que de se divertir des extravagances de Mahomet. Avec Prideaux, le danger est à l'intérieur, danger imminent et grave, car l'ennemi n'est plus le musulman comme jadis, mais le libertin, l'athée, le déiste, le sonicien ; un ennemi qu'on rencontre dans les rangs même de la chrétienté. » <sup>366</sup>

Cette extravagance qui circulait depuis le Moyen-Âge fut renforcée, largement véhiculée et partagée à travers toute l'Europe du XVII<sup>e</sup> siècle tant le livre de Prideaux connaîtra un immense succès par son érudition.

### Section 30 – L'islam et Mahomet selon Pierre Bayle et Boulainvilliers

Il faudra donc attendre le début du XVIII<sup>e</sup> siècle avec Adrien Reland, Pierre Bayle ou encore le Comte de Boulainvilliers, pour assister à un renouveau dans les études consacrées à l'islam et à son Prophète et, pour répondre à l'angoisse du progrès du déisme. Ils s'appliquent à réfuter un grand nombre d'erreurs et d'excentricités qui avaient cours depuis le XVII<sup>e</sup> siècle et dont la société s'était accoutumée. En effet, la figure de Mahomet avait toujours été associée à celle d'un conquérant, d'un brigand, à celle d'un imposteur, un protagoniste divertissant pour le roman (genre mineur au XVIII<sup>e</sup> siècle) et indigne de paraître dans une œuvre historique, et

---

<sup>365</sup> M. G. Badir, *op.cit.* p. 49.

<sup>366</sup> M. G. Badir, *op.cit.* p. 50.

encore moins dans une tragédie (le genre noble par excellence). Ce sont les persécutions catholiques contre les protestants qui vont inciter ces écrivains à réinvestir l'image de Mahomet, la déconstruire, lui attribuant un arc narratif et historique positif. Une stratégie qui consistera non pas à réhabiliter Mahomet par pur principe de bonté, mais dans le but de ridiculiser l'érudition des théologiens catholiques, en montrant l'absurdité et les contradictions de leur dogme. Dans son livre *De veritate religionis christianae*, Hugo Grotius, un érudit de valeur rapporte Badir, réfute le mahométisme en se servant de l'aveu de Mahomet que ce dernier ne faisait point de miracles à l'exemple de Jésus-Christ. Ces miracles prétendus d'après Bayle ne sont l'œuvre que d'auteurs peu soucieux d'érudition et mal intentionnés, puisqu'il déclare à propos de Mahomet qu' « il disait lui-même qu'il ne faisait point de miracles »<sup>367</sup> et donc qu' « il n'est point permis d'argumenter contre Mahomet en vertu des rêveries que ses Sectateurs content de lui, s'il n'est pas vrai qu'il les ait lui-même débitées »<sup>368</sup>. Pierre Bayle, en réfutant les miracles de Mahomet, utilise cette assertion défendue par les catholiques et à laquelle il ne prête que très peu attention, que pour mieux attaquer le catholicisme. Par exemple, en contestant le miracle de Mahomet qui ferait sortir d'entre ses doigts des fontaines, c'est en réalité le miracle de Moïse qui fait jaillir l'eau du rocher que Bayle conteste. Il en va de même du miracle par lequel Mahomet nourrit toute une tribu avec quatre orges, c'est en réalité la multiplication des pains par Jésus-Christ qu'il dénonce. Même s'il ne fait aucune allusion directe au christianisme et à ses miracles, la ressemblance dans les dénonciations de Bayle des prodiges en mahométisme et des miracles chrétiens semblent évidente. Ce procédé n'est d'ailleurs pas sans nous rappeler les subterfuges de Voltaire dans son *Mahomet*. Ce faisant, Bayle désapprouve non seulement les légendes faussement admises sur Mahomet, mais aussi celles admises chez les chrétiens. Dans son *Dictionnaire historique et critique* (1697), nous pouvons lire :

Ne pourrions-nous pas représenter à Mr. Pfeiffer que les Chrétiens en ont usé à l'égard des Catholiques ? Il y a dans quelques Légendaires plusieurs miracles, dont les Auteurs graves de la Communion Romaine ne parlent jamais, ou même dont ils se moquent. S'ensuit-il que les Protestants soient des Calomniateurs, ou des Ecrivains transportez de trop de zèle, lorsqu'ils reprochent aux Catholiques l'absurdité de tels miracles ? Pourquoi ne dirions-nous pas que les Chrétiens, qui ont raillé les Mahométans sur des miracles qu'on ne trouve point aujourd'hui dans les Ecrivains Arabes, avaient lu quelques Auteurs de néant qui s'étaient donné l'essor en l'honneur du faux Prophète, comme sont nos Légendaires en l'honneur des Saints ?<sup>369</sup>

Dans l'article consacré à Mahomet de son *Dictionnaire*, Bayle a pour objectif d'accuser le mahométisme aussi bien que le catholicisme d'avoir établi leur religion par la contrainte et la violence. Il considère comme insensés les miracles, et réfute l'établissement de l'islam parce que sa morale s'accommoderait de la corruption du cœur, et que les promesses de paradis auraient joué un rôle décisif dans les conversions musulmanes.

Si Mahomet eût prévu qu'il aurait de si bonnes troupes à sa dévotion, et si destinées à vaincre, il n'aurait pas pris tant de peine à forger des Révélations, et à se donner des airs dévots dans ses Ecrits, et à rajuster

---

<sup>367</sup> M. G. Badir, *op.cit.*, p. 53.

<sup>368</sup> *Idem*

<sup>369</sup> M. G. Badir, *op.cit.*, pp. 53-54.

ensemble plusieurs pièces détachées du Judaïsme & du Christianisme. Sans s'embarrasser de tout ce tracas, il eût été assuré d'établir sa Religion partout où ses armes auraient pu être victorieuses <sup>370</sup>

Il ajoute :

Comment résister à des Armées conquérantes qui exigent des signatures ? [...] Interroger les Dragons de France, qui servirent à ce métier l'an 1685 : ils vous répondront qu'ils se font fort de faire signer l'Alcoran à toute la terre, pourvu qu'on leur donne le temps de faire valoir la Maxime, *compelle intrare*, contrains-les d'entrer. <sup>371</sup>

L'allusion aux Dragons de France et au motif biblique du *compelle intrare* renvoie directement aux violences et aux crimes des conversions forcées au catholicisme sous Louis XIV après la révocation de l'édit de Nantes. En définitive, Bayle, s'il ne défend ni Mahomet ni sa religion, qu'il estime tout aussi infâme que le catholicisme, défend la foi protestante face aux persécutions des catholiques. En rapprochant le plus possible les deux premiers monothéismes et en montrant leurs similitudes, il cherche à réfuter la thèse qui comparait justement les protestants et les musulmans dans leur pratique. Le livre de Pierre Bayle marque à bien des égards une étape importante dans la connaissance de l'islam au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce n'est qu'en 1730 <sup>372</sup> qu'un tournant majeur est pris en ce qui concerne les représentations et les connaissances sur le monde arabe, l'Islam et son prophète avec l'ouvrage de Boulainvilliers, *Vie de Mahomed*. La position de Boulainvilliers marque une rupture significative avec Bayle. Son ouvrage se distingue de celui de ses contemporains par son approche jugée bienveillante envers l'islam, les Arabes et Mahomet. La démarche est d'autant plus sincère que Boulainvilliers admet sa méconnaissance de l'arabe : « Je ne sais point l'Arabe ; et par conséquent je suis fort éloigné de pouvoir puiser dans les sources faute d'une telle connaissance. » <sup>373</sup> *Vie de Mahomed*, en plus de s'intéresser à la géographie, opère une description des us et coutumes des Arabes et de leur mode de gouvernance, auxquels il trouve des similitudes avec les Juifs.

Exclusion de Roi, ou de Chefs absolus, capables de soumettre la liberté des autres hommes ; Pouvoir paternel des Chefs de famille, qui se gouvernaient indépendamment les uns des autres ; Délibérations communes, ou des tribus particulières, ou de toutes ensemble selon les besoins publics ; Persuasions égales chez l'un et l'autre peuple que Dieu leur avait accordé une protection particulière en faveur de leurs Pères, en conséquence de laquelle ils croyaient que l'Être suprême soutenait leurs Gouvernements, les protégeait contre leurs ennemis, et que, dans les cas singuliers, il les conduisait par le ministère des Prophètes, soit en les rappelant à la véritable connaissance de Dieu ; soit en renversant l'ordre naturel des choses par des miracles qui leur procuraient des victoires inopinées, et d'autres avantages prodigieux, contre leurs ennemis. <sup>374</sup>

---

<sup>370</sup> M. G. Badir, *op.cit.*, p. 56.

<sup>371</sup> *Idem*

<sup>372</sup> L'ouvrage sera publié à titre posthume car l'auteur est décédé huit ans auparavant (1722)

<sup>373</sup> M.G. Badir, *op.cit.*, p. 60.

<sup>374</sup> M.G. Badir, *op.cit.*, pp. 60-61.

Boulainvilliers estime que la ressemblance entre les Arabes et les Hébreux va encore plus loin, puisqu'elle apparaît également dans le traitement réservé leurs ennemis :

Ils voulaient conquérir, assujettir, et persuader. Ils regardaient cette dernière fin comme une conséquence des deux autres, et pour exécuter les deux premières ils ne connaissaient que la violence et la terreur.<sup>375</sup>

Cependant, loin de vouloir justifier cette cruauté, l'auteur relève toutefois qu'elle n'a rien de vile et qu'elle n'est en rien comparable à celle des chrétiens. Celle-ci se justifiait par des motifs nobles, spirituels et même religieux, tandis que celle des chrétiens d'Occident se montrait tout aussi cruels pour des motifs matériels.

En effet, à combien de barbarie, l'Ambition, l'Amour, la Jalousie, la Politique n'ont-elles point porté les hommes de nos Contrées septentrionales ? La Cruauté se joint même parmi nous à l'exercice de la justice : au lieu que les Arabes, accoutumés à considérer de sang-froid les objets et à ne ménager que rarement leurs vies, sacrifiaient sans scrupule et sans inquiétude celle d'autrui à des vues et à des desseins qu'ils imaginaient être ceux de Dieu lui-même. Mais ils ne joignaient à cette violence ni les sentiments d'une basse vengeance, ni l'appareil des supplices, ni les tortures, plus cruelles mille fois que la mort : choses, peut-être nécessaires pour l'exemple, mais qui indiquent, au moins de loin, un principe plus condamnable que la simple dureté de cœur.<sup>376</sup>

Si Boulainvilliers admet quelques similarités entre les Arabes et les Juifs, il considère que les Arabes comparativement au peuple de Moïse ont été « tout-à-fait supérieurs par les dons naturels et les avantages de l'humanité »<sup>377</sup> et qu'ils ont su développer les sciences les plus élevées, les arts et la littérature, car à la différence des Juifs, ils n'associaient pas Dieu à toutes leurs démarches :

Ils ont dans tous les temps cultivés les sciences les plus élevées et les plus dignement choisies ; ils y ont fait de grands progrès sans y être aidés par les découvertes des autres nations : la seule attention ayant produit chez eux ce que la longue expérience a procuré aux autres peuples.<sup>378</sup>

Il ajoute :

[...] ils ont orné leur langage des beautés les plus délicates et les plus finies de l'éloquence et de la poésie [...] ils les expriment soit en vers soit en prose, avec une précision, un choix de termes si exquis et une dignité dont jamais aucune nation n'approcha. De constitution robuste, ils ne sont pas sujets aux infirmités. La sobriété, le travail et le climat entretiennent leur santé. En conséquence de leur disposition de corps, leur Jugement est ordinairement sain, net, et exact.<sup>379</sup>

---

<sup>375</sup> M. G. Badir, *op.cit.*, p. 61.

<sup>376</sup> *Idem*

<sup>377</sup> M. G. Badir, *op.cit.*, p. 62.

<sup>378</sup> *Idem*

<sup>379</sup> *Ibid.*

Magdy Gabriel Badir fait d'ailleurs justement remarquer dans ses travaux que « c'est la première fois qu'un auteur intéressé aux Arabes, à leur religion, et à leur civilisation, s'est soucié de les comparer aux Hébreux, en insistant sur le fait que ces derniers leur étaient inférieurs en tout »<sup>380</sup>. Le motif du climat est bien présent chez Boulainvilliers non pas pour justifier la corruption ou le côté négateur des Arabes et de l'islam, mais plutôt pour soutenir au contraire que la géographie et le climat du désert participent au contraire à donner au peuple de Mahomet, les meilleures dispositions qu'il soit, tant d'un point de vue de l'esprit que du corps. Ces explications sont un préalable nécessaire pour mieux comprendre la position de Voltaire qui s'inscrira dans le sillage de Boulainvilliers, même si lui, à la différence de Boulainvilliers, se montrera beaucoup plus vindicatif à l'égard des Juifs, parfois injuste, à la limite de l'antisémitisme. Boulainvilliers exalte la sagesse et le caractère savant des Arabes ; il est fasciné par leur capacité à suivre leur Prophète (Mahomet) malgré l'absence de prodiges ou de miracles par ce dernier. Là où les chrétiens d'Occident évoquent les miracles de Moïse ou encore de Jésus-Christ, point de miracle chez les Arabes et ni dans l'islam. Boulainvilliers est d'autant plus fasciné par Mahomet qu'il encense son éloquence, estimant que si ce dernier est l'imposteur décrit depuis le Moyen-Âge jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, par Prideaux et les autres défenseurs du providentialisme :

[...] il a dû posséder d'ailleurs tant de qualités supérieures pour en imposer aux autres hommes, pour les entraîner dans ses sentiments, et pour les assujettir, que sa fraude a toujours eu les apparences d'une entière vérité, du moins par rapport à ceux qu'il a séduits.<sup>381</sup>

Ou encore :

J'avoue qu'il est difficile de penser sans étonnement à un tel pouvoir de l'éloquence humaine.<sup>382</sup>

Nous l'aurons aisément compris, Boulainvilliers réfute donc la thèse qui admet que Mahomet soit un imposteur et un vulgaire barbare. Au contraire, il l'admire et va jusqu'à prétendre qu'il aurait été meilleur homme et meilleur législateur qu'Alexandre et César, car ses mœurs étaient beaucoup plus simples et dépourvues de toutes considérations matérielles. Son seul projet aura été d'élever sa religion et son peuple à son plus haut niveau :

[...] il a moins connu l'intérêt, l'avarice, le luxe, et la prodigalité. Il n'a point non plus assujetti sa patrie : au contraire, il ne l'a voulu gouverner que pour la rendre maîtresse du monde.<sup>383</sup>

---

<sup>380</sup> M. G. Badir, *op.cit.*, p. 63.

<sup>381</sup> M. G. Badir, *op.cit.*, p. 64.

<sup>382</sup> *Idem*

<sup>383</sup> M. G. Badir, *op.cit.*, p. 67.

En somme, Boulainvilliers est reconnaissant envers le Prophète pour avoir remis Dieu à sa place, lui rendant par là son honneur en abolissant toutes les idées confuses et autres légendes adossées à la religion. Il se démarquera de ses prédécesseurs car il amorcera le changement de l'image que les Lumières apportent à l'islam, aux Turcs, aux Arabes, offrant une vision de l'islam dépouillée de toute controverse et de tout miracle. Toutefois, la période faisant craindre pour son intégrité physique à cause de ses louanges sur Mahomet, Boulainvilliers réitérera sa profession de foi dans le christianisme.

Je suis chrétien comme lui et j'en fais une profession aussi sincère.<sup>384</sup>

Analysons dès à présent la position de Voltaire par rapport aux mahométans, à l'islam et à son prophète.

### Section 31 – L'islam et Mahomet selon Voltaire

Bien que la figure du Prophète en conquérant et en législateur n'ait pas fait l'unanimité au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous avons dit et démontré que le XVIII<sup>e</sup> siècle a marqué un tournant important dans la réception européenne de l'islam et de son Prophète. Mahomet et sa religion ayant essentiellement servi de motif contre les exactions de l'Eglise catholique, intéressons-nous à la vision proposée par Voltaire à travers son *Essai sur les mœurs* dans lequel une place importante a été faite aux Arabes et à leurs mœurs. Pour comprendre la vision de Voltaire sur les Arabes et l'islam, il est essentiel de comprendre sa stratégie qui procède par comparaison avec les Juifs. Bien qu'il fût grandement inspiré par Boulainvilliers, Voltaire n'a pas hésité à critiquer la thèse de ce dernier :

Le comte de Boulainvilliers prétend que Dieu suscita Mahomet pour punir les chrétiens d'Orient qui souillaient la terre de leurs querelles de religion, qui poussaient le culte des images jusqu'à la plus honteuse idolâtrie, et qui adoraient réellement Marie, mère de Jésus, beaucoup plus qu'ils n'adoraient le Saint-Esprit, qui n'avait en effet aucun temple, quoiqu'il fût la troisième personne de la Trinité. Mais si Dieu voulait punir les chrétiens, il voulait donc punir aussi les Parsis, les sectateurs de Zoroastre, à qui l'histoire ne reproche en aucun temps aucun trouble civil excité par leur théologie ; Dieu voulait donc punir aussi les Sabéens : c'est lui supposer des vues partiales et particulières. Il paraît étrange d'imaginer que l'Être éternel et immuable change ses décrets généraux, qu'il s'abaisse à de petits desseins ; qu'il établisse le christianisme en Orient et en Afrique pour le détruire ; qu'il sacrifie, par une providence particulière, la religion annoncée par son fils à une religion fautive. Ou il a changé ses lois, ce qui serait une inconstance inconcevable dans l'Être suprême, ou l'abolition du christianisme dans ces climats était une suite infaillible des lois générales.<sup>385</sup>

---

<sup>384</sup> M. G. Badir, *op.cit.*, p. 65.

<sup>385</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (IX)*, éd. B. Bernad, J. Renwick, N. Cronk, J. Godden, OCV, vol.27 (Oxford, VF, 2016), p. 556.

Malgré cette sortie de Voltaire, il est probable qu'il avait compris la visée réelle de Boulainvilliers derrière ses éloges. Aussi, tout en s'en inspirant, il va se montrer plus pondérant au sujet des Arabes, de l'islam et de Mahomet. Voltaire va d'abord s'évertuer à discréditer la thèse de Bossuet qui considère la nation juive comme une des plus anciennes. S'étonnant même qu'aucun égyptien ou phénicien n'ait jamais mentionné Moïse <sup>386</sup> dans les anciens temps (Moïse et tout son peuple étant nés en Egypte) :

Est-il bien vrai qu'il y ait eu un Moïse ? Si un homme qui commandait à la nature entière eût existé chez les Egyptiens, de si prodigieux évènements n'auraient-ils pas fait la partie principale de l'histoire d'Egypte ? Sanchoniaton, Manéton, Mégastène, Hérodote n'en auraient-ils pas parlé ? Joseph l'historien a recueilli tous les témoignages possibles en faveur des Juifs ; il n'ose dire qu'aucun des auteurs qu'il cite, ait dit un seul mot des miracles de Moïse. Quoi ! le Nil aura été changé en sang ; un ange aura égorgé tous les premiers-nés dans l'Egypte ; la mer se sera ouverte, ses eaux auront été suspendues à droite et à gauche, et nul auteur n'en aura parlé ! et les nations auront oublié ces prodiges, et il n'y aura qu'un petit peuple d'esclaves barbares qui nous aura conté ces histoires des milliers d'années après l'évènement ?

Quel est donc ce Moïse inconnu à la terre entière jusqu'au temps où un Ptolomée eut, dit-on, la curiosité de faire traduire en grec les écrits des Juifs ? Il y avait un grand nombre de siècles que les fables orientales attribuaient à Bacchus tout ce que les Juifs ont dit de Moïse. <sup>387</sup>

Voltaire va soutenir sa thèse en indiquant que les Juifs n'ont possédé de capitale et de temples que très longtemps après celui de Tyr, mais aussi qu'ils furent méconnus des Grecs également pendant une longue période jusqu'à l'avènement d'Alexandre :

Les Grecs qui parurent les derniers de tant de peuples antiques, les éclipsèrent tous dans les arts. S'il faut venir aux Juifs, c'était, il faut l'avouer, un chétif peuple arabe, sans arts et sans science, caché dans un petit pays montueux et ignoré, comme Flavian Joseph l'avoue dans sa réponse à Appion. Ce peuple ne posséda une capitale, et n'eut un temple qu'environ dix-sept cents ans après que celui de Tyr avait été bâti ; il ne fut connu des Grecs que du temps d'Alexandre, devenu leur dominateur, et ne fut aperçu des Romains que pour être bientôt écrasé par eux dans la foule. <sup>388</sup>

À l'inverse, Voltaire n'hésite pas à soutenir l'ancienneté avérée des Arabes par rapport aux Juifs, aussi que ces derniers auraient abondamment puisé dans les us et coutumes des Arabes pour fonder les leurs.

N'est-il pas de la plus extrême vraisemblance que ce peuple si nouveau, si longtemps errant, si tard connu, établi si tard en Palestine, prit avec la langue phénicienne les fables phéniciennes, sur lesquelles il enchérit encore ainsi que font tous les imitateurs grossiers ? Un peuple si pauvre, si ignorant, si étranger dans tous les arts, pouvait-il faire autre chose que de copier ses voisins ? Ne sait-on pas que jusqu'au nom d'Adonai, d'Idaho, d'Eloi, ou Eloa, qui signifia Dieu chez la nation juive, tout était phénicien ? <sup>389</sup>

---

<sup>386</sup> L'intuition de Voltaire est juste : tous les théologiens, juifs ou chrétiens, s'accordent aujourd'hui sur la non-existence de Moïse, du moins à l'époque où la Bible le situe. Vous trouvez facilement une référence sur le sujet.

<sup>387</sup> Voltaire, « Moïse », *Dictionnaire Philosophique (II)*, op.cit., pp. 394-395.

<sup>388</sup> Voltaire, *Un chrétien contre six Juifs*, éd. G. Gargett, OCV, vol.79B (Oxford, VF, 2014), pp. 128-129.

<sup>389</sup> Voltaire, « Moïse », *Dictionnaire Philosophique (II)*, op.cit. p. 395.

Il existe d'ailleurs, beaucoup d'autres citations du même genre, notamment dans son *Essai sur les mœurs*. Dans ses recherches historiques sur les Arabes, et notamment dans *Philosophie de l'Histoire* en son article « de l'Arabie », Voltaire va également distinguer les origines géographiques mais aussi ethniques des Arabes en admettant d'un côté « l'Arabie Pétrée ou Déserte »<sup>390</sup> et de l'autre « l'Arabie Heureuse »<sup>391</sup>. Si les deux régions sont essentiellement recouvertes par le désert, Voltaire associe la première région citée aux Juifs qui y passèrent « quarante années »<sup>392</sup>, et la décrivant comme « un pays malheureux »<sup>393</sup> et « affreux »<sup>394</sup>, où vivrait « neuf à dix mille Arabes errants et voleurs »<sup>395</sup>. Voltaire suggère par-là que les « vrais » Arabes n'y sont donc pas originaires, sinon, pas les plus remarquables. Par conséquent, il ne s'agit donc pas là de la vraie Arabie. La seconde région évoquée, « l'Arabie Heureuse » associée aux vrais Arabes, est décrite comme le pays le plus agréable de la terre, « à l'abri de la rapacité des voleurs appelés conquérants jusqu'à Mahomet, ou plutôt elle fut la compagne de ses victoires. »<sup>396</sup> Un pays magnifique où « l'air y est parfumé, dans un été continuel, de l'odeur des plantes aromatiques que la nature y fait croître sans culture. Mille ruisseaux descendent des montagnes et entretiennent une fraîcheur perpétuelle, qui tempère l'ardeur du soleil sous des ombrages toujours verts »<sup>397</sup>, habité par les vrais Arabes qu'il faut se garder de confondre à ceux de l'Arabie Pétrée et Déserte. Pour Voltaire, les vrais Arabes sont un peuple « sans mélanges d'aucune autre nation, sans avoir jamais été ni conquis, ni conquérants »<sup>398</sup> et que par conséquent ils sont nécessairement moins disposés à être méchants et moins superstitieux que d'autres nations, puisque séparés du reste de monde par sa position géographique :

N'ayant jamais été ni asservis, ni mélangés, il est plus que probable qu'ils ont conservé leurs mœurs et leur langage ;<sup>399</sup>

Voltaire proclame les vertus des Arabes et de l'islam en ces termes :

On ne les avait jamais vus ni envahir le bien de leurs voisins, comme des bêtes carnassières affamées, ni égorger les faibles, en prétextant les ordres de la Divinité, ni faire leur cour au puissants, en les flattant par de faux oracles. Leurs superstitions ne furent ni absurdes ni barbares. On ne parle point d'eux dans nos histoires universelles fabriquées dans notre Occident.<sup>400</sup>

<sup>390</sup> Voltaire, *La Philosophie de l'histoire*, éd. J. H. Brumfitt, OCV, vol. 59 (Oxford, VF, 1969), p. 139.

<sup>391</sup> Voltaire, *La Philosophie de l'histoire*, op. cit., p. 140.

<sup>392</sup> *Idem*

<sup>393</sup> *Ibid.*

<sup>394</sup> *Ibid.*

<sup>395</sup> *Ibid.*

<sup>396</sup> Voltaire, *La Philosophie de l'histoire*, op. cit., p. 139.

<sup>397</sup> Voltaire, *La Philosophie de l'histoire*, op. cit., p. 140.

<sup>398</sup> Voltaire, *La Philosophie de l'histoire*, op. cit., p. 141.

<sup>399</sup> Voltaire, *Questions sur l'Encyclopédie (II)*, sous la dir. N. Cronk, C. Mervaud, OCV, vol. 38 (Oxford, VF, 2007), p. 542.

<sup>400</sup> Voltaire, *La Philosophie de l'histoire*, op. cit., p. 142.

La différenciation entre les Arabes du désert qu'il associe au peuple Juif, comme ayant toujours été des vagabonds, des voleurs et les vrais Arabes, ceux sans mélange (nous voyons ici l'idée de race pure et d'inégalité des races que l'on retrouvera chez Arthur de Gobineau au XIX<sup>e</sup> siècle) qui ont « toujours aimé les fables, la poésie et l'astronomie »<sup>401</sup> a fini de nous convaincre de sa vision des Arabes. Quand bien même, elle couvrirait un tout autre dessein. Dans son *Essai sur les mœurs*, Voltaire souligne que l'islam est un des faits historiques les plus considérables de l'humanité, et que Mahomet à travers les Mahométans fut le promoteur des transformations scientifiques, artistiques, religieuses, politiques et sociales qui ont changé la face de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe. Pour Voltaire, les connaissances et le mode de vie dans la civilisation arabe fut une inspiration pour les chrétiens d'Occident, qui selon lui n'ont rien inventé :

La chimie et la médecine étaient cultivées par les Arabes. La chimie, perfectionnée aujourd'hui par nous, ne nous fut connue que par eux. Nous leur devons de nouveaux remèdes, qu'on nomme les minoratifs, plus doux et plus salutaires que ceux qui étaient auparavant en usage dans l'école d'Hippocrate et de Galien. L'algèbre fut une de leurs inventions [...] Enfin, dès le second siècle de Mahomet, il fallut que les chrétiens d'Occident s'instruisent chez les musulmans. Une preuve infaillible de la supériorité d'une nation dans les arts de l'esprit, c'est la culture perfectionnée de la poésie. Je ne parle pas de cette poésie enflée et gigantesque, de ce ramas de lieux communs insipides sur le soleil, la lune et les étoiles, les montagnes et les mers : mais de cette poésie sage et hardie, telle qu'elle fleurit du temps d'Auguste, telle qu'on l'a vue renaître sous Louis XIV.<sup>402</sup>

Voltaire l'historien admire la religion de Mahomet, car pour lui elle revêt dans une certaine mesure, une forme de pragmatisme. L'islam a également le mérite d'éliminer les superstitions, les mystères, l'idolâtrie et toute autre forme d'obscurantisme (Voltaire fait notamment allusion au catholicisme). Ainsi, parlant du peuple d'Israël, Voltaire rappelle que si « tout est miracle chez eux »<sup>403</sup>, l'islam se caractérise *a contrario* par son bien-fondé. Sa vision rejoint alors totalement celle de Boulainvilliers :

Mahomet leur enseigna à ne point rendre à la créature l'hommage qu'ils ne devaient qu'au créateur<sup>404</sup>

Pour Voltaire, le dessein de Mahomet fut de « rappeler les hommes autour de l'islam, à l'unité d'un Dieu, dogme qu'il s'imaginait être défigurée dans toutes les religions »<sup>405</sup>. L'islam selon Voltaire retourne aux sources en réformant le judaïsme et le christianisme, les purgeant des abus qui s'y sont introduits. C'est en cela, qu'elle illustre parfaitement les vertus de la vraie religion, s'appuyant sur le *Coran* :

---

<sup>401</sup> Voltaire, *Questions sur l'Encyclopédie (II)*, op.cit., p. 543.

<sup>402</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (II)*, sous la dir. B. Bernard, J. Renwick, N. Cronk, J. Godden, OCV, vol. 22 (Oxford, VF, 2009), pp. 145-146.

<sup>403</sup> Voltaire, *Des Juifs*, éd. M-H. Cotoni, OCV, vol. 45B (Oxford, VF, 2010), p. 114.

<sup>404</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (IX)*, éd. J. Renwick, OCV, vol. 27 (Oxford, VF, 2016), p.

<sup>405</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (II)*, op.cit., p. 123.

Dieu connaît et vous ne connaissez pas. Abraham n'était ni Juif ni chrétien, mais il était de la vraie religion. Son cœur était résigné à Dieu ; il n'était point du nombre des idolâtres. <sup>406</sup>

Sous un tout autre plan, législatif cette fois-ci, Voltaire considère Mahomet comme un réformateur du fait de l'introduction dans le Coran d'un ensemble d'ordonnances positives qui viennent affaiblir les excès des passions, le tout dans le respect de certaines coutumes déjà existantes. Ainsi Voltaire justifie l'interdiction de la consommation d'alcool et de porc chez les Arabes en évoquant des raisons de santé publique. A propos de la prohibition de l'alcool chez les mahométans, il avance que : « cette abstinence dont les musulmans se plaignent et se dispensent souvent dans les climats froids, fut ordonnée dans un climat brûlant, où le vin altérerait trop aisément la santé et la raison. » <sup>407</sup> D'ailleurs cette interdiction n'avait rien de nouveau car on pouvait déjà l'observer en Egypte, en Syrie ou encore en Inde auprès de ceux qui se consacraient au service de Dieu. Voltaire parle ainsi de cette privation comme d'une grande discipline, une « mortification. » <sup>408</sup> En ce qui concerne le porc :

Il en est de même de la défense de manger du porc, du sang et des bêtes mortes de maladies ; ce sont des préceptes de santé : le porc surtout est une nourriture très dangereuse dans ces climats, aussi bien que dans la Palestine, qui en est voisine. Quand le mahométisme s'est étendu dans les pays plus froids, l'abstinence a cessé d'être raisonnable, et n'a pas cessé de subsister. <sup>409</sup>

Nous l'avons dit précédemment, Voltaire oppose systématiquement les Juifs et les Arabes par leurs mœurs et croyances, pour témoigner de son admiration pour les vertus de l'islam. Nous observons donc qu'en plus des ordonnances faites pour des raisons sanitaires, nous observerons que ce dernier porte également en très grande estime l'aspect réformateur, le législateur et le monarque, la stature d'homme d'Etat de Mahomet :

On l'admire pour s'être fait, de marchand de chameaux, pontife, législateur, et monarque : pour avoir soumis l'Arabie, qui ne l'avait jamais été avant lui, pour avoir donné les premières secousses à l'empire romain d'Orient et à celui des Perses. Je l'admire encore pour avoir entretenu la paix dans sa maison parmi ses femmes. Il a changé la face d'une partie de l'Europe, de la moitié de l'Asie, de presque toute l'Afrique, et il s'en est bien peu fallu que sa religion n'ait subjugué l'univers. <sup>410</sup>

---

<sup>406</sup> *Idem*

<sup>407</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (II)*, *op.cit.*, p. 157. Lire également *Questions sur l'Encyclopédie (III)* vol. 39, p. 28. Voltaire évoque là aussi des raisons sanitaires.

<sup>408</sup> *Idem*

<sup>409</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (II)*, *op.cit.*, p. 158.

<sup>410</sup> Voltaire, *Mahomet*, éd. A. Gunny, C. Todd, OCV, vol. 20B (Oxford, VF, 2002), p. 334.

Et même si la thèse d'Ibn khaldûn<sup>411</sup> sur le principe de la solidarité humaine (*assabiyah* ou esprit de corps<sup>412</sup>) qui considère que Mahomet ne peut agir comme un roi puisque soumis lui-même à la loi divine, vient quelque peu modérer les propos de Voltaire qui voit en Mahomet un monarque éclairé, la pensée de ce dernier sur l'islam et ses préceptes est on ne peut plus claire :

Ses lois civiles sont bonnes<sup>413</sup>.

S'attaquant aussi aux préjugés de volupté et de sensualité de l'islam, préjugés qui étaient très répandus au XVIII<sup>e</sup> siècle, Voltaire a là aussi les mots justes :

Où est donc la sensualité qui ordonne l'abstinence du vin et des liqueurs dont nous faisons tant d'excès, qui prononce l'ordre indispensable de donner tous les ans aux pauvres deux et demi pour cent de son revenu, de jeûner avec la plus grande rigueur, de souffrir dans les premiers temps de la puberté une opération douloureuse, de faire au milieu des sables arides un pèlerinage qui est quelquefois de cinq cents lieues, et de prier Dieu cinq fois par jour, même en faisant la guerre ?<sup>414</sup>

Ou encore :

C'est un préjugé répandu parmi nous, que le mahométisme n'a fait de si grands progrès que parce qu'il favorise les inclinations voluptueuses. On ne fait pas réflexion que toutes les anciennes religions de l'Orient ont admis la pluralité des femmes. Mahomet réduisit à quatre le nombre illimité jusqu'alors. Il est dit que David avait dix-huit femmes, et Salomon trois cents avec sept cents concubines. Ces rois buvaient du vin avec leurs compagnes. C'était donc la religion juive qui était voluptueuse, et celle de Mahomet était sévère.<sup>415</sup>

En revanche, s'il contribue à changer l'image de l'islam et de Mahomet au XVIII<sup>e</sup> siècle en puisant par moments dans le Coran pour affirmer et démontrer les vertus de l'islam, cela ne l'empêche pas de se montrer dans le même temps très critique envers le même texte qu'il qualifie de « recueil de révélations ridicules et de prédications vagues et incohérentes. »<sup>416</sup> Relevant que « les contradictions, les absurdités, les anachronismes sont répandus en foule dans ce livre »<sup>417</sup>, Voltaire va également reprocher à Mahomet de s'être érigé en Prophète<sup>418</sup>. Ainsi le poncif de l'imposture que nous retrouvons déjà au XVII<sup>e</sup> siècle, et que nous avons observé

---

<sup>411</sup> I. Khaldûn, *The Muqaddimah. An intruction to history*, trad. Franz Rosenthal, New York, 1958

<sup>412</sup> Les Encyclopédies le définissent comme l'expression positive et active de l'attachement d'un groupe pour sa famille, sa tribu, son clan, sa nation. On retrouve cet attachement dans les groupes sociaux pour des valeurs, des intérêts communs à ce même groupe. On pourrait la traduire par le patriotisme ou le nationalisme.

<sup>413</sup> Voltaire, *Mahomet*, *op. cit.*, p. 338.

<sup>414</sup> Voltaire, « Arot et Marot », *Questions sur l'Encyclopédie (III)*, *op.cit.*, p. 34.

<sup>415</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (II)*, *op. cit.*, p. 148.

<sup>416</sup> Voltaire, *Questions sur l'Encyclopédie (II)*, *op. cit.*, p. 173.

<sup>417</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (II)*, *op.cit.*, p. 153.

<sup>418</sup> Voltaire y fait référence dans « De l'Alcoran et de la loi musulmane » (chapitre 7) de son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nation (II)*.

chez Humphrey Prideaux précédemment, réapparaît ici malgré les efforts qu'il déploie pourtant pour la réhabilitation de la figure de Mahomet et de sa religion. À ce sujet, il est intéressant de nous plonger dans *Le Traité des Trois Imposteurs*, édité et diffusé par le baron d'Holbach en 1768.<sup>419</sup> Étonnant d'audace et provocateur, le manuscrit connut un grand succès durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, bien que vendu de manière clandestine. L'auteur, visiblement familier de l'œuvre de Spinoza, défend la thèse athéiste selon laquelle toutes les religions sont des fables entretenues par des imposteurs, de mèche avec le pouvoir politique pour tyranniser le peuple. Véritable procès à charge contre les monothéismes, et niant l'existence de Dieu, l'auteur déclare que Moïse, Jésus-Christ et Mahomet sont des imposteurs qui tiennent l'Humanité dans l'ignorance. Lisons ce que nous dit précisément son auteur :

Quoiqu'il en soit de cette multitude de Divinités, ceux chez qui elles ont été adorées, et qu'on nomme païens, n'avaient point de système général de Religion. Chaque République, chaque Etat, chaque Ville et chaque particulier avait ses rites propres et pensait de la Divinité à la fantaisie. Mais il s'est élevé par la suite des législateurs plus fourbes que les premiers, qui ont employé des moyens plus étudiés et plus sûrs en donnant des lois, des cultes, des cérémonies propres à nourrir le fanatisme qu'ils voulaient établir.

Parmi un grand nombre, l'Asie en a vu naître trois qui se sont distingués tant par les lois et les cultes qu'ils ont institués, que par l'idée qu'ils ont donnée de la Divinité, et par la manière dont ils s'y sont pris pour faire recevoir cette idée et rendre leurs lois sacrées. Moïse fut le plus ancien. Jésus-Christ venu depuis, travailla sur son plan, et en conservant le fond de ces lois, il abolit le reste.

Mahomet qui a paru le dernier sur la scène, a pris dans une et dans l'autre Religion de quoi composer la sienne, et s'est ensuite déclaré l'ennemi de toutes les deux.<sup>420</sup>

Ce texte démontre qu'il exista un siècle avant l'Europe des Lumières, un puissant courant libertaire, celui-là même qui aboutit à la Révolution française. En tenant compte des attentats contre *Charlie Hebdo* en 2015, et de la période qui s'en est suivie, ravivant les conflits religieux en France, nous voyons alors dans le *Traité des trois imposteurs* une certaine modernité. Mais nous l'avons dit, Voltaire n'est aucunement athée, comme en témoignent l'article « Athée, athéisme » de son *Dictionnaire philosophique*. Voltaire qui s'est opposé au *Traité des trois imposteurs* en composant son *Epître à l'auteur du livre des trois imposteurs*, soutient la morale et l'ordre établi sur la croyance en une déité :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer<sup>421</sup>

Alors en tant qu'historien, Voltaire admire Mahomet, sa religion et ses mœurs, même si paradoxalement, le dramaturge pour des raisons pratiques, va utiliser des poncifs négatifs en le représentant sur la scène française comme un imposteur et un despote. Contradictoire Voltaire ?

---

<sup>419</sup> Les historiens estiment que ce texte existait déjà au XVII<sup>e</sup> siècle avant son édition par le baron d'Holbach

<sup>420</sup> P. T. d'Holbach, *Traité des trois imposteurs*, Amsterdam, 1776, pp. 34-35. [En ligne] consulté le 18 septembre 2021.

URL :[https://www.google.fr/books/edition/Trait%C3%A9\\_des\\_trois\\_Imposteurs/M\\_g8AAAAcAAJ?hl=fr&gbp v=1&printsec=frontcover](https://www.google.fr/books/edition/Trait%C3%A9_des_trois_Imposteurs/M_g8AAAAcAAJ?hl=fr&gbp v=1&printsec=frontcover)

<sup>421</sup> Voltaire, *Epître à l'auteur du livre des trois imposteurs*, éd. J. Vercruysee, OCV, 70A (VF, Oxford, 2016), p. 241.

nous verrons que non et qu'au contraire, cela participe d'une stratégie qui n'est pas sans rappeler celle de Pierre Bayle.

C'est avec *Le fanatisme ou Mahomet le Prophète* que Voltaire aborde pour la première fois le sujet de l'islam et qu'il s'initie à son lexique. En avril 1741, et après plusieurs modifications, *Mahomet* fut représenté pour la première fois à Lille. Le succès de cette pièce fut tel que Voltaire, qui avait prévu de ne donner que deux représentations de la pièce en province avant Paris, en donna finalement quatre. Pour sa tragédie, Voltaire eut recours à des sources arabes, il puisa dans l'histoire de Mahomet et son choix se porta sur la reddition de la Mecque et l'établissement officiel d'une nouvelle religion. Toutefois il fit preuve de beaucoup d'imagination en remaniant l'histoire et en altérant la personnalité historique de Mahomet selon ses besoins dramatiques. Les travaux sur lesquels nous nous sommes appuyés, notamment ceux de Magdy Badir et de Djavâd Hadidi <sup>422</sup>, en plus des manuscrits de Voltaire lui-même, attestent de l'érudition coranique de ce dernier sur le sujet puisqu'il « connaissait l'œuvre de Abu'l-Fida, un historien arabe qui a consacré de nombreux chapitres sur la vie de Mahomet dans *Al Mukhtasar fi Akhbar al-Bashar* <sup>423</sup> ». Badir affirme que Voltaire possédait les chapitres consacrés à la vie du Prophète sous ses traductions en latin *De vita & rebus gestis Mohammedicis* par Jean Gagnier (Oxford, 1723) et en français *Vie de Mahomet* (Amsterdam, 1732). Pour les besoins du moment donc, Voltaire « introduira dans sa tragédie un ensemble de circonstances, d'obstacles et de périls dont le but sera de tenir les spectateurs en haleine et d'exciter la pitié et la terreur. Comme son dessein était de peindre le fanatisme, il devait créer un caractère qui s'opposerait à tout prix à l'établissement de l'Islam, et qui serait éventuellement un martyr du fanatisme et de l'intolérance religieuse. [...] Dans cette première métamorphose, le Mahomet de Voltaire devenait fourbe, ingénieux, un vrai prince de Machiavel, un cousin de César Borgia, duc de Valentinois, et sans grand-chose de commun avec le vrai Mahomet <sup>424</sup> ». Nous savons donc que si Voltaire a modifié le caractère historique de Mahomet, c'est uniquement pour les besoins de sa pièce comme en atteste sa correspondance :

Je sais que Mahomet n'a pas tramé précisément l'espèce de trahison qui fait le sujet de cette tragédie, L'histoire dit seulement qu'il enleva la femme de Séide, l'un de ses disciples, et qu'il persécuta Abusoftan, que je nomme Zopire. Mais quiconque fait la guerre à son pays, et ose la faire au nom de dieu, n'est-il pas capable de tout ? Je n'ai pas prétendu seulement mettre une action vraie sur la scène mais des mœurs vraies, faire penser les hommes comme ils pensent dans les circonstances où ils se trouvent, et représente enfin ce que la fourberie peut inventer de plus atroce, et ce que le fanatisme peut exécuter de plus horrible : Mahomet n'est ici autre chose que Tartuffe les armes à la main. <sup>425</sup>

Les sentiments qui y sont exprimés sont à l'opposé de ce que Voltaire pense réellement de l'islam et de son prophète. En héritier de Pierre Bayle et de Boulainvilliers dont il a su tirer parti, si Voltaire pense Mahomet en conquérant avec tout ce que cela implique comme exactions, Voltaire le considère aussi comme un génie politique, le comparant à Machiavel.

---

<sup>422</sup> D. Hadidi, *Voltaire et l'islam*, éd. Al bouraq, coll. « Etudes », Paris, 2012

<sup>423</sup> M. G. Badir, *op.cit.*, p. 127.

<sup>424</sup> M. G. Badir, *op.cit.*, pp.131-132.

<sup>425</sup> Best. D2386

C'est Mahomet le fanatique, le cruel, le fourbe, et à la honte des hommes le grand, qui devient de garçon marchand devient prophète, législateur et monarque.<sup>426</sup>

Si Voltaire altère la figure du prophète dans sa pièce, nous avons montré qu'il ne le hait pas, bien au contraire. Seul le fanatisme religieux est en détestation chez lui. Son *Essai sur les mœurs* est un ouvrage essentiel, car c'est par lui que nous lisons les sentiments de Voltaire à l'égard des peuples d'Orient, notamment les Arabes et leur civilisation, qui y occupent une grande place. Si de nombreux travaux dénoncent l'opposition systématique entre les Arabes et les Juifs chez Voltaire pour masquer son antisémitisme supposé, nous ne doutons pas que Voltaire ait malgré tout tenu les Arabes et l'islam en haute estime. Voltaire évoque ainsi la tolérance chez les Arabes à travers son personnage Omar, compagnon de Mahomet qui fut également un très grand conquérant, dans son *Essai sur les mœurs* :

Ce qui mérite la plus grande attention, c'est qu'il laissa aux Juifs et aux chrétiens, habitants de Jérusalem, une pleine liberté de conscience.<sup>427</sup>

Cet autre extrait abonde dans le même sens, mettant en exergue la clémence de Mahomet et de sa religion :

Le nouveau prophète donnait le choix à ceux qu'il voulait subjuguier, d'embrasser sa secte, ou de payer un tribut. Ce tribut était réglé par l'Alcoran à treize drachmes d'argent par an pour chaque chef de famille.<sup>428</sup>

Nous terminerons avec cet autre extrait, dans lequel Voltaire évoque les conquêtes musulmanes en Espagne :

Les vainqueurs n'abusèrent point du succès de leurs armes ; ils laissèrent aux vaincus leurs biens, leurs lois, leur culte, satisfaits d'un tribut et de l'honneur de commander [...] les Arabes étaient les conquérants les plus cléments de tous les conquérants de la terre...<sup>429</sup>

Nous retrouvons encore la vertu de tolérance que Voltaire attribue aux Arabes et à leur religion, dans sa tragédie *Zaïre*, en l'occurrence chez le personnage d'Orosmane :

Chrétien, je suis content de ton noble courage ;

---

<sup>426</sup> Best. D2221

<sup>427</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (II)*, op.cit., p. 135.

<sup>428</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (II)*, op.cit., p. 129.

<sup>429</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (II)* op.cit., p. 405.

Mais ton orgueil ici se serait-il flatté  
D'effacer Orosmane en générosité ?  
Reprends ta liberté, remporte tes richesses,  
A l'or de ces rançons joins mes justes largesses :  
Au lieu de dix chrétiens que je dus t'accorder,  
Je t'en peux donner cent ; tu les peux demander.<sup>430</sup>

En définitive, il nous est possible d'admettre qu'aux yeux de Voltaire, l'islam est une religion vertueuse. Comme une prémonition à l'époque que nous vivons et encore plus après les attentats de 2011 aux États-Unis et 2015 avec *Charlie Hebdo* en France, l'auteur nous met en garde contre les préjugés et les soi-disant historiens qui colportent des contre-vérités :

Le peu que je viens de dire, dément bien tout ce que nos historiens, nos déclamateurs et nos préjugés nous disent ; mais la vérité doit les combattre.

Bornons-nous toujours à cette vérité historique ; le législateur des musulmans, homme puissant et terrible, établit ses dogmes par son courage et par ses armes ; cependant, sa religion devint indulgente et tolérante.<sup>431</sup>

Sans être dans le déni, Voltaire nous dit que l'islam est également l'instrument dont Mahomet se sert pour réaliser son ambition politique, l'expansionnisme de sa religion. C'est d'ailleurs cette dernière appréciation de l'islam en tant que religion politique, que nous retrouvons dans les discours politiques de la droite et de l'extrême droite actuellement en France. Elles conçoivent l'islam uniquement à travers le prisme de l'asservissement, comme une religion politique en croisade contre les mœurs ayant cours dans les pays occidentaux et faisant fi donc, des vérités historiques énoncées par Voltaire. Citons ici quelques discours tenus par ces courants de pensée afin d'appuyer notre propos, notamment ce de Marine Le Pen :

C'est ma responsabilité de dire que la peur doit être surmontée et de dire que cet attentat doit au contraire libérer notre parole face au fondamentalisme islamique, ne pas se taire, et commencer par oser nommer ce qui s'est passé. Ne pas craindre de dire les mots : il s'agit d'un attentat terroriste commis au nom de l'islamisme radical.

Le temps du déni, de l'hypocrisie, n'est plus possible. Le refus absolu du fondamentalisme islamique doit être proclamé haut et fort par quiconque tient la vie et la liberté pour les valeurs les plus précieuses.<sup>432</sup>

Ou ces propos de Michel Onfray après les attentats contre *Charlie Hebdo* dans une émission de grande audience, à propos de l'islam. Se désolant qu'il n'y ait pas eu de mise en perspective de ce drame, ni d'explication politique ou géopolitique sur les raisons profondes de

---

<sup>430</sup> Voltaire, *Zaïre*, (Acte I, scène IV), éd. E. Jacobs, OCV, vol. 8 (Oxford, VF, 1988), pp. 443-444.

<sup>431</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (II)*, *op.cit.*, p. 159.

<sup>432</sup> « Déclaration de Marine Le Pen suite aux attentats de Charlie Hebdo », publié le 7 janvier 2015 [En ligne], consulté le 23 octobre 2020. URL : [https://www.youtube.com/watch?v=RwbS\\_6GR7U4](https://www.youtube.com/watch?v=RwbS_6GR7U4)

cet attentat, il exprime son agacement face à l'affirmation qui voulait que cet attentat n'eût rien avoir avec l'islam.

C'est un sujet sur lequel on ne peut pas s'exprimer l'islam. Quand on nous dit que c'est une religion de paix de tolérance et d'amour, je me dis mais où trouvez-vous la paix, la tolérance et l'amour ? Alors entendons-nous bien, je parle de l'islam, je ne parle pas des musulmans. Ce n'est pas exactement la même chose. Il y a un texte, il y a un corpus, il existe avec des sourates, des sourates qui sont on le sait clairement misogyne, phalocrates, antisémites, homophobes, elles existent [...] <sup>433</sup>

Nous reviendrons dans un prochain chapitre sur la vision de l'islam par les politiques français, qui convoquent tous ou presque l'esprit des Lumières pour exprimer leur point de vue sur le sujet.

---

<sup>433</sup> « Michel Onfray, Charlie Hebdo, l'Islam et la France », On n'est pas couché, France 2 [En ligne], mis en ligne le 17 janvier 2015, consulté le 23 octobre 2020. URL : [https://www.youtube.com/watch?v=HVHqbm\\_RuIY&t=1831s](https://www.youtube.com/watch?v=HVHqbm_RuIY&t=1831s)

## Section 32 – La traduction et la transposition des textes de Voltaire en Egypte

Lors du séminaire *Lumières et Révolution française*, organisé par le Centre d'Etudes Françaises qui s'est déroulé au Caire du 16 au 25 février 1989, Voltaire et sa présence en Egypte et plus largement dans le monde arabe ont été largement discutés. Le choix de Voltaire – et de Rousseau – parmi toutes les figures du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous apprend Jacques Domenech<sup>434</sup>, résulte du fait qu'il fut et demeure pour une large part en Egypte l'un des écrivains des Lumières les plus lus, les plus étudiés et traduits. Voltaire appartient à la catégorie de ceux dont l'influence s'est révélée déterminante, dans les milieux universitaires comme politiques. L'intérêt que l'Egypte témoigne à Voltaire remonte à une date très ancienne.

Ainsi, la présence de Voltaire dans la culture arabo-musulmane ne se limite pas en Egypte à une présence factuelle et passagère. Pour l'anecdote, Voltaire ne s'est jamais rendu en Egypte de son vivant. Elle est plutôt une présence eidétique, intellectuelle et philosophique. Voltaire est présent en Egypte depuis le XIX<sup>e</sup> siècle à travers la traduction de ses œuvres et la transposition de ses idées. Hassan Hanafi, de l'Université du Caire, affirme que Voltaire tout comme Rousseau apparaissent dans les trois courants principaux de la pensée arabe moderne, à savoir la Réforme religieuse, le libéralisme socio-politique et le scientisme séculaire<sup>435</sup>. Il y a donc un transfert culturel de Voltaire en Egypte (Voltaire est transposé à la culture égyptienne, entre arabe et islam). Cette lecture du philosophe à travers le canon d'une esthétique arabo-musulmane nous laisse entrevoir des perspectives originales. Il ne s'agit plus du Voltaire historique mais bien du philosophe habitué aux réalités, aux attentes sinon aux exigences locales. Voltaire est donc perpétuellement convoqué pour les besoins de l'histoire. S'il est vrai que l'Egypte témoigne d'un intérêt pour Voltaire depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est en partie dû aux nombreuses traductions et transpositions des textes de l'auteur. Notamment la traduction du *Dictionnaire philosophique* par Al Tahtawi et de l'*Histoire de Charles XII* sous un titre arabisé<sup>436</sup>. Son expérience de la culture française, après un séjour à Paris qui dura cinq ans, lui a inspiré une réflexion sur l'évolution de la civilisation arabo-musulmane vers un modèle moderne, inspiré de l'Occident. C'est en ce sens qu'il publiera un ouvrage sur le devenir de la civilisation islamique en 1834 et qui paraîtra en 1988 sous le titre *L'Or de Paris*. Ce texte pose le débat qui sera repris par les réformateurs de la renaissance intellectuelle musulmane (la *Nahda*). Il est question d'un récit de voyage dans lequel il décrit la vie en France, ses mœurs, ses institutions et ses lois. Le regard est celui d'un personnage fasciné par la civilisation européenne, et dont l'objectif est d'en ressortir les éléments d'une modernisation compatible avec l'islam en Egypte. Dans un premier temps et afin que s'accomplisse la renaissance arabo-musulmane en Egypte, les textes des auteurs des Lumières et de Voltaire en l'occurrence, ne sont pas lus, ni assimilés aux réalités locales, car « le but n'était pas de développer les sociétés arabo-musulmanes en leur donnant Voltaire et Rousseau en exemple, mais de propager la culture française dans le monde arabe. »<sup>437</sup> La traduction dès lors joue un rôle d'euphémisation

---

<sup>434</sup> J. Domenech, *Actes du colloque La réception de Voltaire et Rousseau en Egypte*, Caire, Centre d'Etudes Françaises et le Département de Traduction et d'Interprétation, Service culturel de l'Ambassade de France au Caire, 26-28 février 1990, p. 5.

<sup>435</sup> H. Hanafi, « Voltaire et Rousseau en Egypte », *Actes du colloque La réception de Voltaire et Rousseau en Egypte*, op.cit., p. 15.

<sup>436</sup> *L'Histoire de Charles XII* s'intitule *Matâli' shumûs al-siyar fi waqâ' i Karlus al-thâni 'ashar* en arabe.

<sup>437</sup> R. Al-Tahtawi, *L'Or de Paris*, trad. Anouar Louca, Paris, Actes Sud, coll. « La bibliothèque arabe », 1988, p. 19.

et ne participe en rien au développement sociale et politique de l’Égypte, du moins pas dans un premier temps. Les titres arabes, nous dit Hassan Hanafi dans son article, ont été formulés selon la coutume rythmique des ouvrages arabes anciens afin de faciliter sa vulgarisation chez le public arabe. Il n’est dès lors plus question de traduire un texte déterminé, mais bien la pensée de ce texte, la traduction de toute une vision, de tout un pan culturel. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il est notable de signaler que *Méropé*, *Œdipe* et *La Mort de César* furent traduites ou arabisées. *Méropé*, tragédie de Voltaire fut traduite par Mohamed Effat : « Elle fut jouée en janvier 1889, à Mansourah par une troupe d’amateurs qui s’appelait « *Rawdat el adab* » (Le jardin des Lettres). Bien qu’il fût conscient de la différence de la différence d’esprit entre la poésie en langue française et celle en arabe, il tint à traduire littéralement la pièce en vers : aucun écart du sens, aucun trait ni ajouté ni enlevé, rien qui ne pût porter atteinte à la structure de l’œuvre ; « ouvrage unique, sans précédent », souligne-t-il, non sans fierté, dans l’avant-propos [...] Rappelons qu’en 1909, ce juge, mis à la retraite, procéda à une nouvelle édition, remaniée, de *Méropé*. »<sup>438</sup> Toujours en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle et début XX<sup>e</sup>, Voltaire a également droit à une transposition arabisée de sa pièce de théâtre *Œdipe* par Naguib El Haddad et qui fut joué en 1900 à Alexandrie. La représentation de cette pièce inspirée d’une légende grecque de la tragédie de Sophocle, et par conséquent sujette à de nombreuses difficultés de traduction, fut l’objet d’une étude détaillée par Elias Dib<sup>439</sup> et publiée dans le journal *El Rakib (Le Censeur)*. Cette étude importante avait pour but l’initiation du public à la mythologie antique. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu’au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les tragédies de Voltaire bénéficièrent ainsi de l’engouement des Égyptiens pour le théâtre.

Parmi les œuvres de Voltaire - en dehors des pièces de théâtre - traduites et transposées au modèle social égyptien, Aziza Saïd dans son étude évoque une première version arabisée de *Zadig* par Mohamed Sadek Rostom en 1922, qui par précaution ne voulant pas heurter les mœurs égyptiennes, arabisa onze chapitres du conte philosophique et remplaça le douzième par *Le Blanc et le Noir* de Voltaire. Toujours selon cette étude, en 1946 c’est au tour de *Candide* d’être arabisé par Lotfi Fam. Le célèbre conte de Voltaire parut dans la revue littéraire dirigée par Taha Hussein, *El Kateb el misri*, qui signifie l’écrivain Égyptien en français. Et là encore, le texte fut purgé de tous les passages jugés obscènes pour ne pas heurter le public égyptien. En 1952, une deuxième traduction de *Zadig* est procurée par Taha Hussein : une transposition d’inspiration orientale qui remporta un franc succès auprès de lecteurs familiers des récits des *Mille et une nuits*. En 1955 et en 1959, sont arabisés respectivement *Candide* (à nouveau) et les *Lettres philosophiques* pour une meilleure connaissance de Voltaire et de son œuvre. La dernière transposition ou traduction d’un texte de Voltaire eut lieu en 1977, dans un ouvrage grand public : un recueil d’extraits tirés de plusieurs œuvres, « que Mohamed Ghallab avait traduits dans le cadre d’un vaste projet baptisé « Les Mille livres » ». <sup>440</sup>

### Section 33 – Voltaire et les courants de la pensée arabe contemporaine : les limites des Lumières

Selon Al-Afghani, le fondateur de la Réforme religieuse en islam, « Voltaire et Rousseau ont défendu la justice et leur courant de pensée – Les Lumières – a bien guidé les

<sup>438</sup> A. Saïd, « L’état actuel des études voltairiennes en Égypte », *Actes du colloque La réception de Voltaire et Rousseau en Égypte*, *op.cit.*, p. 24.

<sup>439</sup> *Idem*

<sup>440</sup> A. Saïd, « L’état actuel des études voltairiennes en Égypte », *op.cit.*, p. 25.

esprits »<sup>441</sup>. Toutefois selon Aziza Saïd, cela ne l'empêche pas d'adresser des critiques à l'égard de Voltaire dans sa *Réfutation des matérialistes*. Critique à l'encontre de sa théorie révolutionnaire bien qu'il accepte sa pratique révolutionnaire, nous dit Hassan Hanafi. « Il veut fonder la théorie révolutionnaire sur la religion, non contre la religion »<sup>442</sup>. Cependant, après le succès de la révolution des Jeunes Turcs en 1924, la Réforme religieuse s'est inscrite à contrecourant d'un modernisme inspiré de l'Occident, revendiquant un conservatisme dur. Et après le conflit opposant les Frères musulmans, nouveaux héritiers de la réforme, au pouvoir politique en place (avant et après 1952), Voltaire semble bien loin, dans l'esprit, d'une réforme religieuse « désirant tout détruire pour bâtir de nouveau »<sup>443</sup>. À une période plus récente, et s'inscrivant dans la mouvance pour la réforme religieuse telle que pensée par Voltaire, un auteur contemporain va s'illustrer : Ali Abd el Raziq. Ce dernier opte pour la voie du sécularisme et la distinction entre Religion et Etat. La thèse défendue par Ali Abd el Raziq<sup>444</sup> consiste à démontrer, en s'appuyant sur les textes fondateurs de la religion islamique et sur l'histoire de la civilisation islamique, que la séparation du spirituel et du temporel, de l'ordre religieux et de l'ordre politique n'est pas contraire à l'enseignement général de l'islam, bien au contraire. En d'autres termes, Abd el Raziq réfute l'existence d'un supposé modèle islamique de gouvernement basé sur le texte coranique. Nous retrouvons la présence modérée de Voltaire dans le libéralisme socio-politique, courant porté par Al-Tahtawi et son école, qui milite pour une transposition d'un modèle Occidental compatible avec l'islam en Egypte. Son expérience de la société française va lui inspirer une réflexion sur l'évolution de la civilisation musulmane et de sa rencontre avec la modernité occidentale. Avec *L'Or de Paris*, il évoque les avantages que tirerait la société égyptienne et musulmane à s'inspirer des mœurs mais également du système institutionnel et législatif français et occidental. Le libéralisme socio-politique milite pour l'essor de l'instruction publique en Egypte et l'instauration de la démocratie, là où Voltaire militait pour une instruction limitée et un despotisme éclairé.

Qasim Amin, autre acteur de premier plan au début du XX<sup>e</sup> siècle dans l'évolution de la pensée arabe en Egypte, va théoriser dans *La libération de la femme* (1899) et *La nouvelle Femme* (1900), une approche séculaire proche des Lumières, avec notamment un point d'orgue sur la question de la liberté de conscience : une vision moderne de la femme musulmane, à l'image de la femme européenne. « Avant ces deux ouvrages majeurs, il faut noter la publication en 1894 d'un texte intitulé *Les Egyptiens*, qui se veut une réponse à l'accusation d'« éternelle arriération » prononcée par le duc d'Harcourt dans un ouvrage intitulé *L'Egypte et les Egyptiens*. Il faut donc bien noter que le premier livre d'Amin est une réponse directe à un écrit français qui déprécie l'Egypte en niant toute possibilité de progrès en terre d'islam. Amin reconnaît une certaine « arriération » de la société à l'heure où il écrit, mais il nie que celle-ci soit éternelle, dans une argumentation fortement influencée par les paradigmes culturaliste et universaliste. »<sup>445</sup> Si le point de départ de ses réflexions est de comprendre comment expliquer le déclin des sociétés islamiques ? La réponse qu'il va apporter est toutefois originale pour l'époque. Amin envisage tout d'abord cette question dans une perspective darwiniste : « selon lui, le déclin de l'islam est tel que la communauté islamique est menacée de disparition, ne

<sup>441</sup> *Idem*

<sup>442</sup> H. Hanafi, « Voltaire et Rousseau en Egypte », *op.cit.*, p. 16.

<sup>443</sup> *Idem*

<sup>444</sup> « Les contours d'une théorie islamique de la séparation de la religion et de l'État », *Rives nord-méditerranéennes*, n°19, 2004 [En ligne] publié le 30 décembre 2008, consulté le 27 février 2020. URL : <https://journals.openedition.org/rives/171>

<sup>445</sup> *Idem*

pouvant survivre aux dites « lois » de la « sélection naturelle ». La décadence n'est alors pas à chercher dans l'environnement naturel, ni dans l'islam lui-même (puisque le déclin de l'islam est une conséquence de la décadence générale) »<sup>446</sup>. Pour lui, c'est le délitement des vertus sociales, l'ignorance et l'absence de force morale qui sont la source de ce déclin programmé. Par ignorance, il est alors question de l'ignorance des sciences modernes qui sont seules capables de conduire l'Homme vers le bonheur. Et c'est au sein de la famille que doit s'amorcer l'apprentissage des vertus sociales, avant une instruction par l'école. Il place ainsi, la femme au cœur de ce processus et c'est là le point tout à fait original de sa pensée et qui à notre sens, le rapproche des Lumières par sa volonté de dégager l'Homme (la femme en l'occurrence) de l'emprise religieuse pour son développement. Avec *La nouvelle Femme* par exemple, nous observons que l'argumentation de Qasim Amin évolue vers une perspective plus laïque, ce qui témoigne d'un renversement graduel d'un réformisme islamique vers la laïcité. Désormais, les références ne sont plus coraniques, elles s'inspirent de théories scientifiques modernes ainsi que la tradition philosophique inspirée des Platon, d'Hérodote, mais aussi de Darwin. Dès lors, les critères au regard desquels une société doit être jugée ne sont plus à rechercher dans les lois islamiques, mais dans les concepts de son époque, le XIX<sup>e</sup> siècle : la liberté, le progrès, la civilisation. Pour Qasim Amin, la liberté des femmes est le critère de la liberté politique. Alors, en procédant par une fiction narrative, genre traditionnel de la philosophie des Lumières, *La nouvelle Femme* retrace l'histoire de l'humanité. Par son approche qui le hisse au rang de féministe, Qasim Amin milite pour l'évolution de la civilisation par le progrès des sciences comme Voltaire un siècle avant lui, à la seule différence qu'il place explicitement la femme au cœur de ce projet.

Enfin, évoquons à présent le courant de pensée qui milite pour un scientisme séculaire, transposé du modèle occidental par des Syriens et des Libanais établis en Egypte vers la fin du XIX<sup>e</sup> début XX<sup>e</sup> siècle, considère la science comme le levier du progrès, une relation directe de l'Homme à la nature et de la société civile, considérant la religion comme relevant du cadre privé. Salama Musa, un des représentants contemporains du scientisme en Egypte et militant de la réforme linguistique de l'arabe en Egypte, a « fait sien le cri de Voltaire : « Ecrasez l'Infâme » »<sup>447</sup>. Dénonçant la persécution de ceux qui ne partagent pas une opinion établie comme vraie. Ce clivage de la société égyptienne par le biais politico-social et culturel, opposant un conservatisme religieux à une occidentalisation des mœurs, amorça au début du XX<sup>e</sup> siècle l'interruption du processus des Lumières en Egypte. Depuis lors, on assiste à une polarisation dans la culture nationale égyptienne entre d'un côté, une culture occidentale exogène et de l'autre, une culture islamique et endogène : *Les Ténèbres de l'Occident* de Mohammed Al-Ghazali, proche des Frères musulmans et opposant à la laïcité en Egypte face à *l'Oiseau d'Orient* de Tewfik Al-Hakim, pour qui l'Europe et l'Occident sont deux parties d'une même pomme. Nous constatons que si l'assimilation idéologique et culturelle sinon, une forme d'occidentalisation du modèle égyptien est présente dans les trois courants de pensée arabe contemporaine, le constat aujourd'hui est que malgré la traduction et la transposition de Voltaire et de l'idéologie des Lumières, la réalité du monde arabo-musulman et en particulier de l'Egypte n'a pas beaucoup changé. Ni sur le plan social avec notamment la question liée aux droits de l'Homme, ni sur le plan religieux. En effet, les droits de l'Homme sont bafoués en

<sup>446</sup> R. L., « Qasim Amin, un penseur féministe ? » [En ligne], mis en ligne le 15 octobre 2013, modifié le 02 mars 2018, consulté le 27 février 2020. URL : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Qasim-Amin-un-penseur-feministe.html>

<sup>447</sup> H. Hanafi, *op.cit.*, p. 18.

Egypte et la raison est encore très attachées aux « Saintes Ecritures »<sup>448</sup>. La question se pose dès lors de comprendre un tel échec. Serait-ce une insuffisance des Lumières elles-mêmes (limites internes) ou alors le caractère obstinément réfractaire de l’Egypte au changement que les Lumières appellent de leurs vœux (limites externes). L’analyse d’Hassan Hanafi nous en donne quelques éclairage :

La philosophie des Lumières a sans doute ses limites internes : limitation par les frontières de l’Europe d’abord et par la nation européenne, la France, l’Angleterre, l’Allemagne, etc. ensuite. Mais ses limitations externes sont dues à la difficulté pour l’Occident d’être un modèle de modernisation hors de ses frontières, chez les peuples d’Afrique et d’Asie. Chaque culture a son propre cours historique, son propre modèle de développement. Il n’y a pas un seul et unique modèle pour toutes les cultures et pour tous les peuples.

Avant de transplanter la philosophie des Lumières hors de ses frontières propres, une période critique est nécessaire chez les peuples d’Afrique et d’Asie pour se libérer de la tradition. La pensée négative précède la pensée positive. La destruction est une condition nécessaire à la construction. Une construction nouvelle sur les bases anciennes est une construction fragile. Elle succomberait au moindre tremblement de terre. L’enracinement de la liberté et de la justice exige d’abord le déracinement du despotisme et de l’injustice.

Un processus de reconstruction de la tradition ancienne est d’abord nécessaire avant la construction d’une tradition nouvelle. Le passage continu entre le passé et l’avenir sans cassure dans le temps présent garantit la transition sauve. Il est plus facile, avant de transplanter l’idée des droits de l’homme, de transformer les Droits divins déjà existants en droits de l’homme. Il est aussi facile de généraliser les droits du régnant, le seul homme, aux droits du citoyen, de tout homme. L’homme parfait existe dans le mysticisme et dans la théologie. Est-ce le Dieu unique ou l’homme ordinaire ? L’homme est le centre de jurisprudence non le texte.<sup>449</sup>

L’influence de Voltaire en Egypte va decrescendo et d’après Aziza Saïd de l’Université du Caire, Voltaire se limite désormais à certains départements universitaires, où il s’agit dorénavant de traiter que de questions d’ordres techniques<sup>450</sup>. Voltaire aujourd’hui en Egypte est peu connu voire mal connu, lui qui était pourtant admiré au tout début du XIXe siècle. Cela a conduit Dar el Maaref, maison d’édition importante en Egypte, à publier *Candide* en 1955 et les *Lettres philosophiques* en 1959. Deux ouvrages de Voltaire traduits par le libanais Adel Zeitar. L’image de Voltaire ne s’en précisa pas pour autant, une partie de la société égyptienne et sa classe politique, repliée sur elle-même, se détourne de l’Occident et privilégie désormais un panarabisme et des relations avec les pays de l’Est. Plus rien de Voltaire ou presque, n’a survécu en Egypte, sauf des citations sporadiques et une commémoration peu remarquée lors du bicentenaire de la mort du philosophe des Lumières. Le milieu universitaire semble à présent faire office de dernier rempart. « Dans ce milieu, le public de Voltaire est très réduit, les chercheurs peu nombreux et pourtant séparés, les travaux rarement publiés, ce qui restreint encore plus la communication et les échanges. »<sup>451</sup> Et même s’il y a aujourd’hui en Egypte, deux centres d’études qui témoignent un intérêt à Voltaire : le département de Français des Universités du Caire et d’El Azhar, avec pour le compte de l’Université du Caire, des thèses de doctorat de Hana Fahmy sur *Le Personnage du philosophe dans la littérature française de*

---

<sup>448</sup> Voltaire ironise beaucoup sur la sacralité des textes religieux.

<sup>449</sup> H. Hanafi, *op. cit.*, p. 20.

<sup>450</sup> A. Saïd, *op. cit.*, p. 23.

<sup>451</sup> A. Saïd, *op. cit.* p. 26.

*Zadig à Figaro*<sup>452</sup>, de Aziza Saïd sur les *Formes et signification du conte philosophique de Voltaire*<sup>453</sup>, et en ce qui concerne l'Université d'El Azhar, la thèse d'Akram El Sissi intitulé : *La langue de Voltaire dans ses contes*<sup>454</sup>, la non-publication de ces travaux de recherches pose ici un problème au sein de la communauté scientifique, celui de la non-visibilité des travaux sur Voltaire dans l'espace francophone arabo-musulman et par conséquent de Voltaire lui-même. Toutefois, nonobstant cette problématique de la non-visibilité des travaux sur Voltaire en Egypte, Aziza Saïd relève tout de même deux recherches récentes, entreprises à l'Université du Caire. La première est celle de Laila Enan : *Mahomet ou le triple mensonge de M. de Voltaire*, véritable missive à l'encontre de Voltaire : « Or, il est notoire que Mohammad n'eut qu'un enfant mâle, mort en bas âge... et ceci n'est qu'un exemple pris parmi les inventions absurdes qui tissent la trame du récit. Elles proviennent toutes de l'imagination trop fertile de l'auteur : Voltaire était bien mal venu d'attribuer ces « contes » inouïs à la mémoire d'un homme dont la vie historique n'était que trop connue, même en ce temps. »<sup>455</sup> La seconde est la sienne, intitulée *L'Orient historique de Voltaire*<sup>456</sup> et où il est question de « suivre l'image de l'Orient telle qu'elle a évolué devant les yeux de Voltaire : d'abord élève curieux au collège Louis-Le-Grand, puis disciple de Bayle et enfin historien, auteur de *l'Histoire de Charles XII* et de *l'Essai sur les mœurs*. »<sup>457</sup>

La disparition du Patriarcat du monde arabe, semble être liée à une atmosphère peu propice à son idéologie. Les combats de Voltaire contre la religion, et les idées qu'ils proposaient ne font quasiment pas écho dans un pays dans lequel l'islam est profondément ancrée et encore plus, après la défaite lors de la guerre des six jours<sup>458</sup>. Ce lien est renforcé par la crise économique récente, dès lors des voix s'élèvent pour « revendiquer l'application intégrale de la législation islamique, plus équitable et plus humaine que les lois importées de l'Occident. »<sup>459</sup> Les idées de Voltaire n'ont pas toutes été valables au XX<sup>e</sup> siècle en Egypte et, elles le sont encore moins aujourd'hui : le concept même d'un despotisme éclairé est désuet. Cependant, résiste cette idée, cette aspiration de tous les temps de la liberté qui se heurte à un pouvoir politique en place qui éteint toutes les revendications de liberté(s) individuelle(s). Il nous semble alors apparaître une forme de nostalgie d'un temps passé, de la part d'une partie du milieu scientifique égyptien et d'une partie de la population. Nostalgie de ce temps où les intellectuels et le public nombreux, pouvaient interagir librement, sur toutes les questions liées aux nombreux courants de pensées littéraires ayant cours en Egypte. De ce temps où Al Tahtawi et son école adaptaient le *Dictionnaire philosophique* et *l'Histoire de Charles XII* afin de vulgariser sans écueils, les Lumières dans la société égyptienne. Aujourd'hui, la plupart des recherches sur Voltaire en Egypte sont trop techniques et finissent par conséquent par « trainer

<sup>452</sup> Thèse de doctorat soutenue en 1972 et non publiée

<sup>453</sup> Thèse de doctorat soutenue en 1981 et non publiée

<sup>454</sup> Thèse de doctorat soutenue en 1988 et non publiée

<sup>455</sup> L. Enan, « « Mahomet » ou le triple mensonge de M. de Voltaire », *La réception de Voltaire et de Rousseau en Egypte*, *op.cit.*, p. 111.

<sup>456</sup> A. Saïd, « L'Orient historique de Voltaire », *La Fuite en Egypte, Supplément aux voyages européens en Orient*, Le Caire, CEDEJ, 1989, pp. 75-91.

<sup>457</sup> A. Saïd, « L'état actuel des études voltairiennes en Egypte », *Actes du colloque La réception de Voltaire et Rousseau en Egypte*, *op.cit.*, p. 28.

<sup>458</sup> « Guerre de six jours », consulté le 27 février 2020 [En ligne], URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/guerre-de-six-jours/>

<sup>459</sup> A. Saïd, « L'état actuel des études voltairiennes en Egypte », *op.cit.*, p. 28.

sur les rayons des bibliothèques »<sup>460</sup>, assurant une présence très limitée sinon invisible du Patriarce de Ferney.

---

<sup>460</sup> A. Saïd, *Actes du colloque La réception de Voltaire et Rousseau en Egypte*, *op.cit.*, p. 29.

Nous proposons d'étudier le cas d'un auteur contemporain qui mérite d'être considéré comme un héritier de Voltaire et de sa pensée. Boualem Sansal, écrivain algérien, opposant de longue date au régime d'Abdelaziz Bouteflika, a su gagner par ses livres une audience internationale et s'imposer comme un des principaux représentants de la littérature francophone nord-africaine. Sansal qui fait référence avec une telle évidence et avec tant de force et de gravité à l'état actuel de la société, que son texte se donnerait à lire comme explication d'un état de société, apparaissant ainsi comme un plaidoyer contre le fanatisme religieux, un document salvateur, là où il est avant tout fiction. « Écrasez l'Infâme » ou « écr. l'inf », la célèbre formule antireligieuse de Voltaire que lui-même compare au *Deleatur Carthago* de Caton <sup>461</sup>, a conclu quasiment toutes ses lettres à Damilaville entre 1762 à 1768 et plus particulièrement durant toute l'affaire Calas. D'ailleurs le mot « infâme » n'apparaît qu'une seule fois dans le roman de Sansal et, comble de l'ironie, il ne désigne pas le fanatisme. Il est utilisé comme adjectif qualificatif pour désigner un « lanceur d'alerte ».

Mais avant d'avancer dans notre propos, c'est l'occasion ici de rappeler les origines de « l'Infâme » au sens Voltairien du terme en nous référant à René Pomeau : « L'infâme : le substantif, du genre féminin, pour désigner une forme abominable de la religion, et qui est devenu inséparable du nom de Voltaire. « Mot de Voltaire », note le *Dictionnaire Robert*. Fut-il inventé par lui ? On peut en douter. Ses premières occurrences se lisent sous la plume, non pas de l'homme de Ferney, mais de Frédéric II. Le 2 mai 1759, le roi de Prusse exhorte d'Argens : « Allons, allons, une bonne brochure contre l'Infâme ; cela sera bon. » Quelques jours plus tard, le même Frédéric parle de l'Infâme à Voltaire, mais pour nier que celui-ci s'engage à fond dans le combat contre le monstre : « Vous caressez encore l'Infâme d'une main, et l'égratignerez de l'autre, vous la traiterez comme vous en usez envers moi et envers tout le monde. »<sup>462</sup> Pomeau ajoute : tous deux sont des anciens des soupers de Postdam. On peut supposer que le mot a jailli à la table royale, dans l'une de ces séances animées où l'on projetait de lancer un dictionnaire bien plus virulent que l'*Encyclopédie*, contre, précisément, l'Infâme <sup>463</sup>. Et même si Voltaire n'a jamais défini clairement ce que désignait « l'Infâme », absent de ses œuvres alphabétiques (*Le Dictionnaire philosophique et les Questions sur l'Encyclopédie*), il nous apparaît clairement après lecture attentive de ses œuvres antérieures, le sens derrière cette appellation. L'infâme ne désignerait donc pas uniquement le christianisme, mais bien un ensemble d'acteurs et de croyances. L'Infâme, ce sont les massacres au nom de la religion, les jésuites, les jansénistes, les moines, la superstition, le fanatisme, les querelles théologiques, les convulsionnaires, l'Inquisition, l'intolérance fondée sur l'orthodoxie et l'absolu des dogmes qui, reposent eux-mêmes sur des fables dont fourmillent les Saintes Ecritures. Toutefois, l'Infâme restera pendant longtemps un mot de coterie puisque ne visant nullement la « populace »<sup>464</sup>, mais plutôt une certaine élite :

---

<sup>461</sup> Best. D7499

<sup>462</sup> R. Pomeau, *Écraser l'Infâme*, Oxford, VF/Taylor Institution, coll. « Voltaire en son temps », n°4, 1994, p. 5.

<sup>463</sup> *Idem*

<sup>464</sup> Le mot est couramment employé par Voltaire pour désigner les gens issus de la classe populaire. Il l'utilisera pour désigner les persécuteurs de Jean Calas dans le *Traité sur la Tolérance*.

« Extirper l'Infâme, oui, mais chez les « honnêtes gens » : « laissons-la aux sots »,<sup>465</sup>

Réunissant toutes les thématiques associées à Voltaire et susmentionnées, *2084 : la fin du monde*<sup>466</sup> de Boualem Sansal est un roman contre la dictature du dogme religieux, dressant un sombre tableau d'un système qui noue étroitement religion et politique. Au-delà de la critique de l'Algérie contemporaine, il interpelle le lecteur sur les dangers de l'intégrisme religieux et sur l'emprise des croyances, qui gagnent du terrain au détriment de la démocratie et des libertés publiques et individuelles. La dénonciation porte sur le caractère invasif du religieux dans la société et dans l'existence de chacun. Il est question de montrer comment, tout le long, le texte du roman « cite » les idées communes à Voltaire. Si la postérité d'un écrit littéraire appartient à cet horizon de discours qui détermine les lectures possibles de cet écrit, alors le *Traité sur la tolérance* de Voltaire a engendré un effet historique singulier dans la mesure où *2084 : la fin du monde*, venu longtemps après les textes de Voltaire reçoit la révélation de ce que Voltaire combattait en son temps. C'est ainsi que *2084* pourrait se lire à la fois en fonction d'une thématique littéraire propre au XVIII<sup>e</sup> siècle mais également sous un horizon d'attente contemporain. C'est le roman d'une nation tirée vers une aliénation tragique ; c'est celui d'un personnage-type (Ati), un croyant dévoué ou cet énième prisonnier du fanatisme religieux qui se révélera tout au long d'un parcours initiatique - tel Candide, le personnage de Voltaire-, à la liberté. Ce texte de Sansal est ainsi parcouru par un projet démocratique, entre liberté de conscience et tolérance qui, toute proportion gardée, nous rappelle certains textes emblématiques de Voltaire. C'est donc en nous inspirant d'une stylistique Spitzérienne que nous procéderons à une analyse immanente du texte de Sansal, en nous positionnant dès l'abord au cœur du texte pour en définir les éléments dans leurs rapports réciproques. Ainsi nous éviterons d'avoir recours à des critères extérieurs empruntés à la biographie ou à l'histoire littéraire, évitant donc une interprétation subjective du texte de Sansal. *2084 : la fin du monde* admet ou appelle à une lecture attentive, qui nous renvoie directement au combat des Lumières contre l'intégrisme religieux. Notre étude s'efforcera alors de rendre l'œuvre à sa véritable fonction, pour en libérer le sens qui révélera par là même, toute l'actualité mais surtout la présence et la force des écrits mais également de l'ironie de Voltaire. En nous évoquant sur le fond mais également sur la forme *Candide* ou de *l'optimisme*, le *Traité sur la tolérance* et les *Questions de Zapata*, tous des textes de Voltaire, ce roman conçu dans un climat d'intégrisme religieux, de terrorisme et d'atteinte aux libertés humaines fondamentales, admet ou appelle plusieurs lectures que nous tâcherons de décrire et d'expliquer.

### Section 35 – La dénonciation du fanatisme religieux chez Boualem Sansal

Il s'agit dans cette section de répertorier des faits de style variés, privilégiant les plus représentatifs de la pensée de Voltaire du point de vue de leur nature et de leur fonction. Nous examinerons les éléments du discours littéraires se rapprochant du discours de Voltaire et pouvant attirer l'attention du lecteur sur la forme du message – ce que Roman Jakobson appelle

---

<sup>465</sup> Best. D8328

<sup>466</sup> B. Sansal, *2084 : la fin du monde*, Paris, Gallimard, 2015

la fonction poétique- suggérant l'existence de l'intention de l'auteur. Par cette approche stylistique du roman de Sansal, nous souscrivons aux propos de Jean Starobinski :

[...] la stylistique doit combler l'intervalle séparant l'histoire littéraire et la linguistique, et mettre ainsi une science générale des significations au service de ce système signifiant particulier qu'est l'œuvre littéraire.<sup>467</sup>

Les points de contact entre Sansal et Voltaire sont nombreux, notons pour commencer l'épigraphe du roman de Sansal :

La religion fait peut-être aimer Dieu mais rien n'est plus fort qu'elle pour faire détester l'homme et haïr l'humanité<sup>468</sup>

Le passage susmentionné fait écho à celui de Voltaire dans son *Traité sur la tolérance* :

La religion forcée n'est plus religion : il faut persuader, et non contraindre. La religion ne se commande point<sup>469</sup>

Le recours à l'ironie par Sansal, en exposant de façon crue la croyance partagée en un contrôle du temps et de l'espace, des consciences et des pensées, met en exergue l'absurdité de la situation en Abistan et montre alors toute son efficacité :

[...] le présent est éternel, aujourd'hui est toujours là, le temps en entier tient dans la main de Yölah<sup>470</sup>, il sait les choses, il décide de leur signification et instruit qui il veut [...] L'affaire était ainsi, simple et compliquée, sans être absurde.<sup>471</sup>

L'oxymore doublé de l'antiphrase expose le dogme en laissant voir son envers, à savoir le doute salutaire et la pensée critique. Si le combat est analogue, les armes ont quelques ressemblances même si l'usage de l'ironie diffère quant au procédé et à l'effet produit. La satire des pratiques religieuses de l'Abistan fait signe vers l'islam, comme en témoigne cette référence à l'Aïd el-Kebir<sup>472</sup> :

---

<sup>467</sup> L. Spitzer, *Etudes de style*, préface de Jean Starobinski, Paris, Gallimard, 1970, p. 17.

<sup>468</sup> B. Sansal, *2084 : la fin du monde*, Paris, Gallimard, 2015, p. 9.

<sup>469</sup> Voltaire, *Traité sur la tolérance*, *op.cit.*, p. 135.

<sup>470</sup> Yölah chez Sansal fait référence à Allah (Dieu chez les Musulmans)

<sup>471</sup> B. Sansal, *op.cit.*, p. 25.

<sup>472</sup> L'Aïd el-Kebir ou la Grande Fête est la plus importante des fêtes islamiques. Elle est aussi communément appelée Tabaski.

Les flambées se voyaient de loin, l'air se chargeait de gras et la bonne odeur de viande braisée allait titiller tout ce qui dans un rayon de dix *chabirs* portait nez, groin, museau ou bec. C'était un peu l'orgie, interminable et vulgaire. Les mendiants qui accouraient en nuées électriques attirés par le fumet [...] qui les conduisaient à des comportements éloignés de la religion [...] <sup>473</sup>

Ou ici, une référence au Haaj <sup>474</sup>, ironisant sur la question du début et de la fin du pèlerinage :

Il ajoutait comme une menace voilée : « Le Grand Commandeur a exprimé sa conviction de voir enfin cesser les sempiternelles disputes des Grands *Mockbis* des provinces à propos des heures de début et de fin de la semaine sacrée du Siam. » Menace sans effet car le Livre d'Abi était lui-même très vague sur le sujet et imposait au demeurant l'observation visuelle de la lune, méthode par nature sujette à erreur, étant en plus dévolue à de vénérables *mockbis* aussi myopes à la lumière du jour que sourds à toute démonstration. On ne disait pas par là qu'ils étaient têtus comme des pierres, on se voulait respectueux, on donnait seulement à entendre que les pierres étaient plus raisonnables qu'eux <sup>475</sup>.

Nous comprenons que sous la plume de Sansal, les *mockbis* n'ont rien de vénérables bien au contraire. Pensée critique dirigée contre l'islam et le Coran – désigné par le *Gkabal* - et plus largement contre l'intégrisme religieux et la superstition – l'Infâme – à l'origine de nombreuses guerres, du terrorisme et de plusieurs actes de barbaries, Sansal va à plusieurs reprises fustiger le *Gkabal*. Voltaire bien avant Sansal, fustigeait déjà la religion et les saintes écritures, notamment la religion catholique. Je vous renvoie à *La Bible enfin expliquée* <sup>476</sup> Lesquels semblent partager l'idée commune selon laquelle les origines de la haine, de la superstition, du fanatisme et de l'intolérance religieuse trouvent naissance dans les « Saintes Ecritures ». Et *de facto* par leurs complexités, celles-ci permettent la manipulation de l'esprit des croyants. Et si la superstition est la fille très folle d'une mère très sage comme l'a écrit Voltaire pour décrire le lien « filial » entre religion et superstition, Sansal l'affirme avec force à travers la métaphore du *Gkabal*. Le procédé de Sansal semble s'inspirer de celui de Voltaire et de son *Mahomet*. Dans ce dernier, Voltaire attaque avec véhémence le christianisme et l'Eglise catholique sans jamais le mentionner. En procédant ainsi par métaphore, Sansal dénonce sans jamais se compromettre directement. Comparaison, métaphore, métonymie, ironie ou antiphrase : Sansal se révèle être un héritier vivant de Voltaire. En s'en prenant au *Gkabal*, Sansal dénonce donc l'intolérance religieuse mais également la violence qu'il véhicule à travers les châtiments corporels infligés en son nom. Cette critique de la religion à travers le prisme de la barbarie et de l'intolérance fait écho aux combats menés par Voltaire en son temps. Citons quelques extraits du texte de Sansal :

Va souvent au stade pour apprendre à châtier les traîtres et les mauvaises femmes, parmi eux se trouvent très certainement des adeptes de Balis le Renégat, prend plaisir à les châtier <sup>477</sup>

---

<sup>473</sup> B. Sansal, *op. cit.*, p. 26.

<sup>474</sup> Le Hajj est le pèlerinage que font les Musulmans dans les lieux saints de la Mecque, en Arabie Saoudite. Il constitue le cinquième pilier de l'islam et son calendrier est fixé en fonction de la position de la lune.

<sup>475</sup> B. Sansal, *op. cit.*, pp. 161-162.

<sup>476</sup> Voltaire, *La Bible enfin expliquée*, éd. B. E. Schwarzbach, OCV, 79A (I-II) (Oxford, VF, 2012)

<sup>477</sup> B. Sansal, *op. cit.*, pp. 107-108.

Ou encore :

Ce dont il se régala jadis – et dont il se flattait – l’écœurait aujourd’hui : espionner les voisins, houspiller le passant distrait, talocher les enfants, cravacher les femmes, s’agglutiner en foules compactes et sillonner le quartier pour donner en spectacle la ferveur populaire, assurer le service d’ordre des grandes cérémonies au stade et donner de la trique, prêter la main aux bourreaux volontaires lors des exécutions de peines <sup>478</sup>.

Enfin :

En clôture des festivités, on procéda à l’exécution de quelques milliers de prisonniers – du renégat, de la canaille, du fornicateur, des gens indignes. On vida les prisons et les camps et on organisa d’interminables défilés dans les rues pour que le peuple prenne sa part de l’holocauste. Le Grand Mockbi de la Grande Mockba de Qodsabad inaugura le saint carnage sous l’œil concupiscent des caméras en égorgeant de sa main un sinistre bandit, hirsute et dépenaillé, trouvé dans quelque asile de fortune. Le misérable avait la peau dure, le frêle vieillard dut s’y reprendre à dix fois avant d’atteindre la trachée <sup>479</sup>.

Avec un humour caustique, il ne fait plus guère de doute compte au rejet par Sansal de l’intégrisme islamique, dont il compare les conséquences à un génocide. Dans ces extraits de textes, la mention au stade où sont châtiés jusqu’à la mort les traîtres et les mauvaises femmes (en réalité y sont également envoyés toutes les personnes ayant une croyance ou une opinion différente de celles imposées par le *Gkabal*), traduit l’absence de liberté de conscience et renvoie aux châtiments corporels inscrits dans le droit musulman et en vigueur dans de nombreux pays. C’est notamment le cas de l’Arabie Saoudite ou du Yémen où le droit islamique traditionnel reste présent. L’identification au monde islamique est d’autant plus vraie que les vocables *Mockbi* et *Mockba* renvoient successivement à Imam et à Mosquée. Mais au-delà de son obsession islamique, le stade est surtout l’analogie de la procession de la Saint-Barthélemy à Toulouse, qui donnait lieu à des pratiques de tortures (supplice de la roue, auto-da-fé, bûcher) au XVIII<sup>e</sup> siècle. Exaltions que Voltaire dénonçât par ailleurs dans ses textes. La résurgence de l’Affaire du chevalier de La Barre torturé, décapité et brûlé avec le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire pour « impiété, blasphèmes, sacrilèges exécrables et abominables » est d’autant plus pertinente que le narrateur nous plonge dans l’absurde du fanatisme et de la superstition quand il évoque la mise à mort en public « d’une gueuse accusée de blasphème du troisième degré » <sup>480</sup>. Là encore, « la populace » joue un rôle important dans cette exécution, car c’est elle qui dénoncera la jeune femme aux Civiques – l’Inquisition – pour blasphème :

---

<sup>478</sup> B. Sansal, *op. cit.* p. 94.

<sup>479</sup> B. Sansal, *op.cit.* p. 147.

<sup>480</sup> B. Sansal, *op. cit.*, p. 166.

Le public serait nombreux, l'affaire ferait date, la loi triompherait comme jamais et la foi serait démultipliée, on la verrait depuis la Kiiba. La blasphématrice apporterait la fortune, il y aurait des promotions fulgurantes dans les rangs de la justice <sup>481</sup>

Voltaire nous a mis en garde autrefois, et continue de le faire à travers la plume de Sansal quant aux dangers de la superstition et de l'intolérance. Lisons ce qu'il dit dans son *Traité*, au chapitre « Du danger des fausses légendes et de la persécution » :

Tous ces faux miracles par lesquels vous ébranlez la foi qu'on doit aux véritables, toutes ces légendes absurdes que vous ajoutez aux vérités de l'Évangile, éteignent la religion dans les cœurs [...] Voilà certainement les conséquences de toutes les fraudes pieuses et de toutes les superstitions <sup>482</sup>.

Et sur la question de l'intolérance :

Chez les anciens Romains, depuis Romulus jusqu'aux temps où les chrétiens disputèrent avec les prêtres de l'empire, vous ne voyez pas un seul homme persécuté pour ses sentiments. Cicéron douta de tout, Lucrèce nia tout ; et on ne leur en fit pas le plus léger reproche <sup>483</sup>

Tout comme Voltaire, l'ironie doublée d'un oxymore sont les outils stylistiques les plus utilisées par Sansal pour critiquer la religion, les croyants, et les textes religieux. Nous avons noté l'occurrence et la récurrence du vocable « Saint » sous sa plume : « Sainte écriture », « Sainte Guerre », « Sainte soumission », « Sainte ignorance », « Sainte religion », « Saint carnage ». Le mot « Saint » chez Sansal tout comme chez Voltaire, indique la nature malveillante de la religion des hommes, confirmant ainsi le caractère connoté du dogme religieux. Citons quelques extraits de textes pour étayer nos propos :

De même, nul n'a jamais pensé que la Guerre sainte poursuivait le même but : transformer d'inutiles et misérables croyants en glorieux et profitables martyrs <sup>484</sup>.

Ou encore :

Dans le regard absent des orants brillait la même douce et vibrante lumière de l'acceptation, elle ne les quittait jamais. Acceptation, *Gkabul* en *abilang*, était d'ailleurs le nom de la sainte religion de l'Abistan, c'était aussi le titre du saint livre dans lequel Abi avait consigné ses divins enseignements <sup>485</sup>.

---

<sup>481</sup> B. Sansal, *op. cit.*, p. 167.

<sup>482</sup> Voltaire, *Traité sur la Tolérance*, *op.cit.*, p.

<sup>483</sup> Voltaire, *Traité sur la Tolérance*, *op.cit.*, p.

<sup>484</sup> B. Sansal, *op.cit.*, p. 28.

<sup>485</sup> B. Sansal, *op.cit.*, p. 49.

Enfin :

Comment, sans la sainte ignorance et la mise en apathie totale des cerveaux, aurait-on convaincu ces pauvres peuples qu'avant la naissance de l'Abistan il n'y avait que l'univers incréé et inconnaissable de Yolah ? <sup>486</sup>

L'ironie voltairienne se laisse lire à travers le texte de Sansal. Et si nous ne lisons pas directement Voltaire, ce texte de Sansal qui traite des questions qui nous touchent de près, montre qu'il est capable de modifier notre rapport aux textes anciens. Nous retrouvons la même occurrence et le même usage de l'ironie dans son *Traité sur la Tolérance* :

[...] on disait que la Providence amenait elle-même ces victimes pour être sacrifiées à notre sainte religion <sup>487</sup>

En son Chapitre XXIV, parlant d'un homme qui faisait imprimer un petit code de persécution, intitulé *l'Accord de la religion et de l'inhumanité* <sup>488</sup>. Voltaire qualifiera à plusieurs reprises, ce texte de « Saint libellé » et son auteur de « Saint auteur <sup>489</sup> ». Les marqueurs de l'ironie voltairienne parcourent ainsi le texte de Sansal. Les similitudes dans les styles, et les thématiques abordées dans le texte de Sansal et certains écrits de Voltaire sont suffisamment établies pour défendre l'hypothèse selon laquelle, Sansal tout en traitant de questions d'actualité, liées notamment au radicalisme islamique grandissant dans le monde, donne à lire et à mieux comprendre le combat de Voltaire selon la perspective de Gadamer. Voltaire réussit ainsi et indirectement – de manière parfaite et imparfaite - à traverser les époques et à saisir les horizons d'attente des Français. 2084 fait d'autant plus écho à la lutte de Voltaire contre l'Infâme et la quête « du meilleur des mondes », que certains personnages et passages du roman nous rappellent ceux du célèbre conte philosophique de Voltaire, à savoir *Candide ou l'optimisme*.

---

<sup>486</sup> B. Sansal, *op.cit.*, p. 301.

<sup>487</sup> Voltaire, *Traité sur la Tolérance, op.cit.*, p. 8.

<sup>488</sup> B. Sansal, *op.cit.*, pp. 99-100.

<sup>489</sup> B. Sansal, *op.cit.*, p. 102.

## Section 36 – L’analogie entre les personnages de Sansal et de Voltaire

Le personnage en tant qu’unité de sens, reste, pour la structuration du récit, un élément fondamental. Un roman *comme 2084 : la fin du monde* est plus facilement descriptible par le rôle que joue chacun de ses personnages que par les actions qui s’y déroulent, ou pour reprendre une terminologie d’Algirdas Julien Greimas, en termes d’actants<sup>490</sup> que de fonctions narratives. Toutefois, l’un n’empêchant pas l’autre, l’étroite alliance entre mélodramatique et épopée, divers personnages, épisodes et scènes du roman de Sansal font apparaître plus nettement ce qui réside derrière la psychologie romanesque, mais surtout ils nous rappellent certains personnages du conte philosophique *Candide*. Nous nous intéressons ici à la description psychologique et caractérielle des personnages importants du roman de Sansal ainsi qu’à la structure de son récit, afin d’établir des points de correspondance entre les deux textes. Dans cet espace fictif, sorte de dictature universelle, le héros Ati va naître à la conscience de soi et à la pensée critique à travers un long périple, sorte de parcours initiatique du héros. Le statut social incarné par nos personnages d’une part, et l’emploi qui en est fait d’une manière mythico-littéraire d’autre part, renforce ainsi un sentiment de familiarité. C’est notamment le cas d’Ati, personnage principal du roman de Sansal dont le statut social mais également la description caractérielle semble beaucoup s’inspirer de celui de *Candide*, personnage principal du conte éponyme de Voltaire. Pour étayer nos propos, nous citerons un extrait :

Il y avait en Vestphalie, dans le château de monsieur le baron de Thunder-ten-tronckh, un jeune garçon à qui la nature avait donné les mœurs les plus douces. Sa physionomie annonçait son âme. Il avait le jugement assez droit, avec l’esprit le plus simple ; c’est je crois, pour cette raison qu’on le nommait *Candide*<sup>491</sup>.

Sansal, à l’instar de Voltaire, ouvre son récit en indiquant le lieu de départ du périple d’Ati. Le sanatorium, situé dans les montagnes de l’Ouâ semble être une inversion du Château de M. le baron de Thunder-ten-tronckh. Si Voltaire fait l’économie dans la description physique de ses personnages, et notamment celui de *Candide*, nous avons en revanche plusieurs indices sur l’aspect psychologique sinon le caractère de ces derniers. Et comme *Candide*, Ati va découvrir le monde -l’Abistan- au travers d’un long périple durant lequel, il s’étonnera de tout. Périple qui lui permettra de découvrir les réalités cruelles et sordides du monde, mais également de conquérir son indépendance, être maître de son destin. De personnage naïf, crédule, et malade, Ati se révélera comme étant le personnage le plus lucide du roman, abandonnant toutes réflexions métaphysiques et en quête de liberté :

À trente-deux, trans-cinq ans, il ne savait trop, Ati était un viel homme. Il conservait un peu du charme de sa jeunesse et de sa race : il était grand, mince, son teint clair tanné par le vent mordant des cimes faisait ressortir le vert piqué d’or de ses yeux, et sa nonchalance naturelle donnait à ses gestes une sensualité féline<sup>492</sup>.

---

<sup>490</sup> Selon la sémantique structurale d’A. J. Greimas (Larousse, 1966), les personnages du récit sont toujours réductibles à quelques grandes classes formées d’après leurs actes et non leurs caractères.

<sup>491</sup> Voltaire, *Candide*, *op.cit.*, p. 118.

<sup>492</sup> B. Sansal, *op.cit.* p. 49.

Parmi les personnages importants de *2084*, nous retrouvons Koa, personnage secondaire et dont la richesse et les caractéristiques en termes de caractères et psychologiques nous évoquent non pas un, mais deux personnages à la fois du conte philosophique de Voltaire :

Il s'appelait Koa. Il savait tout, pouvait plus, maîtrisait l'art de dire aux gens exactement ce qu'ils désiraient entendre et tous adoraient sa compagnie. On ne lui refusait rien. La corruption étant ce qu'elle était à la mairie, une autre façon de respirer, Koa s'était fait une conduite sûre. Il avait appris à vivre en apnée sans paraître manquer d'air et sans s'offusquer de voir les gens autour de lui se gratter et haleter comme des chiens [...] Mais Koa avait en vérité un grand défaut dans l'âme, il était gentil, d'une gentillesse inguérissable, doublée d'une incurable candeur qu'il croyait cacher en l'habillant d'un cynisme vachard. On venait pleurer sur son gilet pour obtenir sur-le-champ ce que chez les autres il fallait payer au prix fort et attendre longtemps <sup>493</sup>.

Cette description de Koa, comme indiqué précédemment, nous fait penser à un subtil mélange de Martin et de Cacambo. Martin qui apparaît au chapitre XIX du récit, est un personnage pessimiste dont la nature va progressivement évoluer vers un pragmatisme, au contact de Candide. D'autre part, il -Koa- est le compagnon fidèle d'Ati tout au long de son parcours initiatique, et en cela il représente bien Cacambo, personnage malin, intelligent et énergique. Sansal pousse le mimétisme plus loin, en ne s'arrêtant pas à ces seuls personnages. Plusieurs autres personnages du roman viennent nous rappeler ceux présents dans *Candide*, c'est notamment le cas du recteur Hua, président de l'institution juridique dénommée le Conseil de Redressement, encore appelé le Core, personnage de Sansal renvoyant « petit homme noir, familier de l'Inquisition <sup>494</sup> » de Lisbonne, présent dans le conte de Voltaire. Le Core qui est une juridiction chargée d'examiner la foi des croyants et qui sanctionne de mort tous ceux qui manifestaient des doutes ou autres interrogations envers le *Gkabul*, rappelle l'Inquisition au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette juridiction spécialisée de l'Eglise catholique et dont le but était de combattre l'hérésie. Juridiction que combattait Voltaire dans sa lutte contre le fanatisme et la superstition. Nous citerons comparativement quelques extraits des deux textes, afin d'illustrer nos propos. D'abord l'échange entre Pangloss et l'homme de l'Inquisition dans *Candide* :

Un petit homme noir, familier de l'Inquisition, lequel était à côté de lui, prit la parole et dit : Apparemment que monsieur ne croît pas au péché originel ; car, si tout est au mieux, il n'y a donc eu ni chute ni punition

Je demande très humblement pardon à Votre Excellence, répondit Pangloss encore plus poliment, car la chute de l'homme et la malédiction entraînent nécessairement dans le meilleur des mondes possibles. – Monsieur ne croit donc pas à la liberté ? dit le familier. Votre Excellence m'excusera, dit Pangloss ; la liberté peut subsister avec la nécessité absolue ; car il était nécessaire que nous fussions libres ; car enfin la volonté déterminée... Pangloss était au milieu de sa phrase, quand le familier fit un signe de tête à son estafier qui lui servait à boire du vin de Porto, ou d'Oporto <sup>495</sup>.

---

<sup>493</sup> B. Sansal, *op.cit.*, pp. 110-111.

<sup>494</sup> Voltaire, *Candide*, *op.cit.*, p. 137.

<sup>495</sup> *Idem*

Après cet échange entre les deux hommes, l’Inquisition emprisonna Pangloss et Candide. L’un pour avoir parlé et l’autre pour avoir écouté avec l’air d’acquiescer. Ils furent ensuite mis en procession précédant un auto-da-fé (le bûcher), censé empêcher de nouveaux tremblements de terre à Lisbonne.

Le second extrait est tiré du roman de Sansal, et présente Ati, personnage principal face au recteur Hua :

Étudier renforce la foi. Penses-tu que l’on peut aussi le faire pour se donner des raisons de dénigrer la foi ? Celui qui se rapproche de son idole le fait-il pour l’aimer davantage ou pour la caresser et l’abattre traîtreusement ?

- Maître, je ne peux croire que pareilles gens existent, le *Gkabal* est une lumière qui éclipse le soleil le plus ardent, aucun mensonge ne peut se cacher d’elle, aucun artifice ne peut l’éteindre.

- Tes amis et tes collègues pensent-t-ils la même chose ?

- J’en suis sûr, maîtres, je vois chaque jour qu’ils sont de vrais croyants, heureux de vivre dans la voie et élevant leurs enfants selon les principes du saint *Gkabal*. Je suis fier de leur compagnie.

- Réponds par oui ou par non, rappela le président.

- Oui.

- Explique un peu... lui infligeras-tu le juste châtement s’il était confondu par un juge ?

- Vous voulez dire...le... tuer ?

- J’entends bien cela, le punir

- Euh... oui.

- Tu as hésité... pourquoi ? <sup>496</sup>

Le déroulé de l’examen d’Ati présente de nombreuses similitudes avec les questions de l’Inquisition à Pangloss, à Lisbonne. Sansal semble là encore s’inspirer de la maïeutique « Socratienne » que l’on retrouve également dans le conte Voltairien comme observé précédemment, pour dénoncer les mécanismes de l’endoctrinement religieux qui conduiraient tous ceux qui pensent ou croient différemment, aux supplices de la mort.

---

<sup>496</sup> B. Sansal, *op.cit.*, pp. 106-107.

## Section 37 – Le *Gkabul* et la Bible : les fondations du fanatisme et de la superstition

Citons Voltaire :

Quand les hommes n'ont pas de notions saines de la Divinité, les idées fausses y suppléent, comme dans les temps malheureux on trafique avec de la mauvaise monnaie, quand on n'en a pas de bonne. Le païen craignait de commettre un crime, de peur d'être puni par les faux dieux ; le Malabre craint d'être puni par sa pagode. Partout où il y a une société établie, une religion est nécessaire ; les lois veillent sur les crimes connus, et la religion sur les crimes secrets. Mais lorsqu'une fois les hommes sont parvenus à embrasser une religion pure et sainte, la superstition devient non seulement inutile, mais très dangereuse. On ne doit pas chercher à nourrir de gland ceux que Dieu daigne nourrir de pain <sup>497</sup>.

Or tout en Abistan et surtout le *Gkabul*, n'est que religion adossée à la superstition. Et au sujet de l'origine de la cruauté des hommes, de l'intolérance religieuse, de la guerre, Voltaire a toujours soutenu que les « Saintes Écritures » avaient une grande part de responsabilité dans toutes ces exactions. Il écrira que, sortait de chaque verset contesté, une furie armée d'un sophisme et d'un poignard, qui rendait tous les hommes fous.<sup>498</sup> Point de vue que semble partager Sansal puisque la description lexicale de l'état dans lequel se trouve l'Abistan après la succession des « guerres saintes », renvoie au chaos :

La guerre fut longue, et plus que terrible. Ici et là, et à vrai dire partout (mais sans doute plusieurs malheurs sont-ils venus ajouter à la guerre, séismes et autres maelstroms), on en voit les traces pieusement conservées, arrangées comme des installations d'artistes portés à la démesure solennellement offertes au public : des pâtés d'immeubles éventrés, des murs criblés, des quartiers entiers ensevelis sous les gravats, des carcasses éviscérées, des cratères gigantesques transformés en dépotoirs fumants ou marécages putrides, des amoncellements hallucinants de ferrailles tordues, déchirées, fondues [...] <sup>499</sup>

Ou encore :

Plantés aux bons endroits, des panneaux d'information expliquaient qu'après la guerre, appelée le *Char*, la Grande Guerre sainte, les destructions s'étendaient à l'infini et que les morts, de nouveaux martyrs, se comptaient par centaines de millions. Des années durant, des décennies entières, tout le temps qu'a duré la guerre et longtemps après, des gaillards se sont employés à ramasser les cadavres, à les transbahuter, les empiler, les incinérer, les traiter à la chaux vive, les enfouir dans des tranchées sans fin, les entasser dans les entrailles de mines abandonnées, des grottes profondes refermées à la dynamite <sup>500</sup>.

Et à l'instar de Voltaire qui combattait la Bible et le dogme catholique, Sansal semble également mener un combat contre le Coran et son dogme – le *Gkabul*-, source de la superstition et du fanatisme, à l'origine de l'état de cette société fictive. Le vocabulaire péjoratif employé

---

<sup>497</sup> Voltaire, *Traité sur la Tolérance*, op.cit., p. 242.

<sup>498</sup> Voltaire, *Traité sur la Tolérance*, op.cit., p. 246.

<sup>499</sup> B. Sansal, op. cit., pp. 19-20.

<sup>500</sup> B. Sansal, op. cit., p. 21.

par ce dernier pour décrire l'environnement et le climat dans lesquels l'Abistan est plongé du fait de la religion – L'Abistan qui est un renversement de nombreuses sociétés islamiques soumises à l'intégrisme religieux- trahit la pensée de l'auteur. L'usage de l'hyperbole (plus que terrible) et de la métaphore (traces pieusement conservées) dans le premier extrait, suggèrent une grande violence des dégâts causés par l'intégrisme religieux dans la société. L'usage des formes métaphoriques suggère à l'image d'un musée, le témoignage de la violence de l'intégrisme religieux. Un témoignage nécessaire afin de ne pas oublier et par conséquent, ne pas commettre les mêmes erreurs. La personnification qui s'en suit (immeubles éventrés, carcasses éviscérées, dépotoirs fumants...) vient amplifier l'idée du drame, « donnant vie » à des choses inanimées, renforçant la thèse du chaos et de la mort vers lesquels mènent le dogme religieux. Le narrateur utilise le même procédé stylistique dans le second extrait, là encore avec une forte utilisation de l'hyperbole (les destructions s'étendaient à l'infini ; par centaines de millions ; etc.). Nous retrouvons ce procédé narratif chez Boualem Sansal tout le long du récit. Et si la superstition est la fille très folle d'une mère très sage comme l'écrira Voltaire pour décrire le lien « filial » entre religion et superstition, nous comprenons clairement l'analogie avec le *Gkabul*. Il est à la fois la sainte religion officielle en Abistan et en même temps le nom attribué au texte sacré inspiré par Yolah -Dieu en Abistan-, et de ce seul fait en assure le bon fonctionnement. Sous la plume de Sansal, le livre sacré prend la forme d'une représentation parodique du Coran et de l'Islam - mais plus largement de toutes les saintes écritures-. Cette réflexion d'une interdépendance humaine et divine par le biais des *versets* ou des *sourates* du *Gkabul*, et du drame quotidien qu'elle engendre, Sansal l'assure par trois moyens discursifs. En premier lieu et nous l'avons relevé précédemment, par 1° l'ironie, 2° des effets parodiques et de dérisions, et pour conclure par 3° tout un arsenal de représentations symboliques. Mais avant de nous lancer dans notre analyse détaillée du *Gkabul* et de relever toute l'ironie et l'absurdité contenus dans ses textes, il serait pertinent de revenir à Voltaire. Evoquer Voltaire, reviendra à établir une corrélation entre certains de ses textes : *Candide*, *Le fanatisme ou Mahomet le prophète*, les *Questions de Zavata*, traduites par le sieur Tamponet, docteur en Sorbonne et 2084 : *la fin du monde* de Boualem Sansal. Lesquels semblent tous partager l'idée commune selon laquelle les origines de la haine, superstition, du fanatisme et de l'intolérance, se trouvent dans les « Saintes Ecritures » et la religion. Et *de facto* par leurs complexités, celles-ci permettent la manipulation de l'esprit des croyants.

Voltaire qui fut un lecteur assidu de la Bible, l'a longuement analysée, commentée, et critiquée. Un tel acharnement à décortiquer les Saintes Ecritures, au-delà de l'érudition, le conduira à utiliser certains passages, comme citations dans nombreuses de ses correspondances. François Bessire dira d'elles : « La correspondance constitue pourtant un témoignage exceptionnel du flux quotidien de la conscience de Voltaire. L'éloignement de Paris, fréquent d'abord, puis définitif, l'a en effet placé dans une situation qui exigeait un abondant courrier. Le nombre et la variété de ses relations épistolaires, les innombrables affaires, notamment littéraires, qu'il doit régler à distance, ont donné à cette correspondance une ampleur et une richesse extraordinaires. Même si elles sont parfois ostensibles (nombre d'entre elles circulent, suscitent des commentaires ou sont publiées), voire remaniées <sup>501</sup>, les lettres de Voltaire apparaissent, surtout depuis qu'une édition les réunit dans leur intégrité et leur totalité, jusqu'aux billets les plus quotidiens, l'expression la plus personnelle des intérêts d'une vie. « C'est à ce titre qu'elles méritent d'être lues, pour y saisir moins les idées de Voltaire sur la

---

<sup>501</sup> Voir les lettres à madame Denis datant du séjour en Prusse.

Bible, que son rapport personnel avec un livre qu'il connaît intimement et qu'il n'a pas cessé de pratiquer. »<sup>502</sup> Il ajoute : « La référence biblique y est toujours traitée avec la plus grande liberté : utilisée à tout propos, y compris dans les lettres les plus familières et les plus quotidiennes, transposée et manipulée de façon cavalière, elle est privée de toute valeur sacrée. Elle fournit les mots de la lutte contre l'Eglise et la religion. Elle est au mieux littérature. La correspondance impose une lecture toujours critique de la Bible. Elle est certes exprimée de façon détournée et émiétée, mais elle ne change pas dans ses grandes lignes, même si elle s'étoffe et se radicalise avec le temps. La correspondance est un puzzle chatoyant qui, reconstitué, propose une exégèse de la Bible, non sous forme discursive et argumentée, mais fragmentaire et spirituelle. Elle est aussi négative, derrière la fréquente ironie, que l'œuvre polémique, et sans véritable concession. Elle est à sa façon une méthodique entreprise de désacralisation des Écritures. »<sup>503</sup>

Voltaire s'emploiera à déceler les contradictions qu'il dit avoir relevé dans l'Ancien et le Nouveau Testament et, c'est ainsi que paraîtra *Questions de Zavata, traduites par le sieur Tamponet, docteur en Sorbonne* en 1766. Dans ce texte, Voltaire présente les contradictions et les passages invraisemblables qu'il dit avoir relevé. Derrière les soixante-sept questions que l'auteur pose à ses Maîtres, avec une apparente naïveté, c'est toute l'ironie de Voltaire qui surgit à chacune des questions. Pour illustrer nos propos, nous citerons quelques exemples :

Sages Maîtres, - 1° Comment dois-je m'y prendre pour prouver que les Juifs, que nous faisons brûler par centaines, furent, pendant quatre mille ans, le peuple chéri de Dieu ?<sup>504</sup> ;

5° Comment concilierai-je la chronologie des Chinois, des Chaldéens, des Phéniciens, des Égyptiens, avec celle des Juifs ? Et comment accorderai-je entre elles quarante manières différentes de supputer les temps chez les commentateurs ? Je dirai que Dieu dicta ce livre ; et on me répondra que Dieu ne sait donc pas la chronologie<sup>505</sup> ;

6° Par quels arguments prouverai-je que les livres attribués à Moïse furent écrits par lui dans le désert ? A-t-il pu dire qu'il écrivait au-delà du Jourdain, quand il n'a jamais passé le Jourdain ? On me répondra que Dieu ne sait donc pas la géographie<sup>506</sup> ;

12° Comment expliquerai-je l'histoire des anges qui devinrent amoureux des filles des hommes, et qui engendrèrent des géants ? Ne m'objectera-t-on pas que ce trait est tiré des fables païennes ? Mais puisque les Juifs inventèrent tout dans le désert, et qu'ils étaient fort ingénieux, il est clair que toutes les autres nations ont pris d'eux leur science. Homère, Platon, Cicéron, Virgile, n'ont rien su que par les Juifs. Cela n'est-il pas démontré ?<sup>507</sup> ;

---

<sup>502</sup> F. Bessire, *La Bible dans la correspondance de Voltaire*, SVEC, n°367, Oxford, VF, 1999, p.1.

<sup>503</sup> F. Bessire, *op.cit.*, pp. 6-7.

<sup>504</sup> Voltaire, *Questions de Zapata*, éd. J. Marchand, vol. 62 (Oxford, VF, 1987), p. 1.

<sup>505</sup> *Idem*

<sup>506</sup> *Ibid.*

<sup>507</sup> Voltaire, *Questions de Zapata, op.cit.*, p. 3.

20° Comment dois-je traiter le séjour des juifs en Egypte, et leur évasion ? L'exode dit qu'ils restèrent quatre cents ans en Egypte ; et en faisant le compte juste, on ne trouve que deux cent cinq ans. Pourquoi la fille de Pharaon se baignait-elle dans le Nil, où l'on ne se baigne jamais à cause des crocodiles ? etc., etc. <sup>508</sup> ;

Et enfin, et pas des moins drôles et ironiques :

56° En mangeant des figues à votre déjeuner à la fin de juillet, je vous supplie de me dire pourquoi Dieu, ayant faim, chercha des figues au commencement du mois du mois de mars, quand ce n'était pas le temps des figues <sup>509</sup>.

Au même titre que les questions de Zapata à ses maîtres, Sansal avec son personnage Ati procède par la même ironie comme l'attestent plusieurs passages de son texte, à de nombreux questionnement sur la pertinence des saintes écritures du *Gkabal*, la crédibilité d'Abi le prophète et sur plusieurs autres énigmes dont regorge l'Abistan. Ce processus rhétorique et stylistique a pour objectif de démontrer par un raisonnement structuré l'absurdité du *Gkabal* et de son prophète, qui seraient à l'origine du fanatisme, des superstitions et autres légendes en Abistan. Nous citerons quelques extraits pour illustrer nos propos :

L'affaire était réellement miraculeuse, on avait découvert un village antique parfaitement intact. Comment avait-il échappé à la Grande Guerre sainte et aux ravages qui avaient suivi ? Comment ne l'avait-on pas découvert avant ? Chose impensable, cela voulait dire que l'Appareil avait failli, pis, qu'il était faillible, cela voulait dire que, dans la terre sacrée du *Gkabal*, il était des endroits et des gens qui échappaient à la lumière et à la juridiction de Yölah <sup>510</sup>.

Ou encore :

[...] cette langue créait autour du croyant un champ de forces qui l'isolait du monde, le rendait sourd par principe à tout son qui n'était pas le chant sidéral et envoûtant de l'*abilang*. Au final, elle faisait de lui un être différent qui n'avait rien à voir avec l'homme de nature, né du hasard [...] c'est quoi un homme sans identité, qui ne sait pas encore qu'il faut croire à Yölah pour exister, et qu'est-ce que l'humain au juste ? <sup>511</sup>

Il y a donc une certaine cohérence à faire le parallèle entre le Coran -ou la Bible- et le *Gkabal* qui n'en est que la version parodique sous la plume de Sansal. Partant de là, et visant plus particulièrement l'islamisme radical sinon l'intégrisme religieux qui ébranle les sociétés modernes ces dernières années, par de nombreux actes de terrorismes comme ce fut le cas contre la rédaction *Charlie Hebdo* le 7 janvier 2015 ou encore le Bataclan le 13 novembre 2015. Sansal

---

<sup>508</sup> Voltaire, *Questions de Zapata, op.cit.*, p. 4.

<sup>509</sup> Voltaire, *Questions de Zapata, op.cit.*, p. 11.

<sup>510</sup> B. Sansal, *op.cit.*, p. 86.

<sup>511</sup> B. Sansal, *op. cit.*, pp. 112-113.

utilise les mêmes procédés que Voltaire dans *Le fanatisme ou Mahomet le prophète*, et les *Questions de Zapata, traduites par le sieur Tamponet, docteur en Sorbonne* ou encore le *Traité sur la tolérance* pour attaquer le texte sacré des musulmans dont certains rigoristes religieux se servent pour perpétrer et légitimer les attentats et autres crimes contre l'humanité. Avec ces textes, Voltaire dénonçait les guerres de religion et l'abominable Saint-Barthélemy ; en décrivant le peuple Juif comme « très ignorant et très barbare »<sup>512</sup> mais aussi cannibale : « En effet, les Juifs immolaient des hommes à la Divinité, témoin le sacrifice de Jephté, témoin le roi Agag coupé en morceaux par le prêtre Samuel. Ézéchiel même leur promet, pour les encourager, qu'ils mangeront de la chair humaine : « Vous mangerez, dit-il, le cheval et le cavalier ; vous boirez le sang des princes. »<sup>513</sup>, tout en considérant le fait que la Bible soit devenue le livre sacré des chrétiens, lui a semblé être le meilleur moyen pour détruire le christianisme, ou du moins les déviances totalitaires et terroristes d'une religion qui impose son dogme et sa loi par la violence, la torture ou le bûcher. Chez Voltaire, qui rappelons-le est moins athée que déiste, rien ne lui paraît plus contraire au principe d'un Dieu universel, que l'idée qu'il y aurait un maître de l'univers qui aurait choisi un seul peuple. Nous le lisons explicitement dans cet extrait du *Dictionnaire philosophique* :

Malheur à un peuple assez imbécile et assez barbare, pour penser qu'il y a un Dieu pour sa seule province : c'est un blasphème <sup>514</sup>.

Et là où *Mahomet* avait été prétexte à dénoncer l'intolérance des chrétiens rigoristes et les horreurs perpétrées au nom du Christ et de la Bible, plus particulièrement l'Ancien Testament qui étaient attaqués avec virulence en tant que socle de la religion établie. Sansal quant à lui, utilise les versets du *Gkabul* par un audacieux retournement des paroles coraniques, par endroit en récits paillards, pour montrer l'inanité des « Saintes Ecritures ». Avec en toile de fond l'innocuité d'un islam rigoriste. Quelques extraits de textes pour illustrer nos propos :

Il est dit dans le *Gkabul* en son titre 2, chapitre 30, verset 618 : « Il n'est pas donné à l'homme de savoir ce qu'est le Mal et ce qu'est le Bien, il a à savoir que Yölah et Abi œuvrent à son bonheur <sup>515</sup>.

Ou :

Plus loin, dans le titre 42, chapitre 36, verset 351, Yölah se fait précis : « L'arrogant subira les foudres de mon courroux, il sera énucléé, démembré, brûlé, et ses cendres seront dispersées dans le vent, et les siens, ascendants et rejetons, connaîtront une fin douloureuse, la mort même ne les protégera pas de ma vindicte <sup>516</sup>.

---

<sup>512</sup> Voltaire, *Traité sur la tolérance*, *op.cit.*, p. 59.

<sup>513</sup> *Idem*

<sup>514</sup> Voltaire, *Dictionnaire philosophique (I)*, éd. C. Mervaud, OCV, vol.35(Oxford, VF, 1994), p. 473.

<sup>515</sup> B. Sansal, *op.cit.*, p. 51.

<sup>516</sup> B. Sansal, *op.cit.* p. 56.

Et enfin :

Prier de cœur au pied de la Kiiba  
Et de foi jurer fidélité à Abi  
A la mort venue rachète mille péchés grands et petits.  
Et l'âme légère de rejoindre Yölah.<sup>517</sup>

Qui deviendra :

Prendre à cœur de tirer la kikete  
Et de foi sans habit jouer aux billes  
Mordre la raquette et grandes et petites peines chasser.  
Et la queue légère de remettre au fourreau <sup>518</sup>.

Procéder de la sorte revient chez Sansal, à saper les fondements d'une religion qui partagerait la responsabilité de tant de crimes commis contre l'humanité. Sansal ne se sert pas du *Gkabul* à des fins édifiantes bien au contraire, il en détourne l'usage. L'édification n'est pas ce qu'on tire du texte dans une perspective religieuse mais bien ce qui appuie son analyse et qui sert son combat contre 'l'infâme'. Il conclut son texte par des révélations concernant le Livre sacré -le *Gkabul*-, une supercherie, qui ne serait en réalité qu'une invention des hommes à des fins de manipulation des esprits et ainsi mieux asservir les croyants :

« Qui est malade est faible et à la merci des vauriens. Regroupés dans une clique nommée « Les Frères messagers », des aventuriers sentant la fin proche autour d'eux décidèrent de créer une nouvelle religion sur les décombres de l'ancienne. Bonne idée, ils empruntaient ce qu'il restait de force à la première qui s'ajouta à la nouvelle. Elle attirait les foules par la nouveauté de son discours, son jeu tactique, son marketing commercial et son agressivité militariste. Leurs successeurs firent mieux, ils révisèrent les grands symboles, ils inventèrent Abi et Yölah, écrivirent le *Gkabul*, construisirent la Kiiba et la Cité de Dieu, fondèrent la Juste Fraternité et se donnèrent le titre de *chik* qui veut dire Honorable (pour se démarquer des grossiers Frères messagers). » <sup>519</sup>

Là encore, Sansal nous rappelle Voltaire. Il conclut son texte par des révélations concernant le Livre sacré -le *Gkabul*-, une supercherie, qui ne serait en réalité qu'une invention des hommes à des fins de manipulation des esprits et ainsi mieux asservir les croyants. La fin de son récit fait ainsi écho aux propos de Voltaire dans le *Dictionnaire philosophique*, dans son article intitulé « Secte » :

---

<sup>517</sup> B. Sansal, *op.cit.*, p. 214.

<sup>518</sup> B. Sansal, *op.cit.*, p. 215.

<sup>519</sup> B. Sansal, *op.cit.*, p. 304.

« Toute secte, en quelque genre que ce puisse être, est le ralliement du doute et de l'erreur. Scotistes, thomistes, réaux, nominaux, papistes, calvinistes, molinistes, jansénistes, ne sont que des noms de guerre [...] Quelle serait la religion véritable, si le christianisme n'existait pas ? c'est celle dans laquelle il n'y a point de sectes ; celle dans laquelle tous les esprits s'accordent nécessairement. »<sup>520</sup>

Si le roman de Boualem Sansal apparaît comme une dystopie à charge contre le fanatisme religieux, nous observons tout de même au-delà de cette lecture, une note d'optimisme symbolisée par le Ghetto de l'Abistan. En effet, le Ghetto apparaît comme une zone de résistance, dernier lieu d'une parole libre et d'une totale liberté de conscience comme le montre ces extraits choisis :

« Le désordre qui y régnait était une protection, il était si parfait que rien ne se remarquait. On pouvait sans risque de se faire chicaner par les Civiques, traîner dans les rues, aborder les gens, papoter avec eux, ôter son burni, oublier l'heure de la prière, entrer dans un de ces endroits ombreux et bruyants, inconnus en Abistan, où moyennant un didi ou un ril on vous offrait des boissons chaudes, comme le ruf ou la lik, ou d'excellentes boissons fraîches dont certaines très appréciées des consommateurs, tel le zit, avaient le pouvoir de brouiller le regard et le cerveau. Dans ces lieux, il y avait toujours au fond, derrière un empilement de cageots et de sacs ou un rideau crasseux, un couloir ou un escalier étroit et sombre qui interpellait, on se demandait où il pouvait mener.

Il n'est pas sûr que toutes ces libertés servaient à grand-chose mais c'était excitant en diable. »<sup>521</sup>

Cet autre extrait :

« Il y avait beaucoup à dire sur le ghetto, ses réalités et ses mystères, ses atouts et ses vices, ses drames et ses espoirs, mais réellement la chose la plus extraordinaire, jamais vue à Qodsabad, était celle-ci : la présence des femmes dans les rues, reconnaissables comme femmes humaines et non comme ombres filantes, c'est-à-dire qu'elles ne portaient ni masque ni burniqab et clairement pas de bandages sous leurs chemises. Mieux, elles étaient libres de leurs mouvements, vaquaient à leurs tâches domestiques dans la rue, en tenues débraillées comme si elles étaient dans leurs chambres, faisaient du commerce sur la place publique, participaient à la défense civile, chantaient à l'ouvrage, papotaient à la pause et se doraient au faible soleil du ghetto car en plus elles savaient prendre du temps pour s'adonner à la coquetterie. »<sup>522</sup>

Un adage populaire dit que pour vivre heureux, il faut vivre caché. Cette assertion semble faire écho chez Sansal où la liberté se donne à lire comme la résultante de nombreux sacrifices, et réalisable que dans un espace reclus. Alors qu'en est-il chez Voltaire, les hommes libres vivent-ils reclus ?

Voltaire lui-même a longtemps parcouru l'Europe pour échapper au sort qu'il lui était réservé en France sous la Régence de Philippe II, duc d'Orléans. Son exil à Ferney pour échapper à l'arbitraire et aux dérives totalitaires, fut la période où il éprouva un véritable

---

<sup>520</sup> Voltaire, *Dictionnaire philosophique (II)*, *op.cit.*, pp. 519-520.

<sup>521</sup> B. Sansal, *op.cit.*, pp.126-127.

<sup>522</sup> B. Sansal, *op.cit.*, pp. 130-131.

sentiment de pouvoir mais surtout de liberté. Tous ses combats et contes les plus remarquables, et dont la postérité garde en mémoire un souvenir souvent fantasmé, furent menés de là : *Candide*, *l'Ingénu*, le *Dictionnaire philosophique*, l'Affaire Calas et le désormais célèbre *Traité sur la Tolérance*.

## Conclusion

L'inscription idéologique et la réception de *Charlie Hebdo* et indirectement Voltaire, au-delà des frontières françaises se heurtent à des écueils d'ordre culturels puisque les religions et les cultures n'ont pas toutes le même rapport à l'image. Nous avons ainsi démontré que si les catholiques et les autres croyants issus de la chrétienté semblent aujourd'hui relativement ouverts face aux caricatures, cela n'avait pas toujours été le cas. L'aniconisme qui définit dès lors les rapports qu'entretiennent de nombreux musulmans aux images et aux caricatures, n'est pas un fait exclusif aux musulmans. Cependant, les travaux de Boespflug nous permettent de soutenir que l'islam en tant que dogme religieux, s'il rejette les images figuratives dont il se méfie, le Coran ne contient aucune condamnation formelle des images et d'ailleurs, une telle interdiction n'était pas observable dans les hadiths. Ainsi, les attentats qui ont eu lieu en 2015, et la menace qui plane au-dessus des sociétés occidentales, ne saurait être justifiée par le fait de caricaturer le Prophète. Historiquement, chez les autres monothéismes tout comme dans l'islam, c'est la vénération ou autre usage dévotionnel des images, ainsi que la représentation de Dieu qui étaient prohibés. Ainsi du fait des habitudes et des pratiques culturelles et religieuses, nous comprenons que le statut iconique de Dieu dans l'islam soit devenu au fil du temps très restrictif. C'est donc dans ce contexte que Les Lumières et Voltaire, doivent difficilement exister. En effet, la diffusion de leurs préceptes passe douloureusement dans certains pays d'Afrique francophones à forte démographie musulmane. C'est notamment le cas au Niger, au Sénégal ou en Algérie. Et si aujourd'hui, la religion musulmane est présentée comme un dogme de barbares, à l'origine des pires atrocités religieuses, nous avons montré que cette lecture avait déjà cours au XVIII<sup>e</sup> siècle mais que certains auteurs dont Voltaire, ont été à rebours de la pensée dominante. Des historiens comme Bossuet ont expliqué la marche de l'Histoire et le développement des sociétés humaines par le providentialisme des religions judéo-chrétiennes, en l'occurrence du christianisme. Cette manière de tout rapporter au judaïsme et au christianisme, passant sous silence l'histoire pourtant réelle des civilisations orientales, est ce qui a poussé Voltaire à s'intéresser aux arabes et à leur religion. Sous l'impulsion de Pierre Bayle et de Boulainvilliers, nous avons analysé et mis en lumière les motivations sincères et, comme souvent avec Voltaire, d'autres liées à son militantisme qui ont fait que ce dernier défende l'islam et son Prophète. En effet, ce sont les persécutions catholiques contre les protestants qui vont inciter ces écrivains à réinvestir l'image de Mahomet, la déconstruire, lui attribuant un arc narratif et historique positif. Une stratégie qui consistera non pas à réhabiliter Mahomet par pur principe de bonté, mais dans le but de ridiculiser l'érudition des théologiens catholiques, en montrant l'absurdité et les contradictions de leur dogme. Grâce à d'importantes ressources et notamment les travaux de Magdy Gabriel Badir, il nous est possible d'affirmer à la lecture rigoureuse de son *Essai sur les mœurs, La Philosophie de l'histoire, du Dictionnaire Philosophique* ou encore des Questions Philosophiques que Voltaire est favorable à l'islam, là où il se montre en revanche très virulent avec le christianisme et les Juifs. Cette virulence est d'ailleurs à l'origine d'un antisémitisme que les postérités successives attribuent à Voltaire. Pour Voltaire, le dessein de Mahomet fut de « rappeler les hommes autour de l'islam, à l'unité d'un Dieu, dogme qu'il s'imaginait être défiguré dans toutes les religions »<sup>523</sup>. L'islam selon Voltaire retourne aux sources en réformant le judaïsme et le christianisme, les purgeant des abus qui s'y sont introduits. C'est en cela, qu'elle illustre

---

<sup>523</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (II)*, op.cit., p. 123.

parfaitement les vertus de la vraie religion. Sur un tout autre plan, législatif cette fois-ci, Voltaire considère Mahomet comme un réformateur du fait de l'introduction dans le Coran d'un ensemble d'ordonnances positives qui viennent affaiblir les excès des passions, le tout dans le respect de certaines coutumes déjà existantes. Si Voltaire contribue à changer l'image de l'islam au XVIII<sup>e</sup> siècle, cela ne l'empêche pas pour autant d'être critique envers le Coran et Mahomet dont il regrette la posture de Prophète. Du reste, et sans jamais tomber dans le déni, il nous est possible d'affirmer qu'aux yeux de Voltaire, l'islam est une religion vertueuse. Comme une prémonition à l'époque que nous vivons et encore plus après les attentats de 2011 aux États-Unis et 2015 avec *Charlie Hebdo* en France, l'auteur nous met en garde contre les préjugés et les soi-disant historiens qui colportent des contre-vérités :

Le peu que je viens de dire, dément bien tout ce que nos historiens, nos déclamateurs et nos préjugés nous disent ; mais la vérité doit les combattre.

Bornons-nous toujours à cette vérité historique ; le législateur des musulmans, homme puissant et terrible, établit ses dogmes par son courage et par ses armes ; cependant, sa religion devint indulgente et tolérante.<sup>524</sup>

Bien que son message passe difficilement dans les pays musulmans du fait de la tradition religieuse, Les Lumières et Voltaire trouvent quelques échos favorables en Egypte et en Algérie en la faveur par exemple de Boualem Sansal, écrivain que nous avons qualifié d'héritier de Voltaire. C'est donc dans ce contexte que les Lumières et Voltaire se diffusent dans certains pays d'Afrique francophone.

---

<sup>524</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (II)*, op.cit., p. 159.

PARTIE IV : LA PRÉSENCE CULTURELLE ET ORGANIQUE DE  
VOLTAIRE DANS L'ESPACE FRANÇAIS ET FRANCOPHONE

## Introduction

Cette thèse cherche à mesurer la présence de Voltaire dans la société et dans les textes français et francophones. Elle s'intéresse donc aussi bien aux textes de Voltaire, aux romans inspirés de la vie de dernier, aux discours politiques, qu'aux autres représentations visuelles (audiovisuelles et théâtrales). Nous porterons également une attention particulière aux pérégrinations des reliques de Voltaire et à ses conséquences dans la société française. Si Voltaire est décédé en 1778 à Paris, l'âme mais surtout les reliques de l'écrivain sont encore bien présentes dans différents lieux symboliques à Paris. Nous ferons un état des lieux des représentations romanesques, théâtrales et audiovisuelles de Voltaire, et de leurs rôles dans la réception de l'auteur auprès du public. En effet, pour quiconque s'intéresse à la réception des œuvres – l'idéologie – d'un auteur, le théâtre, le cinéma et le roman sont un matériau essentiel dans cette entreprise. En nous appuyons sur les travaux de Denis Reynaud <sup>525</sup>, il nous est possible de saisir le rôle qu'a joué la télévision française dans la perception et la réception contemporaine de Voltaire. Les codes auxquels elle s'est attachée dans la diffusion de l'œuvre voltairienne sont ici le lieu d'une lecture et d'une analyse avant tout discursives, mais également d'une description des moyens visuels et de leur potentiel influence chez le téléspectateur. Ainsi nous nous attacherons à examiner trois œuvres, qui proposent trois modes de représentation bien distincts de Voltaire mais, qui participent d'une même idéologie stratégique. Le choix de ces trois adaptations audiovisuelles repose le rôle central qu'occupe Voltaire, à la différence d'autres représentations où il n'occupe qu'un rôle secondaire. Afin de cadrer avec les limites temporelles choisies pour notre travail, notre analyse portera ainsi sur *Voltaire ce diable d'homme*, une série de 1976 et réalisé par Marcel Camus. Elle portera également sur *L'Affaire Calas* de Stelio Lorenzi, sorti en 1963 et enfin sur *Voltaire et l'Affaire Calas* de Francis Reusser, sorti en 2007. L'affaire Calas à l'origine du *Traité sur la Tolérance* par Voltaire, est une des affaires qui symbolise le plus Voltaire, un de ses plus grands combats contre l'erreur judiciaire, la superstition et le fanatisme religieux. C'est d'ailleurs cette affaire qui a été le plus adaptée à la télévision française.

---

<sup>525</sup> D. Reynaud, « Voltaire au cinéma », *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques, XVIIe – XXIe siècles*, SVEC, vol. 2008 : 04, VF, Oxford, 2015, p. 423.

Section 38 – *Voltaire, ce diable d'homme* : la série télévisée

S'il est vrai qu'il existe de nombreux films se situant dans la période historique des Lumières, des films se rapportant directement aux écrivains et à la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle existent également, en témoigne les travaux de Martial Poirson et de Laurence Schifano, *Filmer le 18<sup>e</sup> siècle*<sup>526</sup>. Véhicule privilégié des voyages temporels, le cinéma et l'audiovisuel (petit écran) ont pour ainsi dire, vocation à redonner présence et vie au passé et à ses événements marquants. Voltaire n'échappe donc pas à cette tradition cinématographique, même si très peu de ses œuvres ont été portées à l'écran. Et bien que son aura semble résister au temps, force est de constater que le pittoresque personnage qu'il était n'a inspiré que peu de scénaristes. Ainsi, nous retrouvons Voltaire à la télévision française dès les années 1970, avec il faut le constater, une certaine régularité dans la production. *Le joueur d'échecs* en 1972 avec Jacques Castelot, Talleyrand, ou *le Sphinx incompris* de Roux en 1972, *Le Siècle des Lumières* en 1976, de Claude Brûlé et Jeanne Poisson. Voltaire apparaît ainsi dans trente-quatre films, avec une forte hausse dans les années 1970 (neuf films), ne le plaçant malgré tout qu'à la septième position des personnages du dix-huitième siècle les plus représentés à l'écran, derrière Casanova.<sup>527</sup>

Notre analyse portera ici sur la série *Voltaire ce diable d'homme*. Cette série qui compte six épisodes de cinquante-cinq minutes, a été écrite par Claude Brûlé et réalisé par Marcel Camus. Diffusée en France en 1978 pour la première fois, elle retrace la vie trépidante de Voltaire. D'ailleurs, un livre<sup>528</sup> de Vincent Badaire tiré directement de la série fut édité et commercialisé avec un certain succès. En souscrivant ici à l'étude de Denis Reynaud sur les représentations audiovisuelles de Voltaire, nous analyserons particulièrement l'épisode 5 intitulé : « Le supplicié de Toulouse ». Cet épisode retrace l'écriture de *Candide*, la genèse de la querelle avec Rousseau mais également l'affaire Calas, la rédaction du *Traité sur la tolérance*. Nous analyserons alors trois séquences « clés », représentant bien l'image assez réductrice qu'a une partie de la société française aujourd'hui de l'écrivain : S'ouvrant avec cet apocryphe de Voltaire : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites ; mais je me battrais jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire »<sup>529</sup>, on y découvre dès la scène inaugurale, Collini Cosimo Alessandro (1727-1806), ancien secrétaire de Voltaire racontant les colères de Mme Denis. Décrite comme jalouse des conquêtes de Voltaire, cette dernière contribuera d'ailleurs au renvoi de Collini en 1756. Dans cette scène, Collini exprime son regret de n'avoir pu assister au déclenchement de la « grande guerre » de Voltaire. Une guerre qui fait ici référence aux

---

<sup>526</sup> M. Poirson, L. Schifano, *Filmer le 18<sup>e</sup> siècle*, Paris, Desjonquères, 2009

<sup>527</sup> Kinémascope. Littérature, cinéma et représentations [En ligne] consulté le 13 novembre 2021. URL : <http://kinemascope.ish-lyon.cnrs.fr/>

<sup>528</sup> V. Badaire, *Ce diable d'homme ou Voltaire inconnu*, Paris, Hachette/CEDS, 1978

<sup>529</sup> E. B. Hall, *The Friends of Voltaire*, 1906. Sous le pseudonyme de S. G. Tallentyre, utilisa la célèbre formule pour résumer la pensée voltairienne. « « I disapprove of what you say, but I will defend to the death your right to say it », was his attitude now ». De son propre aveu, elle reconnaît que c'est sa propre expression et qu'elle n'aurait pas dû être mise entre guillemets. Hall a tenté ainsi de résumer la pensée de Voltaire, notamment au moment de sa prise de position dans l'affaire Helvétius.

combats de Voltaire contre les religions qu'il entend mener par la plume. La séquence que nous allons étudier met en exergue la querelle entre Voltaire et Rousseau. Dans cette séquence <sup>530</sup>, c'est un Voltaire méconnaissable qui se donne à voir, assisté de Tronchin et de Wagnière son fidèle secrétaire. Voltaire y critique violemment les religions et la providence, dictant à son secrétaire le poème sur *le désastre de Lisbonne*. Nous assistons alors à un échange interposé entre Voltaire et Rousseau :

- Dieu n'a pas créé le monde à son image déclare monsieur Leibniz, car une seule perfection est concevable et non pas deux. Mais dans sa bonté, il n'a introduit que le minimum de mal possible au sein de la création. Donc tout est nécessairement pour le mieux, dans le meilleur des mondes possible. Avec Lisbonne réduite en cendres, et quarante mille victimes.
- Le ravage de Lisbonne ne prouve rien. Moi, Jean-Jacques Rousseau, humble créature du Seigneur, je dis que ce poème de Voltaire est une mauvaise action. Soutenir que la providence n'existe pas, vient d'une méchanceté révoltante. Surtout chez un homme comme lui, comblé de biens de toutes espèces.
- Cela n'est pas faux, si vous voyez sa maison près de Genève. Rétorque Tronchin, également ami et docteur de Voltaire.
- Comment ose-t-il alors, désespérer ses semblables par l'image affreuses et cruelles de toutes les calamités dont il est exempt. *Reprend Rousseau agacé.*
- Si je comprends bien Monsieur Rousseau, ma sincérité lui est insupportable.
- Arrêtez de vous fâcher comme ça. *Réplique Mme Denis.*
- Sous prétexte que j'ai une jolie maison, je devrais faire l'hypocrite et dire à tous les malheureux que tout est bien.
- Monsieur Rousseau a mal visé.
- Parce qu'il pense mal.

Cette séquence nous donne à voir le rejet des croyances religieuses par Voltaire, son rejet de la providence divine avec notamment une référence à la célèbre maxime dans *Candide* : « Donc tout est nécessairement pour le mieux, dans le meilleur des mondes possible. » Le réalisateur porte à l'image de façon pittoresque, la querelle entre Rousseau et Voltaire, mais surtout les raisons profondes de celle-ci. Elle nous présente un Voltaire matériellement aisé et un Rousseau plus modeste, la conception de deux visions du monde qui s'opposent se donne ainsi à voir au regard de cette scène. Les téléspectateurs sont d'emblée invités à choisir leur camp entre les deux philosophes des Lumières. Toutefois, il est important de signaler que le parallèle entre Voltaire et Rousseau date de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle avec la Révolution française, puisque la symétrie n'existe pas réellement à l'époque. C'est donc une construction des postérités Voltairiennes. L'affaire Calas <sup>531</sup> est introduite plus tard dans l'épisode par la visite de Monsieur Audibert à Voltaire. Ce dernier est venu demander l'aide de Voltaire pour réhabiliter Jean Calas, un protestant injustement condamné à mort pour le crime de son fils. Il

---

<sup>530</sup> M. Camus, 1978, « Le supplicé de Toulouse », épisode 5, *Voltaire ce diable d'homme*, TF1.

URL : <https://madelen.ina.fr>

<sup>531</sup> M. Camus, *op.cit.*, 41 minutes et 52 secondes.

fait alors un long récit des événements ayant conduit Jean Calas à la roue, la réponse de Voltaire donnera le ton sur son niveau d'implication dans cette affaire et toutes les autres dans lesquelles, il sera question d'erreur judiciaire liée à la religion :

- Monsieur Audibert, je sens que cette affaire va saisir toutes les puissances de mon âme <sup>532</sup>.

Dans une autre séquence, c'est un Voltaire souffrant que nous découvrons au lit :

- Buvez mon ami, ça vous soulagera. Dit Tronchin à Voltaire, lui donnant un médicament.
- La troisième syncope depuis une semaine que cet Audibert est parti. Déclare Mme Denis inquiète.
- Mauvais, très mauvais. Rétorque Tronchin.
- Il se tue sur cette affaire, mais c'est pas ça qui va rendre la vie à Calas.
- A défaut de la vie ma nièce, lui rendrais-je l'honneur. Je ne dois pas me tromper, si je défends un coupable, je ne pourrais plus jamais défendre un innocent.
- Je suis protestant et je suis sensible à cette affaire où ma religion est bafouée. Mais comme votre amie, je vous demande de ne pas vous en mêler. Trop dangereux politiquement et médicalement un effort que votre cœur...
- Ne pourra pas supporter. Réplique Voltaire
- Hélas, non !
- Voilà, raison de plus pour que je ne perde pas une seconde. Wagnière, donnez-moi mes notes ! Mes papiers là. Le plus tôt, c'est toujours le meilleur.

À travers cette séquence, le réalisateur illustre la détermination et le courage de Voltaire qui n'hésite pas à mener le combat malgré la maladie qui l'alite gravement. Elle montre surtout l'indignation que cette affaire suscite chez Voltaire, le rendant sympathique auprès du public et suscitant l'admiration des téléspectateurs pour ce vieil homme malade, qui ne se résigne pas à abandonner l'affaire. La dernière séquence <sup>533</sup> que nous allons analyser, traduit la volonté irréductible de Voltaire à faire triompher la vérité et à écraser l'infâme. Cette séquence s'ouvre par un Voltaire en colère et répétant frénétiquement « Infamie ». Dans cette séquence Voltaire s'insurge dans un courrier qu'il lit à haute voix à ses invités et qu'il compte adresser au Parlement de Toulouse. Il y énumère un grand nombre d'interrogations visant à discréditer la thèse du parricide. Ce plaidoyer fait dire à Tronchin, admiratif devant tant de fougue : « Quel homme ! ».

---

<sup>532</sup> M. Camus, *op.cit.*, 45 minutes et 20 secondes.

<sup>533</sup> M. Camus, *op.cit.*, 50 minutes et 10 secondes.

- Maître Voltaire, le meilleur avocat de France. *Renchérit Richelieu, buvant un café.*
- Attendez Richelieu. *Rétorque Voltaire, avant de reprendre son plaidoyer contre le Parlement de Toulouse.*
- Expliquez-moi, messieurs de Toulouse, pourquoi votre justice est boiteuse car vous avez acquitté les complices, mais livré Calas à la plus abjecte des morts ? Pourtant c'est deux choses l'une, où ils étaient ensemble coupables ou ensemble innocent.

Tremblant de rage, il remet la lettre à Wagnière pour qu'il continue la lecture. Mais devant cette lecture qui manque « d'indignation », Voltaire reprend la lecture :

- Enfin Messieurs de Toulouse, expliquez-moi pourquoi vous refusé de rendre public les pièces du procès. Alors qu'elles devraient servir à donner horreur du fanatisme ! Serait-ce parce que ce fanatisme c'est le vôtre ?

Devant une assemblée qui semble acquise à sa cause, Richelieu prend alors la parole :

- Je parlerai pour tous mon illustre ami, en vous disant une fois encore que vous êtes le plus grand esprit du siècle. Et je parlerai pour moi en vous suppliant de renoncer à cette bataille.
- Comment ? *Répond Voltaire, étonné par l'injonction de son ami.*
- Vous n'aurez pas que le Parlement de Toulouse contre vous. Vous aurez tous les Parlements de France, c'est une force terrible qui fait peur même au trône. Elle vous écrasera.
- Eh bien qu'elle m'écrase. J'aurais eu le temps de pousser mon cri, et toute l'Europe l'entendra.

Cette dernière séquence marque également la fin de cet épisode. Elle suggère au téléspectateur un Voltaire prêt à faire connaître cette affaire à travers l'Europe par son cri. Le cri renvoyant à saisir l'opinion publique par la médiatisation de cette affaire : d'abord par la correspondance, puis par la presse. Voltaire l'homme de réseau qui, poussant « son cri du sang innocent », rallie les nobles âmes à travers toute l'Europe à son combat, tout en influençant l'opinion publique. Si les séquences suscitées et l'ensemble de la série montrent un Voltaire libertin et sensible aux biens matériels, c'est surtout un homme audacieux, courageux et indigné par l'intolérance religieuse et ses dérives qui captivent le téléspectateur. Cette représentation audiovisuelle de l'affaire Calas semble largement s'inspirer de la biographie de René Pomeau. Ainsi, nous nous appuyons sur le détail des anecdotes et des bons mots, par soucis de fidélité à l'œuvre mais aussi pour sa structure dramatique. *Voltaire ce diable d'homme*, est construite en se basant sur trois niveaux de narration juxtaposés et complémentaires.

Au niveau 0 : les épisodes de la vie de Voltaire sont donnés comme en direct, sans médiation subjective. L'impression est renforcée par les effets pittoresquement réalistes (Voltaire pelotant la poitrine de Mme Denis), preuves qu'on ne nous ment pas.

Au niveau 1 : Nous observons les commentaires de Voltaire vieux et malade, fabricant pour la postérité de sa propre mémoire (l'engagement de Voltaire dans l'affaire Calas).

Au niveau 2 : les commentaires de Beaumarchais, l'éditeur de Khel promu premier biographe pour les besoins du scénario, viennent souligner les mesquineries, la mauvaise foi ou les illusions du grand homme sans qu'ils ne soient portés à l'écran.

En considérant donc que cette adaptation audiovisuelle est construite dans son ensemble sur les trois niveaux narratifs énoncés plus haut, il apparaît alors une continuité de la linéarité de la structure narrative du récit biographique. Dans la description de cette époque littéraire, Marcel Camus se veut fidèle à la mémoire de Voltaire, le montrant comme Orioux ou Pomeau dans leurs biographies respectives, sous toutes ses facettes. Il n'hésite pas à écorner l'image de Voltaire en dévoilant les roublardises et les faiblesses intimes de l'homme, pour finalement renforcer le mythe du chantre de la tolérance religieuse en France, porté par l'audace et le courage suscités par l'indignation de l'affaire Calas. En définitive, le scénario qui se déploie à travers les trois niveaux de narration présentés précédemment, nous semblent concourir à une vision nuancée de Voltaire. Le téléspectateur n'est jamais directement confronté (du moins visuellement) à la part d'ombre de Voltaire.

### Section 39 – *L’Affaire Calas* de Stellio Lorenzi

Avec « l’Affaire Calas. La Caméra explore le temps »<sup>534</sup> de Stellio Lorenzi, scénariste et réalisateur français (1963), reconnu pour ses émissions historiques, le téléspectateur suit le déroulement des faits et l'implication de Voltaire dans cette tragique affaire de parricide et d'erreur judiciaire. Il est question tout le long du film de la personnalité de Voltaire, presque de son intimité comme pour familiariser le public. Un Voltaire « terriblement sympathique, assez près de la réalité » comme le déclarera Alain Decaux en toute fin d'émission. Mais il est également question, et c'est là le sujet de ce film, de soutenir la thèse du danger d'un pouvoir judiciaire en proie à la rumeur publique. Notre étude se portera ainsi sur cinq séquences qui représentent à notre sens, parfaitement l'affaire mais surtout, qui suscitent chez le public, un attachement particulier pour l'homme qu'était Voltaire. La première séquence au tout début du film, nous présente la personnalité<sup>535</sup> de Voltaire.

Ferney. Madame Denis (interprétée par Dominique Davray) est au chevet de Voltaire (Pierre Asso) qui dort, ronflant et visiblement souffrant. Elle met du bois dans le feu de la cheminée, lançant un dernier regard en la direction de Voltaire, puis quitte la chambre :

- Alors, il est éveillé ? demande le Père Adam (Henry Gicquel) à Mme Denis.

---

<sup>534</sup> S. Lorenzi, 1963, *L'affaire Calas. La caméra explore le temps*, Radiodiffusion Télévision Française.

URL : <https://madelen.ina.fr>

<sup>535</sup> S. Lorenzi, *op.cit.*, 2 minutes à 3 minutes et 57 secondes.

- Je ne sais. Il garde les yeux fermés obstinément. *Répond désespérée Mme Denis.*
- Il parle ? *rétorque l'homme de Dieu.*
- Pas un mot.
- Une lubie nouvelle ?
- Ah ! cette fois. *Soupir Mme Denis*
- Seriez-vous alarmée ?
- Son souffle est court, roque, le teint est vide et la pommette rouge, trop rouge.
- Ma foi Mme Denis, vous commencez à m'inquiéter.
- Il faudrait mander M. Tronchin ? *Demande le Père Adam*
- Il y a une heure que je l'ai fait appeler.
- Vous pensez à tout.

Cette séquence est essentielle afin de saisir la personnalité de Voltaire. L'arrivée du docteur Tronchin sur les lieux, nous donne un plus grand éclairage <sup>536</sup> :

- Vous voyez ! *lance Mme Denis à Tronchin (Louis Arbessier)*
- Oui. *Répond le docteur.*
- Vous êtes éveillée mon oncle ? *demande Mme Denis à Voltaire ronflant.*
- Non. *Répond le vieil homme*
- Comment vous sentez vous ?
- Mal.
- Notre ami Tronchin est ici.
- Qu'il s'en aille !
- Ici, dans votre chambre. *Lance Mme Denis à un Voltaire grimaçant qui ouvre les yeux.*
- Ainsi Voltaire, vous ne voulez pas de mes services ?
- Trop tard ! *Rouspète Voltaire.*
- Comment trop tard ?
- Je suis mort !
- Mais non. *Répond Tronchin*

---

<sup>536</sup> S. Lorenzi, *op.cit.*, 5 minutes à 6 minutes 50 secondes.

- Mourant. C'est tout comme.
- Donnez-moi votre pouls.
- Y a longtemps que je n'ai plus de pouls. *Tronchin lui prend la main et constate que Voltaire se porte bien.*
- Voltaire mon ami, vous n'avez pas de fièvre.
- Bien sûr, je suis déjà froid.

À cette dernière réponse, Tronchin regarde Mme Denis en secouant la tête. Puis c'est au tour de Mme Denier de poursuivre les questions :

- Voulez-vous boire quelque chose mon oncle ?
- J'ai plus besoin de rien.
- Quelle maladie croyez-vous cette fois que vous ayez ?
- Toutes.
- Avez-vous au moins pris les pilules que je vous ai donné hier ?
- Ouuinnn. *Onomatopée de Voltaire avant d'ajouter*
- Toute la boîte. Vous voyez, je ne vais pas mieux. Je prendrais bien un peu de café. *En grimaçant.*
- Je suis bien contente.

Après ce moment où Voltaire semble jouer au chat et à la souris avec ses amis, Mme Denis quitte la pièce pour aller chercher du café à son oncle. L'occasion pour Voltaire de se confier à son ami Tronchin :

- Vous ne trouvez pas qu'elle a encore grossi ?
- Madame Denis n'appartient pas à la race des femmes évanescence.
- Ouuuiinnn ! Dites qu'elle ressemble à une tomme. Ce n'est pas toujours désagréable d'ailleurs.

Cette première séquence introduit alors un Voltaire âgé, capricieux et coquin. Un malade imaginaire qui tente d'être au centre de l'attention, comme le ferait un acteur donnant la réplique sur les planches d'un théâtre. Une seconde séquence<sup>537</sup> dévoile un peu plus de la personnalité du Patriarche aux téléspectateurs, notamment sur la notion du travail chère à Voltaire. Voltaire était un bourreau de travail, entre ses activités dramaturges, la rédaction des contes et des essais, sans évoquer son immense correspondance :

---

<sup>537</sup> S. Lorenzi, *op.cit.*, 7 minutes et 9 secondes à 8 minutes et 8 secondes.

- J'aimerais vivre encore quelques temps. J'ai cinq, six mémoires qui me trottent dans la tête. Des contes. *Voltaire sourit, avant d'ajouter*
- Quatre tragédies. *Il se lèche les lèvres.* L'affaire de quelques mois.
- C'est que... *répond Tronchin*
- C'est que ? *renchérit Voltaire*
- Malade comme je vous vois, je m'en vais vous prescrire du repos.
- Du repos ! *s'esclame Voltaire paniqué et se redressant de son lit*
- Du repos ?
- Point de tragédies qui enflamment l'imagination, point de contes qui énervent l'esprit, et surtout point de mémoires qui excitent les passions. *Déclare Tronchin*
- Mais Tronchin, vous ne parlez pas sérieusement ?
- Très sérieusement.
- Ne plus travailler ? *demande le patient*
- Ne plus travailler ! *répond le docteur*

Voltaire triste demande alors s'il pourrait écrire quand même quelques lettres. Tronchin lui demande ce qu'il entend par quelques lettres. La réponse de Voltaire est révélatrice de l'importance qu'il accorde à sa correspondance :

- Pas plus de dix lettres.
- Par semaine ? *demande Tronchin*
- Mais non ! Par jour.

À travers cette séquence, le téléspectateur en plus de rencontrer un vieillard capricieux et coquin, jouant parfaitement la comédie pour attirer l'attention de ses proches, va découvrir un Voltaire bourreau de travail et un épistolier remarquable. Voici comment est mise en scène les premiers contacts entre Voltaire et le téléspectateur. Introduisant la personnalité complexe et fidèle de Voltaire de son vivant, Stellio Lorenzi conduit ensuite le téléspectateur vers le cœur du programme : l'affaire Calas. Voltaire dans le film, entend parler de cette affaire par le Père Adam, prêtre, jésuite vivant auprès de Voltaire à Ferney (1763-1776) après la suppression de

la Compagnie de Jésus en 1762. C'est donc l'aumônier et chapelain qui vient lui annoncer<sup>538</sup> qu'un négociant (Audibert) ne veut s'en retourner sans l'avoir vu :

- Ah oui. Ce pauvre monsieur Audibert, il a fait le voyage de Toulouse pour vous éclairer sur une affaire bien grave.
- Il n'y a rien de grave pour un vieillard qui n'a plus que le souffle.
- Il s'agit d'un homme qui aurait été roué pour avoir tué son fils.
- Alors, on a bien fait.
- Cet homme était un protestant.
- Ça ne m'étonne pas, nous ne valons pas grand-chose mais les protestants sont pires. Nous avons l'inquisition mais eux ils ont Calvin. De plus, ils déclament contre la comédie. *Répond Voltaire, l'air méprisant.*
- Mais l'homme serait innocent. Une victime du fanatisme.
- Fanatisme ! *répond Voltaire intrigué qui se redresse.*
- Quel fanatisme ? Il y en a plusieurs, et de diverses sortes.
- L'homme aurait été accusé à tort parce qu'il était protestant.

Voltaire qui prétendait être malade se lève alors avec beaucoup d'énergie. Demandant à voir son visiteur en répétant frénétiquement un mot : « fanatisme ».

Voici donc comment Stelio Lorenzi introduit cette affaire auprès du téléspectateur. En nous dévoilant un Voltaire sensible et indigné, vouant une véritable aversion aux questions d'injustice, de superstition et autre fanatisme religieux. Le réalisateur crée ici, tout comme dans la précédente adaptation audiovisuelle de cette affaire, de l'admiration pour Voltaire. Le téléspectateur s'attache dès lors à cet homme représenté comme drôle à travers son côté théâtral, et épris de justice s'indignant devant les horreurs du fanatisme religieux. La stratégie semble être la même, rendre Voltaire le plus attachant possible afin que le public trouve en cet homme les attributs d'un héros. Le réalisateur semble là, avoir été relativement fidèle à la réalité historique, puisque d'après la lettre du 13 décembre 1763<sup>539</sup>, c'est Dominique Audibert qui parla dans le détail, le premier à Voltaire des Calas, bien que ce soit son entretien avec Donat Calas (plus jeune des fils Calas) qui a achevé de le convaincre de l'innocence de Jean Calas. Mais en réalité, c'est le 22 mars 1762 que Voltaire est informé de l'infortune de Jean Calas par « des voyageurs que lui adressait Le Bault, président du parlement de Dijon et aussi son fournisseur de vin [...] C'est alors pourtant que Voltaire entend parler pour la première fois des Calas<sup>540</sup>. » Il semblerait également que la réponse de Voltaire au Père Adam, lorsqu'il lui dit

---

<sup>538</sup> S. Lorenzi, *op.cit.*, 8 minutes 56 secondes à 10 minutes 23 secondes.

<sup>539</sup> D11553.

<sup>540</sup> R. Pomeau, *Écraser l'Infâme, op.cit.*, n°4, 1994, p. 143.

que les protestants sont pires que les jésuites, soit en réalité tirée d'une lettre que Voltaire adressa à Le Bault du 22 mars 1762, après avoir eu connaissance de l'affaire :

Nous ne valons pas grand-chose, mais les huguenots sont pires que nous <sup>541</sup>

La scène suivante du film, nous montre l'échange entre Voltaire et Audibert qui lui fait le récit du déroulé des événements jusqu'au supplice de Jean Calas sur la roue. Ce qui a retenu notre attention, et qui symbolise à nos yeux les points clés du film de Lorenzi, c'est que le réalisateur témoigne de l'importance du rôle joué par l'opinion publique à Toulouse et qui a été au cœur de cette tragique affaire. En effet, le réalisateur met en exergue à travers le témoignage d'Audibert, une scène montrant les voisins des Calas et la foule amassée autour de leur domicile qui influencent le jugement du Capitoul David de Beaudrigue, l'incitant à arrêter la famille Calas. Pour eux, ils avaient sûrement tué Marc-Antoine Calas car il devait se faire catholique. Le Capitoul qui hésitait à se prononcer sur la culpabilité des Calas, apprenant qu'ils étaient des protestants, revient sur ses pas, convaincu de tenir les coupables. Des commérages sans fondements qui poussent le représentant judiciaire à commettre sa première erreur. Cette scène narrée par Audibert est fidèle de la biographie de Voltaire. En revanche, si c'est la famille Calas qui alerta elle-même les autorités et non la foule comme le suggère le film, c'est bien l'opinion du public qui jouera un rôle déterminant dans la condamnation de Jean Calas comme le confirme la biographie de Pomeau :

Tandis qu'alertée par les cris une foule s'amassait devant leur porte fermée, les Calas appelèrent un « vice-chirurgien » qui ne put que constater le décès, et un homme de loi qui conseilla d'avertir les autorités. Ce qui fut fait vers 10h30. Un ou deux quarts d'heure après, le capitoul David de Beaudrigue arriva, suivi d'une escorte de policiers. Beaudrigue, homme brutal, qui a l'habitude d'agir avec précipitation, n'a rien d'un fin limier. Il commença par faire garder par ses hommes tous les habitants de la maison. Il omet de fouiller les vêtements du mort, d'examiner les lieux, de perquisitionner dans la maison. Mais il interroge les gens attroupés dans la rue. On lui dit que Marc Antoine voulait se convertir, et même le lendemain, que ses parents l'ont tué pour l'en empêcher, que les protestants croient avoir le droit d'assassiner leurs enfants soupçonnés de vouloir abjurer. Beaudrigue n'aime pas les protestants. Les accusations simplistes de la rue lui parurent convaincantes <sup>542</sup>.

Enfin, une dernière séquence finit de convaincre les téléspectateurs de l'héroïsme de Voltaire et de sa détermination à faire triompher la vérité à tout prix face à la superstition religieuse. Et là encore, le réalisateur va mettre l'accent sur le public parisien – cette fois-ci – qui va jouer un rôle clé dans dénouement de cette affaire. Cette séquence présente un Voltaire en colère, une fois qu'il eut fini d'écouter le récit du supplice de Jean Calas <sup>543</sup> par Audibert. Ainsi s'exclame-t-il :

---

<sup>541</sup> D10382.

<sup>542</sup> R. Pomeau, *Écraser l'infâme*, *op.cit.*, p. 138.

<sup>543</sup> S. Lorenzi, *op.cit.*, 1 heure 43 minutes et 50 secondes.

- Ainsi on a torturé et tué un innocent. Avant d'avoir jugé, on avait décidé sans preuve, sur des probabilités fallacieuses, que Marc-Antoine était catholique et qu'il ne s'était pas suicidé. Avant d'avoir jugé, on avait condamné. Et pourquoi, parce que Calas est protestant. Parce qu'on est protestant, on est un assassin ? Moi Voltaire, je vais crier ! Car existe quelque chose qu'ils ne soupçonnent pas, et qui naît présentement et qui s'affirme : l'opinion publique. Il faut faire tâter les oreilles des ministres, qu'on ne leur donne ni repos, ni trêve. Qu'on leur crie, Calas ! Calas ! [...] Il n'y va pas seulement de l'honneur de la France, il va de l'honneur de l'Homme. Et moi, malheureusement pour les juges de Toulouse, moi je crois en l'Homme.

Cette séquence représente le début d'une longue propagande à travers la France et l'Europe. Propagande menée par Voltaire et ses disciples dont D'Alembert, avec notamment la publication de son *Mémoire de Donat Calas pour son père, sa mère, et son frère* :

Il n'appartient pas à un jeune homme, à un infortuné, de décider laquelle des deux religions est la plus agréable à l'Être suprême ; tout ce que je sais, c'est que le fond de la religion est entièrement semblable pour tous les cœurs bien nés ; que tous aiment également Dieu, leur patrie et leur roi.<sup>544</sup>

Cette entreprise va aboutir à la réhabilitation de toute la famille Calas par les magistrats de la cour royale en 1765. L'image de Voltaire ainsi retranscrite à la télévision, suffit à renforcer auprès du grand public le totem de tolérance religieuse et de la laïcité, le philosophe en lutte contre le fanatisme religieux. Et bien que ce drame du 13 octobre 1761 n'ait jamais été élucidé, les historiens restent convaincus à l'unanimité de l'innocence de Jean Calas. Cependant, dans l'opinion publique, les avis sont contrastés comme c'est le cas du journaliste et écrivain André Castelot, qui reste convaincu de la culpabilité de Jean Calas <sup>545</sup>. Cela suppose donc des réceptions multiples de l'opinion publique sur cette affaire.

En considérant donc que cette adaptation audiovisuelle est construite dans son ensemble sur les trois niveaux narratifs énoncés précédemment, la volonté du réalisateur semble être de faire de l'image de Voltaire, une icône de la lutte contre le fanatisme religieux. Si le caractère "coquin" de Voltaire est brièvement projeté à l'écran, il n'est jamais fait mention de la querelle avec Rousseau, renforçant de ce fait l'image immaculée de Voltaire. L'opportunisme de Voltaire qui se saisit de cette affaire pour affaiblir l'Eglise catholique qu'il regarde d'un mauvais œil, n'est jamais sous-entendu ni même suggéré, confirmant ainsi le parti pris du réalisateur.

#### Section 40 – *Voltaire et l'affaire Calas* de Francis Reusser

---

<sup>544</sup> Voltaire, *Mémoire de Donat Calas pour son père, sa mère, et son frère*, éd. R. Grandroute, OVC, vol. 56B (Oxford, VF, 2000), p. 295.

<sup>545</sup> S. Lorenzi, *op.cit.*, épilogue

Dans cette autre représentation de l'affaire Calas à l'origine du *Traité sur la Tolérance*, Francis Reusser<sup>546</sup>, cinéaste suisse, nous livre une approche visuelle qui se démarque des deux précédentes par son esthétique et sa proposition narrative. Si c'est un Voltaire à Ferney, entouré de Mme Denis, du Père Adam et de Wagnière qui se donne à nouveau à voir, Reusser introduit dans cette version un nouveau personnage, en la personne de Mlle de Corneille qui sera la narratrice interne. L'effet comique occupe toujours une place centrale dans ces représentations audiovisuelles, tant Voltaire alterne théâtralement entre sarcasme et ironie comme en témoigne la première séquence<sup>547</sup> que nous analyserons. Cette séquence s'ouvre donc avec Mlle de Corneille, qui s'apprête à faire une déclaration après avoir énuméré les cadeaux qu'elle prévoyait d'offrir à chacun d'entre eux :

- Mais voilà, j'avais caché tous ces papiers dans mes vêtements qui sont partis au lavoir.

- Béni soit le lavoir. Je ne doute pas de votre aspiration et de votre pratique. Euh peut-être de votre pratique. *Réplique Voltaire.*

Cette réaction de Voltaire fait apparaître l'ironie caustique et le sarcasme de l'auteur. La rivalité entre Voltaire et Rousseau va réapparaître dans cette adaptation audiovisuelle, au moment où Voltaire demande à Mlle de Corneille de leur parler de sa dernière lecture, cette dernière hésite<sup>548</sup> :

- Quand elle hésite à ce point, c'est que c'est inavouable.

- Ne me dites pas ? Lui ! encore ?

- Oui. *Répond Mlle de Corneille*

- Ce Rousseau [...] dans ma maison. Enfin mademoiselle Corneille, quel plaisir trouvez-vous à cette histoire de percepteur qui engrosse son élève ? C'est malsain pour une jeune fille.

Ainsi s'exprime Voltaire, évoquant *Julie ou la nouvelle Héloïse* de son rival Rousseau. Voltaire se positionne dans cette séquence comme un moraliste, lui qui entretient pourtant une relation intime avec sa nièce Mme Denis, ce que la narratrice révèle aux téléspectateurs. Le réalisateur n'hésite donc pas à présenter les paradoxes de l'auteur à travers cette séquence jusque dans son intimité. Tout comme dans la proposition de Marcel Camus, la querelle avec Rousseau y est largement représentée. Le sarcasme et l'ironie sont également présents dans

---

<sup>546</sup> F. Reusser, 2007, *Voltaire et l'affaire Calas*, Point Prod SA, Bel'Ombre Films, RTS Radio Télévision Suisse, France 2 [En ligne]. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=JtIH8IPDtZo>

<sup>547</sup> F. Reusser, *op.cit.*, 6 minutes et 28 secondes à 7 minutes et 26 secondes.

<sup>548</sup> F. Reusser, *op.cit.*, 7 minutes et 40 secondes à 8 minutes et 17 secondes.

cette adaptation qui se veut le plus fidèle que possible à la biographie du Patriarche, comme lors de cette entrevue avec un jeune poète venu lui présenter son texte <sup>549</sup> :

- Certes c'est très honorable de vouloir versifier à votre âge, à condition de ne pas en abuser.
- Mais j'écris pour la postérité !
- La postérité, je ne crois pas que votre poésie arrive un jour à cette adresse ! Un conseil écrivez moins, lisez plus ! Et puis, il n'y a pas que la poésie dans l'existence. Essayez le commerce [...]

La séquence suivante que nous analyserons, c'est l'anticléricalisme et le déisme de Voltaire qui se donne à voir. Il s'agit de l'échange entre Voltaire et le curé de Ferney puis, Audibert <sup>550</sup> :

- Que me dit-on, que vous voulez détruire mon église car elle vous gêne la vue ? *lance le curé à Voltaire.*
- Que me dit-on que vous voulez tirer du sommeil une dime qui ne demande qu'à se faire oublier. Et avec les arriérés encore. *Réplique Voltaire*
- Vous cherchez des prétextes. Parlons de mon église, je n'aime pas votre comédie. Du reste vous ne croyez pas en Dieu.
- Mais si j'y crois ! Je crois même que s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer. Je crois en Dieu curé, vous en déplaise. Mais je ne crois pas en des prêtres qui nous volent jusqu'à notre dernier soupir. Ma comédie vaut bien la vôtre.

Cette dernière réponse de Voltaire nous évoque son *Épître à l'auteur du nouveau livre : Des Trois Imposteurs* (1769) :

Ce système sublime à l'Homme est nécessaire ;  
C'est le sacré de la société,  
Le premier fondement de la sainte équité,  
Le frein du scélérat, l'espérance du juste :  
Si les cieux dépouillés de son empreinte Auguste,  
Pouvaient jamais cesser de le manifester,  
Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.  
Que le sage l'annonce, et que les rois le craignent,

---

<sup>549</sup> F. Reusser, *op.cit.*, 9 minutes et 40 secondes à 10 minutes et 4 secondes.

<sup>550</sup> F. Reusser, *op.cit.*, 11 minutes et 15 secondes à 11 minutes et 55 secondes.

Rois, si vous m'opprimez, si vos grandeurs dédaignent  
Les pleurs de l'innocent que vous faites couler,  
Mon vengeur est au ciel ; apprenez à trembler.  
Tel est au moins le fruit d'une utile croyance.<sup>551</sup>

Enervé, le curé s'en va, laissant la place à Audibert venu plaider la cause des Calas :

- Et que reproche-t-on à cette famille Huguenote ?
- Le pire des crimes, tout cela uniquement parce qu'ils sont huguenots.
- Mais encore ? Huguenot n'est pas un brevet d'innocence. *Lance Voltaire à son invité*
- Non plus que de culpabilité si vous le permettez !
- Certes toutes les religions s'égalent en cruauté, mais ce n'est pas parce qu'ils sont minoritaires que les réformés ne sont pas aussi des fanatiques, pétris de la même merde et trempés de sang corrompu. Nous ne valons pas grand-chose, mais ils sont encore pires que nous. Et en plus ils déclament contre mes tragédies. Il n'est pas une de mes pièces dans le théâtre de Genève qui ne fasse l'objet de leurs insultes. Regardez leur dernière cabale contre mon *Tancredè*. Je suis le sujet permanent de leur calomnie. Osez me dire le contraire !<sup>552</sup>

Cette séquence traduit le rejet de Voltaire pour les dogmes religieux, en l'occurrence ici, contre les protestants. Le téléspectateur entrevoit également le caractère rancunier du philosophe, qui se plaint des déclamations des protestants genevois contre ses tragédies. Dans cette interprétation de l'affaire par Reusser, Voltaire n'acceptera de défendre les Calas que grâce aux interventions répétées de Mlle Corneille, cette dernière jouera un rôle déterminant. L'intervention de Mlle de Corneille ne reflète pas la réalité historique, l'auteur prend donc ici quelques libertés.

Lorsqu'il annonce enfin qu'il défendra les Calas, il est dans son théâtre de Ferney devant une salle comble. On assiste à la première partition de l'opinion publique, lorsque s'écriant et en s'aidant de grands gestes, il dénonce le supplice de Jean Calas devant un public acquis à sa cause :

« Contre les assassins juridiques, il n'y a d'espoir que dans le cri public. Criez et qu'on crie ! »<sup>553</sup>

---

<sup>551</sup> Voltaire, *Épître à l'auteur du nouveau livre des trois imposteurs*, *op.cit.*, pp. 341-342.

<sup>552</sup> F. Reusser, *op.cit.*, 13 minutes 7 secondes à 13 minutes et 52 secondes.

<sup>553</sup> F. Reusser, *op.cit.*, 1 heure 9 minutes et 22 secondes.

La salle échaudée se met à crier à son tour. C'est le commencement de la propagande en faveur des Calas à travers toute la France et l'Europe entière. La correspondance de Voltaire à travers l'Europe afin d'avoir l'opinion publique de son côté est également représentée dans cette adaptation, avec l'apparition de Catherine de Russie, de Frédéric II, du Cardinal de Bernis et de Mme de Pompadour qui a l'oreille du roi, et à qui Voltaire demande le soutien. Tous les grands axes de cette affaire sont représentés par Reuss, notamment la rédaction du *Traité sur la tolérance* qui est introduit dans une séquence durant laquelle Voltaire confie à Mlle Corneille que le *Traité* est son arme pour donner le coup de grâce aux juges de Toulouse et faire définitivement basculer les conseillers du roi de son côté au grand dam de Choiseul. La récurrence du thème du « cri » dans ces adaptations télévisées, ont pour visée le ralliement du public (à travers les téléspectateurs) à Voltaire et aux causes qu'il défendait. Voltaire savait l'importance de la publicité <sup>554</sup> comme nous l'avons déjà évoqué, et c'est sans doute pour cela que les réalisateurs cités, s'appuient également sur ce ressort. Cette représentation de Reuss, la dernière représentant la vie de Voltaire à l'écran, est un savant mélange des deux représentations précédemment analysées. S'inspirant de la biographie de René Pomeau, elle dépasse le texte pour proposer aux téléspectateurs un regard à la fois plus intime du Patriarche de Ferney, mais également fictif avec notamment l'implication directe de Mlle Corneille dans l'affaire Calas.

#### Section 41 – L'écran consensuel ou la lecture contemporaine des « affaires »

Au-delà des différences esthétiques entre les différentes propositions audiovisuelles qui laissent entrevoir un Voltaire en noir et blanc (1963) et en couleur (1978 et 2007), le biographème de l'affaire Calas porte en lui les ressorts de l'obscurantisme religieux qui secoue les sociétés modernes. Avec ces trois adaptations, les réalisateurs défendent l'idée d'une télévision de proximité (par ses destinataires), mêlant les frontières entre la réalité historiques et la fiction, faisant ainsi la part belle à l'imaginaire. Si le caractère subversif et profondément révolutionnaire de Voltaire est mis en exergue, toujours dans une perspective actualisante, il en ressort pour les postérités successives, une image positive voire héroïque de Voltaire. Et si l'affaire Calas n'a eu aucune conséquence immédiate sur la législation de l'époque, c'est en 1787 que Louis XVI signa l'édit de Versailles, édit de tolérance analogue à l'édit de Nantes à la différence qu'elle n'accorde aux protestants que le droit à leur état civil. La Révolution française de 1789 bouleversera l'ancien ordre en établissant la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen qui proclame la liberté de conscience (article 10) et la liberté d'opinion (article 11). Si Voltaire est mort onze ans avant cet événement historique, et même s'il était pour une monarchie éclairée, loin donc de toutes aspirations démocratiques, il est inconcevable de nier le fait que ses idées ont grandement contribué à ce dénouement de 1789. Un très fort sentiment de justice est dès lors rattaché à Voltaire depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, avec des fortunes diverses. Pour la postérité moderne, il n'est pas question d'évoquer la Société du Temple, ni le goût de Voltaire pour le libertinage, ni tout ce qui pourrait écorner

---

<sup>554</sup> D10414

symboliquement l'image de Voltaire. Cela se justifie par le fait que ces épisodes de sa vie ne seront jamais portés ni dans les manuels scolaires ni à l'écran. Ce n'est que très récemment que ces thématiques ont été abordées, dans la dernière représentation télévisée de la vie de Voltaire intitulée « Les aventures du jeune Voltaire »<sup>555</sup> et diffusée sur France 2. Cette fiction biographique présente aux téléspectateurs, les jeunes années d'un François-Marie Arouet au caractère quelque peu exagéré mais avec toujours la volonté manifeste de mettre en exergue sa grande soif de justice. Voltaire le grand défenseur des sans voix, des victimes du fanatisme religieux, les différentes adaptations télévisées de sa vie et plus particulièrement « l'affaire Calas », l'ont fait passer pour tel aux yeux de la postérité, or la réalité n'est pas toujours aussi évidente. En effet, il est nécessaire de rappeler que Voltaire a déjà un âge bien avancé lorsqu'il commence à réellement s'intéresser aux questions judiciaires, d'où son image de vieillard dans les trois premières adaptations audiovisuelles étudiées. Il a précisément 68 ans lors de l'affaire Calas, ce qui nous conduit ainsi à relativiser les propos qu'il tient dans cette correspondance de 1773 :

Il me semble que j'ai combattu toute ma vie pour la vérité. Ma destinée serait-elle de n'être que l'avocat des causes perdues ?<sup>556</sup>

Cet autoportrait élogieux n'est donc pas tout à fait exact, mais traduit parfaitement l'égo de Voltaire en son temps. L'historien Benoît Garnot rappelle en ce sens que « la correspondance de Voltaire constitue un excellent témoin de cette évolution tardive : plus de 300 lettres sont consacrées à l'affaire Calas, partiellement ou totalement, dans une période de cinq ans environ, de 1763 à 1768, ce qu'il faut cependant relativiser dans la mesure où pendant cette même période Voltaire écrit (ou plutôt dicte) au moins 35000 lettres : cela réduit l'importance des lettres qui abordent le problème judiciaire à environ 8% de l'ensemble de sa correspondance pour cette période. »<sup>557</sup> Voltaire a très peu porté d'intérêt au volet pénal de la justice, comme en témoigne *Le siècle de Louis XIV* (1761), où sont énoncées une seule fois les ordonnances de 1667 sur la justice civile et celle de 1670 sur la justice criminelle :

L'année 1667 fut à la fois l'époque de ses premières lois et de ses conquêtes [de Louis XIV]. L'ordonnance civile parut d'abord, ensuite le code des eaux et forêts, puis des statuts pour toutes les manufactures, l'ordonnance criminelle, le code de commerce, celui de la marine.<sup>558</sup>

Avant les affaires Calas et La Barre, Voltaire s'est donc très peu mêlé d'affaires pénales et, les fois où il le fit ne l'ont été que pour des enjeux moins judiciaires que politiques. Quelquefois aussi, Voltaire n'hésitait pas à intervenir par soucis d'amitié comme dans l'affaire

---

<sup>555</sup> A. Tasma, G.-M. Benamou, H. Helman, 2021, *Les aventures du jeune Voltaire*, France 2.

<sup>556</sup> Best. D18369.

<sup>557</sup> B. Garnot, *Voltaire et Charlie*, Dijon, EUD, 2015, p. 32.

<sup>558</sup> Voltaire, *Le siècle de Louis XIV*, (éd. Ch. Lahure et C<sup>ie</sup>), t. 9, OCV, Paris, Hachette, 1860, p. 170. [En ligne]  
URL : <https://books.google.fr>

Desfontaines en 1725, où sans procès et usant de son influence, Voltaire fit sortir ce dernier de la prison de Bicêtre, lui évitant ainsi le bûcher. Et s'il y a eu plusieurs affaires en matière judiciaire en son temps, Voltaire ne les aborde que brièvement voire rarement dans son immense correspondance, comme dans une lettre à Raynal, le 30 juillet 1749 et dans laquelle il évoque deux autres affaires de mœurs célèbres en leur temps. Celle des homosexuels Chaussons et Deschaufours, brûlé à Paris en 1669 pour le premier (Voltaire n'était pas encore né) et en 1725 pour le second, soit à la même période que l'affaire Desfontaines. Citons encore l'affaire Langlade, connue du grand public de l'époque et de Voltaire. Cet homme accusé à tort pour vol et condamné aux galères, Voltaire y fait référence « deux fois dans la correspondance et une fois en 1777 dans l'un de ses derniers écrits <sup>559</sup>. » D'autres affaires toutes aussi connues, ne seront jamais mentionnées par Voltaire comme celle en 1746 de Claude Debeaux, roué à tort pour l'assassinat de son oncle ; l'affaire Lebrun, accusé à tort d'assassinat. L'affaire de Vocance, ce mari accusé d'avoir empoisonné son ami et sa propre famille. Toutes ces erreurs judiciaires, tous ces innocents exécutés, avaient d'un point de vue strictement judiciaire, tout autant d'intérêt que les affaires Calas, Sirven ou de La Barre. Chez Voltaire, le sentiment de la justice n'intervient véritablement que lorsqu'il y trouve un "intérêt" véritable. D'ailleurs, cette affaire est un moyen de gagner l'opinion à sa cause (la lutte contre l'infâme), ce qui est très habile et très intelligent de sa part. Et même si Voltaire prétendra n'avoir agi que « par l'amour de l'humanité » <sup>560</sup>, il ne s'est engagé dans cette affaire que parce qu'on est venu lui en parler avec beaucoup d'insistance et encore une fois, parce que la question religieuse essentielle pour lui y était présente, ce qui n'était pas le cas dans les erreurs judiciaires mentionnées précédemment. L'affaire Calas, biographème préféré des différentes adaptations télévisées françaises, qui a conduit Voltaire au firmament des postérités successives jusqu'à nos jours, reste donc la référence politico-judiciaire du Patriarce. C'est ainsi qu'en 2015, lors du 250<sup>e</sup> anniversaire de la réhabilitation de Jean Calas à Toulouse, un manifestant déclarait que : « Calas c'est un symbole fort <sup>561</sup> » et que « L'esprit de Voltaire devrait se répandre pour lutter contre le fanatisme <sup>562</sup> ».

En définitive, si le phénomène de projection, spécifique au cinéma et au petit écran permet d'en faire un véhicule de l'Histoire, Laurence Schifano suggère que les termes de passage et de projection sont plus adaptés pour évoquer le filmage du XVIII<sup>e</sup> siècle que celui de représentation. Elle justifie cela en indiquant que ces termes « suggèrent une zone de contact à quoi font accéder, en s'y projetant, les désirs et la mémoire du spectateur »<sup>563</sup> C'est ainsi qu'à propos de cette mémoire, Jacques Derrida évoque le caractère « spectral » du cinéma dans lequel viennent se fixer « la mémoire spectrale d'une époque où il n'y avait pas encore le cinéma. »<sup>564</sup> Alors à la question de savoir si les représentations audiovisuelles de Voltaire réactivent ou au contraire, affaiblissent la figure (le mythe) de Voltaire ? Nous répondrons que

---

<sup>559</sup> B. Garnot, *op.cit.*, p. 35.

<sup>560</sup> Best. D10488

<sup>561</sup> « Toulouse célèbre le 250e anniversaire de la réhabilitation de Jean Calas », *Le Point politique, op.cit.*

<sup>562</sup> *Idem*

<sup>563</sup> L. Schifano, « Passages des Lumières, voies filmiques du modernes », *Filmer le 18e siècle*, Paris, Desjonquères, 2009, p. 15.

<sup>564</sup> « Jacques Derrida et les fantômes du cinéma », Entretien réalisé par Antoine de Baecque et Thierry Jousse, *Cahiers du cinéma*, n° 556, avril 2001, p. 78.

bien que ces projections restent des instruments de connaissance, la figure du Patriarche de Ferney s'est sensiblement affaiblie dans les consciences aussi bien collectives qu'individuelles, du fait d'un parti pris narratif. En effet, soumis aux contraintes du milieu de l'industrie du spectacle, les projections de Voltaire la plupart du temps, obéissent à un canon narratif consensuel, populaire et potentiellement aliénant. Les représentations télévisuelles successives de l'affaire Calas et les commémorations de la réhabilitation de Jean Calas, participent à infuser avec une certaine réussite, cette image de Voltaire en parangon de la justice dans l'opinion publique. Par conséquent, la résurgence de Voltaire en modèle héroïque épris de justice, après les attentats contre le journal satirique *Charlie Hebdo* en janvier 2015, s'inscrit dans le sillage de ladite affaire.

## Chapitre 12 – La présence de Voltaire dans la culture populaire

### Section 42 – L’ironie de Voltaire dans la bande dessinée

Dans le monde de la production littéraire, s’il y a un genre indémodable, nous pouvons citer ici la bande dessinée. Utilisant une juxtaposition de dessins ou autres types d’images, la bande dessinée s’articule en plusieurs séquences narratives, des textes placés dans des phylactères. Voltaire reste présent dans la société française par son actualité dans la bande dessinée. Sur cette question du genre littéraire par lequel Voltaire traverse les époques, nous nous intéressons ici en plus du contenu graphique et du texte, à la question de la vitesse narrative. Par la brièveté du nombre de leurs pages, le rythme est en effet une caractéristique importante de la plupart des fictions narratives populaires de Voltaire (*Candide*, *Zadig*, *L’Ingénu*, *Micromégas*), là où ses ouvrages historiques se rapprochent de l’encyclopédie. Harald Weinrich, qui introduit dans *Le Temps : le récit et le commentaire*, la notion de tempo narratif estime que Voltaire est le conteur le plus rapide qui soit et que son œuvre est révélatrice d’une forme d’emportement narratif permanent qui fait que les épisodes s’enchaînent à toute vitesse <sup>565</sup>. Nous retrouvons le même rythme frénétique dans *L’Histoire des voyages de Scarmentado* qui propose un tour du monde à travers l’Allemagne, la France, l’Angleterre, l’Espagne, la Chine, le Mogol, le Maroc et l’Inde, encore plus rapide que dans *Candide*, puisqu’il s’effectue en six pages. Notre lecture vient corroborer les propos de Philip Stewart lorsqu’il parle de rythme saccadé avant-coureur de *Candide*<sup>566</sup>. Italo Calvino, écrivain italien du XXe siècle déclare à ce propos que « dans *Candide* aujourd’hui, ce n’est pas le conte philosophique qui charme le plus, ni la satire, ni l’élaboration d’une morale et d’une vision du monde : c’est le rythme <sup>567</sup>. ». Toujours à propos du récit voltairien, Jean Starobinski déclare qu’il est « le simulacre d’un récit et non des récits sérieux » <sup>568</sup>. Même si cette critique s’adresse essentiellement au texte, nous pensons qu’il est possible d’appliquer cette réflexion à la bande dessinée. En effet, par leur nombre de pages réduits, il est plus facile pour le public (voire jeune public), de se familiariser avec Voltaire. Nous pensons donc que la vitesse narrative qu’offre la bande dessinée, est la condition *sine qua non* qui permet à Voltaire d’exister dans ce genre littéraire.

Les bandes dessinées de notre corpus ont en commun de donner une identité repérable à Voltaire et à ses personnages. Nous retrouvons déjà le même procédé (l’unicité du point de vue) dans les manuels scolaires, qui présentent tous Voltaire selon des biographèmes précis, ne s’embarrassant d’aucuns détails sur la vie de l’auteur. Commençons notre analyse avec le *Candide* de Joann Sfar qui nous intéresse par la richesse de son contenu et son identité visuelle propre. Dans son adaptation, Joann Sfar tout en restant fidèle au récit du conte, s’autorise beaucoup de liberté en nous offrant ses propres analyses critiques de l’ironie voltairienne, qui

---

<sup>565</sup> M. Hersant, « Le conte voltairien : un parasite des textes sacrés », *Féeries*, n°16, 2020 [En ligne], publié le 11 novembre 2020, consulté le 10 décembre 2021. URL: <http://journals.openedition.org/feeries/2722>

<sup>566</sup> Voltaire, *L’Histoire des voyages de Scarmentado*, éd. P. Stewart, OCV, vol. 45B (Oxford, VF, 2010), p. 287.

<sup>567</sup> I. Calvino, « Candide ou la vélocité », *La Machine littérature*, Paris, Le Seuil, 1984, p. 141.

<sup>568</sup> J. Starobinski, « Sur le style philosophique de Voltaire », *La Revue de Belles-Lettres*, n° 1-2, 1977, p. 105.

font d'ailleurs l'objet de nombreux commentaires dans les marges de la bande dessinée. Le *Candide* de Sfar s'éloigne d'un point de vue esthétique, de la description faite par Voltaire. En effet, sous sa plume, nous observons un Candide à l'allure rêveuse, avec de grands yeux ronds et arborant une de ces perruques à la mode au XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>569</sup>. Les chapitres du récit s'accompagnent de dessins très souvent grossiers, ce qui n'est pas sans nous rappeler les caricatures provocantes de *Charlie Hebdo*. La bande dessinée de Sfar tout en nous plongeant dans le récit, se lit comme un discours critique, à travers ses planches, ses bulles et les commentaires teintés d'ironie et de sarcasme de son auteur. L'illustrateur se démarque également des autres corpus en imaginant de nouveaux personnages absents du conte de Voltaire, à l'image de l'éléphant Babar à qui la vieille dame déclare : « Voyez-vous, dans la vie, il ne faut jamais se décourager. Le vilain serpent ne m'a pas tuée et Cornélius est complètement guéri. Travaillons avec gaieté et nous continuerons d'être heureux. »<sup>570</sup> Ce dernier va donc s'y atteler non sans nous rappeler de « travailler sans raisonner »<sup>571</sup>. Sfar imagine également un petit démon noir, absent du conte de Voltaire, allégorie de la conscience de Voltaire, l'auteur fait dire à ce dernier dès la première page : « Le meilleur dédédé... le meilleur monmon... le meilleur démon... le meilleur démonde »<sup>572</sup>. Une mise en garde sarcastique, qui prépare le lecteur au texte « chiant » <sup>573</sup> de Voltaire. Ces deux nouveaux personnages incarnent le positionnement ironique de Voltaire face à l'optimisme de Leibniz. Sfar perpétue donc l'irrévérence de Voltaire sur un ton décalé du conte, que nous interprétons comme un hommage au Patriarche. L'illustrateur qui se représente par moment lui-même dans les marges, nous livre ses commentaires et ses analyses sur *Candide* mais aussi sur Voltaire lui-même, comme cet échange fictif entre Sfar et Voltaire qui justifie le style par moment trivial de son œuvre <sup>574</sup>.

Dans le tome 1 de *Voltaire amoureux* de Clément Oubrierie, l'illustrateur raconte la vie du jeune Voltaire à travers ses conquêtes amoureuses et ses attentes d'ascensions sociales. Fidèle à la réalité historique et évoquant plusieurs étapes de la vie du jeune Arouet, notamment son poème *Les J'ai vu* <sup>575</sup>, son embastillement <sup>576</sup> ou encore son acte de baptême à la Bastille <sup>577</sup>, l'adaptation d'Oubrierie possède également un ressort comique très marqué, comme sur cette planche représentant Voltaire à la Bastille avec son codétenu. Ce dernier voulant lui remonter le moral, lui dit :

« à l'instar de Dieu, un homme d'Eglise est un soutien pour l'âme » <sup>578</sup>.

<sup>569</sup> J. Sfar, *Candide*, Paris, Bréal, coll. « La Petite Bibliothèque Philosophique De Joann Sfar », 2003, couverture.

<sup>570</sup> J. Sfar, *op.cit.*, p. 156.

<sup>571</sup> J. Sfar, *op.cit.*, p. 161.

<sup>572</sup> J. Sfar, *op.cit.*, p. 1.

<sup>573</sup> J. Sfar, *op.cit.*, p. 74.

<sup>574</sup> J. Sfar, *op.cit.*, p. 76.

<sup>575</sup> C. Oubrierie, *Voltaire amoureux*, Paris, Les Arenes, t.1, 2017, p. 8. Voir également Voltaire, *Les J'ai vu (Tristes et lugubres objets)*, éd. OVC, vol. 146 (Oxford, VF, 2021).

<sup>576</sup> C. Oubrierie, *op.cit.*, p. 11.

<sup>577</sup> C. Oubrierie, *op.cit.*, p. 16.

<sup>578</sup> C. Oubrierie, *op.cit.*, p. 12.

Ce passage fait écho au premier embastillement de Voltaire en 1717. Il évoque également chez nous l'emprisonnement de *l'Ingénu* et sa rencontre avec son nouveau maître Gordon. Sur une autre planche illustrant cette fois-ci la libération de Voltaire de la Bastille, on y découvre un Voltaire qui s'entretenant avec le gouverneur, le prie « de transmettre à son altesse royale qu'il la supplie de ne plus se charger de mon logement »<sup>579</sup>. Très proche du récit voltairien par son ironie, stylistiquement l'économie de nos différents corpus se manifestent par l'antiphrase que les illustrateurs placent dans la bouche de leurs personnages en plus du travail de documentation iconographique et textuel. L'ironie se retrouve particulièrement dans les différentes formes d'anachronisme qui parcourent la bande dessinée, établissant alors une mise à distance qui exclut toute relation didactique à l'Histoire. C'est notamment le cas sur une planche sur laquelle deux personnages annoncent le futur prophétique de la Bastille brûlée :

- T'imagines les gars à l'intérieur de la prison ?
- Un jour, on la brûlera.
- C'est ça ! et on décapitera le roi pendant que t'y es !<sup>580</sup>

*Voltaire le culte de l'ironie*<sup>581</sup> de Jean-Michel Beuriot et Philippe Richelle, présente dès la couverture, le Patriarche vieux, une allure de sage, assis sous un arbre et dictant certainement à Wagnière un conte. Cette bande dessinée qui se présente comme une biographie historique est très éloignée de l'ironie qu'elle annonce dans le titre. Ce corpus est encore plus représentatif de la transmission de l'image de Voltaire par la postérité comme un vieux sage apaisé. Si les illustrations de *Candide* ne peuvent pas faire l'impasse sur l'ironie du texte car fidèles le plus possible à la réalité historique, les récits de fiction en revanche, développent une vision qui réinterroge l'héritage voltairien.

---

<sup>579</sup> C. Oubrierie, *op.cit.*, p. 17.

<sup>580</sup> C. Oubrierie, *op.cit.*, p. 11.

<sup>581</sup> J-M. Beuriot, P. Richelle, *Voltaire. Le culte de l'ironie*, Paris, Casterman, 2019, couverture.

## Section 43 – Voltaire dans le roman

Dans *L'Ingénu*, une célèbre méditation écrite par le personnage principal en prison, Hercule (porte-parole de Voltaire), met en opposition trois types de récits parmi lesquels, l'auteur à travers le narrateur admet une nette préférence pour les deux premiers :

« J'aime les fables des philosophes, je ris de celles des enfants, et je hais celles des imposteurs. »<sup>582</sup>

Si l'on admet que les fables des enfants font références aux contes philosophiques, que celles « des enfants » sont plus ou moins comparables aux contes de fées (ou aux bandes dessinées) et les fables des « imposteurs » aux textes sacrés des monothéismes, le caractère inoffensif des unes permet de réfléchir sinon d'en rire, alors que la dangerosité des autres suscite une hostilité sans mélange. Nous avons vu que Voltaire est parfaitement soluble dans la bande dessinée, où il arrive à traverser les époques en s'adressant notamment au jeune public. S'il est vrai pour la bande dessinée, nous pensons qu'il en est de même pour le roman. En ce sens nous avons sélectionné deux corpus dans lesquels la figure de Voltaire sinon ses représentations jouent un rôle prépondérant dans la perception publique du Patriarche. Dans l'un, son cerveau est au centre de l'intrigue, et dans le second roman, Voltaire est le personnage principal du récit. Ainsi *Le cerveau de Voltaire*<sup>583</sup>, sous la plume de Franck Nouchi, journaliste et écrivain français, il est question de la présence symbolique de Voltaire longtemps après sa mort, et qui continue d'être au centre des attentions. Nous sommes en 2011 et la médecine française annonce une grande découverte suite aux analyses de l'ADN de Voltaire, dont elle déclare les résultats spectaculaires. Attirant les convoitises, le cerveau du philosophe est alors volé dans le but de cloner l'auteur du *Traité*. Si le roman de Franck Nouchi ne manque pas d'originalité, notre intérêt va plutôt se porter sur *Le diable s'habille en Voltaire* de Frédéric Lenormand puisque dans celui-ci, Voltaire en tant que personnage principal du récit, vient occuper une place essentielle dans la construction des imaginaires des lecteurs.

Dans le roman de Frédéric Lenormand, nous retrouvons Voltaire dans la peau d'un détective privé mandaté par un prêtre, afin d'élucider un crime commis au sein d'une Église. Le meurtrier présumé ne serait nul autre que le diable en personne, d'après les hommes d'Église. En nous plongeant dans le XVIII<sup>e</sup> siècle historique, avec les thématiques chères à l'auteur du *Traité* : Raison, déisme, superstition, obscurantisme, blasphème, l'influence de l'Église catholique, l'auteur décrit assez fidèlement les enjeux des Lumières et la philosophie de Voltaire. Il rend également un hommage au Patriarche par le style ironique qu'il lui emprunte et que nous lisons dans tout le roman. Citons quelques extraits pour illustrer notre propos :

---

<sup>582</sup> Voltaire, *L'Ingénu*, op.cit., p. 265.

<sup>583</sup> F. Nouchi, *Le cerveau de Voltaire*, Paris, Flammarion, 2012.

Dans sa chambre du séminaire Saint-Nicolas, le Père Pollet se recueillait avant sa messe du matin. Il était agenouillé sur un prie-Dieu, devant un autel où se promenait une perruche blanche qui ressemblait au saint esprit [...] Un grondement assourdissant ébranla le sol, les cloisons, les carreaux de la fenêtre. La perruche s'enfuit à tire-d'aile pour se réfugier en haut de l'armoire. Un point d'orgue incohérent soufflait un vent de tempête. Quand le vacarme s'interrompit, ce furent des cris, des appels, et une cavalcade à travers les corridors. Trois coups furent frappés à la porte de la chambre. Toujours agenouillé, le père Pollet remerciait le ciel de l'avoir exaucé de manière aussi tonitruante.

- Il y a un mort dans notre église ! s'écria le père Tricalet, la figure décomposée.
- C'est trop, Seigneur, dit le père Pollet <sup>584</sup>.

Ce premier extrait nous présente l'intrigue du roman. Le meurtre d'un prêtre à l'intérieur d'une Eglise. Ce crime vient remettre en cause le caractère sacré des lieux. Par l'ironie, Frédéric Lenormand décrit au lecteur la scène du crime et un détail va tout de suite confirmer les intentions de l'auteur :

Il régnait un parfum soufré.

- Qui a pu commettre ces atrocités ?
- Une chèvre ! répondit le père Faverays.

Il désigna, sur les pages des livres piétinés, des empruntes boueuses caractéristiques de ces animaux. Il avait plu la veille au soir. Sans doute la bête avait-elle brouté dans les parterres du cloître avant de venir assassiner le prêtre.

- Le coupable est donc un pâtre, conclut le père Chevrolat, qui était plus sensé à défaut d'être observateur.
- Regardez mieux, leur enjoignit le vicaire.

Cette chèvre tueuse de théologiens avançait sur deux pattes. Qu'est-ce qui avait deux pattes et des pieds de bouc ? Le premier qui entrevit la réponse poussa un cri aigu, le deuxième recula, le troisième se laissa tomber dans un fauteuil, les larmes aux yeux, pour réciter un *Pater Noster*.

Firmin Pollet était consterné. L'idée que le diable avait commis ce crime empêcherait sa communauté de recouvrer la sérénité [...] La rumeur en revanche se répandrait comme une trainée de souffre, le séminaire y perdrait sa réputation, ses élèves, ses donateurs, et lui, père Pollet, sa position si inconfortable et si enviée dans l'ombre du pouvoir. Qui ferait nommer de bons chrétiens à la tête des abbayes royales s'il tombait en disgrâce ?

- Que lisait-il là, le malheureux, quand le sort l'a frappé ? s'interrogea le père Faverays en prenant sur la table de chevet un livre qui avait échappé à l'ouragan.

Une grimace tordit sa bouche. Il avait entre les mains une version clandestine d'un brûlot intitulé Lettres philosophiques d'Angleterre que l'on savait être d'un impie notoire, quoique l'auteur fut trop lâche pour signer son œuvre et finir avec elle au bûcher <sup>585</sup>.

---

<sup>584</sup> F. Lenormand, *Le diable s'habille en Voltaire*, Le masque, coll. « Masque poche », 2014, pp. 15-16.

<sup>585</sup> F. Lenormand, *op.cit.* pp. 19-21.

*Les lettres philosophiques* de Voltaire, considérées comme blasphématoires serait ici à l'origine de l'assassinat de l'homme de Dieu. Ce passage fait directement écho à l'affaire de La Barre chez qui on avait retrouvé le même ouvrage de Voltaire. Cela suppose la connaissance par Frédéric Lenormand de cette affaire qui fut la dernière condamnation à mort en Europe pour blasphème. Voyons à présent comment par l'ironie, l'auteur opère un renversement de valeur entre Voltaire et le père Pollet :

« Cher monsieur de Voltaire, l'Eglise a besoin de vous pour repousser les ténèbres ! »

C'est donc un Voltaire antagoniste de l'Eglise catholique, qui se substitue désormais à l'homme de Dieu afin de combattre les ténèbres de l'intérieur. La relation de Voltaire avec Emilie du Châtelet, ses rapports avec la Comédie française, ses œuvres dramaturgiques, et même son cerveau sont autant d'éléments de la vie de Voltaire, que l'auteur donne à lire à travers ce récit fictif :

« En robe de chambre, coiffé d'un bonnet de feutre doublé de castor qui gardait au chaud un cerveau précieux pour le genre humain mais sensible aux refroidissements, Voltaire regardait par la fenêtre quel temps le Grand Horloger de l'univers avait prévu pour son triomphe du jour. [...] On était au début de novembre. Les copies d'Adélaïde étaient prêtes, l'heure était venue d'en régaler les excellents tragédiens appelés à la jouer.

Il fallait d'abord la leur faire apprécier. Les choix de la Comédie-Française se faisaient par le biais d'un vote... »<sup>586</sup>

Nous ne savons pas si l'auteur par l'intermédiaire de Voltaire exprime ses idées, où s'il est juste question de rappeler par le medium du roman, les positions de Voltaire sur les religions. L'anticléricisme de Voltaire apparaît ainsi sous la plume de l'auteur qui met le lecteur en garde :

« Tout dogme est un mensonge. Il faut chercher toujours, c'est la seule vérité impérissable »<sup>587</sup>

Cet extrait du roman nous renvoie au *Traité sur la tolérance*. Frédéric Lenormand rend avec son roman, un hommage des plus remarquables à Voltaire. Citons pour clore cette section, un autre extrait qui a particulièrement retenu notre attention puisqu'il fait directement écho à la

---

<sup>586</sup> F. Lenormand, *op.cit.*, p. 107.

<sup>587</sup> F. Lenormand, *op.cit.*, p. 214.

couverture du numéro spécial de *Charlie Hebdo* intitulé « Le retour des anti-Lumières »<sup>588</sup>, sur laquelle on voit le Pape et un Imam soufflant conjointement sur une bougie pour l'éteindre :

« J'essaye d'éclairer l'humanité, mais chaque fois que je bats le briquet, quelqu'un vient souffler la flammèche ! »<sup>589</sup>

#### Section 44 – Voltaire et la mode : *Zadig* et Voltaire

La culture populaire, souvent abrégée en « pop culture », peut être comprise comme une forme de culture de masse. Sa principale caractéristique est d'être produite et appréciée par le plus grand nombre, à l'opposé d'une culture élitiste qui ne toucherait qu'une partie instruite de la population. Dans le même ordre d'idée, nous observons l'opposition systématique qui s'opère entre les publics des musées et ceux des salles de cinémas. Dans cet univers, la mode n'est pas en reste. C'est donc dans ce mercantilisme que nous avons vu émerger une marque de vêtement au nom étonnant. *Zadig et Voltaire*, voilà comment la marque créée par Thierry Gillier prétend rendre hommage à Voltaire, et à son roman *Zadig ou la destinée*. S'il nous est difficile de faire le lien entre ces deux univers radicalement opposés, nul doute en revanche que pareil hommage vient surtout affaiblir l'image de Voltaire, le réduisant à n'être qu'un produit dérivé. En observant attentivement les marqueurs de la présence de Voltaire dans la culture populaire, la postérité de Voltaire s'inscrit dans le déploiement d'un nouveau régime mémorielle, multiforme. Les vieux schémas mémoriels font désormais place à des canons modernes, visant à inscrire Voltaire dans le présent. Si nous pouvons craindre la dilution complète de l'image de Voltaire dans la « pop culture » par le biais notamment de la mode, souvent dans l'incapacité de renouer avec les procès d'origine, d'autres médiums à l'instar du roman, de la bande dessinée ou encore des productions audiovisuelles tentent tant bien que mal de préserver l'autorité civile et culturelle du Patriarche de Ferney.

---

<sup>588</sup> *Charlie Hebdo*, 5 janvier 2019, n°1381. Voir Annexe

<sup>589</sup> F. Lenormand, *op.cit.*, p. 295.

## Chapitre 13 – Voltaire et le Théâtre

### Section 45 – Voltaire, le dramaturge oublié de la postérité contemporaine

« *Zaïre* fut le plus grand succès de théâtre de l'époque. Voltaire sacré grand maître de la scène française est considéré dès lors comme l'égal de Corneille et de Racine. »<sup>590</sup> De nos jours, Voltaire reste une figure essentielle dans le paysage littéraire classique français et dans l'imaginaire culturel national, bien que son œuvre immense nous l'avons dit - en dehors de certains classiques- soit de moins en moins connue du grand public. Le théâtre n'y fait pas exception. Que reste-t-il aujourd'hui de ses tragédies qui firent les succès de la Comédie Française ? Comment expliquer l'étonnant parcours du dramaturge le plus populaire des Lumières, dont l'œuvre a pourtant marqué toute une époque, contribuant ainsi à sa notoriété d'homme de Lettres, mais qui n'est pourtant presque jamais jouée et rarement lue de nos jours ?

Curieux renversement de valeurs que d'observer une postérité ignorante voire insensible aux pièces de l'auteur, au point de ne plus les représenter sur les planches. Point de *Mérope*, point de *Tancrède*, encore moins de *Zaïre*. Il semblerait qu'il y ait une désaffection pour les tragédies voltairiennes. Voltaire qui était « de son vivant, la plus grande célébrité d'Europe »<sup>591</sup> ne semble plus faire recette. À partir des années 1760, sa renommée atteignit un tel degré que divers produits à son effigie (portraits, silhouettes, petits bustes, gravures) furent mis en vente à l'attention de ses admirateurs<sup>592</sup>. Son retour à Paris en 1778 après trente années passées hors de la France, provoqua une grande effervescence qui atteignit son apogée avec son couronnement à la Comédie-Française. Traditionnellement, pour expliquer le déclin des dramaturgies de Voltaire, les critiques proposent deux explications : la première est celle de l'apogée du romantisme comme genre littéraire de prédilection après 1830. Et la seconde situe les pièces tragiques de Voltaire dans la veine d'un genre totalement dépassé de la tragédie, en témoigne les chiffres des représentations à la Comédie française. La popularité du théâtre de Voltaire s'est effondrée au point qu'à partir des années 1850, les représentations en devinrent rares<sup>593</sup>.

Les dramaturges du XIXe siècle cherchent alors à dépasser le cadre du Classicisme, ce qui fait dire à André Billaz dans sa thèse : « Victor Hugo et les autres dramaturges romantiques conçoivent explicitement leur œuvre contre celle de Voltaire, qui constitue alors l'écrivain de référence dans l'ordre des valeurs culturelles.<sup>594</sup> » Cela va ainsi contribuer à changer profondément la sensibilité esthétique de l'époque, privilégiant un plus grand naturalisme sur la scène et l'imagination comme moteur dans les arts. Selon Marvin Carlson, le répertoire théâtral de Voltaire « se trouve résolument de l'autre côté de la ligne de partage créée dans la

---

<sup>590</sup> J. Orioux, *op.cit.*, p. 192.

<sup>591</sup> A. Lilti, *Figures publiques. L'invention de la célébrité 1750-1850*, Paris, Fayard, 2014, p. 28.

<sup>592</sup> A. Lilti, *Figures publiques, op.cit.*, pp. 30-32.

<sup>593</sup> A. Joannidès, *La Comédie-Française de 1680 à 1900. Dictionnaire général des pièces et des auteurs*, Paris, Plon, 1901, p. [En ligne] consulté le 23 juillet 2021. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k42215493>

<sup>594</sup> A. Billaz, « Les écrivains romantiques et Voltaire », Thèse de doctorat, Université de Lille III, 1974 ; L. R. Clay, *L'étrange carrière de Voltaire, le dramaturge le plus rentable du XVIIIe siècle*, *op.cit.*, p. 4.

littérature occidentale par le romantisme <sup>595</sup>» Aussi, nous constatons depuis le XIX<sup>e</sup> siècle une âpre critique de l'œuvre dramatique de Voltaire jusqu'à un certains rejet au XX<sup>e</sup> siècle. Si Voltaire était l'auteur dramatique le plus célèbre du XVIII<sup>e</sup> siècle avec notamment les succès remarquables de sa première tragédie *Œdipe* en 1718, de *Zaïre* jusqu'à son apothéose lors de la représentation d'*Irène* en 1778 à Paris, cette notoriété semble désormais n'être qu'un lointain souvenir. Et si au cours du XIX<sup>e</sup> siècle la popularité du théâtre voltairien sombre, les représentations se font de plus en plus rares à partir de 1850 comme en atteste Alexandre Joannidès dans ses travaux <sup>596</sup>. En effet, excepté les représentations plus récentes de *Candide* - qui n'est pas une pièce dramatique - à la Comédie Française (2013-2014), *Le Droit du seigneur* à Metz (2003), de *L'Écossaise* à Paris (2007), et *Nanine* (2013), il n'y a eu que deux représentations des pièces de Voltaire à la Comédie-Française depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle : *Zaïre*, en 1936 et *L'Orphelin de la Chine* en 1965. Voltaire ne semble désormais plus faire recette. Lauren R. Clay dans ses travaux <sup>597</sup> qui s'interroge également sur la trajectoire du théâtre voltairien depuis le XVIII<sup>e</sup> jusqu'à nos jours, nous rapporte les propos datant de 1895, d'Émile Faguet : « les tragédies de Voltaire ont été, depuis 1730 jusqu'en 1820 environ, considérées, même par les ennemis de Voltaire, comme ce qu'il avait fait de plus beau, et, depuis 1820 jusqu'à nos jours, presque comme ce qu'il a fait de plus négligeable. » <sup>598</sup> « De 1820 à nos jours », le ton est donné. Nous comprenons que les tragédies de Voltaire n'ayant plus le succès d'antan, ne sont plus représentées car elles ne préoccupent plus les acteurs du monde du théâtre qui eux, sont à la recherche de nouvelles pièces pouvant leur permettre d'attirer un public qui a désormais déserté les salles. La déprogrammation des tragédies de Voltaire peut être une explication de la méconnaissance par le « grand » public et donc la postérité contemporaine, des tragédies de Voltaire, et par conséquent de son statut de dramaturge avant celui de défenseur de la laïcité. Plus proche de nous, George Steiner se moque des œuvres dramaturgiques de Voltaire, les qualifiant de « pièces froides, ampoulées, dans lesquelles les formes et les règles classiques sont respectées avec une pédanterie servile <sup>599</sup> ». Dans le même ordre, Allain Mathé estime que le théâtre de Voltaire est, à l'exception de *Zaïre*, irreprésentable <sup>600</sup>. Ces différentes critiques très sévères peuvent alors expliquer la prédominance de Racine et de Corneille, lorsqu'il s'agit d'évoquer le répertoire classique du théâtre français, déclassant par la même occasion les tragédies de Voltaire car jugées éloignées des canons esthétiques modernes. Tout cela a pour conséquence directe qu'une partie du public français (et francophone) ne connaisse pas le dramaturge qu'était Voltaire mais uniquement le défenseur des libertés individuelles tel qu'il fut convoqué en janvier 2015. Le retrait des tragédies de Voltaire du concours d'agrégation au milieu du XX<sup>e</sup> siècle <sup>601</sup>, est un marqueur important de cette déclassification. Ce changement de direction illustre parfaitement le

<sup>595</sup> M. Carlson, *Voltaire and the Theatre of the Eighteenth Century*, Westport (CT), Greenwood Press, 1998, p. 166.

<sup>596</sup> A. Joannidès, *op. cit.*, p.

<sup>597</sup> L. R. Clay, « L'étrange carrière de Voltaire, le dramaturge le plus rentable du XVIII<sup>e</sup> siècle » [En ligne], consulté le 23 janvier 2021. URL : <https://cfrp.mitpress.mit.edu/pub/letrange-carriere-de-voltaire/release/1>

<sup>598</sup> E. Faguet, *Voltaire*, Paris, Lecène, Oudin & Cie, 1895, p. 151. [En ligne] URL : [https://fr.wikisource.org/wiki/Voltaire\\_\(Faguet\)](https://fr.wikisource.org/wiki/Voltaire_(Faguet))

<sup>599</sup> G. Steiner, *The Death of Tragedy*, New York, Alfred A. Knopf, 1961, p. 190.

<sup>600</sup> A. Mathé, « Voltaire et la fin de la tragédie classique française », *French Review*, n° 39, 1966, p. 384.

<sup>601</sup> A-M. Thiesse et H. Mathieu, « Déclin de l'âge classique et naissance des classiques : l'évolution des programmes littéraires de l'agrégation depuis 1890 », *Littérature*, n° 42, 1981, p. 103.

recadrage de l'image du Patriarche qui désormais, fait valoir d'autres aspects de son combat et de son œuvre au détriment de ses tragédies. Encore une fois, nous pensons que cela pourrait expliquer l'absence dans l'espace public d'une grande diffusion du théâtre de Voltaire, l'absence de débats médiatiques et critiques ayant conduit à une perception anecdotique du dramaturge. Aussi pour consolider notre analyse, nous tâcherons d'étudier les évolutions de la réception publique et critique du théâtre de Voltaire durant les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles afin de mettre en évidence le contraste entre sa réception avantageuse par le public du XVIII<sup>e</sup> siècle et le désintérêt -programmé- de la postérité contemporaine pour ce répertoire voltairien.

Afin d'assoir notre analyse et comprendre l'éclipse de Voltaire au théâtre et à la Comédie Française particulièrement, en plus d'un certains nombres de travaux sur la réception du théâtre de Voltaire au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous nous appuyons sur les données relatives aux recettes de la Comédie-Française durant cette même période afin de mettre en évidence l'attrait sans pareil qu'exerça Voltaire en comparaison des autres dramaturges, morts ou vivants. Puis, il s'agira de rendre compte des différentes interprétations critiques de l'œuvre dramatique de Voltaire en nous basons sur une analyse des histoires littéraires entre la Révolution de 1789 et 1840, ce qui nous permettra de saisir l'impact que cette période a joué dans la réception des tragédies de Voltaire aujourd'hui. Si nous avons choisi l'année 1840, c'est parce qu'elle représente à peu près la date à laquelle Voltaire disparaît, quoi que pas totalement, des planches de la Comédie-Française et du théâtre français en général.

#### Section 46 – Succès de Voltaire à la Comédie Française au XVIII<sup>e</sup> siècle

Débutons notre propos en rappelant que huit des pièces <sup>602</sup> de Voltaire figurent parmi les plus grands succès de la Comédie-Française au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est pour cela qu'Henri Lagrave déclarera que « ce n'est pas une surprise que Voltaire soit le grand homme de la Comédie-Française. » <sup>603</sup> Martine de Rougemont déclare quant à elle que : « Voltaire est pour le XVIII<sup>e</sup> siècle le grand carrefour de toutes les recherches théâtrales, le grand inspirateur de toutes les initiatives. » <sup>604</sup> Comprendre alors le déclin de l'attrait du théâtre de Voltaire dans la société française, peut se faire à travers le prisme de la Comédie Française. Traditionnellement, les critiques proposent deux explications à ce déclin : la première est celle de l'apogée du romantisme comme genre littéraire de prédilection après 1830. Et la seconde, situe les pièces tragiques de Voltaire dans la veine d'un genre totalement dépassé de la tragédie, dont on estime qu'il aurait en réalité atteint son apogée au XVII<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, grand nombre de travaux s'accordent à démontrer qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la popularité du théâtre

---

<sup>602</sup> Il s'agit de *l'Enfant prodige*, *Œdipe*, *Mahomet ou le fanatisme*, *Sémiramis*, *Tancredè*, *Alzire*, ou *les Américains*, *Méropé* et de *Zaïre*. Voir Lauren. R Clay, « L'étrange carrière de Voltaire, le dramaturge le plus rentable du XVIII<sup>e</sup> siècle », op.cit., Fig. 4

<sup>603</sup> H. Lagrave, *Le Théâtre et le public à Paris de 1715 à 1750*, Paris, Klincksieck, 1972, p. 605. D'après les données fournies par le Projet des Registres de la Comédie-Française (PRCF), Voltaire fut l'auteur dramatique le plus prolifique de son époque parmi ceux de la Comédie-Française.

<sup>604</sup> M. de Rougemont, *La Vie théâtrale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1988, p. 38.

de Voltaire s'est effondrée. « Après cette rupture, l'œuvre de Voltaire ne touche plus de la même façon le public contemporain. »<sup>605</sup>

Ainsi, pour étudier la réception des dramaturgies de Voltaire en son temps, nous sommes appuyés sur la base de données du Projet des registres de la Comédie-Française (PRCF)<sup>606</sup>. Cet outil exhaustif nous offre dans le détail, des données sur la programmation, la politique tarifaire des Comédiens-Français sur près de 34000 représentations couvrant plus d'un siècle (1680 – 1793), tout en évaluant les possibilités ouvertes par les humanités numériques dans le champ de l'histoire sociale et culturelle du théâtre. En effet, lorsque nous observons la programmation et les données financières de l'époque, il nous apparaît incontestable que Voltaire a obtenu un succès commercial sans précédent, des succès parmi lesquels la pièce la plus populaire du siècle, *Zaïre*. Aucun autre dramaturge n'a gagné plus d'argent que lui – pas même Molière<sup>607</sup>. Dans le sillage de Lauren R. Clay, nous allons reconsidérer la question de la réception aussi bien critique que publique de Voltaire. Cette dernière soutient que les études antérieures du répertoire de la Comédie-Française minimisent l'étendue de la popularité de Voltaire à tort car, présentant des nombreuses limites méthodologiques. Aussi, en nous basant sur le PRCF et les travaux de Joannidès, il nous est permis d'établir que sur plus de deux siècles, Voltaire occupe la cinquième position<sup>608</sup> des dramaturges dont les pièces sont les plus représentées à la Comédie-Française. En comparant directement l'histoire des représentations de Voltaire à celle de Racine et de Corneille, nous observons que sur la plus grande partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, Voltaire les a largement dépassés d'un point de vue comptable, et plus particulièrement à partir des années 1740 et jusqu'à la fin des années 1780. Le PRCF qui prend en compte la durée des représentations, la moyenne et le total des recettes des soirées où les pièces sont jouées, indique que Voltaire se situe continuellement devant Racine et Corneille, mais aussi devant d'autres contemporains populaires tels que Dancour, Philippe Néricault-Destouches ou encore Jean-François Regnard. Nous réalisons encore plus, et ce grâce aux données du projet RCF, la popularité des pièces de Voltaire lorsque nous l'opposons à Molière. En effet, Voltaire arrive juste derrière ce dernier bien que ses pièces aient été jouées plus de fois que celles de Molière durant les saisons 1760-61, 1761-62, 1773-74, 1774- 75 et 1775-76.<sup>609</sup> Cette base de données nous révèle également que durant les années 1750, les spectateurs dépensent en moyenne près de 80 000 livres de plus pour assister aux représentations de Voltaire qu'à celles de Molière : « 688 538,50 livres contre 609 941,50 livres »<sup>610</sup>. Durant les années 1760, la popularité grandissante de Voltaire creuse l'écart à tel point qu' « au cours de cette décennie, les soirs de Voltaire génèrent plus de 320 000 livres de plus que ceux de

---

<sup>605</sup> C. Delmas, *La Tragédie de l'âge classique (1553-1770)*, Paris, Seuil, 1994, p. 4.

<sup>606</sup> Projet des registres de la Comédie-Française. URL : <https://www.cfregisters.org/fr/>

<sup>607</sup> D'après la base de données (Database) du Projet Registre de la Comédie Française. Elle indique en se fondant sur le revenu total de toutes les pièces du répertoire de la Comédie-Française pour tous les jours de représentation entre 1720 et 1789, que *Zaïre* a généré le plus d'argent avec des recettes par soir atteignant les 483 959,40 livres.

<sup>608</sup> Avec 3950 représentations, néanmoins loin de Molière et ses 20290 représentations. D'après la base de données du PRCF.

<sup>609</sup> Base de données du PRCF

<sup>610</sup> *idem*

Molière : 927 978,75 livres contre 606 546,50 livres. »<sup>611</sup> Et même après sa mort en 1778, Voltaire continuera de régner sans partage sur les planches de la Comédie-Française durant la décennie de 1780 et ce, jusqu'au début de la Révolution. Cette domination du champ dramatique s'explique surtout par son acharnement et sa productivité créative. Son engagement personnel dans la représentation de ses pièces qu'il n'hésite pas à réécrire, sa proximité et les liens qu'il entretient avec les comédiens et le public, y sont également pour beaucoup. D'ailleurs les travaux de Jean-Jacques Olivier<sup>612</sup> à travers une étude historique et critique du théâtre au XVIII<sup>e</sup> siècle, qui aborde celui de Voltaire, viennent attester la relation particulière qu'il entretenait avec la troupe de la Comédie française. Voltaire aura donc présenté trente-et-une pièces différentes sur les planches de la Comédie-Française, devant les vingt-six pièces de Molière et les douze de Racine<sup>613</sup>. Ainsi, le répertoire aussi riche que varié des pièces de Voltaire, a grandement participé à attirer le public parisien. La constance du succès contribuant ainsi à sa renommée mais aussi à celle de la Comédie-Française car, grâce à Voltaire, elle a su tirer un gros profit. Notons tout de même qu'au besoin, Voltaire n'hésitait pas à acheter son public comme lors de la première ratée de *Sémiramis* en 1748, où il acheta 400 billets et les distribua afin d'avoir sa propre section de partisans<sup>614</sup> : « En outre, la salle était partagée : un camp était mobilisé par Crébillon, Piron et divers ennemis de Voltaire, l'autre par Voltaire. Notre poète était excellent stratège de ces batailles. Il disposait de quatre cents places, il avait ses chefs de claque – qui distribuaient à l'occasion des coups de poings et des coups de canne [...] Voilà les ressorts du succès ! ». <sup>615</sup> Cette anecdote illustre parfaitement la mentalité de Voltaire, celle d'un homme prêt à tout pour gagner. Voltaire avait compris la nécessité pour tout auteur en quête de reconnaissance, de célébrité et de fortune dans le monde du théâtre du XVIII<sup>e</sup> siècle, de faire accepter ses pièces par la Comédie-Française où les comédiens choisissaient eux-mêmes leur répertoire. Et seulement après cela, s'assurer qu'elles soient programmées le plus possible. En définitive, il est possible que les premières de Voltaire à la Comédie-Française n'aient attiré les spectateurs parisiens que parce que par curiosité, ces derniers se demandant ce que le célèbre philosophe impie produirait de nouveau. Les faits parlants d'eux-mêmes, la longévité des représentations du théâtre de Voltaire dans le répertoire de la Comédie-Française, et les recettes impressionnantes qu'elles ont rapporté pendant plusieurs décennies, sont dû à un public qui, poussé par une critique positive, étaient très demandeurs. Toutefois, si son théâtre semble ne plus avoir autant passionné le public après la Révolution, François Jacob dans son ouvrage collectif explique que le « renouveau » du théâtre de Voltaire s'est opéré par la réadaptation de ses contes non plus sur les planches du théâtre, mais à l'opéra durant le XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>611</sup> F. Velde, « Une analyse des recettes de la Comédie-Française, 1680–1793 », trad. de l'anglais par Nikhita Obeegadoo [En ligne], publié le 7 octobre 2020, consulté le 27 juillet 2021. URL : <https://cfrp.mitpress.mit.edu/pub/une-analyse-des-recettes/release/1?readingCollection=324e8b4b>

<sup>612</sup> J. J. Olivier, *Voltaire Et les Comédiens Interprètes de Son Théâtre (French Edition)*, éd. Forgotten Books, 2019.

<sup>613</sup> Base de données du PRCF. Voir la liste des pièces de Voltaire jouées à la Comédie-Française.

<sup>614</sup> R. Pearson, *Voltaire Almighty. A Life in Pursuit of Freedom*, Londres, Bloomsbury, 2005, p. 200.

<sup>615</sup> J. Orioux, *op.cit.*, pp. 335-336.

## Section 47 – La réception post-révolution du théâtre de Voltaire

Si l'on considère l'importance de Voltaire au XVIII<sup>e</sup> siècle, la disgrâce critique dans laquelle il est tombé depuis le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, a de quoi surprendre. Comme démontré précédemment, les spectateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle qui accouraient dans les théâtres de Paris et de l'Europe entière, étaient plus sensibles à la dramaturgie voltairienne que plusieurs critiques des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup>. Toutefois cette situation -récente – peut s'expliquer en plus du facteur esthétique évoqué précédemment, par une politique culturelle nouvelle, une redéfinition complète de l'image du patriarche de Ferney et de l'héritage de la Révolution française, qui sont un traumatisme pour la plupart des critiques littéraires du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour ces derniers, Voltaire et son héritage apparaissent désormais comme l'objet de controverses politiques. Il y a consensus entre certains hommes de lettres et certains universitaires, pour dire que Voltaire a été à l'origine de la Révolution française et des violentes campagnes de déchristianisation qui en découlèrent. Il est d'ailleurs possible de l'observer en consultant certains ouvrages d'histoire littéraire de cette époque, des ouvrages tant à destination des enseignants, des écoliers et du grand public qui n'hésitent pas à présenter le dramaturge comme le suppôt du diable. En témoigne cet extrait :

Personne n'a mieux servi la cause du prince des ténèbres que Voltaire. <sup>616</sup>

Sous la Révolution et l'ère napoléonienne, les réactionnaires catholiques et tout le courant des contre-Lumières (ou anti-Lumières) propagent ces discours, prétextant que la destruction de l'Église catholique et celle de la France sont du fait des Lumières et de Voltaire en autres figures. Durant de la Restauration, il est présenté par les missionnaires catholiques comme un hérétique, organisant fréquemment des autodafés de ses ouvrages, partout en France. Si la base de données du PRCF s'arrête en 1793, il est toutefois possible en nous basant sur l'étude de Joannidès, de retracer l'histoire des représentations de Voltaire au XIX<sup>e</sup> siècle à partir du nombre de mises en scène. Alors que la Comédie-Française présente des pièces de Voltaire en moyenne 50 fois par an durant les décennies 1780 et 1790, ce nombre diminue considérablement à la reconstitution de la troupe en 1799 <sup>617</sup> (pendant la Révolution, le 3 septembre 1793, la Comédie-Française a été fermée par ordre du Comité de salut public, et les comédiens furent emprisonnés), qui joue désormais à la salle du Théâtre de la République appelée salle Richelieu. Avec douze de ses pièces dans le répertoire de la troupe, Voltaire est joué en moyenne 33 fois par an durant les trois premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Puis, en 1830, le nombre annuel de représentations est inférieur à dix. Et malgré un semblant de regain de popularité dans les années 1840, il est à partir de la fin des années 1850 retiré du répertoire durant plusieurs années. Durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, seules *Méropé*, *La Mort de César*, *L'Orphelin de la Chine* et *Zaïre* font encore partie du répertoire de la troupe et elles ne

---

<sup>616</sup> A. Vinet, *Histoire de la littérature française au dix-huitième siècle*, Paris, Chez les éditeurs, 1853, p. 130. [En ligne] consulté le 27 juillet 2021. URL : <https://books.google.co.ck/books>

<sup>617</sup> A. Joannidès, *op. cit.*, p.

sont jouées que rarement. Qualifiant la réception de Voltaire au XIX<sup>e</sup> siècle d'« explosive », Stephen Bird déclare que : « personne mieux que Voltaire ne symbolisa le déchirement de la France en deux factions. Se situer contre lui signifiait promouvoir un retour nostalgique à l'âge d'or des certitudes prérévolutionnaires inscrites dans les principes d'un absolutisme discrétionnaire en matière de politique et de religion. Soutenir Voltaire signifiait embrasser un nouveau monde de liberté et d'égalité »<sup>618</sup> Les manuels d'histoire littéraire publiés au terme de la Révolution, pendant la Restauration et au début de la monarchie de Juillet révèlent des indices cruciaux quant au déclin du théâtre de Voltaire. Onze de ces manuels<sup>619</sup> qui figurent dans la collection de la Bibliothèque nationale de France traitent longuement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces textes démontrent la difficulté qu'il y a, au début des années 1800, à parler du statut imposant de Voltaire dans le champ théâtral au moment même où il est au cœur de polémiques politiques, religieuses et culturelles. La manière dont la politique religieuse et l'appréciation de l'héritage politique et moral voltairien sont traitées par les historiens de la littérature de cette époque est frappante. Peinant à évaluer l'homme et son œuvre, spécialistes et critiques littéraires n'étaient pas insensibles à une politique culturelle polarisante qui voulait que la Révolution soit « la faute à Voltaire. Même si la propagande anti-Voltaire n'est pas nouvelle, le contexte politique de la Révolution de 1789 et de la post-Révolution a sans doute joué un rôle majeur dans la fragilisation de l'héritage dramatique de Voltaire. Si le Patriarche connaît une fortune contrastée sous la Restauration, son image s'était dégradée sous le Consulat pour complètement s'effondrer sous l'Empire : Napoléon Ier ne portera pas Voltaire et les autres philosophes qui symbolisent les idéaux de la Révolution dans son cœur<sup>620</sup>. La critique a reproché à Voltaire d'innover sans pour autant sortir du carcan classique, là où une rupture avec les conventions classiques aurait contribué à l'avènement véritable d'un genre théâtral totalement nouveau. Ainsi à l'opposé des partisans de Voltaire, des critiques, des journalistes et les avocats dont Auguste Desprez, célèbre avocat et critique parisien du XVIII<sup>e</sup> siècle, se montre très sévère à l'encontre de Voltaire et de son siècle qu'il fustige comme étant une époque honteuse de décadence morale et littéraire. Les coupables : « deux hommes qui créèrent le philosophisme, c'est-à-dire qui systématisèrent les attaques que déjà l'on dirigeait contre toutes les garanties sociales, contre toutes les autorités protectrices ; Voltaire et Rousseau »<sup>621</sup>. Et même s'il le reconnaît un talent indéniable, il les accuse d'utiliser leur talent pour répandre :

[...] leurs poisons sur la société et les distiller pour ainsi dire goutte à goutte dans leurs ouvrages ; la France accueillit leurs funestes leçons sans défiance, et de toutes parts, la moralité publique, l'esprit religieux s'affaiblirent ; l'on en vint pas à pas jusqu'à mépriser la religion, l'autorité, et tout finit par les périlleuses expériences de 1789, par les horribles catastrophes de 1793.<sup>622</sup>

---

<sup>618</sup> S. Bird, *Reinventing Voltaire. The Politics of Commemoration in Nineteenth-Century France*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 1-2.

<sup>619</sup> L. R. Clay, *idem*

<sup>620</sup> R. Trousson, *Visages de Voltaire : XVIIIe-XIXe siècles, op.cit.*, p. 123.

<sup>621</sup> A. Desprez, *Histoire de la littérature française, depuis son origine jusqu'à nos jours*, Paris, Bibliothèque universelle de la jeunesse, 1837, p. 305.

<sup>622</sup> A. Desprez, *idem*

Pour Desprez, les tragédies de Voltaire ne valent pas celles de Racine et de Corneille, il ajoute que Voltaire n'était en aucun cas leur égal et qu'en tant que poète, ce dernier n'avait pas leur grandeur. Sa condamnation comporte parfois une part d'éloge. Il explique que lorsque Voltaire n'exposait pas sa philosophie ou n'attaquait pas les rois et l'Eglise, ses écrits se montraient « convenables ». Pour Desprez, l'éditeur de l'*Almanach du clergé de France*, Voltaire était coupable d'abuser de son talent. Coupable d'avoir détruit la conscience religieuse au sein de la société française. La réception publique et critique de Voltaire au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle est dès lors peu favorable à sa dramaturgie, si bien que s'ils voient en Voltaire un des géants de son siècle, plusieurs critiques soulignent ses limites, notamment l'approche didactique de ses pièces à travers lesquelles, il fait passer des messages philosophiques et (ou) politiques dans l'optique d'affaiblir l'Eglise catholique et *in fine* les religions monothéistes. À lire de Julien-Louis Geoffroy dit « le Père feuilleton », journaliste et critique attitré du Consulat puis de l'Empire, véritable baromètre de l'opinion parisienne en matière de théâtre au XIX<sup>e</sup> siècle, nous pensons que Voltaire le dramaturge aurait connu une tout autre destinée mémorielle s'il avait utilisé son talent différemment. D'après une étude de Valérie André, professeure à l'Université Libre de Bruxelles, voici par exemple ce qu'il écrivait sur Voltaire et les Philosophes des Lumières :

La France n'avait [...] pas besoin d'être prémunie contre le fanatisme de la religion, puisqu'elle était déjà menacée du fanatisme de l'anarchie, plus terrible encore aux nations et à leurs chefs. Voltaire n'a donc écrit que pour satisfaire son propre fanatisme, qui l'animait à la destruction du culte de son pays : si dès lors sa haine eût été armée du pouvoir suprême, il aurait épargné beaucoup de besogne aux septembriseurs et aux décevirs.<sup>623</sup>

Dans le même ordre d'idée, Abel-François Villemain même s'il parle des philosophes en général, nous pensons qu'il vise très probablement Voltaire dans ces propos :

Le parti philosophique fit un peu comme une armée d'invasion qui entre dans un pays sous prétexte de l'affranchir, et qui brûle, pille, saccage, détruit. Ainsi, dans le champ de la morale, ces écrivains qui ne voulaient que ruiner quelques préjugés [...] finirent par attaquer la spiritualité de l'âme, la réalité de la conscience, la liberté de la pensée humaine, et Dieu même.<sup>624</sup>

Les critiques des deux siècles précédents manifestent une certaine réticence à rendre compte d'une figure aussi chargée politiquement. Faire l'éloge de la versification de Voltaire revenait alors à soutenir l'aversion que lui inspirait la religion. Ainsi du début de la Restauration jusqu'aux années 1850, Voltaire-le-dramaturge demeure donc profondément associé à la Révolution qui s'était réclamée de son œuvre et s'était attribué son héritage. Enfin, en ce qui concerne la Comédie-Française, il nous semble probable que la politique menée au XIX<sup>e</sup> siècle,

---

<sup>623</sup> V. André, « Quand le Père feuilleton relisait le Patriarche » : le théâtre de Voltaire vu depuis la lorgnette de Julien-Louis Geoffroy, p. 9. [En ligne] Consulté le 27 juillet 2021. URL : <https://core.ac.uk/download/pdf/235191473.pdf>

<sup>624</sup> A-F. Villemain, *Cours de littérature française*, Paris, Pinchon et Didier, 1830, p. 210.

le climat et les critiques à l'encontre de Voltaire aient joué un rôle dans la sortie progressive de ses pièces du répertoire du Théâtre Français, car sous tutelle impériale.<sup>625</sup> En effet, évoquer l'évolution esthétique du théâtre à cette époque ou encore parler du seul renouvellement du répertoire du Théâtre Français, ne saurait suffire à expliquer le retrait des pièces de Voltaire tant leur succès commercial demeure durant la décennie 1820-1830<sup>626</sup>. Et en définitive, ce sont toutes ces critiques et décisions qui ont modifié le canon dramatique français et contribué à un renversement de valeurs du théâtre de Voltaire. Contrairement à la plupart des auteurs dramatiques tombés en disgrâce, le théâtre de Voltaire ne fut pas retiré sans remous pour tomber simplement dans l'oubli. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et durant le XX<sup>e</sup> siècle, la faible représentation de ses pièces – après avoir disparu du répertoire actif de la Comédie-Française – semble avoir encouragé la dévalorisation de leurs qualités dramatiques auparavant célébrées. L'empreinte de la Révolution sur la « destinée théâtrale » de Voltaire ne cesse de se faire sentir. Si Voltaire s'est illustré par sa créativité, notamment dans le renouvellement des thèmes, des décors et nouveaux costumes, il s'est surtout attaché à conserver les canons esthétiques classiques qui faisaient recette auprès du public parisien de l'époque. L'analyse du succès commercial de Voltaire à travers les ventes de billets à la Comédie-Française, démontre le caractère avant-gardiste et moderne du théâtre de Voltaire qui avait en son temps déjà saisi tous les codes actuels d'un marketing efficace et d'une communication réussie bien que souvent contestable. Il avait compris que pour plaire aux consommateurs, trop d'innovation pouvait représenter un risque considérable pour la réussite de ses pièces, en raison de l'inconfort de l'inconnu qu'aurait pu provoquer un trop grand changement. Voltaire avait compris qu'en plus de l'attrait de la nouveauté, il devait s'attacher à maintenir un certain niveau de familiarité pour toucher les gens sans les braquer. Si de nos jours ce principe informe la production culturelle commerciale dans plusieurs domaines, alors Voltaire peut être considéré comme un pionnier. Le théâtre de Voltaire, s'il a difficilement résisté au temps, a toutefois su traverser les générations. Récemment, comme nous l'avons vu précédemment, différentes mises en scènes du théâtre de Voltaire ont été réalisées. Le théâtre de Voltaire a également su traverser les frontières dans un contexte de mondialisation, où à l'occasion de la semaine de la francophonie en 2018, « *Candide l'Africain* » a vu le jour. Cette réinterprétation du célèbre conte philosophique par la Compagnie *Marbayassa*, et mis en scène par Guy Giroud, a depuis été joué au Burkina Faso et dans plusieurs villes françaises. Dans cette pièce, la trame du récit voltairien a été respectée. En revanche, ce n'est plus en Westphalie, dans le château de Thunder-ten-tronckh que Candide passe son adolescence avant d'y être chassé, mais dans une région d'Afrique de l'Ouest, au Burkina Faso précisément. Les mêmes causes produisent les mêmes effets : son amour pour Cunégonde lui vaut d'être renvoyé de sa communauté. Son périple le conduira à quitter l'Afrique, poursuivant son voyage initiatique à travers plusieurs continents. À ce moment précis, le point de contact semble s'opérer avec le récit de Voltaire : les dialogues entre les personnages ainsi que les paroles du conteur – pour l'occasion, ce sera un griot africain- sont

---

<sup>625</sup> « Décret Impérial : sur la surveillance, l'organisation, l'administration, la comptabilité, la police et discipline du Théâtre Français », *Bulletin des Lois n°469*, Moscou, 15 octobre, 1812. [En ligne] consulté le 26 juin 2021. URL : [https://www.comedie-francaise.fr/www/comedie/media/image/ressources-numeriques/IL\\_était\\_une\\_fois/cover21-cf.jpg](https://www.comedie-francaise.fr/www/comedie/media/image/ressources-numeriques/IL_était_une_fois/cover21-cf.jpg).

<sup>626</sup> Données du PRCF

exactement ceux de l'œuvre d'origine, exceptés les nécessaires adaptations des noms de lieux et de pays. Le conte voltairien se veut ainsi exotique :

Il y avait au Faso dans la cour de sa majesté toukguili de gongonbiligongoni un jeune garçon nommé Candide...<sup>627</sup>

Au lieu de :

Il y avait en Vestphalie, dans le château de monsieur le baron de Thunder-ten-tronckh, un jeune garçon à qui la nature avait donné les mœurs les plus douces. Sa physionomie annonçait son âme. Il avait le jugement assez droit, avec l'esprit le plus simple ; c'est, je crois, pour cette raison qu'on le nommait Candide.<sup>628</sup>

Par le biais d'une réécriture et transposition artistique, Candide devient africain et noir. Ce transfert culturel, véritable réappropriation du conte de Voltaire pour l'adapter au théâtre, démontre de la richesse et la ressource que nous offre le répertoire dramaturgique pas suffisamment connu du Patriarche de Ferney, qui à bien des égards, a toujours sa place dans les salles de théâtre aujourd'hui.

---

<sup>627</sup> « Candide l'africain », adapté et mis en scène par Guy Giroud, synopsis du spectacle, [En ligne], consulté le 15 février 2020. URL : <http://compagnie-marbayassa.com/les-spectacles/candide-lafricain/>

<sup>628</sup> Voltaire, *Candide*, *op.cit.*, p. 118.

## Chapitre 14 – Les reliques de Voltaire

### Section 48 – Voltaire au Panthéon

« Aux grands Hommes, la Patrie reconnaissante », voilà ce que nous pouvons lire à l'entrée du Panthéon à Paris. C'est dans cet esprit que la postérité s'attache indéfiniment à la dépouille de Voltaire, comme si la mémoire avait besoin de s'ancrer à des reliques, pour être éternelle. Nous nous intéressons ici aux enjeux derrière la conservation du corps du Patriarche au Panthéon, après son décès le 30 mai 1778. Cette conservation des cendres de Voltaire revêt un caractère hautement symbolique et démontre l'importance de son statut aujourd'hui encore. Le sens de cette préservation funèbre s'inscrit aujourd'hui dans un processus culturel et rationalisé de patrimonialisation.

La postérité au XVIII<sup>e</sup> siècle tend à abolir la séparation des mondes, celui des morts illustres avec celui des vivants, encourageant toutes sortes de franchissements en songe, en dialogues, en images, comme commémorations : le tombeau est ouvert à intervalles réguliers, déplacé en permanence, les restes exposés. La représentation que se fait une société de son rapport avec les morts est un miroir des relations nouvelles qui prévalent entre les vivants. Parce qu'il se joue là une façon différente de penser le monde, la postérité moderne se construit aussi par la ritualisation du rapport au corps du défunt, productrice de symboles (l'ostentation des reliques) et de lieux sacrés (la création du Panthéon). La conservation n'est plus réservée aux monarques ou aux saints, mais à tous ceux que la nation reconnaît bientôt comme ses protecteurs et qu'elle conçoit comme la vitrine du génie français. La promotion symbolique que constitue la préservation du corps de Voltaire relie la postérité organique au processus d'identification nationale, comme si la monstration de la dépouille infusait dans le corps de la nation les valeurs des Lumières <sup>629</sup>.

S'il voulait être inhumé dans son « royaume » à Ferney, Voltaire lui-même n'aurait jamais imaginé pareil traitement après sa mort. En effet, pour échapper à l'opprobre de la fosse commune qui lui était promise par le pouvoir ecclésiastique pour son impiété, le 31 mai 1778 son cadavre fut traité de manière peu orthodoxe pour une personnalité de son rang. Son cerveau fut récupéré par l'apothicaire Mitouart qui pour des raisons pécuniaires, le placera dans son officine, ce qui augmentera fortement la fréquentation des lieux -, tandis que le marquis de Villette s'approprie le cœur de Voltaire sans avoir ni l'un ni l'autre, le consentement des héritiers légitimes de Voltaire comme en atteste cette déclaration des neveux de Voltaire devant notaire le 15 juin 1778 :

En conséquence, M. de Villette, animé du désir de posséder le cœur de M. de Voltaire, qui avait vécu et qui était encore dans sa maison, procéda et fit procéder de fait à cette distraction sans remplir aucune des formes préalables, ni pour obtenir le consentement de la famille, ni pour constater que ce qu'il faisait ôter du corps au moment de son ouverture était véritablement le cœur du défunt [...] le procès-verbal d'embaumement, pièce privée et non juridique signée d'un seul chirurgien, n'énonce rien au sujet du

---

<sup>629</sup> R. Flamein, *op.cit.*, p. 236.

cœur, qui par conséquent, dans l'ordre strict et légal, ne peut être réputé comme distrait du corps, ni remis séparément à qui que ce soit et en particulier à M. de Villette.<sup>630</sup>

Et si la dépouille de Voltaire a longtemps été jugée trop encombrante, son retour triomphal à Paris qui marque le début d'une appropriation nationale, repose sur des enjeux identitaires et politiques. C'est en effet par un décret de l'Assemblée nationale du 30 mai 1791, que le retour des cendres de Voltaire dans l'église Sainte-Geneviève. Cette église deviendra le Panthéon sous la forme que nous la connaissons aujourd'hui. Dès lors, la dépossession de Voltaire n'est plus l'œuvre du biographe s'emparant de son histoire, mais bien celle d'une entreprise politique, dont la réussite tient à une mise à distance idéalisée du philosophe. Aujourd'hui pour une grande partie de la classe politique française et d'intellectuels, Voltaire oscille entre symbole de l'idéal révolutionnaire des Lumières et génie universel de l'esprit français. Dès lors, nous comprenons que la présence de Voltaire au Panthéon obéit à un discours mémoriel rationnel et nationaliste : le Panthéon a fini d'institutionnaliser et de modifier profondément la perception de Voltaire, l'érigeant en héros de la Nation. Sur sa sépulture, nous pouvons lire trois inscriptions. À l'avant, il est inscrit : « Aux manes de Voltaire. L'Assemblée Nationale a décrété le 30 may 1791 qu'il avoit mérité les honneurs dus aux grands hommes. »<sup>631</sup> Sur un des côtés de la longueur, il est inscrit : « Il combattit les athées et les fanatiques. Il inspira la tolérance. Il réclama les droits de l'homme contre la servitude de la féodalité. »<sup>632</sup> Et sur l'autre : « Poète historien philosophe, il agrandit l'esprit humain et lui apprit qu'il devoit être libre. »<sup>633</sup> Si l'entrée au Panthéon est une décision politique, elle est avant tout celle d'une nation qui reçoit l'assentiment d'un certain nombre d'autorité intellectuelle, écrivains, philosophes, essayistes et historiens. Or aujourd'hui, la présence de Voltaire en son sein ne semble plus faire l'unanimité comme si, la postérité contemporaine de Voltaire s'était vu naître une conscience nouvelle. En effet, une pétition<sup>634</sup> intitulée : « Par respect pour Simone Veil, chassons Voltaire du Panthéon ! » et adressée au Président français demande la « dépanthéonisation » du Patriarche au motif que ne peut être admis la présence d'un antisémite forcené au Panthéon aux côtés de Simone Veil. Pour motiver sa demande, un extrait de texte issu de *l'Essai sur les Mœurs* est cité :

Vous ne trouverez en eux qu'un peuple ignorant et barbare, qui joint depuis longtemps la plus sordide avarice à la plus détestable superstition et à la plus invincible haine pour tous les peuples qui les tolèrent et qui les enrichissent<sup>635</sup>.

Voltaire antisémite ! Voilà un des motifs parmi d'autres, qui revient le plus lorsqu'il s'agit d'évoquer ce dernier aujourd'hui. Nous avons d'ailleurs évoqué la controverse qui entoure le

---

<sup>630</sup> Voltaire, *Pièces pour servir à l'histoire posthume de Voltaire*, éd. L. Moland, Garnier, 1883, p. 441.

<sup>631</sup> Voir Annexe

<sup>632</sup> *Idem*

<sup>633</sup> *Ibid.*

<sup>634</sup> « Par respect pour Simone Veil, chassons Voltaire du Panthéon ! » [En ligne], consulté le 13 août 2021. URL : <https://www.change.org/p/emmanuel-macron-par-respect-pour-simone-veil-chassons-voltaire-du-panth%C3%A9on>

<sup>635</sup> Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (II)*, *op.cit.*, p. 173.

débat, autour de la figure de Voltaire aujourd'hui. Ainsi nous nous rendons compte que malgré une image que les différentes postérités ont tenté d'apaiser, Voltaire continue de diviser :

« Je veux épargner à Simone Veil un repos éternel auprès d'un antisémite carabiné. »<sup>636</sup>

Si l'image de Voltaire semble être remise en cause aujourd'hui, la pétition n'a jusqu'alors pas abouti. Toutefois, la situation nous emmène à envisager que les ressorts sur lesquels reposaient les événements qui ont suivis les attentats de 2015, et qui ont vu la désignation de Voltaire comme figure d'autorité sur les questions de libertés et de laïcité, n'étaient pas partagés par tous. Exacerbé par les réseaux sociaux, la résurgence mémorielle de Voltaire s'est sans doute reposée sur l'émotion du moment et par un effet de mimétisme collectif, sans une connaissance véritable de la personnalité complexe du philosophe.

#### Section 49 – Le cœur de Voltaire à la Bnf

Les pérégrinations du cœur de Voltaire et sa conservation, aujourd'hui encore, illustrent s'il fallait s'en convaincre encore, l'importance politique de la préservation au-delà de la mémoire, du « corps » de Voltaire. En effet, rappelons qu'à la suite du décès de Voltaire en 1778, son cœur que s'était empressé de récupérer le marquis de Villette restera dans la famille de ce dernier jusqu'à la mort de Mme de Villette en 1859. Etienne de Jouy rapporte que depuis le décès de Mme de Villette, « on assure que la boîte de vermeil qui renferme le cœur du meilleur et du plus grand des hommes, est reléguée dans une armoire avec quelques vieilles pièces d'argenterie destinées à être quelques jours vendus au poids<sup>637</sup> ». L'héritier Villette légua à sa mort, tous ses biens y compris le reliquaire au comte de Chambord, ce qui donna lieu à un long procès intenté par les héritiers légitimes de Voltaire pour récupérer la relique. C'est à la suite de ce procès, que le cœur de Voltaire sera conduit à la Bibliothèque nationale en 1864. Là-bas, il fut placé dans le socle de la célèbre statue de Voltaire faite par Houdon dans les jardins de Ferney. Et si la dernière vérification de la présence effective du cœur dans le socle remontait à 1924, elle a nouveau fait la une de l'actualité en 2010. En effet, le déplacement du plâtre contenant le cœur du Patriarche a occasionné des odeurs nauséabondes laissant penser que l'organe y était en état de décomposition avancé. La crainte d'un organe en état de décomposition après que cette odeur ait persisté plusieurs jours après a conduit à l'ouverture du socle en 2010 pour y effectuer des analyses. En plus du laboratoire du département de la conservation de la BnF, une société spécialisée dans l'imagerie médicale, le centre de recherche et de restauration des musées de France et plusieurs médecins furent détachés pour l'affaire. Dans un article, Nathalie Buisson indique que « la nécessité d'intervenir sur le mode de

---

<sup>636</sup> « Par respect pour Simone Veil, chassons Voltaire du Panthéon ! », *op.cit.*

<sup>637</sup> E. De Jouy, *L'Hermite en province*, Bruxelles, Aug. Wahlen & Cie, t.5, 1826, p. 256. [En ligne] consulté le 6 juillet 2020. URL : [www.books.google.fr](http://www.books.google.fr)

conservation du cœur de Voltaire a offert une opportunité exceptionnelle de réaliser une étude archéométrique et historique. »<sup>638</sup> En procédant ainsi à l'ouverture du socle renfermant le cœur de Voltaire, il est dès lors question de la théâtralisation de la présence et de l'absence. La présence car le contenant est visible (l'étui de vermeil), et l'absence car son contenu est examiné, mesuré mais jamais publiquement dévoilé. Les différents motifs évoqués, qu'ils soient scientifiques, symboliques ou relevant d'un doute suivi d'une rumeur, tendent à toujours expliquer sinon justifier l'impudique dévoilement des cendres de Voltaire à la postérité. Par l'ouverture du reliquaire, il est question de s'assurer de la présence réelle de la relique, de s'assurer de son authenticité puis de garantir la transmission aux générations futures.

Sous un tout autre angle, il nous apparaît que le dévoilement de la relique Voltairienne revêt un caractère métonymique. En effet si le cœur de Voltaire est parmi nous aujourd'hui encore, cela atteste et de manière symbolique de la présence de Voltaire. D'où la métonymie d'un « Voltaire parmi nous ». Ainsi pour la postérité crédule, le cœur de Voltaire nourrit les imaginaires et au-delà du simple symbole, il maintient un lien spirituel entre le Patriarche et elle, entre le passé et le présent. Le cœur de Voltaire érigé en trésor national, vient donc nourrir le biographème de Voltaire comme « protecteur de la cité ». Le reliquaire a ceci de sacré qu'il est l'essence de tous les imaginaires sur sa fonction fantasmatique de protection de la société et du génie français. Ainsi le salon d'honneur Richelieu de la Bnf devient le corps -le cœur y étant renfermé – philosophique de la nation française, véritable marqueur d'une identité revendiquée et dans lequel est contenu en plus du cœur, d'ineestimables pièces de Voltaire. Le procès-verbal de la séance de remise du cœur de Voltaire à la Bnf -anciennement nommée Bibliothèque impériale et royale –, le 16 décembre 1864 l'atteste :

Suivant procuration passée par devant MM<sup>es</sup>.

Beau et Dufour, notaires à Paris, le 7 février 1863 ;

Par lequel il a été dit que le cœur de Voltaire, ayant été extrait de son corps après sa mort, se trouve aujourd'hui en la possession de ses commettants ci-dessus dénommés, desquels il a le mandat de remettre ce dépôt à S. M l'Empereur Napoléon, actuellement régnant, sur la volonté manifestée par Sa Majesté de donner au cœur de Voltaire un asile national, pour qu'il appartienne désormais à la France comme l'a voulu la loi du 30 mai 1791 [...] laquelle pièce sera disposé à l'effet de recevoir, avec ce précieux dépôt, l'original de la statue de Voltaire par Houdon et les correspondances manuscrites et imprimées de l'immortel écrivain [...] <sup>639</sup>

La sanctuarisation de la mémoire Voltairienne se fait donc par le canon de la préservation de ses reliques dites « civiques », et « intellectuelles ». La relique « civique » étant celle du Panthéon, lieu de l'ultime hommage de la Nation à Voltaire, et la relique dite « intellectuelle »,

---

<sup>638</sup> N. Buisson, « Le cœur de Voltaire : un secret bien gardé », 2012, p. 1. [En ligne] soumis le 13 février 2013, modifié le 19 octobre 2020. URL : <https://hal-bnf.archives-ouvertes.fr/hal-00787676/document>

<sup>639</sup> V. Duruy, L. Duval, « Procès-verbal de la séance de remise du cœur de Voltaire à la Bibliothèque impériale », Bnf, Département des Manuscrits, NAF 28681, 16 décembre, 1864, pp. 3-6. [En ligne] consulté le 23 juillet 2021. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b55007326r/f6.item#>

celle de la Bnf symbolisant la présence de Voltaire parmi nous, éclairant la société contre l’obscurantisme.

## Section 50 – Le cerveau de Voltaire à la Comédie Française

Troisième totem représentatif de la présence organique de Voltaire parmi nous, son cerveau. Le Bulletin de la société d’histoire de la pharmacie, dans son édition de 1924 et par la plume de Paul Dorveaux, publie une enquête sur le cerveau entier de Voltaire et sur la dynastie pharmacienne Mitouart. L’organe qui comprend la cervelle et le cervelet, donne alors naissance à une fantasmagorie. En effet, le cerveau de Voltaire semble avoir de bien meilleurs attributs que celui des autres êtres humains, d’après lui. La corrélation entre la dimension du génie et celle du cerveau est alors évoquée, il le trouve « d’une substance plus belle et plus ferme que celui des autres êtres humains <sup>640</sup> ». Cette déclaration intervient 146 ans après le décès de Voltaire, et au regard de la pérégrination des reliques de Voltaire, nous nous permettons d’émettre quelques réserves sur les propos de Dorveaux. En effet, lors du décès du fils Mitouart en 1848, l’organe est légué à sa fille qui l’offrira en 1852 à son cousin Paul Verdier. Après la succession Verdier et après un détour par le professeur Valenciennes du muséum d’Histoire naturelle, la pièce anatomique est restituée à la fille Mitouart. L’organe semble déranger puisque cette dernière le transmettra à nouveau et par légation universelle à sa cousine Monard, qui en fera à nouveau don à son fils. Ce dernier le fera ensuite accepter en 1924, à la Comédie Française. C’est en 1927 que l’état du cerveau de Voltaire va à nouveau être au centre des interrogations avec le docteur Variot, qui va à son tour étudier la question et il constatera que l’organe, dû aux déménagements successifs a été altéré et sa substance se confond désormais avec le liquide conservateur au point qu’il est difficile de distinguer clairement la masse. Dans cet état, le cerveau de Voltaire perd sa valeur et *a fortiori* tout son intérêt pour une monstration. L’absence d’intérêt porté au cerveau de Voltaire a eu pour conséquence, qu’aujourd’hui, il n’existe plus aucune trace de cette relique. C’est cette situation qui a sans doute inspiré *Le cerveau de Voltaire* de Franck Nouchi. Cette situation témoigne assez bien le détachement de la postérité à l’égard de la relique, pourtant authentifiée. Comment déterminer sinon expliquer l’écart au niveau des soins apportés au cœur et aux cendres de Voltaire par rapport au cerveau disparu ?

Nous trouvons un début d’explication dans le fait qu’historiquement, nous observons que les reliques des rois et autres pharaons, qui ont de tout temps fait l’objet de conservations, sont les corps (sarcophages, tombeaux, etc.) et les cœurs (le cœur - siège de la pensée et des sentiments – est remis en place après momification). Ainsi, anthropologiquement le cerveau n’occuperait donc pas une place de choix dans la hiérarchie des reliques. D’ailleurs le cerveau nourrit tout un imaginaire autour des prédispositions intellectuelles : la relique moderne représente la forme matérielle de l’intelligence. En témoigne par exemple, le cerveau d’Albert

---

<sup>640</sup> P. Dorveaux, « Le cervelet de Voltaire et les Mitouart », *Le Bulletin de la société d’histoire de la pharmacie*, n°44, 1924, p. 418. [En ligne] consulté le 14 juillet 2021. URL : [https://www.persee.fr/issue/pharm\\_0995-838x\\_1924\\_num\\_12\\_44](https://www.persee.fr/issue/pharm_0995-838x_1924_num_12_44)

Einstein décédé en 1955, et qui est conservé avec beaucoup de soins aujourd'hui encore. Etrange postérité que celle donc du cerveau de Voltaire car promu siège de la conscience et lieu de la conservation du sujet, le cerveau d'après Mc Mahon « est élevé au rang d'organe le plus noble et le plus digne de conservation.<sup>641</sup> » Toutefois, s'il est établi que prétendre déterminer l'intelligence humaine sur la base de l'analyse organique du cerveau est saugrenue, cette théorie continue de nourrir l'imaginaire contemporain. Ainsi à l'immortalité de l'esprit et des idéaux des Lumières, point désormais celle de la conscience et celle du corps à l'infini à travers le clonage. Cependant, si en réalité cette légèreté à l'égard du cerveau de Voltaire, tant sur un plan matériel qu'imaginaire nous révélait tout autre chose de la réception de la postérité à l'égard de ces reliques ? En effet, nous pensons que le traitement désinvolte de cette relique traduit une connaissance du rapport de Voltaire au sacré. Il est donc envisageable que la postérité voltairienne se soit approprié le message de Voltaire, ironisant sur les considérations métaphysiques. Il se pourrait que sans forcément en avoir conscience, la postérité du philosophe perpétue son héritage en manifestant un certain détachement pour ses reliques -excepté le cœur et les cendres qui ont connu des desseins politiques et mémoriels. Des reliques qui sont en réalité aujourd'hui réduites à n'être que des marqueurs de la présence historique de Voltaire en France et en Europe.

---

<sup>641</sup> D. Mc Mahon, *Fureur divine : Une histoire de génie*, Paris, Fayard, 2016, p. 227.

## Conclusion

En mesurant la présence de Voltaire dans la société française et francophones dans sa dimension culturelle, nous avons mis en évidence la permanence de l'auteur du *Traité* aussi bien à travers les romans inspirés de quelques biographèmes de l'auteur, qu'à travers les romans graphiques où comme l'a rappelé Laurence Macé lors d'une communication, Voltaire était parfaitement soluble dans la bande dessinée. Voltaire, nous l'avons vu s'est fait une place de choix dans les foyers des Français où ses représentations visuelles (audiovisuelles) restent un moyen important d'entretenir la mémoire du Patriarche. Ces différentes adaptations audiovisuelles ne sont en revanche pas sans parti pris. En effet, au-delà des différences esthétiques entre les différentes propositions audiovisuelles, le biographème de l'affaire Calas est grandement représenté au détriment des autres moments importants de la vie de Voltaire (nous évoquons les mêmes choix éditoriaux avec les manuels scolaires), portant ainsi en lui les ressorts de l'obscurantisme religieux qui secoue les sociétés modernes. Avec cette approche, l'industrie du spectacle défend l'idée d'une télévision de proximité (par ses destinataires), mêlant les frontières entre la réalité historiques et la fiction, faisant ainsi la part belle à l'imaginaire. Et si le caractère subversif et profondément révolutionnaire de Voltaire est mis en exergue, toujours dans une perspective actualisante, il en ressort pour les postérités successives, une image positive voire héroïque de Voltaire.

Le rôle qu'a joué la télévision française dans la perception et la réception contemporaine de Voltaire reste déterminant pour les postérités. Les codes auxquels elles se sont attachées à travers la diffusion de l'œuvre voltairienne, sont ici le lieu d'une lecture et d'une analyse avant tout discursives, soumise aux contraintes du milieu de l'industrie du spectacle. Ainsi, les projections de Voltaire la plupart du temps, obéissent à un canon narratif consensuel, populaire et potentiellement aliénant. Les représentations télévisuelles successives de l'affaire Calas et les commémorations de la réhabilitation de Jean Calas, participent à infuser avec une certaine réussite, cette image de Voltaire en héros. Hors du salon des Français, nous avons mis en exergue une attention toute particulière, portée aux pérégrinations des reliques de Voltaire, ayant pour conséquences une forte charge symbolique.

Au terme de notre analyse, nous pouvons également affirmer que Voltaire est soluble dans la bande dessinée. Les différents corpus à l'étude sont encore plus représentatifs de la transmission de l'image de Voltaire par la postérité comme un vieux sage apaisé. Si les illustrations de *Candide* ne peuvent pas faire l'impasse sur l'ironie du texte car fidèles le plus possible à la réalité historique, les récits de fiction en revanche, développent une vision qui réinterroge l'héritage voltairien. En revanche, si Voltaire résiste au temps par le moyen de différents mediums, le Théâtre, genre dans lequel il excellait et qui l'a porté à la célébrité avec pas moins de huit de ses pièces figurant parmi les plus grands succès de la Comédie-Française de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, connaît un déclin retentissant. Notre analyse nous a permis de comprendre l'éclipse de Voltaire au théâtre et à la Comédie Française particulièrement, ayant cours depuis la fin de la Révolution française. La sanctuarisation de la mémoire Voltairienne passe enfin les pérégrinations sinon, la préservation de ses reliques dites « civiques », et « intellectuelles ». En ce sens, nous avons observé que la Bnf ou

encore le Panthéon, lieu de l'ultime hommage de la Nation à Voltaire jouent un rôle éminemment essentiel d'un point de vue politique et social.

PARTIE V : LES LUMIERES COMME ENJEU POLITIQUE DE LA  
RESTAURATION A LA Ve REPUBLIQUE



## Introduction

Dans cette partie, il s'agira pour nous de montrer que la laïcité d'après Voltaire n'a pas seulement une visée sociale, qui consisterait à maintenir la paix entre les hommes et à développer des valeurs humanistes. En effet, elle pourrait laisser entrevoir d'autres desseins. Si les affaires Calas, Sirven ou encore celle du chevalier de La Barre viennent anoblir Voltaire et renforcer sa carrure de prosélyte de la laïcité et de la tolérance, nous envisagerons d'autres objectifs derrière sa conception de tolérance. Des objectifs d'ailleurs bien compris sous la Ve République. Entre dessein inavoué derrière la tolérance voltairienne et les libertés individuelles en péril, cette partie sera pour nous le moment de faire le point sur les protagonistes, les antagonistes et les enjeux en coulisses sous la Ve République autour des notions de laïcité et de tolérance. Il sera également le lieu de faire un rappel historique en évoquant le rôle clé sous la IIIe République, de protagonistes qui ont participé à l'avènement de la liberté de la presse, contribuant directement à sa forme actuelle.

## Chapitre 15 – Laïcité, tolérance et liberté de conscience

### Section 50 – La laïcité selon Voltaire

Si elle est le résultat du conflit ayant opposé l'Etat et l'Église, la laïcité est un concept bien inconnu des acteurs des Lumières et de la décennie révolutionnaire puisque, n'ayant jamais eu cours dans le langage ecclésiastique (malgré sa racine religieuse *laikos*). C'est dans le langage politique qu'elle est apparue à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans un contexte réactionnel. « À l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, l'objectif initial des législateurs de la séparation des Eglises et de l'État ne répond pas à une volonté de régulation mais plutôt de cantonnement voire de répudiation du religieux. »<sup>642</sup> Avec la laïcité, ce qui est en jeu était alors la tentative réussie d'ôter au pouvoir ecclésiastique son monopole de formation des consciences, rôle désormais joué par l'école de la République. Historiquement, l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 nous donne une idée topique de la laïcité en prévoyant que : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. »<sup>643</sup>

Si la quasi-totalité de la population française s'est approprié aujourd'hui la laïcité, cette acceptation cache une grande variété d'interprétations en son sein, bien souvent éloignés du concept initial. Qu'est-ce donc la laïcité pour nous contemporain ? Pour le Cardinal Paul Poupard, Président émérite du Conseil pontifical pour la culture et du Conseil pontifical pour le dialogue inter-religieux, depuis 2007 :

La laïcité est la garantie juridique de la liberté de conscience de tous les citoyens face aux tentatives de toute contrainte étatique. Loin d'être un plus petit dénominateur réducteur, auquel chacun devrait sacrifier une part de ses croyances et de ses convictions pour se réfugier dans un vide spirituel et culturel, la laïcité est l'aveu de l'incompétence de l'Etat dans le domaine des valeurs et l'affirmation de la volonté de la puissance publique d'en respecter l'expression privée et publique.<sup>644</sup>

Pour Jean-Louis Debré, ancien président du Conseil Constitutionnel :

La laïcité, c'est tout d'abord la reconnaissance de la liberté de conscience, le droit de ne pas croire en Dieu, d'être athée et de ne pas être inquiété par ses choix.

Mais la laïcité, c'est aussi le droit de croire en Dieu et la liberté de choisir son Dieu, de l'honorer comme on l'entend, de ne pas être inquiété du fait de ses croyances ou empêcher de pratiquer sa religion.

---

<sup>642</sup> J. Baudouin, P. Portier (dir), *La laïcité. Une valeur d'aujourd'hui ?*, *op.cit.*, p. 128.

<sup>643</sup> « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen », 1789, article 10 [En ligne], consulté le 18 novembre 2021. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789>

<sup>644</sup> P. Poupard, *Dictionnaire des religions*, Paris, PUF, 2<sup>e</sup> éd., 1985, p. 76.

La laïcité c'est l'exigence pour l'Etat de respecter ceux qui croient et ceux qui ne croient pas, de permettre un libre exercice de son culte, de rester neutre vis-à-vis des religions, de ne privilégier ou subventionner aucune d'entre elles, de veiller à ce qu'aucune discrimination ne soit fondée sur l'appartenance religieuse. <sup>645</sup>

Le principe laïque fonde donc et organise juridiquement l'accès sans discrimination religieuse à l'espace public. Le rôle de l'Etat se réduit uniquement à encadrer et à veiller à ce que chaque citoyen puisse vivre et pratiquer sa religion sans crainte. Ainsi résumé, la laïcité renverrait au respect de toutes les opinions et la tolérance de tous les comportements légalement autorisés en rapport avec elle. Mais l'absence de définition précise de ce terme dans les textes fondamentaux, fait qu'il soit l'objet d'interprétations diverses et variables en fonction des opinions, des circonstances, mais surtout du climat politique. Qu'est-ce qu'alors la laïcité pour Voltaire et comment s'exprime-t-elle ? Voilà deux questions auxquelles nous tâcherons de répondre, avant de poursuivre notre étude sur les enjeux politiques qui se cachent autour de Voltaire et tout ce qu'il représente pour la postérité moderne.

L'horizon sémantique de la laïcité, très proche de la tolérance chez Voltaire nous renvoie sans cesse à différentes notions telles que la tranquillité, l'indulgence et la commisération. Aussi, Voltaire ne nous donnera donc jamais sa définition de la laïcité puisqu'il ne peut avoir le mot à sa disposition. Comme énoncé précédemment, le mot n'existe tout simplement pas à son époque. Cependant, il nous est possible de démontrer la dynamique chez Voltaire qui mène à travers ses textes et ses idées, à la laïcité telle que nous la concevons aujourd'hui :

Vous voulez que vos nations soient puissantes et paisibles, que la loi de l'Etat commande à la religion. Quelle est la moins mauvaise de toutes les religions ? Celle où l'on voit le moins de dogmes et le plus de vertu <sup>646</sup>

Dans le *Traité sur la tolérance* :

Tel était l'état de cette étonnante aventure, lorsqu'elle a fait naître à des personnes impartiales, mais sensibles, le dessein de présenter au public quelques réflexions sur la tolérance, sur l'indulgence, sur la commisération ... <sup>647</sup> ;

[...] et ceux qui sont destinés aux grandes places, à vouloir bien examiner mûrement si l'on doit craindre en effet que la douceur produise les mêmes révoltes que la cruauté a fait naître ; <sup>648</sup>

---

<sup>645</sup> M. Cerf, M. Horwitz (dir.), *Dictionnaire de la laïcité*, Paris, Armand Colin, 2<sup>e</sup> éd., 2016, p. 6.

<sup>646</sup> Voltaire, *Dieu et les hommes*, éd. R. Mortier, OCV, vol. 69 (Oxford, VF, 1994), p. 58.

<sup>647</sup> Voltaire, *Traité sur la tolérance*, *op.cit.*, p. 12.

<sup>648</sup> Voltaire, *Traité sur la tolérance*, *op.cit.*, p. 19.

Convenons que nous lisons là des pensées "laïques", bien que le mot soit absent. L'indulgence, la loi de l'Etat au-dessus de la religion, la tranquillité et la commisération apparaissent dès lors comme des synonymes de la laïcité chez Voltaire, ou du moins comme des éléments inhérents. Plus loin dans le chapitre IV du même *Traité* :

Allez dans l'Inde, dans la Perse, dans la Tartarie, vous y verrez la même tolérance et la même tranquillité. <sup>649</sup>

La tolérance semble être l'apanage de l'universalisme, seul remède contre ce que Voltaire nomme la rage des âmes <sup>650</sup> et est, cette vertu sociale qui s'exprime par ce devoir sacré de l'indulgence. D'ailleurs à propos du secret d'une vie heureuse, Voltaire dit que « pour être heureux dans celle-ci, autant que le permet la misère de notre nature, que faut-il ? être indulgent » <sup>651</sup>

En définitive, chez Voltaire la tolérance apparaît comme un devoir moral et comme une condition du bonheur des hommes. Celle-ci dilue ainsi l'opacité de la métaphysique et de la théologie car à la fin, vertu vaud mieux que science. Malheureusement, les événements de *Charlie Hebdo* démontrent que cette vertu n'est pas encore suffisamment pratiquée et donc inégalement répartie d'une société à une autre. Cependant, nombreux sont ceux qui ne reconnaissent pas à Voltaire une doctrine laïque, à l'instar de Jean Baubérot, spécialiste du sujet en France. En désaccord avec Baubérot, il nous semble au contraire que chez Voltaire, il existe bel et bien une doctrine laïque comme en témoigne les énoncés précédemment cités. Nous l'avons observé, Voltaire place l'Etat au-dessus de l'Eglise et des religions et pas dedans. *De facto* la séparation s'opère entre les deux entités. L'infâme chez Voltaire contient tout ce que la laïcité réprouve et empêche : le fanatisme, l'intolérance d'une confession religieuse sur une autre, le droit que se donne une religion d'être intolérante, le totalitarisme politique. Les origines lointaines de laïcité en France nous ramènent à l'Ancien régime où tout est contraire à la laïcité et où l'Eglise catholique est encore toute puissante. Dans la monarchie d'avant 1789, l'idée d'une liberté formelle de croire autrement ou de ne pas croire est une hérésie qui est donc fortement condamnable par l'Eglise catholique et donc par l'Etat. D'ailleurs la devise du royaume de France en atteste : Une foi, une loi, un roi <sup>652</sup>. Cette devise indique explicitement que pour être sujet du roi, il faut se soumettre à la foi chrétienne et à ses lois. La révocation par Louis XIV de l'édit de Nantes, qui permettait le fragile équilibre entre catholiques et chrétiens réformés en France a été à l'origine de l'exode massif de protestants vers l'Angleterre et l'Allemagne. Durant son exil en Angleterre, Voltaire sera profondément marqué par le sort réservé à ces français au seul motif de leur confession religieuse. Ce premier séjour anglais va ainsi amorcer le début d'un long combat pour la fin d'une « Eglise-Etat ». A ce drame s'ajoute le refus de sépulture pour les non catholiques, la célébration de la saint Barthélémy - sujet entre

---

<sup>649</sup> Voltaire, *Traité sur la tolérance, op.cit.*, p. 22.

<sup>650</sup> Voltaire évoque la rage des âmes dans *l'avis au public*.

<sup>651</sup> Voltaire, *Traité sur la tolérance, op.cit.*, p. 91.

<sup>652</sup> Devise du royaume de France sous Louis XIV.

autres de *la Henriade*-, les bûchers, à quoi Voltaire oppose le même cri - Infâme- dont nous avons évoqué tout le sens précédemment.

Il est alors pour nous aujourd'hui, inconcevable de séparer Voltaire de la laïcité comme le fait Jean Baubérot, qui exclut Voltaire de son propos. En revanche, si Baubérot a une approche de la laïcité très centrée sur la loi de 1905, il nous a semblé pertinent d'identifier Voltaire à travers les différentes laïcités françaises qu'il énonce dans ses travaux. Ainsi, en établissant un portrait-robot de Voltaire grâce aux outils fournis par Baubérot, nous pouvons rendre compte, sinon situer la laïcité à laquelle appartiendrait Voltaire aujourd'hui. Et comme nous le verrons là encore, Voltaire reste moderne.

## Section 51 – La laïcité de Voltaire proche du gallicanisme royal

Avec la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905, et son inscription dans les Constitutions consécutives de 1946 et de 1958, la laïcité devient en France une valeur essentielle de la Nation. Cependant, ce qui apparaît comme une évidence provoque aujourd'hui encore une confusion au sein de l'espace public, médiatique et même politique. Nous observons une polysémie de la laïcité dans l'espace public, chacun déterminant ce qui serait laïque et ce qui ne le serait pas, conduisant à une forme de laïcité idéale voire utopique qui varie d'un individu à un autre. Nous souscrivons dès lors aux propos de Baubérot lorsqu'il affirme qu'il n'existerait pas de modèle français de la laïcité, mais plutôt différentes conceptions selon les acteurs sociaux<sup>653</sup>. Partant du postulat qu'il existerait selon les statuts sociaux et politiques différentes conceptions de la laïcité, nous nous sommes interrogés sur la forme à laquelle nous renvoie aujourd'hui la laïcité telle que Voltaire la concevait. Ainsi, en nous appuyant sur la méthodologie « Wébérienne » des idéaux-types, nous avons situé Voltaire dans deux représentations de la laïcité parmi les sept que comptent les notions définies par Baubérot. L'utilisation de la construction d'idéaux-types comme approche méthodique se justifie par le fait qu'elle nous fournit des portraits-robots afin de mesurer, évaluer et rapprocher des éléments qui ont socialement et historiquement existé, nous permettant *in fine*, d'établir une classification. Considérons donc que tout individu raisonne d'une manière proche d'un idéal-type, et sur la base de discours et de son comportement, nous avons dans un premier temps classé Voltaire dans le gallicanisme royal. Le gallicanisme royal dans lequel nous retrouvons l'idéologie voltairienne de la laïcité correspond à l'idée d'une religion civile que le Patriarche appelait de ses vœux. Dans ce cadre, les religions sont soumises au contrôle de l'État afin qu'elles ne soient pas un facteur d'exclusion sociale. Voltaire avait d'ailleurs été séduit par ce modèle en Angleterre lors de son exil, ce qui l'avait conduit à l'écriture des *Lettres anglaises*. La laïcité gallicane exige par ailleurs une stricte neutralité pour l'individu, gardant les « religions obscurantistes » sous surveillance tout en interdisant les tenues religieuses dans l'espace public (la soutane du prêtre ou le hijab musulman par exemple), ce qui favoriserait un espace public uniforme. Sur ce dernier point -l'uniformisation de l'espace public-, nous pensons toutefois que Voltaire aurait été plus en faveur de la désacralisation de la tenue

---

<sup>653</sup> J. Baubérot, *Les 7 laïcités*, Édition de la maison des sciences de l'homme, Paris, p. 16.

religieuse, qui n'aurait donc plus été un signe de prosélytisme mais une tenue comme une autre (tel qu'énoncé par Aristide Briand), favorisant certes un espace public pluraliste comme en Angleterre, mais toujours sous la surveillance directe de l'Etat qui neutraliserait les religions. Cependant, bien qu'elle n'ait pas été retenue lors des débats parlementaires de 1905, la laïcité gallicane reste bien ancrée et identifiable au sein de la société française comme en témoigne « l'affaire des foulards » de 1989. Nous reviendrons sur cette affaire dans une prochaine partie. Ainsi la variante « utopique » de la laïcité gallicane, préconisant un Etat composé de citoyens égaux et sans considérations religieuses semble découler d'un universalisme abstrait philosophique dans lequel nous plaçons Voltaire. C'est ainsi que la loi de 1905 est invoquée de manière incantatoire par une partie de la population et des médias français, qui militent pour une neutralité religieuse dépassant l'espace public. Or si nous restons dans cette conception gallicane de la laïcité, nous n'observerions sans doute pas comme évoqué en première partie, l'exception scolaire dans le Grand-Est qui aurait sans doute été raillée par Voltaire. La laïcité gallicane nous apparaît dès lors comme un levier menant à l'uniformisation de la société, ce qui conduirait vers la religion civile voulu par Voltaire. Cela contribuerait à l'effacement de la liberté de conscience dans l'espace public pour laisser place à « un univers de la marchandisation »<sup>654</sup>. Cette acceptation de la laïcité ressemble beaucoup à la laïcité « républicaine » que nous entendons depuis quelques années dans le débat public français, et qui vise plus particulièrement le port de signes religieux dits ostentatoires. Après avoir opéré un rapprochement sociologique et historique entre la laïcité de Voltaire et le gallicanisme royal, évoquons à présent un second type de laïcité dans lequel nous retrouvons l'idéologie philosophique des Lumières : la laïcité antireligieuse.

## Section 52 – Une laïcité antireligieuse chez Voltaire

Nous pouvons affirmer sans trop prendre de risque, qu'en France la laïcité n'est pas synonyme de rejet des religions, même si cette perception de « la laïcité à la française » n'est pas commune à tous les pays -notamment en Afrique – comme nous l'avons vu précédemment (Niger, Sénégal, notamment.) Toutefois, de nombreux observateurs y voient une obsession française contre les religions et depuis plusieurs années une obsession anti-Islam. « La crispation du gouvernement français sur « le voile » est sans commune mesure avec ce qui se passe dans la plupart des autres pays occidentaux. Dans le monde anglo-américain, même après le 11 septembre, le voile n'est pas considéré comme l'étendard d'une insurrection. Le gommage de toute différence ethnique, raciale et religieuse n'est pas une condition nécessaire pour l'intégration dans la nation »<sup>655</sup>, écrit l'historienne, professeur émérite à l'Institute for Advanced Study (Princeton, New Jersey), Joan W. Scott. Sur France Culture, dans son programme hebdomadaire « Idées Claires », à la question de savoir si le voile est une obsession

---

<sup>654</sup> J. Baubérot, *op.cit.*, p. 51.

<sup>655</sup> J. W. Scott, « Cette étrange obsession française pour le voile », *Orient XXI*, publié le 27 avril 2016 [En ligne] consulté le 23 janvier 2021. URL : <https://orientxxi.info/magazine/cette-etrange-obsession-francaise-pour-le-voile.1309>

française, la réponse de Philippe Portier, directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes est claire :

En partie oui, le port du voile est une obsession française. Il y a, bien-sûr, d'autres pays qui produisent aujourd'hui un certain nombre de textes, un certain nombre de lois mais cela concerne toujours le port du voile intégral et non pas le port du simple foulard qu'on appelle souvent le voile islamique. De ce point de vue il y a manifestement une spécificité française, une spécificité aussi dans les discours. Dans les autres pays le débat public ne tourne pas autour de cette question. Et ce dont on s'aperçoit, aujourd'hui, c'est que le religieux est envisagé comme un religieux dangereux, comme un religieux souvent obscurantiste. D'autant plus dangereux, d'autant plus obscurantiste qu'il est musulman et que nous, société française, nous avons un contentieux qui n'est pas encore réglé avec l'islam, du fait du moment colonial.<sup>656</sup>

La même interrogation est posée sur France 24, dans une émission intitulée « C'est en France. »<sup>657</sup> Ainsi vue de l'extérieur, la laïcité en France ressemblerait pour beaucoup à la laïcité antireligieuse inspirée en partie par la Révolution de 1789. La laïcité antireligieuse se rapproche beaucoup de la laïcité gallicane, toutes les deux sont contre la neutralité de l'Etat en matière de religion. Ce modèle de laïcité est pensé comme un moyen de sécularisation totale, visant à supprimer l'influence sociale de la religion. Historiquement et politiquement, Maurice Allard, député de gauche et grande figure de la laïcité antireligieuse présente de nombreuses similitudes avec Voltaire dans sa conception de la laïcité. Ce dernier déclarait lors des délibérations sur le projet et les propositions de loi concernant la séparation des églises et de l'Etat, que s'il faut bien séparer l'Eglise et l'Etat, ce dernier doit réduire « la malfaisance de l'Eglise et des religions. »<sup>658</sup> Cette déclaration fait écho au fanatisme que dénonce Voltaire. La laïcité antireligieuse envisage les religions comme un frein au progrès et à la civilisation car contraire au libre arbitre. Ainsi l'Etat ne saurait là encore, rester neutre face au fait religieux. Et comme la laïcité gallicane, la laïcité antireligieuse n'a pas été retenue lors des débats de 1905 mais, son influence se fait ressentir aujourd'hui encore dans la société française. L'idée que la laïcité n'empêche pas la mise en cause du religieux, par la liberté d'expression par exemple est très souvent évoquée voire convoquée comme nous avons pu le constater très récemment avec « l'affaire Mila ». La laïcité antireligion s'exprime par un affranchissement du religieux et le contrôle de l'Etat. Force est donc de constater que ce soit dans une optique gallicane ou antireligieuse, ces deux conceptions de la laïcité dans lesquels nous percevons une dynamique Voltairienne, tendent à devenir une nouvelle croyance lorsqu'elles sont opposées aux religions traditionnelles. Nous lisons encore une fois l'idée d'une religion civile qui concurrence les autres religions. Nous voyons également une perception très à droite de l'échiquier politique français, loin des idéaux de gauche. Nous y reviendrons.

---

<sup>656</sup> « Idées Claires », France Culture, publié le 06 novembre 2019 [En ligne], consulté le 23 janvier 2021. URL : <https://www.franceculture.fr/societe/le-voile-est-il-une-obsession-francaise>

<sup>657</sup> C. Février, A. Racine, S. Baritello, « Le voile en question : une obsession française ? », France 24, publié le 08 novembre 2019 [En ligne] consulté le 23 janvier 2021. URL : <https://www.france24.com/fr/20191108-est-france-societe-voile-islam-musulmanes-femmes-voilees-interdiction-sortie-scolaire>

<sup>658</sup> *Annales de la chambre des députés*, 10 avril, 1905. URL : <https://www.assemblee-nationale.fr/histoire/eglise-etat/1905-04-10.pdf>

## Section 53 – Pour une religion civile

Cela a déjà été dit, mais si le combat de Voltaire pour la tolérance trouve ses origines dans les affaires judiciaires qui animent les années 1760, si la part d'humanité dans ces affaires est réelle et très importante, c'est bien l'aspect religieux derrière chacune d'elles qui suscite l'intérêt du Patriarche. Il se fait défenseur des protestants pour affirmer et renforcer son aversion contre l'Eglise catholique et le fanatisme, dont il trouve le moyen de les attaquer frontalement. Voltaire écrira alors de nombreux textes, des pamphlets, des brochures, des contes et des traités qu'il diffusera massivement à travers l'Europe en s'appuyant sur son réseau. Au-delà de ses critiques de l'Ancien Testament et du Nouveau, Voltaire milite pour l'avènement d'une nouvelle religion. Une religion civile, une religion dont les fondements ne reposent ni sur la superstition ni sur la métaphysique, et c'est à travers le théisme que Voltaire l'entrevoit. Véritable religion de tolérance, le théisme se moque de tous les dogmes religieux et du dieu de ses dogmes comme le montre l'article « Tout est bien » dans les *Questions sur l'Encyclopédie* :

Je vous prie, messieurs, de m'expliquer le tout est bien, car je ne l'entends pas. Cela signifie-t-il, tout est arrangé, tout est ordonné, suivant la théorie des forces mouvantes ? je comprends et je l'avoue. Entendez-vous que chacun se porte bien, qu'il a de quoi vivre, et que personne ne souffre ? vous savez combien cela est faux. Votre idée est-elle que les calamités lamentables qui affligent la terre sont bien par rapport à Dieu et le réjouissent ? Je ne crois point cette horreur, ni vous non plus. <sup>659</sup>

Cela est d'autant plus vrai que Voltaire milite pour une religion pure, qu'il l'exprime dans son *Dictionnaire Philosophique* à travers ses « catéchismes » : le catéchisme chinois, le catéchisme du curé, le catéchisme du jardinier et le catéchisme du japonais. Il l'exprimera également en 1768 dans sa *Profession de foi des théistes* :

Nous sommes plus d'un million d'hommes dans l'Europe qu'on peut appeler théistes ; nous osons en attester le dieu unique que nous servons. Si l'on pouvait rassembler tous ceux qui, sans examen, se laissent entraîner aux divers dogmes des sectes où ils sont nés, s'ils sondaient leur propre cœur, s'ils écoutaient leur simple raison, la terre serait couverte de nos semblables <sup>660</sup>.

La tolérance à travers le déisme est la doctrine que Voltaire appelle de ses vœux pour la société du XVIII<sup>e</sup> siècle mais aussi pour la postérité. Le théisme pour anéantir le fanatisme religieux et pour bâtir une société prospère. Derrière cette doctrine aux apparences pacifiques transparait l'obsession de Voltaire pour les religions. D'ailleurs Ghislain Waterlot, Professeur à l'Université de Genève et spécialiste en Philosophie de la religion, dans une étude très intéressante évoque cette obsession en indiquant que dans son édition de 1769, le *Dictionnaire Philosophique* sur les 118 articles qu'il compte, 78 traitent de religion ou de sujets qui s'y

---

<sup>659</sup> Voltaire, *Questions sur l'Encyclopédie (III)*, N. Cronk (sous la dir.), OCV, vol.39 (Oxford, VF, 1994), p. 382.

<sup>660</sup> Voltaire, *Profession de foi des théistes*, éd. A. Sandrier, OCV, vol.65C (Oxford, VF,2017), p. 193.

apparentent.<sup>661</sup> En lisant attentivement Voltaire, nous sommes arrivés à la conclusion que derrière son œuvre contre l'Église, *l'Aufklärer* travaille pour l'avènement du théisme, la vraie religion opposée aux autres religions. Il prêche et exhorte à la religion positive, en témoigne l'apologétique qu'il développe à travers ses « Catéchismes » : celui du chinois, du curé, du japonais et du jardinier constituent ensemble un véritable psautier voltairien. En 1965, il rédige *Le catéchisme de l'honnête homme* et en 1968, *la Profession de foi des théistes*. Voltaire adopte alors une position de prédicateur, promoteur d'une religion qui n'asservirait pas les hommes. Voltaire s'oppose à la supposée imposture des prêtres et des moines qui utilisent la religion comme moyen pour achever un projet politique, qui est celui de contrôler les mœurs de la société. Ainsi, nous observons depuis plusieurs années déjà, la réalisation de l'idée de l'esprit civique du théisme au sein de la société française à travers la forte baisse des pratiques religieuses. En effet, nous nous appuyons sur le fait que la société contemporaine française pratiquerait de moins en moins la religion d'après plusieurs sondages et études qui révèlent qu'en 2018 <sup>662</sup>, 32 % de catholiques en France, dont 19 % n'étaient pas pratiquants. Ces non-pratiquants n'allaient donc pas à l'église même pour les grandes fêtes (Pâques, Noël...), mais se considéraient tout de même catholiques. Pourtant, en 1981, on comptait 70 % de catholiques en France, dont 17 % de pratiquants réguliers, et 41 % de non-pratiquants. Intéressons-nous maintenant aux autres confessions religieuses, notamment l'Islam, qui a été pointée du doigt et stigmatisée après les attentats contre le journal *Charlie Hebdo*. L'Islam ne représente en 2018, que 6 % de la population française selon l'Observatoire de la laïcité. L'importance accordée à cette religion semble ainsi relever dans le meilleur des cas, d'un impressionnisme, et dans le pire, d'une obsession comme le déclare plusieurs pays anglo-saxons. Cependant, et c'est là le plus intéressant pour notre travail, c'est qu'il est établi qu'aucune de ces religions n'est représentative de la société contemporaine française, car la part des personnes dites « sans religion » (entendons athées, déistes...) est passée de 27% à 58% en quarante ans <sup>663</sup>. Ce nombre a plus que doubler depuis 1981. Ainsi, il ne nous apparaît pas irréaliste de comparer ces différents mouvements, à la présence des Lumières, sinon à son travail actif toujours en cours au sein de la société française. En opposant les religions de l'Antiquité jugées tolérantes à la religion catholique sanglante et intolérante, Voltaire attaquait insidieusement le dogme catholique qu'il voulait affaiblir - progressivement jusqu'à sa disparition- et faire la promotion du théisme, une religion qui ne trouble pas la société. Si pour Voltaire, l'une des raisons essentielles de promouvoir une religion civile chez les hommes vise la destruction des religions, il est indéniable que dans son esprit, elle met le citoyen au cœur du projet de société. À travers cette doctrine, l'humanité n'aurait plus aucun motif de se faire la guerre au contraire, elle construirait un projet de société commun dans le respect des uns et des autres. Le caractère civique du théisme apparaît dans l'horizon contemporain comme la non-croyance religieuse, à laquelle appartient désormais une majorité de Français. Néanmoins, pouvons-nous parler de religion civile dès lors que plus personne ne croit ? Retrouvons-nous dans l'état de la société

---

<sup>661</sup> (G.) Waterlot, « Voltaire ou le fanatisme de la tolérance », *Esprit*, n° 224, (8/9), 1996, p. 117. [En ligne], consulté le 2 avril 2020. URL : <https://www.jstor.org/stable/24276633>

<sup>662</sup> Bouchaud (Gabriel), « De plus en plus de Français ne croient plus en Dieu », publié le 23 mai 2019, modifié le 24 mai 2019 [En ligne], consulté le 15 avril 2021. URL : [https://www.lepoint.fr/debats/de-plus-en-plus-de-francais-ne-croient-plus-en-dieu-23-05-2019-2314705\\_2.php](https://www.lepoint.fr/debats/de-plus-en-plus-de-francais-ne-croient-plus-en-dieu-23-05-2019-2314705_2.php)

<sup>663</sup> *Idem*

française contemporaine, le projet Voltairien ? Nous répondrons par l'affirmative, dans la mesure où l'affaiblissement des religions, pour ne pas dire leur disparition reste active.

## Chapitre 16 – La possibilité d’un modèle économique et politique inspiré de la laïcité Voltairienne

### Section 54 – La laïcité Voltairienne au service du libéralisme économique sous la Ve République

Si les affaires Calas, Sirven ou encore celle du chevalier de La Barre viennent anoblir Voltaire et renforcer auprès de la postérité sa carrure de prosélyte de la laïcité et de tolérance, Voltaire nourrit un objectif inavoué et bien compris par le pouvoir exécutif sous la Ve République. Les valeurs humanistes associées à la tolérance et de la laïcité chez Voltaire, et que la postérité retient masquent en réalité un projet économique et libéral. Si ce dernier n’est jamais évoqué, c’est notamment en raison du risque de briser l’icône mythe du patriarche de Ferney. Il est important avant d’aller plus loin dans notre analyse de rappeler que Voltaire faisait déjà l’apologie du luxe dans *le Mondain*. Ainsi les passions causées par les religions une fois tiédies par le civisme né du théisme, favoriseraient une existence humaine plus heureuse propice à l’activité économique qui renverrait les hommes au travail champêtre. Le commerce a une valeur universelle chez Voltaire et il nous apparaît dès lors que le système économique de la France qui repose aujourd’hui sur un système d’économie de marché, trouve ses appuis sur la tolérance Voltairienne qui a fait son chemin jusque sous la Ve République. *De facto*, cette tolérance permet à un pays comme la France de commercer avec d’autres nations avec lesquelles elle ne partage pas toujours les convictions, ni même les valeurs comme c’est par exemple le cas sur la question sensible des droits de l’Homme avec la Chine ou encore l’Arabie Saoudite. Les différences d’opinions, d’attachements aux valeurs de liberté, ou encore de confessions religieuses ne doivent pas être un frein aux échanges commerciaux entre les individus. Le travail revêt dès lors un caractère sacré chez Voltaire, comme viennent corroborer les propos de Waterlot qui a écrit :

Le travail de la terre et des manufactures devient sacré. Pourquoi donc ? Parce que c’est le travail qui multipliera les produits. La multiplication des produits favorisera le commerce. Les impôts ; que l’on pourra prélever sans saigner les hommes rempliront les caisses de l’Etat, Etat qui équippa le pays d’infrastructures essentielles et fera fleurir dans les centres urbains les académies, les théâtres, bref les Arts et les Sciences. Louis XIV a ouvert la voie. Deux choses l’ont perdu : sa quête insatiable de gloire militaire et sa dévotion superstitieuse qui l’a soumis aux jésuites. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il importe de reprendre cet effort en étant dégagé de la convoitise militaire et de la superstition. <sup>664</sup>

La tolérance ou la laïcité d’après Voltaire vise donc l’essor économique en favorisant le libéralisme, car le commerce ne prospérera que si les hommes cessent de se quereller au nom des divergences religieuses. Le commerce qui implique les accords entre plusieurs groupes de personnes, plusieurs pays efface ainsi les frontières et crée un climat pacifique entre les nations. Un climat dans lequel la religion doit être mise entre parenthèses car pour Voltaire, il est inutile

---

<sup>664</sup> G. Waterlot, « Voltaire ou le fanatisme de la tolérance », *op.cit.*, p. 132.

de chercher à convertir les hommes avant de commercer avec eux. Pour illustrer nos propos nous citerons un extrait de *Zadig* où l'occasion pour Voltaire de mettre en scène, au cours d'un festin, des convives appartenant à des ethnies et à des religions différentes et qui se querellent à propos de leurs religions et de la primeur de leur civilisation :

L'amour platonique, mais partagé que Zadig - devenu premier ministre du roi de Babylone, Moabdar - éprouve pour la reine Astarté suscite la jalousie du roi. Zadig s'enfuit en Egypte à travers le désert, puis devient l'esclave du marchand Sétoc, qui admire sa sagesse, fait de lui son ami et l'emmène à la grande foire de Bassorah.

C'est l'occasion pour Voltaire de mettre en scène, au cours d'un banquet, des convives appartenant à des races et à des religions différentes qui se querellent sur la valeur de leurs croyances religieuses respectives et sur l'ancienneté de leur civilisation.

Sétoc, qui ne pouvait se séparer de cet homme en qui habitait la sagesse, le mena à la grande foire de Balzora, où devaient se rendre les plus grands négociants de la terre habitable. Ce fut pour Zadig une consolation sensible de voir tant d'hommes de diverses contrées réunis dans la même place. Il lui paraissait que l'univers était une grande famille qui se rassemblait à Balzora. Il se trouva à table, dès le second jour, avec un Egyptien, un Indien gangaride, un habitant du Cathay, un Grec, un Celte, et plusieurs autres étrangers qui, dans leurs fréquents voyages vers le golfe Arabique, avaient appris assez d'arabe pour se faire entendre [...] je n'ai pas trop bien compris les choses admirables que le Grec a dites, mais je suis sûr qu'il admet aussi un Être supérieur, de qui la forme et la matière dépendent." Le Grec, qu'on admirait, dit que Zadig avait très bien pris sa pensée. "Vous êtes donc tous de même avis, répliqua Zadig, et il n'y a pas là de quoi se quereller." Tout le monde l'embrassa.<sup>665</sup>

Pour Voltaire, seul compte l'aménagement du monde, qui entrainera mécaniquement à la satisfaction de l'homme. Le dernier paragraphe de *Candide*, après que Martin évoque l'importance de travailler sans raisonner, vient témoigner de la position de Voltaire sur le sujet :

Toute la petite société entra dans ce louable dessein ; chacun se mit à exercer ses talents. La petite terre rapporta beaucoup. Cunégonde était à la vérité bien laide ; mais elle devint une excellente pâtissière ; Paquette broda ; la vielle eut soin du linge. Il n'y eut pas jusqu'à frère Giroflée qui ne rendit service ; il fut un très bon menuisier, et même devint honnête homme [...] Cela est bien dit, répondit Candide, mais il faut cultiver notre jardin.<sup>666</sup>

L'essentialisation du travail et le libéralisme économique sont des valeurs chères à Voltaire. Ce dernier y évoque le profit économique par le travail de la terre et par la somme des efforts des différents métiers. Voltaire en relevant la laideur de Cunégonde et la nature changée de frère Giroflée qui devient un honnête homme, montre qu'il n'accorde aucune importance aux questions d'ordres esthétiques ni religieuses, et que seul le travail et le commerce transforme les hommes, les rend meilleurs et crée de la richesse. Le point sur la mondialisation à travers l'économie de marché vient mettre en exergue les intérêts communs et notamment économiques que différents peuples ou nations ont en communs, et qu'ils ont donc intérêt à

---

<sup>665</sup> Voltaire, *Zadig*, *op.cit.*, p. 176.

<sup>666</sup> Voltaire, *Candide*, *op.cit.*, p. 154.

pérenniser plutôt qu'à se faire la guerre. C'est en ça que la notion de tolérance Voltairienne prend tout son sens. *Le Siècle de Louis XIV* nous instruit davantage sur ce point, notamment lorsque Voltaire y évoque la Hollande, le commerce et la liberté qu'on y trouve.

Enfin, nous ne pouvons pas clore cette section sans évoquer la bourse, institution financière privée ou publique qui représente parfaitement le libéralisme économique chez Voltaire mais également sous la Ve République et dans les grandes économies dans le monde. Son rôle est d'autant plus important que sous la Ve République, l'Etat possède des participations dans certaines entreprises qui y sont cotées. Si nous évoquons ici la relation entre l'Etat et la bourse - levier essentiel du système économique libérale-, c'est bien parce que Voltaire vouait un véritable culte à cette institution et plus particulièrement à la bourse de Londres, comme en témoigne cet extrait tiré des *Lettres Philosophiques* :

Entrez dans la bourse de Londres, cette place plus respectable que bien des cours, vous y voyez rassemblés les députés de toutes les nations pour l'utilité des hommes ; là, le Juif, le Mahométan, le Chrétien traitent l'un avec l'autre comme s'ils étaient de la même religion [...] Au sortir de ces pacifiques et libres assemblées, les uns vont à la synagogue, les autres vont boire [...] ces autres vont dans leur église attendre l'inspiration de Dieu, leur chapeau sur la tête, et tous sont contents. <sup>667</sup>

Le texte est suffisamment explicite pour que nous comprenions le caractère universel de la bourse de Londres, temple de l'économie de marché. Le libéralisme, véritable doctrine économique sous la Ve République est la religion de Voltaire qui se cache (ou se confond) derrière le déisme et la tolérance qu'il prône. La bourse de Londres est la représentation chez Voltaire d'un lieu de culte, sinon d'une église dans laquelle se déroule une cérémonie où tout le monde est convié sans distinction de confession religieuse ou de dogme. La tolérance comme précepte religieux pour faire des affaires et l'argent faisant office de « certificat de catholicité. » <sup>668</sup> La tolérance chez Voltaire sert donc l'économie de marché dans laquelle les différences religieuses et sociales sont vidées de leur essence, pour être ensuite injectée dans l'activité commerciale et industrielle. C'est dans le même ordre d'idée que nous retrouvons sous la Ve République, les principes fondamentaux de la tolérance voltairienne. Ladite tolérance comme source dans laquelle la France puise l'esprit républicain de ses valeurs, socle de la cohésion sociale et du vivre ensemble, masque en définitive les enjeux économiques qu'elle soutient en choisissant de mettre uniquement en avant l'aspect purement humaniste de sa doctrine. Dans *Politiques et législations*, essai majeur mais peu connu de Voltaire, nous retrouvons le rôle sinon l'importance de la laïcité dans un système libéral. Citons les articles XX, XXXIII, XLIV contenus dans ses *Idées républicaines* :

---

<sup>667</sup> Voltaire, *Lettres Philosophiques*, OCV, vol. 22 (Paris, Garnier, t.22, 1879), p. 99.

<sup>668</sup> G. Waterlot, *op.cit*, p. 133.

Une loi somptuaire, qui est bonne dans une république pauvre et destituée des arts, devient absurde quand la ville est devenue industrielle et opulente. C'est priver les artistes du gain légitime qu'ils feraient avec les riches ; c'est priver ceux qui ont fait des fortunes du droit naturel d'en jouir ; <sup>669</sup>

Dans son article XXIV :

[...] Mais, lorsque ces temps de vertige sont passés, lorsque la tolérance est devenue le dogme dominant de tous les honnêtes gens de l'Europe, n'est-ce pas une barbarie ridicule de demander à un homme qui vient s'établir, et apporter ses richesses dans notre pays : Monsieur, de quelle religion êtes-vous ? L'or et l'argent, l'industrie, les talents, ne sont d'aucune religion. <sup>670</sup>

Voltaire défend une doctrine libérale, qui ne serait possible que dans un Etat laïque. La laïcité nous le voyons, chez Voltaire se lit à travers différentes grilles de lecture. Dans son article XXXIII, il n'hésite pas à s'en prendre à Rousseau, faisant la démonstration de l'importance de l'argent et d'une répartition sociale qu'il estime équilibrée :

*Dans un Etat vraiment libre, les citoyens font tout avec leurs bras, et rien avec l'argent. Cette thèse du Contrat social n'est qu'extravagante. Il y a un pont à construire, une rue à paver, faudra-t-il que les magistrats, les négociants, et les prêtres, pavent la rue et construisent le pont ? L'auteur ne voudrait pas assurément passer sur un pont bâti par leurs mains : cette idée est digne d'un précepteur qui, ayant un jeune gentilhomme à élever, lui fit apprendre le métier de menuisier ; mais tous les hommes ne doivent pas être manœuvres.* <sup>671</sup>

La doctrine libérale de l'économie de marché parcourt l'idée sinon les prérogatives que doivent fixer la laïcité dans une société. Cette idée demeure tant, que Voltaire prend partie pour les riches qui, selon lui ont droit de parole dans une société aux vues du capital économique qui est le leur. Cette priorité donnée aux riches se fait au détriment des plus modestes à qui Voltaire attribue toutefois, une certaine visibilité sans aucun droit de parole. Cette idée se donne à lire dans l'article XLIV de son essai :

Ceux qui n'ont ni terrain ni maison dans cette société, doivent-ils y avoir leur voix ? ils n'en ont pas plus le droit qu'un commis payé par des marchands n'en aurait à régler leur commerce : mais ils peuvent être associés, soit pour avoir rendu des services, soit pour avoir payé leur association. <sup>672</sup>

---

<sup>669</sup> Voltaire, *Politique et Législation*, éd. posthume de Khel, 1785, p. 192.

<sup>670</sup> Voltaire, *Politique et Législation*, *op.cit.* p. 194.

<sup>671</sup> Voltaire, *Politique et Législation*, *op.cit.* p. 197.

<sup>672</sup> Voltaire, *Politique et Législation*, *op.cit.*, p. 203.

## Section 55 – La tolérance voltairienne : une ode au travail

Une fois que la tolérance aura effectué son travail, celui qui est d'adoucir les mœurs guerrières et meurtrières des hommes et, qu'enfin ils s'uniront, Voltaire nous rappelle que le travail viendra parachever cette paix en contribuant à développer nos sociétés. Le travail chez Voltaire revêt une importance capitale, ainsi les nobles doivent créer des emplois, ils doivent travailler à la mise en valeur de leur domaine et seule la puissance de l'Etat viendra accélérer ces changements. Les réformes politiques pensées par Voltaire, laisse présager un mode de gouvernance moderne, qui a cours aujourd'hui encore. Les réformes politiques découlent du haut vers le bas, c'est-à-dire de l'Etat consent à des travaux d'aménagement du territoire afin d'améliorer les conditions de vie de ses administrés :

Il faut de grandes avances pour améliorer de vastes champs. Celui qui écrit ces réflexions, a trouvé dans un très mauvais pays un vaste terrain inculte, qui appartenait à des colons. Il leur a dit : je pourrais le cultiver à mon profit par le droit de déshérence, je vais le défricher pour vous et pour moi à mes dépens. Quand j'aurai changé ces bruyères en pâturages, nous y engraisserons des bestiaux ; ce petit canton sera plus riche et plus peuplé.

Il en est de même des marais qui étendent sur tant de contrées la stérilité et la mortalité. Il n'y a que les seigneurs qui puissent détruire ces ennemis du genre-humain.

Et si ces marais sont trop vastes, le gouvernement seul est assez puissant pour faire de telles entreprises ; il y a plus à gagner que dans une guerre.<sup>673</sup>

Aussi, avec l'emprise des moines qui se retrouve amoindrie par la doctrine déiste, les paysans travailleraient le dimanche après le culte. « Le catéchisme du curé » dans *Dictionnaire Philosophique* nous donne à lire cela. À la question d'Ariston de savoir « Comment ferez-vous pour empêcher les paysans de s'enivrer les jours de fêtes ? c'est là leur grande manière de les célébrer », la réponse de Voltaire à travers le curé Téotime est toute trouvée :

Mon parti est pris ; je leur permettrai, je les presserai même de cultiver leurs champs les jours de fêtes après le service divin, que je ferai de très-bonne heure. C'est l'oisiveté de la férie qui les conduit au cabaret. Les jours ouvrables ne sont point les jours de la débauche et du meurtre. Le travail modéré contribue à la santé du corps et à celle de l'âme ; de plus ce travail est nécessaire à l'État. Supposons cinq millions d'hommes qui font par jour pour dix sous d'ouvrage l'un portant l'autre, et ce compte est bien modéré ; vous rendez ces cinq millions d'hommes. Inutiles trente jours de l'année, c'est donc trente fois cinq millions de pièces de dix sous que l'État perd en main-d'œuvre. Or, certainement Dieu n'a jamais ordonné ni cette perte ni l'ivrognerie<sup>674</sup>

Les mendiants doivent également être mis à contribution, tout en étant payés raisonnablement par les propriétaires terriens. Le vocabulaire utilisé par Voltaire laisse peu de

---

<sup>673</sup> Voltaire, « Fertilisation », *Questions sur l'Encyclopédie*, OCV, vol.41, *op.cit.*, p. 110.

<sup>674</sup> Voltaire, « Le catéchisme du curé », *Dictionnaire Philosophique*, OCV, vol.35, *op.cit.*, p. 149.

doute compte à la considération accordée à ce qui nous apparaît comme étant, la couche la plus vulnérable de la société. Voltaire tient ici encore, un discours que nous qualifierons de droite. Nous citerons l'article 19 pour nous en convaincre :

Le nombre des mendiants est prodigieux, et ; malgré les lois, on laisse cette vermine se multiplier. Je demanderais qu'il fût permis à tous les seigneurs de retenir et faire travailler à un prix raisonnable, tous les mendiants robustes, hommes et femmes qui mendieront sur leurs terres.<sup>675</sup>

Ou encore :

La prétendue égalité des hommes que quelques sophistes mettent à la mode, est une chimère pernicieuse. S'il n'y avait pas trente manœuvres pour un maître, la terre ne serait pas cultivée. Quiconque possède une charrue, a besoin de deux valets et de plusieurs hommes de journée. Plus il y'aura d'hommes qui n'auront que leurs bras pour toute fortune, plus les terres seront en valeur.

Mais pour employer utilement ces bras, il faut que les seigneurs soient sur les lieux.<sup>676</sup>

Voltaire est favorable à l'idée qu'un permis soit délivré par les autorités pour contraindre les mendiants au travail sur les terres des nobles. Pour lui, tous les hommes ne sont pas égaux d'un point de vue sociale, donc il est plus simple de les contraindre à la tâche. Voltaire est précis sur les profils recherchés, il souhaiterait n' enrôler que des mendiants « robustes ». À quelques considérations près, et bien que cela soit rémunéré « à un prix raisonnable », contraindre toutes personnes à travailler car considérés comme de la vermine, ressemblerait à une forme d'exploitation humaine. Des hommes et des femmes sous-payés pour enrichir les nobles, cela ressemble à une forme très moderne du travail. Une modalité de travail rendue possible par un capitalisme de plus en plus décomplexé. De telles considérations pour l'économie sont des valeurs que nous retrouvons le plus à droite : des valeurs capitalistes sous couvert d'humanisme. Cette autre assertion de Voltaire achèvera de nous convaincre :

Il ne faut pas qu'un seigneur s'attende en faisant cultiver sa terre sous ses yeux, à faire la fortune d'un entrepreneur des hôpitaux ou des sourages de l'armée, mais il vivra dans la plus honorable abondance.<sup>677</sup>

Si Voltaire nous rappelle dans le dernier chapitre de *Candide* que le travail éloigne de nous trois maux dont les vices - contraires à la morale-, le travail revêt chez Voltaire un caractère humaniste, la sacralisation de l'activité humaine en somme. Mais pour nous, cette valeur cardinale du travail chez Voltaire, peut également favoriser des dérives.

---

<sup>675</sup> Voltaire, « Fertilisation », *op.cit.*, article 19

<sup>676</sup> Voltaire, « Fertilisation », *op.cit.*, article 6

<sup>677</sup> Voltaire, « Fertilisation », *op.cit.*, article 7

## Section 56 – Le rôle des dépositaires du pouvoir public selon Voltaire

La lecture sinon la compréhension du projet des Lumières et de Voltaire en penseur de l'Etat de droit, sinon en architecte politique de la Ve République est possible à la lumière de son essai *Politique et législation*, dans son édition posthume de *Khel* de 1785. En effet, nous pouvons y lire les idées laïques, les prémices également de l'Etat de droit sous la forme actuelle mais surtout, et c'est là un point important : la présence d'une idéologie défendue par l'hebdomadaire *Charlie Hebdo*. L'idée de la sécularisation et de la désacralisation de l'Eglise (*in extenso* de la religion) et du Pape :

Quand nous avons détruit dans notre ville une partie des superstitions papistes, comme l'adoration des cadavres, la taxe des péchés, l'outrage fait à DIEU de remettre pour de l'argent les peines dont DIEU menace les crimes, et tant d'autres inventions qui abrutissaient la nature humaine ; lorsqu'en brisant le joug de ces erreurs monstrueuses, nous avons renvoyé l'évêque papiste qui osait se dire notre souverain, nous n'avons fait que rentrer dans les droits de la raison et de la liberté dont on nous avait dépouillés.<sup>678</sup>

Afin qu'elle devienne une évidence pour tous, la tolérance doit pouvoir s'appuyer sur des règles, des lois et sur l'action politique, garant de la vie publique. Rappelant le principe d'égalité entre les Hommes, Voltaire évoque l'idée de ce que nous appelons aujourd'hui la fonction publique ou comment gérer la chose publique :

Nous avons repris le gouvernement municipal, tel à peu-près qu'il était sous les Romains, et il a été illustré et affermi par cette liberté achetée de notre sang. Nous n'avons point connu cette distinction odieuse et humiliante de nobles et de roturiers, qui dans son origine ne signifie que seigneurs et esclaves. Nés tous égaux, nous sommes demeurés tels ; et nous avons donné les dignités, c'est-à-dire, les fardeaux publics, à ceux qui nous ont paru les plus propres à les soutenir.<sup>679</sup>

Voltaire était conscient de sa position dans la lutte contre le fanatisme religieux, du rôle qui pourrait être le sien pour l'avènement d'un nouveau monde et un changement des mentalités. Son œuvre le prouve et chez lui, il n'est pas uniquement question d'écrire mais bien de faire connaître, de semer, de propager à très grande échelle sa doctrine, comme en témoigne cette correspondance à Moulou :

---

<sup>678</sup> Voltaire, *Politique et Législation*, *op.cit.* p. 189.

<sup>679</sup> *Idem*

Je voudrais que de tels livres fussent en France dans les mains de tout le monde [...] Ne pourrait-on point faire quelque livre qu'on pût faire lire avec quelque plaisir, par les gens mêmes qui n'aiment point à lire et qui portât le cœur à la compassion. <sup>680</sup>

Il question de reformer les esprits et les mentalités comme en témoigne cette demande instante voire solennelle dans le dernier chapitre du *Traité* :

Cet écrit sur la Tolérance est une requête <sup>681</sup>

Si le projet est de répandre la tolérance à travers la laïcité dans la (les) société(s), Voltaire a conscience que cette tolérance doit donc être protégée pour traverser les époques. En effet pour lui, la part la plus importante dans cette entreprise incombe au souverain qui est dépositaire et garant du pouvoir exécutif, et aux législateurs qui font les lois. D'ailleurs, il fait la différence entre les lois politiques et les lois naturelles qu'il définit ainsi :

J'appelle *lois naturelles* celles que la nature indique tous les temps à tous les hommes, pour le maintien de cette justice que la nature, quoi qu'on en dise, a gravée dans nos cœurs. Partout, le vol, la violence, l'homicide, l'ingratitude envers les parents bienfaiteurs, le parjure commis pour nuire et non pour secourir un innocent, la conspiration contre sa patrie, sont des délits évidents plus ou moins sévèrement réprimés, mais toujours justement.

J'appelle *lois politiques* ces lois faites selon le besoin présent, soit pour affermir la puissance, soit pour prévenir des malheurs. <sup>682</sup>

Pour lui, la tolérance passe nécessairement par les lois politiques est ce qui permettra aux différentes sectes de cohabiter, forcée à vivre ensemble sous le contrôle des autorités. Il nous apparaît alors possible d'envisager le parallèle entre le pouvoir du Prince et le pouvoir des hommes politiques sinon du pouvoir exécutif sous la Ve République, pour garantir cette tolérance. C'est donc le rôle des hommes politiques que nous allons désormais tenter d'analyser afin de mesurer comment Voltaire et Lumières ont inspiré les textes qui garantissent la tolérance dans la société française actuelle. De son vivant, Voltaire a milité pour un despotisme éclairé et sa relation avec Frédéric II, son admiration et amitié avec Catherine II le prouvent. Voltaire a conscience du rôle que devront jouer les souverains pour le bien des peuples, et des nombreuses réformes à entreprendre pour parvenir à cet idéal. Un extrait de *La Princesse de Babylone*, dans lequel il fait référence à Catherine de Russie préjuge de la forme de l'Etat moderne et de la mondialisation.

---

<sup>680</sup> Best. D 13641

<sup>681</sup> Voltaire, *Traité sur la Tolérance*, op.cit., p. 267.

<sup>682</sup> Voltaire, *Politique et Législation*, op.cit., p. 239.

Sur le point de la forme de l'Etat moderne, l'impératrice qui gouverne un immense pays riche en sa diversité peut être corrélé avec le pouvoir exécutif sous la Ve République mais surtout le principe de décentralisation du pouvoir grâce auquel, il est possible pour l'exécutif de gouverner l'ensemble du pays en prenant en compte sa diversité religieuse et sociale. Voltaire laisse entendre que l'Etat doit donner à son gouvernement une forme qui s'adaptent et prenne en compte toutes les particularités de son territoire, et qu'il doit correspondre à tous les peuples. Nous le comprenons, Voltaire esquissait déjà les contours de ce que nous appelons sous la Ve République, la décentralisation du pouvoir. Par conséquent, la tolérance garantie dans l'Etat de droit qu'il conçoit est fondamentale. La tolérance comme principe institutionnel et garantie par des lois, qui imposeraient le respect mutuel entre les différents groupes religieux qui composent une nation. Dans cette configuration que Voltaire a appelé de ses vœux, l'Etat dans son déploiement ne tient pas compte des différences religieuses mais plutôt des règles fondamentalement humanistes. Dans « le nouveau monde », il faut être homme de bien <sup>683</sup> rappelle-t-il. Pour Voltaire seul les dépositaires du pouvoir sont capables d'opérer des changements au sein de la société. Par conséquent, du petit peuple il ne faudra rien attendre. Il nous semble opportun ici de citer l'article « Superstition » <sup>684</sup>, qui illustre bien cette idée de propagation de la tolérance et de changement des mentalités par le haut, vers le bas ; cette idée du peuple contenu par ceux qui le dirige. Selon Voltaire, le rôle du pouvoir - exécutif mais surtout législatif- si nous restons dans l'analogie Prince/monarchie et pouvoir exécutif/démocratie, est de voter les lois qui empêchent tout troubles à l'ordre public pour motifs religieux ou de superstition. L'idée de justice et de décentralisation du pouvoir chez Voltaire se lit encore une fois dans son essai *Politique et législation*. Que nous disait-il dans l'article XVI :

Les lois qui concernent la justice distributive, la jurisprudence proprement dite, ont été partout insuffisantes, équivoques, incertaines : parce que les hommes qui ont été à la tête des Etats se sont toujours plus occupés de leur intérêt particulier que de l'intérêt public. Dans les douze grands tribunaux de France, il y a douze jurisprudences différentes. Ce qui est vrai en Aragon devient faux en Castille ; ce qui est juste sur les rives du Danube est injuste sur les bords de l'Elbe. Les lois romaines elles-mêmes, qu'on réclame aujourd'hui dans tous les tribunaux, ont été quelquefois contradictoires. <sup>685</sup>

Puis dans l'article XVIII, il ajoute :

Quand les temps ont sensiblement changé, il y a des lois qu'il faut changer. Ainsi, lorsque *Triptolème* apporta l'usage de la charrue dans Athènes, il fallut abolir la police du gland. Dans les temps où les académies n'étaient composées que de prêtres, et qu'eux seuls possédaient le jargon de la science, il était convenable qu'eux seuls nommassent tous les professeurs ; c'était la police du gland : mais aujourd'hui que les laïques sont éclairés, la puissance civile doit reprendre son droit de nommer à toutes les chaires. <sup>686</sup>

---

<sup>683</sup> Voltaire, *Dictionnaire Philosophique*, « Credo ».

<sup>684</sup> *Idem*

<sup>685</sup> Voltaire, *Politique et Législation*, *op.cit.*, p. 191.

<sup>686</sup> Voltaire, *Politique et Législation*, *op.cit.* p. 192.

Voltaire et *Charlie Hebdo* semblent ici encore, s'accorder sur l'idée de justice et d'évolution des lois par le législateurs et garantie par l'Etat, pour être en accord avec les aspirations sociétales, loin de toute intervention religieuse. Toutefois si Voltaire souhaite également limiter voire interdire les pratiques « superstitieuses » en limitant les possibilités d'expression des religions dites traditionnelles aux dépens du théisme <sup>687</sup>, la réalité est totalement différente aujourd'hui sous la Ve République, où l'Etat garantit à tous, la libre expression de toutes confessions religieuses. À propos des regroupement religieux, il disait dans son « catéchisme japonais » :

Les attroupements sont souverainement [...] réprimés soigneusement.

La volonté de Voltaire de limiter l'expression sinon la pratique religieuse au sein de la société, pourrait donc marquer une limite à la représentation idéalisée du Patriarce dans l'esprit d'une partie de la société française, chez certains de ces hommes et femmes politiques notamment de gauche. Mais elle pourrait en revanche, la rapprocher de *Charlie Hebdo*. Toutefois, de nos jours les dépositaires du pouvoir public n'optent pas pour la limitation des possibilités d'expression des religions aux dépens du théisme bien au contraire, ils encouragent et garantissent la pluralité religieuse tout en veillant au respect des lois en vigueur. Et s'il n'applique pas *stricto sensu* certaines recommandations de Voltaire portant directement atteintes au fondement des religions, l'Etat sous la Ve République qui obéit au principe de la séparation des pouvoirs cher à Montesquieu et à Locke, opte pour une tolérance religieuse beaucoup plus inclusive et sans la volonté de conversion au déisme.

De ce qui précède nous pouvons affirmer que le principe de Voltaire qui consiste au ruissèlement de la tolérance du haut vers le bas, est présent sous la Ve République et marque ainsi la présence des Lumières dans la société française. Le pouvoir exécutif, dépositaire du pouvoir est par conséquent le garant d'une politique impartiale pour tous. Et Si chez Voltaire, la visée initiale est d'arriver à l'affaiblissement des religions traditionnelles par la coexistence pacifique de dogmes contradictoires, au profit du théisme par un contrôle stricte du prince sans l'usage de la violence, sous la Ve République elle a plutôt conduit à la séparation des pouvoirs. Ces deux périodes historiquement éloignées ont en commun un sens aigu de la tolérance bien que les visées diffèrent.

---

<sup>687</sup> Voltaire, « Catéchisme chinois », *Dictionnaire Philosophique (I)*, op.cit., p. 348.

## Chapitre 17 – La philosophie politique des Lumières

### Section 57 – Voltaire contre l’anarchisme politique

La classe politique française se réclame des Lumières sans pour autant y mettre les mêmes valeurs (pluralité des lectures). Si en apparence l’effectivité d’une paix laïque est présente, celle-ci montre la fragilité de son équilibre à la moindre polémique ou au moindre événement dramatique, comme ce fut le cas au moment des attentats de 2015. L’Etat qui semblait ne plus reconnaître en aucun culte une pertinence sociale semble avoir quelque peu revu sa position. Ainsi, l’approche originelle de la laïcité française tente de faire son retour aujourd’hui, et si la droite et la gauche politique sont d’accord avec l’idée que le pouvoir procède des volontés humaines et citoyennes et non de la volonté divine, leurs points de vue divergent quant à la mise en application de la règle, notamment sur la question de « privatisation du religieux »<sup>688</sup>. La laïcité française fait depuis plusieurs années l’objet de recherches théoriques fortes, qui s’inscrivent dans un contexte marqué par la décomposition du lien social et une réinterprétation tendancieuse des textes religieux dits « sacrés ». Pourtant lorsqu’elle apparaît sous la III<sup>e</sup> République, la laïcité est érigée en dogme unificateur, et le droit des religions est resté fidèle durant ces dernières années au régime établi sous son régime. Pensée contre la mainmise de l’Eglise catholique et sur la conviction profonde de la supériorité de la raison sur la foi, elle visait à reléguer dans la sphère privée l’expression des assentiment religieux. Cependant vers les années 1970, une alternance à ce modèle laïc se constitue progressivement et suggère une « séparation bienveillante », c’est-à-dire ouverte à la manifestation publique des allégeances particulières au détriment de la laïcité comme « séparation-neutralité » de l’époque précédente. Aujourd’hui, la Gauche estime que la laïcité devrait être associée à la citoyenneté afin de renouveler les valeurs du vivre-ensemble. Elle est ainsi en phase avec « la séparation bienveillante », tandis que la Droite estime qu’il faut rester sur un modèle strict. La laïcité comme « séparation-neutralité », est d’ailleurs la vision de la laïcité que partageait Voltaire lorsque nous lisons attentivement ses œuvres. Il a donc ceci en commun avec la droite politique française. Si ses idées et le mouvement des Lumières ont conduit à la Révolution de 1789, Voltaire n’a jamais éprouvé de sympathie ni été favorable à l’idée d’un anarchisme politique, contrairement à *Charlie Hebdo* comme nous l’avons précédemment observé. La position de Voltaire sur le sujet est claire :

À l’instant que le peuple est légitimement assemblé en corps souverain, toute juridiction de gouvernement cesse, la puissance exécutive est suspendue. Cette proposition du *Contrat social* serait pernicieuse, si elle n’était d’une fausseté et d’une absurdité évidente. Lorsqu’en Angleterre le parlement est assemblé, nulle juridiction n’est suspendue ; et dans le plus petit Etat, si, pendant l’assemblée du peuple, il se commet un meurtre, un vol, le criminel est et doit être livré aux officiers de la justice. Autrement une assemblée du peuple serait une invitation solennelle au crime<sup>689</sup>.

---

<sup>688</sup> Voir J. Baudouin et P. Portier, *La laïcité, une valeur d’aujourd’hui ? Contestations et renégociations du modèle français*, PUR, « coll. » *Res Publica*, Rennes, 2001.

<sup>689</sup> Voltaire, *Idées républicaines*, éd. L. Bianchi et J. Renwick, OCV, 60B, (Oxford, VF, 2018), p. 197.

Contrairement à l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo*, qui, a entretenu certaine une sympathie pour le mouvement anarchiste, Voltaire lui, semble plutôt militer pour des Institutions fortes qui veilleraient à la juste application des lois. Aucun peuple ne saurait et ne doit être amené à s'autodéterminer. Encore une fois, Voltaire a déjà à l'époque, une vision très moderne de la société. Sa position est on ne peut plus plus claire dans l'article suivant, et ferait sûrement bondir bon nombre d'extrémistes de gauche et de droite qui estiment que le pouvoir appartient au peuple et que par conséquent, s'il le confie aux gouvernants, il peut le reprendre à tout moment <sup>690</sup> :

Les dépositaires de la puissances exécutrices ne font point les maîtres du peuple, mais ses officiers ; il peut les établir et les destituer, quand il lui plaît ; il n'est point question pour eux de contracter, mais d'obéir.

Il est vrai que les magistrats ne sont pas les maîtres du peuple ; ce sont les lois qui sont maîtresses ; mais le reste est absolument faux ; il l'est dans tous les Etats, il l'est chez nous ; nous avons le droit, quand nous sommes convoqués, de rejeter ou d'approuver les magistrats et les lois qu'on nous propose. Nous n'avons pas le droit de destituer les officiers de l'Etat, *quand il nous plaît*, ce droit serait le code de l'anarchie. Le roi de France lui-même, quand il a donné des provisions à un magistrats, ne peut le destituer qu'en lui faisant son procès. Le roi d'Angleterre ne peut ôter une pairie qu'il a donnée.

L'empereur ne peut destituer, *quand il lui plaît*, un prince qu'il a créé. On ne destitue les magistrats amovibles qu'après le temps de leur exercice. Il n'est pas plus permis de casser un magistrat par caprice que d'emprisonner un citoyen par fantaisie <sup>691</sup>.

Là encore, Voltaire semble en avance sur son temps, nous lisons dans cet article l'idée de mandat politique. Obstinément contre l'anarchie politique, Voltaire est contre l'idée qu'un mouvement social aussi légitime soit-il, s'en prenne aux Institutions. Voltaire a encore une fois recours aux lois qu'il place au-dessus de tout, aussi les lois ne nous interdisent-elles pas de se faire justice soi-même ?

## Section 58 – Liberté d'expression, laïcité et tolérance vue de gauche : Voltaire de la IIIe à la Ve République

La personnalité de Voltaire est complexe. L'homme épris de liberté a, comme nous l'avons observé, longtemps tenu et défendu des positions politiques qui nous évoquent celles de la droite aujourd'hui. Conservateur et capitaliste, le mondain qu'il était, trouve tout de même une place de choix auprès d'une gauche française qui se retrouve aujourd'hui encore en lui. La laïcité semble être chez ces hommes politiques français, depuis la IIIe jusque sous la Ve République, le seul point commun d'un ancrage idéologique. Les événements tragiques de janvier 2015, l'émotion nationale suscitée, ont ravivé avec force des thématiques que nous pensions closes sous la IIIe République. Rappelons-nous le discours de Manuel Valls, le 13

---

<sup>690</sup> Au moment où j'écris ces lignes, je pense évidemment au mouvement des gilets jaunes.

<sup>691</sup> Voltaire, « Idées Républicaines », *op.cit.*, p. 198.

janvier 2015 devant la représentation Nationale, lorsqu'il déclara que le délit de blasphème n'était pas dans le droit français et qu'il ne le serait jamais<sup>692</sup>. Avant cette date, rappelons-nous la date du 28 mars 1880, marquant la dissolution de l'ordre de Jésuites. Le 29 juillet 1881, la majorité républicaine – qui correspond à la gauche aujourd'hui- de l'époque a fait adopter un texte de loi dans lequel, il est question d'assurer la protection juridique des croyances religieuses et de tout organismes les portant ou les exprimant de quelconques manières. Qu'elles soient liées aux institutions politiques, culturelles ou sociales, cette protection juridique demeure. Le député du Rhône Arthur Ballue (1880-1889), journaliste de la gauche extrême, arrière-petit-fils de conventionnel, fut l'un des défenseurs passionnés de cette loi et de l'idée qu'il fallait encore plus de libertés et de protections en même temps. L'idée est qu'il fallait s'assurer de l'égalité entre les religions mais également s'assurer de la possibilité de s'en moquer<sup>693</sup>. Cela traduit l'importance pour la gauche, depuis la IIIe République de l'attachement profond au principe de liberté de la presse et d'expression et *a fortiori*, de non-délit de blasphème. Si Voltaire a eu quelque peu maille à partir avec la presse et certains journalistes en son temps, et que cela nous a fait dire que Voltaire n'était finalement pas la personne idoine pour porter les valeurs de liberté d'expression ou de la presse, nous devons reconnaître qu'il aurait sûrement approuvé l'idée d'une loi autorisant de se moquer des religions sans craintes légales. La sortie de l'ancien Premier ministre de gauche semble dès lors s'inscrire dans une tradition de gauche. Voltaire nous l'avons dit, était plutôt favorable au blasphème qu'il voyait comme un crime imaginaire. La résolution de ces députés républicains pour une presse et une parole libre, les opposa aux politiques monarchistes de la droite de Mac-Mahon. Toutefois, nous rappelle Jean-Noël Jeanneney (Professeur émérite à l'université de Tours), une opposition interne à la gauche, entre deux républicains incontestables de l'époque éclate pendant la discussion sur la loi le 1<sup>er</sup> février 1881. « Le premier, l'avocat Théophile Marcou, député de Carcassonne, jadis opposant farouche à l'Empire, le second, Georges Clemenceau, député de Montmartre – sous le regard visiblement intéressé, par moments ironique, de Léon Gambetta, qui préside les séances avec un doigté, une sérénité et un sens de l'humour remarquables. »<sup>694</sup> Marcou défendait l'idée que la loi devait réprimer tout outrage à la République et à ses symboles tandis qu'à l'inverse, Clémenceau militait pour une liberté totale :

« Allez dans les campagnes, dans les provinces, dans les endroits les plus reculés ; interrogez les paysans [...]. Soyez persuadés que si vous insultez devant eux la République, vous souleverez leur colère, leurs répulsions et leur indignations profondes. La République pour eux, c'est le drapeau français, c'est le salut, c'est l'espoir de l'avenir [...] »<sup>695</sup>

---

<sup>692</sup> « Discours du Premier ministre à l'Assemblée nationale en hommage aux victimes des attentats, 13 janvier 2015 » [En ligne] Consulté le 12 mai 2020. URL : <https://www.gouvernement.fr/partage/3118-seance-speciale-d-hommage-aux-victimes-des-attentats-allocation-de-manuel-valls-premier-ministre>

<sup>693</sup> J-N. Jeanneney, « IIIe République : Droit au blasphème », *op.cit.* p. 50.

<sup>694</sup> *Idem*

<sup>695</sup> *Ibidem*

Clémenceau quant à lui, demande explicitement le droit au blasphème. Ce droit qui puisse permettre l'outrage à la République. En ce sens, il répond à Marcou en ces mots :

Le respect que vous demandez n'a de valeur que s'il est librement consenti. Que catholiques et anticatholiques fassent librement appel à la raison humaine, qu'ils se contredisent en toute liberté ! Défendez-vous librement contre moi qui use de ma liberté en vous attaquant, et que l'opinion juge entre nous. Mais vous qui prétendez, au nom de la majorité, protéger vos dogmes contre la liberté, que répondrez-vous à celui qui viendra à son tour, au nom d'une majorité de citoyens français, vous demander de protéger les siens ? <sup>696</sup>

De ce point de vue, *Charlie Hebdo* et Voltaire semblent partager les idées de Clémenceau. En 1905, le contreprojet de Maurice Allard qui souhaite une application plus stricte de la loi telle que nous la connaissons aujourd'hui encore, déclare que son projet est « la lutte contre l'Eglise qui est un danger politique et un danger social <sup>697</sup> », que son objectif est de « poursuivre l'idée de la Convention et achever l'œuvre de déchristianisation <sup>698</sup> » car ajoute-il, il y a « incompatibilité entre l'Eglise, le catholicisme, ou même le christianisme et tout régime républicain <sup>699</sup> » et que « le christianisme est un outrage à la raison, un outrage à la nature <sup>700</sup> ». Allard combat donc les religions qu'il considère comme un frein au progrès et à la civilisation. Allard s'inscrit de fait dans le sillage de Voltaire mais ce projet ne satisfera personne et c'est la loi de 1905 telle que nous la connaissons aujourd'hui qui fut appliquée. Nous retrouvons une nouvelle fois les monarchistes à l'œuvre, avec la loi du 15 novembre 1887. Cette loi autorise désormais les enterrements civils en France. Voltaire n'aurait sans nul doute pas connu les plus grandes peines, après le décès d'Adrienne Lecouvreur si cette loi était en vigueur de son temps. Aurait-il également connu une inhumation moins tumultueuse. Nous voyons dans ces différentes avancées laïques de l'Histoire de France, une forte inspiration des Lumières et de Voltaire.

Le XX<sup>e</sup> siècle fut marqué par de nombreuses tentatives de relancer le débat sur la laïcité et de ses droits inhérents. En 1900, nouvelle victoire de la pensée des Lumières, avec la loi du 14 décembre qui supprime la messe dans les écoles et les tribunaux. Le fragile équilibre de la liberté (d'expression et laïque) conféré par la loi de 1905 a su se maintenir au gré des tensions, se confortant avec le préambule de la Constitution de 1946 (IV<sup>e</sup> République) puis 1958 malgré la tentative en 1924 des Cartel des Gauches (Regroupement politique des partis et mouvement de Gauche) de supprimer le régime concordataire en Alsace-Moselle. Depuis la III<sup>e</sup> République, la gauche a su évoluer sur ces questions liées à la liberté d'expression et à la laïcité léguant ainsi son héritage à la V<sup>e</sup> République qui les a érigés en marqueurs républicains de la

---

<sup>696</sup> J-N. Jeanneney, « 1881 : quand la III<sup>e</sup> République instaure un droit au blasphème », publié le 19 octobre 2020 [En ligne] consulté le 27 décembre 2021. URL : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/1881-quand-la-iii-republique-instaure-un-droit-au-blaspheme-1926340>

<sup>697</sup> J-L. Debré, *La laïcité. Une valeur d'aujourd'hui ?*, op. cit. p. 8.

<sup>698</sup> *Idem*

<sup>699</sup> *Ibid.*

<sup>700</sup> *Ibid.*

société française. Si elle admet dorénavant la compatibilité des dogmes religieux avec la République là où, nous observons quelques nuances à droite mais nous y reviendrons.

S'il nous apparaît chez Voltaire, une véritable doctrine pour la critique des religions, et la sécularisation de l'Etat, qui classerait alors le grand homme à la gauche de l'échiquier politique, nous pensons qu'il faudrait toutefois relativiser cette lecture. Que nous soyons de gauche ou de droite, l'interprétation de la doctrine du Patriarche de Ferney n'est pas toujours égale. Nous avons mis en lumière précédemment, les modalités de la tolérance Voltairienne en matière économique. Tolérance qui n'est d'ailleurs accordée qu'à ceux qui s'abstiennent de troubler la société, en participant à l'effort collectif pour la production des richesses. Cette vision n'est pas représentative des valeurs que portent la gauche, elle qui est plutôt favorable à une protection sociale par un accompagnement des plus précaires, afin justement d'éviter qu'ils « disparaissent » du fait de leur condition. Pour les travailleurs qui ne possèdent pas de propriétés, comme c'est majoritairement le cas dans la classe ouvrière, il n'y a pas d'autres perspectives que le prolétariat. Voltaire est explicite sur le sujet dans *le Siècle de Louis XIV* en son chapitre XXVIII :

La campagne est restée à-peu-près dans le même état où elle a toujours été. Il semble, que le plus grand nombre des hommes soit destiné à être réduit au nécessaire pour travailler. La taille proportionnelle, substituée à l'arbitraire dans presque toutes les provinces, a feulement mis plus de justice dans les contributions, & soulagé un peu les paysans, qui ne doivent pas être riches, mais qui ne doivent pas être misérables.<sup>701</sup>

Sur les questions liées à l'éducation, nous avons déjà évoqué la grande méfiance de Voltaire à l'égard des écoles :

Plusieurs personnes ont établi des écoles dans leurs terres, j'en ai établi moi-même ; mais je les crains. Je crois convenable que quelques enfants apprennent à lire, à écrire, à chiffrer ; mais que le grand nombre, surtout les enfants des manœuvres ne sachent que cultiver, parce qu'on n'a besoin que d'une plume pour deux ou trois cent bras.

La culture de la terre ne demande qu'une intelligence très commune ; la nature a rendu faciles tous les travaux auxquels elle a destiné l'homme : il faut donc employer le plus d'hommes qu'on peut à ces travaux faciles, et les leur rendre nécessaires.<sup>702</sup>

Historiquement, la Gauche a donc porté la laïcité et les grandes lois de liberté, même si en son sein nous observons un courant qui a restreint les combats son combat au seul domaine social. Vers la fin des années 80, courant des années 90, une partie de la Gauche donne le sentiment d'avoir pris parti pour des accommodements raisonnables et s'être engagée en faveur d'une laïcité « ouverte », c'est notamment le cas lors de « l'affaire de Creil » en 1989. La

---

<sup>701</sup> Voltaire, *Le siècle de Louis XIV*, *op.cit.*, pp. 156-157.

<sup>702</sup> Voltaire, « Fertilisation », *op.cit.*, p. 219.

position de Lionel Jospin qui ne trancha pas la question, préférant s'en référer au Conseil d'Etat est révélatrice de cette nouvelle doctrine et des divisions internes à Gauche. Dès lors, le débat sur l'islam et la laïcité à travers le prisme vestimentaire, ne cessera plus jamais. L'élection de François Hollande à la Présidence de la République a laissé penser à une revitalisation de la Gauche et de la Laïcité avec notamment des mesures allant dans ce sens, telle que la Charte de la laïcité à l'école mais les attentats de 2015, ont été le déclencheur d'une nouvelle crispation de la Gauche qui semblait avoir abandonné son projet social au profit du modèle libéral anglo-saxon. Capitalisme et pauvreté mais sans la misère, voilà le paradoxe insoupçonné mais très important de la longue chaîne sur laquelle tient la défense et la consolidation de la tolérance Voltairienne. Défenseur de l'ordre des classes établies et monarchiste assumé, nul doute que lorsqu'il ne s'agit pas de laïcité sous couvert de critiquer les religions, Voltaire ne se retrouve plus à gauche. Autant d'éléments qui viennent corroborer le portrait-robot de Voltaire qui le plaçait sur un gallicanisme très à droite. L'horizon contemporain aurait dès lors beaucoup de mal à catégoriser politiquement Voltaire.

Section 59 – Liberté d'expression, laïcité et tolérance vue de droite : Voltaire des monarchistes aux partis politiques de droite traditionnel.

Si chez les républicains, la volonté d'élargir les droits de la presse, de la liberté d'expression et de réduire la puissance de l'Eglise catholique restait majoritairement forte, se traduisant par l'adoption d'un texte de loi (1905) en ce sens, dans le camp des monarchistes en revanche, de nombreuses voix se sont élevées contre ledit texte. Les monarchistes refusaient la perspective de Séparation présentée comme une avancée politico-sociale, sous le patronage de Patrice de Mac-Mahon, ancien président de la République Française (1873-1879) et du duc Albert de Broglie alors Garde des Sceaux :

Parmi les lois dont la garde vous est confiée, les plus saintes sont celles qui, partant des principes supérieurs à toutes les institutions politiques, protègent la morale, la religion, la propriété et tous les fondements de toute société civilisée [...] vous vengerez la conscience publique outragée.<sup>703</sup>

Les monarchistes sous la IIIe République, veulent établir des garde-fous autour de la liberté d'expression, justifiant cela par le risque de diffamation et d'anarchie que de telles libertés pourraient engendrer. Nous serions alors tentées de croire que, puisque Voltaire est contre toutes formes d'anarchie, il aurait alors été sensible aux arguments des monarchistes. C'est donc là qu'apparaît le paradoxe chez l'auteur du *Traité* qui se pose en partisan du blasphème, mais également en partisan de la limitation des pouvoirs de la presse. Si les monarchistes craignaient la diffamation, Voltaire a usé de sa plume pour diffamer dans sa quête de reconnaissance sociale mais aussi pour défendre ses intérêts : rappelons-nous son *puerto regnante* contre Philippe d'Orléans et dans lequel les attaques de l'auteur reposaient

---

<sup>703</sup> J-N. Jeanneney, « IIIe République : Droit au blasphème », *op.cit.*, p. 53.

uniquement sur la rumeur. Si le Parlement en 1881, rendait très difficile l'incrimination de la provocation quand elle n'était pas suivie d'effet, dans l'esprit des législateurs de l'époque, la loi ne devait condamner que les actes là où une pensée ou tout autre conception intellectuelle n'en était pas. Et si le délit de provocation fut rarement constitué, un événement tragique changea la donne. L'extrême émotion née des attentats anarchistes courant 1890, notamment l'attentat de Vaillant qui lança un engin explosif dans l'hémicycle du palais Bourbon le 9 décembre 1893, et l'assassinat du président de la République Sadi Carnot par un jeune anarchiste italien, va conduire au durcissement de la législation et à la création de la loi « scélérate ». « On affirma ici ou là, en contradiction avec l'esprit de 1881, que les provocations lancées par les anarchistes vers la foule anonyme étaient un moyen de mettre le feu aux poudres. Ainsi les législateurs de l'époque furent convaincus que : « Prêcher l'incendie, le pillage, le meurtre, ce n'est point simplement faire usage de la liberté de penser, d'écrire et de parler, c'est conseiller le crime, c'est s'y associer d'avance, c'est chercher à créer des malfaiteurs, c'est être criminel par la volonté. »<sup>704</sup> Les monarchistes avec la loi scélérate du 12 décembre 1893, autorisait ainsi la saisie préventive des journaux jugés anarchistes ainsi que l'arrestation de l'auteur ou des auteurs de textes y figurant. De manière générale, la loi de 1893 ne représenta qu'un accès de fièvre du Parlement français, et ne fut que peu appliquée. Les caricatures de *Charlie Hebdo* et plus particulièrement celles du prophète Mahomet, si nous étions encore à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, tomberaient donc logiquement sous le coup de cette loi compte tenu des réactions qu'elles ont engendré dans le monde. Ni Voltaire, Ni Charlie ne connaîtront fort heureusement cette époque. La loi de 1905 nous l'avons dit, a été le texte fondateur des libertés en France. Et même si elle a été mise à mal par le rétablissement de l'enseignement congrégationniste et le rétablissement des « devoirs envers Dieu »<sup>705</sup> à l'école primaire sous le régime politique de Vichy, mené par Philippe Pétain, et si certains catholiques (monarchistes) ont tenté de revenir sur ses acquis, recréant ainsi l'alliance historique entre l'Etat et l'Eglise catholique, la droite politique française a elle aussi beaucoup évolué depuis la III<sup>e</sup> République. Si pour elle, (monarchistes et droite traditionnelle sous la Ve République confondus) le dogme religieux a toujours été compatible avec la République, une partie de ses tenants sous la V<sup>e</sup> République semble en revanche exclure l'islam de ce modèle, là où le catholicisme serait parfaitement conforme. Et si la loi de 1881 relative à la liberté de la presse en France ne condamne pas le blasphème, ce régime de liberté élargi va évoluer vers la fin du XX<sup>e</sup> siècle en un régime de liberté plus restrictif, notamment à partir de la loi Pleven de 1972 qui amende la loi de 1881 en créant les délits d'injure, de diffamation et de provocation à la haine, à la violence ou à la discrimination en raison de l'appartenance ou de la non-appartenance à une race, une ethnie, une nation ou une religion. (Sous Pompidou de droite et unanimement bien accueilli) Que dit cette loi en son article 1er :

Ceux qui, par l'un des moyens énoncés à l'article 23, auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à

<sup>704</sup> J-N. Jeanneney, « III<sup>e</sup> République : Droit au blasphème », *op.cit.* p. 53.

<sup>705</sup> M. Cerf, M. Horwitz, *op.cit.*, p. 16.

une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 2000 F à 300.000 F ou de l'une de ces deux peines seulement <sup>706</sup>.

L'introduction de ces nouveaux délits a entraîné des difficultés d'interprétation de la loi et notamment sur le sens à accorder à l'injure, la diffamation et la provocation en raison de l'appartenance ou de la non-appartenance à une religion. Autrement dit, la question a été de savoir si insulter une religion en soi, ou des figures et des symboles d'une religion revenait à offenser les adeptes de cette religion. En théorie, le verdict du procès intenté contre l'hebdomadaire *Charlie Hebdo* (2007) pour la publication des caricatures de Mahomet répond à cette interrogation. En théorie seulement, car la problématique persiste. A l'époque, les juges ont considéré qu'en France il est possible d'insulter une religion, ses figures et ses symboles, il est en revanche interdit d'insulter les adeptes d'une religion. Voltaire aurait-il vécu sous le régime de cette loi qu'il n'aurait pas connu la censure ni l'exil pour ses écrits ? rien n'est moins sûr. En effet l'ambiguïté demeure toujours aussi vive autour des nouveaux dispositifs de la loi de 1881 (loi Pleven), qui semblent prendre parti pour la préservation d'une « paix religieuse » et du respect des sentiments des croyants, infléchissant quelque peu la conception de la liberté d'expression telle qu'inscrite dans la déclaration des droits de l'Homme (1789). Il apparaît alors à notre sens qu'aujourd'hui encore, même si Voltaire ne serait probablement pas condamné pour les positions anticléricales qui étaient les siennes, il ne ferait toujours pas l'unanimité au même titre que Charlie Hebdo. Par exemple et à titre comparatif, aux Etats-Unis où la liberté de la presse est garantie par son premier amendement (1791) : « Le congrès ne fera aucune loi qui touche l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion, ni qui restreigne la liberté de parole ou de la presse, ou le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au gouvernement pour le redressement de ses griefs. », l'émotion suscitée par les attentats de *Charlie Hebdo* suscita également une grande vague d'émotion et de solidarité comme en atteste plusieurs journaux durant cette période, et qui en guise de solidarité décidèrent de publier la une de l'hebdomadaire français ainsi qu'une sélection de ses dessins les plus marquants.

Au cours de son histoire, la Droite politique (des monarchistes aux Républicains) a donc longtemps donné l'impression, telle l'Eglise, de ne pas accepter pleinement les lois laïques. Elle a ainsi porté, depuis la Libération, des lois permettant d'élargir les financements publics aux écoles confessionnelles (Loi Carle <sup>707</sup> ou la prime à l'exode scolaire selon les termes de Caroline Fourest <sup>708</sup> qui remet directement en question la loi de 1905). Pourtant la Droite n'est pas insensible à la question laïque, en témoigne l'engagement de l'ancien Président Chirac en faveur de l'interdiction du port ostensible des signes religieux à l'école. Mais son gallicanisme

---

<sup>706</sup> Loi n°72-546 du 1<sup>er</sup> juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme (1), TITRE 1<sup>er</sup> : « Modifications à la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. », p.1 [En ligne] consulté le 21 mars 2022. URL : [https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/09/loi\\_du\\_1er\\_juillet\\_1972\\_-\\_lutte\\_contre\\_le\\_racisme.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/09/loi_du_1er_juillet_1972_-_lutte_contre_le_racisme.pdf)

<sup>707</sup> Cette loi oblige les mairies à financer les écoles privées d'autres communes si leurs résidents ont choisi d'y scolariser leurs enfants.

<sup>708</sup> C. Fourest, « Loi Carle : la prime à l'exode scolaire », publié le 25 septembre 2009 [En ligne] consulté le 03 février 2022. URL : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2009/09/25/loi-carle-la-prime-a-l-exode-scolaire-par-caroline-fourest\\_1245155\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2009/09/25/loi-carle-la-prime-a-l-exode-scolaire-par-caroline-fourest_1245155_3232.html)

resurgit régulièrement comme avec cette sortie de Nicolas Sarkozy qui déclare : « Quand je vais visiter la Grande Mosquée Bleue d'Istanbul, j'enlève mes chaussures <sup>709</sup> », appelant explicitement les musulmans au respect des traditions françaises. Grande figure de la Droite française, il s'est également illustré par toute une série de déclarations tel le discours du Latran mettant le prêtre au-dessus de l'instituteur pour l'enseignement de la morale :

En me rendant ce soir à Saint-Jean de Latran, en acceptant le titre de chanoine d'honneur de cette basilique, qui fut conféré pour la première fois à Henri IV et qui s'est transmis depuis lors à presque tous les chefs d'Etat français, j'assume pleinement le passé de la France et ce lien si particulier qui a si longtemps uni notre nation à l'Eglise. C'est par le baptême de Clovis que la France est devenue Fille aînée de l'Eglise. Les faits sont là [...] Au-delà de ces faits historiques, c'est surtout parce que la foi chrétienne a pénétré en profondeur la société française, sa culture, ses paysages, sa façon de vivre, son architecture, sa littérature, que la France entretient avec le siège apostolique une relation si particulière. Les racines de la France sont essentiellement chrétiennes [...] Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance <sup>710</sup>.

La laïcité vue par la Droite a donné également lieu à la circulaire Guéant du 21 avril 2011, relative à la désignation d'un correspondant « laïcité » dans chaque préfecture, et à la mise en place d'une conférence départementale de la liberté religieuse. Ce qui contrevient à l'esprit et à la lettre de l'article 2 de la loi de 1905 qui stipule que, la République ne reconnaît aucun culte. Avec Sarkozy, une partie de la droite a donné l'impression de retrouver la laïcité essentiellement par rapport aux problématiques liées aux pratiques d'une minorité de musulmans. Elle semble également s'affranchir de ses règles, lorsqu'il s'agit d'autres religions et des intérêts de l'Eglise romaine en particulier. La Droite enterre donc Locke, Voltaire, Diderot, Rousseau en réhabilitant la philosophie des anti-Lumières, comme nous le verrons dans une prochaine section, en imaginant que ce serait un progrès de renvoyer les individus aux déterminismes de leurs communautés d'origines et de leur religion. Finalement la laïcité de droite semble être communautaire par son rejet de la religion musulmane et l'affirmation de ses racines judéo-chrétienne : « c'est de la part de celui qui accueille l'offre de partager son héritage, son histoire, sa civilisation, son art de vivre. C'est de la part de celui qui arrive la volonté de s'inscrire sans brutalité <sup>711</sup>. » Par ses prises de position, entre défense de l'héritage catholique de la France, il semblerait que la laïcité de droite soit catholique, aux antipodes donc de Voltaire et des Lumières. Bien qu'il soit proche du courant de Gauche, nous l'avons vu, Voltaire conserve quelques dispositions de Droite, et de fait son position politique semble se situer au Centre. L'affaire de Creil a donc réouvert un débat sur la laïcité qui semblait avoir été clos avec

---

<sup>709</sup> C. Belaïch, « Laïcité. La France face aux foulards : retour sur l'affaire de Creil », publié le 14 août 2017 [En ligne] consulté le 3 février 2022. URL : [https://www.liberation.fr/france/2017/08/14/la-france-face-aux-foulards-retour-sur-l-affaire-de-creil\\_1486789/](https://www.liberation.fr/france/2017/08/14/la-france-face-aux-foulards-retour-sur-l-affaire-de-creil_1486789/)

<sup>710</sup> « Verbatim du discours prononcé le 20 décembre 2007 par Nicolas Sarkozy », publié le 21 décembre 2007, *Le Monde* [En ligne] consulté le 25 mars 2021. URL : [https://www.lemonde.fr/politique/article/2007/12/21/discours-du-president-de-la-republique-dans-la-salle-de-la-signature-du-palais-du-latran\\_992170\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2007/12/21/discours-du-president-de-la-republique-dans-la-salle-de-la-signature-du-palais-du-latran_992170_823448.html)

<sup>711</sup> N. Sarkozy, « Respecter ceux qui arrivent, respecter ceux qui accueillent », publié le 8 décembre 2009, *Le Monde* [En ligne] consulté le 25 mars 2021. URL : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2009/12/08/m-sarkozy-respecter-ceux-qui-arrivent-respecter-ceux-qui-accueillent\\_1277422\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2009/12/08/m-sarkozy-respecter-ceux-qui-arrivent-respecter-ceux-qui-accueillent_1277422_3232.html)

la loi de 1905, posant à Droite les bases d'une laïcité plus dure avec en filigrane, l'idée que l'islam est en conflit avec cette valeur.

## Section 60 – Les rhétoriques politiques et ecclésiastiques par rapport à la laïcité

Les rhétoriques politiques se veulent désormais inclusives. Si la Droite semble être restée sur le registre d'un discours d'assignation identitaire, la rhétorique de l'Église et de la Gauche penche désormais vers un discours d'intégration. Les gouvernements successifs, qu'ils soient de gauche ou de droite, n'hésitent plus à présenter la société française comme un assemblage de communautés constituées à partir de particularismes culturels, religieux, ou même ethnique, conséquence de son passé colonial et migratoire. Le mode de désignation des Musulmans de France est de ce point de vue, assez révélateur. En effet, après les attentats contre le journal satirique *Charlie Hebdo*, les autorités politiques ont usé abondamment d'un répertoire discursif imprégné de culturalisme. À cela, se déploie une rhétorique de l'intégration matérialisée dès 1990 par la création du Haut Conseil de l'Intégration (sous un gouvernement de Gauche) qui a été depuis dissous (2012). Son rôle était d'élaborer chaque année, un rapport et d'émettre des avis consultatifs sur l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère. À la différence de l'assimilation, l'intégration est définie comme « un processus visant à susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales, en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété. »<sup>712</sup> Nous estimons alors que la laïcité historique est inadaptée à l'état multiculturel et ethnique de la société contemporaine française et que par conséquent, l'attribution des droits spécifiques aux communautés est la garantie de la cohésion sociale. Voltaire est d'ailleurs frappé d'observer cette réalité en Angleterre, où après la glorieuse révolution, l'Etat anglais est progressivement devenu un Etat contractuel. Même si la religion participe à la cohésion sociale et que l'Église d'Angleterre est établie, la solution adoptée n'implique qu'un minimum d'unité religieuse et un maximum d'unité politico-social. Voltaire exprime longuement son admiration pour le modèle politique anglais dans ses *Lettre Philosophiques (Lettres Anglaises)*, qu'il compare avec le modèle français. Les forces politiques et intellectuelles de gauche souscrivent d'ailleurs à ce courant de pensée, bien que traditionnellement fidèle à l'éthos universaliste. Cette frange de la société française considère alors la laïcité, comme un régime juridique où chaque individu serait libre de disposer pleinement de son droit à manifester publiquement ses différences. Nous nous dirigerions alors vers une laïcité sous le signe de « la neutralité bienveillante » selon l'expression de Maurice Barbier<sup>713</sup>. L'évolution des rhétoriques laïques va être également marqué de manière significative vers la fin des années 1980, avec le rôle qu'entend désormais jouer l'Église et les différentes représentations confessionnelles. Grâce aux travaux de Maurice Barbier, nous apprenons donc qu'en 1987, a eu lieu l'Assemblée plénière de l'épiscopat et que durant celle-ci, Mgr Vilnet a déclaré que l'heure lui semblait venue « de travailler avec d'autres à redéfinir

<sup>712</sup> H. Prevot, C. Ducastelle, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, rapport au Premier Ministre, Haut Conseil à l'Intégration, Paris, La documentation française, 1991, p. 74.

<sup>713</sup> M. Barbier, « Esquisse d'une théorie de la laïcité » *Le Débat*, nov.-déc., 1993, pp. 82.

le cadre institutionnel de la laïcité. »<sup>714</sup> Le discours de l’Eglise se veut critique envers le modèle laïque français. Il y aurait selon l’Eglise, une intolérable « exception française » qui se traduirait de manière restrictive et sectaire, reléguant dans la seule sphère privée, la liberté de conscience. Les deux bords se déclarent donc partisans d’une « laïcité ouverte » ou « élargie ». La Gauche et le pouvoir ecclésiastique semblent alors converger vers un modèle laïc « ouvert », sans pour autant envisager les mêmes modalités. Sur ce dernier registre, l’Eglise et les autres congrégations religieuses appellent à une reconnaissance plus affirmée de la religion comme catalyseur social. L’enjeu aujourd’hui, c’est d’avoir une citoyenneté pour tous, quelles que soient les origines, la couleur, la confession, et j’ajoute le sexe. Il nous faut réaffirmer avec force, l’égalité des droits et des devoirs entre les Hommes : c’est le fondement de la Révolution française et des Lumières.

En définitive, nous pensons que la loi de 1905 a donné lieu à une exégèse abusive, éloignée dans l’esprit des Lumières qui l’a pourtant inspiré, alors même que son article 1<sup>er</sup> garantit « le libre exercice des cultes ». Les nouvelles rhétoriques consistant à instaurer la confiance entre les politiques, les congrégations religieuses, notamment l’Eglise catholique et la communauté musulmane de France, semblent être une étape majeure dans la reconstruction de l’édifice républicain.

## Section 61 – Désuétude du modèle laïc originel

Discutons à présent des contraintes sociales qui ont frappé de désuétude le modèle laïc originel. Si le modèle laïc de 1905 obéit à l’autonomie sinon la sécularisation stricte du pouvoir politique, et l’instauration d’un cadre juridique général dans lequel les hommes jouissent librement de leurs droits naturels, rappelons qu’avant 1789, l’homme n’est pas véritablement considéré comme un être autonome mais bien comme une créature de Dieu. Une créature dépendante donc de lui et de son représentant sur terre, c’est-à-dire le roi. Dans cette perspective, la liberté n’est pas le droit d’agir à sa guise comme l’illustre parfaitement une formule de Saint Augustin dans ses *Confessions* :

Seigneur, c’est quand je t’obéis davantage que je me sens plus libre<sup>715</sup>.

Avec la Révolution, l’homme devient pleinement autonome, jouissant désormais de droits universels garantis par la Déclaration des droits de l’homme. Parmi ces droits, la liberté de conscience ou encore l’égalité judiciaire que Voltaire appelait de ses vœux. Le processus d’émancipation individuelle caractérise ainsi fortement les politiques universalistes qui mettent l’accent sur l’égalité de dignité de tous les citoyens. Le paradoxe d’après Jocelyne Cesari est que

---

<sup>714</sup> M. Barbier, *op.cit.*, p. 84.

<sup>715</sup> J. Baudoin et P Portier (sous la dir.), *La laïcité. Une valeur d’aujourd’hui ?*, Rennes, PUR, « coll. » Res Publica, 2001, p. 17.

« cette suprématie de l'individu-citoyen porte en germe la reconnaissance de l'identité, mot-clé au centre de toutes reconnaissance des différences. En conséquence, la politique de la différence croît organiquement à partir de la politique de la dignité universelle, ce qui peut paraître pour les partisans de la conception originelle un recul, voire une négation. »<sup>716</sup> Le multiculturalisme représente dès lors un véritable défi politique pour les démocraties, étant donné l'exigence d'une reconnaissance égale de tous les Hommes peu importe leur religion, leur ethnie et leur genre. Il est également à l'origine de la désuétude du modèle laïc inspiré des Lumières. Avec les vagues migratoires magrébines des années 1970-1980, et l'arrivée de l'Islam qui est aujourd'hui la deuxième religion en France, l'intégration républicaine semble donc avoir trouvé ses limites. La descendance de ces vagues migratoires, aujourd'hui citoyens français, semble ne pas être pleinement associée au destin commun de la République. Dès lors se met en place un processus de communautarisation d'une partie de la population française issue de l'immigration pour différentes raisons, notamment économiques et sociales (chômage, regroupement dans des banlieues, etc. C'est en ce sens que Jocelyne Cesari déclare :

Toutes les étapes du débat sur l'immigration depuis plus de vingt ans maintenant attestent de cette incapacité à faire une place dans l'égalité et la fraternité à cet autre. L'islam est le catalyseur de cette peur généralisée car religion de l'ancien colonisé, qui plus est avec un impact mondial et en passe de devenir l'ennemi public numéro un de l'Occident.<sup>717</sup>

Face à ce qu'ils considèrent comme une menace, bon nombre de politiques et d'intellectuels (majoritairement de Droite et d'extrême Droite) s'érigent dès lors en défenseurs du « modèle républicain ». Au nom d'une idée passiste, ils rejettent toute prise en compte de la diversité culturelle par l'horizontal, la réduisant sinon la poussant inéluctablement au communautarisme à défaut d'accepter totalement la loi civile et la profession de foi patriotique (l'assimilation). Certains intellectuels comme Hervé Le Bras, historien et chercheur à l'Institut national d'études démographiques, théorise dès lors l'appartenance nationale à travers le prisme de la mythique selon laquelle dès l'instant où les hommes appartiennent à une même nation, ils seraient liés au point d'avoir la même origine immédiate. Origine derrière laquelle, s'effacerait tous particularismes. Si la laïcité chez Voltaire se veut antireligieuse, propice à la tranquillité dans la cité et à la compassion, elle ne se pense pas comme un renoncement de soi, aux antipodes de « la leçon anglosaxonne ». Aussi, le développement des revendications d'identités collectives adossé à la rigidité du discours politique, renforcent l'idée du mythe républicain et rendent désuet le modèle séculier hérité des Lumières. Opposer les droits des individus au communautarisme conduit à une impasse. Il est désormais nécessaire de repenser le modèle laïc français, voire le faire évoluer afin qu'il associe pleinement toutes les individualités dans le projet commun qui est celui de la République. En ce sens, le relativisme moral pourrait dès lors être envisagé comme une solution.

---

<sup>716</sup> J. Cesari, « L'unité républicaine menacée par les idéologies multiculturelles », *La laïcité. Une valeur d'aujourd'hui ?*, op.cit., p. 117.

<sup>717</sup> J. Cesari, op.cit., p. 124.

## Section 62 - Le relativisme moral ou l'aboutissement du projet des Lumières

Repenser le modèle laïque français, transcender l'universalisme « prêché » par les Lumières, peut-il être envisagé comme une solution face à l'homogénéité qu'instaure la loi de 1905, et qui donne lieu à une exégèse souvent autoritaire voire discriminante ? Comment définir le relativisme ? Comment l'envisager dans sa relation parfois très proche de l'universalisme ? N'étant pas spécialiste du sujet, nous nous référerons à la définition qu'en donne Benjamin Matalon dans son essai *Face à nos différences. Universalisme et relativisme*<sup>718</sup> :

L'universaliste pense qu'il y a des valeurs, des conceptions du Vrai, du Bien, du Juste, du Beau, qui ont une portée universelle et qui donc devraient être communes à tous. Constatant qu'elles ne le sont pas, qu'il y a des différences sur des points importants entre des individus ou des groupes le choque, et il en pourra considérer de son devoir de les réduire, s'il en a le pouvoir, à moins qu'il ne soit guidé par une valeur particulière, la tolérance, à laquelle il peut éventuellement accorder aussi une valeur universelle, à moins qu'il n'y soit contraint, faute de moyens suffisants pour imposer son point de vue. Il pourra aussi s'efforcer de hiérarchiser ces différences selon leur plus ou moins grande distance à son idéal. Et si vraiment aucune de ces stratégies n'est possible, il s'efforcera d'ignorer ces différences, de les renvoyer à l'essentiel, au privé. Pour lui, ce qui est commun à tous les hommes, ce qui fait de nous des humains et que nous partageons avec tous, est plus important que ce qui nous distingue [...] Le relativiste à l'opposé, part de la constatation de la réalité des différences, qu'il considère comme irréductibles, quand il ne les valorise pas. Il ne croit pas à la possibilité de critères absolus qui permettrait de les juger et de les hiérarchiser. Pour lui, chaque conception du monde, chaque groupe, ont leurs propres critères de jugement, et il est abusif de vouloir les juger selon des critères qui leur sont extérieurs, étrangers<sup>719</sup>.

Cette définition un peu longue mais nécessaire, nous permettra d'envisager le dialogue entre ces deux notions dans la matrice voltairienne. Ainsi, le relativisme admet la différence, sinon l'appartenance à des structures sociales différentes, comme une réalité qu'il ne serait pas productif d'ignorer. Fortement rattaché à ses propres échelles de valeurs, le relativisme admet également qu'il s'autodétermine individuellement là où, à l'opposé, l'universalisme des Lumières fondé sur la Raison, s'impose à tous. Cet universalisme animé pourtant de bons sentiments, traverse une crise qui peut s'expliquer par, en plus des raisons évoquées précédemment, le déclin des croyances politiques et religieuses. Le sujet « Moi » est désormais supérieur au projet collectif. L'éthique laïque voit ses fondations fragilisées, les notions de progrès, de nation, la raison également, sont rediscutées voire contestées par une partie de la population française souvent issue de l'immigration. Souvent confondu à la tolérance, le relativisme ne nous semble pourtant possible qu'à travers un manque de convictions, une absence de valeurs structurées (voire très peu). Si la tolérance autorise la critique et le débat contradictoire, le relativisme lui semble pouvoir tout accepter, établissement *de facto* une tolérance. La réalité est que cette tolérance en trompe l'œil, n'est pas le résultat de convictions politiques et éthiques fortes, comme c'était par exemple le cas chez Voltaire. Vu ainsi, le

---

<sup>718</sup> B. Matalon, *Face à nos différences. Universalisme et relativisme*, Paris, L'Harmattan, 2006

<sup>719</sup> B. Matalon, *op. cit.*, pp. 17-19.

relativisme pourrait plutôt s'apparenter à une certaine forme de renoncement de l'esprit critique. Gilles Lipovetsky <sup>720</sup> au contraire, voit dans les sociétés dites post-modernes, l'aboutissement du projet philosophique des Lumières. Pour lui, l'hédonisme moderne est la conséquence de l'exaltation du « Moi » souverain dont les prémices remontent au XVIII<sup>e</sup> siècle européen et qui au fil des années passant, conduit à la dissolution des cadres moraux et sociaux d'identification commune. Nous ne partageons pas cet avis, même s'il nous est possible d'envisager le relativisme moral comme une volonté de changement et de contestation d'un modèle socio-politique, tout comme l'avait été la Révolution de 1789. Dès lors, pouvons-nous envisager le relativisme moral comme solution aux défis que lancent les mutations de la société française ?

À cette question, nous sommes plutôt tentés de répondre par la négative, car nous estimons que les différentes évolutions sociétales ne permettent plus la neutralité de la pensée sur la durée. D'ailleurs, en a-t-il déjà été autrement ? Parlerions-nous des affaires Calas si Voltaire avait refreiné son universalisme ?

Il est en effet très difficile de suspendre son jugement, face à des coutumes et des mœurs que l'on ne peut soutenir. Si le relativisme insiste sur le respect de l'autre sans aucune forme de contraintes, mais plutôt par la compréhension, ce qui le place à première vue comme une doctrine de gauche (voire anarchiste), l'absence de critique de cette doctrine marque une limite essentielle. Dès lors, l'universalisme des Lumières, le modèle laïc français, semble être le mieux à même de maintenir la cohésion sociale dans la société. Voltaire le savait, puisque dès son retour d'Angleterre, il a compris qu'il était possible d'ignorer les différences sans pour autant les nier, renvoyant les pratiques confessionnelles à la seule sphère privée. Un minimum de règles communes est donc nécessaire à la vie en société, même si nous comprenons également que derrière l'idée du relativisme moral, se cache l'intention de limiter l'ingérence de l'Etat dans la vie privée de chaque individu. La mondialisation en son versant économique (libéralisme), peut également expliquer le délitement de l'idée d'universalisme dans le sens où comme nous le verrons, les hommes politiques que les Lumières avaient théorisés en « métronome social », sont de plus en plus confrontés voire soumis aux exigences de l'économie de marché (libres circulations des capitaux, des biens culturels, etc.) Cette « civilisation de la marchandise », terme que nous empruntons à Habermas, participe à rendre progressivement obsolète, tout le référentiel laïc français. S'il semble impératif de redéfinir dans le cadre démocratique, l'universalisme dans sa relation entre l'unité et la pluralité, l'égalité et l'altérité, le public et le privé, le relativisme moral ne semble pas être la solution là où, d'aucun y voient un prolongement de la pensée des Lumières et de Voltaire.

---

<sup>720</sup> Lipovetsky (Gilles), *Le crépuscule du devoir. L'éthique indolore des nouveaux temps démocratiques*, Paris, Gallimard, « coll. » NRF Essais, 1992, pp. 193-194.

Section 63 – Épistémologie d’Anti-Lumières

La République a toujours ses enragés <sup>721</sup>, à la suite d’individualités comme Marine Le Pen, Éric Zemmour ou encore des groupuscules identitaires, etc., que nous qualifierons d’anti-Lumières car ils font de la dénonciation et du rejet communautaire, leur principal fonds de commerce. Fermant la porte à la relation entre l’unité et la pluralité, ils partagent en commun l’idée que pour être « pleinement » français, il faudrait renoncer à tous liens d’appartenances autre que française. C’est d’ailleurs cette vue de l’esprit qui alimente le débat sur les racines judéo-chrétienne de la France incompatibles avec une intégration de l’islam en France. Les positions de Voltaire sur l’islam, ne sont pas aussi radicales comme nous l’avons vu précédemment, bien au contraire. Cette vision monochrome de la société française se soutient d’une croyance se réclamant souvent des Lumières là où, elle n’est en réalité qu’héritière de la pensée des antirévolutionnaires (ou antimodernes). Si cette vision de la laïcité « fermée » et « autoritariste » propre à une partie de la Droite et de l’extrême droite est restée longtemps résiduelle, elle semble retrouver un regain d’adhésion depuis les attentats de 2015 contre *Charlie Hebdo*.

Contre-révolutionnaires, Antirévolutionnaires, voilà des notions utilisées depuis le XIX<sup>e</sup> jusqu’au courant du XX<sup>e</sup> siècle, pour désigner l’ensemble disparate des contre-courants opposés à la Révolution, à l’idée du progrès et à la philosophie des Lumières. De nombreux chercheurs tels que Isaiah Berlin ou encore Zeev Sternhell, ont d’ailleurs démontré que la pensée des contre-Lumières est liée intellectuellement à l’émergence de courants de pensées apparus plus tard, tels que le totalitarisme ou le néo-conservatisme. Mais qu’est-ce que les contre-Lumières ou contre-révolution ?

La contre-révolution qui semble être une idée improbable avant la Révolution française « a été lancée dès l’été 1789, et fut théorisée par Edmund Burke dans ses *Reflections on the Revolution in France* (1790) » nous enseigne Antoine Compagnon <sup>722</sup>. S’il est apparu si tôt, c’est bien parce que la riposte dialectique avait été élaborée bien avant 1789, par les antiphilosophes comme nous le rappellent les travaux de Didier Masseau (*Les Ennemis des philosophes. L’antiphilosophie au temps des Lumières* <sup>723</sup>) et de Jean-Marie Goulemot (*Adieu les philosophes. Que reste-t-il des Lumières* <sup>724</sup>). La contre-révolution et ses adhérents se caractérisent alors par leur opposition au culte du progrès. Jacques Godechot, ancien historien et spécialiste de la Révolution française classe les anti-Lumières en trois catégories : « conservateur, réactionnaire et réformiste » <sup>725</sup>. Nous ne nous intéresserons ici qu’à la première catégorie, celle qui concerne directement les contemporains évoqués précédemment. En effet, des personnalités comme Marine Le Pen ou encore Éric Zemmour défendent une vision très

---

<sup>721</sup> Nous faisons allusion aux contre-révolutionnaires de 89

<sup>722</sup> A. Compagnon, *Les antimodernes. De Joseph De Maistre à Roland Barthes*, Paris, Gallimard, 2005

<sup>723</sup> D. Masseau, *Les Ennemis des philosophes. L’antiphilosophie au temps des Lumières*, Paris, Albin Michel, 2000

<sup>724</sup> J.-M. Goulemot, *Adieu les philosophes. Que reste-t-il des Lumières*, Paris, éd. du Seuil, 2001

<sup>725</sup> J. Godechot, *La Contre-Révolution. Doctrine et action (1789-1804)*, PUF, 1961, p. 7.

nationaliste, autoritaire, chrétienne et conservatrice de la société française. Ce n'est donc pas un hasard si Joseph De Maïstre, grande figure chez les antimodernes, a toutes les faveurs de Zemmour qui le cite abondamment comme modèle dans son essai *Destin Français*. De Maïstre a par exemple toujours remis en cause l'unicité de l'humanité, renvoyant les hommes à leurs particularismes et leurs origines. Voici par exemple, ce qu'il disait dans ses *Considérations sur la France* :

La Constitution de 1795, tous ses aînés, est faite pour l'homme. Or, il n'y a point d'homme dans le monde. J'ai vu, dans ma vie, des Français, des Italiens, des Russes, etc. ; je sais même, grâce à Montesquieu, qu'on peut être Persan : mais quant à l'homme, je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie ; s'il existe, c'est bien à mon insu. <sup>726</sup>

Contrairement donc à Voltaire, chez De Maïstre, l'homme comme unité de valeur n'existe pas. Ce dernier considère comme abstraites, les notions d'égalité et de liberté. Dans la continuité du XIX<sup>e</sup> siècle et ce jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'antiphilosophie va donc s'exprimer par le rejet permanent de toutes idées de progrès : sociale, esthétique, démocratique. Cette idée s'exprime également chez Baudelaire lorsqu'il évoque le « fanal obscur » comme étant :

Cette lanterne moderne [qui] jette des ténèbres sur tous les objets de la connaissance. <sup>727</sup>

À l'inverse chez Voltaire, c'est plutôt l'absence de raison et de progrès qui jettent les ténèbres sur les objets de la connaissance. Si la notion « anti-Lumières » (*Gegen-Aufklärung*) a été inventée par Nietzsche, qui s'inscrira dans ce système de pensée commun à De Maïstre et à Baudelaire, l'historien des idées Isaiah Berlin nous permet de mieux comprendre les modalités de construction de ces discours critiques à rebours du mouvement progressiste des Lumières :

La doctrine de la violence siégeant au cœur des choses, la croyance en la puissance des forces obscures, la glorification des chaînes comme seules capables de contenir les instincts d'autodestruction de l'homme pour les employer à son salut, l'appel à la fois aveugle contre la raison, la conviction que seul ce qui est mystérieux peut survivre, qu'expliquer c'est toujours réduire, la doctrine du sang et du sacrifice, de l'âme nationale et des courants alimentant une unique et vaste mer, de l'absurdité de l'individualisme libéral, et surtout de l'influence subversive des intellectuels laissés sans contrôle - nous avons certainement réentendu cela depuis. Sous une forme plus simple et sans doute plus crue, mais fidèle en substance à l'enseignement de Maïstre : c'est le cœur de toutes les doctrines totalitaires. <sup>728</sup>

---

<sup>726</sup> J. De Maïstre, « Considérations sur la France », *Écrits sur la Révolution*, éd. Jean-Louis Darcel, Paris, PUF, 1989, p. 107.

<sup>727</sup> C. Baudelaire, *Exposition universelle*, éd. Claude Pichois, Paris, Gallimard, « coll. » Bibliothèque de la Pléiade, 1975-1976, 2 vol., t. II, p. 580.

<sup>728</sup> I. Berlin, *Le bois tordu de l'humanité*, trad. de l'angl. par Marcel Thymbre, Paris, Albin Michel, 1992, p. 130.

Si les termes « Contre-révolution » et « Anti-philosophisme » sont des notions du XVIII<sup>e</sup> siècle, celles de « Contre-Lumières » et d'« Anti-Lumières » sont des constructions rétrospectives qui ont eu lieu au cours du XX<sup>e</sup> siècle, nous dit Jean Zaganiaris dans ses travaux qui traitent parfaitement de la question.<sup>729</sup> Nous comprenons dès lors que les Anti-Lumières sont dans l'acception la plus large et la plus moderne possible, tout ceux qui prônent pour la mobilisation culturelle et politique d'un retour à une vision passéistes et conservatrice de la France. Nous partirons donc ce postulat pour nos prochaines analyses, notamment sur la figure de l'insensé au sein de laquelle, nous retrouvons ces réflexions.

#### Section 64 - La figure de l'insensé

Face à l'émergence de ce rationalisme culturel et politique, une riposte intellectuelle qui défend une culture politique et une vision du monde différentes occupe de plus en plus de place, médiatiquement et politiquement. Si ce phénomène comme nous l'avons vu, n'est pas nouveau, il a été très perceptible depuis les années 1980 jusqu'en 2015. De nombreuses figures, rejettent les principes progressistes et universalistes des Lumières. L'extrême droite fait alors office de tenant de la figure de l'insensé, considérant aujourd'hui les Lumières comme un mouvement de conspiration intellectuelle, servant d'alibi à la destruction de la civilisation chrétienne et l'ordre politico-social créé par elle. La figure de l'insensé se réfugie dans toutes les nouvelles formes d'expression artistiques, intellectuelle et politique, nous citerons pêle-mêle Éric Zemmour, Michel Houellebecq, Marine Le Pen ou encore Marion Maréchal pour ne citer qu'eux. Que disait la dernière citée en juin 2018, au moment d'inaugurer l'Institut des sciences sociales, économiques et politiques, sa nouvelle école de formation, à Lyon :

L'émancipation de l'individu pensée par les Lumières, autrement dit la capacité à transcender sa condition sociale ou familiale, est devenue une sorte d'intégrisme.<sup>730</sup>

Dans sa rubrique Culture, dans un article intitulé « Bistrot du commerce des anti-lumières », *Charlie Hebdo* a répertorié un ensemble de citations hostiles aux Lumières et dont les auteurs semblent assez représentatifs de la figure de l'insensé que nous évoquons. Nous nous en ferons alors le relai. Patrick Buisson (extrême droite) :

Les mythes du progrès et de l'égalité portés par les Lumières sont aujourd'hui ruinés.<sup>731</sup>

---

<sup>729</sup> J. Zaganiaris, « Qu'est-ce que les « Contre-Lumières » ? », *Raisons politiques*, 2009/3, n° 35, p. 183.

<sup>730</sup> Y. Haenel, « Bistrot du commerce des Anti-Lumières », *Charlie Hebdo*, n°1381, publié le 05/01/2019 [En ligne] Consulté le 13 novembre 2021. URL : <https://charliehebdo.fr/2019/01/culture/xx-titre/>

<sup>731</sup> *Idem*

Michel Houellebecq :

La philosophie issue du siècle des Lumières n'a plus de sens pour personne ou pour très peu de gens. [...] elle ne peut rien -produire que du néant et du malheur. Donc, oui, je suis hostile à cette philosophie.<sup>732</sup>

Reni Eddo-Lodge, journaliste et autrice britannique. Elle a notamment écrit *Le racisme est un problème de Blanc* :

Être universel dans ce monde, c'est forcément être blanc.<sup>733</sup>

Enfin, citons Éric Zemmour, auteur du *Destin français*<sup>734</sup>, qui après la série d'attentats qui avait frappé la France et le journal *Charlie Hebdo* a déclaré :

La messe était dite depuis longtemps. Nous avons assisté à l'émergence d'un peuple dans le peuple, avec son dieu, sa culture, « l'halalisation » des quartiers. Nous avons poussé l'adoration de l'autre jusqu'à la détestation de nous-mêmes. L'effet Charlie a été une formidable opération de communication du pouvoir en place et c'est au fond assez logique. Quand le peuple a peur, il se réfugie auprès du monarque républicain. Quant au vivre ensemble, on invente des mots quand la réalité n'existe plus. Nous n'avons plus de culture commune, les mots ne sont plus que des attrape-couillons. Ils servent au contraire à effacer la réalité. Nous sommes dans une guerre idéologique.<sup>735</sup>

Nous allons particulièrement nous intéresser à ce dernier, qui avec plusieurs chapitres de *Destin français* consacrés au XVIIIe siècle et à Voltaire, s'inscrit dans la tradition intellectuelle des anti-Lumières et est représentatif de la figure de l'insensé que nous tentons de décrire. Une critique de ce texte de Zemmour dans lequel Les Lumières sont au cœur du propos ne laisse guère de doute, Zemmour exècre Voltaire. Nous pensons que la mauvaise foi intellectuelle de ce dernier et les raccourcis qu'il opère dans son argumentaire à la lecture des textes de Voltaire peuvent avoir un impact majeur dans les débats actuels autour de la controverse qui entoure l'image du Patriarce. *Destin français*, postule pour une identité française parfaite, développée à la fois autour des questions politiques soulevées au siècle des Lumières et de nos préoccupations contemporaines. Tout y passe donc sous la plume de Zemmour : mondialisation et nation, ouverture et repli identitaire, universalisme et

---

<sup>732</sup> *Ibid.*

<sup>733</sup> *Ibid.*

<sup>734</sup> É. Zemmour, *Destin français*, Paris, Albin Michel, 2018

<sup>735</sup> « "Charlie Hebdo" : Éric Zemmour s'exprime sur la vague d'attentats », publié le 04 février 2015 [En ligne] consulté le 21 mars 2021. URL : [https://www.lepoint.fr/societe/charlie-hebdo-eric-zemmour-s-exprime-sur-la-vague-d-attentats-04-02-2015-1902419\\_23.php](https://www.lepoint.fr/societe/charlie-hebdo-eric-zemmour-s-exprime-sur-la-vague-d-attentats-04-02-2015-1902419_23.php)

nationalisme, libre-échange et protectionnisme. Comme nous l'avons vu, toutes ces thématiques qui suscitent le débat aujourd'hui ont été abordées par Voltaire hier. La pensée zemmourienne va puiser dans l'antirationalisme complotiste de l'Action Française (AF) d'alors. Comme elle, l'essayiste s'approprie les thèses d'Augustin Cochin, dont les travaux des années 1910-1920 voyaient dans la philosophie des Lumières une « sociétés de pensée », qui n'a aucun contact avec le réel, qui crée une « petite cité », aspirant à modeler la grande à son image »<sup>736</sup>. Autrement dit, un groupe d'individus actifs à l'échelle du pays et regroupé dans les sociétés d'idées (loges maçonniques), les académies, d'où se déployait une sociabilité démocratique exclusive et dont les conséquences ultimes ne pouvaient aboutir qu'à la destruction de l'ancien ordre du monde au profit d'une Révolution. S'inscrivant dans le mouvement contemporain du renouvellement des thèses de Cochin contre l'héritage révolutionnaire, constituant aujourd'hui la matrice de l'idéologie d'extrême-droite, Zemmour dénonce ainsi l'action des philosophes des Lumières, véritable « meute » animant « un débat intellectuel biaisé d'où les adversaires de la "philosophie" sont ostracisés ou ridiculisés » :

Elle est le produit d'une organisation de fer, quasi militaire, d'une lutte inexpiable menée contre les adversaires de la « philosophie ». Une guerre imaginée, orchestrée, conduite par Voltaire lui-même.

« Je voudrais que les philosophes puissent faire un corps d'initiés et je mourrais content », écrit-il à d'Alembert ; « Ameutez-vous et vous serez les maîtres : je vous parle en républicain, mais aussi il s'agit de la République des lettres oh ! la pauvre République. »

Il donne l'exemple. Il poursuit de sa vindicte tous ceux qui osent le contredire, le contester, l'affronter.<sup>737</sup>

Chez Zemmour, il règne l'idée d'une hégémonie culturelle et politique des courants de pensée progressistes et universalistes, auxquels il conviendrait – aujourd'hui encore plus qu'hier – d'opposer les forces d'oppositions. Voltaire est chez Zemmour, le représentant de « la quête universelle française, transmise par la chrétienté à la République, devenue une machine à torturer les Français. »<sup>738</sup> La vision passéiste chez Zemmour s'exprime à travers son admiration pour le Maréchal Philippe Pétain, la revendication des racines judéo-chrétiennes de la France, le rejet de l'autre et de l'islam, une charge frontale contre le corps universitaire qu'il accuse de complot, et d'abimer l'image de la France :

On connaît le mot célèbre de Bonaparte : « De Clovis au Comité de salut public, j'assume tout. » On devrait le prolonger jusqu'à aujourd'hui : « De Clovis à Pétain et à Bugeaud, j'assume tout. » Montaigne disait qu'il aimait Paris « jusque dans ses verrues et ses taches ». Désormais, c'est l'inverse : la grande machinerie universitaire historiographique euthanasie la France. On lui rappelle que la France n'a que des taches et des verrues, et on passe son temps à les exhiber ; on nous explique qu'elle n'a jamais vraiment existé, pour mieux faire admettre qu'elle n'existe plus. On lui dénie ses racines chrétiennes, pour mieux implanter sur son sol et dans son âme la greffe islamique. Ce qui se joue aujourd'hui, sur le sol français,

---

<sup>736</sup> H. Sée, « Augustin Cochin. — Les Sociétés de pensée et la démocratie, études d'histoire révolutionnaire », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Tome 34, n°4, 1919, p. 512.

<sup>737</sup> É. Zemmour, *Destin français, op.cit.*, p. 283.

<sup>738</sup> É. Zemmour, *op.cit.*, p. 30.

c'est la confrontation idéologique de deux systèmes civilisationnels différents et traditionnellement rivaux.<sup>739</sup>

Zemmour s'oppose à l'universalisme des Lumières et à toutes les valeurs qui en émanent. Tout comme Joseph De Maître, il réfute l'unicité de l'homme :

La tradition est balayée. Le dogme religieux ne s'en remettra pas. La monarchie suivra. Il suffira qu'au pessimisme du XVII<sup>e</sup> siècle succède l'optimisme du XVIII<sup>e</sup>, pour que toutes les digues soient emportées. L'homme est partout le même, il a donc les mêmes droits partout. Dans les livres des philosophes, les Persans, les Chinois, les Grecs, les Byzantins, les Turcs, les Arabes, les ouvriers, les bourgeois, les chevaliers du Moyen Âge parlent et pensent tous comme un Parisien du XVIII<sup>e</sup> siècle qui fréquente le salon de Madame du Deffand. Personne ne s'en étonne.<sup>740</sup>

Enfin, Voltaire est représenté comme l'apôtre de la destruction sous la plume de Zemmour, bien loin de la figure de laïque et défenseur des libertés individuelles qu'on lui reconnaît volontiers aujourd'hui. Pour Zemmour, la raison en valeur absolue, conduit à la destruction de la société française et de ses valeurs :

Voltaire est le père de tous ces futurs « intellectuels ». Leur maître. Leur modèle insurpassable. Le père des générations successives de destructeurs, « déconstructeurs », nihilistes, amoureux insatiables de la table rase.<sup>741</sup>

« Au XVII<sup>e</sup> siècle, les classiques utilisent un langage épuré, abstrait, qui par sa clarté devient universel. Avec La Rochefoucauld, La Bruyère, Racine, Descartes, Boileau, l'honnête homme est déjà de nulle part et de partout. Il est français parce qu'il est universel ; universel parce que français. Mais le dogme monarchique et religieux est à l'époque encore intact. Enfin vint Voltaire. Ou plutôt l'esprit scientifique du monde revisité par Voltaire. Descartes et Newton apportés, transcendés, simplifiés, épurés par Voltaire. La raison, sacralisée par la science, corrode tout, mine tout, détruit tout. » Seul Rousseau trouve grâce aux yeux du polémiste. Zemmour lui préfère une approche nationaliste là où la philosophie des Lumières et de Voltaire en particulier, milite pour une société cosmopolite sous couvert de laïcité :

Seul Rousseau, une fois encore, a compris ce qui se trame ; seul Rousseau a dénoncé l'entourloupe : « Défiez-vous de ces cosmopolites qui vont chercher au loin dans leurs livres des devoirs qu'ils dédaignent de remplir autour d'eux ; tel philosophe aime les Tartares pour être dispensé d'aimer ses voisins.

---

<sup>739</sup> É. Zemmour, *op.cit.*, p. 33.

<sup>740</sup> É. Zemmour, *op.cit.*, pp. 279-280.

<sup>741</sup> E. Zemmour, *op.cit.* p. 281.

Zemmour déclare alors que Voltaire ne peut déchoir dans la mémoire collective, car, la doxa universitaire, les intellectuels et les générations successives se reconnaissent et s'identifient à travers les valeurs qu'il défendait. Ainsi, il a été érigé à tort, en totem de la laïcité et de la liberté d'expression tel un roi. La postérité actuelle de Voltaire, nous dix-huitiémistes, serions alors des complices de la philosophie destructrice de Voltaire, des radicaux qui sous couvert de la laïcité, participons à changer le visage de la France, renoncer à ses origines aux dépens de l'islam. Les milieux scientifiques sont alors détenteurs « des cerveaux » des futures élites car, pour le courant de pensée contrerévolutionnaire auquel nous identifions Zemmour, estime que qui tient les cerveaux de l'élite domine les esprits du pays. Faisant même référence à Voltaire et Diderot pour justifier ses propos, il déclare que ces derniers qui eux-mêmes ont reçu une éducation de Jésuite, s'en sont servis pour persécuter leurs maîtres. Zemmour assimile les philosophes des Lumières alors à des traîtres de la nation en disant :

Les élèves rebelles deviennent les maîtres. Les persécutés, les persécuteurs. Les vaincus, les vainqueurs. C'est la Révolution avant la Révolution. La Révolution sous l'Ancien Régime. La Révolution avec la bénédiction de l'Ancien Régime. Cette victoire idéologique et culturelle n'est pas le fruit du hasard ni du seul talent littéraire de Voltaire.<sup>742</sup>

La figure de l'insensé, nous comprenons est dès lors contre l'ouverture au monde, contre l'esprit cartésien, la raison, accrochée à l'orthodoxie catholique :

Le voltairien est le soutien solide de la République radicale ; le Patriarche de Ferney est la figure tutélaire des « couches nouvelles » de Gambetta, de cette élite bourgeoise qui a compris qu'il est des Républiques douces à l'argent. Encore un siècle et on retrouve notre Voltaire en aïeul des libéraux-libertaires qui ne sont sortis de leurs chimères révolutionnaires de Mai 68 que pour mieux endosser les habits de la cossue bourgeoisie mondialisée.

Toujours au nom de la liberté, du progrès, du cosmopolitisme. Un joyeux agnosticisme tonitruant les anime qui n'épargne que les monothéismes juif et musulman ; au nom des crimes du passé de l'odieuse Église catholique : toujours et encore « écraser l'infâme », même lorsque l'infâme est à terre.<sup>743</sup>

L'antimodernisme politique s'identifie dès lors à un élitisme et au procès de la démocratie. En définitive, le monde qu'exècre Zemmour n'est autre que celui de la modernité. Ce décryptage des fondements idéologiques de la pensée de Zemmour nous permet de mieux appréhender le danger de la réduction biographique des Lumières à une poignée de grandes figures et à leur uniformisation sous les traits d'un courant de pensée homogène, là où elles sont une pluralité de positions intellectuelles aussi bien dans les pratiques sociales que culturelles. Observer et décrypter la figure de l'insensé nous permet aussi de réfléchir à la capacité pour le courant des anti-Lumières de s'inscrire dans une dynamique longue dans la durée, nous questionner quant aux ressorts sur lesquels il s'appuie encore aujourd'hui, tout en étant attentif

---

<sup>742</sup> É. Zemmour, *op.cit.*, p. 283.

<sup>743</sup> É. Zemmour, *op.cit.*, p.282

aux contextes spécifiques et aux préoccupations politiques contemporaines qui animent ces désirs d'une « autre modernité ». Dans *Le siècle de Louis XIV*, Voltaire dit :

Il y avait déjà longtemps qu'on pouvait regarder l'Europe chrétienne (à la Russie près) comme une espèce de grande république partagée en plusieurs Etats, les uns monarchiques, les autres mixtes ; ceux-ci aristocratiques, ceux-là populaires, mais tous correspondant les uns avec les autres ; tous ayant un même fonds de religion, quoique divisés en plusieurs sectes ; tous ayant les mêmes principes de droit public et de politique, inconnus sur les autres parties du monde.<sup>744</sup>

Michel Houelbecq reprend le même fil conducteur dans son roman *Soumission*. La figure de l'insensé conçoit les enjeux des Lumières comme trompeuses, elle milite pour la défense des valeurs civilisationnelles et des particularismes, la laïcisation des esprits n'est uniquement possible que dans les sociétés occidentales.

En définitive, tout oppose Voltaire à l'antimoderne qui obéit à une idéologie opposée aux Lumières. Aussi faut-il rester vigilants collectivement car « à l'aune des idées, du temps nécessaire à leur maturation et de la longue durée qu'exigent les révolutions intellectuelles, trois siècles semblent le minimum requis pour une première floraison planétaire. Beaucoup d'eau et pas mal de sang ont coulés sous les ponts, les *Lettres philosophiques* et *Candide* sont loin d'avoir converti l'humanité, mais demeurent programmes de réflexion et d'action dans notre actualité »<sup>745</sup>.

## Section 65 – L'infâmie politique

Le XVIII<sup>e</sup> siècle comme nous l'avons vu précédemment, pense la mondialisation comme une dynamique progressiste, de modernité et d'échanges commerciaux entre les peuples, n'en déplaît aux anti-Lumières. Une volonté européenne certes, mais à vocation universelle. Nous entrevoyons à travers la société française et certaines sociétés d'Afrique francophones, un régime politique sensible au projet de la mondialisation et de la religion civile que Voltaire et les Lumières appellent de leurs vœux. En revanche, tout en aspirant à la religion civile, ces sociétés semblent avoir du mal à trouver un équilibre politique qui permette l'inclusion sans coercition. C'est donc par ce biais que nous pensons que l'infâmie au sens Voltairien résiste, puisqu'il prend aujourd'hui une forme politique. Si Voltaire dénonce l'union monstrueuse entre le Sacerdoce (le sacré) et l'Empire (le pouvoir exécutif, sinon l'Etat), l'interprétation de l'infâmie dans sa dimension strictement antireligieuse n'a plus cours aujourd'hui et a laissé la place aux Etats totalitaires et à ses courants de pensées qui menacent directement la France. L'une des préfigurations de cette infâmie se trouve dans la résurgence en France, des mouvements nationalistes. Nous pensons alors que l'infâmie aujourd'hui en plus de son historicité religieuse, revêt désormais un caractère politique : les oppositions entre les

---

<sup>744</sup> Voltaire, *Le siècle de Louis XIV*, op. cit., p. 620.

<sup>745</sup> A. Glucksmann, *Voltaire contre-attaque*, Paris, Robert Laffont, 2014, p. 111.

progressistes, les universalistes et les conservateurs, néoconservateurs et réactionnaires rythment la vie de la société, de l'élaboration de ses lois aux interprétations de ses textes fondamentaux. Force est de constater que face à cette infâmie politique, les Lumières et Voltaire peinent à se montrer suffisants.



## CONCLUSION GENERALE

Le XVIII<sup>e</sup> siècle et Voltaire ont contribué à profondément changer la France, sa culture, ses mœurs mais également son statut à l'international. La Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 marquera à tout jamais l'Histoire de l'Humanité, qui nous rappelle que c'est la France sous l'impulsion des Lumières qui va prendre position pour l'émancipation des Hommes. Voltaire n'est donc pas en reste dans cette historiographie des Lumières, puisqu'à travers ses combats contre la superstition religieuse, l'intolérance qui en découle, et pour la liberté de conscience, c'est une France marquée par les attentats de 2015 contre l'Hebdomadaire *Charlie Hebdo* qui l'a convoqué. Si le point de départ de cette recherche a été de savoir, si Voltaire était la figure qu'il était légitime de convoquer au moment des attentats contre *Charlie Hebdo* en 2015, comme symbole des libertés (de la presse, de conscience) et de tolérance, cela nous a permis d'explorer différents pans de la société française et de la confronter avec d'autres pays d'Afrique francophones notamment. À travers sa permanence dans les programmes scolaires mais également dans les concours d'agrégation de Lettres modernes en France depuis trente-cinq ans, Voltaire conserve toute son énergie et son actualité. Et hors de l'école de la République, il est possible d'observer l'énergie de ses idées, son sarcasme et la fureur de son ironie à travers la ligne éditoriale de *Charlie Hebdo*. Nonobstant l'apocryphe « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais pour que vous puissiez le dire » que nous devons en réalité à Evelyn Béatrice Hall, de nombreuses similitudes existent entre le journal satirique et Voltaire tant au niveau des combats menés, de leurs cibles mais plus important, au niveau des idées portées : *Charlie Hebdo* et Voltaire ont l'Eglise catholique et plus largement les sectes en horreur, ils sont attachés à la notion de justice et par-dessus tout, ils vouent un véritable culte à l'émancipation de l'Homme comme nous l'avons démontré tout au long de notre travail. Il nous a été possible d'observer, et d'analyser que les Lumières se heurte violemment à la tradition et à la culture dans certains pays d'Afrique subsahariens, notamment dans sa partie francophone (notamment au Sénégal, au Niger, en Egypte et plus globalement dans les pays musulmans). Toutefois, les mœurs semblent lentement mais sûrement évoluées avec la présence d'écrivains qui s'inscrivent à rebours de la tradition, dans la droite lignée de Voltaire et des Lumières comme c'est le cas de l'auteur algérien Boualem Sansal.

Cette étude de la présence de Voltaire dans la société et dans les textes depuis 1980 et la célèbre promotion Voltaire (E.N.A) à 2015 et le moment des attentats contre *Charlie Hebdo*, nous aura permis de mettre en évidence la vigueur et la permanence des idées du Patriarche à travers de multiples canaux tels que les manuels scolaires, la presse écrite et numérique, les célébrations mémorielles, l'industrie audiovisuelle, les débats politiques en passant par le roman et la bande dessinée. Les Lumières et Voltaire semblent n'avoir jamais quitté les strates de la société française. Cette étude nous aura également permis de mettre en lumière, d'analyser et de comprendre les ressorts sur lesquels reposent le rejet des Lumières et de Voltaire en particulier. Rejet qui se manifeste par le biais des nombreuses controverses et autres débats publics autour de la figure tutélaire des libertés individuelles, de la laïcité et de la tolérance que représente Voltaire. En effet, sa participation indirecte mais réelle au commerce triangulaire ainsi sa difficile relation avec la presse, nous a par moment convaincu que finalement Voltaire

ne méritait pas plus qu'un Condorcet par exemple, d'être convoqué en 2015. Nous nous sommes attachés à questionner le Patriarche sur son passé par le moyen de la *Sprache*. Entre les propos polémiques, un mercantilisme théorisé sous couvert de tolérance religieuse, et des prises de positions souvent contestables qui se trouvent être en totale contradictions avec les valeurs que porte et promeut la République française, Voltaire pourrait légitimement être disqualifié ? Nous ne le pensons pas car, il est évident que les valeurs qu'il défendait ont sût résister au temps et que finalement ce sont bien elles qui font le ciment de la république. Une fois l'écueil de l'anachronisme évité, il nous est permis de dire aux termes de nos travaux que si la communication sur Voltaire et plus largement, sur les grandes figures des Lumières nécessitent plus de transparence de la part des autorités culturelles, politiques et du monde médiatique, Voltaire méritait bien d'être convoqué ce 11 janvier 2015. La précision des universitaires, historiens et hommes de Lettres, apporte ce qui manque cruellement à l'accumulation irréfléchie de citations avenantes ou compromettantes : l'éclairage du contexte et la prise en compte des intentions réelles de Voltaire, comblant ainsi l'absence physique de Voltaire et faisant barrages au retour significatif des anti-Lumières comme Zemmour. Ces deux représentations nous dit Thibaut Dauphin dans ses travaux, n'en sont pas pour autant comparables. Pour lui, « la première vise à légitimer par l'autorité du philosophe un certain nombre de valeurs républicaines, quand la seconde cherche à remettre en cause ces valeurs mêmes par la manipulation et le mensonge. Il n'est heureusement interdit à personne de partager ses opinions sur le philosophe. L'officiel et l'homme de paille procèdent de cette liberté. »<sup>746</sup> Avec la publication des Œuvres Complètes de Voltaire<sup>747</sup>, première édition critique de la totalité des écrits de Voltaire (205 volumes), l'important travail réalisé par la Voltaire Foundation de l'Université d'Oxford, fait en ce sens profession de réserve et d'impartialité : c'est le parti que doit prendre tout examen sérieux des œuvres et de la vie de Voltaire, encore plus lorsqu'il est concurrencé par les discours médiatiques, certaines postures politiques et autres caricatures façonnées par la propagande antivoltairienne. Alors parce qu'ils imprègnent la société française en ces temps si troublés par la chose religieuse, les voltairiens doivent eux aussi user de cette liberté pour infuser un peu de nuance, de prudence et de complexité dans un débat public qui en manque bien souvent gravement.

Au moment où l'islam semble être désigné comme le bouc émissaire en France, nous invitons tout un chacun à s'appropriier, sinon à considérer sérieusement l'histoire de la civilisation islamique évoquée dans l'*Essai sur les mœurs* et à contextualiser l'article « Juifs » du *Dictionnaire philosophique*, bien que toujours aussi dérangeant à la lecture. Cette étude nous permet de réaffirmer qu'il n'existe pas un Voltaire parfait mais qu'il en existe au minimum deux : un premier, jeune et fougueux et le second, plus âgé, sage et suffisamment apaisé pour mener les luttes qui nous rappellent tristement celles d'aujourd'hui. C'est d'ailleurs le second Voltaire qui est le plus mis en avant que ce soit à l'école de la République comme nous l'avons démontré, dans les manifestations mémorielles, dans les débats politiques que dans les adaptations audiovisuelles de la vie de Voltaire pour ne citer que cela. Du reste, il faut s'en

---

<sup>746</sup> T. Dauphin, « L'officiel et l'homme de paille : les “ deux Voltaire ” de la société française face au retour du fait religieux », *Cahiers Voltaire*, Paris, Société Voltaire/Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 2008, p. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02471959>

<sup>747</sup> Le projet a reçu le Prix Hervé Deluen de l'Académie française en 2010 et est reconnu dans le monde entier comme une ressource clé dans les études du XVIIIe siècle et un modèle d'édition critique.

souvenir : « le caractère de chaque homme est un chaos, et l'écrivain qui veut débrouiller après des siècles ce chaos, en fait un autre <sup>748</sup> ». Voltaire est donc un homme dans toute sa complexité et ses contradictions, et celui de la propagande politique qui le classe tantôt à droite, tantôt à gauche, est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Observer la présence des Lumières et de Voltaire par le biais de la *Sprache* de ses textes, nous permet d'établir l'actualité des Lumières, de mieux en mesurer les enjeux au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui rend donc la fusion des horizons chère à Gadamer possible. Évoquer Voltaire (et à travers lui, les Lumières) est un bon indicateur de la place de la religion dans l'espace public et dans la culture, et si la situation de 2015 a vu ressurgir l'idée qu'il fallait restaurer le délit de blasphème, sinon qu'il fallait remettre en cause la loi de 1905, la peur de ce qui est considéré comme sacré (notamment l'islam et son prophète) semble par moment comme nous l'avons vu, se déguiser en respect, en laïcité ouverte, voire par moment considérer le relativisme moral comme échappatoire. Si les Lumières nous permettent de découvrir, d'analyser et de comprendre des pratiques et des croyances familières, contradictoires et dans lesquelles nous contemporains sommes enlisés, notre examen nous aura également permis de comprendre les ressorts de l'affaiblissement de l'aura de Voltaire et de son message, à travers la marchandisation de ses portraits, les pérégrinations certes symboliques mais sans dimension pédagogique et le désintérêt par le public des ouvrages fondamentaux de l'auteur, de son théâtre également. Ainsi, les images apaisées successives de Voltaire, que ce soit à travers la bande dessinée, le roman, les contes philosophiques ou encore les séries télévisées, ont contribué à lui façonner une figure publique. Le fanatisme du temps de Voltaire tout comme aujourd'hui produit des criminels. Ainsi, la grande leçon de Voltaire qui confirme sa présence parmi nous, a été d'avoir vu plus loin que son époque et d'avoir examiné dans le temps et dans l'espace les effets dramatiques des « abus de religion ». En analysant les leçons de l'Histoire, à travers les sociétés étrangères (la Chine, l'Empire ottoman, les Grecs, les Romains, etc.), il en résulte un message de tolérance, et c'est bien ce message qui a fait la force et l'actualité de son *Traité sur la tolérance* après les attentats de 2015 contre l'hebdomadaire *Charlie Hebdo*. Le *Traité* nous a engagé à une réflexion vigoureuse sur ce que révèle ce dramatique événement du 7 janvier, aussi bien du radicalisme religieux que des maux de notre propre société. Si la plume de Voltaire fustige particulièrement les dérives du christianisme, le lire aujourd'hui nous rappelle que nos « civilisations » n'ont pas été, loin de là, exemptes de barbarie religieuse et que par conséquent, elle n'est pas l'apanage de l'islam. Voltaire appelle à examiner nos différences avec cet « esprit philosophique » empreint de raison car l'intégrisme religieux n'est pas homogène. *La Maladie de l'islam* <sup>749</sup>, c'est le titre de l'essai d'Abdelwahab Meddeb qui a combattu l'intégrisme religieux, notamment celui lié à l'islam jusqu'à sa mort en 2014. Publié en 2002, à la suite des attentats de New York, l'ancien animateur de l'émission « Cultures d'islam » sur France Culture, se réclame explicitement du texte de Voltaire pour analyser les origines et le discours des dérives islamistes :

---

<sup>748</sup> Voltaire, *Supplément au Siècle de Louis XIV*, OC, t. XXXIIC, p. 357.

<sup>749</sup> A. Meddeb, *La Maladie de l'islam*, Paris, Seuil, 2002

Si le fanatisme fut la maladie du catholicisme, si le nazisme fut la maladie de l'Allemagne, il est sûr que l'intégrisme est la maladie de l'islam <sup>750</sup>.

L'islam ne doit donc pas comme le christianisme avant lui, nous empêcher de nous attacher à la perspective d'un vivre-ensemble, comme évoqué par Voltaire lui-même dans la célèbre « Prière à Dieu » qui conclut le *Traité sur la tolérance*. Les attentats contre les journalistes et caricaturistes de *Charlie Hebdo* doivent nous tenir vigilants et déterminés envers le dogmatisme et le fanatisme. Ils doivent également nous pousser à nous questionner sur notre conception du vivre-ensemble, comme l'a fait Voltaire à l'occasion de l'affaire Calas. Nous « tolérer mutuellement parce que nous sommes tous faibles, inconséquents, sujets à la mutabilité, à l'erreur » comme dit notre philosophe. Voilà pourquoi en 2015, Voltaire a légitimement été convoqué par la postérité. Ses idées au travers de l'achèvement de l'œuvre complète par la Voltaire Foundation, des débats politiques, des commémorations mémorielles, des adaptations audiovisuelles et graphiques, comme un phare, éclairent la société française contre l'intégrisme religieux.

---

<sup>750</sup> A. Meddeb, *op.cit.*, p. 138.

## TABLE DES MATIÈRES

RESUME (ABSTRACT).....	1
REMERCIEMENTS.....	3
DÉDICACES.....	5
EXERGUE.....	7
SOMMAIRE .....	11
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	15
<b>PARTIE I : REPRESENTATION ET MANIFESTATION DE VOLTAIRE ET DE LA LAÏCITÉ EN MILIEU SCOLAIRE.....</b>	<b>27</b>
INTRODUCTION .....	29
CHAPITRE 1 - LA LECTURE DE VOLTAIRE A L'ÉCOLE .....	31
<i>Section 1 – Les biographies scolaires de Voltaire. ....</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 1 : Forme des biographies scolaires de Voltaire.....</i>	<i>32</i>
<i>Tableau 2 : Présence des biographies de Voltaire dans les manuels scolaires.....</i>	<i>34</i>
<i>Tableau 3 : Présence des biographies découpées en épisodes titrés .....</i>	<i>34</i>
<i>Tableau 4 : Récapitulatif de la présence de Voltaire en milieu scolaire.....</i>	<i>35</i>
<i>Section 2 : Les thématiques abordées dans les biographies scolaires de Voltaire .....</i>	<i>35</i>
<i>Tableau 5 : Les vingt-trois indicateurs biographiques les plus choisis pour Voltaire .....</i>	<i>36</i>
<i>Section 3 : Une perception partielle et partielle de Voltaire dans l'enseignement secondaire .....</i>	<i>38</i>
CHAPITRE 2 : L'ÉCOLE FRANÇAISE ET LA LAÏCITÉ .....	41
<i>Section 4 – Le projet des Lumières pour une école laïque .....</i>	<i>41</i>
<i>Section 5 – Les limites de l'école laïque en France : l'aide à l'école confessionnelle, le Concordat et les Universités en Alsace-Moselle.....</i>	<i>45</i>
<i>Section 6 – L'école de la République, un projet inachevé .....</i>	<i>47</i>
CHAPITRE 3 – LA PERMANENCE DE VOLTAIRE AUX CONCOURS D'AGREGATIONS DE LETTRES .....	48
<i>Section 7 – Les œuvres de Voltaire aux programmes depuis 1981 .....</i>	<i>48</i>
<i>Section 8 – L'émancipation des Hommes, la justice et la tolérance religieuse au centre des préoccupations du concours.....</i>	<i>48</i>
<i>Section 9 - L'agrégation : un concours d'élite.....</i>	<i>53</i>
CONCLUSION .....	55
<b>PARTIE II : L'INSCRIPTION IDEOLOGIQUE DE VOLTAIRE CHEZ CHARLIE HEBDO ET LA RECEPTION PUBLIQUE DU PATRIARCHE .....</b>	<b>57</b>
INTRODUCTION .....	59
CHAPITRE 4 – VOLTAIRE DES MANUELS SCOLAIRES A LA SATIRE DE CHARLIE HEBDO.....	61
<i>Section 10 – Charlie Hebdo et Voltaire : justice et anticléricalisme .....</i>	<i>61</i>
<i>Section 11 - La pensée politique de Charlie Hebdo et de Voltaire : convergences et divergences .....</i>	<i>70</i>
<i>Section 12 – Charlie Hebdo : un lanceur d'alerte.....</i>	<i>73</i>
<i>Section 13 - Charlie Hebdo et les accusations d'antisémitisme, de racisme et d'islamophobie.....</i>	<i>75</i>
CHAPITRE 5 – LA PRESSE ET LA CARICATURE EN FRANCE : ENTRE LIBERALISME ET REPRESSION.....	78
<i>Section 14 – L'émancipation de la presse avec le Mercure historique et politique.....</i>	<i>78</i>
<i>Section 15 – La presse : entre droit de blasphème et respect des bonnes mœurs.....</i>	<i>81</i>
<i>Section 16 – Voltaire et son rapport à la presse : Desfontaines et Fréron .....</i>	<i>88</i>
<i>Section 17 – L'aversion de Voltaire pour les périodiques.....</i>	<i>93</i>
CHAPITRE 6 – LA RECEPTION PUBLIQUE DE VOLTAIRE ET DES « AFFAIRES » .....	97
<i>Section 18 : L'espace public.....</i>	<i>97</i>
<i>Section 19 – L'opinion publique au temps des affaires : l'affaire Calas et l'affaire du Chevalier de La Barre .....</i>	<i>98</i>
<i>Section 20 – La controverse autour de la richesse de Voltaire .....</i>	<i>102</i>

<i>Section 21 – Voltaire à l’heure de la « cancel culture »</i> .....	107
CHAPITRE 7 – VOLTAIRE : UNE IMAGE APAISEE DES LUMIERES .....	116
<i>Section 22 – La figure iconique de Voltaire vers la fin du XXe siècle</i> .....	116
<i>Section 23 – Les commémorations de Voltaire en 1994</i> .....	118
<i>Section 24 – Les Genevois face à la mort de Voltaire</i> .....	121
CONCLUSION .....	124
<b>PARTIE III - L’INSCRIPTION IDEOLOGIQUE ET LA RECEPTION DE CHARLIE HEBDO AU-DELA DES FRONTIERES FRANCAISES</b> .....	<b>127</b>
INTRODUCTION .....	129
CHAPITRE 8 – LA RECEPTION DE CHARLIE HEBDO EN AFRIQUE FRANCOPHONE .....	130
<i>Section 25 – L’aniconisme de l’islam</i> .....	130
<i>Section 26 – La prohibition de l’image de Dieu</i> .....	130
<i>Section 27 – La réception de Charlie Hebdo au Niger</i> .....	131
<i>Section 28 – La réception de Charlie Hebdo au Sénégal</i> .....	136
CHAPITRE 9 – VOLTAIRE ET LE MONDE ARABE .....	139
<i>Section 29 – La perception de Mahomet et de l’islam avant le XVIIIe siècle</i> .....	139
<i>Section 30 – L’islam et Mahomet selon Pierre Bayle et Boulainvilliers</i> .....	140
<i>Section 31 – L’islam et Mahomet selon Voltaire</i> .....	145
<i>Section 32 – La traduction et la transposition des textes de Voltaire en Egypte</i> .....	156
<i>Section 33 – Voltaire et les courants de la pensée arabe contemporaine : les limites des Lumières</i> .....	157
CHAPITRE 10 – UN HERITIER DE VOLTAIRE EN ALGERIE : BOUALEM SANSAL .....	163
<i>Section 34 – 2084 : La fin du monde : Une fiction contre l’Infâme</i> .....	163
<i>Section 35 – La dénonciation du fanatisme religieux chez Boualem Sansal</i> .....	164
<i>Section 36 – L’analogie entre les personnages de Sansal et de Voltaire</i> .....	170
<i>Section 37 – Le Gkabal et la Bible : les fondations du fanatisme et de la superstition</i> .....	173
CONCLUSION .....	181
<b>PARTIE IV : LA PRÉSENCE CULTURELLE ET ORGANIQUE DE VOLTAIRE DANS L’ESPACE FRANÇAIS ET FRANCOPHONE</b> .....	<b>183</b>
INTRODUCTION .....	184
CHAPITRE 11 – REPRESENTATION DE VOLTAIRE A TRAVERS LE PRISME AUDIOVISUEL .....	185
<i>Section 38 – Voltaire, ce diable d’homme : la série télévisée</i> .....	185
<i>Section 39 – Voltaire et l’affaire Calas de Francis Reusser</i> .....	189
<i>Section 40 – Voltaire et l’affaire Calas de Francis Reusser</i> .....	195
<i>Section 41 – L’écran consensuel ou la lecture contemporaine des « affaires »</i> .....	199
CHAPITRE 12 – LA PRESENCE DE VOLTAIRE DANS LA CULTURE POPULAIRE .....	203
<i>Section 42 – L’ironie de Voltaire dans la bande dessinée</i> .....	203
<i>Section 43 – Voltaire dans le roman</i> .....	206
<i>Section 44 – Voltaire et la mode : Zadig et Voltaire</i> .....	209
CHAPITRE 13 – VOLTAIRE ET LE THEATRE .....	210
<i>Section 45 – Voltaire, le dramaturge oublié de la postérité contemporaine</i> .....	210
<i>Section 46 – Succès de Voltaire à la Comédie Française au XVIIIe siècle</i> .....	212
<i>Section 47 – La réception post-révolution du théâtre de Voltaire</i> .....	215
CHAPITRE 14 – LES RELIQUES DE VOLTAIRE .....	220
<i>Section 48 – Voltaire au Panthéon</i> .....	220
<i>Section 49 – Le cœur de Voltaire à la Bnf</i> .....	222
<i>Section 50 – Le cerveau de Voltaire à la Comédie Française</i> .....	224
CONCLUSION .....	226
<b>PARTIE V : LES LUMIERES COMME ENJEU POLITIQUE DE LA RESTAURATION A LA VE REPUBLIQUE</b> .....	<b>228</b>

INTRODUCTION .....	230
CHAPITRE 15 – LAÏCITE, TOLERANCE ET LIBERTE DE CONSCIENCE .....	231
<i>Section 50 – La laïcité selon Voltaire</i> .....	231
<i>Section 51 – La laïcité de Voltaire proche du gallicanisme royal</i> .....	234
<i>Section 52 – Une laïcité antireligieuse chez Voltaire</i> .....	235
<i>Section 53 – Pour une religion civile</i> .....	237
CHAPITRE 16 – LA POSSIBILITE D’UN MODELE ECONOMIQUE ET POLITIQUE INSPIRE DE LA LAÏCITE VOLTAIRIENNE.....	240
<i>Section 54 – La laïcité Voltairienne au service du libéralisme économique sous la Ve République</i> .....	240
<i>Section 55 – La tolérance voltairienne : une ode au travail</i> .....	244
<i>Section 56 – Le rôle des dépositaires du pouvoir public selon Voltaire</i> .....	246
CHAPITRE 17 – LA PHILOSOPHIE POLITIQUE DES LUMIERES .....	250
<i>Section 57 – Voltaire contre l’anarchisme politique</i> .....	250
<i>Section 58 – Liberté d’expression, laïcité et tolérance vue de gauche : Voltaire de la IIIe à la Ve République</i> .....	251
<i>Section 59 – Liberté d’expression, laïcité et tolérance vue de droite : Voltaire des monarchistes aux partis politiques de droite traditionnel</i> .....	255
<i>Section 60 – Les rhétoriques politiques et ecclésiastiques par rapport à la laïcité</i> .....	259
<i>Section 61 – Désuétude du modèle laïc originel</i> .....	260
<i>Section 62 - Le relativisme moral ou l’aboutissement du projet des Lumières</i> .....	262
CHAPITRE 18 – LE RETOUR DES ANTI-LUMIERES .....	264
<i>Section 63 – Épistémologie d’Anti-Lumières</i> .....	264
<i>Section 64 - La figure de l’insensé</i> .....	266
<i>Section 65 – Infâmie politique</i> .....	271
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>274</b>
TABLE DES MATIÈRES.....	278
BIBLIOGRAPHIE .....	281
INDEX DES AUTEURS.....	300
<b>ANNEXES.....</b>	<b>303</b>

## Bibliographie

Cette bibliographie recense les ouvrages cités dans le corps du travail, mais aussi ceux qui ont indirectement nourri notre réflexion.

### Œuvres Complètes de Voltaire (Studies on the Enlightenment, Oxford)

- Voltaire, *Candide*, éd. R. Pomeau, OCV, vol.48 (Oxford, VF, 1980), p. 8, 118, 137, 154, 260,  
Voltaire, *Commentaire sur le livre Des délits et des peines*, éd. C. Cave, OCV, vol.61A (Oxford, VF, 2012), p. 52, 53, 98, 99,  
Voltaire, *Conseils à un journaliste*, éd. F. Moureau, OCV, vol.20A (Oxford, VF, 2003), p. 477,  
Voltaire, *Des Juifs*, éd. M-H. Cotoni, OCV, vol. 45B (Oxford, VF, 2010), p. 114,  
Voltaire, *Dictionnaire philosophique (I)*, éd. C. Mervaud, OCV, vol.35 (Oxford, VF, 1994), p. 473,  
Voltaire, *Dictionnaire Philosophique (II)*, éd. C. Mervaud, OCV, vol.36 (Oxford, VF, 1994), p. 296, 297, 298, 394, 395, 519, 520,  
Voltaire, *Dieu et les hommes*, éd. R. Mortier, OCV, vol. 69 (Oxford, VF, 1994)  
Voltaire, *Épître à l'auteur du nouveau livre des trois imposteurs*, éd. Basil Guy, Diana Guiragossian-Carr et al., OCV, vol. 70A (Oxford, VF, 2016), p. 241, 341, 342,  
Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (II)*, éd. B. Bernard, J. Renwick, N. Cronk, J. Godden, OCV, vol. 22 (Oxford, VF, 2009), p. 123, 129, 135, 145, 146, 148, 153, 157, 158, 159, 405,  
Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (VI)*, éd. N. Cronk, OCV, vol.26A (Oxford, VF, 2013), p. 147, 171, 172,  
Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (IX)*, éd. B. Bernad, J. Renwick, N. Cronk, J. Godden, OCV, vol.27 (Oxford, VF, 2016), p. 556,  
Voltaire, *Histoire d'Elizabeth Canning et de Jean Calas*, éd. R. Grandroute, OCV, vol.56B (Oxford, VF, 2000), p. 98, 99,  
Voltaire, *Histoire des voyages de Scarmantado*, éd. P. Stewart, OCV, vol. 45B (Oxford, VF, 2010), p. 287,  
Voltaire, *Idées républicaines*, éd. L. Bianchi et J. Renwick, OCV, 60B, (Oxford, VF, 2018), p. 197, 198  
Voltaire, *L'Écossaise*, éd. Colin Duckworth, OCV, vol.50 (Oxford, VF, 1986), p. 398, 416,  
Voltaire, *L'Envieux*, éd. R. Goulbourne, OCV, vol.18B, (Oxford, VF, 2007), p. 13, 30, 31, 47, 72,  
Voltaire, *L'ingénu*, éd. R. Francis, OCV, vol.63C (Oxford, VF, 2006), p. 195, 201, 202, 156, 211, 262, 265, 245, 255, 265,  
Voltaire, *La Bible enfin expliquée*, éd. B. E. Schwarzbach, OCV, 79A (I-II) (Oxford, VF, 2012)  
Voltaire, *La Guerre civile de Genève*, éd. J. Renwick, OVC, vol. 63A (Oxford, VF, 1990), p. 31, 80,  
Voltaire, *La Philosophie de l'histoire*, éd. J. H. Brumfitt, OCV, vol. 59 (Oxford, VF, 1969), p. 139, 142, 40, 41,  
Voltaire, *La Pucelle d'Orléans*, éd. J. Vercruysse, OCV, vol.7 (Oxford, VF, 1970), p. 11, 257, 281, 284, 285, 538,  
Voltaire, *Le Pauvre Diable*, éd. G. Pink, OCV, vol.51A (Oxford, VF, 2015), p. 89,  
Voltaire, *Les J'ai vu (Tristes et lugubres objets)*, éd. OVC, vol. 146 (Oxford, VF, 2021)  
Voltaire, *Lettres philosophiques*, éd. N. Cronk, OCV, vol.6B (Oxford, VF2020).  
Voltaire, *Mahomet*, éd. A. Gunny, C. Todd, OCV, vol. 20B (Oxford, VF, 2002), p. 334, 338

Voltaire, *Mémoire de Donat Calas pour son père, sa mère, et son frère*, éd. R. Grandroute, OVC, vol. 56B (Oxford, VF, 2000), p. 295.

Voltaire, *Paméla-Mémoires pour servir à la vie de Monsieur de Voltaire*, éd. J. Mallinson, OCV, vol.45C (Oxford, VF, 2010), p. 402, 403

Voltaire, *Profession de foi des théistes*, éd. A. Sandrier, OCV, vol.65C (Oxford, VF,2017), p. 193,

Voltaire, *Questions de Zapata*, éd. J. Marchand, vol. 62 (Oxford, VF, 1987), p. 1, 3, 4, 11,

Voltaire, *Questions sur l'Encyclopédie (II)*, sous la dir. N. Cronk, C. Mervaud, OCV, vol. 38 (Oxford, VF, 2007), p. 173, 542, 543,

Voltaire, *Questions sur l'Encyclopédie (III)*, éd. C. Mervaud, N. Cronk, OCV, vol.39, (Oxford, VF, 2008), p. 28, 34, 382, 394, 395,

Voltaire, *Question sur l'Encyclopédie (IV)*, éd. Nicholas Cronk, OCV, vol. 40 (Oxford, VF, 2010), p. 620, 621, 622, 623, 624, 625, 282, 283, 367,

Voltaire, *Question sur l'Encyclopédie (V)*, éd. Nicholas Cronk, OCV, vol. 41 (Oxford, VF, 2010), p. 372.

Voltaire, *Question sur l'Encyclopédie (VI)*, éd. N. Cronk, C. Mervaud, OCV, vol.42A (Oxford, VF, 2011), p. 113, 374, 375, 376,

Voltaire, *Questions sur l'Encyclopédie (VII)*, éd. N. Cronk, C. Mervaud, OCV, vol.42B (Oxford, VF, 2012), p. 312,

Voltaire, *Supplément au Siècle de Louis XIV*, OC, t. XXXIIC, p. 357

Voltaire, *Traité de métaphysique*, éd. W.H. Barber, OCV, vol.14 (Oxford, VF, 1989), p. 420,

Voltaire, *Traité sur la tolérance*, éd. J. Renwick, OCV, vol.56C (Oxford, VF, 2000), p. 8, 12, 19, 22, 59, 91, 135, 154, 162, 180, 186, 191, 242, 246,

Voltaire, *Un chrétien contre six Juifs*, éd. G. Gargett, OCV, vol.79B (Oxford, VF, 2014), p. 128, 129,

Voltaire, *Zadig, ou la destinée*, éd. H. Mason, OCV, vol.30B (Oxford, VF, 2004), p. 146, 147, 170, 171, 172, 173, 174,

Voltaire, *Zaire*, éd. E. Jacobs, OCV, vol. 8 (Oxford, VF, 1988), pp. 443-444.

### Œuvres Complètes de Voltaire (autres éditions)

Voltaire, *Dictionnaire philosophique (III)*, OCV, tome 19, Garnier, 1879, p. 521 [En ligne]

Voltaire, *Dictionnaire philosophique (IV)*, OCV, vol. 20, Garnier, 1878, p. 519 [En ligne]

Voltaire, *Le siècle de Louis XIV*, (éd. Ch. Lahure et C<sup>ie</sup>), t. 9, OCV, Paris, Hachette, 1860, p. 170, 620, [En ligne] URL : <https://books.google.fr>

Voltaire, *Lettres Philosophiques*, OCV, vol. 22 (Paris, Garnier, t.22, 1879), p. 99.

Voltaire, *Pièces pour servir à l'histoire posthume de Voltaire*, éd. L. Moland, Garnier, 1883, p. 441

Voltaire, *Politique et Législation*, éd. posthume de Khel, 1785, p. 189, 191, 192. 194, 197, 198, 203, 239,

### Correspondence, édition Besterman Theodore

D9542 ; D12027 ; D6973 ; D7051 ; D7052 ; D1794 ; D923 ; D1471 ; D5954 ; D9152 ; D11761 ; D918 ; D11651 ; D1202 ; D1736 ; D3002 ; D1793 ; D4266 ; D2082 ; D8972 ; D12195 ; D11502 ; D9685 ; D12413 ; D8696 ; D8972 ; D4075 ; D6671 ; D1523 ; D1862 ; D11252 ; D1847 ; D11999 ; D11320 ; D15747 ; D11694 ; D15032 ; D15067 ; D15085 ; D7138 ; D8126 ; D6543 ; D7448 ; D2386 ; D2221 ; D7499 ; D11553 ; D10382 ; D10414 ; D13641 ; D10420 ; D12550

## **Théorie critique**

- FOUCAULT (Michel), *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, coll. : « Tel », 2008.
- GADAMER (Hans-Georg), *L'herméneutique en rétrospective*, trad. Jean Grondin, Paris, Librairie Philosophique Vrin, 2005.
- GADAMER (Hans-Georg), *Vérité et Méthode*, P. Fruchon (sous la dir.), avec la collaboration de G. Merliot et J. Grondin, Paris, Seuil, 1996, p. 186, 326, 412, 435.
- MICHON (Pascal), *Poétique d'une anti-anthropologie : L'herméneutique de Gadamer*, Paris, J. Vrin, 2000, p. 8, 75.
- MORETTI (Franco), *Graphes, cartes et arbres. Modèles abstraits pour une autre histoire de la littérature*, trad. E. Dobenesque, Paris, Les Prairies ordinaires, 2008.
- SAPIRO (Gisèle), *La sociologie de la littérature*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », n°641, 2014
- SPITZER (Léo), *Etudes de style*, Préface de Jean Starobinski, Paris, Gallimard, 1970, p. 17,

## **Sur Les Lumières**

- BAKER (Keith Michael), *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIIIe siècle*, trad. de l'anglais par L. Évrard, Paris, Payot, 1993.
- BAYSSON (Hubert), *L'idée d'étranger chez les philosophes des Lumières*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- BESNIER (Jean-Michel), *Lumières et anti-Lumières*, Paris, Nouvelles Éditions rationalistes, 1983.
- BENREKASSA (Georges), *La politique et sa mémoire : le politique et l'historique dans la pensée des Lumières*, Paris, Payot, 1983.
- CASSIRER (Ernst), *La philosophie des lumières*, traduit de l'allemand et présenté par (P.) Quillet, Paris, Fayard, 1932, p. 33.
- DESTAIN (Christian), *Les Lumières*, Cavalier bleu, coll. : « idées reçues », 2008.
- EHRARD (Jean), *Lumières et esclavage : l'esclavage colonial et l'opinion publique en France au XVIIIe siècle*, Paris, André Versaille, 2008
- GOULEMOT (Jean), *Adieu les philosophes. Que reste-t-il des Lumières*, Paris, éd. du Seuil, 2001.
- KANT (Emmanuel), *Qu'est-ce que les Lumières ?*, [éd. Jean Mondot], Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1991.
- LAGRAVE (Henri), *Le Théâtre et le public à Paris de 1715 à 1750*, Paris, Klincksieck, 1972, p. 605.
- LILTI (Antoine), *L'Héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, Paris, École des hautes études en sciences sociales/Le Seuil/Gallimard, 2019, p. 21, 190,
- LILTI (Antoine), *Figures publiques. L'invention de la célébrité (1750-1850)*, Paris, Fayard, coll. « L'épreuve de l'histoire », 2014, p. 9, 12, 13, 28, 30, 31, 32,
- MASSEAU (Didier), *Les Ennemis des philosophes. L'antiphilosophie au temps des Lumières*, Paris, Albin Michel, 2000
- PLARD (Henri), *Morale et vertu au siècle des Lumières*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1986.
- PLUCHON (Pierre), *Nègres et Juifs au XVIIIe siècle : le racisme au siècle des Lumières*, Paris, Tallandier, 1984.
- POIRSON (Martial), SCHIFANO (Laurence), *Filmer le 18<sup>e</sup> siècle*, Paris, Desjonquères, 2009, p. 15.
- POIRSON (Martial), SCHIFANO (Laurence), *L'écran des Lumières : regards cinématographiques sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Oxford, VF, 2009, p.

ROCHE (Daniel), *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993  
 SGARD (Jean), *Dictionnaire des Journaux 1600-1789 (J-V)*, Universitas/Paris, Oxford, VF, 1991, p. 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876,  
 STERNHELL (Zeev), *Les Anti-Lumières : du XVIIIe siècle à la guerre froide*, Paris, Fayard, 2006.  
 TODOROV (Tzvetan), *L'Esprit des Lumières*, Robert Laffont, Paris, 2006.  
 VEYSMAN (Nicolas), *Mise en scène de l'opinion publique dans la littérature des Lumières*, Paris, Champion, 2004.  
 VINET (Alexandre), *Histoire de la littérature française au dix-huitième siècle*, Paris, Chez les éditeurs, 1853, p. 130. [En ligne] consulté le 27 juillet 2021. URL : <https://books.google.co.ck/books>

### Sur la réception de Voltaire

ANDRÉ (Valérie), « Quand le Père feuilleton relisait le Patriarche » : le théâtre de Voltaire vu depuis la lorgnette de Julien-Louis Geoffroy, p. 9. [En ligne] Consulté le 27 juillet 2021. URL : <https://core.ac.uk/download/pdf/235191473.pdf>  
 BADIR (Magdy Gabriel), *Voltaire et l'Islam*, SVEC, vol. CXXV, 1974, p. 48, 49, 50, 53, 54, 56, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 127, 131, 132  
 BESSIRE (François), *La Bible dans la correspondance de Voltaire*, SVEC, n°367, Oxford, VF, 1999, p.1, 6, 7.  
 BILLAZ (André), « Les écrivains romantiques et Voltaire », Thèse de doctorat, Université de Lille III, 1974  
 BIRD (Stephen), *Reinventing Voltaire. The Politics of Commemoration in Nineteenth-Century France*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 1, 2,  
 CARLSON (Marvin), *Voltaire and the Theatre of the Eighteenth Century*, Californie, Greenwood Publishing Group, 1998.  
 CHRISTOPHE, Marc-Arthur, *Voltaire et l'esclavage des noirs au siècle des Lumières*. Diss., George Washington U., 1985.  
 CORNATON Michel (sous la dir.), *Tolérance au risque de l'histoire, de Voltaire à nos jours (La)*, Préface de René Pomeau, Paris, Aléas. 1995  
 DAUPHIN (Thibaut), « L'officiel et l'homme de paille : les “ deux Voltaire ” de la société française face au retour du fait religieux », *Cahiers Voltaire*, Paris, Société Voltaire/Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 2008, p.  
 DEBAILLY (Pascal), Robrieux (Jean-Jacques), VAN DEL HEUVEL (Jacques), *Le rire de Voltaire*, Paris, éd. du Félin, 1994.  
 DELON (Michel), et SETH (Catriona) (dir.), *Voltaire en Europe. Hommage à Christiane Mervaud*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.  
 DOMENECH (Jacques), *Actes du colloque La réception de Voltaire et Rousseau en Egypte*, Caire, Centre d'Etudes Françaises et le Département de Traduction et d'Interprétation, Service culturel de l'Ambassade de France au Caire, 26-28 février 1990, p. 5.  
 DORVEAUX (Paul), « Le cerveau de Voltaire et les Mitouart », *Le Bulletin de la société d'histoire de la pharmacie*, n°44, 1924, p. 418. [En ligne] consulté le 14 juillet 2021. URL : [https://www.persee.fr/issue/pharm\\_0995-838x\\_1924\\_num\\_12\\_44](https://www.persee.fr/issue/pharm_0995-838x_1924_num_12_44)  
 FAGUET (Émile), *Voltaire*, Paris, Lecène, Oudin & Cie, 1895, p. 151. [En ligne] URL : [https://fr.wikisource.org/wiki/Voltaire\\_\(Faguet\)](https://fr.wikisource.org/wiki/Voltaire_(Faguet))  
 FLAMEIN Richard, *Voltaire à Ferney : Adresse à la postérité moderne (1758-2015)*, Classique Garnier, 2018, p. 59, 133, 236, 287,  
 GARNOT (Benoît), *Voltaire et Charlie*, Dijon, EUD, 2015, p. 32, 35,

- GLUCKSMANN André, *Voltaire contre-attaque*, Paris, Robert Laffont, 2014, p. 111.
- GOLDZINK (Jean), *Voltaire : la légende de saint Arouet*, Gallimard, Coll. « Découvertes Gallimard », Littérature, 65, 1989
- HADIDI (Djavad), *Voltaire et l'islam*, éd. Al bouraq, coll. « Etudes », Paris, 2012
- HALL (Evelyn Beatrice), *The Friends of Voltaire*, 1906
- GÉHANNE-GAVOTY (Stéphanie) et SANDRIER (Alain), *les Neveux de Voltaire, à André Magnan*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIIIe siècle, coll. « Publications de la Société Voltaire », n°4, 2017
- JACOB (François), *Voltaire à l'Opéra*, Paris, Garnier Classiques, Coll. L'Europe des Lumières, n°7, 2011.
- JOANNIDES (Alexandre), *La Comédie-Française de 1680 à 1900. Dictionnaire général des pièces et des auteurs*, Paris, Plon, 1901, p. [En ligne] consulté le 23 juillet 2021. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k42215493>
- MASSON (Nicole), *Voltaire à la conquête de la liberté*, Paris, Chêne, 2015, p. 19.
- Mc MAHON (Darrin), *Fureur divine : Une histoire de génie*, Paris, Fayard, 2016, p. 227.
- MENANT (Sylvain), *Littérature et Alphabet : le dictionnaire philosophique portatif de Voltaire*, Honoré Champion, Paris, 2008.
- MERCIER (Louis Sébastien), *Tableau de Paris*, Paris, Mercure de France, 1994, p.266
- MERVEAUD (Christiane) et MENANT (Sylvain), « Le Siècle de Voltaire : hommage à René Pomeau », Oxford : The Voltaire Foundation, 1987.
- MERVEAUD (Christiane), *Le Dictionnaire philosophique de Voltaire*, Paris/Oxford, VF, 1994, p. 106,
- MORIZOT Raymonde, *Voltaire : de la révolte à la justice*, Publibook, 2016
- MOUREAU (François), « L'Agence Voltaire de Ferney et d'ailleurs », dans *La Plume et le plomb. Espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, PUPS, 2006, p. 445,
- NICOLARDOT (Louis), *Ménages et finances de Voltaire*, Paris, Dentu & C<sup>ie</sup>, 1887, p. 54, 79, 93, 171, 172
- NOURRISSON (Jean-Félix), *Voltaire et le voltairianisme*, Paris, P. Lethielleux, 1896
- ORIEUX (Jean), *Voltaire : ou la royauté de l'esprit*, Paris, Flammarion, 1966, p. 192, 226, 227, 335, 336,
- PEARSON (Roger), *Voltaire Almighty. A Life in Pursuit of Freedom*, Londres, Bloomsbury, 2005, p. 200.
- POMEAU (René), *D'Arouet à Voltaire (1694-1734)*, Oxford, VF, coll. « Voltaire en son temps », 1, 1985
- POMEAU (René), *De la cour au jardin 1750-1759*, coll. « Voltaire en son temps », Oxford, VF/Taylor Institution, t.3, 1991, p. 348, 349,
- Voltaire ou l'écriture de la tolérance*. Actes du colloque de Tunis, 12-14 mai 1994, recueillis et présentés par Abdeljelil Karoul, Tunis, Centre de publication universitaire, 1998.
- POMEAU (René), *Écraser l'Infâme*, Oxford, VF/Taylor Institution, coll. « Voltaire en son temps », n°4, 1994, p. 5, 138, 143,
- POMEAU (René), « Voltaire et la tolérance », pp. 61-68, *La Tolérance, république de l'esprit*, Actes du colloque « Liberté de conscience, conscience des libertés », Toulouse, 26-28 nov. 1987, Les Bergers et les Mages, 1988.
- POMEAU (René), *La religion de Voltaire*, Paris, Nizet, 1974, p. 82, 309,
- POMEAU (René), *Voltaire en son temps, op. cit.* t. II, p. 884-887.
- PORRET (Michel), « Voltaire et le droit de punir. Un activiste du moment Beccaria », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2016
- RIHS (Charles), *Voltaire – Recherches sur les origines du matérialisme historique*, Genève/Paris, Stalkine/Champion 1977, p. 90, 201,

ROCHE, Daniel. « Voltaire aujourd'hui (à propos de livres récents) ». *Revue historique* 246 (1971)

SAREIL (Jean), « Voltaire polémiste ou l'art dans la mauvaise foi », [In] *Dix-huitième siècle*, 15 (1983), p. 345-356.

SÉE (Henri), « Les idées politiques de Voltaire », *Revue historique* 98 (1908), 254-93. Réimpr. : *Les Idées politiques en France au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1920. 264 p., p.66-102. Réimpr. : Genève : Slatkine Reprints, 1980.

STAROBINSKI Jean, CANDAU Jean Daniel, DEUBER-PAULI Erica, *Voltaire chez lui*, Genève, Skira, 1994

TRENARD (Louis), « Les préoccupations économiques et sociales de Voltaire », *Etudes sur le XVIIIe siècle*, n°3, 1976, pp. 235-53.

TROUSSON (Raymond), « Les idées politiques de Voltaire », *La Pensée et les hommes*, n°22, 1978-1979, pp. 142-47.

TROUSSON (Raymond), *Visages de Voltaire (XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>)*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 123, 128.

VAL, Philippe, *Reviens, Voltaire, ils sont devenus fous*, Paris, Grasset, 2008

47n, *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques, XVIIe – XXIe siècles*, SVEC 2008 n° 04, VF, Oxford, 2015

### **Philosophie, sociologie, anthropologie**

AL- TAHTAWI (Rifâ'a), *L'Or de Paris*, (trad. Anouar Louca), Paris, Actes Sud, coll. « La bibliothèque arabe », 1988, p. 19.

AL-QARADAWI (Yusuf), *Le licite et l'illicite en Islam*, éd. Essalam, 2002, p. 112.

BAUBEROT (Jean), *Histoire de la laïcité en France*, Paris, PUF, « coll. » Que sais-je ?, 2013

BAUBEROT (Jean), *Les 7 laïcités*, Édition de la maison des sciences de l'homme, Paris, p. 16, 51,

BAUDELAIRE (Charles), *Exposition universelle*, éd. Claude Pichois, Paris, Gallimard, « coll. » Bibliothèque de la Pléiade, 1975-1976, 2 vol., t. II, p. 580.

BAUDOIN (Jean), PORTIER (Philippe), *La laïcité, une valeur d'aujourd'hui ? Contestations et renégociations du modèle français*, Rennes, PUR, coll. « Res Publica », 2001, p. 17, 19, 128,

BERLIN (Isaiah), *Le bois tordu de l'humanité*, trad. de l'angl. par Marcel Thymbre, Paris, Albin Michel, 1992, p. 130.

BOESPFLUG (François), *Religions et caricatures*, Montrouge, Bayard, 2016, p. 32, 56

BOMPAIRE (François), *Définir l'ironie en France entre 1800 et 1950. Construction théorique et mémoire gidienne*, Paris, Classiques Garnier, 2020

CABANTOUS (Alain), *Histoire du blasphème en Occident : Fin XIV milieu XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 193,

CARBASSE (Jean-Marie), *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, PUF, 2014, p. 439,

CERF (Martine), HORWITZ (Marc) (dir.), *Dictionnaire de la laïcité*, Paris, Armand Colin, 2<sup>e</sup> éd., 2016, p. 6, 16.

CÉSAIRE (AIMÉ), *Discours sur le colonialisme*, 1950.

D'ALEMBERT (Jean Le Rond), *Discours préliminaire à l'Encyclopédie*, Paris, Armand Colin et C<sup>ie</sup>, 1894, éd. F. Picavet, Paris, Armand Colin et C<sup>ie</sup>, 1894, p. 22, 23, 24, 25, 26 [En ligne], consulté le 17 septembre 2019. URL : [https://books.google.com/bn/books?id=5LYT-i18T90C&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.com/bn/books?id=5LYT-i18T90C&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)

DELMAS (Christian), *La Tragédie de l'âge classique (1553-1770)*, Paris, Seuil, 1994, p. 4.

DESPREZ (Auguste), *Histoire de la littérature française, depuis son origine jusqu'à nos jours*, Paris, Bibliothèque universelle de la jeunesse, 1837, p. 305

D'HOLBACH (Paul Thiry), *Traité des trois imposteurs*, Amsterdam, 1776, pp. 34-35. [En ligne], consulté le 13 février 2022. URL : [https://www.google.fr/books/edition/Trait%C3%A9\\_des\\_trois\\_Imposteurs/M\\_g8AAA\\_AcAAJ?hl=fr&gbpv=1&printsec=frontcover](https://www.google.fr/books/edition/Trait%C3%A9_des_trois_Imposteurs/M_g8AAA_AcAAJ?hl=fr&gbpv=1&printsec=frontcover)

DIDEROT (Denis), D'ALEMBERT (Jean Le Rond), *l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 1<sup>re</sup> éd. t.2, 1751, p. 684. [En ligne], consulté le 21 septembre 2020. URL : [www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr)

FOUREZ (Gérard), *Éduquer : Enseignants, élèves, écoles, éthiques, sociétés*, Paris, éd. De Boeck Supérieur, coll. « Pédagogies en développement », 2006, p. 52.

GARRISSON (Janine), *L'Affaire Calas, miroir des passions françaises*, Paris, Fayard, 2004

GLASSÉ (Cyril), *Dictionnaire encyclopédique de l'Islam*, Paris, Bordas, 1991, p. 237.

GODECHOT (Jacques), *La Contre-Révolution. Doctrine et action (1789-1804)*, PUF, 1961, p. 7.

GOJOSSE (Éric), « Le blasphème dans une société démocratique. Perspective historique », *Le blasphème dans une société démocratique*, Fabien Marchadier / Céline Lageot, Paris, Dalloz, 2016, p. 34, 36,

HABERMAS (Jurgen), *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1992

HILDESHEIMER (Françoise), « La répression du blasphème au xviii<sup>e</sup> siècle », *Injures et blasphèmes*, Paris, Imago, n°2, 1989, p. 65,

LEPRINCE (Martin), *Le roman de la promotion Voltaire*, Paris, Editions Jacob-Duvernet, 2013, p. 6, 7.

LEVAVASSEUR (Charles), *Esclavage de la race noire aux colonies françaises*, Paris, César Bajat, 1840, p. 75, 76 [En ligne], consulté le 17 juin 2021. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5790408v.texteImage>

LUSSIER (Judith), *Annulé(e). Réflexions sur la cancel culture*, Montréal, Cardinal, 2021, p. 47.

LIPOVETSKY (Gilles), *Le crépuscule du devoir. L'éthique indolore des nouveaux temps démocratiques*, Paris, Gallimard, « coll. » NRF Essais, 1992, p. 193, 194.

MAÎSTRE (Joseph De), « Considérations sur la France », *Écrits sur la Révolution*, éd. Jean-Louis Darcel, Paris, PUF, 1989, p.107

MATALON (Benjamin), *Face à nos différences. Universalisme et relativisme*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 17, 18, 19.

MEDEBB (Abdelwahab), *La Maladie de l'islam*, Paris, Seuil, 2002, p. 138.

NICOLET (Claude), *L'Idée républicaine en France - Essai d'histoire critique (1789-1924)*, Paris, Gallimard, 1982, p. 189.

ORY (Pascal), *L'entre-deux-mai. La crise d'où nous venons (1968-1981)*, Alma, Paris, 2018, p. 172.

POULAT (Emile), *Liberté, laïcité, la guerre des deux France et le principe de la modernité*, Paris, Cerf/Cujas, 1987.

POUPARD (Paul), *Dictionnaire des religions*, Paris, PUF, 2<sup>e</sup> éd., 1985, p. 76.

PREVOT (Hubert), DUCASTELLE (Christiane), *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, rapport au Premier Ministre, Haut Conseil à l'Intégration, Paris, La documentation française, 1991, p. 74.

RENOUVIER (Charles), « D'où vient l'impuissance actuelle de la pensée laïque ? », *Critique philosophique*, 1876, t.2, p. 100.

ROUGEMONT (Martine de), *La Vie théâtrale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1988, p. 38.

ROUSSEAU (Jean-Jacques), *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, éd. B. Bachofen, B. Bernardi, Paris, Flammarion, coll. « GF-Philosophie », 2012, p. 183.

ROUSSEAU (Jean-Jacques), *Œuvres Complètes de J.J. Rousseau avec des notes historiques*, éd. M.A. Ryerson, University of Chicago Library/Francfort, coll. « Berlin », Tome 1, 1855, p. 219 [En ligne] consulté le 13 janvier 2022. URL : <https://books.google.fr>

ROUSSEAU (J.-J.), *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, éd. B. Bachofen, B. Bernardi, Paris, Flammarion, coll. « GF-Philosophie », 2012, p. 183.

SAINT VICTOR (Jacques de), *Blasphème. Brève histoire d'un "crime imaginaire"*, Paris, Gallimard, 2016, 4<sup>e</sup> de couverture, 13, 43,

SAPIRO (Gisèle), *Les écrivains et la politique en France : De l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie*, Paris, Seuil, 2018

SAUL (John Ralston), *Les bâtards de Voltaire, la dictature de la raison en Occident*, Paris, Payot, 1993

SCHOELCHER (Victor), *Des colonies françaises : abolition immédiate de l'esclavage*, Paris, CTHS, 1998, p. 175,

SÉE (Henri), « Augustin Cochin. — Les Sociétés de pensée et la démocratie, études d'histoire révolutionnaire », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Tome 34, n°4, 1919, p. 512.

VELDE (François), « Une analyse des recettes de la Comédie-Française, 1680–1793 », trad. de l'anglais par Nihita Obeegadoo [En ligne], publié le 7 octobre 2020, consulté le 27 juillet 2021. URL: <https://cfrp.mitpress.mit.edu/pub/une-analyse-des-recettes/release/1?readingCollection=324e8b4b>

VILLEMAIN (Abel-François), *Cours de littérature française*, Paris, Pinchon et Didier, 1830, p. 210.

ZAGANIARIS (Jean), « Qu'est-ce que les « Contre-Lumières » ? », *Raisons politiques*, 2009/3, n° 35, p. 183.

ZEMMOUR (Éric), *Destin français*, Paris, Albin Michel, 2018, p. 30, 33, 279, 280, 281, 282, 283,

### **Sur Charlie Hebdo**

DELPORTE (Christian), *Charlie Hebdo : la folle histoire d'un journal pas comme les autres*, Paris, Flammarion, 2020, p. 93, 190, 223, 233.

MAZURIER (Stéphane), *Bête, méchant et hebdomadaire : une histoire de "Charlie Hebdo" (1969-1982)*, Paris, Cahiers dessinés, 2009, p. 453, 468, 461, 462, 467.

RIBES (Jean-Michel), *Le rire de résistance : de Diogène à Charlie Hebdo*, Paris, Beaux-Arts/Théâtre du Rond-Point, 2018, p. 6.

CAVANNA (François), *Gauche Droite, piège à cons*, Paris, J.-J. Pauvert, p. 280, 281, 283, 286, 287,

CABU, *Peut-on rire de tout*, Paris, Le cherche-Midi, 2012

VAUCLAIR (Jane Weston), VAUCLAIR (David), *De Charlie Hebdo à #Charlie : enjeux, histoire, perspectives*, Paris, Eyrolles, p. 50.

### **Réception des Lumières et Voltaire**

- BAECQUE (Antoine), JOUSSE (Thierry), « Jacques Derrida et les fantômes du cinéma », *Cahiers du cinéma*, n° 556, avril 2001, p. 78.
- RUIZ-QUEMOUN (Fernande), « Le reflet culturel du xviii<sup>e</sup> siècle dans la société actuelle », *Le XVIII<sup>e</sup> siècle aujourd'hui. Présences, lectures et réécritures*, Lafarga, Francisco et alii (éd.), Paris, Éditions le Manuscrit, 2011.
- THEIS (Laurent), « On a fouetté Charles X », *L'Histoire : de Voltaire à Charlie, combats pour une presse libre*, n°400, avril, 2015, p.48.
- CHAMBOREDON (Robert), « Toutes antennes déployées : Les enseignements de la correspondance des frères Fournier entre Nîmes et Cadix (1748-1786) », *Rives méditerranéennes*, n° 27, 2007, pp. 65-84.
- NICOLAS (Brigitte), « Lorient, port de traite de la Compagnie des Indes », *Cahiers des anneaux de la mémoire*, J-M. Masseaut (sous la dir.), n°11, 2007, pp. 82-100.
- REYNAUD (Denis), « Voltaire au cinéma », *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques, XVII<sup>e</sup> – XXI<sup>e</sup> siècles*, SVEC, vol. 2008 : 04, VF, Oxford, 2015, p. 423.
- SGARD (Jean), « Voltaire et la passion du journalisme », *Le Siècle de Voltaire. Hommage à René Pomeau*, C. Mervaud et S. Menant, OCV, vol.2 (Oxford, VF, 1987), p. 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876.
- BOMEL-RAINELLI (Béatrice), « Le rire du roi Voltaire : 160 ans de biographies scolaires », *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques, XVII<sup>e</sup> – XXI<sup>e</sup> siècles*, SVEC, n°2008 : 04 (Oxford, VF, 2015), p. 407, 408, 410, 411, 416, 420.
- AideKHALDÛN (Ibn), *The Muqaddimah. An intruction to history*, trad. Franz Rosenthal, New York, 1958
- SAÏD (Aziza), « L'Orient historique de Voltaire », *La Fuite en Egypte, Supplément aux voyages européens en Orient*, Le Caire, CEDEJ, 1989, pp.75-91.
- ENAN (L), « « Mahomet » ou le triple mensonge de M. de Voltaire », *La réception de Voltaire et de Rousseau en Egypte*, Caire, Centre d'Etudes Françaises et le Département de Traduction et d'Interprétation, Service culturel de l'Ambassade de France au Caire, 26-28 février 1990, p. 111.
- SAÏD (Aziza), « L'état actuel des études voltairiennes en Egypte », *La Fuite en Egypte, Supplément aux voyages européens en Orient*, Le Caire, CEDEJ, 1989, p.23, 25.
- HERMAN (Jan), « La Pucelle d'Orléans, ou comment Voltaire écrase l'infâme », *Romanesque*, 37/3, 2012, p. 42, 43, 44, 45.
- HANAFI (Hassan), « Voltaire et Rousseau en Egypte », *Actes du colloque La réception de Voltaire et Rousseau en Egypte*, Caire, Centre d'Etudes Françaises et le Département de Traduction et d'Interprétation, Service culturel de l'Ambassade de France au Caire, 26-28 février 1990, p. 15, 16, 18, 20.
- SAÏD (Aziza), « L'état actuel des études voltairiennes en Egypte », *Actes du colloque La réception de Voltaire et Rousseau en Egypte*, Caire, Centre d'Etudes Françaises et le Département de Traduction et d'Interprétation, Service culturel de l'Ambassade de France au Caire, 26-28 février 1990, p. 23, 24, 25, 26, 28, 29.
- LEVRIER (Alexis), « Voltaire et les « oiseaux de nuit » du journalisme : l'impossible secret », p. 4, 7, 11, 12 [En ligne], consulté le 8 avril 2020. URL : [https://www.academia.edu/19511093/2016\\_Voltaire\\_et\\_les\\_oiseaux\\_de\\_nuit\\_du\\_journalisme\\_1\\_impossible\\_secret](https://www.academia.edu/19511093/2016_Voltaire_et_les_oiseaux_de_nuit_du_journalisme_1_impossible_secret)
- BALCOU (Jean), « Fréron dans l'intimité », *Dix-huitième siècle*, n°11, 1979, p. 372, 373, 374.
- MATHÉ (Alain), « Voltaire et la fin de la tragédie classique française », *French Review*, n° 39, 1966
- GOLDZINK Jean, « Saint François Arouet dit Voltaire », *Révolution*, 769, 24-30 novembre, 1994.
- MORVAN Jean-Baptiste, « Un libéral, apôtre du », *Aspects de la France*, 25 mai 1978, p.8-9.

- MOUREAU (François), « L'Agence Voltaire de Ferney et d'ailleurs », *La Plume et le plomb. Espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, PUPS, 2006, p. 445.
- MOUREAU (François), « Journaux et journalistes dans la comédie française des XVIIe et XVIIIe siècles », *La Diffusion de la presse et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime*, éd. Hans Bots, Amsterdam, APA Holland University Press, 1988, p. 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166.
- LOPEZ (Jean-François), « Les investissements de Voltaire dans le commerce colonial et la traite négrière : clarifications et malentendus », *Cahier Voltaire*, n°7, 2008, pp. 124-139.
- POMEAU (René). « Présence de Voltaire », *Voltaire, au secours ! Dossier. Revue des Deux Mondes*, avril, 1994
- POMEAU (René), « Voltaire, de son temps au nôtre », *L'Infini* 25, 1989
- SOLLERS (Philippe), « Voltaire aujourd'hui », *L'Infini* 47, 1994
- HERSANT (Marc), « Le conte voltairien : un parasite des textes sacrés », *Féeries*, n°16, 2020 [En ligne], publié le 11 novembre 2020, consulté le 10 décembre 2021. URL: <http://journals.openedition.org/feeries/2722>
- MORTIER (Roland), « Les Philosophes français et l'éducation publique », *Clartés et ombres du siècle des Lumières*, Genève, Droz, 1969, p. 107.
- COTONI (Marie-Hélène), « Blasphème », *Inventaire Voltaire*, J. Goulemot, A. Magnan, D. Masseau (sous la dir.), Paris, Gallimard, 195, p. 160.
- MASSEAU (Didier), « Le pouvoir des intellectuels », *L'invention de l'intellectuel dans l'Europe du XVIIIe siècle*, Paris, PUF, coll. « Perspectives littéraires », 1994, p. 159,
- JEANNENEY (Jean-Noël), « III<sup>e</sup> République. Droit au blasphème », *L'Histoire : de Voltaire à Charlie, combats pour une presse libre*, n°400, avril, 2015, p. 50, 59. ON
- JEANNENEY (Jean-Noël), « 1881 : quand la III<sup>e</sup> République instaure un droit au blasphème », publié le 19 octobre 2020 [En ligne] consulté le 27 décembre 2021. URL : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/1881-quand-la-iii-republique-instaure-un-droit-au-blaspheme-1926340>
- LALOUETTE (Jacqueline), « Esclavage, colonisation : des statues en question », p. 6, 7, 8, 9, 11.
- GAGNEBIN (Bernard), « Les Genevois devant la mort de Voltaire et de Rousseau », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 79<sup>e</sup> Année, n° 2/3, mars-juin, 1979, p. 222, 223, 224, 225.
- CALVINO (Italo), « Candide ou la vélocité », *La Machine littérature*, Paris, Le Seuil, 1984, p. 141.
- STAROBINSKI (Jean), « Sur le style philosophique de Voltaire », *La Revue de Belles-Lettres*, n° 1-2, 1977, p. 105.
- AIDE MELANÇON (Benoît), « Voltaire, Paris, 2015 », *Les Neveux de Voltaire, à André Magnan*, éd. Stéphanie Géhanne-Gavoty et Alain Sandrier, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIIIe siècle, coll. « Publications de la Société Voltaire », 4, 2017 ; repris sous le titre « Voltaire et Charlie hebdo (I) », *Nos Lumières. Les classiques au jour le jour*, Montréal, Del Busso, 2020
- SCHIFANO (Laurence), « Passages des Lumières, voies filmiques du modernes », *Filmer le 18e siècle*, Paris, Desjonquères, 2009, p. 15.
- ALLAIN (Matht), « Voltaire et la fin de la tragédie classique française », *French Review*, n° 39, 1966, p. 384.
- THIESSE (Anne-Marie), MATHIEU (Hélène), « Déclin de l'âge classique et naissance des classiques : l'évolution des programmes littéraires de l'agrégation depuis 1890 », *Littérature*, n° 42, 1981, p. 103.
- STEINER (Georges), *The Death of Tragedy*, New York, Alfred A. Knopf, 1961, p. 190.

WATERLOT (Ghislain), « Voltaire ou le fanatisme de la tolérance », *Esprit*, n° 224, (8/9), 1996, p. 117, p. 132, 133, [En ligne], consulté le 2 avril 2020. URL : <https://www.jstor.org/stable/24276633>

BARBIER (Maurice), « Esquisse d'une théorie de la laïcité » *Le Débat*, nov.-déc., 1993, p. 82, 84.

CESARI (Jocelyne), « L'unité républicaine menacée par les idéologies multiculturelles », *La laïcité. Une valeur d'aujourd'hui ?*, *op.cit.*, p. 117, 124.

### Ressources numériques sur Charlie Hebdo et Voltaire

« Déclaration le 15 janvier 2015 de Christiane Taubira lors de la cérémonie d'obsèques de Tignous » [En ligne], publié le 16 janvier 2015, consulté le 2 mai 2020. URL : [https://www.liberation.fr/societe/2015/01/16/taubira-aux-obseques-de-tignous-on-peut-tout-dessiner-y-compris-un-prophete\\_1181989/](https://www.liberation.fr/societe/2015/01/16/taubira-aux-obseques-de-tignous-on-peut-tout-dessiner-y-compris-un-prophete_1181989/)

Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics [En ligne]. URL : <http://publictionnaire.huma-num.fr/>

« C'est qui Voltaire ? » [En ligne], consulté le 3 janvier 2020. URL : <https://societe-voltaire.org/cqv/>

« Kinémascope. Littérature, cinéma et représentations » [En ligne] consulté le 13 novembre 2021. URL : <http://kinematoscope.ish-lyon.cnrs.fr/>

HAENEL (Yannick), « Bistrot du commerce des Anti-Lumières », *Charlie Hebdo*, n°1381, publié le 05/01/2019 [En ligne] Consulté le 13 novembre 2021. URL : <https://charliehebdo.fr/2019/01/culture/xx-titre/>

JOUY (Etienne De), *L'Hermite en province*, Bruxelles, Aug. Wahlen & Cie, t.5, 1826, p. 256. [En ligne] consulté le. URL : [www.books.google.fr](http://www.books.google.fr)

BUISSON (Nathalie), « Le cœur de Voltaire : un secret bien gardé », 2012, p. 1. [En ligne] soumis le 13 février 2013, modifié le 19 octobre 2020. URL : <https://hal-bnf.archives-ouvertes.fr/hal-00787676/document>

DURUY (Victor), DUVAL (Léon), « Procès-verbal de la séance de remise du cœur de Voltaire à la Bibliothèque impériale », Bnf, Département des Manuscrits, NAF 28681, 16 décembre, 1864, pp. 3-6. [En ligne] consulté le 23 juillet 2021. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b55007326r/f6.item#>

<https://www.voltaire-a-ferney.org/wp/voltaire/voltaire-et-la-laicite/>

HERSANT (Marc), « Le conte voltairien : un parasite des textes sacrés », *Féeries*, n°16, 2020 [En ligne], publié le 11 novembre 2020, consulté le 10 décembre 2021. URL: <http://journals.openedition.org/feeries/2722>

« Genèse d'un faux : « pièces à charge » d'aujourd'hui à hier » [En ligne], consulté le 27 octobre 2020. URL : <https://societe-voltaire.org/cqv/negrier.php>

BADIOU (Alain), « Le rouge et le tricolore », *Le Monde*, le 26 janvier 2015 [En ligne], consulté le 27 octobre 2020. URL : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2015/01/27/le-rouge-et-le-tricolore\\_4564083\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2015/01/27/le-rouge-et-le-tricolore_4564083_3232.html)

« « Charlie Hebdo » : Voltaire, star de la rentrée de janvier » [En ligne], publié le 13 janvier 2015, consulté le 2 mai 2019. URL : [https://www.lepoint.fr/culture/charlie-hebdo-voltaire-star-de-la-rentree-de-janvier-13-01-2015-1896116\\_3.php](https://www.lepoint.fr/culture/charlie-hebdo-voltaire-star-de-la-rentree-de-janvier-13-01-2015-1896116_3.php)

Base de données du Projet des registres de la Comédie-Française (PRCF) sur <https://www.cfregisters.org/fr/>

CLAY (Lauren R.), *L'étrange carrière de Voltaire, le dramaturge le plus rentable du XVIII<sup>e</sup> siècle*, traduit de l'anglais par Émile Lévesque-Jalbert, « Databases, Revenues, & Repertory. The French Stage Online, 1680-1793 », octobre, 2020 [En ligne], consulté sur <https://cfpr.mitpress.mit.edu/pub/letrange-carriere-de-voltaire/release/1>

Le Monde, 12 janvier 2015. <https://www.lemonde.fr/blog/plantu/2015/01/13/charlie-le-dessin-a-la-une-du-monde-de-ce-mardi-13-janvier>

« Un incendie d'origine criminelle ravage les locaux de "Charlie Hebdo" », *Le Monde*, publié le 02 novembre 2011, mis à jour le 02 novembre [En ligne], consulté le 3 mai 2019. URL : [https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2011/11/02/le-siege-parisien-de-charlie-hebdo-a-ete-incendie\\_1597146\\_3236.html](https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2011/11/02/le-siege-parisien-de-charlie-hebdo-a-ete-incendie_1597146_3236.html)

Extraits des plaidoiries de maître Richard Malka [En ligne], consulté le 17 décembre 2021. URL : [https://www.clemi.fr/fileadmin/user\\_upload/Plaidoyer\\_Malka.pdf](https://www.clemi.fr/fileadmin/user_upload/Plaidoyer_Malka.pdf)

« Une marche républicaine historique : plus de 3,7 millions de Français ont défilé », publié le 11 janvier 2015 [En ligne], consulté le 23 août 2021. URL : <https://www.leparisien.fr/societe/en-direct-marche-republicaine-la-place-de-la-republique-noire-de-monde-11-01-2015-4437327.php>

« Cabu l'enragé volontaire », *Le Monde*, publié le 15 janvier 2005 [En ligne], consulté le 23 novembre 2021. URL : [https://www.lemonde.fr/archives/article/2005/01/15/cabu-l-enrage-volontaire\\_394388\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/2005/01/15/cabu-l-enrage-volontaire_394388_1819218.html)

BIAKOLO (Anthony Omoghene.), « Entretien avec Mongo Béti », *Peuple noirs, peuples africains*, Rouen, 17 décembre, 1978 [En ligne] consulté le 11 avril 2019. URL : [http://mongobeti.arts.uwa.edu.au/issues/pnpa10/pnpa10\\_06.html#haut](http://mongobeti.arts.uwa.edu.au/issues/pnpa10/pnpa10_06.html#haut)

FOUREST (Caroline), « Loi Carle : la prime à l'exode scolaire », publié le 25 septembre 2009 [En ligne] consulté le 03 février 2022. URL : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2009/09/25/loi-carle-la-prime-a-l-exode-scolaire-par-caroline-fourest\\_1245155\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2009/09/25/loi-carle-la-prime-a-l-exode-scolaire-par-caroline-fourest_1245155_3232.html)

« Les contours d'une théorie islamique de la séparation de la religion et de l'État », *Rives nord-méditerranéennes*, n°19, 2004 [En ligne] publié le 30 décembre 2008, consulté le 27 février 2020. URL : <https://journals.openedition.org/rives/171>

« Discours du Premier ministre à l'Assemblée nationale en hommage aux victimes des attentats », publié le 13 janvier 2015 [En ligne], consulté le 25 janvier 2021. URL : <https://www.gouvernement.fr/partage/3118-seance-speciale-d-hommage-aux-victimes-des-attentats-allocation-de-manuel-valls-premier-ministre>

SOUNAYE (Abdoulaye), « L'Islam au Niger : éviter l'amalgame », Humanitaire [En ligne], mis en ligne le 20 juillet 2011, consulté le 19 avril 2019. URL: <http://journals.openedition.org/humanitaire/1023>

<https://www.education.gouv.fr/>

« Cette étrange obsession française pour le voile », paru le 27 avril 2016 sur OrientXXI sur <https://orientxxi.info/magazine/cette-etrange-obsession-francaise-pour-le-voile,1309>

« Johann Carolus (1575-1634) » [En ligne], consulté le 23 novembre 2021. URL : [https://data.bnf.fr/fr/atelier/12230367/johann\\_carolus/](https://data.bnf.fr/fr/atelier/12230367/johann_carolus/)

« Déclaration des droits de l'homme et du citoyen », art. 10, 26 août, 1789 [En ligne], consulté le 7 janvier 2022. URL : <https://www.education.gouv.fr/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-du-26-aout-1789-10544#:~:text=10.,public%20%C3%A9tabli%20par%20la%20Loi>

FERRY (Jules), *Lettre aux instituteurs*, 17 novembre, 1883 [En ligne], consulté sur le 23 novembre 2021. URL : [https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1\\_1153893/lettre-aux-instituteurs-jules-ferry-17-novembre-1883](https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_1153893/lettre-aux-instituteurs-jules-ferry-17-novembre-1883)

« Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat », art. 2 [En ligne], consulté le 23 novembre 2021. URL : [https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000006340314](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006340314)

« Arrêté du 1 juillet 1959 portant création d'une agrégation de Lettres » paru dans le Journal Officiel de la République Française du 8 juillet 1959 [En ligne], consulté le 04 février 2022. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000802829>

« Voltaire, le premier des modernes », *Le Monde*, publié le 16 septembre 1994 [En ligne], consulté le 23 novembre 2021. URL : [https://www.lemonde.fr/archives/article/1994/09/16/voltaire-le-premier-des-modernes\\_3818049\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1994/09/16/voltaire-le-premier-des-modernes_3818049_1819218.html)

« Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la liberté de la presse et le respect des convictions religieuses dans le cadre de l'affaire des caricatures du prophète Mahomet » [En ligne], consulté le 18 janvier 2021. URL : <https://www.vie-publique.fr/discours/161261-declaration-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-sur-la-lib>

« "Charlie Hebdo" se défend de faire de la provocation », *Le Monde*, publié le 8 février 2006 [En ligne], consulté le 18 janvier 2021. URL : [https://www.lemonde.fr/societe/article/2006/02/08/charlie-hebdo-se-defend-de-faire-de-la-provocation\\_739363\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2006/02/08/charlie-hebdo-se-defend-de-faire-de-la-provocation_739363_3224.html)

DROIT (Roger-Pol), « La face cachée de Voltaire », *Le Point*, publié le 02 août 2012 [En ligne], consulté le 18 janvier 2021. URL : [https://www.lepoint.fr/livres/la-face-cachee-de-voltaire-02-08-2012-1494397\\_37.php](https://www.lepoint.fr/livres/la-face-cachee-de-voltaire-02-08-2012-1494397_37.php)

ESSAN (Felicia), « Charlie Hebdo se moque des migrants africains qui sont morts dans la Méditerranée », *Afrikmag*, publié le 25 avril 2015 [En ligne], consulté le 24 août 2021. URL : <https://www.afrikmag.com/charlie-hebdo-se-moque-des-migrants-africains-qui-sont-morts-dans-la-mediterraneephotos/>

« Six Jours guerre de (1967) » [En ligne], consulté le 27 février 2020. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/guerre-de-six-jours/>

« Polémique : Charlie Hebdo choque en caricaturant le petit Aylan », *La Dépêche*, publié le 15 septembre 2015 [En ligne], consulté le 20/10/2020. URL : <https://www.ladepeche.fr/article/2015/09/15/2177521-polemique-charlie-hebdo-choque-en-caricaturant-le-petit-aylan.html>

GINDENSPERGER (Sophie), « Aylan en écolier : « C'est un dessin poétique, symbolique » », *Libération*, publié le 8 septembre 2015 [En ligne], consulté le 20 octobre 2020. URL : [https://www.liberation.fr/france/2015/09/08/aylan-en-ecolier-c-est-un-dessin-poetique-symbolique\\_1378263/](https://www.liberation.fr/france/2015/09/08/aylan-en-ecolier-c-est-un-dessin-poetique-symbolique_1378263/)

SOPO (Dominique), « Message à ceux qui ne veulent pas « être Charlie » prétextant que Charlie est raciste et islamophobe » [En ligne], consulté le 20 octobre 2020. URL : <https://sos-racisme.org/a-ceux-qui-ne-veulent-pas-etre-charlie/>

« Bref du Pape en 1791. », [En ligne], consulté le 21 septembre 2020. URL : <https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-carnavalet/oeuvres/bref-du-pape-en-1791-0#infos-principales>

« Charte constitutionnelle du 4 juin 1814 » [En ligne], consulté le 21 septembre 2020. URL : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/charte-constitutionnelle-du-4-juin-1814>

« Charte constitutionnelle du 14 août 1830 » [En ligne], consulté le 21 septembre 2020. URL : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/charte-constitutionnelle-du-14-aout-1830#:~:text=%2D%20Les%20ministres%20de%20la%20religion,en%20se%20conformant%20aux%20lois>

« Un dîner en famille », *Le Figaro*, Paris, 14 Février, 1898, p.3. [En ligne], consulté le 21 septembre 2020. URL : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Un\\_d%C3%A9ner\\_en\\_famille](https://fr.wikipedia.org/wiki/Un_d%C3%A9ner_en_famille)

*Journal Officiel*, Treizième année. — N° 206, samedi 30 juillet 1881 [En ligne], consulté le 3 novembre 2020. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6223338n/fl.item.texteImage>  
BRUCKER (Nicolas), « Voltaire », *Publictionnaire*. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics [En ligne], mis en ligne le 23 octobre 2020. Dernière modification le 05 novembre 2020, consulté le 15 décembre 2021. URL : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/voltaire>

CHAVANETTE (Loris), « Déboulonnage des statues : « La Révolution Française avait ouvert la boîte de Pandore », publié le 16 juin 2020 [En ligne], consulté le 17 septembre 2021. URL : <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/deboulonnage-de-statues-la-revolution-francaise-avait-ouvert-la-boite-de-pandore-20200616>

DANNERY (Letizia), « À Paris, la statue de Voltaire bientôt de retour dans l'espace public », *L'Express*, publié le 3 novembre 2021 [En ligne], consulté le 27 novembre 2021. URL : [https://www.lexpress.fr/actualite/societe/la-statue-de-voltaire-bientot-de-retour-dans-l-espace-public\\_2161618.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/la-statue-de-voltaire-bientot-de-retour-dans-l-espace-public_2161618.html)

« Paris : le “déboulonnage” de la statue de Voltaire déclenche une vive polémique », *Valeurs Actuelles*, publié le 17 août 2020 [En ligne], consulté le 27 novembre 2021. URL : <https://www.valeursactuelles.com/culture/paris-le-deboulonnage-de-la-statue-de-voltaire-declenche-une-vive-polemique>

BOSCHER (Marie), « Déboulonnage de statues » [En ligne], mis en ligne le 11 juin 2020, consulté le 27 novembre 2021. URL : <https://la1ere.francetvinfo.fr/deboulonnage-statues-republique-suffisamment-symboles-forts-elle-n-pas-besoin-colbert-estime-historien-frederic-regent-841712.html>

« Cameroun : Un activiste cible les statues des colonialistes "pour libérer son pays" » [En ligne], mis en ligne le 2 juillet 2020, consulté le 27 novembre 2021. URL : <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/cameroun-un-activiste-cible-les-statues-des-colonialistes-pour-lib%C3%A9rer-son-pays/1897620>

« La fête du tricentenaire de la naissance de Voltaire à Ferney Voltaire », JT Rhône Alpes soir, [En ligne], mis en ligne le 19 juin 1994, consulté le 7 août 2021. URL : <https://m.ina.fr/video/LYC9406209104/la-fete-du-tricentenaire-de-la-naissance-de-voltaire-a-ferney-voltaire-video.html>

Bibliothèque de Genève. Musée Voltaire [En ligne], consulté le 7 août 2021. URL : <http://institutions.ville-geneve.ch/fr/bge/connaitre-la-bibliotheque/sites/musee-voltaire/histoire/>

« Toulouse célèbre le 250e anniversaire de la réhabilitation de Jean Calas », *Le Point politique*, publié le 9 mars 2015 [En ligne], consulté le 7 août 2021. URL : [https://www.lepoint.fr/politique/toulouse-celeb-re-250e-anniversaire-de-la-rehabilitation-de-jean-calas-09-03-2015-1911409\\_20.php](https://www.lepoint.fr/politique/toulouse-celeb-re-250e-anniversaire-de-la-rehabilitation-de-jean-calas-09-03-2015-1911409_20.php)

SCHRITT (Jannik), «The "Protests against Charlie Hebdo" in Niger: A Background Analysis», *Africa Spectrum*, German Institute of Global and Areas Studies, Institute of African Affairs/Dag Hammarskjöld Foundation Uppsala/Hamburg University Press, vol. 50, n°1, 2015, p. 50, 52, 53,

CHARLICK (Robert), «Islamism in West Africa, Niger», *African Studies Review*, Cambridge University Press, vol. 47, n°2, september, 2004, p. 102,

GIFFORD (Paul), «The Charlie Hebdo affair in Senegal», *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 49:3, p. 484, 485,

« Message à la nation du président Mahamadou Issoufou », publié le 17 janvier 2015 [En ligne], consulté le 13 juin 2021. URL : <http://www.courrierdesafriques.net/2015/01/message-a-la-nation-du-president-mahamadou-issoufou>

DIENG (Sidy), « Sénégal : Protestations contre les caricatures du prophète - Ndiassane descend dans la rue » [En ligne], mis en ligne le 21 janvier 2015, consulté le 13 juin 2021. URL : <https://fr.allafrica.com/stories/201501210873.html>

« Déclaration de Marine Le Pen suite aux attentats de Charlie Hebdo » [En ligne], publié le 7 janvier 2015, consulté le 23 octobre 2020. URL : [https://www.youtube.com/watch?v=RwbS\\_6GR7U4](https://www.youtube.com/watch?v=RwbS_6GR7U4)

« Michel Onfray, Charlie Hebdo, l'Islam et la France », On n'est pas couché, France 2 [En ligne], mis en ligne le 17 janvier 2015, consulté le 23 octobre 2020. URL : [https://www.youtube.com/watch?v=HVHqbm\\_RuIY&t=1831s](https://www.youtube.com/watch?v=HVHqbm_RuIY&t=1831s)

R. L., « Qasim Amin, un penseur féministe ? » [En ligne], mis en ligne le 15 octobre 2013, modifié le 02 mars 2018, consulté le 27 février 2020. URL : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Qasim-Amin-un-penseur-feministe.html>

« Décret Impérial : sur la surveillance, l'organisation, l'administration, la comptabilité, la police et discipline du Théâtre Français », *Bulletin des Lois n°469*, Moscou, 15 octobre, 1812. [En ligne] consulté le 26 juin 2021. URL : [https://www.comedie-francaise.fr/www/comedie/media//image/ressources-numeriques/IL\\_était\\_une\\_fois/cover21-cf.jpg](https://www.comedie-francaise.fr/www/comedie/media//image/ressources-numeriques/IL_était_une_fois/cover21-cf.jpg)

« Candide l'africain », adapté et mis en scène par Guy Giroud, synopsis du spectacle, [En ligne], consulté le 15 février 2020. URL : <http://compagnie-marbayassa.com/les-spectacles/candide-lafricain/>

« Par respect pour Simone Veil, chassons Voltaire du Panthéon ! » [En ligne], consulté le 13 août 2021. URL : <https://www.change.org/p/emmanuel-macron-par-respect-pour-simone-veil-chassons-voltaire-du-panth%C3%A9on>

« Habermas (Jürgen), Public critique et raison communicationnelle », *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics* [En ligne], consulté le 15 décembre 2021. URL : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/habermas-jurgen/>

JEANNENEY (Jean-Noël), « 1881 : quand la IIIe République instaure un droit au blasphème », publié le 19 octobre 2020 [En ligne] consulté le 27 décembre 2021. URL : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/1881-quand-la-iiie-republique-instaure-un-droit-au-blaspheme-1926340>

« Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen », 1789, article 10 [En ligne], consulté le 18 novembre 2021. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789>

SCOTT (Joan W.), « Cette étrange obsession française pour le voile », *Orient XXI*, publié le 27 avril 2016 [En ligne] consulté le 23 janvier 2021. URL : <https://orientxxi.info/magazine/cette-etrange-obsession-francaise-pour-le-voile,1309>

« Idées Claires », France Culture, publié le 06 novembre 2019 [En ligne], consulté le 23 janvier 2021. URL : <https://www.franceculture.fr/societe/le-voile-est-il-une-obsession-francaise>

FÉVRIER (Camille), RACINE (Audrey), BARITELLO (Sonia), « Le voile en question : une obsession française ? », France 24, publié le 08 novembre 2019 [En ligne] consulté le 23 janvier 2021. URL : <https://www.france24.com/fr/20191108-est-france-societe-voile-islam-musulmanes-femmes-voilees-interdiction-sortie-scolaire>

*Annales de la chambre des députés*, 10 avril, 1905. URL : <https://www.assemblee-nationale.fr/histoire/eglise-etat/1905-04-10.pdf>

BOUCHAUD (Gabriel), « De plus en plus de Français ne croient plus en Dieu », publié le 23 mai 2019, modifié le 24 mai 2019 [En ligne], consulté le 15 avril 2021. URL : [https://www.lepoint.fr/debats/de-plus-en-plus-de-francais-ne-croient-plus-en-dieu-23-05-2019-2314705\\_2.php](https://www.lepoint.fr/debats/de-plus-en-plus-de-francais-ne-croient-plus-en-dieu-23-05-2019-2314705_2.php)

Loi n°72-546 du 1<sup>er</sup> juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme (1), TITRE 1<sup>er</sup> : « Modifications à la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. », p.1 [En ligne] consulté le 21 mars 2022. URL : [https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/09/loi\\_du\\_1er\\_juillet\\_1972\\_-\\_lutte\\_contre\\_le\\_racisme.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/09/loi_du_1er_juillet_1972_-_lutte_contre_le_racisme.pdf)

BELAÏCH (Charlotte), « Laïcité. La France face aux foulards : retour sur l'affaire de Creil », publié le 14 août 2017 [En ligne] consulté le 3 février 2022. URL : [https://www.liberation.fr/france/2017/08/14/la-france-face-aux-foulards-retour-sur-l-affaire-de-creil\\_1486789/](https://www.liberation.fr/france/2017/08/14/la-france-face-aux-foulards-retour-sur-l-affaire-de-creil_1486789/)

« Verbatim du discours prononcé le 20 décembre 2007 par Nicolas Sarkozy », publié le 21 décembre 2007, *Le Monde* [En ligne] consulté le 25 mars 2021. URL : [https://www.lemonde.fr/politique/article/2007/12/21/discours-du-president-de-la-republique-dans-la-salle-de-la-signature-du-palais-du-latron\\_992170\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2007/12/21/discours-du-president-de-la-republique-dans-la-salle-de-la-signature-du-palais-du-latron_992170_823448.html)

SARKOZY (Nicolas), « Respecter ceux qui arrivent, respecter ceux qui accueillent », publié le 8 décembre 2009, *Le Monde* [En ligne] consulté le 25 mars 2021. URL : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2009/12/08/m-sarkozy-respecter-ceux-qui-arrivent-respecter-ceux-qui-accueillent\\_1277422\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2009/12/08/m-sarkozy-respecter-ceux-qui-arrivent-respecter-ceux-qui-accueillent_1277422_3232.html)

« "Charlie Hebdo" : Éric Zemmour s'exprime sur la vague d'attentats », publié le 04 février 2015 [En ligne] consulté le 21 mars 2021. URL : [https://www.lepoint.fr/societe/charlie-hebdo-eric-zemmour-s-exprime-sur-la-vague-d-attentats-04-02-2015-1902419\\_23.php](https://www.lepoint.fr/societe/charlie-hebdo-eric-zemmour-s-exprime-sur-la-vague-d-attentats-04-02-2015-1902419_23.php)

TASMA (Alain), BENAMOU (Georges-Marc), HELMAN (Henri), « Les aventures du jeune Voltaire », 2021, France 2.

REUSSER (Francis), 2007, *Voltaire et l'affaire Calas*, Point Prod SA, Bel'Ombre Films, RTS Radio Télévision Suisse, France 2 [En ligne]. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=JtIH8IPDtZo>

LORENZI (Stellio), 1963, *L'affaire Calas. La caméra explore le temps*, Radiodiffusion Télévision Française [En ligne]. URL : <https://madelen.ina.fr>  
CAMUS (Marcel), 1978, « Le supplicié de Toulouse », *Voltaire ce diable d'homme*, épisode 5, TF1. [En ligne] URL : <https://madelen.ina.fr>  
*C'est en France*, « Le voile en question : une obsession française ? », émission du 08/11/2019 sur France 24  
MAGNAN (André), Voltaire, précurseur de la laïcité [En ligne], consulté le 12 juin 2020 : <https://www.youtube.com/watch?v=yZTJAHYZ1wQ>

### Ressources scolaires

Belin (2009), éd. LAGACHE (Françoise), Paris, coll. « L'œil et la plume », 2009.  
Belin (2011), éd. LAGACHE (Françoise), PELLET (Eric), Paris, coll. « L'œil et la plume », 2011  
Belin (2015)  
Bordas (2009- 2010), éd. CÉBRON-ECEVIT (Danièle), Paris, coll. « Fenêtres ouvertes », 2010.  
Bordas (2011), éd. LACHMITT (Catherine) (sous la dir.), Paris, coll. « Fenêtres ouvertes », 2011.  
Hachette (2010), éd. HIMY (Olivier), Paris, coll. « Les couleurs du Français », 2010.  
Hachette (2011), éd. POTELET (Hélène), Paris, coll. « Education », 2011  
Hachette (2012), éd. BERTAGNA (Chantal), CARRIER-NAYROLLES (Françoise), Paris, coll. « Fleurs d'encre », 2012.  
Hachette (2015)  
Hatier (2009-2010), éd. POTELET (Hélène) (sous la dir.), Paris, coll. « Rives Bleues », 2010.  
Hatier (2011), éd. HIMY (Olivier), Paris, coll. Les couleurs du Français, 2011  
Hatier (2012), éd. BELTRANDO (Béatrice), Paris, coll. « Escapades », 2012.  
Hatier (2013-2014)  
Hatier (2015)  
Le Robert (2012), éd. ABENSOUR (Corine), Paris, coll. « Passeurs de textes », 2012.  
Magnard (2009- 2010), DURAND DESGRANGES (Corine) (sous la dir.), Paris, coll. « Jardin des Lettres », 2010.  
Magnard (2011), éd. BALLANFAT (Evelyne), Paris, Paris, coll. Jardin des Lettres, 2011  
Magnard (2012), éd. BALLANFAT (Evelyne), Paris, coll. « Jardin des Lettres », 2012.  
Magnard (2015)  
Nathan (2009-2010), éd. HARS (Catherine), MARCHAIS (Véronique), PINON (Claire-Hélène), Paris, coll. « Terre des Lettres », 2010.  
Nathan (2011), éd. HARS (Catherine), MARCHAIS (Véronique), PINON (Claire-Hélène), Paris, coll. « Terres des Lettres », 2011.  
Nathan (2012), éd. HARS (Catherine), MARCHAIS (Hans), BOILEVIN (Jean-Charles), Paris, coll. « Terres des Lettres », 2012.  
Nathan (2013)

### Presse et magazines

*Charlie Hebdo*, n°266, 18 décembre 1975  
*Charlie Hebdo*, n° 464, 3 octobre 1979  
*Charlie Hebdo*, n°477, 2 janvier 1980  
*Charlie Hebdo*, n°290, 3 juin 1976  
*Charlie Hebdo*, n°404, 10 août 1978  
*La semaine de Charlie*, n°2, 21 mai 1981

*Charlie Hebdo*, n°1080, 27 février 2013  
*Charlie Hebdo*, n°36, 3 mars 1993  
*Charlie Hebdo*, n°177, 8 novembre 1995  
*Charlie Hebdo*, n°544, 2 avril 1981  
*Hara-Kiri*, n°69, lundi 25 mai 1970  
*Charlie Hebdo*, n°109910, juillet 2013  
*Le Guide vert : Bretagne*, Paris, Michelin, Éditions des voyages, 2008, p. 368.  
FOUQUET (Jean-Michel), *Les Voltairiades*, n°1, 1994, p. 1,  
BAECQUE (Antoine de), JOUSSE (Thierry), « Jacques Derrida et les fantômes du cinéma »,  
Entretien réalisé par, *Cahiers du cinéma*, n° 556, avril 2001, p. 78.  
*Wal Fadjri*, 21 janvier 2015.  
CHEBEL (Malek), *La Croix*, 2 février, 2006, p. 4.

### **Romans/Romans graphiques (Auteurs du 21<sup>e</sup> siècle)**

BEURIOT (Jean-Michel), Richelle (Philippe), *Voltaire. Le culte de l'ironie*, Paris, Casterman, 2019

LENORMAND (Frédéric), *Le diable s'habille en Voltaire*, Le Masque, coll. « Masque poche », 2014, p. 15, 16, 19, 20, 21, 107, 214, 295,

OUBRERIE (Clément), *Voltaire amoureux*, Paris, Les Arenes, t.1, 2017, p. 8, 11, 12, 16, 17

SANSAL (Boualem), *2084 : la fin du monde*, Paris, Gallimard, 2015, p. 9, 19, 20, 21, 25, 26, 28, 49, 94, 99, 100, 102, 106, 107, 108, 110, 111, 147, 161, 162, 166, 167, 301,

SFAR (Joan), *Candide*, Paris, Bréal, coll. « La Petite Bibliothèque Philosophique De Joann Sfar », 2003, p. 1, 74, 76, 157, 162.

### **Dictionnaire**

*Dictionnaire Historique de la langue française*, éd. A. Rey, Paris, Le Robert, 2010.

### **Romans (Auteurs du 18<sup>e</sup> siècle)**

ROUSSEAU (Jean-Jacques), *La Nouvelle Héloïse*, Paris, Firmin-Didot Frères, 1843, pp. 378-379 [En ligne], consulté le 19 février 2022.  
URL : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb31257604m>

## Index des Auteurs

### A

Adorno, 23  
Al Tahtawi, 156, 161  
Al-Qaradawi, 131  
Amin, 158, 159, 296  
André, 102, 110, 119, 123, 195, 210, 217, 283, 284, 285, 290, 298  
Arouet, 38, 200, 204, 285, 289

### B

Badiou, 103, 105, 107  
Badir, 76, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 152, 181  
Baker, 99  
Balcou, 91  
Barbier, 259, 260  
Baubérot, 233, 234, 235  
Baudelaire, 265  
Baudouin, 43, 231, 250  
Bayle, 81, 89, 140, 141, 142, 152, 161  
Benjamin, 23  
Berlin, 36, 84, 106, 264, 265, 288  
Bessire, 23, 174, 175  
Beuriot, 205  
Biard, 77  
Billaz, 210  
Bird, 216  
Boespflug, 61, 130, 181  
Bomel-Rainelli, 31, 32, 34, 35, 37, 38, 39  
Boscher, 113  
Boulainvilliers, 140, 142, 143, 144, 145, 146, 148, 152  
Brucker, 97, 98, 99, 102  
Buisson, 43, 222, 223, 266

### C

Cabantous, 83  
Calvino, 203  
Carbasse, 84  
Carlson, 210, 211  
Cassirer, 16  
Caster, 73  
Cavanna, 59, 67, 68, 70, 71, 72  
Cerf, 232, 256, 287  
Cesari, 260, 261  
Chamboredon, 109  
Charb, 62  
Charlick, 134, 135  
Chaunu, 77  
Chavanette, 112  
Chebel, 131

Chirac, 74, 75, 113, 257, 293  
Clay, 210, 211, 213, 216  
Compagnon, 264  
Cotoni, 68, 148, 281

### D

D. Vauclair, 74  
D'Alembert, 16, 49, 195  
d'Holbach, 131, 151  
Dauphin, 275  
De Maïstre, 264, 265, 269  
de Rougemont, 212  
de Saint Victor, 81, 82, 83  
Debré, 43, 45, 231, 253  
Delmas, 213  
Delporte, 73, 74  
Derrida, 201, 299  
Descartes, 23, 269  
Desprez, 216, 217  
Diderot, 48, 49, 66, 84, 96, 131, 258, 270  
Domenech, 156  
Dorveaux, 224  
Ducastelle, 259  
Duruy, 223  
Duval, 223

### E

Ehrard, 110  
Enan, 161

### F

Ferry, 41, 43, 44, 45  
Flamein, 17, 101, 118, 220  
Fouquet, 120  
Fourez, 29

### G

Gadamer, 20, 21, 22, 110, 169, 276, 283  
Gagnebin, 121, 122, 123  
Garnot, 200, 201  
Gifford, 136, 137, 138  
Glassé, 130, 131  
Glucksmann, 271  
Godechot, 264  
Gojosso, 82  
Grondin, 21, 22, 283

## H

Habermas, 97, 98, 99, 263, 287  
Hall, 185  
Hanafi, 156, 158, 159, 160  
Herbert, 77  
Herman, 104  
Hersant, 203  
Hildesheimer, 83  
Horwitz, 232, 256  
Houelbecq, 266, 271

## J

Jeanneney, 86, 87, 252, 253, 255, 256  
Joannidès, 210, 211, 213, 215  
Jouy, 222

## K

Kant, 22

## L

Lagrave, 212  
Le Pen, 154, 264, 266  
Lenormand, 206, 207, 208, 209  
Leprince, 20  
Levavasseur, 108  
Levrier, 90, 93, 94  
Lilti, 99, 116, 117, 210  
Lipovetsky, 262  
Loiseau, 113  
Lopez, 115  
Lussier, 107

## M

Malka, 62, 63, 292  
Masseau, 68, 72, 264, 290  
Masson, 17  
Matalon, 262  
Mathé, 211  
Mathieu, 211  
Mazurier, 66, 67, 68, 71, 72  
Mc Mahon, 225  
Meddeb, 276, 277  
Mervaud, 7, 18, 64, 69, 88, 99, 100, 147, 177, 281, 282, 284, 289  
Meyer, 76  
Michon, 20, 21  
Mortier, 41, 232, 281  
Moureau, 89, 96, 281

## N

Nicolardot, 106  
Nicolas, 3, 59, 97, 99, 102, 110, 207, 258, 284, 294, 297  
Nicolet, 44

## O

Onfray, 154, 155, 296  
Orieux, 102, 189, 210, 214  
Ory, 70  
Oubrerie, 205, 206

## P

Parisot, 113  
Pearson, 214  
Picon, 23  
Poirson, 185, 283  
Pomeau, 19, 50, 68, 88, 111, 163, 188, 189, 193, 194, 199, 281, 284, 285, 289  
Portier, 43, 231, 236, 250, 260  
Poupard, 231  
Prevot, 259  
Prideaux, 139, 140, 144, 151

## R

Régent, 113  
Rejeb, 23  
Renouvier, 44  
Reynaud, 184, 185  
Ribes, 61  
Rihs, 69, 75, 76  
Rousseau, 290  
Rousseau, 35, 37, 39, 48, 50, 61, 91, 94, 96, 103, 105, 106, 121, 122, 123, 124, 131, 132, 156, 157, 158, 161, 162, 185, 186, 195, 196, 216, 243, 258, 269, 284, 288, 289

## S

Saïd, 157, 158, 160, 161, 162  
Sall, 136, 138  
Sansal, 11, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 176, 177, 178, 179, 274  
Sarkozy, 59, 258, 297  
Schifano, 185, 201, 283  
Schoelcher, 108  
Schritt, 132, 133, 134  
Scott, 235  
Sée, 268  
Sfar, 203, 204, 299  
Sgard, 78, 79, 80, 81, 88  
Sopo, 77

Sounaye, 132  
Spitzer, 165  
Starobinski, 119, 165, 203, 283  
Steiner, 211  
Sternhell, 264

## **T**

Taubira, 18, 291  
Theis, 85  
Thiesse, 211  
Trousson, 17, 216

## **V**

Val, 15, 59, 74, 75  
Valls, 87, 251  
Vauclair, 74  
Velde, 214  
Veysman, 99  
Villemain, 108, 217  
Vinet, 215  
Voltaire, 1, 3, 7, 11, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25,  
29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44,  
45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 59, 60, 61, 62, 63,  
64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 80, 81, 83, 84,  
85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99,  
100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110,  
111, 112, 113, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122,  
123, 124, 125, 131, 132, 135, 138, 139, 141, 144, 145,  
146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 156, 157,  
158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168,  
169, 170, 171, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 181,  
184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194,  
195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 204, 205, 206, 207,  
208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 219,  
220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 230, 231, 232,  
233, 234, 235, 236, 237, 238, 240, 241, 242, 243, 244,  
245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 253, 254, 255, 257,  
258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 267, 268, 269,  
270, 271, 274, 275, 276, 277, 281, 282, 284, 285, 286,  
287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298,  
299

## **W**

Waterlot, 237, 238, 240, 242  
Wolinski, 63, 64, 70, 72

## **Z**

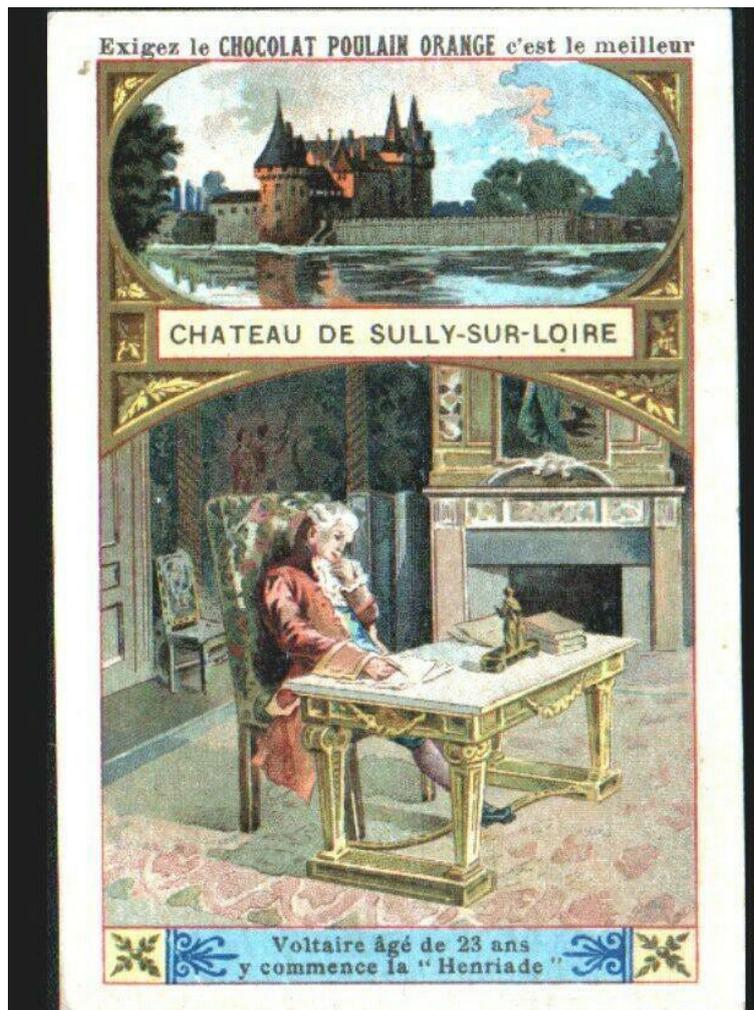
Zaganiaris, 266  
Zemmour, 264, 266, 267, 268, 269, 270, 275, 297

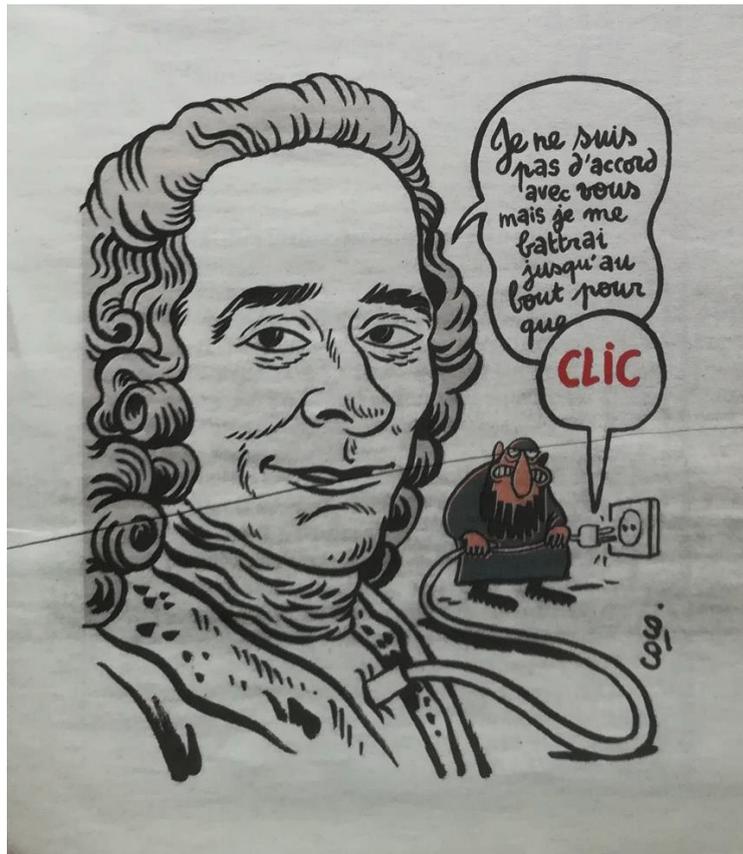
Annexes



URL : [https://www.google.fr/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fhitek.fr%2Factualite%2Fcharlie-hebdo-apologie-terrorisme-adolescent-dessin-facebook\\_4745&psig=AOvVaw3SAB3a6it7hpoe7Qw-gDKz&ust=1673027681525000&source=images&cd=vfe&ved=0CBEQjhxqFwoTCJiZqfb\\_sPwCFQAAAAAdAAAAABAE](https://www.google.fr/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fhitek.fr%2Factualite%2Fcharlie-hebdo-apologie-terrorisme-adolescent-dessin-facebook_4745&psig=AOvVaw3SAB3a6it7hpoe7Qw-gDKz&ust=1673027681525000&source=images&cd=vfe&ved=0CBEQjhxqFwoTCJiZqfb_sPwCFQAAAAAdAAAAABAE)

URL : <https://meisterdrucke.fr>





Source : Coco, *Charlie Hebdo*, n°1381, p. 4. (Photo personnelle).

URL: [https://www.google.fr/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fwww.rfi.fr%2Ffr%2Femission%2F20150125-niger-violences-lies-une-charlie-hebdo&psig=AOvVaw2kJyQ2cXqU5uEUoajpvvXO&ust=167311721212000&source=images&cd=vfe&ved=0CBEQjhxqFwoTCOCc0brNs\\_wCFQAAAAAdAAAAABAE](https://www.google.fr/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fwww.rfi.fr%2Ffr%2Femission%2F20150125-niger-violences-lies-une-charlie-hebdo&psig=AOvVaw2kJyQ2cXqU5uEUoajpvvXO&ust=167311721212000&source=images&cd=vfe&ved=0CBEQjhxqFwoTCOCc0brNs_wCFQAAAAAdAAAAABAE)





URL : <https://voltairefoundation.wordpress.com/2020/01/23/voltaire-quid-de-la-memoire-contemporaine/>

URL : <https://www.gettyimages.fr/photos/boulevard-voltaire>





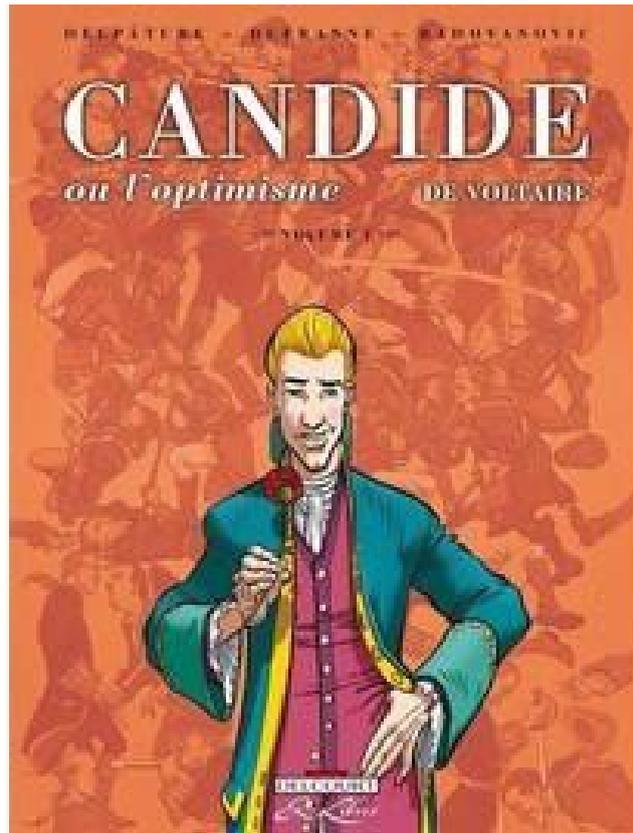




URL : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/toulouse-celebre-les-250-ans-de-la-rehabilitation-de-jean-calas-671045.html>

URL: <https://www.gettyimages.fr/detail/photo-d%27actualit%C3%A9/demonstrators-wear-t-shirts-reading-je-ne-suis-pas-photo-dactualit%C3%A9/461637124>





URL : <https://www.babelio.com/livres/Dufranne-Candide-ou-loptimisme-de-Voltaire-BD>

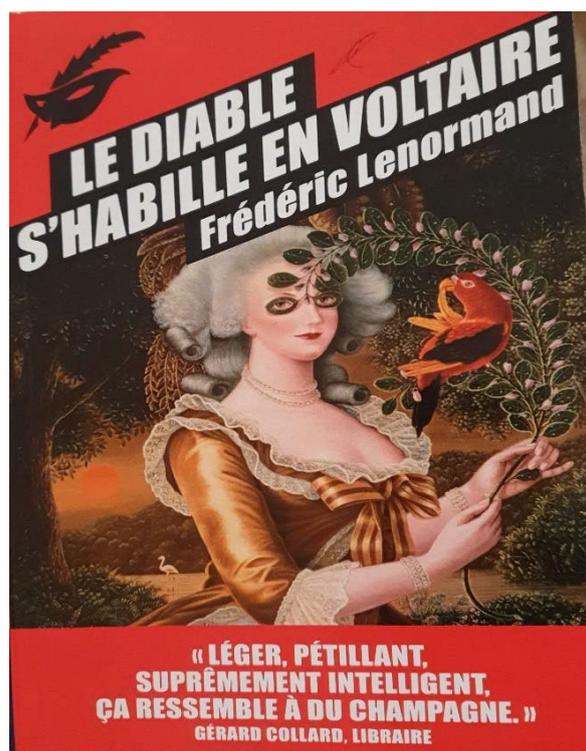
URL : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Tombe\\_de\\_Voltaire\\_au\\_Panth%C3%A9on.jpg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Tombe_de_Voltaire_au_Panth%C3%A9on.jpg)



C'EST LA RENTRÉE

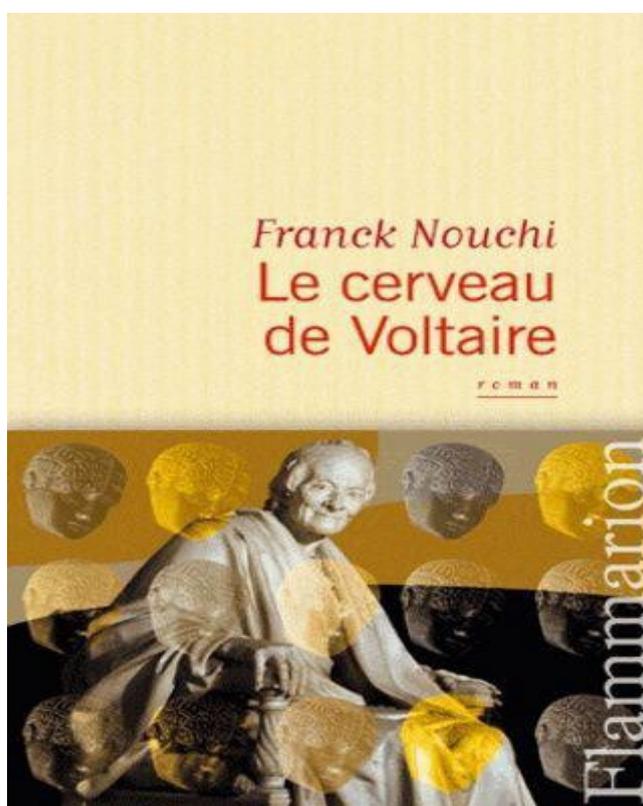


URL : [https://www.liberation.fr/france/2015/09/08/aylan-en-ecolier-c-est-un-dessin-poetique-symbolique\\_1378263/](https://www.liberation.fr/france/2015/09/08/aylan-en-ecolier-c-est-un-dessin-poetique-symbolique_1378263/)

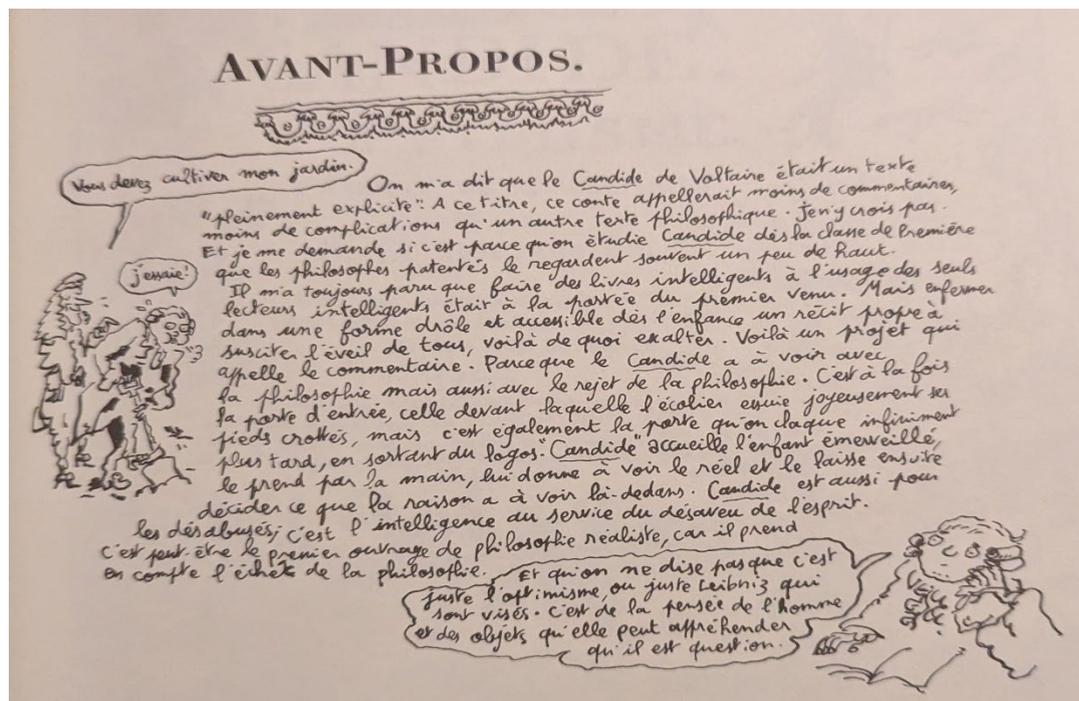


Source : Lenormand (Frédéric), *Le Diable s'habille en Voltaire*, Le Masque, 2013, couverture. (Photo personnelle).

Source : <https://livre.fnac.com/a6408049/Candide-ou-l-optimisme-de-Voltaire-Integrale-Candide-ou-l-optimisme-de-Voltaire-Integrale-DELPATURE-DUFRANNE>



Source : Sfar (Joann), *Candide*, Bréal, coll. « La Petite Bibliothèque Philosophique De Joann Sfar », 2003, p. 30. (Photo personnelle).



Source : Sfar (Joann), *Candide*, op. cit., p. 5. (Photo personnelle).



URL : [https://twitter.com/charlie\\_hebdo\\_/status/306446851652079617](https://twitter.com/charlie_hebdo_/status/306446851652079617)

URL: <https://www.afrikmag.com/charlie-hebdo-se-moque-des-migrants-africains-qui-sont-morts-dans-la-mediterraneephotos/>

